



DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022

Incluant le rapport financier annuel



SMART TUBULAR SOLUTIONS



SOMMAIRE

	PROFIL	2			
1	RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	10	5	RISQUES ET GESTION DES RISQUES	176
	1.1 Responsable du Document d'enregistrement universel	12		5.1 Facteurs de risques	178
	1.2 Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel	12		5.2 Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne	187
	1.3 Responsables du contrôle des comptes	13		5.3 Politique en matière d'assurances	194
	1.4 Responsable juridique du Groupe	13	6	PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE, RÉSULTATS	196
	1.5 Responsable de la communication de l'information financière	13		6.1 Comptes consolidés	198
2	INFORMATIONS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ VALLOUREC ET SON CAPITAL	14		6.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	260
	2.1 Informations de caractère général concernant la société Vallourec	16		6.3 Comptes sociaux de la société Vallourec S.A.	264
	2.2 Informations de caractère général concernant le capital	18		6.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	282
	2.3 Répartition du capital et des droits de vote	26	7	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	286
	2.4 Marché des titres de la société Vallourec	33		7.1 Gouvernement d'entreprise	288
	2.5 Politique de versement des dividendes	34		7.2 Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux	315
	2.6 Politique de communication financière	35		7.3 Intérêts des dirigeants et intéressement du personnel	337
3	INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DU GROUPE VALLOUREC	38		7.4 Informations additionnelles	344
	3.1 Histoire et évolution de Vallourec et de son Groupe	40	8	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	348
	3.2 Description du modèle d'affaires et des activités du Groupe	42		8.1 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	350
	3.3 Innovation, Recherche et Développement	56		8.2 Rapport sur les paiements effectués au profit des gouvernements (article L. 225-102-3 du Code de commerce)	352
	3.4 Contexte de marché	61		8.3 Tables de concordance et informations incluses par référence	353
	3.5 Faits marquants de l'exercice 2022 et du début de l'exercice 2023	63		8.4 Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	360
	3.6 Vision stratégique	66			
	3.7 Résultats des activités	68			
	3.8 Perspectives	78			
	3.9 Résultats sociaux	79			
	3.10 Localisation des principaux établissements	80			
	3.11 Opérations avec les apparentés	81			
4	INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES	82			
	Introduction	84			
	4.1 Plan de vigilance	94			
	4.2 Nos engagements environnementaux	100			
	4.3 Nos engagements sociaux et sociétaux	136			
	4.4 Nos engagements en matière d'éthique des affaires et conformité	156			
	Annexes	159			

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022

—
INCLUANT LE RAPPORT
FINANCIER ANNUEL



Le Document d'enregistrement universel a été déposé le 17 avril 2023 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »), en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Ce document est une reproduction de la version officielle du document d'enregistrement universel intégrant le rapport financier annuel 2022 qui a été établie au format ESEF (European Single Electronic Format) et déposée auprès de l'AMF, disponible sur le site internet de la Société et celui de l'AMF.



Philippe Guillemot
Président
et Directeur Général

Une année de transformation

2022 a été une année de profonde transformation pour Vallourec. Moteur de cette transformation, le plan « New Vallourec », annoncé en mai 2022, pose des objectifs ambitieux pour accroître la rentabilité de notre activité tubes.

Le nouveau rythme que nous nous sommes fixé accélère la transformation du Groupe. Le changement culturel insufflé par le plan New Vallourec est tangible. Le groupe est maintenant clairement orienté sur la performance et privilégie la valeur sur les volumes pour rendre l'activité résistante aux cycles.

Un plan de transformation ambitieux exige un leadership hors pair. L'une de mes premières actions en rejoignant le groupe a été de m'entourer des femmes et des hommes de talent indispensables à la réussite de ce plan de transformation. Nous avons donc accueilli six nouveaux membres au sein de notre Comité Exécutif cette année.

VERS UN NOUVEAU VALLOUREC

Le plan New Vallourec vise à assurer l'avenir du groupe. Il a nécessité de prendre des mesures difficiles pour redessiner notre empreinte industrielle et réduire nos coûts de fabrication.

Nous pensons l'avenir du groupe sur le long terme. C'est pourquoi nous investissons dans de nouvelles solutions et de nouveaux services pour anticiper les besoins de nos clients.

Les services sont notre autre priorité. L'expertise de Vallourec dépasse largement les tubes. Notre solide culture de l'ingénierie nous permet de soutenir nos clients – tant pour les énergies traditionnelles que nouvelles – avec des services sur le terrain et des services numériques qui contribuent à accroître leur efficacité.

Le plan « New Vallourec » est aujourd'hui déployé dans le monde entier et nous avons réalisé des progrès significatifs dans sa mise en œuvre.

Aujourd'hui, Vallourec est un leader incontesté des solutions tubulaires sans soudure de haute performance pour l'industrie pétrolière et gazière. En 2022, nous avons bénéficié d'une forte demande, nos clients traditionnels tirant parti de la dynamique du marché. Nous avons également introduit, à l'échelle du Groupe, de nouvelles stratégies de prix pour nos produits, qui ont commencé à porter leurs fruits dès la fin de l'année 2022.

Je suis fermement convaincu que la demande en énergies fossiles n'est pas près de disparaître. Mais le monde change. À long terme, l'avenir sera bas carbone. C'est ce vers quoi nous tendons aujourd'hui.

RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les solutions proposées par Vallourec pour accompagner la transition énergétique sont reconnues, qu'il s'agisse des structures de soutien des panneaux solaires, des solutions de haute performance pour la géothermie, la capture et le stockage de carbone, ou des applications liées à l'hydrogène. Avec le lancement de Vallourec New Energies, notre offre dédiée au bas carbone, nous avons identifié ces trois domaines d'expertise comme axes de développement prioritaires. L'engagement de Vallourec en matière de RSE, récemment renforcé, vient appuyer la mobilisation et le savoir-faire du groupe dans ce domaine au profit de ses clients. Nous nous sommes fermement engagés à réduire nos émissions de carbone, ainsi que notre consommation d'énergie et d'eau, et à recycler nos déchets.

2023 est une année clé dans notre processus de transformation vers le nouveau Vallourec. Nous cesserons de produire des tubes en Allemagne et mettrons fin à toutes les activités de laminage en Europe, ce qui permettra de réduire nos frais généraux. Nous augmenterons par conséquent la production au Brésil pour compenser les volumes de tubes pétroliers et gaziers produits jusqu'ici en Allemagne.

Ces mesures permettront non seulement d'augmenter la rentabilité de Vallourec, mais également d'accroître sensiblement sa résistance aux cycles. La priorité donnée à la création de valeur ne se fera pas au détriment de la croissance future. Grâce à notre offre de services et à la montée en puissance de Vallourec New Energies, nous nous assurerons de rester un partenaire privilégié pour nos clients existants et à venir.

Je suis fermement convaincu que la demande en énergies fossiles n'est pas près de disparaître. Mais le monde change. À long terme, l'avenir sera bas carbone. C'est ce vers quoi nous tendons aujourd'hui.

Vallourec,

partenaire de choix innovant
et agile de nos clients pour
des solutions tubulaires
intelligentes et durables



LE GROUPE

Environ

4,9 Mds €
de chiffre d'affaires

16 000
collaborateurs

Plus de **40**
unités de production

Présence dans plus de **20**
pays



RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

45 M€
consacrés à la R&D

380
techniciens et ingénieurs

4
centres de recherche
et de test

Un leader mondial au service de 4 marchés



PÉTROLE ET GAZ

Tubes, connexions et services connectés pour l'exploration et l'exploitation des gisements pétroliers et gaziers, y compris les plus complexes.



INDUSTRIE (MÉCANIQUE, AUTOMOBILE ET CONSTRUCTION)

Tubes légers et résistants pour une large gamme d'applications.



MINÉRAI DE FER

Exploitation d'une mine de fer au Brésil dont une partie de la production approvisionne le site de Jeceaba et l'autre est commercialisée sur le marché local.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Tubes et connexions spécifiquement testés et validés pour les environnements agressifs tels que les espaces contaminés au CO2, les zones de géothermie haute température et les systèmes sujets aux fuites d'hydrogène.



130

licenciés VAM à travers le monde

Un acteur impliqué et exigeant en matière de responsabilité sociale et environnementale

SOCIAL & SOCIÉTAL



24%

de femmes parmi les cadres

77%

de collaborateurs satisfaits*

1,3 M€

consacrés à des actions au profit des communautés locales

SANTÉ & SÉCURITÉ

50%

de réduction des accidents avec et sans (TRI) arrêt entre 2015 et 2022



59,1%

des matières nocives (CMR**) éradiquées



ENERGIE

40%

de l'énergie consommée d'origine renouvelable

36%

de la production issues de sites certifiés ISO 50001

ENVIRONNEMENT

9%

de nos besoins en eau d'origine pluviale



RESSOURCES EMPLOYÉES

79%

des ressources mises en œuvre d'origine renouvelable



97,3%

de déchets valorisés

53%

de l'acier mis en œuvre issus de ferrailles recyclées

ACHATS

71%

des dépenses faites auprès de fournisseurs dont la performance RSE a été évaluée



* Résultat du Baromètre social 2021.

** Carcinogenic Mutagenic Reprotoxic matters (matières mutagènes cancérigènes ou toxiques pour la reproduction).

Vers un nouveau Vallourec

Tout au long de notre histoire, notre engagement en matière d'innovation industrielle nous a permis d'offrir des solutions tubulaires de pointe aux clients du secteur Pétrole et Gaz et de l'industrie dans le monde entier. Aujourd'hui, nous nous appuyons sur nos relations étroites avec nos clients, notre présence mondiale et notre solide culture de l'ingénierie pour proposer des solutions innovantes et une expertise au-delà de nos activités historiques, en explorant le secteur des Nouvelles Énergies.

À travers notre **plan de transformation « New Vallourec »**, nous privilégions la valeur de nos produits sur les volumes, tout en développant la compétitivité de notre outil de production, grâce au déploiement de routes industrielles compétitives, et en innovant pour nos clients.

Des produits et des services à la pointe de l'industrie

SOLUTIONS TUBULAIRES DE HAUTE PERFORMANCE

Vallourec est un leader mondial des **solutions tubulaires de haute performance, principalement pour l'industrie pétrolière et gazière**. Nous offrons la gamme la plus importante de tubes sans soudure haut de gamme, de tubes de spécialité, de connexions et de solutions innovantes pour répondre aux besoins les plus exigeants de nos clients. Notre ligne de connexions VAM®, notre solution CLEANWELL® sans graisse et notre nuance d'acier X80 sont des références dans l'industrie en termes de conception et de performance.

Pour répondre à l'évolution des besoins de nos clients et de la société, nous développons nos activités selon deux axes.

VALLOUREC® NEW ENERGIES

Tout d'abord, nous renforçons notre activité traditionnelle de solutions tubulaires pour répondre aux défis posés par la transition énergétique. Notre offre **Vallourec® New Energies** rassemble nos solutions destinées aux marchés de l'énergie bas carbone. Nous visons trois domaines de croissance : les solutions et services tubulaires pour les marchés de la géothermie, de la Capture et du stockage de carbone (CCS) et de l'hydrogène ; le stockage vertical de l'hydrogène ; et le stockage de l'hydrogène dans des réservoirs à haute pression. Vallourec a déjà franchi des étapes importantes dans chacun de ces segments, confortant sa position d'acteur à part entière de la transition énergétique dans l'industrie.

SERVICES INNOVANTS

Ensuite, nous mettons notre expertise à profit pour offrir des **services innovants** pour accompagner nos clients pendant l'utilisation de nos produits.

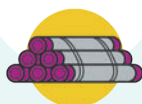
Nos techniciens « VAM® Field Service » assistent les clients du monde entier en inspectant les connexions et en supervisant le fonctionnement, ce qui contribue à améliorer leur efficacité opérationnelle. Ces services sur le terrain s'appuient de plus en plus sur des solutions digitales qui réduisent les délais et les coûts pour nos clients (voir encadré ci-dessous).

Trois solutions innovantes pour mieux servir nos clients



PRIME MAPPING

Vallourec collecte sur site les données réelles des tubes afin de simplifier et d'améliorer les opérations de forage des opérateurs, permettant ainsi à ces derniers d'accroître la rapidité et la fiabilité des forages.



PRE-INSTALLED CABLE PROTECTOR

Fixé au tube avant son transport sur le site, ce protège câble permet à nos clients de gagner du temps et d'améliorer la sécurité sur leurs sites.



BEHUB-E

Notre place de marché mondiale permet aux fournisseurs de vendre leurs surplus de production aux acheteurs du secteur, réduisant ainsi les coûts d'approvisionnement et l'impact sur l'environnement.

Agir en leader

Au-delà de son offre de solutions haut de gamme, Vallourec a pour ambition d'être leader de l'industrie par ses innovations, son empreinte mondiale optimisée et son approche en matière de RSE.

ONE R&D



Dans le cadre du plan « New Vallourec », **ONE R&D** coordonne désormais les efforts de R&D de nos centres de recherche dans le monde entier. Ce nouveau modèle d'organisation en réseau nous permet de nous assurer que nos experts bénéficient du soutien dont ils ont besoin pour créer la prochaine génération de solutions haut de gamme.

Au-delà des différents partenariats que nous avons noués, nous collaborons avec un réseau d'universités et de start-ups, en privilégiant le partage des connaissances et des bonnes pratiques pour contribuer à nos innovations futures.

FABRICATION ADDITIVE



Les solutions de fabrication additive de Vallourec garantissent des capacités de production à la demande dans des délais courts :

- la fabrication additive arc-fil, également appelée WAAM (Wire Arc Additive Manufacturing), permet d'imprimer de grandes pièces métalliques à la demande et au plus près des opérations des clients, réduisant ainsi les coûts logistiques et les émissions de carbone associées

Rationaliser notre empreinte industrielle

Dans le cadre de notre stratégie consistant à privilégier la valeur sur le volume et à améliorer les marges, nous procédons à la fermeture des capacités de laminage non rentables en Europe et nous concentrons sur les régions de production à faible coût dont l'empreinte carbone est considérablement réduite. En particulier, nous fermons nos actifs allemands et transférons nos activités pétrolières et gazières au Brésil. Il en résulte une empreinte industrielle plus efficace et plus compétitive.



Engagement RSE

Le Groupe est reconnu pour son engagement en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise. Grâce à Vallourec® New Energies, nous adaptons et développons des solutions qui soutiennent la transition de nos clients vers un avenir bas carbone.

Dans le cadre de nos propres engagements RSE, nous passons aux énergies renouvelables et recyclons les déchets, tout en réduisant notre consommation d'énergie et d'eau.

La *Science Based Target Initiative* (SBTi) a approuvé notre trajectoire carbone d'ici 2025. En 2022, nous avons conservé notre position de leader avec une note de A- pour le questionnaire #CDPClimate, obtenu un A- pour le #CDPWater et atteint la note de B- pour le #CDPFores. Nous sommes le seul fabricant de tubes sans soudure à avoir répondu aux trois questionnaires du CDP, ce qui nous place à l'avant-garde de notre industrie !

Indicateurs financiers et d'activité

Données consolidées	Unité	2021	2022	Variation
Production expédiée	kt	1 640	1 804	10 %
Chiffre d'affaires	M€	3 442	4 883	41,9 %
Marge industrielle	M€	837	1 076	28,6 %
<i>Marge industrielle en % du chiffre d'affaires</i>		24,3 %	22,0 %	- 2,3 pts
Résultat brut d'exploitation	M€	492	715	+ 223 M€
<i>Marge brute d'exploitation en % du CA</i>		14,3 %	14,6 %	+ 0,3 pts
Résultat d'exploitation	M€	374	(122)	- 496 M€
Résultat net, part du Groupe	M€	40	(366)	- 406 M€
Résultat net par action	€	0,3	-1,6	na
Investissements industriels	M€	(138)	(191)	- 53 M€
Flux de trésorerie disponible*	M€	(284)	(216)	+ 68 M€
Endettement net	M€	956	1 130	+ 174 M€
Capitaux propres	M€	1 808	1 685	- 123 M€
Levier financier net		1,9 x	1,6 x	na

* Le flux de trésorerie disponible se définit comme le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) ajusté de variations des provisions, moins Intérêts et Impôts décaissés, variation du Besoin en Fonds de Roulement, moins Dépenses d'Investissement et moins Charges de Restructuration/Autre.

Structure actionnariale au 31 décembre 2022

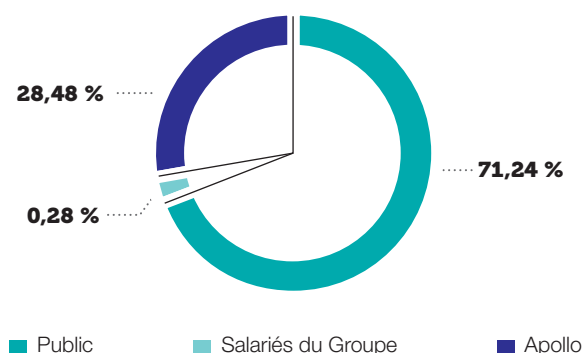
Actionnaires	Nombre d'actions		% du capital	Nombre de droits de vote théoriques		% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
	Actions ordinaires	Actions de préférence		Actions ordinaires	Actions de préférence		
Public ^(a)	163 201 291		70,41 %	163 201 291		71,20 %	71,24 %
Apollo	65 243 206		28,15 %	65 243 206		28,46 %	28,48 %
Salariés du Groupe ^(b)	635 619	2 548 628	1,37 %	635 619	0	0,28 %	0,28 %
Auto-détention ^(c)	148 883		0,06 %	148 883		0,06 %	-
TOTAL	229 228 999	2 548 628	100,00 %	229 228 999 ^(d)	0	100,00 %	100,00 %

(a) Récapitulatif des franchissements de seuils en 2022 détaillé dans le tableau ci-après.

(b) La participation des salariés du Groupe au 31 décembre 2022 comprend l'intégralité des actions souscrites via des FCPE dans le cadre des plans internationaux d'actionnariat salarié mis en œuvre par le Groupe depuis 2007, en ce compris les actions prêtées à cette date. Il est en effet rappelé que dans le cadre de la formule à effet de levier de ces plans, le multiple de performance sur les actions Vallourec est obtenu grâce au transfert de la décote, des dividendes et autres droits financiers liés à la détention des actions à la banque structurant l'opération au travers d'un contrat d'échange. Au 31 décembre 2022, 616 619 actions non prêtées figuraient à l'actif des FCPE, soit une participation des salariés de 0,27 % en capital et 0,27 % en droits de vote à cette date.

(c) L'auto-détention inclut les actions détenues en propre par la Société en vue de la couverture de ses plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions. Par conséquent, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer à tout moment.

(d) Ce total n'inclut pas les 2 548 628 actions de préférence qui sont sans droit de vote.





1

**RESPONSABLE DU DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL
ET RESPONSABLES DU
CONTRÔLE DES COMPTES**



RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

1.1	Responsable du Document d'enregistrement universel	12	1.4	Responsable juridique du Groupe	13
1.2	Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel	12	1.5	Responsable de la communication de l'information financière	13
1.3	Responsables du contrôle des comptes	13			
1.3.1	Commissaires aux comptes titulaires	13			

1 RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Responsable du Document d'enregistrement universel

1.1 Responsable du Document d'enregistrement universel

M. Philippe Guillemot

Président-Directeur Général de Vallourec (ci-après « Vallourec », « la Société » ou « le Groupe »)

1.2 Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, dont les différentes rubriques sont reflétées dans la table de concordance figurant page 353 du présent Document d'enregistrement universel (section 8.3.3), présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Meudon, le 17 avril 2023

Le Président-Directeur Général

Philippe Guillemot

1.3 Responsables du contrôle des comptes

1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

Société KPMG SA

représentée par :

Mme Alexandra Saastamoinen

Tour Eqho – 2, avenue Gambetta
92066 Paris-La Défense Cedex – France

Date de début du premier mandat : 1^{er} juin 2006

Date de renouvellement : 25 mai 2018

L'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2018 a renouvelé le mandat de la société KPMG SA en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Société Deloitte & Associés

représentée par :

Mme Véronique Laurent

Tour Majunga – 6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex – France

Date de début du premier mandat : 1^{er} juin 2006

Date de renouvellement : 25 mai 2018

L'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2018 a renouvelé le mandat de la société Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

1.4 Responsable juridique du Groupe

Mme Sarah Dib

Secrétaire Générale du Groupe

Vallourec

12, rue de la Verrerie
92190 Meudon – France

E-mail : sarah.dib@vallourec.com

Site Vallourec : www.vallourec.com

1.5 Responsable de la communication de l'information financière

M. Connor Lynagh

Directeur des Relations Investisseurs

Vallourec

12, rue de la Verrerie
92190 Meudon – France

E-mail : Connor.lynagh@vallourec.com

Site Vallourec : www.vallourec.com

A photograph of an industrial setting, likely a steel mill, showing a large, glowing orange and red molten metal stream being processed by machinery. The scene is filled with steam and industrial components.

2

**INFORMATIONS
DE CARACTÈRE GÉNÉRAL
CONCERNANT
LA SOCIÉTÉ VALLOUREC
ET SON CAPITAL**

2

INFORMATIONS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ VALLOUREC ET SON CAPITAL

2.1 Informations de caractère général concernant la société Vallourec	16	2.3 Répartition du capital et des droits de vote	26
2.1.1 Dénomination et siège social	16	2.3.1 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices	26
2.1.2 Forme juridique – Législation – Registre du commerce	16	2.3.2 Absence de contrôle sur la Société Vallourec	32
2.1.3 Date de constitution et durée (article 5 des statuts)	16	2.3.3 Pactes d'actionnaires	32
2.1.4 Objet social (article 3 des statuts)	16	2.4 Marché des titres de la société Vallourec	33
2.1.5 Consultation des documents juridiques	16	2.4.1 Place de cotation	33
2.1.6 Exercice social (article 20 des statuts)	16	2.4.2 Autres marchés éventuels	33
2.1.7 Répartition statutaire des bénéfices (article 20 des statuts)	16	2.4.3 Évolution du cours de bourse et de la capitalisation boursière sur cinq ans	33
2.1.8 Assemblées d'actionnaires (article 16 des statuts)	17	2.5 Politique de versement des dividendes	34
2.1.9 Déclarations de franchissements de seuils et identification des actionnaires (article 8 des statuts)	17	2.5.1 Politique de versement de dividende	34
2.2 Informations de caractère général concernant le capital	18	2.5.2 Restrictions à la distribution de dividendes	34
2.2.1 Conditions statutaires de modification du capital et des droits sociaux	18	2.6 Politique de communication financière	35
2.2.2 Capital social	18	2.6.1 Une information accessible à l'ensemble des actionnaires	35
2.2.3 Capital autorisé mais non émis	19	2.6.2 Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers	35
2.2.4 Rachat d'actions	22	2.6.3 Relations avec les actionnaires individuels	36
2.2.5 Évolution du capital au cours des cinq dernières années	23	2.6.4 Contact Relations Investisseurs et Communication Financière	37
2.2.6 Titres non représentatifs du capital	24	2.6.5 Calendrier financier 2023 (indicatif)	37

2.1 Informations de caractère général concernant la société Vallourec

2.1.1 Dénomination et siège social

Vallourec
12, rue de la Verrerie
92190 Meudon – France
Tél. : +33 (0)1 49 09 35 00
Site Vallourec : www.vallourec.com

2.1.2 Forme juridique – Législation – Registre du commerce

Vallourec est une société anonyme à conseil d'administration de droit français. Elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre (Hauts-de-Seine) sous le numéro 552 142 200 et classée sous le code APE 7010Z. Le numéro LEI (*Legal Entity Identifier*) de Vallourec est 969500P2Q1B47H4MCJ34.

2.1.3 Date de constitution et durée (article 5 des statuts)

Vallourec a été créée en 1899.

Elle expirera le 17 juin 2067, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

2.1.4 Objet social (article 3 des statuts)

Vallourec a pour objet, en tous pays, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ou en participation directe ou indirecte avec des tiers :

- toutes opérations industrielles et commerciales relatives à tous modes de préparer et d'usiner, par tous procédés connus ou qui pourraient être découverts par la suite, les métaux et toutes matières susceptibles de les remplacer dans toutes leurs utilisations ; et
- généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2.1.5 Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social.

2.1.6 Exercice social (article 20 des statuts)

L'exercice social a une durée de douze (12) mois. Il commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

2.1.7 Répartition statutaire des bénéfices (article 20 des statuts)

Le bénéfice distribuable, tel qu'il est défini par la loi, est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Sauf exception résultant des dispositions légales, l'Assemblée Générale décide souverainement de son affectation.

L'Assemblée Générale peut également décider d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, le choix entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

2.1.8 Assemblées d'actionnaires (article 16 des statuts)

2.1.8.1 Assemblées générales (article 16 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Sur décision du Conseil d'administration, les actionnaires peuvent voter par tous moyens de télécommunication et de télétransmission, y compris internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des annonces légales obligatoires.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'Actions Ordinaires, sauf dispositions légales contraires.

Par dérogation aux dispositions de l'article L. 22-10-46 du Code de commerce, aucun droit de vote double n'est attaché aux actions de la Société.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président ou à défaut par le membre du Conseil d'administration le plus âgé.

L'ordre du jour est arrêté, en principe, par l'auteur de la convocation.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le Bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires. Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, coté et paraphé, tenu au siège social, ou sur des feuilles mobiles numérotées et paraphées sans discontinuité.

Ces procès-verbaux sont signés par les membres du bureau. Les copies ou extraits sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration, par le Vice-Président ou par le Directeur Général s'il est également administrateur ou encore par le Secrétaire de l'Assemblée.

2.1.8.2 Assemblées spéciales (article 19 des statuts)

Les titulaires d'Actions de Préférence de chaque catégorie sont consultés dans les conditions prévues par les dispositions législatives, réglementaires et statutaires en vigueur, sur les questions relevant spécifiquement de leur compétence. Les titulaires d'Actions de Préférence de chaque catégorie sont réunis en assemblée spéciale pour statuer sur toute modification de leurs droits.

L'Assemblée spéciale des titulaires de chaque catégorie d'Actions de Préférence ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des Actions de Préférence ladite catégorie. À défaut, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

2.1.9 Déclarations de franchissements de seuils et identification des actionnaires (article 8 des statuts)

L'article 8 des statuts fixe une obligation supplémentaire d'information dans le cas de franchissements de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur. Il en résulte que :

« Outre les seuils prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, directement ou indirectement, une fraction égale ou supérieure à trois (3), quatre (4), six (6), sept (7), huit (8), neuf (9) et douze et demi (12,5) pour cent du capital social ou des droits de vote de la Société, doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède ainsi que des valeurs mobilières donnant accès au capital et aux droits de vote qui y sont potentiellement attachés au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée au siège social (Direction Générale) au plus tard à la clôture du quatrième jour de bourse suivant le jour du franchissement de seuil.

L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également donnée dans les mêmes délais et selon les mêmes conditions, lorsque la participation en capital devient inférieure aux seuils mentionnés par cet alinéa.

Pour la détermination des seuils visés aux alinéas précédents, il est tenu compte également des actions ou droits de vote détenus indirectement et des actions ou des droits de vote assimilés aux actions ou aux droits de vote possédés tels que définis par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

En cas de non-respect des dispositions prévues ci-dessus, les sanctions prévues par la loi en cas d'inobservation de l'obligation de déclaration de franchissement des seuils légaux ne s'appliqueront aux seuils statutaires que sur demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent (5 %) au moins au capital ou des droits de vote de la Société.

La Société se réserve la faculté de porter à la connaissance du public et des actionnaires soit les informations qui lui auront été notifiées, soit le non-respect de l'obligation susvisée par la personne concernée. »

Par ailleurs, la Société est en droit de demander l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées, ainsi que les quantités détenues, le tout dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

2.2 Informations de caractère général concernant le capital

2.2.1 Conditions statutaires de modification du capital et des droits sociaux

Le capital social peut être augmenté ou réduit sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires dans les conditions fixées par la loi.

L'Assemblée peut déléguer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation ou la réduction de capital.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, notamment en cas de réduction du capital pour quelque cause et de quelque manière que ce soit, les actionnaires doivent faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions ou de droits nécessaires.

2.2.2 Capital social

Au 1^{er} janvier 2022, date d'ouverture de l'exercice 2022, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait à 4 578 568,56 euros, divisé en 228 928 428 actions de 0,02 euro de nominal chacune.

Le 13 octobre 2022, dans le cadre du règlement du plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires et d'actions de préférence convertibles en actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société (le « MEP »), tel qu'adopté le 13 octobre 2021 et modifié le 26 mars 2022 par le Conseil d'administration conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 septembre 2021, le Président-Directeur Général a constaté l'acquisition définitive de 300 571 actions ordinaires, 1 160 164 actions de préférence de catégorie T2 (Actions T2), 1 160 165 actions de préférence de catégorie T3 (Actions T3) et 228 299 actions de préférence de catégorie T4 (Actions T4). En conséquence, le Président-Directeur Général a décidé, en date du 13 octobre 2022, les augmentations de capital suivantes :

- une augmentation de capital d'un montant nominal de six mille onze euros et quarante-deux centimes (6 011,42 €) par émission de 300 571 actions ordinaires nouvelles ;
- une augmentation de capital d'un montant nominal de vingt-trois mille deux cent trois euros et vingt-huit centimes (23 203,28 €) par émission de 1 160 164 Actions T2 nouvelles ;

- une augmentation de capital d'un montant nominal de vingt-trois mille deux cent trois euros et trente centimes (23 203,30 €) par émission de 1 160 165 Actions T3 nouvelles ;
- une augmentation de capital d'un montant nominal de quatre mille cinq cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (4 565,98 €) par émission de 228 299 Actions T4 nouvelles.

L'ensemble de ces opérations a eu pour effet de porter le capital social à la somme de 4 635 552,54 euros, divisé en deux cent vingt-neuf millions deux cent vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (229 228 999) actions de 0,02 € de nominal chacune (les Actions Ordinaires) et deux millions cinq cent quarante-huit mille six cent vingt-huit (2 548 628) actions de préférence de 0,02 € de nominal chacune (les Actions de Préférence) convertibles en Actions Ordinaires et comprenant :

- 1 160 164 Actions T2 ;
- 1 160 165 Actions T3 ;
- 228 299 Actions T4.

À l'issue de ces opérations sur le capital social de Vallourec, le capital s'élevait, au 31 décembre 2022, à 4 635 552,54 euros et était divisé en 229 228 999 actions ordinaires de 0,02 euro de valeur nominale chacune et 2 548 628 actions de préférence de 0,02 euro de valeur nominale chacune.

2.2.3 Capital autorisé mais non émis

2.2.3.1 Autorisations financières en vue d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital en cours de validité au 31 décembre 2022

Les autorisations d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital en cours de validité au 31 décembre 2022 sont les suivantes :

	Plafonds maximums d'augmentation de capital (en euros ou en pourcentage du capital social)	Montants nominaux maximum des titres de créance (en euros)	Date de l'AG	Durée de l'autorisation	Expiration
AUGMENTATIONS DE CAPITAL AVEC DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (DPS)					
Augmentation de capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme avec maintien du DPS (18 ^e résolution de l'AG 2022*)	1 831 427 euros ^(a)	1,5 milliard d'euros ^(a)	24 mai 2022	26 mois	24 juillet 2024
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes (26 ^e résolution de l'AG 2022)	1 373 570 euros ^(b)	n/a	24 mai 2022	26 mois	24 juillet 2024
AUGMENTATIONS DE CAPITAL SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (DPS)					
Augmentation de capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du DPS, par offre au public autre que les offres au public mentionnées au 1 ^o de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (19 ^e résolution de l'AG 2022)	457 857 euros ^{(a)(b)}	1,5 milliard d'euros ^(a)	24 mai 2022	26 mois	24 juillet 2024
Augmentation de capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public visée au 1 ^o de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (20 ^e résolution de l'AG 2022)	457 857 euros ^{(b)(c)}	1,5 milliard d'euros ^(a)	24 mai 2022	26 mois	24 juillet 2024
Augmentation de capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, sans DPS, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société (23 ^e résolution de l'AG 2022)	10 % du capital social 457 857 euros ^{(b)(c)}	1,5 milliard d'euros ^(a)	24 mai 2022	26 mois	24 juillet 2024
Augmentation de capital sans DPS en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société (24 ^e résolution de l'AG 2022)	457 857 euros ^{(b)(c)}	1,5 milliard d'euros ^(a)	24 mai 2022	26 mois	24 juillet 2024
Augmentation de capital sans DPS réalisée en conséquence de l'émission par les filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (25 ^e résolution de l'AG 2022)	457 857 euros ^{(b)(c)}	n/a	24 mai 2022	26 mois	24 juillet 2024
OFFRE D'ACTIONNARIAT SALARIÉ					
Augmentation de capital réservée aux adhérents de PEE dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié (27 ^e résolution de l'AG 2022)	2 % du capital social ^(b)	n/a	24 mai 2022	26 mois	24 juillet 2024
OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE					
Options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec (26 ^e résolution de l'Assemblée Générale du 6 avril 2020)	3 % du capital social ^{(a)(b)(c)(e)}	n/a	6 avril 2020	38 mois	6 juin 2023
Attributions d'actions de performance aux salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec (27 ^e résolution de l'Assemblée Générale du 6 avril 2020)	3 % du capital social ^{(a)(b)(c)(f)}	n/a	6 avril 2020	38 mois	6 juin 2023
Attributions d'actions ordinaires et d'actions de préférence aux salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec (10 ^e résolution de l'AG septembre 2021**)	5 % du capital social ^{(b)(c)(g)}	n/a	7 septembre 2021	38 mois	7 novembre 2024

	Plafonds maximums d'augmentation de capital (en euros ou en pourcentage du capital social)	Montants nominaux maximum des titres de créance (en euros)	Date de l'AG	Durée de l'autorisation	Expiration
AUTRE					
Fixation du prix d'émission en cas d'augmentation de capital avec suppression du DPS par offre au public réalisée en vertu des 19 ^e ou 20 ^e résolutions de l'AG 2022 (21 ^e résolution de l'AG 2022)	10 % du capital social par période de 12 mois ^{(b)(c)}	n/a	24 mai 2022	26 mois	24 juillet 2024
Option de surallocation dans le cadre d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec ou sans DPS (22 ^e résolution de l'AG 2022)	Pour chaque émission, limite légale de 15 % de l'émission initiale ^{(b)(c)}	n/a	24 mai 2022	26 mois	24 juillet 2024
PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS					
Rachat d'actions (17 ^e résolution de l'AG 2022) ^(f)	10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date du rachat ^(g)	n/a	24 mai 2022	18 mois	24 octobre 2023
Annulation d'actions auto-détenues (28 ^e résolution de l'AG 2022)	10 % du capital social par période de 24 mois	n/a	24 mai 2022	26 mois	24 juillet 2024

* Assemblée Générale du 24 mai 2022 (« AG 2022 »).

** Assemblée Générale du 7 septembre 2021 (« AG septembre 2021 »).

*** Assemblée Générale du 20 avril 2021 (« AG avril 2021 »).

**** Assemblée générale du 6 avril 2020 (« AG 2020 »).

(a) Plafond global sur lequel s'imputent l'ensemble des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application des résolutions 18 à 27 de l'AG 2022, de la 10^e résolution de l'AG septembre 2021, et des 26^e et 27^e résolutions de l'AG 2020.

(a') Plafond commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission pourrait résulter des résolutions 18 à 24 de l'AG 2022.

(a'') Plafond commun à l'ensemble des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application de la 10^e résolution de l'AG septembre 2021, des 26^e et 27^e résolutions de l'AG 2020 et de la 19^e résolution de l'AG 2022.

(a''') Ce plafond de 3 % est commun aux options de souscription ou d'achat d'actions et aux attributions d'actions de performance réalisées en application des 26^e et 27^e résolutions de l'Assemblée Générale du 6 avril 2020.

(b) Ce montant s'impute sur le plafond global de 1 831 427 euros prévu au 2. de la 18^e résolution de l'AG 2022.

(c) Ce montant s'impute sur le plafond de 457 857 euros prévu au 2. de la 19^e résolution de l'AG 2022.

(d) Dans la limite du plafond d'augmentation de capital de 457 857 euros prévu par la 19^e résolution ou, selon le cas, la 20^e résolution de l'AG 2022.

(e) Cette délégation a été utilisée à hauteur en cumulé de 0,12 % du capital social au 31 décembre 2022 (voir section 7.3.1.1 du présent Document d'enregistrement universel).

(f) Cette délégation a été utilisée à hauteur en cumulé de 0,25 % du capital social au 31 décembre 2022 (voir section 7.3.1.2 du présent Document d'enregistrement universel).

(g) Cette délégation a été utilisée à hauteur en cumulé de 3,97% du capital social au 31 décembre 2022 (voir section 7.3.1.2 du présent Document d'enregistrement universel).

(h) Les objectifs du programme sont les suivants : (i) mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions, (ii) attribution ou cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de la Société et/ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), (iii) attribution gratuite d'actions ou attribution gratuite d'actions de performance, (iv) allocation d'actions de la Société aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe, notamment dans le cadre d'offres internationales d'actionnariat salarié ou de rémunérations variables, (v) animation du marché de l'action Vallourec par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ; (vi) conservation et remise ultérieure d'actions (à titre de paiement, échange ou autre) dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe et notamment de fusion, de scission ou d'apport (vii) remise d'actions dans le cadre de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, (viii) annulation, (ix) toute pratique qui viendrait à être autorisée par la loi ou la réglementation en vigueur y compris toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.

(i) Etant précisé que (i) le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital social, (ii) lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité de l'action Vallourec dans les conditions définies par le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (iii) le nombre d'actions que la Société détiendra, à quelque moment que ce soit, ne pourra pas dépasser 10 % des actions composant le capital de la Société à la date considérée.

2.2.3.2 Utilisation des autorisations financières d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital au 31 décembre 2022

ACTIONS DE PERFORMANCE (« LTIP ») (vingt-septième résolution de l'Assemblée Générale du 6 avril 2020)

Dans le cadre de la vingt-septième résolution relative aux actions de performance, adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2020, le Conseil d'administration a décidé le 4 juin 2022 d'attribuer, sous conditions de présence et, pour les cadres de grade supérieur à 20, de performance, un nombre cible de 231 410 actions de performance, soit 0,10% du capital social au 31 décembre 2022, au bénéfice de 389 cadres.

Au 31 décembre 2022, les actions de performance en cours d'acquisition au titre du LTIP sont au nombre de 578 087.

Les modalités de ces plans sont exposées à la section 7.3.1.2, « Plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions » du présent Document d'enregistrement universel.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS (vingt-sixième résolution de l'Assemblée Générale du 6 avril 2020)

Dans le cadre de la vingt-sixième résolution relative aux options de souscription ou d'achat d'actions, adoptée par l'Assemblée Générale du 6 avril 2020, le Conseil d'administration a mis en place, le 4 juin 2022, un plan d'options de souscription d'actions, sous conditions de présence et de performance, portant sur l'attribution d'un nombre cible de 58 425 options, soit 0,025% du capital social au 31 décembre 2022, au bénéfice de 29 cadres.

Au 31 décembre 2022, les options en circulation sont au nombre de 295 174.

Les modalités de ce plan sont exposées à la section 7.3.1.1 « Options d'achat et/ou de souscription d'actions » du présent Document d'enregistrement universel.

ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS ORDINAIRES ET D'ACTIONS DE PRÉFÉRENCE CONVERTIBLES EN ACTIONS ORDINAIRES (« MEP ») (dixième résolution de l'Assemblée Générale du 7 septembre 2021)

Dans le cadre de la dixième résolution relative aux actions de performance et actions de préférence, adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 7 septembre 2021, le Conseil d'administration a décidé le 13 octobre 2021 d'attribuer gratuitement, sous conditions de présence et de performance, un nombre cible de 1 618 690 actions ordinaires et 3 621 598 actions de préférence, soit 2,29 % du capital social au 31 décembre 2021, au bénéfice de 73 cadres.

En 2022, le Conseil d'administration a par ailleurs décidé d'attribuer gratuitement, sous conditions de présence et/ou de performance, au profit de salariés et dirigeants mandataires sociaux :

- le 4 juin 2022, 57 359 actions ordinaires et 3 743 088 actions de préférence ;
- le 4 juillet 2022, 276 458 actions de préférence ;
- le 14 juillet 2022, 810 416 actions de préférence ;
- le 26 juillet 2022, 429 166 actions de préférence ;
- le 12 septembre 2022, 16 168 actions de préférence ;
- le 14 décembre 2022, 95 502 actions de préférence.

Le 13 octobre 2022, sur délégation du Conseil d'administration, le Président-Directeur Général a constaté l'acquisition définitive de 300 571 actions ordinaires, 1 160 164 actions de préférence de catégorie T2 (Actions T2), 1 160 165 actions de préférence de catégorie T3 (Actions T3) et 228 299 actions de préférence de catégorie T4 (Actions T4) attribuées le 13 octobre 2021.

En conséquence, le Président-Directeur Général a décidé, en date du 13 octobre 2022, les augmentations de capital suivantes :

- émission de 300 571 actions ordinaires nouvelles ;
- une augmentation de capital d'un montant nominal de vingt-trois mille deux cent trois euros et vingt-huit centimes (23 203,28 €) par émission de 1 160 164 Actions T2 nouvelles ;
- une augmentation de capital d'un montant nominal de vingt-trois mille deux cent trois euros et trente centimes (23 203,30 €) par émission de 1 160 165 Actions T3 nouvelles ;
- une augmentation de capital d'un montant nominal de quatre mille cinq cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-dix centimes (4 565,98 €) par émission de 228 299 Actions T4 nouvelles.

Au 31 décembre 2022, les actions en cours d'acquisition au titre du MEP sont au nombre de 5 370 798 actions de préférence et 985 488 actions ordinaires.

Dans une décision en date du 14 décembre 2022, le Conseil d'administration a proposé une modification de la méthode d'évaluation de la satisfaction des conditions de performance afférente aux actions de performance. Cette modification nécessitant un avenant aux termes et conditions des actions de performance elles-mêmes annexées aux statuts de la Société, celle-ci sera soumise à approbation par l'assemblée spéciale des porteurs d'actions de performance et par l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes pour l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

Les modalités de ces plans sont exposées à la section 7.3.1.2, « Plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions » du présent Document d'enregistrement universel.

2.2.3.3 Dilution potentielle au 31 décembre 2022

Dans le cadre de sa restructuration financière, Vallourec a émis, le 30 juin 2021, 30 342 337 bons de souscription d'actions (BSA) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de BNP Paribas, Natixis, Banque Fédérative du Crédit Mutuel et CIC. Chaque BSA donne le droit à son porteur de souscrire à une (1) action nouvelle de la Société, moyennant un prix d'exercice de 10,11 euros (indépendamment du cours de l'action) par BSA. La parité d'exercice pourra être ajustée à l'issue d'opérations que la Société pourrait réaliser à compter de la date d'émission afin de

maintenir les droits des porteurs de BSA, conformément aux termes et conditions des BSA. Les BSA pourront être exercés pendant une période de cinq ans à compter de leur émission. La dilution potentielle s'élève, au 31 décembre 2022, à 13,09 % du capital et 13,24 % des droits de vote théoriques.

Les actions gratuites ordinaires et de préférence attribuées jusqu'en 2020 (voir infra section 7.3.1.2) sont couvertes par des actions existantes de sorte qu'il n'en résulte aucun effet dilutif.

S'agissant des plans d'attribution gratuite d'actions ordinaires et d'actions de préférence mis en place en 2021 et en 2022, le Conseil d'administration a décidé le 26 juillet 2022, que lors de leur acquisition définitive elles seraient livrées aux bénéficiaires concernés sous la forme d'actions nouvellement émises. Ces plans sont donc susceptibles d'emporter une dilution des actionnaires. Sur la base du nombre d'actions en cours d'acquisition, la dilution potentielle s'élève, au 31 décembre 2022, à 0,22 % du capital et 0,22 % des droits de vote.

Les plans d'attribution d'options de souscription d'actions (voir infra section 7.3.1.2) pourraient, si les options venaient à être exercées, emporter une dilution des actionnaires. Sur la base du nombre d'options actuellement en circulation, déduction faite de celles qui ont été annulées ou sont devenues caduques, la dilution potentielle s'élève, au 31 décembre 2022, à 0,08 % du capital et 0,08 % des droits de vote.

2.2.4 Rachat d'actions

2.2.4.1 Informations sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2022

RACHAT D' ACTIONS

Au 1^{er} janvier 2022 Vallourec détenait 187 665 actions Vallourec, soit 0,08198 % de son capital social, à cette même date, toutes affectées à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'actions de performance.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022, Vallourec n'a pas procédé à des rachats d'actions et a transféré 38 740 actions dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'attribution d'actions de performance.

Les flux bruts cumulés des achats et des cessions/transferts (hors contrat de liquidité) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ont été les suivants :

	Achats	Transferts/cessions
Nombre de titres	0	38 740
Prix moyen unitaire en euros	0	8,0665
MONTANT CUMULÉ EN EUROS	0	312 496,21

AUTO-DÉTENTION AU 31 DÉCEMBRE 2022

Au 31 décembre 2022, Vallourec détenait 148 883 actions Vallourec, soit 0,06505 % de son capital social à cette même date, toutes affectées à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'attribution d'actions de performance. La valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2022 s'élevait à 1 201 303,51 euros, dont 2 978,50 euros de valeur nominale, et la valeur de marché à la même date à 1 198 325,01 euros.

AUTO-CONTRÔLE

Néant.

POSITIONS OUVERTES SUR PRODUITS DÉRIVÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Néant.

2.2.4.2 Descriptif du programme de rachat d'actions 2022-2023, soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 mai 2023 (12^e résolution)

Le présent descriptif du programme a pour objet, en application des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat par Vallourec de ses propres actions qui sera soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui sera convoquée pour le 25 mai 2023.

RÉPARTITION PAR OBJECTIFS DES ACTIONS VALLOUREC DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ AU 31 MARS 2023

Au 31 mars 2023, Vallourec détient 148 883 actions Vallourec, soit 0,06 % de son capital social à cette même date, toutes affectées à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'attribution d'actions de performance.

OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS À L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 25 MAI 2023

Conformément aux dispositions du Règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014 et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers, les objectifs du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 mai 2023 sont les suivants :

- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants et L. 22-10-56 à L. 22-10-58 du Code de commerce ou de tout plan similaire ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de la Société et/ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;

3. l'attribution gratuite d'actions ou l'attribution d'actions de performance dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 et suivants du Code de commerce ;
4. toute allocation d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe, notamment dans le cadre d'offres internationales d'actionnariat salarié ou de rémunérations variables ;
5. l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Vallourec par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
6. la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre de paiement, échange ou autre) dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe et notamment de fusion, de scission ou d'apport ;
7. la remise d'actions dans le cadre de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
8. l'annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve que le Conseil d'administration dispose d'une autorisation de l'Assemblée Générale, statuant à titre extraordinaire, en cours de validité, lui permettant de réduire le capital par annulation des actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.

MODALITÉS DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS À L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 25 MAI 2023

Le tableau ci-dessous présente la part maximum du capital, le nombre maximum et les caractéristiques des titres que la Société pourrait acquérir dans le cadre de son programme de rachat d'actions soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 mai 2023 ainsi que le prix unitaire maximum d'achat :

Caractéristiques des titres	Part maximum du capital	Nombre maximum de titres ^(a)	Prix unitaire maximum d'achat (par action)
Actions ordinaires	10 %	23 028 879	25 euros

(a) Ce nombre correspond au nombre théorique d'actions ordinaires que la Société pourrait acquérir, calculé sur la base du capital social au 31 mars 2023, soit 4 635 552,54 euros, divisé en 229 228 999 actions ordinaires de 0,02 euro de nominal et 2 548 628 actions de préférence de 0,02 euro de nominal. Compte tenu du nombre d'actions ordinaires détenues par Vallourec à cette même date (soit 148 883 actions), Vallourec pourrait acquérir 23 028 879 de ses propres actions.

DURÉE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS À L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 25 MAI 2023

L'autorisation consentie au Conseil d'administration pour mettre en œuvre le programme de rachat d'actions sera consentie pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 mai 2023, soit jusqu'au 25 novembre 2024, sous réserve de l'approbation du programme par l'Assemblée Générale Ordinaire.

2.2.5 Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date des opérations	Exercice d'options de souscription	Nombre d'actions souscrites en numéraire	Catégorie	Nombre total d'actions après opération	Montant nominal d'augmentation de capital (en euros)	Prime d'émission (en euros)	Montant du capital social après opération (en euros)
03/05/2016	-	217 101 488	-	352 789 920	434 202 976	45 591 312	705 579 840
03/05/2016	-	30 282 564	-	383 072 484	60 565 128	108 737 646	766 144 968
20/06/2016	-	61 565 565	-	444 638 049	123 131 130	221 067 653	889 276 098
14/12/2016	-	6 599 956	-	451 238 005	13 199 912	13 118 608	902 476 010
14/12/2017	-	6 749 755	-	457 987 760	13 499 510	13 486 494	915 975 520
26/05/2020	-	-	-	11 449 694	-	-	228 993,88
30/06/2021	-	52 954 807	-	64 404 501	1 059 096,14	298 665 111,48	1 288 090,02
30/06/2021	-	164 523 927	-	228 928 428	3 290 478,54	1 327 708 090,89	4 578 568,56
13/10/2022	-	300 571	Actions ordinaires	229 228 999	6 011,42	-	4 584 579,98
13/10/2022	-	1 160 164	Actions T2	230 389 163	23 203,28	-	4 607 783,26
13/10/2022	-	1 160 165	Actions T3	231 549 328	23 203,30	-	4 630 986,56
13/10/2022	-	228 299	Actions T4	231 777 627	4 565,98	-	4 635 552,54

2.2.6 Titres non représentatifs du capital

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital.

Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances

Au 31 décembre 2022, aucune émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances n'a été décidée par le Conseil d'administration.

Programme d'émission de titres négociables à court terme

Vallourec a mis en place le 12 octobre 2011 un programme d'émission de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins de financement à court terme. Ce programme mis à jour le 30 juin 2022 présente les principales caractéristiques suivantes :

Plafond maximum du programme	1 milliard d'euros
Durée	> 1 jour < 365 jours
Montant unitaire minimum	150 000 euros
Monnaies d'émission	Euros (€), dollars US (\$)
Établissement domiciliaire	Crédit Industriel et Commercial
Agents placeurs	Aurel BGC, BNP Paribas, BRED Banque Populaire, CM – CIC, Crédit du Nord, GFI Securities Limited, HPC, ING Bank NV, Kepler Capital Markets, Natixis, Newedge Group, Société Générale, TSAF OTC
Notation court terme (Standard & Poor's)	B

Le dossier de présentation financière relatif au programme d'émission de billets de trésorerie et l'encours des émissions peuvent être consultés sur les sites internet de la Société (www.vallourec.com) et de la Banque de France (www.banque-france.fr).

Emprunts obligataires

À l'issue de la restructuration financière conduite au premier semestre 2021, les anciennes obligations ont été annulées et radiées de la cotation sur leurs marchés respectifs.

Vallourec a émis dans le cadre de la restructuration financière le 30 juin 2021, un emprunt obligataire d'un montant de 1 023 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 30 juin 2026 (les « Obligations Juin 2026 »). Les Obligations Juin 2026 sont d'une valeur nominale unitaire de 1 000 euros et sont admises aux négociations sur le marché Euro MTF de la Bourse du Luxembourg. Elles portent intérêt au taux fixe annuel de 8,5 %, payables semi-annuellement à terme échu les 15 avril et 15 octobre de chaque année. Initialement notées B+ par l'agence de Notation Standard & Poor's, elle sont notées BB- par cette même agence depuis le 23 novembre 2022.

Le nominal et les intérêts des Obligations Juin 2026 constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés de Vallourec, venant au même rang, sans préférence entre eux, que les autres obligations non assorties de sûretés et non subordonnées, présentes ou futures de Vallourec. Pendant toute la durée de maturité des Obligations Juin 2026, Vallourec s'est engagée à n'accorder aucune sûreté ou garantie (hypothèque, privilège, nantissement, sûreté réelle, etc.) sur ses

Notation

Au 1^{er} janvier 2022, date d'ouverture de l'exercice social 2022, la dette de Vallourec était noté par l'agence de notation financière Standard & Poor's B/stable/B; les Obligations Juin 2026 étaient notées B+.

Le 23 novembre 2022, cette agence a revu la notation de Vallourec à B+/B et la note des Obligations Juin 2026 a été réhaussée à BB-.

actifs, revenus ou droits, présents ou futurs, au profit de titulaires d'obligations, de bons ou de valeurs mobilières cotés ou négociés (ou susceptibles de l'être) sur un marché réglementé, un système multilatéral de négociation, un marché de gré à gré ou tout autre marché, sans que soient consentis le même rang ou les mêmes sûretés ou garanties aux Obligations Juin 2026.

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations Juin 2026 en cas de changement de contrôle de Vallourec (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) emportant une dégradation de la notation financière de celle-ci.

Les Obligations Juin 2026 peuvent également faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande du porteur ou, selon le cas, de la Société dans des hypothèses de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, de changement de situation de la Société ou de la réglementation fiscale.

Les principales caractéristiques des Obligations Juin 2026, figurant dans le document intitulé *Offering Memorandum*, peuvent être consultées sur le site internet de la Société (www.vallourec.com).

Au 31 décembre 2022, la notation financière de la dette Vallourec par Standard & Poor's était B+/B et celle des Obligations Juin 2026 était « BB- ».

Le 6 mars 2023, S&P Global a relevé la note de crédit à long terme de Vallourec de « B+ » à « BB- » assortie d'une perspective positive. S&P Global a confirmé la note « BB- » de l'emprunt obligataire de premier rang non garanti et a également confirmé la note « B » pour son programme de billets de trésorerie.

2.3 Répartition du capital et des droits de vote

2.3.1 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

ANNÉE 2020 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
Public ^(a)	7 616 474	66,52 %	7 762 991	65,73 %	65,74 %
Salariés du Groupe ^(b)	346 589	3,03 %	389 165	3,30 %	3,30 %
Bpifrance Participations SA ^(c)	1 667 392	14,56 %	1 750 269	14,82 %	14,82 %
CDC Direction des fonds d'épargne	150 766	1,32 %	150 766	1,28 %	1,28 %
Sous-total Groupe CDC ^(d)	1 818 158	15,88 %	1 901 035	16,10 %	16,10 %
Nippon Steel Corporation ^(c)	1 667 392	14,56 %	1 756 184	14,87 %	14,87 %
Auto-détention ^(e)	1 081	0,01 %	1 081	0,01 %	0,00 %
TOTAL	11 449 694	100,00 %	11 810 456	100,00 %	100,00 %

(a) Récapitulatif des franchissements de seuils en 2020 détaillé dans le tableau ci-après.

(b) La participation des salariés du Groupe au 31 décembre 2020 comprend l'intégralité des actions souscrites via des FCPE dans le cadre des plans internationaux d'actionnariat salarié mis en œuvre par le Groupe depuis 2007, en ce compris les actions prêtées à cette date. Il est en effet rappelé que dans le cadre de la formule à effet de levier de ces plans, le multiple de performance sur les actions Vallourec est obtenu grâce au transfert de la décote, des dividendes et autres droits financiers liés à la détention des actions à la banque structurant l'opération au travers d'un contrat d'échange. Au 31 décembre 2020, 123 589 actions non prêtées figuraient à l'actif des FCPE, soit une participation des salariés de 1,08 % en capital et 1,41 % en droits de vote à cette date.

(c) Depuis le 1^{er} février 2016, Bpifrance Participations d'une part, et Nippon Steel Corporation (NSC, anciennement NSSMC) d'autre part, doivent, sous certaines réserves, respecter un plafonnement de leurs droits de vote à 15 % pendant une période de 15 ans.

(d) Par courrier reçu par l'AMF le 30 avril 2014, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et Bpifrance Participations SA ont précisé qu'elles agissaient respectivement seules, et la CDC a déclaré qu'elle n'agissait pas de concert avec Bpifrance Participations SA.

(e) L'auto-détention inclut les actions détenues en propre par la Société en vue de la couverture de ses plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions. Par conséquent, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer à tout moment.

Franchissements de seuils légaux au cours de l'exercice 2020

N° avis AMF	Date franchissement	Groupe	Nombre de titres après franchissement	% capital après franchissement	% droits de vote après franchissement	Commentaires	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote
220C1184	26/03/2020	Bpifrance Participations SA	66 695 708	14,56	14,99	Franchissement à la baisse du seuil de 15 % des droits de vote	457 987 760	470 286 184
220C1185	26/03/2020	Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	6 030 658	1,32	1,29	-	457 987 760	470 286 184
220C1185	26/03/2020	Groupe CDC	72 726 366	15,88	16,29	Aucun seuil franchi	457 987 760	470 286 184
220C1541	09/05/2020	Bpifrance Participations SA	66 695 708	14,56	22,01	Franchissement à la hausse des seuils de 15 % et 20 % des droits de vote	457 987 760	470 286 184
220C1535	09/05/2020	Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	6 030 658	1,32	1,18	-	457 987 760	470 286 184
220C1535	09/05/2020	Groupe CDC	72 726 366	15,882	23,19	Franchissement à la hausse du seuil de 20 % des droits de vote	457 987 760	470 286 184
220C1541	13/05/2020	Bpifrance Participations SA	66 695 708	14,56	14,98	Franchissement à la baisse des seuils de 20 % et 15 % des droits de vote	457 987 760	470 286 184
220C1535	13/05/2020	Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	6 030 658	1,32	1,29	-	457 987 760	470 286 184
220C1535	13/05/2020	Groupe CDC	72 726 366	15,88	16,28	Franchissement à la baisse du seuil de 20 % des droits de vote	457 987 760	470 286 184

Au 31 décembre 2020, la part du flottant du capital de Vallourec s'élevait à 66,52 %.

ANNÉE 2021 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
Public ^(a)	134 734 650	58,85 %	134 734 650	58,85 %	58,90 %
Salariés du Groupe ^(b)	603 561	0,26 %	603 561	0,26 %	0,26 %
Apollo	65 243 206	28,50 %	65 243 206	28,50 %	28,52 %
SVPGlobal	28 159 346	12,30 %	28 159 346	12,30 %	12,31 %
Auto-détention ^(c)	187 665	0,08 %	187 665	0,08 %	0,00 %
TOTAL	228 928 428	100,00 %	228 928 428	100,00 %	100,00 %

(a) Récapitulatif des franchissements de seuils en 2021 détaillé dans le tableau ci-après.

(b) La participation des salariés du Groupe au 31 décembre 2021 comprend l'intégralité des actions souscrites via des FCPE dans le cadre des plans internationaux d'actionnariat salarié mis en œuvre par le Groupe depuis 2007, en ce compris les actions prêtées à cette date. Il est en effet rappelé que dans le cadre de la formule à effet de levier de ces plans, le multiple de performance sur les actions Vallourec est obtenu grâce au transfert de la décote, des dividendes et autres droits financiers liés à la détention des actions à la banque structurant l'opération au travers d'un contrat d'échange. Au 31 décembre 2021, 603 561 actions non prêtées figuraient à l'actif des FCPE, soit une participation des salariés de 0,26 % en capital et 0,26 % en droits de vote à cette date.

(c) L'auto-détention inclut les actions détenues en propre par la Société en vue de la couverture de ses plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions. Par conséquent, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer à tout moment.

Franchissements de seuils légaux au cours de l'exercice 2021

N° avis AMF	Date franchissement	Groupe	Nbre de titres après franchissement	% capital après franchissement	% droits de vote après franchissement	Commentaires	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote
221C0348	08/02/2021	Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	0	0	0	-	11 449 964	11 809 652
221C0348	08/02/2021	Bpifrance Participations SA	1 667 392	14,56	14,82	-	11 449 964	11 809 652
221C0348	08/02/2021	CNP Assurances	2 881	0,03	0,02	-	11 449 964	11 809 652
221C0348	08/02/2021	Groupe CDC	1 670 273	14,59	14,85	Franchissement à la baisse du seuil de 15 % du capital et droits de vote	11 449 964	11 809 652
221C1616	25/06/2021	Encompass Capital Advisors LLC	572 900	5,004	4,85	Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital	11 449 694	11 811 810
221C1689	30/06/2021	Encompass Capital Advisors LLC	964 473	0,42	0,42	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital	228 928 428	228 928 428
221C1710	30/06/2021	Bpifrance Participations SA	5 200 966	2,27	2,27	Franchissement à la baisse des seuils de 10 % et 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C1711	30/06/2021	Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation	7 851 128	3,43	3,43	Franchissement à la baisse des seuils de 10 % et 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C1714	30/06/2021	Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	0	0	0	-	228 928 428	228 928 428
221C1714	30/06/2021	Bpifrance Participations SA	5 200 966	2,27	2,27	-	228 928 428	228 928 428
221C1714	30/06/2021	Groupe CDC	5 200 966	2,27	2,27	Franchissement à la baisse des seuils de 10 % et 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C1715	30/06/2021	North Star Partners SCSp	45 161 407	19,73	19,73	Franchissement à la hausse des seuils de 5 %, 10 % et 15 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C1715	30/06/2021	Junonia Partners SCSp	8 007 198	3,50	3,50	-	228 928 428	228 928 428
221C1715	30/06/2021	Total Apollo Management Inc.	53 168 605	23,22	23,22	Franchissement à la hausse des seuils de 5 %, 10 %, 15 % et 20 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C1716	30/06/2021	Kings Forest S.à r.l	1 555 612	0,68	0,68	-	228 928 428	228 928 428
221C1716	30/06/2021	Rathgar S.à r.l	12 397 459	5,42	5,42	Franchissement à la hausse des seuils de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C1716	30/06/2021	Queens Gate S.à r.l	6 794 543	2,97	2,97	-	228 928 428	228 928 428
221C1716	30/06/2021	Red Maple S.à r.l	7 411 732	3,24	3,24	-	228 928 428	228 928 428
221C1716	30/06/2021	Total Strategic Value Partner, LLC	28 159 346	12,3	12,3	Franchissement à la hausse des seuils de 5 % et 10 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C1793	12/07/2021	Monarch Master Funding 2	11 568 926	5,05	5,05	Franchissement à la hausse des seuils de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C1977	28/07/2021	Goldman Sachs International	11 697 932	5,11	5,11	Franchissement à la hausse des seuils de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C1977	28/07/2021	Goldman, Sachs & Co. LLC	20 295	0,01	0,01	-	228 928 428	228 928 428

INFORMATIONS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ VALLOUREC ET SON CAPITAL
Répartition du capital et des droits de vote

2

N° avis AMF	Date franchis- sement	Groupe	Nbre de titres après franchis- sement	% capital après franchis- sement	% droits de vote après franchis- sement	Commentaires	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote
221C1977	28/07/2021	Total The Goldman Sachs Group, Inc.	11 718 227	5,12	5,12	Franchissement à la hausse des seuils de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C1978	29/07/2021	Goldman Sachs International	336 326	0,15	0,15	Franchissement à la baisse des seuils de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C1978	29/07/2021	Goldman, Sachs & Co. LLC	153 791	0,07	0,07	-	228 928 428	228 928 428
221C1978	29/07/2021	Total The Goldman Sachs Group, Inc.	490 117	0,21	0,21	Franchissement à la baisse des seuils de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C1992	29/07/2021	Luxor Capital Group LP	11 748 762	5,13	5,13	Franchissement à la hausse des seuils de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C2007	02/08/2021	Goldman Sachs International	12 263 430	5,36	5,36	Franchissement à la hausse des seuils de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C2007	02/08/2021	Goldman, Sachs & Co. LLC	73 257	0,03	0,03	-	228 928 428	228 928 428
221C2007	02/08/2021	Total The Goldman Sachs Group, Inc.	12 336 687	5,39	5,39	Franchissement à la hausse des seuils de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C2283	01/09/2021	Goldman Sachs International	4 488 538	1,96	1,96	Franchissement à la baisse des seuils de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C2283	01/09/2021	Goldman, Sachs & Co. LLC	7 863 320	3,43	3,43	-	228 928 428	228 928 428
221C2283	01/09/2021	Total The Goldman Sachs Group, Inc.	12 351 858	5,40	5,40	N'a franchi aucun seuil	228 928 428	228 928 428
221C2303	02/09/2021	Goldman Sachs International	11 883 499	5,19	5,19	Franchissement à la hausse des seuils de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C2303	02/09/2021	Goldman, Sachs & Co. LLC	188 416	0,08	0,08	-	228 928 428	228 928 428
221C2303	02/09/2021	Total The Goldman Sachs Group, Inc.	12 071 915	5,27	5,27	N'a franchi aucun seuil	228 928 428	228 928 428
221C2395	10/09/2021	Goldman Sachs International	0	0	0	Franchissement à la baisse des seuils de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C2395	10/09/2021	Goldman, Sachs & Co. LLC	129 110	0,06	0,06	-	228 928 428	228 928 428
221C2395	10/09/2021	Total The Goldman Sachs Group, Inc.	129 110	0,06	0,06	Franchissement à la baisse des seuils de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C3241	16/11/2021	Luxor Capital Group LP	11 084 063	4,84	4,84	Franchissement à la baisse des seuils de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C3298	22/11/2021	North Star Partners SCSp	52 277 210	22,84	22,84	Franchissement à la hausse des seuils de 20 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C3298	22/11/2021	Junonia Partners SCSp	9 262 928	4,05	4,05	-	228 928 428	228 928 428
221C3298	22/11/2021	Total Apollo Management Inc	61 540 138	26,88	26,88	Franchissement à la hausse des seuils de 25 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428

Au 31 décembre 2021, la part du flottant du capital de Vallourec s'élevait à 58,85 %.

ANNÉE 2022 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions		% du capital	Nombre de droits de vote théoriques		% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
	Actions ordinaires	Actions de préférence		Actions ordinaires	Actions de préférence		
Public ^(a)	163 201 291		70,41 %	163 201 291		71,20 %	71,24 %
Apollo	65 243 206		28,15 %	65 243 206		28,46 %	28,48 %
Salariés du Groupe ^(b)	635 619	2 548 628	1,37 %	635 619	0	0,28 %	0,28 %
Auto-détention ^(c)	148 883		0,06 %	148 883		0,06 %	-
TOTAL	229 228 999	2 548 628	100,00 %	229 228 999 ^(d)	0	100,00 %	100,00 %

(a) Récapitulatif des franchissements de seuils en 2022 détaillé dans le tableau ci-après.

(b) La participation des salariés du Groupe au 31 décembre 2022 comprend l'intégralité des actions souscrites via des FCPE dans le cadre des plans internationaux d'actionnariat salarié mis en œuvre par le Groupe depuis 2007, en ce compris les actions prêtées à cette date. Il est en effet rappelé que dans le cadre de la formule à effet de levier de ces plans, le multiple de performance sur les actions Vallourec est obtenu grâce au transfert de la décote, des dividendes et autres droits financiers liés à la détention des actions à la banque structurant l'opération au travers d'un contrat d'échange. Au 31 décembre 2022, 616 619 actions non prêtées figuraient à l'actif des FCPE, soit une participation des salariés de 0,27 % en capital et 0,27 % en droits de vote à cette date.

(c) L'auto-détention inclut les actions détenues en propre par la Société en vue de la couverture de ses plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions. Par conséquent, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer à tout moment.

(d) Ce total n'inclut pas les 2 548 628 actions de préférence qui sont sans droit de vote.

Franchisements de seuils légaux au cours de l'exercice 2022

N° avis AMF	date franchis- sement	Groupe	Nbre de titres après franchis- sement	% capital après franchis- sement	% droits de vote après franchis- sement	Commentaires	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote
222C0696	23/03/2022	Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	0	0	0	-	228 928 428	228 928 428
222C0696	23/03/2022	Bpifrance Participations SA	5 200 966	2,27	2,27	-	228 928 428	228 928 428
222C0696	23/03/2022	CNP Assurances	6 474 554	2,83	2,83	-	228 928 428	228 928 428
222C0696	23/03/2022	Groupe CDC	11 675 520	5,10	5,10	franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
222C0696	24/03/2022	Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	0	0	0	-	228 928 428	228 928 428
222C0696	24/03/2022	Bpifrance Participations SA	5 200 966	2,27	2,27	-	228 928 428	228 928 428
222C0696	24/03/2022	CNP Assurances	318 167	0,14	0,14	-	228 928 428	228 928 428
222C0696	24/03/2022	Groupe CDC	5 519 133	2,41	2,41	franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
222C0860	13/04/2022	Monarch Master Funding 2	11 386 598	4,97	4,97	franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
222C1283	26/05/2022	Kings Forest S.à r.l	842 000	0,37	0,37	-	228 928 428	228 928 428
222C1283	26/05/2022	Rathgar S.à r.l	6 329 104	2,76	2,76	-	228 928 428	228 928 428
222C1283	26/05/2022	Queens Gate S.à r.l	3 468 725	1,52	1,52	-	228 928 428	228 928 428
222C1283	26/05/2022	Red Maple S.à r.l	3 783 811	1,65	1,65	-	228 928 428	228 928 428
222C1283	26/05/2022	Total Strategic Value Partner, LLC	14 423 640	6,30	6,30	franchissement à la baisse du seuil de 10 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
222C1648	21/06/2022	Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	0	0	0	-	228 928 428	228 928 428
222C1648	21/06/2022	Bpifrance Participations SA	5 200 966	2,27	2,27	-	228 928 428	228 928 428
222C1648	21/06/2022	CNP Assurances	8 715 114	3,81	3,81	-	228 928 428	228 928 428
222C1648	21/06/2022	Groupe CDC	13 916 080	6,08	6,08	franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
222C1753	30/06/2022	Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	0	0	0	-	228 928 428	228 928 428
222C1753	30/06/2022	Bpifrance Participations SA	5 200 966	2,27	2,27	-	228 928 428	228 928 428
222C1753	30/06/2022	CNP Assurances	5 744 244	2,51	2,51	-	228 928 428	228 928 428
222C1753	30/06/2022	Groupe CDC	10 945 210	4,78	4,78	franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
222C2312	05/10/2022	Strategic Value Partner, LLC	0	0	0	franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428

Au 31 décembre 2022, la part du flottant du capital de Vallourec s'élevait à 70,41 %.

2.3.2 Absence de contrôle sur la société Vallourec

Aucune personne n'exerce de contrôle sur la société Vallourec.

2.3.3 Pactes d'actionnaires

Dans le cadre de la restructuration financière de la Société réalisée le 30 juin 2021, deux accords de gouvernance séparés, non constitutifs d'une action de concert, avaient été conclus par la Société, pour une durée de 15 ans (sauf résiliation anticipée, si l'actionnaire concerné ne détient aucune action dans la Société), l'un avec Apollo (le « **Pacte Apollo** ») et l'autre avec SVPGlobal (le « **Pacte SVP** »). Le Pacte SVP a pris fin à la date de cession par SVPGlobal de sa participation dans le groupe, le 6 octobre 2022.

Le Pacte Apollo fixe certains droits et obligations en matière de gouvernance ainsi que de cessions des titres de la Société par Apollo.

Accords en matière de gouvernance

Le Conseil d'administration est composé conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, et aux règles suivantes :

- Apollo pourra proposer la nomination de deux administrateurs tant qu'il détiendra plus de 15 % du capital de la Société et la nomination d'un administrateur tant qu'il détient 5 % du capital social ; l'un des deux administrateurs nommés par Apollo sera vice-Président du Conseil d'administration (et administrateur référent s'il remplit les critères du Code AFEP-MEDEF pour cette position) ; si Apollo venait à détenir moins de 15 % du capital social, il devrait faire en sorte que l'un des administrateurs nommés sur sa proposition démissionne ; s'il venait à détenir moins de 5 % du capital social, il devra faire en sorte que l'autre administrateur nommé sur sa proposition démissionne ;
- conformément à la loi, la proportion des administrateurs de chaque sexe devra être d'au moins 40 %, sans compter le représentant des salariés.

Le Conseil d'administration comprend également un censeur proposé par Apollo (avec voix consultative uniquement).

Restrictions aux transferts

- Restrictions aux cessions d'actions : Apollo s'interdit de céder, au cours d'une même séance de bourse, un nombre d'actions de la Société représentant plus de 25 % du nombre quotidien moyen d'actions échangées au cours des 30 jours précédant la date de la cession envisagée (étant précisé que cette interdiction n'est pas applicable (i) en cas de cession hors marché par Apollo d'un ou plusieurs bloc(s) d'actions à un tiers autre qu'un concurrent, et (ii) si Apollo a moins de 5% du capital).
- Droit de première offre : Apollo s'engage à informer la Société en cas de projet de cession d'actions à un concurrent de la Société. La Société dispose alors du droit de faire une offre d'achat sur les actions proposées à la vente à un prix fixé par la Société. Si la Société exerce son droit de première offre, Apollo ne peut céder les actions concernées au tiers concurrent qu'à condition que le prix payé par ledit tiers soit supérieur au prix fixé par la Société dans son offre d'achat et que cette cession soit conclue dans un délai de six mois.
- Apollo s'engage à ne pas solliciter ou à faciliter le lancement par un concurrent d'une offre publique sur la Société.

Concert

Apollo a déclaré qu'il n'entend pas agir de concert et n'agira pas de concert avec la Société.

Un descriptif des principales dispositions de ces pactes d'actionnaires figure dans les déclarations communiquées à l'Autorité des Marchés Financiers au titre de la publicité des conventions conclues entre actionnaires, prévue par l'article L. 233-11 du Code de commerce, disponible sur le site internet <http://www.amf-france.org/>.

2.4 Marché des titres de la société Vallourec

2.4.1 Place de cotation

Les actions de la Société font partie du Compartiment A du marché réglementé Euronext à Paris (code ISIN : FR0013506730-VK). Elles sont éligibles au PEA et admises au Service à règlement différé (SRD).

L'action Vallourec fait partie des actions retenues notamment dans les indices CAC Mid 60, SBF 120 et Next 150.

Les Obligations Juin 2026 sont admises aux négociations sur le marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg sous les codes Regulation S ISIN XS2352739184, Rule 144 A ISIN XS2352739770 et IAI ISIN XS2352740604 (voir supra section 2.2.6 « Titres non représentatifs du capital »).

2.4.2 Autres marchés éventuels

Vallourec a mis en place en octobre 2010 un programme sponsorisé d'*American Depositary Receipt* (ADR) de niveau 1 aux États-Unis.

Un ADR est une valeur mobilière libellée en dollars US qui représente les actions d'une société non américaine, ce qui permet à des investisseurs américains de détenir indirectement des actions et de les échanger sur les marchés de valeurs mobilières aux États-Unis. Les ADR Vallourec sont négociables sur le marché de gré à gré américain (marché OTC).

Dans ce cadre, JPMorgan agit comme banque dépositaire pour administrer le programme ADR. Les informations techniques du programme ADR sont disponibles sur le site internet du Groupe, rubrique Actions et dividendes. Pour toute question, les porteurs d'ADR peuvent contacter les services de JP Morgan :

- par téléphone au (800) 990-1135 (général) ou au (651) 453-2128 (appel hors USA) ;
- sur internet : www.shareowneronline.com ;
- ou par courrier à l'adresse suivante :
 EQ Shareowner Services P.O. Box 64504 St. Paul,
 MN 55164 – 0504 USA

2.4.3 Évolution du cours de bourse et de la capitalisation boursière sur cinq ans

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION VALLOUREC SUR CINQ ANS, COMPARÉE AU SBF 120 ET AU STOXX EUROPE 600 OIL & GAS



Source : Capital IQ – base 100 au 1^{er} janvier 2017.

Note : Regroupement d'actions (1 pour 40) effectif depuis le 25 mai 2020.

ÉVOLUTION DU COURS ET DE LA CAPITALISATION BOURSIÈRE SUR CINQ ANS

En euros	2018	2019	2020*	2021**	2022
Nombre d'actions ordinaires en circulation (au 31 décembre)	457 987 760	457 987 760	11 449 694	228 928 428	229 228 999***
Cours le plus haut	6,08	3,19	114,68	14,53	14,28
Cours le plus bas	1,56	1,37	11,19	6,01	6,59
Cours moyen de l'année (clôture)	4,60	2,31	41,35	8,79	10,43
Dernier cours de l'année	1,63	2,81	26,75	8,80	12,27
Capitalisation boursière (au dernier cours de l'année)	744 459 104	1 286 945 606	306 279 314	2 014 570 166	2 812 639 818

Source : Euronext.

* Regroupement d'actions (1 pour 40) effectif depuis le 25 mai 2020.

** Restructuration financière finalisée au 30 juin 2021.

*** Les 6 548 628 actions de préférence ne sont pas admises aux négociations sur le marché réglementé.

2.5 Politique de versement des dividendes

2.5.1 Politique de versement de dividende

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 25 mai 2023 (troisième résolution) de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2022.

Les dividendes par action versés ont été, au titre des cinq derniers exercices, les suivants :

En euro par action	Revenu global	Avoir fiscal	Dividende net	Taux de distribution
2018	0	Néant	0	-
2019	0	Néant	0	-
2020	0	Néant	0	-
2021	0	Néant	0	-
2022 (a)	0	Néant	0	-

(a) Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 25 mai 2023.

La politique de versement de dividendes par Vallourec pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2022 prendra en compte notamment les résultats de Vallourec, sa situation financière ainsi que les restrictions applicables au paiement de dividendes auxquelles la Société sera soumise.

2.5.2 Restrictions à la distribution de dividendes

Les restrictions applicables à la distribution de dividendes seront celles prévues par les différents instruments de dette du Groupe, à savoir (i) un crédit renouvelable d'un montant en principal de 462 millions d'euros (le « RCF »), (ii) un prêt garanti par l'État d'un montant en principal de 262 millions d'euros (le « PGE ») et (iii) des obligations *high yield* d'un montant en principal de 1 023 millions d'euros (les « Obligations », avec le RCF et le PGE, les « Instruments de Dette »).

En application du RCF et du PGE, la Société ne pouvait procéder à aucune distribution de dividendes, de réserve ou de primes au cours de l'exercice 2021. En outre, concernant les distributions au cours des exercices suivants, la documentation relative aux Instruments de Dette n'autorise la distribution de dividendes par Vallourec que dans certains cas dont les principaux sont décrits ci-après.

1. Distribution autorisée au regard du résultat net consolidé cumulé

Dans ce cas, une distribution de dividendes est autorisée si (i) aucun défaut ou cas de défaut n'est intervenu ou n'est susceptible d'intervenir à la suite d'une telle distribution ; (ii) Vallourec est en mesure de contracter au moins 1 euro de dette supplémentaire au regard du ratio de couverture des charges financières fixes consolidées (tel que défini dans les modalités des Obligations) qui doit être supérieur à 2 : 1 sur une base *pro forma* et (iii) le montant total du dividende envisagé (ensemble avec les montants des autres paiements soumis à des restrictions) augmenté du montant distribué depuis la date d'émission

de ces Obligations ne dépasse pas 50 % du résultat net consolidé pour la période (traitée comme un exercice comptable) à compter du premier trimestre suivant la date d'émission jusqu'à la fin du trimestre financier le plus récent clos avant la date de ce paiement et pour lequel des états financiers sont disponibles (ou par exemple, dans le cas où le résultat net consolidé est négatif, déduction faite de 100 % de ce déficit), augmenté de certains montants correspondant à des apports en capital ou conversion de titres en capital.

2. Distribution autorisée spécifiquement en matière de dividendes

Dans ce cas, une distribution de dividendes est autorisée sous réserve (i) qu'aucun défaut n'intervienne et ne perdure ou ne soit susceptible d'intervenir de ce fait, (ii) que les titres de Vallourec soient toujours admis à la négociation sur Euronext Paris, (iii) que le montant annuel ne dépasse pas 5 % de la capitalisation boursière de Vallourec, et (iv) que le ratio de levier net consolidé soit inférieur ou égal à 2,25 : 1 sur une base *pro forma*.

3. Distribution autorisée au regard du ratio de levier

Dans ce cas, une distribution de dividendes est autorisée sous réserve (i) qu'aucun défaut ou cas de défaut n'intervienne et perdure ou ne soit susceptible d'intervenir de ce fait et (ii) que le ratio de levier net consolidé soit inférieur ou égal à 2 : 1 sur une base *pro forma* (après prise en compte de la distribution envisagée).

2.6 Politique de communication financière

Le Groupe s'attache à entretenir une relation durable et de confiance avec l'ensemble de ses actionnaires, qu'ils soient individuels ou institutionnels, français ou étrangers. L'équipe Relations Investisseurs a pour mission de leur faciliter l'accès à une information exacte, précise et sincère concernant notamment les activités, les résultats, les perspectives et les développements stratégiques du Groupe.

À cette fin, et dans un souci permanent de clarté et de transparence, de nombreux supports de communication dédiés sont disponibles, et des rencontres régulières sont organisées tout au long de l'année.

2.6.1 Une information accessible à l'ensemble des actionnaires

L'information financière et les supports de communication sont mis à disposition de l'ensemble des actionnaires en version électronique sur le site internet du Groupe (www.vallourec.com), rubrique Investisseurs, véritable base de données de la communication financière du Groupe. Ces supports incluent notamment :

- l'ensemble des informations financières et stratégiques délivrées aux marchés financiers : résultats trimestriels, communiqués de presse, financement, présentations et retransmissions audio des résultats annuels et vidéo de l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- l'ensemble des informations réglementées diffusées en conformité avec la directive européenne « Transparence » du 15 décembre 2004 telle qu'amendée, qui comprend notamment :
 - le Document d'enregistrement universel incluant le rapport financier annuel, le rapport semestriel et le rapport de gestion du Conseil d'administration, déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers,
 - les documents relatifs à l'Assemblée Générale des actionnaires (avis de convocation, projet de résolutions, bulletin de vote, brochure de convocation).

L'ensemble des communiqués de presse, des présentations et des publications du Groupe est également disponible dans la rubrique média.

L'envoi de ces informations peut être effectué par courrier, sur demande formulée soit sur le site internet du Groupe, soit auprès de la Direction des Relations Investisseurs par e-mail, par téléphone ou par courrier.

Assemblées Générales

L'Assemblée Générale du 24 mai 2022 a pu se tenir en présentiel. L'équipe Relations Investisseurs est disponible pour accompagner les actionnaires dans leur démarche de vote et de participation à l'Assemblée.

Fil d'informations

Dans le cadre de la diffusion de ses publications, Vallourec donne à ses actionnaires et parties prenantes la possibilité de s'abonner au fil d'informations du Groupe par simple inscription en ligne à l'adresse www.vallourec.com (rubrique Investisseurs). Le fil d'informations permet de recevoir par voie électronique les notifications concernant les publications financières et les activités du Groupe.

2.6.2 Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers

La Direction des Relations Investisseurs organise, avec les différents membres de la Direction du Groupe, régulièrement et dans le respect des meilleures pratiques de la profession, des réunions avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers, incluant les spécialistes ISR (investissement socialement responsable), en France et à l'étranger :

- **chaque trimestre, une conférence téléphonique est organisée** à l'occasion de la publication des résultats financiers, durant laquelle la Direction Générale présente les résultats et répond aux questions des analystes. Cette conférence téléphonique est retransmise en direct puis en différé sur le site internet du Groupe ;
- **régulièrement, Vallourec participe à des événements consacrés aux investissements socialement responsables (ISR)**. Ces rencontres avec des fonds d'investissement et des analystes ISR participent à la progression du Groupe dans le domaine du développement durable ;

- **ponctuellement, un *Investor Day* est organisé** pour présenter à la communauté financière la stratégie, les produits et les opérations du Groupe. Accessible à tous sous la forme d'une retransmission vidéo sur le site internet du Groupe, l'*InvestorDay* permet aux investisseurs et aux analystes de multiplier les échanges sur une grande diversité de thèmes, en dehors des périodes d'annonce de résultats.

Par ailleurs, **de nombreuses rencontres sont organisées tout au long de l'année entre la Direction du Groupe et la communauté financière**. En 2022, la Direction et l'équipe Relations Investisseurs de Vallourec ont participé à 134 réunions et conférences téléphoniques, et consacré environ 14 jours à des *roadshows* et à des conférences.

2.6.3 Relations avec les actionnaires individuels

Le Groupe souhaite promouvoir un dialogue soutenu avec ses actionnaires individuels et renforcer les liens de confiance et de proximité qu'il a noués avec eux. Ce dialogue aide également Vallourec à mieux appréhender les préoccupations de ses actionnaires individuels et à répondre à leurs attentes.

À cet effet et à travers divers supports complémentaires, des moyens de communication spécifiques ont été développés :

- une section actionnaires individuels au sein de la rubrique Investisseurs du site internet du Groupe (www.vallourec.com) ;
- des parutions d'avis financiers conformément à la réglementation en vigueur (publication des résultats, convocation à l'Assemblée Générale) ;
- un numéro vert dédié aux actionnaires individuels (0800 505 110, gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine) qui leur permet d'accéder à des informations telles que l'agenda financier, ou d'être mis en relation avec l'équipe des Relations Investisseurs ou Uptevia, dans le cas où l'actionnaire est inscrit au nominatif ou intéressé par une inscription de cette nature ;

- un fil d'information permettant de recevoir par voie électronique les notifications de communiqués de presse, les notifications de publications financières par simple inscription en ligne sur www.vallourec.com (rubrique Investisseurs) ;
- selon les années, une présence au Salon Actionaria. L'équipe Relations Investisseurs, accompagnée d'experts métiers, a ainsi pu faire découvrir ou redécouvrir les métiers, savoir-faire et solutions du Groupe et a dialogué avec les actionnaires individuels ;
- un Club des Actionnaires permettant aux membres de participer à des réunions dédiées à la présentation des résultats financiers et d'avoir des échanges plus réguliers avec Vallourec afin de mieux connaître et comprendre ses activités. Le Club des Actionnaires et les conditions d'adhésion et d'inscription sont accessibles sur internet à l'adresse www.vallourec.com (rubrique Investisseurs/ Espace Actionnaires) ;
- enfin, l'équipe Relations Investisseurs se tient disponible en permanence pour répondre aux questions des actionnaires.

Inscription au nominatif pur

Vallourec propose à ses actionnaires de bénéficier de l'inscription de leurs titres au nominatif pur, offrant les avantages suivants :

- **la gratuité de la gestion** : les actionnaires au nominatif pur sont totalement exonérés de droit de garde, ainsi que des frais inhérents à la gestion courante de leurs titres tels que :
 - la conversion au porteur, le transfert de titres,
 - les changements de situations juridiques : mutations, donations, successions, etc.,
 - les opérations sur titres (augmentation de capital, attribution de titres, etc.),
 - le paiement des dividendes ;
 - **des frais de courtage** de 0,25 % du montant de la transaction jusqu'à 200 000 euros et de 0,15 % au-delà de 200 000 euros (avec un minimum de 4,10 euros) ;
 - **la garantie d'une information personnalisée** : l'actionnaire au nominatif pur bénéficie d'une information personnalisée portant sur :
 - la convocation aux assemblées générales, avec envoi systématique de l'avis de convocation et du formulaire unique de vote par correspondance et par procuration, et, sur demande, l'envoi d'une carte d'admission et des documents d'information légaux,
 - la gestion des titres (passage des ordres d'achat, de vente...), les opérations sur titres organisées par Vallourec, etc. À cet effet, ainsi que pour d'autres renseignements, une équipe d'opérateurs dédiés est à la disposition des actionnaires de 8 h 45 à 18 h 00 (heure de Paris), sans interruption, du lundi au vendredi, au +33 (0)1 40 14 80 17 ;
 - **un accès facilité à l'Assemblée Générale** : tout actionnaire nominatif est invité de droit à l'Assemblée Générale et, pour voter, ce dernier n'a pas à demander au préalable une attestation de participation ;
 - **un site dédié en ligne**, Planetshares, accessible à l'adresse <https://planetshares.uptevia.pro.fr>. Ce site permet de :
 - gérer ses avoirs,
 - passer des ordres,
 - participer à l'Assemblée Générale,
 - télécharger directement en ligne toute la communication relative aux avoirs (relevés de portefeuille, avis d'opérations...).
- De plus amples informations concernant le nominatif pur et les formulaires d'inscription peuvent être obtenues auprès de Uptevia :
- par courrier à l'adresse suivante :

UPTEVIA

CTO
Relations Actionnaires Vallourec
Grands Moulins de Pantin
9 Rue du Débarcadère – 93761 PANTIN CEDEX.

- par téléphone au : +33 (0)1 40 14 80 17
- par télécopie au : +33 (0)1 55 77 34 17

2.6.4 Contact Relations Investisseurs et Communication Financière

Direction des Relations Investisseurs

- Adresse : 12, rue de la Verrerie – 92190 Meudon – France
- Téléphone : 0800 505 110
- E-mail : investor.relations@vallourec.com ou actionnaires@vallourec.com

2.6.5 Calendrier financier 2023 (indicatif)

17 mai 2023	Publication des résultats du 1 ^{er} trimestre 2023
25 mai 2023	Assemblée Générale des actionnaires
28 juillet 2023	Publication des résultats du 2 ^e trimestre et du 1 ^{er} semestre 2023
16 novembre 2023	Publication des résultats du 3 ^e trimestre et des neuf premiers mois 2023



3

**INFORMATIONS
CONCERNANT L'ACTIVITÉ
DU GROUPE VALLOUREC**



INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DU GROUPE VALLOUREC

3.1	Histoire et évolution de Vallourec et de son Groupe	40	3.5	Faits marquants de l'exercice 2022 et du début de l'exercice 2023	63
3.2	Description du modèle d'affaires et des activités du Groupe	42	3.5.1	Exercice 2022	63
3.2.1	Le modèle économique de Vallourec	42	3.5.2	Premier trimestre 2023	65
3.2.2	Marchés et clients	47	3.6	Vision stratégique	66
3.2.3	Position concurrentielle	48	3.6.1	Vers un Nouveau Vallourec	66
3.2.4	Implantations du Groupe	49	3.6.2	Préparer l'avenir d'une économie à faibles émissions de carbone	67
3.2.5	Approvisionnement	49	3.6.3	Avantage technologique et notoriété de la marque au cœur de la stratégie de Vallourec	67
3.2.6	Organisation du Groupe	50	3.6.4	Une offre de services alliant assistance sur site et solutions digitales	67
3.3	Innovation, Recherche et Développement	56	3.7	Résultats des activités	68
3.3.1	Organisation de l'Innovation et de la Recherche et Développement	56	3.7.1	Résultats consolidés du Groupe	68
3.3.2	Une culture de l'innovation renforcée	58	3.7.2	Liquidité et ressources en capital	73
3.3.3	Des procédés de fabrication à la pointe de la technologie	59	3.8	Perspectives	78
3.3.4	Normes relatives aux produits du Groupe	60	3.8.1	Perspectives du Groupe pour l'exercice 2023	78
3.3.5	Propriété industrielle	60	3.8.2	Principales hypothèses	78
3.4	Contexte de marché	61	3.9	Résultats sociaux	79
3.4.1	Pétrole et Gaz	61	3.10	Localisation des principaux établissements	80
3.4.2	Industrie et autres marchés	61	3.10.1	Immobilisations corporelles	80
3.4.3	Énergies renouvelables et transition énergétique	62	3.10.2	Aspects environnementaux liés à la détention des actifs immobiliers par la Société	80
3.4.4	Matières premières	62	3.10.3	Modifications de périmètre	81
3.4.5	Devises	62	3.11	Opérations avec les apparentés	81

3.1 Histoire et évolution de Vallourec et de son Groupe

Le groupe Vallourec est plus que centenaire, un certain nombre de sociétés à l'origine du Groupe ayant été créées au cours de la dernière décennie du XIX^e siècle. Vallourec a historiquement, en France, deux berceaux géographiques, tous deux de tradition industrielle ancienne, qui restent encore aujourd'hui des zones d'implantation importantes : la région des Hauts-de-France autour de Valenciennes et la région bourguignonne autour de Montbard, en Côte-d'Or. Depuis la fin des années 1990 et la création de la co-entreprise entre Vallourec et Mannesmann, le Groupe est également implanté dans la région de Düsseldorf, en Rhénanie-du-Nord – Westphalie (Allemagne) et dans la région de Belo Horizonte dans l'État du Minas Gerais (Brésil). Dans les années 2000, il a fortement développé ses positions en Amérique du Nord et s'est implanté en Asie. Également présent en Afrique et au Moyen-Orient, Vallourec est aujourd'hui un groupe international, implanté au plus près de ses clients.

1886-1930 : INVENTION DU PROCÉDÉ DE LAMINAGE DES TUBES EN ACIER SANS SOUDURE

En 1886, les frères Mannesmann déposent un brevet qui révolutionne l'industrie du tube : grâce à un laminage à cylindres obliques, ils parviennent à produire des tubes en acier sans soudure.

Dès la fin du XIX^e siècle, en France, les fabricants de tubes commencent à adopter le procédé de fabrication des tubes sans soudure mis au point en Allemagne par les frères Mannesmann. La Société Métallurgique de Montbard est créée en 1899 pour reprendre la Société Française de Fabrication des Corps Creux, qui exploitait une usine à Montbard depuis 1895. Cotée à la Bourse de Paris dès sa création en 1899, elle prend en 1907 le nom de Société Métallurgique de Montbard-Aulnoye et devient en 1937 Louvroil-Montbard-Aulnoye après absorption de la Société Louvroil et Recquignies, elle-même issue de la fusion de la Société française pour la Fabrication des Tubes de Louvroil, créée en 1890, et de la Société des Forges de Recquignies, fondée en 1907.

1930 : NAISSANCE DE VALLOUREC

La crise économique incite les fabricants de tubes français à se rapprocher. Le nom de Vallourec apparaît pour la première fois comme dénomination d'une société de gestion des usines de tubes de Valenciennes, Denain, Louvroil et Recquignies.

1957 : INTRODUCTION DE VALLOUREC À LA BOURSE DE PARIS

La Société des Tubes de Valenciennes et la Société Louvroil-Montbard-Aulnoye fusionnent. Ce groupe devient le deuxième fabricant de tubes en acier en France et est introduit à la Bourse de Paris sous le nom Vallourec.

1965 : LANCEMENT DE LA CONNEXION VAM®

Innovation majeure, la connexion premium VAM® (d'après les noms de Vallourec et d'Alexandre Madrelle, l'ingénieur ayant développé la connexion) révolutionne l'industrie pétrolière.

Grâce à des caractéristiques mécaniques uniques, elle garantit une parfaite étanchéité des colonnes à l'intérieur des puits.

1976 : PARTENARIAT INDUSTRIEL AVEC SUMITOMO

L'essor du marché pétrolier incite Vallourec à nouer des partenariats industriels pour répondre à la demande de ses clients à travers le monde. En 1976, Vallourec signe un accord de licence et de recherche et développement avec le groupe japonais Sumitomo

(troisième producteur mondial de tubes en acier) avant de créer avec ce dernier, en 1984, une co-entreprise pour la production et la commercialisation de connexions VAM® outre-Atlantique. Ces accords sont le point de départ d'une collaboration pérenne.

1997 : CRÉATION DE LA CO-ENTREPRISE VALLOUREC & MANNESMANN TUBES

Créée en 1890, peu après la découverte révolutionnaire par les frères Mannesmann du procédé de laminage de tubes en acier sans soudure, Mannesmannröhren-Werke AG s'impose rapidement comme une référence mondiale. La création de Vallourec & Mannesmann Tubes, filiale commune de Vallourec (55 %) et de la société allemande Mannesmannröhren-Werke (45 %), permet aux deux entreprises de proposer à leurs clients la plus large gamme dimensionnelle de tubes au monde.

2000 : DÉVELOPPEMENT AU BRÉSIL

Vallourec & Mannesmann Tubes acquiert la filiale brésilienne de Mannesmannröhren-Werke, désormais dénommée Vallourec Soluções Tubulares do Brasil.

2002 : RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE DU GROUPE AUX ÉTATS-UNIS

Implanté depuis 1984 aux États-Unis, marché de référence pour les tubes destinés à l'équipement de puits de pétrole et de gaz (OCTG), Vallourec y renforce de façon significative sa présence avec l'acquisition de l'activité tubes en acier sans soudure de North Star Steel Company (North Star Tubes), qui comprend une aciérie électrique et une tuberie à Youngstown (Ohio) et une unité de traitement thermique et de filetage à Houston (Texas). Désormais dénommée Vallourec Star, cette société est contrôlée à 100 % par Vallourec Tubes.

2005 : ACQUISITION PAR VALLOUREC DE LA TOTALITÉ DU CONTRÔLE DE VALLOUREC & MANNESMANN TUBES

Vallourec prend le contrôle total de Vallourec & Mannesmann Tubes grâce à l'acquisition, pour un montant de 545 millions d'euros, de la participation de 45 % détenue par Mannesmannröhren-Werke. Cette opération majeure se traduit pour Vallourec par la maîtrise totale de la mise en œuvre de la stratégie de la co-entreprise.

2006-2011 : EXPANSION EN CHINE

Afin de poursuivre sa croissance dans le domaine de la production de tubes pour le marché de l'énergie électrique, Vallourec inaugure, en 2006, une filiale, Vallourec Changzhou Co., Ltd. ⁽¹⁾, implantée à Changzhou en Chine et spécialisée dans la finition à froid de tubes sans soudure en aciers alliés de grand diamètre, produits en Allemagne, pour les centrales électriques.

La même année, la société VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments est créée pour exploiter une usine, située à Changzhou, dédiée au filetage des tubes pour l'équipement des puits de pétrole et de gaz et dont la production démarre mi-2007.

En vue de renforcer encore sa présence sur le marché chinois, le Groupe acquiert, en 2011, 19,5 % de Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP), un fabricant chinois de tubes sans soudure, coté à la Bourse de Hong Kong. Dans le cadre d'un accord de coopération avec TOP, VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments est chargée localement du filetage premium des tubes fabriqués par TOP et destinés à servir le marché OCTG premium chinois.

(1) Depuis le 18 août 2017, cette société s'appelle Vallourec (China) Co., Ltd.

2008 : ACQUISITIONS AUX ÉTATS-UNIS

Afin de renforcer ses positions dans les produits à haute valeur ajoutée, Vallourec acquiert, auprès de Grant Prideco, les sociétés Atlas Bradford® Premium Threading & Services, TCA® et Tube-Alloy. Ces sociétés sont spécialisées respectivement dans la production de connexions premium, le traitement thermique de produits tubulaires en nuances d'acier fortement allié ainsi que la production et la réparation des accessoires utilisés à l'intérieur des puits de pétrole et de gaz et les opérations de filetage complexes. En 2009, Atlas Bradford® Premium Threading & Services et TCA® ont été absorbées respectivement par VAM USA LLC et Vallourec Star.

2010 : CONSOLIDATION DE L'OFFRE DE SOLUTIONS PREMIUM

Vallourec acquiert Serimax, leader mondial des solutions de soudage pour conduites offshore. Cette acquisition complète les activités de Vallourec dans le domaine des tubes de conduites offshore et permet au Groupe d'offrir à ses clients des solutions intégrées.

2011 : RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE INDUSTRIELLE DU GROUPE AU BRÉSIL ET AU MOYEN-ORIENT

En 2011, le nouveau site industriel intégré de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil est inauguré à Jeceaba, dans l'État du Minas Gerais au Brésil. Ce site industriel haut de gamme comporte une aciérie, une tuberie et un ensemble de lignes de traitement thermique, de filetage et de finition.

La même année, Vallourec acquiert Saudi Seamless Pipes Factory Company Ltd., première société de transformation et de finition de tubes OCTG sans soudure en Arabie saoudite. Vallourec devient ainsi le premier acteur du marché OCTG à disposer localement d'installations intégrées de traitement thermique et de filetage, auxquelles s'ajoute une nouvelle ligne de filetage de connexions VAM®.

2012 : ACCOMPAGNEMENT DE L'ESSOR DES HYDROCARBURES NON CONVENTIONNELS AUX ÉTATS-UNIS

Vallourec met en service une nouvelle tuberie haut de gamme pour petits diamètres à Youngstown (Ohio) et couvre ainsi toute la gamme de produits et services nécessaires à la production de l'ensemble des hydrocarbures, et en particulier ceux relatifs aux gisements de schiste.

2013 : VALLOUREC, MARQUE UNIQUE POUR TOUTES LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Depuis la création de la co-entreprise Vallourec & Mannesmann Tubes, de nombreuses entités du Groupe opéraient sous la marque V&M. En 2013, afin de contribuer au renforcement de son leadership mondial et d'accompagner sa stratégie de croissance, Vallourec regroupe toutes ses entités sous le même nom : Vallourec, témoignant de l'aboutissement de l'intégration des nombreuses sociétés acquises par le Groupe à travers le monde.

2014 : VALLOUREC RENFORCE SON ACTIVITÉ COMMERCIALE EN AFRIQUE

Implanté en Angola depuis 2007 à travers une société de services, Vallourec installe au Nigeria un bureau commercial et une usine de filetage premium en 2009. Cette présence se traduit en 2014 par la signature de trois contrats majeurs en Afrique pour la fourniture de tubes de conduites sous-marines ou de solutions tubulaires premium pour des projets très complexes en offshore profond au Ghana, au Nigeria et en Angola.

2016 : VALLOUREC ANNONCE LA MISE EN PLACE D'INITIATIVES STRATÉGIQUES MAJEURES

Le Groupe annonce le 1^{er} février 2016 des initiatives stratégiques majeures visant à rationaliser son empreinte industrielle en Europe et au Brésil, acquiert le contrôle de Tianda Oil Pipe en Chine et lève près d'un milliard d'euros à travers une augmentation de capital.

2017-2018 : VALLOUREC POURSUIT SA TRANSFORMATION AVEC LA MONTÉE EN PUISSANCE DES NOUVELLES ROUTES DE PRODUCTION COMPÉTITIVES

Vallourec a poursuivi sa transformation notamment à travers la mise en place d'une nouvelle organisation structurée autour de quatre régions et deux Départements centraux et la montée en puissance des nouvelles routes de production depuis la Chine et le Brésil. Au Brésil, le Groupe a également renouvelé son contrat long terme (trois ans) avec Petrobras pour la fourniture de tubes OCTG premium et de services (étendu par la suite jusqu'à mi-2026).

2019 : LANCEMENT DE SMARTENGO™ ET SUCCÈS COMMERCIAL DANS LES RÉGIONS EA-MEA

En mars 2019, Vallourec a lancé Smartengo™, sa nouvelle plateforme de vente en ligne pour le marché Pétrole et Gaz. Le 9 septembre 2019, Vallourec a annoncé avoir gagné un contrat d'un montant de 900 millions de dollars pour la fourniture de tubes OCTG à Abu Dhabi National Oil Company (ADNOC), sur cinq ans avec une clause d'extension de deux ans. Vallourec fournira également une large gamme de services, depuis l'usine jusqu'aux puits, développés dans le cadre de sa nouvelle offre globale de services Vallourec.smart.

2020 : PROJET DE RENFORCEMENT DU BILAN ABANDONNÉ À CAUSE DE LA CRISE DE LA COVID-19 ET DE LA CHUTE DES MARCHÉS PÉTROLE ET GAZ, ANNONCE D'UNE RESTRUCTURATION FINANCIÈRE

En février 2020, Vallourec a annoncé un projet de renforcement de son bilan pour soutenir sa stratégie comprenant notamment une augmentation de capital de 800 millions d'euros ainsi qu'un refinancement de ses lignes bancaires. En raison de la crise de la Covid-19 qui a entraîné une chute des marchés mondiaux Pétrole et Gaz, ce projet a été abandonné. En septembre 2020, Vallourec a annoncé entrer en discussion avec ses créanciers dans le but de réduire significativement son endettement.

2021 : FINALISATION DE LA RESTRUCTURATION FINANCIÈRE, AUGMENTATIONS DE CAPITAL ET NOUVELLE STRUCTURE ACTIONNAIRE, LANCEMENT DU PROCESSUS DE CESSIION DES ACTIFS EN ALLEMAGNE

Le 24 juin 2021, Vallourec a annoncé le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, représentant un montant brut, prime d'émission incluse, de 299 724 207,62 euros.

Le 30 juin 2021, Vallourec SA a finalisé sa restructuration financière et, conformément aux résolutions adoptées le 20 avril 2021 par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, a modifié le mode d'administration et de direction en structure à Conseil d'administration en lieu et place de la structure à Directoire et Conseil de Surveillance.

En novembre 2021, Vallourec a annoncé le lancement du processus de cession des actifs en Allemagne et le transfert progressif de leurs activités Pétrole et Gaz vers les sites de production brésiliens.

2022 : ANNONCE DU PLAN DE TRANSFORMATION NEW VALLOUREC, RENFORCEMENT DU COMITÉ EXÉCUTIF, FORTE DYNAMIQUE COMMERCIALE AUX ETATS-UNIS ET DANS D'AUTRES RÉGIONS, LANCEMENT DE VALLOUREC® NEW ENERGIES

En mai 2022, le Groupe annonce le plan « New Vallourec ». Le plan vise à générer 230 millions d'euros de RBE annuel additionnels récurrents, et environ 20 millions d'euros de réduction des dépenses d'investissement, avec un plein effet attendu dès le deuxième trimestre 2024. Ce plan permettra au Groupe de résister aux cycles et de générer un flux de trésorerie disponible positif, avant variation du besoin en fonds de roulement, y compris en période de bas de cycle.

Au cours de l'année, Vallourec a procédé à six nominations pour renforcer le Comité Exécutif chargé de mettre en œuvre la stratégie de transformation du plan New Vallourec. Le Groupe bénéficie d'une forte dynamique commerciale aux États-Unis et dans d'autres régions, grâce à des contrats nouveaux ou existants signés avec des clients tels que Saudi Aramco, ADNOC et Petrobras. En septembre 2022, Vallourec a décidé de regrouper son portefeuille d'offres destinées à la transition énergétique sous un seul nom commercial, Vallourec® New Energies.

3.2 Description du modèle d'affaires et des activités du Groupe

3.2.1 Le modèle économique de Vallourec

3.2.1.1 Présentation générale du Groupe

Vallourec est un leader mondial des solutions tubulaires premium destinées principalement aux marchés de l'Énergie et de l'Industrie. Avec près de 16 000 collaborateurs fin 2022, des sites de production intégrés, une Recherche et Développement (R&D) de pointe et une présence dans plus de 20 pays, il propose à ses clients des solutions globales innovantes adaptées aux enjeux énergétiques du XXI^e siècle.

Implanté depuis ses origines en France et en Allemagne, Vallourec occupe des positions de tout premier plan aux États-Unis, au Brésil, en Europe, au Moyen-Orient et en Asie. Fort de près de 40 unités de production et de lignes de finition à travers le monde, Vallourec dispose de sites de production intégrés, comportant aciéries et tuberies aux États-Unis et au Brésil.

Le Groupe fournit une large gamme de solutions tubulaires premium, c'est-à-dire de haute performance et dont la fabrication requiert une maîtrise technologique et industrielle importante, accompagnée de services complémentaires spécialisés permettant aux clients de profiter d'une offre complète de solutions innovantes pour répondre aux besoins les plus exigeants.

L'offre du Groupe inclut :

- une gamme de tubes sans soudure parmi la plus étendue au monde en termes de dimensions et de proportions (longueur, diamètre, épaisseur) dans une variété de plus de 250 nuances d'acier (aciers carbone faiblement et fortement alliés, aciers inoxydables, alliages de nickel, etc.) ;
- des connexions, dont le VAM® et des accessoires ; et
- des services innovants et connectés.

Le Groupe propose des produits et services pour les quatre marchés suivants :

- Pétrole et Gaz : tubes, connexions et services connectés pour l'exploration et l'exploitation des gisements pétroliers et gaziers, y compris les plus complexes. Vallourec offre une gamme complète lui permettant de servir l'ensemble des acteurs de l'extraction pétrolière : schiste, onshore et offshore ;
- Industrie (Mécanique, Automobile, Construction) : tubes légers et résistants pour une grande palette d'applications, profils creux, tubes et ébauches, destinés aux marchés de l'Automobile, de la Mécanique ou de la Construction ;
- Minerai de fer : exploitation d'une mine de fer au Brésil dont une partie de la production approvisionne le site de Jeceaba et l'autre est commercialisée sur le marché local ; et

- Transition énergétique : des tubes et connexions spécialement testées et validées dans le cadre d'un environnement exigeant caractérisé par un fort degré de corrosion, la géothermie à haute température et les systèmes à risque de fuite pour l'hydrogène.

UNE AMBITION : ÊTRE LE PARTENAIRE DE CHOIX, AGILE ET INNOVANT POUR SES CLIENTS

Vallourec a pour ambition d'être le partenaire de choix, agile et innovant pour la fourniture de solutions tubulaires intelligentes et durables à l'ensemble de ses clients.

Partenaire de choix : acteur mondial avec des positions régionales de premier plan, le Groupe a pour objectif la satisfaction de chaque client au coût le plus juste grâce à une offre de produits et services différenciée aussi bien pour leur permettre d'optimiser les coûts d'exploitation que pour leur fournir des produits à haute valeur ajoutée pour des applications très sophistiquées.

Agile : pour répondre de plus en plus rapidement aux évolutions des besoins de ses clients, Vallourec a revu sa politique d'innovation, pour être plus réactif et proposer rapidement de nouvelles solutions répondant aux attentes du marché. De plus, sa présence régionale lui permet d'offrir à ses clients des délais de livraison et des services au plus près de leurs préoccupations.

Innovant : l'innovation est au cœur de l'ADN du Groupe, marqué par le développement des produits et connexions les plus avancés. Afin de continuer à répondre au mieux aux attentes de ses clients et de ses marchés, la stratégie d'innovation de Vallourec a été élargie au-delà du développement des produits traditionnels, vers de nouveaux services et de nouveaux modèles d'affaires. Le développement du digital dans les offres commerciales est un axe clé, marqué par le lancement en 2018 de l'offre de services intelligents Vallourec.smart. Dans cette offre ont été regroupés les services physiques et digitaux du Groupe.

UNE OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES ET UNE EMPREINTE GÉOGRAPHIQUE DIVERSIFIÉES AU SERVICE DES CLIENTS

En mai 2022, Vallourec a annoncé un vaste plan de transformation du Groupe. Le processus de fermeture de ses sites de production de tubes allemands et la relocalisation de l'activité allemande de laminage à destination marchés Pétrole & Gaz au Brésil ont été lancés ; il se déroulera au cours des deux prochaines années et inclura la vente des terrains et bâtiments. Les fonctions de support seront situées à proximité des sites de production et le Groupe se concentrera sur les projets créateurs de valeur.

Dans le cadre de son plan « New Vallourec », conduit par Philippe Guillemot, Président et Directeur-Général, le Groupe a développé une organisation en trois régions (Amérique du Nord, Amérique du Sud, Hémisphère Est) dans le but de simplifier et d'optimiser les opérations. Cette nouvelle organisation vise à rendre le Groupe plus efficace et plus agile, au plus près du client, et lui permettre d'accroître sa performance industrielle, notamment grâce à deux bases d'export, le Brésil et l'Asie.

Le Groupe dispose d'un portefeuille clients diversifié et d'une présence globale permettant de saisir les opportunités de croissance sur chacun de ses marchés. Vallourec bénéficie d'une répartition équilibrée de son chiffre d'affaires. Les dix premiers clients du Groupe ont représenté 26 % du chiffre d'affaires total en 2022 et la répartition géographique du chiffre d'affaires démontre les fortes positions du Groupe sur ses marchés stratégiques. La répartition du chiffre d'affaires par marché est présentée en section 3.2.2.1 du présent Document d'enregistrement universel.

L'INNOVATION AU CŒUR DE L'ADN DU GROUPE

Vallourec bénéficie d'une technologie brevetée qui lui confère un avantage compétitif fort : la connexion VAM® garantissant une parfaite étanchéité des colonnes tubulaires sur les zones d'installation positionne le Groupe parmi les leaders de la fabrication de tubes sans soudure.

Vallourec entend maintenir son avance technologique qui lui permet d'anticiper les besoins de ses clients. L'innovation est au cœur de sa stratégie de croissance :

- les clients de Vallourec souhaitent être accompagnés dans l'optimisation et la sécurisation de leurs installations. Vallourec répond à leurs attentes avec des offres complètes à haute valeur ajoutée intégrant tubes et services connectés ;
- le Groupe innove dans les domaines suivants : les procédés de fabrication, le développement de nouveaux produits et l'amélioration des performances des produits existants, ainsi que dans le déploiement de nouveaux services et solutions clients.

La révolution digitale se traduit par de nouvelles possibilités d'optimisation de l'efficacité des opérations, sur l'ensemble de la chaîne de valeur, et une demande accrue des clients de Vallourec, tous secteurs confondus, de solutions intelligentes en ce sens. Vallourec propose déjà des solutions connectées et travaille à développer cette offre au plus près des préoccupations de ses clients.

Vallourec prépare par ailleurs la transition énergétique en explorant la façon dont ses produits peuvent être utilisés dans ce cadre. Certains de ses produits trouvent déjà des applications concrètes, par exemple pour les centrales géothermiques qui nécessitent des tubes aux propriétés très exigeantes (corrosion, conditions thermiques extrêmes), les stockages de carbone en état supercritique (basses températures), les stockages d'hydrogène.

UN ACTEUR RESPONSABLE

Vallourec a toujours intégré à sa stratégie les plus hauts standards de responsabilité et d'exigence, en matière de sécurité, de qualité, de politique sociale ou environnementale : sa démarche et les objectifs qu'elle s'est fixés sur les aspects sociaux, environnementaux et sociétaux sont formalisés dans la Charte de développement durable et sont décrits dans la déclaration consolidée de performance extra-financière intégrée au chapitre 4 du présent Document d'enregistrement universel.

Vallourec fait l'objet d'évaluations périodiques de la part des principales agences non financières ou fonds spécialisés ISR tels que Vigeo-Eiris, MSCI, Sustainalytics, Ecovadis ou bien CDP.

Un acteur engagé avec une feuille de route claire

En 2020, Vallourec a annoncé ses ambitions de réduction de ses émissions de carbone directes et indirectes à l'horizon 2025 en prenant l'année 2017 comme référence. Ces objectifs ont été approuvés par la Science-Based Targets initiative (SBTi), et Vallourec est devenue la première société du secteur Pétrole & Gaz à obtenir cette reconnaissance. Concrètement, le Groupe, qui est déjà un faible émetteur de gaz à effet de serre, s'engage à :

- réduire ses émissions directes de 20 % (scopes 1 et 2) ;
- réduire l'ensemble de ses émissions directes et indirectes de 25 % (scopes 1, 2 et 3).

Vallourec entend être un acteur de la transition énergétique et accompagner ses clients dans leur transformation. Les produits et services de Vallourec trouvent déjà de nombreuses applications au service de la transition énergétique et le Groupe participe notamment à des projets de recherche sur le transport et le stockage du CO₂ et l'hydrogène, en plus de son offre existante dans les domaines de la géothermie et du stockage de CO₂.

Le 2 mai 2022, Vallourec a annoncé la nomination d'Ulrika Wising au poste de Senior Vice President Energy Transition. Ulrika possède une solide expérience en matière de transition énergétique et de développement d'entreprise. Elle renforcera l'orientation et les engagements en faveur de la transition énergétique et sera chargée d'accélérer et de développer de nouvelles opportunités commerciales rentables.

Investissement dans GreenFire Energy

Vallourec a également annoncé en mai 2022 avoir investi dans GreenFire Energy, une start-up américaine qui développe des systèmes de géothermie, en circuit fermé, basés sur sa technologie innovante GreenLoop™. Cette opération a été réalisée aux côtés d'autres investisseurs reconnus, Baker Hughes et Helmerich & Payne. Vallourec et GreenFire Energy collaborent depuis 2019 sur plusieurs projets de technologie de géothermie en circuit fermé. La solution THERMOCASE® VIT (tubes isolés sous vide) de Vallourec est un composant-clé des systèmes de géothermie en boucle fermée. Ces tubes permettent en effet de transporter de l'eau chaude ou de la vapeur en limitant les pertes de chaleur. Grâce à sa position de leader sur ce marché avec sa gamme de produits THERMOCASE® VIT, le Groupe pourra concevoir et fournir des solutions sur mesure pour les projets futurs de GreenFire Energy. Alors que les systèmes classiques reposent sur l'exploitation de ressources géothermiques dans des zones et avec des conditions très spécifiques, les systèmes avancés de géothermie (Advanced Geothermal Systems) – tels ceux développés par GreenFire Energy - pourraient permettre de produire de l'énergie quasiment partout.

De nouvelles étapes dans les domaines du captage et du stockage du carbone (CSC) et de l'hydrogène

Pour l'injection de CO₂ supercritique dans les puits de stockage du CO₂, les connexions VAM TOP® ont été testées pour des conditions spécifiques exigeant une basse température (- 80°C) et une chute de température très soudaine dans des conditions de charge sévères, avec des échantillons grandeur nature. Ces résultats ont été validés par des clients, notamment des leaders technologiques du secteur du pétrole et du gaz.

En raison de la petite taille et de la faible viscosité de la molécule, l'hydrogène est connu pour être un gaz difficile à contenir. Vallourec est la première société à avoir testé et validé l'étanchéité totale de la connexion VAM® 21 avec une teneur en hydrogène de 100 % jusqu'à 560 bars, conditions plus strictes que celles exigées pour les futurs puits de stockage.

3.2.1.2 Produits et services pour le marché Pétrole et Gaz

Vallourec a élargi son offre pour servir ses clients grâce à des produits standards combinés aux produits les plus performants, afin de répondre aux environnements des moins exigeants aux plus extrêmes comme aux applications les plus complexes en termes de pression, température et corrosion. Le Groupe développe une offre de services associés à ces produits pour améliorer les coûts des opérateurs, faciliter la mise en œuvre des produits et augmenter la durée de vie des installations.

Les produits et services du Groupe pour le marché Pétrole et Gaz couvrent l'ensemble de la chaîne du secteur pétrolier – l'exploration, le développement et la production, le transport et la transformation :

- **OCTG** : les produits OCTG (*Oil Country Tubular Goods*) de Vallourec, des tubes sans soudure filetés, équipent un grand nombre de puits de pétrole et de gaz dans le monde (*casing* et *tubing*). Le raccordement des tubes s'effectue majoritairement à l'aide de connexions filetées premium VAM®, une marque déposée de Vallourec ;
- **Transport et transformation** : du puits jusqu'aux unités de transformation, les hydrocarbures sont acheminés offshore et onshore via des tubes et des accessoires Vallourec.

PRODUITS POUR LE MARCHÉ PÉTROLE ET GAZ

Vallourec propose à l'industrie pétrolière et gazière une gamme de solutions tubulaires qui satisfait les plus hautes exigences et couvre toute la chaîne, depuis l'exploration jusqu'à la production et au transport des hydrocarbures.

Les gammes de produits standard répondent aux normes internationales (API, DNV, IOGP, Shell DEP, etc.) et contribuent, grâce à l'offre compétitive de Vallourec, à réduire les coûts des opérateurs.

Les gammes de produits premium offertes par le Groupe sont adaptées aux environnements extrêmes les plus exigeants et de plus en plus complexes, tels que :

- les applications on-shore relativement standard mais nécessitant une efficacité opérationnelle particulièrement optimisée ;
- les puits profonds ;
- les environnements corrosifs ;
- les puits déviés et horizontaux ; et
- HP/HT (haute pression/haute température).

Tubes et accessoires pour le marché Pétrole et Gaz

Pour les phases d'exploration et de production, le Groupe propose des produits OCTG, qui sont des tubes filetés destinés à l'équipement des puits de pétrole et de gaz. Parmi les OCTG, le Groupe produit des tubes de cuvelage (*casing*), qui sont des tubes assemblés par vissage étanche en une colonne consolidant les parois d'un puits pétrolier ou gazier. Le Groupe offre également des tubes de production (*tubing*), qui sont des tubes d'acier de plus petit diamètre, assemblés par vissage étanche en une colonne de production servant à remonter des fluides exploités du fond du puits vers la surface.

Le vissage étanche des tubes OCTG premium est assuré par les connexions VAM® proposées par le Groupe (ci-après décrites au paragraphe « Connexions VAM® »). Elles présentent en effet des caractéristiques techniques permettant de répondre aux contraintes auxquelles sont soumis les tubes OCTG dans des conditions extrêmes.

Les activités OCTG se développent en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie ainsi qu'en Amérique du Nord et en Amérique du Sud. Chaque région intègre le laminage des tubes ainsi que des ateliers de traitement thermique et de filetage.

Le Groupe est aussi acteur dans le marché des Accessoires en assurant à la fois la fourniture de produits finis et semi-finis ainsi que le support permettant le raccordement d'équipements complexes (têtes de puits, vannes de sécurité, etc.) aux tubes OCTG.

Connexions VAM®

Les connexions VAM®, utilisées depuis plus de 55 ans pour les activités Pétrole et Gaz, sont des connexions premium filetées, inventées et brevetées par Vallourec. Elles permettent le raccordement de tubes, résistent à toutes les contraintes mécaniques présentes dans les puits, telles que la pression ou la compression, et assurent une parfaite étanchéité de la colonne de tubes.

Le développement des connexions VAM® est une activité conjointe de Vallourec et Nippon Steel Corporation (NSC). Cette coopération, qui a permis de hisser la marque VAM® au rang de référence mondiale sur ses marchés, est toujours aussi dynamique et permet de proposer les solutions les plus adaptées aux besoins de tous les acteurs de l'Énergie.

Depuis le premier brevet VAM®, déposé par Vallourec en 1965, ce sont ainsi plus de 30 lignes de produits VAM® qui ont été mises sur le marché, auxquelles s'ajoutent les développements spécifiques, répondant aux exigences les plus variées. Cette offre comprend, en particulier :

- VAM® 21 : disponible dans des diamètres de 3 1/2 à 16 pouces, cette connexion au profil novateur s'est imposée comme le nouveau produit de référence. Aussi résistante que le tube, elle a été la première à offrir une performance conforme au standard CAL IV défini dans les dernières évolutions de l'ISO 13679 et l'API RP 5C5 – deux spécifications de tests normatifs permettant de documenter les performances des produits, pour une utilisation plus responsable. De nouvelles versions du VAM® 21, répondant aux besoins spécifiques des opérateurs (plus forte capacité en couple, développement sur tubes épais, etc.) viennent compléter la ligne de produit tous les ans ;
- VAM® SLIJ-3 : grâce à de meilleures performances, cette connexion intégrale remplace rapidement la génération précédente (VAM® SLIJ-II). À titre d'exemple, dans un diamètre de 14 pouces, 21 % de capacité de traction en plus, 38 % de capacité de compression en plus et près de 50 % de capacité de couple en plus sont rendus possibles par le VAM® SLIJ-3. Déjà qualifiée selon la norme actuelle la plus sévère (API CAL IV:2017), sur plusieurs tailles allant de 7 5/8 à 16 1/4 pouces, cette ligne de produit bénéficie désormais des retours d'expérience unanimement positifs de ses premiers utilisateurs, ouvrant ainsi la voie à de nombreuses utilisations futures ;
- CLEANWELL® : ce revêtement sec, appliqué aux connexions VAM® en usine, s'impose comme le complément idéal aux connexions VAM® pour en tirer la plus grande valeur (en protégeant le produit contre la corrosion lors du transport et du stockage, et en assurant la lubrification lors du vissage). Au-delà des bénéfices environnementaux évidents liés à la suppression des graisses, le CLEANWELL® contribue à de meilleures conditions de sécurité et rend les opérations plus rapides. L'adoption rapide de la solution CLEANWELL® par les acteurs européens de l'Énergie a conduit Vallourec à augmenter ses capacités industrielles ;
- VAM® HTTC (*High Torque Threaded and Coupled*) : conçue pour les puits fortement déviés comportant de longues sections horizontales, cette connexion premium pour *casing* et *tubing* résiste à des couples et des efforts de compression extrêmes lors de la mise en place de la colonne, et assure une parfaite étanchéité lors des phases de production. Disponible dans différentes dimensions, VAM® HTTC est un produit à haute valeur ajoutée qui rend possibles et sûrs les forages horizontaux les plus complexes ;

- VAM® BOLT-II : connexion premium intégrale pour cuvelage de grand diamètre, ses caractéristiques d'intégrité mécanique et d'étanchéité la destinent tout particulièrement aux puits à haute pression et haute température situés en offshore profond, nombreux dans le golfe du Mexique, au large du Brésil, dans le golfe de Guinée, ainsi qu'en Afrique du Nord et en Asie-Pacifique ;
- la gamme de produits VAM® SPRINT : désormais composée de trois versions complémentaires (VAM® SPRINT-SF, VAM® SPRINT-FJ et VAM® SPRINT-TC), cette gamme de produits accompagne l'ensemble des producteurs de pétrole et de gaz non conventionnels aux États-Unis, en répondant à l'exigence de proposer une gamme de produits filetés à très haut couple et économiquement compétitifs. Ce faisant, Vallourec démontre une nouvelle fois sa capacité à repousser les limites de la conception des connexions pour proposer la solution la plus adaptée aux défis de ses clients.

Plus récemment, Vallourec a mis au point de nouveaux protocoles et moyens de tests adaptés aux défis très spécifiques des Énergies Nouvelles. En effet, le cycle de vie des produits filetés est bien différent des applications historiques, dès lors qu'il s'agit de géothermie ou de stockage souterrain de CO₂ et d'hydrogène.

Ces tests, dans les conditions réelles d'utilisation, ont ainsi permis de valider les performances opérationnelles des produits VAM® (à commencer par le VAM® 21), ouvrant alors la porte à leur utilisation dans les nombreux projets d'exploitation de ces Énergies Nouvelles.

Afin de conforter la gamme VAM® dans sa place de leader en connexions filetées, Vallourec concentre la coordination des services de Recherche et Développement au sein de la société Vallourec Oil and Gas France, avec des antennes R&D proches des grands marchés aux États-Unis (VAM USA à Houston) et au Brésil (VSB à Belo Horizonte). Le support aux lignes de produits VAM® à travers le monde est assuré par un large réseau de licenciés localisés près des opérations des clients.

Développement d'aciers à haute performance pour les puits

Pour les tubes comme pour les connexions filetées, les acteurs de l'Énergie recherchent des solutions économiquement compétitives leur permettant de répondre à des contraintes techniques sans cesse croissantes.

Dans ce cadre, Vallourec a finalisé ces dernières années la mise au point et l'industrialisation d'aciers carbone à haute limite élastique qui résistent à la corrosion H₂S (sulfure d'hydrogène). C'est ainsi que le VM110MS, récemment mis sur le marché, a été reconnu par plusieurs clients majeurs comme une alternative techniquement pertinente et économiquement intéressante au grade commun C110. Dans le domaine des grades d'acier à haute performance, le VM110XS offre une couverture inégalée face aux conditions de puits les plus corrosives. Des produits à résistance à la corrosion sous service et résistance mécanique maximum tels que le VM130MS et les VM140CY ont aussi été introduits sur le marché et adoptés en particulier dans le Golfe du Mexique.

Par ailleurs, Vallourec offre des produits résistant à de fortes pressions d'éclatement et d'écrasement. Ce défi technique a été relevé grâce à l'utilisation combinée de grades d'acier propriétaires (comme les gammes de produit « *High Collapse* » et « *Extreme Collapse* »), d'un modèle scientifique de prédiction des performances

mécaniques et d'une traçabilité individuelle des produits, depuis l'usine jusqu'au site de l'utilisateur final. Ainsi, pour correspondre au plus près aux attentes des acteurs de l'Énergie, il est désormais possible de livrer une commande dans laquelle les produits sont ségrégués en deux lots : un lot « *High Collapse* » et un autre « *Extreme Collapse* », pour les zones de puits les plus exigeantes.

Tubes et accessoires pour le transport du pétrole et du gaz

La gamme de produits développés par le Groupe pour le transport comprend :

- des conduites sous-marines rigides (lignes de production et d'injection appelées *flowlines*, qui sont des conduites reposant sur le fond marin pour le transport des fluides de production ou d'injection, et *risers* permettant de remonter les fluides depuis la tête des puits jusqu'à la surface puis de les acheminer vers les unités de transformation) ;
- des conduites rigides sur terre.

Chacun de ces produits est développé dans diverses nuances d'acier permettant de répondre aux exigences spécifiques de nos clients en matière de propriétés mécaniques, résistance à la corrosion et soudabilité. Parmi les derniers développements de nuance premium pour les Line Pipes, le X80 est une nuance d'acier conçue sur mesure pour répondre aux défis techniques que représente l'offshore ultra-profond.

Divers types de revêtements anticorrosion ou isolants thermiquement peuvent être appliqués dans nos usines ou avec le concours de sous-traitants.

Tubes pour la transformation des fluides industriels et des hydrocarbures

Le Groupe propose une large gamme de tubes en acier carbone et en acier allié ainsi que des ébauches (c'est-à-dire des tubes semi-finis destinés à être transformés ultérieurement en produits répondant aux besoins spécifiques d'un marché) et raccords adaptés aux besoins de chaque projet

En particulier, le Groupe fabrique des tubes sans soudure pour le raffinage, la pétrochimie et la fabrication de bio-carburants. Les produits les plus techniques sont utilisés dans les fours des raffineries et dans les unités flottantes de liquéfaction de gaz naturel (FLNG) et unités flottantes de production, stockage et déchargement (FPSO).

SERVICES POUR LE MARCHÉ PÉTROLE ET GAZ

Afin de répondre aux attentes des clients (opérateurs, sociétés d'ingénierie, distributeurs) en termes d'efficacité, de coûts et d'intégrité, Vallourec a développé une offre de services et propose des solutions innovantes adaptées aux besoins spécifiques des projets.

Pour nos clients Line Pipe, Vallourec propose ses services en matière de soudage sur chantier off-shore et on-shore, de revêtement de tubes, de cintrage ainsi que de gestion de projets complexes.

Vallourec propose à ses clients OCTG une série de services qui les accompagne et leur fait partager le savoir-faire Vallourec tout au long du cycle de vie du tube, depuis la sortie d'usine jusqu'à l'installation.

3 INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DU GROUPE VALLOUREC

Description du modèle d'affaires et des activités du Groupe

Elle comprend :

- l'offre « VAM® Field Service », qui inclut plus de 170 techniciens et ingénieurs répartis sur 19 localisations à travers le monde, se tenant prêts à intervenir 24 h/24 sur les puits pour assister les clients lors de la descente des tubes, en inspectant les connexions et en supervisant le vissage. En outre, le Groupe a noué des partenariats avec près de 150 licenciés pour réparer les produits Vallourec et réaliser un filetage VAM® sur tous les accessoires pétroliers ;
- la gestion des stocks de tubes, grâce à laquelle les ingénieurs en logistique de Vallourec peuvent gérer, à la demande des clients, leurs stocks de produits tubulaires et coordonner la préparation et l'inspection des tubes pour expédition sur la plateforme ;
- des missions d'ingénierie, au cours desquelles Vallourec conseille ses clients notamment en matière de conception des puits. Les experts de Vallourec recommandent les tubes de couvissage et de production les plus adaptés (en termes de dimensionnement et de grades d'acier) et les connexions répondant le mieux aux contraintes du puits ;
- des formations, dont les sessions « Tubular Essentials », connues et reconnues, qui sont dispensées par les experts du Groupe pour donner aux opérateurs les bonnes pratiques en matière d'utilisation optimale des tubes et des connexions, de manipulation et de gestion des stocks.

Le Groupe propose également une série de services sur mesure adaptés aux besoins du client incluant l'inspection, la maintenance et la réparation des tubes, des services sur site, la préparation des opérations de forage, la coordination de l'approvisionnement des puits en fonction du programme de forage.

Le Groupe propose également une offre de solutions intégrées spécifiques au marché de la conduite sous-marine comprenant le soudage, le revêtement, l'isolation, la logistique et des contrats de prestations de services qui peuvent être spécifiquement conclus selon les besoins des clients. Associé à un spécialiste de l'isolation thermique, le Groupe fournit des conduites de production utilisant la technologie *pipe-in-pipe* : le tube de production est recouvert d'un matériau isolant haute performance, puis glissé à l'intérieur d'un autre tube. Cette technologie permet de maintenir les hydrocarbures à une température adaptée et ainsi de garantir leur bon écoulement lors du transport des têtes de puits jusqu'à la plateforme de production.

Par ailleurs, le Groupe offre des services de soudage et de revêtement de tubes sur site, principalement à travers Serimax, leader mondial des solutions de soudage intégrées pour les secteurs de la construction de pipeline pour l'Oil & Gas, du transport d'eau, ainsi que du nucléaire avec une présence internationale constituée d'unités de services proches des lieux des projets. Serimax s'appuie sur ses centres de recherche sur le soudage afin de développer des programmes de recherche conjoints avec ses clients et les opérateurs et de répondre aux exigences techniques croissantes des projets.

Enfin, le Groupe poursuit le développement de son réseau de services sur chantiers intervenant partout dans le monde à partir de centres de services basés notamment en Écosse, aux États-Unis, au Mexique, à Singapour, en Chine, en Angola, au Nigeria et au Moyen-Orient. Depuis 2008, Vallourec assure en outre une activité de fabrication d'accessoires pétroliers en relation avec le joint VAM® par l'intermédiaire de sa filiale Vallourec Tube-Alloy LLC (États-Unis). Cette expertise est déployée au Mexique, au Brésil, en France, à Singapour et en Indonésie pour offrir, en complément du réseau de licenciés, une couverture mondiale des besoins en accessoires pour répondre aux besoins des clients du joint VAM®.

3.2.1.3 Produits et services pour les autres marchés

Le Groupe offre des solutions complètes pour le marché de l'Industrie (Mécanique, Automobile et Construction) ainsi que pour le marché de la transition énergétique.

PRODUITS ET SERVICES POUR LE MARCHÉ DE L'INDUSTRIE

Les produits offerts aux clients du marché de l'Industrie sont destinés à des utilisations très diverses dans la mécanique, l'automobile et la construction. Le Groupe produit des tubes, ébauches (c'est-à-dire des tubes semi-finis destinés à être transformés ultérieurement en produits répondant aux besoins spécifiques d'un marché) et profils creux (c'est-à-dire des produits de section circulaire, carrée, rectangulaire ou octogonale à destination d'un vaste éventail d'applications), de toutes dimensions et nuances d'acier, l'offre répondant aux applications industrielles les plus variées et les plus exigeantes avec des grades d'acier spéciaux.

Les solutions tubulaires premium Vallourec entrent dans la construction de nombreuses infrastructures : ponts, stades, halls industriels et logistiques, aéroports et autres projets architecturaux audacieux. L'industrie mécanique utilise les tubes et les bagues Vallourec pour fabriquer des grues, des machines de construction, des machines agricoles et des cylindres hydrauliques. Les constructeurs automobiles équipent leurs véhicules, légers et lourds, avec les tubes et les axes produits par le Groupe.

PRODUCTION DE MINÉRAI DE FER

Au Brésil, le Groupe extrait du minerai de fer dans sa mine de Pau Branco, dans l'État de Minas Gerais, à 30 kilomètres au sud de Belo Horizonte. La mine approvisionne le haut-fourneau et l'usine de pellets de ses sociétés affiliées situés à Jeceaba, dans le Minas Gerais, et commercialise également sa production sur les marchés locaux.

Au deuxième trimestre 2019, Vallourec a obtenu le permis nécessaire des autorités de l'État de Minas Gerais pour l'extension de la capacité de production, avec la construction d'une nouvelle unité de traitement qui permet d'atteindre une capacité de production totale d'environ 8,7 millions de tonnes par an.

Les opérations de la mine de fer de Pau Branco ont été temporairement suspendues en janvier 2022, à la suite des pluies exceptionnelles ayant affecté une partie du parc de résidus miniers de Cachoeirinha. En mai 2022, Vallourec a redémarré partiellement les opérations en utilisant un parc de résidus miniers alternatif, à un niveau de production en deçà des capacités disponibles. Dans ces conditions, les volumes extraits en 2022 se sont élevés à 4 millions de tonnes.

PRODUITS ET SERVICES POUR LE MARCHÉ DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Vallourec participe également à différents projets d'innovation portant sur la transition énergétique comme par exemple l'éolien onshore et offshore, le solaire, le transport et le stockage du carbone et de l'hydrogène.

Vallourec a déjà identifié de nombreuses opportunités et cherche maintenant à accélérer son ouverture à ces nouveaux marchés. Notre savoir-faire nous permet de proposer des solutions tubulaires répondant aux défis de mise en place des infrastructures liées à ces différents types d'applications pour l'industrie de la transition énergétique.

Grâce à des partenariats publics et privés et à l'acquisition de nouvelles compétences, Vallourec souhaite asseoir sa position de véritable partenaire et d'expert au sein de la communauté mondiale des entreprises qui émettent le moins de CO₂.

Notre objectif est aussi de contribuer à des projets de transition énergétique clés en main partout dans le monde.

Dans le domaine de la géothermie, Vallourec contribue à des projets en boucle sur un puits unique (*closed loop*) permettant d'opérer sans importante quantité d'eau dans le sous-sol. Les produits VIT (*Vacuum Insulation Tubing*) Thermocase®, grâce à leur excellente isolation thermique, permettent la circulation de flux froids et chauds dans le même puits. Cette technologie est promise à un grand avenir car elle va considérablement augmenter le nombre de sites où la géothermie pourra être implantée.

D'importants essais laboratoires ont permis en 2021 de reproduire les futures conditions d'utilisation des tubes et connexions pour les applications d'hydrogène et puits d'injection CCS (Carbon Capture Storage). Les produits Vallourec sont ainsi qualifiés pour les futurs besoins clients VAM®21 pour un contenu 100 % hydrogène et VAM TOP® pour la CCS à une température de - 250 °C).

3.2.2 Marchés et clients

3.2.2.1 Marchés de Vallourec

Le principal marché du Groupe est le marché Pétrole et Gaz et Pétrochimie, représentant respectivement 64,3 % et 73,3 % du chiffre d'affaires Tubes du Groupe en 2021 et 2022. Le tableau ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires du Groupe par marché en 2021 et 2022.

En millions d'euros	2021	% du chiffre d'affaires	2022	% du chiffre d'affaires
Total Pétrole et Gaz et Pétrochimie	1 950	64,3 %	3 419	73,3 %
Industrie	908	30,0 %	1 063	22,8 %
Énergie électrique et autres	172	5,7 %	181	3,9 %
TOTAL TUBES	3 030	100,0 %	4 663	100,0 %
Mine et Forêts	469	–	245	–
Holding et autres	186	–	210	–
Opérations inter-secteurs	(243)	–	(234)	–
TOTAL	3 442	–	4 883	–

Du fait des arrondis, l'addition des chiffres figurant dans le tableau ci-dessus peut ne pas exactement correspondre aux totaux et les pourcentages peuvent ne pas refléter exactement les valeurs absolues.

Pour une analyse des évolutions des marchés, voir la section 3.4 « Contexte de marché » et pour une analyse des variations du chiffre d'affaires par marché, voir la section 3.7 « Résultats des activités » du présent Document d'enregistrement universel.

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique de destination en 2022 est présentée à la section 3.7 « Résultats des activités » du présent Document d'enregistrement universel.

3.2.2.2 Principaux clients du Groupe

Le Groupe compte parmi ses plus importants clients :

- dans le marché Pétrole et Gaz, des compagnies pétrolières internationales (telles que TotalEnergies, Shell, Exxon, Chevron, ENI...), des compagnies nationales (telles que Aramco, Adnoc, Petrobras, CNOOC), des compagnies indépendantes privées, des distributeurs américains, des sociétés de services pétroliers ainsi que des compagnies d'ingénierie et de construction (telle que Subsea 7 ou TechnipFMC) ;
- dans le marché Industrie, des fabricants d'équipement industriel et des distributeurs européens ou internationaux;

- dans l'industrie de la transition énergétique, des entreprises internationales du secteur de l'énergie (notamment des sociétés pétrolières et gazières), des développeurs géothermiques, des développeurs d'hydrogène « vert », des développeurs d'énergie solaire, et des spécialistes du captage et du stockage du carbone.

Sur certains marchés géographiques, et notamment aux États-Unis et en Allemagne, les principaux clients du Groupe sont des distributeurs. Dans le reste du monde, le Groupe s'adresse directement aux consommateurs finaux.

En 2022, les dix clients les plus importants ont représenté 26 % du chiffre d'affaires consolidé, les cinq clients les plus importants ont représenté 22 % du chiffre d'affaires consolidé.

3.2.3 Position concurrentielle

Les informations ci-dessous sur les différents marchés où intervient Vallourec reposent sur des analyses internes du Groupe et constituent des estimations qui lui sont propres.

Voir le paragraphe « Risques liés à la concurrence » de la section 5.1.1 du présent Document d'enregistrement universel.

3.2.3.1 Pétrole et Gaz

Vallourec intervient sur deux marchés : les tubes filetés sans soudure pour l'équipement des puits de pétrole et de gaz destinés à l'exploration et à la production (OCTG), et les tubes de conduites off-shore et on-shore de transport de pétrole et de gaz :

- **sur le marché des OCTG**, Vallourec se situe, en termes de volumes mondiaux livrés, parmi les leaders sur le marché des produits premium :
 - sur le marché des connexions premium qui répondent aux besoins de performances techniques exigeantes, la gamme VAM®, qui fait l'objet d'une coopération avec Nippon Steel Corporation (NSC, anciennement NSSMC), est en position de leader mondial,
 - les principaux concurrents du Groupe sur le marché OCTG sont Tenaris, NSC, JFE, US Steel Tubulars, TMK, TPCO et Voest Alpine Tubulars ;
- **sur le marché des conduites off-shore et on-shore en tubes sans soudure haut de gamme**, Vallourec est l'un des trois acteurs majeurs avec Tenaris et NSC :
 - le Groupe est notamment présent sur les projets en grandes profondeurs (supérieures à 500 mètres), qui exigent des produits de haute technicité,
 - le Groupe est aussi présent sur le segment des conduites on-shore,
 - à travers sa filiale Serimax, Vallourec se positionne également comme le leader mondial des solutions de soudage pour les conduites tant en off-shore qu'en on-shore.

3.2.3.2 Pétrochimie

Vallourec intervient sur plusieurs applications :

- tubes sans soudure pour raffineries ;
- complexes pétrochimiques ;
- usines ou unités flottantes de liquéfaction de gaz naturel (FLNG) ; et
- unités flottantes de production, stockage et déchargement (FPSO).

Vallourec est l'un des acteurs significatifs du marché, ses principaux concurrents étant Tenaris, ArcelorMittal, NSC et des groupes chinois.

3.2.3.3 Énergie électrique et industrie de la transition énergétique

Vallourec offrait traditionnellement une large gamme de tubes, de tailles de produits et de nuances d'acier (y compris des nuances brevetées) pour le marché de l'Énergie électrique, majoritairement pour les centrales thermiques conventionnelles. Cependant, début 2020, le Groupe a décidé de fermer le site spécialisé de Reisholz en Allemagne et de ne maintenir qu'une activité de réparation et de maintenance en Europe et en Amérique du Nord, et une activité liée à la biomasse au Brésil. En 2021, Vallourec a finalisé la cession à Framatome de la société Valinox Nucléaire SAS, spécialisée dans les tubes pour les générateurs de vapeur.

Au-delà de la simple énergie électrique, pour la transition énergétique, Vallourec fournit des tubes et connexions pour réaliser le stockage et transport de l'hydrogène décarboné ainsi que des applications de transport et stockage de CO₂, en s'appuyant fortement sur toute sa gamme de tubes et longue expérience dans les marchés du pétrole et du gaz. Dans ces applications nouvelles en fortes accélérations pour la réalisation d'infrastructures, Vallourec s'appuie sur son expertise en matériaux, corrosion et connexions. Le passage à l'échelle industrielle et l'émergence de projets de grande ampleur pour ces relais de décarbonation (hydrogène décarboné, capture-stockage de CO₂) sont fortement liés aux feuilles de routes et engagements des Etats dans leur trajectoire CO₂, comme ceux des industriels ou clients historiques de Vallourec.

3.2.3.4 Industrie et Autres

En 2021, Vallourec a pris la décision de lancer un processus de cession de ses unités de production en Allemagne, dans le but de trouver un nouvel opérateur mieux positionné pour servir les marchés de l'Industrie en Europe de manière rentable.

Par ailleurs, Vallourec a annoncé en 2021 la création d'une joint-venture avec Açotubo Group, « Vallourec Tubos para Indústria » qui proposera des solutions tubulaires et des tubes en acier laminés à froid destinés à toute l'industrie, en particulier dans les domaines de l'automobile, de l'énergie, des machines et des équipements industriels.

MÉCANIQUE

Historiquement, Vallourec est un des leaders européens des tubes sans soudure pour applications d'ingénierie mécanique.

Ce marché se caractérise par :

- une grande diversité des applications : tubes pour vérins hydrauliques, grues de construction et de génie civil, machines agricoles, machines de construction et d'exploitation minière, structures de bâtiments industriels, d'ouvrages collectifs, de plateformes pétrolières, etc. ;
- la concurrence de nombreuses techniques alternatives : tubes soudés, barres d'acier forées, tubes étirés à froid, tubes forgés et formés, etc.

AUTOMOBILE

Vallourec fournit une large gamme de produits pour l'industrie automobile, comme les tubes d'essieu et les applications de boîte de vitesses.

Au Brésil, Vallourec Soluções Tubulares do Brasil est le leader du marché pour la fabrication de tubes sans soudure laminés à chaud, façonnés, forgés ou étirés à froid. Les produits de Vallourec Soluções Tubulares do Brasil ont de nombreuses applications industrielles pour différents segments de marché tels que les véhicules légers et lourds et les deux-roues, principalement pour les systèmes de transmission et de direction ainsi que pour les machines et équipements de construction et agricoles.

En mai 2022, le Groupe a finalisé la cession de Vallourec Bearing Tubes (VBT) à Mutares SE & Co. KGaA .

CONSTRUCTION

Vallourec est un important fournisseur de tubes sans soudure et de profilés pour les projets de construction. Il fournit des solutions pour les constructions civiles telles que des halls, des stades, des musées ou d'autres infrastructures telles que des ponts, ainsi que des solutions pour des projets offshore, notamment des plateformes pétrolières et gazières offshore.

Au Brésil, Vallourec Soluções Tubulares do Brasil propose également des tubes sans soudure standard ou façonnés pour la construction de ponts, de stades, d'aéroports, de lignes électriques, de fondations de passerelles et d'autres projets d'infrastructure.

3.2.4 Implantations du Groupe

Les équipes et la production des solutions premium Vallourec sont positionnées au plus près des clients. Le Groupe dispose ainsi de près de 40 unités de production dans le monde. Au 31 décembre 2022, ses implantations comprenaient :

- 3 aciéries, dont une en Allemagne, Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM), détenue à hauteur de 20 % par le Groupe, une aux États-Unis et une au Brésil ;

- 11 tuberiers en Europe, aux États-Unis, au Brésil et en Asie ;
- 5 centres de Recherche et Développement, décrits ci-après dans la section 3.3 ci-dessous ;
- 22 unités de finition ;
- de nombreux bureaux de vente et services au plus près des clients ;
- un ensemble d'actifs forestiers et une mine de fer au Brésil.

Le Groupe bénéficie de capacités de production de tubes laminés de près de 3,2 millions de tonnes relativement équilibrées dans ses quatre régions d'implantation :

Capacités de production de tubes laminés par région

Europe	~ 23 %
Amérique du Nord	~ 24 %
Brésil	~ 35 %
Chine	~ 18 %

3.2.5 Approvisionnement

3.2.5.1 Matières premières et achats

Les achats du Groupe pour les activités de production sont répartis de la manière suivante :

- matières premières (ferro-alliages, électrodes, réfractaires, ferrailles...);
- produits semi-finis (barres, produits plats...);

- consommables et fournitures (fournitures mécaniques et électriques, outils coupants, lubrifiants, protecteurs de filetages...);
- maintenance (services et pièces détachées...);
- énergie (électricité, gaz naturel...).

Au cours des exercices 2021 et 2022, les achats consommés pour la production se sont répartis comme suit :

En milliers d'euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022
Ferrailles et ferro-alliages	562 854	831 401
Ronds/billetes	714 385	751 832
Plats	0	29 765
Tubes	125 209	101 482
Divers ^(a)	85 962	167 079
TOTAL	1 488 410	1 881 559

(a) Dont variation des stocks.

Les achats de ronds et billetes représentaient 40 % des achats consommés du Groupe en 2022, et les achats de tubes représentaient 5 %.

Les autres achats comprennent les achats :

- hors production :
 - services externes (ingénierie, travail temporaire, traitement des déchets, nettoyage industriel...),
 - informatique (logiciels, matériels, réseaux, support...),
 - logistique (maritime, aérien, routier, ferroviaire, stockage...);

- solutions :
 - équipements majeurs infrastructures et investissements,
 - solutions spécifiques clients.

Pour une description des risques liés à l'évolution des prix des matières premières, voir le chapitre 5 « Risques et gestion des risques » du présent Document d'enregistrement universel.

3.2.5.2 Politique de *sourcing*

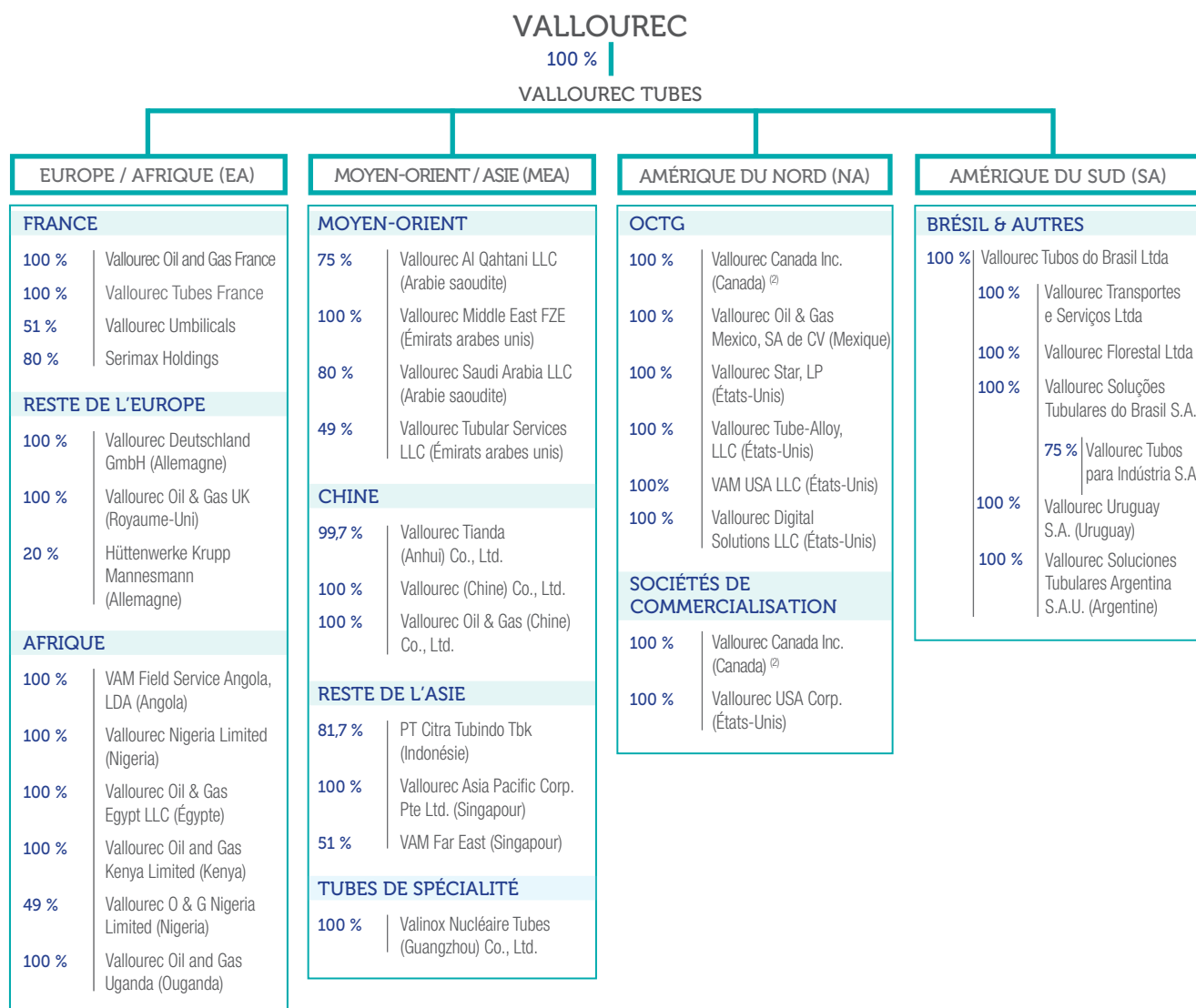
Le Groupe conduit une politique d'achat structurée, en ligne avec les objectifs du Groupe, avec un équilibre entre la gestion centralisée et le pilotage local :

- support du plan stratégique de Vallourec en développant et pilotant une base de fournisseurs partenaires permettant la compétitivité du Groupe et le succès de nos clients ;
- amélioration continue du processus d'achats pour optimiser la performance du Groupe en termes de qualité, de coûts, de délais et de sécurité ;

- sélection avec les clients internes des meilleurs fournisseurs sur la base de stratégies par famille d'achats, d'évaluation des risques fournisseurs et de critères de responsabilité sociale et environnementale ;
- identification et minimisation des risques fournisseurs et mise en place d'un plan de réduction des émissions de CO₂ de notre base fournisseurs dans le cadre de la politique d'achats responsables ;
- élaboration d'un plan de formation annuel de l'équipe Achats en recherche de l'excellence opérationnelle.

3.2.6 Organisation du Groupe

3.2.6.1 Organigramme juridique du groupe Vallourec au 31 décembre 2023 ⁽¹⁾



(1) En pourcentage de détention, directe ou indirecte, du capital et des droits de vote.

(2) Vallourec Canada Inc. exerce à la fois des activités OCTG et de commercialisation

3.2.6.2 Organisation des activités du Groupe

Dans le cadre de son plan « New Vallourec », conduit par Philippe Guillemot, Président et Directeur-Général, le Groupe a développé une organisation en trois régions opérationnelles (Amérique du Nord, Amérique du Sud, Hémisphère Est) dans le but de simplifier et d'optimiser les opérations.

Cette nouvelle organisation vise à rendre le Groupe plus efficace et plus agile, au plus près du client, et lui permettre d'accroître sa performance industrielle, notamment grâce à deux bases d'export, le Brésil et l'Asie.

Les Régions sont en charge de l'ensemble des ventes et des opérations industrielles situées dans leur périmètre géographique.

Des Fonctions Centrales et des Directions Métiers ont par ailleurs été mises en place et regroupées avec l'organisation régionalisée du Groupe pour centraliser et optimiser la mise en oeuvre du plan New Vallourec et la prise en compte de ses enjeux à l'échelle du Groupe.

Outre ses entités opérationnelles, le Groupe comprend également des sociétés holding et des sociétés de commercialisation.

FONCTIONS CENTRALES

Les Fonctions Centrales comprennent la Direction Industrie Groupe et Hémisphère Est, la Direction Financière, la Direction des Ressources Humaines, la Direction des Systèmes d'Information et du Digital, la Direction de la Stratégie et du Développement, la Direction Juridique, la Direction Marketing et Communication, la Direction de la Recherche et du Développement (« One R&D ») et la Direction du Développement Durable.

Les Fonctions Centrales ont pour objet d'optimiser la mise en oeuvre du plan New Vallourec et la prise en compte de ses enjeux à l'échelle du Groupe en coordination avec les Directions Lignes de Produits. Notamment :

- la **Direction Industrie Groupe et Hémisphère Est** comprend les différents métiers de la Direction Industrielle en charge de la stratégie et de la performance du Groupe en matière de sécurité, qualité, service aux clients, savoir-faire et performances dans les technologies clés, optimisation des coûts de production, d'approvisionnement et de logistique. Elle est en charge de la stratégie industrielle du Groupe et définit avec les Régions les évolutions de son dispositif industriel. Elle gère le portefeuille d'investissements et s'assure de leur bonne réalisation technique dans les délais et aux conditions économiques prévus. Elle comprend également la gestion opérationnelle des usines localisées en Allemagne, France, Arabie saoudite, Chine et Indonésie.

L'organisation de la Direction Industrie Groupe et Hémisphère Est est structurée en six Directions Lignes de Produits qui interagissent et coordonnent l'activité des Régions définie dans le plan industriel, deux directions Industrielles (Hémisphère Est et Vallourec Deutschland), et une branche d'activité intégrée en France (la Forge d'Aulnoye) :

- la **Direction « Sécurité/Qualité/Industrialisation »** définit la politique, les objectifs et les méthodologies du Groupe en matière d'amélioration des performances Sécurité (taux de fréquence des accidents), Qualité perçue par le client (nombre et traitement des réclamations), homologations/certifications et exigences réglementaires. Elle est également en charge du plan et des méthodologies d'industrialisation des produits tubulaires,

- la **Direction « Excellence Industrielle »** coordonne la mise en place des plans d'amélioration de la compétitivité des Régions au travers de l'initiative Groupe « CAP20 », élabore et déploie le référentiel d'Excellence Opérationnelle du Groupe en s'appuyant sur les méthodologies de *lean management*. Elle est également en charge de la politique de maintenance des équipements du Groupe industriels du Groupe et des démarches d'amélioration associées, ainsi que des outils de conservation des savoir-faire (*Knowledge Management*). Elle réalise avec les Régions les études stratégiques associées à l'élaboration du plan industriel du Groupe et les études de transformation du dispositif industriel. Elle est également en charge de la stratégie et du déploiement du digital industriel (« Industry 4.0 »),
- la **Direction « Managing CAPEX and Insurances »** gère le portefeuille d'investissements dans le cadre du plan stratégique et du processus de budget annuel et est en charge du processus de qualification et d'autorisation des dossiers d'investissements. Elle est également en charge des méthodes de gestion de projet. Elle gère le portefeuille des polices d'Assurance Groupe, en assurant la coordination entre les Régions et la globalisation des contrats, et mène les négociations annuelles avec les sociétés d'Assurance,
- la **Direction « Sourcing »** est en charge de l'ensemble des achats du Groupe. Elle définit et coordonne les politiques achats, et les équipes opérationnelles basées en Région lui rapportent hiérarchiquement,
- la **Direction « Supply Chain »** est opérationnellement en charge de l'élaboration du plan moyen terme de production et de l'arbitrage des allocations de commandes et de gestion des capacités de production au niveau Groupe (Sales & Operation planning). Elle définit les politiques, les objectifs et les méthodologies en matière d'amélioration des performances de livraison (ponctualité, *lead times*) et de logistique (service, coûts),
- la **Direction « Technology & Performance & Engineering »** est en charge du contrôle et de l'amélioration des performances techniques des outils de production et de leur développement technologique (Recherche et Développement « process ») dans les domaines de la fabrication d'acier, du laminage, du traitement thermique, du contrôle non destructif, de la finition des tubes, du filetage et des technologies « Dopefree » (CLEANWELL[®]) appliqués aux connexions VAM[®]. Elle est en charge de l'industrialisation des produits VAM[®] pour l'ensemble des sites de filetage du Groupe. Elle est en charge de l'exécution des travaux d'engineering des gros investissements pour l'ensemble du Groupe, ainsi que du développement du savoir-faire concernant les technologies d'automatisme,
- la **Direction Industrielle Hémisphère Est** gère les usines de Vallourec Oil & Gas France (Aulnoye Aymeries), Vallourec Saudi Arabia, PT Citra Tubindo, Tianda (Chine) et la branche d'activité intégrée Vallourec China (VCHA),
- la **Direction Industrielle Vallourec Deutschland** gère les usines de Düsseldorf Rath et de Mülheim,
- **La Forge d'Aulnoye** est une branche d'activité intégrée servant essentiellement le marché Industrie Européen ;

- la **Direction de la Stratégie et du Développement** est en charge d'anticiper l'évolution des marchés pour aider les Directions Lignes de Produits du Groupe à adapter ses offres et évaluer les opportunités de diversifications ;
- la **Direction de la Recherche et Développement (One R&D)**, intègre l'ensemble des ressources et des laboratoires du Groupe en France, au Brésil et aux États-Unis. Elle est en charge de développer les produits et process performants nécessaires au développement de l'offre client du Groupe, dans les délais et les budgets prévus. Elle s'assure de la capitalisation du savoir-faire du Groupe en matière de Recherche et du Développement des compétences internes. Elle développe aussi des partenariats avec des sociétés ou universités capables de nous apporter les compétences complémentaires et participe à de nombreux JIP (*Joint Industry Programs*) pour développer avec les clients du Groupe des solutions adaptées et est en charge d'accélérer la diversification de l'offre pour élargir la proposition de valeur, grâce à l'évaluation de nouveaux modèles économiques. Enfin, elle est en charge de la veille technologique, du dépôt de brevets et de la défense de la propriété industrielle du Groupe. En 2022, le Groupe a déposé 21 brevets.

DIRECTIONS LIGNES DE PRODUITS

Chaque Direction Ligne de Produit est en charge de la stratégie de développement de son secteur d'activité et définit avec les régions les objectifs du Groupe en matière de développement de nouveaux marchés, d'optimisation du portefeuille produits, du portefeuille clients et notamment des grands comptes, de la Recherche et Développement, de l'innovation pour l'élargissement des axes de différenciation et de création de valeur du Groupe vers des solutions clients y compris digitales.

Les Directions Lignes de Produits regroupent l'ensemble des métiers du groupe, à savoir :

I. OCTG et Accessoires

- Les **OCTG** (*Oil Country Tubular Goods*) regroupent les tubes de cuvelage et les tubes de production utilisés pour la construction des puits de production de pétrole ou de gaz, onshore ou offshore. Ce segment inclut la gamme des joints VAM® ainsi que l'ensemble du système VAM® comprenant le réseau d'environ 150 licenciés VAM®, audités annuellement, assurant la réparation et la maintenance du joint VAM® dans le monde entier au plus près des zones d'opération, supporté par les Services chantier – VAM® Field Services International, et les Services d'optimisation de la *supply chain* (chaîne d'approvisionnement) de nos clients, l'aide à la conception des puits.
- Les **Accessoires** regroupent l'ensemble des produits, majoritairement pétrole et gaz, conçus et fabriqués par Vallourec, intégrés dans les colonnes de production et nécessaires à l'optimisation de la production des puits de pétrole ou de gaz.

II. Line Pipe Project

- Le **Line Pipe Project** lié aux marchés EPCI (« *Engineering, Procurement, Construction and Installation* » ou ingénierie, approvisionnement, construction et installation) regroupe les tubes, les expertises et les solutions intégrées utilisés pour raccorder l'ensemble des installations offshore et onshore d'un champ pétrolier, de la tête de puits à la plateforme ou au bateau de production ainsi que les tubes nécessaires au raccordement de ces installations de production aux installations de traitement et de raffinage onshore.
- Le **Line Pipe Process** regroupe les produits tubulaires dans lesquels les hydrocarbures sont transportés ou transformés, tant en exploitation offshore (FPSO : *Floating Production Storage and Offloading* ou unité flottante de production, de stockage et de déchargement/FLNG ou *Floating Liquefied Natural Gas* ou unité flottante de liquéfaction de gaz naturel) qu'en onshore (*Hydrocarbon processing* : LNG ou gaz naturel liquéfié, raffinage, pétrochimie).

III. L'industrie

- **L'Industrie** regroupe une grande diversité d'applications industrielles : machines agricoles, vérins, grues, équipement pour l'installation d'éoliennes offshore, construction (offshore, ponts, stades, etc.), industries mécaniques.

IV. Les Services

- La **Ligne de Services** porte l'ambition du Groupe de différencier les lignes de produits historiques par le service et de se diversifier par le développement de nouveaux Services supportés par le digital et la marque **Smartengo™**. Elle regroupe les services physiques au support de nos clients : les équipes d'ingénieurs chantier, les services d'optimisation de la *supply chain* (chaîne d'approvisionnement) de nos clients jusqu'à l'exécution de contrats de services et l'incubation et le développement d'une offre digitale complémentaire et autonome.
- La Ligne de Services pilote un « *booster* » digital pour accompagner et enrichir le développement des services physiques.
- La Ligne de Services pilote le développement de la plateforme e-commerce et de la Place de marché du Groupe, destinée à développer de nouvelles opportunités de commercialisation pour nos produits de commodité et d'économie circulaire pour nos produits de spécialité.
- La Ligne de Services pilote le développement de notre activité de fabrication additive WAAM (« *Wire Arc Additive Manufacturing* »).
- L'activité de soudage des tubes regroupée dans la filiale Serimax® développe son activité propre avec l'ambition de développer des synergies avec l'ensemble des compétences du Groupe, notamment autour des Services et du marché Line Pipe Project.

VI. L'industrie de la Transition Énergétique

La Direction des Energies Nouvelles, supportée par des ressources R&D a été rattachée au CEO en 2022. Elle est dédiée à l'identification et au développement d'opportunités de croissance dans quatre secteurs de la Transition Énergétique : la géothermie, l'hydrogène, la capture du carbone, les structures pour les traqueurs solaires, les tubes pour les chaudières à biomasse, et les profils creux pour le biométhane.

RÉGION HÉMISPHERE EST

La région Hémisphère Est regroupe :

- **l'ancienne Région Europe / Afrique**, berceau historique et technologique du Groupe, dont l'activité industrielle. L'objectif de Vallourec est à terme de se recentrer en Europe sur les activités de production destinées à servir le marché Pétrole et Gaz avec Vallourec Tubes France (100 %), qui opère une forge à Aulnoye-Aymeries (Hauts-de-France) et avec Vallourec Oil and Gas France qui opère une usine de filetage de tubes OCTG à Aulnoye-Aymeries (Hauts-de-France).

Dans le cadre de ce projet d'adaptation de l'empreinte industrielle du Groupe en Europe, la Région Europe / Afrique, qui comprenait des laminoirs, des usines de traitement thermique, de finition et de spécialités, a connu au cours des dernières années des transformations importantes, avec l'arrêt des laminoirs de Déville-lès-Rouen en 2016 et de Saint-Saulve en 2017, la fermeture de l'usine de Düsseldorf-Reisholz (Rhénanie-du-Nord – Westphalie), spécialisée dans les tubes destinés aux centrales électriques conventionnelles en 2020, la fermeture de l'usine de Déville-lès-Rouen (Normandie) en 2021 et en 2022 l'arrêt du traitement thermique, la vente le 31 mai 2022 de Vallourec Bearing Tubes (Montbard – Côte d'Or), filiale spécialisée dans la fourniture de tubes destinés à la fabrication des roulements (laminoir Assel) et l'arrêt en décembre 2022 des activités de filetage Vallourec Oil & Gas UK à Bellshill (UK) et Vallourec Nigeria Ltd à Onne (Nigeria) ;

- **l'ancienne Région Moyen-Orient / Asie**.

Oil Country Tubular Goods (OCTG)

Les activités industrielles et commerciales OCTG Hémisphère Est s'opèrent au travers des filiales suivantes :

- Vallourec Oil and Gas France (VOGFR) – France (100 %), qui réalise la production de connexions filetées standards et de tous les produits de la gamme premium VAM®. Elle exploite une unité de production à Aulnoye-Aymeries comprenant plusieurs lignes de filetage de tubes Pétrole et Gaz permettant de réaliser l'ensemble des dimensions et connexions de la ligne de produits VAM® et une ligne pour appliquer sur certains produits le revêtement multifonctionnel CLEANWELL®, spécialement conçu pour les connexions VAM® pour se substituer aux graisses de stockage et de vissage ;
- Vallourec Oil & Gas UK Ltd. – Royaume-Uni (100 %) regroupe une entité spécialisée dans le filetage d'accessoires OCTG à Bridge of Don (Écosse) et des bases de services en Écosse et en Norvège pour satisfaire les besoins du marché de la Mer du Nord ;
- Vallourec Oil & Gas (China) Co., Ltd. – Chine (100 %), créée en avril 2010. Elle commercialise les produits Vallourec Premium OCTG sur le marché intérieur chinois, les produits « API » de Vallourec Tianda (Anhui) Co., Ltd. (anciennement Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP)) à l'exportation, ainsi que les produits Line Pipe, Process et OCTG des usines non chinoises, et assure aussi des fonctions de support technique et de contrôle qualité ;
- Vallourec Asia Pacific Corp. Pte Ltd. – Singapour (100 %) produit des accessoires et commercialise des tubes et accessoires OCTG, des tubes Process et Line Pipe et des Services en Asie-Pacifique ;
- VAM Far East Pte Ltd - Singapour (51 %) est une société privée incorporée depuis le 10 février 1992. L'activité principale de la société est la fourniture de services techniques et d'analyses, incluant les tests, l'inspection et la certification de tubes et connexions, sur la zone Asie-Pacifique.

- PT Citra Tubindo TBK – Indonésie (81,7 %, en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe) qui réalise le traitement thermique des tubes et le filetage de joints API, NS® et VAM® depuis 1985 ;
- Vallourec Tianda (Anhui) Co., Ltd. (anciennement Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP)) – Chine (99,727 %). Cette société exploite en particulier un laminoir continu PQF® pour la production de tubes sans soudure destinés au marché Pétrole et Gaz. Depuis 2011, Vallourec détenait 19,5 % de Vallourec Tianda (Anhui) Co., Ltd. Fin 2016, Vallourec a réalisé l'acquisition de 70,07 % des actions domestiques de cette société puis a procédé à des achats d'actions auprès d'actionnaires individuels depuis 2017. Cette acquisition permet à Vallourec de développer une offre élargie de solutions hautement compétitives combinant les connexions VAM® et les tubes de Vallourec Tianda. Au 1^{er} janvier 2020, VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments Co., Ltd., créée en septembre 2006 pour l'exploitation d'une usine de filetage de connexions premium destinées à l'équipement des puits de pétrole et de gaz, est devenue une branche de Vallourec Tianda (Anhui) Co., Ltd ;
- Vallourec Middle East FZE. – Émirats arabes unis (100 %). Créée en mars 2011, cette société commercialise les tubes et accessoires OCTG, Line Pipe & Process ainsi que des services logistiques pour le marché Moyen-Orient ;
- Vallourec Saudi Arabia LLC. – Arabie saoudite (80 %). Le Groupe a acquis en novembre 2011, auprès du Groupe Zamil, la société Saudi Seamless Pipes Factory Company Ltd., société de transformation et de finition de tubes OCTG sans soudure en Arabie saoudite, localisée à Dammam. Cette acquisition a apporté à Vallourec des installations de traitement thermique et de filetage premium. La société Abdel Hadi Abdullah Al-Qahtani & Sons Co. détient 20 % des parts ;
- Vallourec Al Qahtani LLC. – Arabie saoudite (75 %, en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe). Créée en février 2010, la structure commercialise les tubes et accessoires OCTG sur le marché saoudien. Elle est le résultat de la joint-venture entre Vallourec et Abdel Hadi Abdullah Al-Qahtani & Sons Co., partenaire à hauteur de 25 % ;
- Vallourec Tubular Services LLC. – Émirats arabes unis (49 %), en association avec Abu Dhabi Oilfield Services LLC (ADOS) à hauteur de 51 %, qui exploite depuis janvier 2020 une plateforme logistique située à Abu Dhabi pour le marché local.

Line Pipe/Process

L'activité Line Pipe est dédiée au marché du transport de pétrole et de gaz, avec un double positionnement stratégique sur les secteurs de la production (amont pétrolier), d'une part, et de l'aval (*downstream*), d'autre part. Elle regroupe l'ensemble des produits et services destinés aux sociétés d'ingénierie et pétrolières qui interviennent depuis la tête de puits jusqu'aux raffineries, usines pétrochimiques et traitement de gaz.

Les activités Line Pipe Project sont exercées au travers des sociétés Vallourec Tubes France et Vallourec Deutschland GmbH (jusqu'à fin 2023). De fortes synergies sont créées avec des filiales du Groupe orientées Services comme avec Serimax Holdings – France (80 %) pour le soudage ou encore le revêtement avec Serimax Field Joint Coating – Royaume-Uni (filiale à 100 % de Serimax Holdings).

Industrie

Après la vente de Vallourec Bearing Tubes en mai 2022 et l'arrêt prévu fin 2023 de Vallourec Deutschland GmbH, le Groupe poursuivra la commercialisation des tubes destinés aux marchés de la mécanique (grues, vérins hydrauliques, machines agricoles, pièces de mécanique OCTG...), de l'automobile et de la construction (ponts, stades, plateformes autoélévatrices offshore, terminaux d'aéroport, halls d'exposition...) fabriqués par la forge située à Aulnoye-Aymeries (Hauts-de-France) et commercialisés par Vallourec Tubes France (100 %).

Industrie de la transition énergétique

Depuis Septembre 2022, les produits et services dans le domaine des énergies renouvelables sont commercialisés sous le label Vallourec @ New Energies et regroupent à la fois des produits OCTG et PLP. Pour la région Hémisphère Est, ces produits sont commercialisés par les entités qui commercialisent les produits OCTG et PLP.

Activités de Spécialité

Une procédure de conciliation a été initiée en décembre 2022 visant à la cession ou à l'arrêt de Vallourec Umbilicals – France (51 %), située à Venarey-les-Laumes (Côte-d'Or, France), fabricant de tubes soudés en acier inoxydable super-duplex pour les ombilicaux à destination du marché Pétrole et Gaz offshore. Dans ce cadre, un projet de cessation d'activité et de fermeture de la société, accompagné d'un projet de licenciement collectif pour motif économique incluant un plan de sauvegarde de l'emploi a été soumis au CSE. En l'absence de repreneurs, à l'issue du processus de consultation du CSE, la DREETS a validé l'accord collectif majoritaire intégrant notamment les mesures sociales d'accompagnement des salariés. La cessation d'activité de la société sera mise en œuvre dans le respect des procédures réglementaires associées.

RÉGION AMÉRIQUE DU NORD

Pétrole et Gaz

Les activités en Amérique du Nord s'opèrent au travers des filiales suivantes :

- Vallourec Star, LP – États-Unis (100 % en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe) est un fabricant intégré de tubes sans soudure à destination de l'industrie pétrolière et gazière. Ses installations comprennent une aciérie électrique, deux laminaires de technologie récente et des unités de traitement thermique et de filetage. Ses unités de production sont situées à Youngstown (Ohio), Houston (Texas) et Muskogee (Oklahoma) ;
- VAM USA LLC – États-Unis (100 %, en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe). Cette société a pour activité le filetage de joints premium VAM® et la fourniture de services. Elle offre, avec les deux marques VAM® et Atlas Bradford®, une gamme de produits complémentaires, en apportant notamment une forte expertise dans le domaine des joints intégraux pour les applications les plus difficiles ;
- Vallourec Oil & Gas Mexico SA de CV – Mexique (100 %) est spécialisée dans le filetage des connexions premium VAM® et sert l'industrie pétrolière et gazière mexicaine avec la gamme complète des produits VAM® ;
- Vallourec Canada Inc. – Canada (100 %) dispose d'un bureau commercial à Calgary (Alberta) ;
- Vallourec Tube-Alloy, LLC – États-Unis (100 %, en pourcentage d'intérêt direct du Groupe) produit et répare des accessoires utilisés à l'intérieur des puits de pétrole et de gaz. Elle est

spécialisée dans les opérations de filetage complexes et dans l'usinage de pièces sur mesure destinées tant aux opérateurs pétroliers qu'aux équipementiers. Ses unités de production sont situées à Houma (Louisiane) et à Houston (Texas).

RÉGION AMÉRIQUE DU SUD

Brésil

En 2022, le Brésil a poursuivi le déploiement de son Plan de Transformation, afin d'améliorer sa compétitivité. Une nouvelle structure organisationnelle a été mise en place en créant 10 Unités Autonomes de Production, avec pour objectif de réduire les couches administratives, de gagner en souplesse, d'améliorer l'efficacité et les résultats et de préparer son outil industriel à accueillir la production de tubes actuellement réalisée en Allemagne.

La majeure partie des activités ont continué à être tirées par les exportations vers les marchés étrangers.

Les activités de la Région Amérique du Sud sont exercées au travers des sociétés présentées ci-dessous, entièrement détenues par Vallourec Tubos do Brasil S.A. (VBR), holding des entités brésiliennes depuis le 1^{er} octobre 2016. Depuis mars 2020, VBR englobe également les activités du Centre de Services Partagés ainsi que les unités d'exploitation forestière et minière :

- le site industriel de Jeceaba est situé à 120 kilomètres au sud de Belo Horizonte. Il est composé d'un laminoir haut de gamme et comprend également une unité de pelletisation qui produit des pellets pour le haut-fourneau de Jeceaba et le marché local brésilien, une aciérie (avec un haut-fourneau et un four électrique) qui fournit les barres d'acier pour la production des usines de Barreiro et de Jeceaba, un laminoir innovant de qualité supérieure et des lignes de finition. Le site de Jeceaba réalise tous les types de filetage API et premium, en particulier la gamme de produits VAM® ;
- situé à Belo Horizonte, le site de Barreiro, qui occupe une superficie de plus de 300 hectares, a fêté ses 70 années d'exploitation en 2022. Cette unité intégrée regroupe des installations de production et de laminage à chaud pour les lignes de finition des tubes. En particulier, le site fournit des produits tubulaires pour des projets en eaux ultra-profondes, notamment les réservoirs pré-salifères. Depuis 2015, il accueille le centre de recherche *Vallourec Research Connections Center Brazil* (VRCC Brazil) qui teste la conformité aux normes du secteur de tous les nouveaux raccords filetés exclusifs, et veille à garantir le niveau de performance requis pour les environnements pré-salifères difficiles ;
- VSB intervient également en tant que fournisseur industriel de toutes les entités de Vallourec, principalement pour les marchés Pétrole et Gaz internationaux, exportant les produits semi-finis à destination des usines de finition de Vallourec implantées dans le monde entier ;
- les tubes en acier sans soudure de VSB sont utilisés dans les applications suivantes :
 - le marché Pétrole et Gaz, en assurant des livraisons de tubes en acier sans soudure pour l'exploration et la production pétrolière (tubes de cuvelage, tubes de production, accessoires et connexions premium VAM®) et le transport du pétrole et du gaz (tubes de conduite, colonnes de riser, conduites d'écoulement, etc.). Les tubes de VSB offrent non seulement une résistance aux hautes pressions et aux hautes températures, mais également une résistance à la corrosion par le dioxyde de carbone et les sulfates,
 - le marché de l'Industrie (pétrochimie, énergie électrique, mécanique, etc.), un marché essentiellement desservi par des distributeurs agréés en étroite collaboration avec VSB afin de garantir la qualité et une assistance technique,

- le marché Automobile (véhicules légers, camions et matériel agricole), avec des pièces de précision telles que les roulements, les tuyaux d'injecteurs pour moteurs diesel et les pièces forgées comme les essieux et les arbres de transmission, et
- les marchés du Génie civil et de la Construction : tubes pour fondations industrielles et infrastructures, tubes de structure pour chantiers commerciaux, biens d'équipement, machines auxiliaires et pièces détachées ;
- VTI – VSB s'est associée au Groupe Açotubo (leader national de la distribution de tubes) pour créer une co-entreprise le 1^{er} octobre 2021 – Vallourec Tubos para Indústria (VTI) – contrôlée à 75 % par Vallourec Soluções Tubulares do Brasil S.A. (VSB). VTI fabrique et commercialise des tubes ronds, sans soudure ou soudés, des profilés carrés et rectangulaires formés à froid, ainsi que des composants tubulaires. Dans la nouvelle structure, l'ancienne usine d'étirage à froid de VSB à Barreiro et celle d'Açotubo à Guarulhos font partie de la nouvelle entreprise. Par ailleurs, deux nouveaux actifs y ont été intégrés : le centre de service des pièces et composants (également situé à Guarulhos) et une usine de tubes soudés (située à Taubaté). Outre les marchés cibles habituels de VSB, à savoir l'automobile et l'industrie, VTI vise également les applications typiques des tubes soudés, telles que les pièces structurelles pour les bus, les remorques, les machines agricoles, les motos, la construction civile et les structures pour les trackers solaires. La co-entreprise permet donc à Vallourec de se repositionner en tant que fournisseur hautement compétitif d'une large gamme de solutions tubulaires pour les marchés de l'Automobile et de l'Industrie ;
- Vallourec Florestal Ltda. (100 %) plante et gère des forêts d'eucalyptus pour la production de charbon de bois, l'un des principaux composants nécessaires à la production de fonte brute liquide par les hauts-fourneaux. Vallourec Florestal Ltda. dispose de 165 000 hectares de terres agricoles dans le nord de l'État de Minas Gerais et compte actuellement environ 44 000 hectares pour la plantation d'eucalyptus, lesquels sont gérés et exploités par l'unité d'exploitation forestière de VBR, responsable de l'ensemble du cycle de production du charbon. Le processus de production se compose des activités suivantes : plantation forestière, récolte forestière, production de charbon et livraison à flux tendu de charbon de bois pour le haut-fourneau de VSB ;
- l'unité minière de VBR (anciennement Vallourec Mineração Ltda.) extrait du minerai de fer dans sa mine de Pau Branco depuis le début des années 1980. La mine se trouve dans la municipalité de Brumadinho, dans l'État de Minas Gerais, à 30 kilomètres au sud de Belo Horizonte. Au deuxième trimestre 2020, Vallourec a lancé une nouvelle unité de traitement du minerai (ITM 2). Le volume de production atteint a été de 4 millions de tonnes en 2022 (contre 8,1 millions de tonnes en 2021). Les activités de la mine ont été temporairement suspendues en janvier 2022 à la suite d'inondations qui ont endommagé la pile Cachoeirinha. Elles ont partiellement redémarré en mai 2022 en utilisant d'autres piles, mais à des niveaux de capacité inférieurs à la normale. Suite à l'achèvement des travaux de génie civil, y compris le renforcement du système de drainage et la stabilisation des couches de sol meuble, pour restaurer le facteur de sécurité requis de la pile Cachoeirinha, Vallourec a déposé en Q4/22 une demande auprès des autorités minières et environnementales de l'État pour sa libération complète. La mine approvisionne le haut-fourneau et l'usine de pellets de VSB à Jeceaba, mais commercialise également sa production sur les marchés locaux ;

- par ailleurs, dans le cadre du Plan de Transformation, Tubos Soldados Atlânticos Ltda. (TSA), située à Serra, a intégré le 1^{er} juin 2021 les activités de Vallourec Transportes e Serviços Ltda. (VTS), située à Rio das Ostras. Cette fusion a pour objectif de créer un fournisseur de services spécialisé dans le marché Pétrole et Gaz, disposant d'un portefeuille complet – OCTG, PLP, accessoires et services – toutes lignes de produits confondues. En outre, un certain nombre de synergies administratives et opérationnelles ont également permis de réduire les coûts.

Uruguay

Vallourec Uruguay S.A. (100 %) a été créée le 13 juillet 2017 pour commercialiser les tubes produits par le Groupe pour les applications OCTG et Process en Amérique du Sud.

Argentine

Vallourec Soluciones Tubulares Argentina S.A.U., fondée le 4 mars 2020, est une société de commerce et de services détenue en totalité (100 % des parts) par Vallourec Tubos do Brasil (VBR). Son objet principal consiste en la fourniture de services spécialisés relatifs aux solutions tubulaires et le soutien à l'activité d'importation de conduites par Vallourec sur le marché argentin.

ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS HOLDING

Vallourec est une société holding qui :

- gère ses participations. Ses revenus sont constitués principalement de ses résultats financiers (dividendes, intérêts sur prêts à long terme aux filiales, placements de sa trésorerie) et elle supporte parallèlement le coût de son endettement ;
- est propriétaire de sa marque et de l'image du Groupe, dont elle a confié la gestion à Vallourec Tubes en 2014 ;
- n'a pas d'activité industrielle.

Vallourec Tubes est une sous-holding, détenue à 100 % par Vallourec, qui gère ses participations et n'a pas d'activité industrielle. Ses revenus sont également constitués principalement de ses résultats financiers (dividendes, prêts à long terme aux filiales, provisions sur filiales et placements de sa trésorerie).

SOCIÉTÉS DE COMMERCIALISATION

La société Vallourec USA Corporation (filiale américaine détenue à 100 %) commercialise aux États-Unis l'ensemble des tubes produits par les différentes filiales de Vallourec Tubes. Elle dispose également d'un stock de tubes pour le pétrole et le gaz destiné aux distributeurs américains, qui ont coutume de faire fileter eux-mêmes les tubes selon la demande du client final. Ses bureaux sont situés à Houston (Texas) et à Pittsburgh (Pennsylvanie).

Par ailleurs, des sociétés de négoce et vente rattachées à Vallourec Tubes sont établies :

- au Canada ;
- en Égypte ;
- en Uruguay ;
- à Dubaï ;
- à Singapour ;
- en Italie ; et
- en Suède.

3.3 Innovation, Recherche et Développement

Facteur clé de compétitivité et de croissance, l'innovation est depuis toujours au cœur de la stratégie de Vallourec et a largement contribué à son positionnement de leader dans les solutions tubulaires premium. Dans un environnement mondial très concurrentiel, le Groupe entend continuer à relever et anticiper les défis technologiques auxquels sont

confrontés ses clients. Il doit répondre à l'évolution profonde et rapide de leurs besoins en leur proposant des solutions adaptées, à la fois sûres, fiables, respectueuses de l'environnement et créatrices de valeur, en ligne avec son positionnement premium et sa stratégie bas carbone !

3.3.1 Organisation de l'Innovation et de la Recherche et Développement

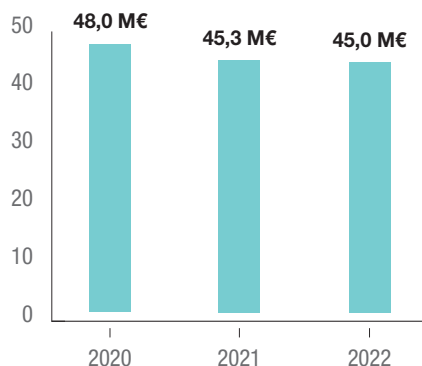
3.3.1.1 Informations et chiffres clés

La recherche et l'innovation sont au cœur des préoccupations du Groupe qui entend maintenir son leadership technologique et anticiper les besoins de ses clients.

Les trois axes fondamentaux de recherche du Groupe sont :

- les procédés de fabrication ;
- les nouveaux produits et l'amélioration des performances des produits existants ; et
- les services et solutions.

En 2022, les dépenses en Recherche et Développement (R&D) se sont élevées à 45 millions d'euros. Le graphique ci-dessous présente le montant des dépenses de R&D en brut au cours des trois dernières années, hors Crédit Impôt Recherche. Le Groupe a maintenu un effort significatif quant au développement des nouveaux produits et nouvelles solutions dédiées à l'innovation.



Grâce à la nouvelle organisation des activités du Groupe, les équipes de R&D et Innovation sont implantées au plus près des marchés. L'effectif total dédié aux activités de R&D dans le Groupe s'élève à près de 380 chercheurs et techniciens en 2022.

Les défis technologiques majeurs du Groupe sont les suivants :

- pour le marché Pétrole et Gaz, le Groupe doit répondre à la complexité croissante des gisements et du transport du pétrole et du gaz (onshore et offshore) et aider les opérateurs et EPCI (*Engineering, Procurement, Construction and Installation*) à trouver des solutions pour réduire leur coût total de possession ou TCO (*Total Cost of Ownership*) ; le Groupe développe le levier du digital sur l'ensemble du cycle de vie des produits (de la conception des installations, en passant par la traçabilité, la mise en œuvre, jusqu'au suivi de l'intégrité pendant l'utilisation) pour accompagner ses clients en ce sens ;
- pour le marché de la transition énergétique, le Groupe doit anticiper les besoins issus des futures énergies et des leviers de la transition énergétique (énergie solaire ; géothermie ; hydrogène ; capture, transport et stockage de CO₂ ; biomasse et biométhane),

tant pour le stockage d'énergie que sa mobilité. Toutes ces initiatives sont regroupées sous la responsabilité d'une ligne de produits dénommée Vallourec New Energies ;

- pour le marché Industrie, une des tendances est l'augmentation des caractéristiques mécaniques par souci d'allègement des structures, avec par exemple les tubes de raccords latéraux des « jack-up rigs » ou les tubes constitutifs des flèches des grues de levage de plus en plus sollicitées avec des nuances dédiées type X100.

3.3.1.2 Centres de recherche et de compétence : une présence mondiale

En 2022 Vallourec a annoncé son intention de rassembler toutes ses activités françaises de R&D (« One R&D »), hors Serimax, au sein d'une seule entité basée à Aulnoye-Aymeries, dans l'objectif de simplifier l'organisation et de réaliser des gains d'efficacité. Cette réorganisation est effective depuis le 1er février 2023.

Vallourec dispose à travers le monde de quatre centres de recherche dédiés spécifiquement à des produits, des procédés ou des technologies.

One R&D Aulnoye :

- le centre de recherche historique du Groupe est consacré à la métallurgie, au soudage, aux contrôles non destructifs, à la résistance à la corrosion, aux traitements de surface, à la science des données, aux simulations numériques des procédés de fabrication et des produits, notamment pour les applications Pétrole et Gaz, les infrastructures mécaniques ou encore les Nouvelles Energies. Il assure également une assistance technique aux usines et départements du Groupe. Récemment, de nouvelles compétences ont été développées comme dans le domaine des procédés de fabrication additive par dépôt métallique, ou dans le transport et stockage de CO₂ ou d'hydrogène pour servir les nouveaux axes de développement du Groupe. En outre, le centre de recherche développe et valide la gamme de connexions filetéées VAM®. Depuis plus de 50 ans, ses équipes d'experts mettent au point l'ensemble de la gamme de connexions filetéées et accompagnent leur industrialisation au sein du réseau mondial de licenciés. Quel que soit le besoin des acteurs de l'Énergie, les performances de la solution ainsi conçue sont validées à l'aide de tests sur échantillons de taille réelle. Ces tests, réalisés au sein d'un des trois laboratoires d'essais dont Vallourec dispose dans le monde, ont pour objectif de soumettre nos produits à toutes les contraintes opérationnelles (opérations de vissage et dévissage dans un premier temps, puis application de charges combinées sous température). Les compétences du *Vallourec Research Center Connections* incluent désormais depuis plusieurs années la solution CLEANWELL® (revêtement sec des connexions VAM®), les solutions digitales, regroupées au sein du département VAM DATA (qui exploite les données pour mieux accompagner nos clients pendant les phases de mise en œuvre des produits sur chantiers), et les solutions dédiées aux Nouvelles Energies (géothermie, transport et stockage de CO₂ ou d'hydrogène).

One R&D Brésil, à Belo Horizonte et Jeceaba :

- les unités de recherche *Vallourec Research Center Brazil* regroupent des équipes d'experts qui adaptent les solutions du Groupe aux besoins spécifiques de la région (clients et usines) et en élaborent de nouvelles pour les besoins mondiaux du Groupe. Ces équipes basées sur les sites industriels de Belo Horizonte et de Jeceaba ont été regroupées sous la même ligne hiérarchique en 2022 ;
- Vallourec Florestal, la filiale de Vallourec qui exploite la forêt d'eucalyptus du Groupe au Brésil, mène des travaux de recherche dans le domaine de la sylviculture, du charbon de bois et de la préservation de l'environnement. Ces travaux permettent d'optimiser l'exploitation des forêts pour l'usage de charbon de bois dans la fabrication d'acier en réduisant les consommations et émissions dans le respect des normes environnementales.

One R&D aux États-Unis, à Houston :

- le VAM USA Research Center Connections se consacre, en coordination avec le Vallourec Research Center Connections d'Aulnoye-Aymeries, aux développements spécifiques des connexions VAM® pour le marché américain. Ses capacités de conception et de test ont notamment permis la mise sur le marché de connexions pour l'exploitation des gisements de schiste (VAM® SG, VAM® EDGE SF +, VAM® SPRINT-SF, VAM® SPRINT-FJ, VAM® SPRINT-TC) et pour les puits Deep Offshore (VAM® BOLT-II, VAM® HP, VAM® SLIJ-3, CLEANWELL®) ;
- le VAM USA Research Center Connections est une entité intégrée dans le business Amérique du Nord. Les ingénieurs du centre de recherche s'appuient sur une équipe marketing et support technique locale et travaillent en étroite collaboration avec les clients basés à Houston pour la plupart afin d'optimiser, qualifier ou développer des produits premium filetés répondant à leurs besoins directs, qu'ils soient onshore ou offshore. La proximité immédiate avec l'usine de filetage, la tuberie, les accessoiristes, les équipes des ventes et les utilisateurs finaux crée un environnement unique permettant au centre de R&D d'offrir les meilleurs services techniques et le support nécessaire au développement du marché local pour Vallourec ;
- enfin, le VAM® *Threading Competence Center* (VAM® TCC) réalise le design, développe et industrialise l'ensemble des moyens de production des connexions VAM® et des différents traitements de surface tel que CLEANWELL®. De plus, VAM® TCC accompagne les opérations dans les usines du Groupe au travers de programmes de formation, de benchmark et de support technique sur site. Il met à la disposition des usines les standards d'équipements et d'outillages dans lesquels investir, ainsi que les modes opératoires et de maintenance critique. Ce centre de compétence dispose d'une ligne de production dédiée pour optimiser les opérations de filetage et tester industriellement les solutions en avance de phase des développements R&D. Enfin VAM® TCC est en charge de l'innovation et du développement des procédés liés au filetage des tubes (inspection dimensionnelle sans contact, système de détection de rupture des outils de coupe, réduction des déchets de phosphate et de traitement de surface CLEANWELL®, etc.).

En Allemagne, à Riesa :

- le *Rolling Process Performance & Technology Department* est en charge des recherches sur la transformation à chaud pour la production de tubes sans soudure en acier, en s'appuyant sur les compétences de différents partenaires, dont des universités et les équipes d'experts de Vallourec. Il est renforcé par le *Vallourec Competence Center Riesa*, un laboratoire doté des équipements les plus modernes, qui permet à Vallourec d'accélérer les innovations de procédés tant en termes de méthodologie que

d'outillage. Ses équipements flexibles de perçage et de laminage permettent de repousser les limites actuelles de la transformation à chaud des aciers et alliages dans le Groupe. Ils sont également utilisés comme outils de formation et unités pilotes pour les développements de l'Industrie 4.0.

3.3.1.3 Une approche collaborative de l'innovation avec les clients et les marchés

L'innovation est à l'origine de nombreuses avancées qui permettent aux clients de Vallourec de repousser les frontières technologiques, d'accéder à des ressources jusque-là inexploitées et d'améliorer la performance de leurs installations. L'innovation étant un processus d'échange continu avec les clients, le Groupe cultive une approche collaborative de l'innovation et travaille en étroite collaboration avec certains d'entre eux pour développer des solutions répondant à leurs propres besoins opérationnels.

Depuis de nombreuses années, le Groupe accompagne Petrobras, et plus largement tous les acteurs de l'Énergie présents au Brésil (ExxonMobil, Total, Equinor), sur les développements des champs complexes et très corrosifs du pré-salifère (*Deep Offshore*), en offrant des solutions tubulaires innovantes pour l'exploration et l'exploitation des gisements, mais aussi pour le transport des fluides à l'aide des gammes de produits « *Risers* » et « *Line Pipe* » spécifiquement dédiées.

Au Moyen-Orient, Vallourec continue d'innover avec les acteurs majeurs de la région, en livrant par exemple des tubes dotés du filetage VAM® HTTC CLEANWELL®, ou encore en animant un projet de recherche appliquée aux environnements corrosifs régionaux visant à rendre la spécification des éléments tubulaires plus conforme aux besoins réels.

En Amérique du Nord, le Groupe a continué d'accompagner l'ensemble de ses clients pour l'exploitation efficace et responsable de leurs gisements, qu'il s'agisse des hydrocarbures de schiste ou des environnements offshores ultra-profonds du Golfe du Mexique. Cela s'est notamment concrétisé par des qualifications complètes (vis-à-vis des protocoles de test les plus récents et les plus rigoureux) de produits tels que les connexions VAM® SLIJ-3 ou VAM® SPRINT, ainsi que par des tests sur site de la technologie CLEANWELL®. La robustesse des solutions proposées par Vallourec est démontrée, rendant ainsi possible la réalisation d'opérations complexes.

En plus des collaborations avec nos clients sur les performances des tubes et filetages Vallourec, Vallourec développe des solutions pour améliorer l'usage des produits par nos clients depuis la livraison jusqu'à leur usage final. Vallourec collabore avec les clients pour valider la "proposition de valeur" de ces solutions. Il s'agit de mesurer avec les clients, lors de tests pilotes in situ, la valeur et les gains réels amenés par ces solutions.

Ainsi en 2022, après deux ans de développement, Vallourec a testé avec succès, auprès de différents clients, sa solution digitale « *Smartengo Running Expert* » qui permet de garantir que la séquence des tubes dans le puits est bien celle prévue ainsi que de suivre à distance les opérations sur la plateforme pétrolière. Vallourec a également testé avec succès, avec des clients en Mer du Nord, sa solution « *Pre-Installed Cable Protector* ». Cette solution consiste à préinstaller sur le tube le système de fixation des câbles, avant livraison du tube sur la plateforme pétrolière. Les câbles électriques ou hydrauliques sont en effet fixés le long des tubes Vallourec au moment de leur mise en place dans le puits. La solution innovante de « *Pre-Installed Cable Protector* » permet de réduire considérablement le temps de fixation des câbles, d'où une réduction des risques sécurité et des économies substantielles pour nos clients.

Une partie significative des ressources de R&D est désormais consacrée à la transition énergétique (solaire, géothermie, hydrogène) ainsi qu'aux technologies de captation, transport et stockage du CO₂ (*Carbon Capture and Storage – CCS*).

Vallourec participe à des projets de structures métalliques supportant des panneaux photovoltaïques. Le Groupe fournit ainsi à l'industrie solaire des tubes de torsion ainsi que des profilés ouverts façonnés à froid pour la construction de trackers solaires.

Dans le domaine de la géothermie, Vallourec contribue à des projets en boucle sur un puits unique (*closed loop*) permettant d'opérer sans importante quantité d'eau dans le sous-sol. Les produits VIT (*Vacuum Insulation Tubing*) Thermocase®, grâce à leur excellente isolation thermique, permettent la circulation de flux froids et chauds dans le même puits. Cette technologie est promise à un grand avenir car elle va considérablement augmenter le nombre de sites où la géothermie pourra être implantée, dans la mesure où elle ne requiert pas de ressource hydrique chaude. Elle pourra en particulier être utilisée pour reconvertir des puits de pétrole en puits de géothermie. En 2022, les dernières connexions VAM® ont été qualifiées jusqu'à 350 °C en cycles thermiques selon le protocole TWCCEP (Thermal Well Casing Connection Evaluation Protocol).

Capter le CO₂ émis par les activités industrielles et le stocker dans le sous-sol est essentiel pour limiter le réchauffement climatique. Dans ce contexte, Vallourec a joué un rôle important en testant et en qualifiant des matériaux résistants à la corrosion pour transporter et stocker le CO₂ contenant des impuretés, ainsi qu'en validant l'étanchéité de ses connexions VAM® pour stocker le CO₂ dans des réservoirs pétroliers désaffectés. Le protocole de qualification des connexions VAM®, développé par Vallourec, teste l'étanchéité des connexions dans plusieurs phases de pression et de cycles thermiques qui sont spécifiques à ces nouveaux besoins avec des températures pouvant descendre jusqu'à -80 °C sous l'effet cryogénique de l'injection du CO₂. Les tests réalisés en 2022 ont permis de valider les matériaux et les connexions VAM® pour plusieurs projets de stockage de CO₂ dans des puits désaffectés de la mer du Nord.

3.3.2 Une culture de l'innovation renforcée

La stratégie d'innovation du Groupe est de renforcer notre différence sur notre gamme de produits premium, de développer de nouvelles solutions liées à l'usage de nos produits ainsi que d'ouvrir de nouveaux marchés. L'objectif commun à ces trois volets est de renforcer la valeur pour nos clients et le positionnement de Vallourec.

3.3.2.1 Méthodes et culture d'innovation

Pour renforcer la génération et la sélection des idées qui seront les offres de demain, Vallourec a mis en place lors des années précédentes des méthodes impliquant l'ensemble des parties prenantes.

Des ateliers sont organisés qui rassemblent des équipes multi-disciplinaires pour comprendre les besoins des clients et générer des idées. Appelés *Front-End Innovation Workshops*, ces ateliers utilisent la méthodologie reconnue de *Design Thinking*. Suivant les sujets, ils sont menés en interne ou avec nos clients. Toutes les fonctions parties prenantes de l'innovation participent à ces ateliers : notamment Marketing, R&D, Vente, Industrialisation, Production. Cette démarche amène des résultats concrets tout en renforçant la culture d'innovation du Groupe. Les retours positifs de nos clients montrent que ces démarches renforcent également l'image de Vallourec en tant que partenaire et fournisseur de solutions innovantes, au-delà des produits premium.

Vallourec est à même de fournir des solutions et des tubes pour le transport et le stockage de l'hydrogène, quelles que soient les quantités à stocker : stockage en cylindres, dans des tubes ou stockage souterrain à grande échelle. En 2022, Vallourec a été choisi par l'un des leaders mondiaux dans le stockage souterrain de gaz naturel et acteur-clé dans le développement des gaz renouvelables, pour fournir une offre complète de solutions tubulaires et de services associés, dans le cadre du projet «HyPSTER», le premier projet de stockage d'hydrogène renouvelable soutenu par l'Union européenne. Vallourec est également largement impliqué dans le développement de nouveaux standards industriels pour les applications liées à l'hydrogène. Le Groupe a ainsi développé un protocole de qualification validant l'étanchéité de ses connexions VAM® pour le stockage de l'hydrogène jusqu'à 560 bars, tout en qualifiant en parallèle sa solution sans graisse CLEANWELL®. Vallourec a également réalisé avec succès une première série de tests, visant à valider la résistance à la fracturation d'une sélection de grades d'acier en présence d'hydrogène pur, pour des tubes OCTG, des tubes de conduite et des cuves sous pression. Enfin, Vallourec participe à de nombreux projets industriels conjoints et à des programmes de recherche, visant à élargir les connaissances sur l'hydrogène.

Le Groupe développe des programmes de Recherche et Développement dans tous les pays où il est implanté, en association avec des partenaires de premier plan dans leur domaine d'activité. C'est le cas notamment avec Nippon Steel Corporation (NSC), avec qui une coopération est en place depuis 1976 dans le domaine des connexions VAM® pour le marché Pétrole et Gaz.

Le Groupe participe également à des travaux de recherche plus fondamentale avec de nombreux laboratoires universitaires en Europe et à travers le monde.

En ligne avec cette stratégie, les Directions Lignes de Produits, les équipes industrielles et les équipes R&D mettent en commun leurs capacités et compétences d'innovation, à la fois par l'approfondissement et le partage des connaissances sur nos marchés et par la mise en place de méthodes d'innovation agiles et ouvertes sur l'extérieur.

Vallourec a également une plateforme d'innovation interne pour l'ensemble des collaborateurs. Véritable outil transversal et international, elle a pour but de rendre visibles, partager et enrichir les idées des collaborateurs. L'objectif est de faire émerger des idées discutées, améliorées, enrichies répondant aux besoins clients et rapides à développer. La plateforme a permis de placer l'innovation au cœur de l'entreprise et exploite toute la créativité des équipes.

Enfin, le Groupe a initié depuis 2017 des « Open Innovation Challenges » générant des partenariats « gagnant-gagnant » avec des start-ups, tels que la coopération avec Saagie dans le domaine du « Big Data » ou la collaboration avec OpenField Technology dans les micro-capteurs. Le Groupe travaille également avec des start-ups dans la fabrication additive métallique.

Contrairement aux années précédentes, Vallourec n'a pas lancé d'« Open Innovation Challenge » en 2022 ni de challenge spécifique innovation interne. Le Groupe a en effet mis la priorité sur la finalisation des différents projets innovants en cours, notamment le développement des solutions digitales et de la fabrication additive métallique.

L'innovation à Vallourec est définie par la formule : « Innovation = Idée + Exécution ». Ceci pour mettre en avant l'importance que les idées générées soient exécutées rapidement et génèrent le business annoncé. En parallèle des initiatives de génération d'idées, One R&D supporte les équipes projets pour assurer une exécution efficace et obtenir des temps de mise sur le marché les plus courts possibles. L'exécution est pilotée en fonction de différents critères, parmi lesquels la valeur clients, la faisabilité technique, le délai d'exécution ainsi que les risques associés. Ces éléments sont revus à différents jalons par un comité de validation.

Pour développer les nouvelles solutions de manière agile, des « Boosters », qui sont des outils d'exécution, ont été mis en place ces dernières années. Conduits par un binôme Responsable Business – Responsable Produit, ils ont pour but de développer plus rapidement nos offres basées sur de nouvelles technologies tout en faisant croître les nouvelles compétences associées. Le Groupe dispose par exemple d'un Booster sur les solutions digitales, et d'un autre sur les solutions liées à la fabrication additive. Le Booster Additive Manufacturing développe et produit depuis 2021 des pièces pour des clients dans et en dehors du domaine du pétrole et du gaz. La croissance en 2022 a permis de renforcer la position différenciante de Vallourec sur ce procédé d'avenir. Pour accélérer cette croissance, nous avons également préparé en 2022 l'arrivée de nouvelles capacités de production en France en 2023.

Pour analyser régulièrement la valeur des développements et assurer les meilleurs arbitrages, le portefeuille de projets innovation des lignes de produit est revu par un comité dédié comprenant l'ensemble des fonctions de l'entreprise. Cela conduit à arbitrer et prioriser entre les projets au sein d'une ligne de produit mais également entre les lignes de produits.

Enfin, les experts, les communautés de procédés, les équipes projets et les équipes R&D développent et participent à des espaces et outils collaboratifs en ligne qui permettent le partage de l'information à travers le Groupe.

3.3.2.2 Le programme « *Expert Career* »

Vallourec a mis en place le programme « *Expert Career* » qui couvre 13 domaines de compétences dont l'élaboration de l'acier, le laminage, le traitement thermique, les essais non destructifs, le filetage, la modélisation numérique, la science des matériaux, et les applications Produits. Spécialement conçu pour développer et reconnaître les employés avec des compétences techniques rares, il offre un chemin pour le développement de carrière, donne à nos esprits techniques les plus brillants les moyens de continuer à développer leurs compétences. En retour, ces experts sont sollicités sur des sujets techniquement difficiles, capitalisent et transmettent leur savoir, portent l'image de Vallourec à l'extérieur (clients, comités de normalisation...).

Aujourd'hui, plus de 265 employés ont obtenu le titre d'expert sur l'un des quatre niveaux du programme, et leur nom est accessible par tous les employés de Vallourec. Des passerelles entre des responsabilités de management et d'expertise technique ont été établies sous la coordination de la Direction des Ressources Humaines, garantissant le même niveau de reconnaissance quelle que soit la voie suivie.

3.3.3 Des procédés de fabrication à la pointe de la technologie

3.3.3.1 La forêt et les hauts-fourneaux

Au Brésil, Vallourec exploite des forêts d'eucalyptus destinées à la production de charbon de bois pour alimenter ses hauts-fourneaux. Le Groupe poursuit ses efforts pour en améliorer la performance. Les principaux axes de recherche sont : la sélection scientifique des arbres, l'amélioration des programmes de nutrition de la forêt et l'industrialisation de la carbonisation continue du charbon de bois, et l'optimisation de la production de granulés et de fonte brute.

3.3.3.2 Élaboration des aciers

L'élaboration et la coulée continue des aciers constituent la base pour les solutions de haute technologie du Groupe et font l'objet de nombreux travaux. La recherche sur la propreté des aciers constitue un axe essentiel de recherche pour la fabrication de produits premium. Les innovations apportées à l'affinage de l'acier liquide et au procédé de coulée continue permettent d'améliorer la capacité et la qualité des aciers produits, renforçant ainsi l'autonomie du Groupe en aciers premium.

3.3.3.3 Laminage à chaud des tubes sans soudure

Le procédé de laminage à chaud de tubes en acier sans soudure, inventé en 1886 par les frères Mannesmann, est une technologie fondamentale pour Vallourec, constamment améliorée grâce aux travaux de recherche. Vallourec propose une large gamme d'aciers, dont des grades hautement alliés.

Le Groupe a développé d'autres procédés, dont le forgeage, pour différents secteurs de marché. Le forgeage est déployé industriellement en Europe et en Chine.

Des développements sont en cours sur les outils les plus modernes de laminage à chaud (PQF, FQM...).

3.3.3.4 Traitement thermique

Une part importante des produits premium du Groupe est traitée thermiquement pour atteindre des niveaux de performance exceptionnelle. Les procédés de traitement thermique et les compositions chimiques des aciers des tubes du Groupe sont continuellement améliorés pour répondre aux besoins des clients du Groupe, notamment en termes de respect de l'environnement, de résistance à la déformation ou à la rupture, de résistance à la corrosion et de soudabilité des aciers.

3.3.3.5 Contrôles non destructifs

Les contrôles non destructifs, permettant de caractériser l'état d'intégrité de structures ou de matériaux sans les dégrader et à différents stades de leur cycle de vie, font l'objet de développements approfondis permettant d'assurer une haute fiabilité des produits du Groupe. Les innovations réalisées dans ce domaine sont d'importants facteurs de différenciation. Des bancs de contrôles non destructifs à la pointe de la technologie, capables de détecter des imperfections indépendantes de l'orientation, sont utilisés quotidiennement pour l'inspection des produits.

3.3.3.6 Communautés de procédés

Des Communautés de procédés déployées au sein du Groupe permettent de réaliser des progrès rapides et continus par le partage des meilleures pratiques et technologies disponibles pour les principaux procédés du groupe: élaboration et coulée continue de l'acier, laminage à chaud de tubes sans soudure, traitements thermiques, contrôles non destructifs, filetage, finition à froid des tubes (revêtement, marquage, étirage, usinage...). Elles permettent également d'assurer la bonne implémentation, l'efficacité et l'efficacité de ces procédés. Des benchmarks sont faits

régulièrement pour s'assurer que les pratiques et les technologies de Vallourec sont conformes aux règles de l'art (*best practices, best available technologies*). La performance de nos procédés est continuellement améliorée par des efforts importants de Recherche et Développement internes. La plateforme interne SHALYN Industrie 4.0 a été mise en place pour la gestion et le contrôle des procédés de fabrication. Les systèmes de niveau 2 et les applications de pointe sont connectés afin d'améliorer en continu les performances de nos produits et services.

3.3.4 Normes relatives aux produits du Groupe

3.3.4.1 Normes appliquées par le Groupe

Le Groupe respecte un ensemble de réglementations, de normes et de certifications dans les pays dans lesquels il commercialise ses produits. Ces normes varient en fonction de la zone géographique dans laquelle le Groupe intervient, du produit concerné et de son utilisation. Le Groupe assure également un processus de veille afin que ses produits soient en conformité avec les réglementations, les normes et les certifications en vigueur.

Le Groupe est soumis à deux types de normes : les normes d'application obligatoire résultant d'exigences légales et les normes non obligatoires que le Groupe a volontairement choisi d'appliquer afin de répondre aux demandes des clients.

Les normes d'application obligatoire doivent être certifiées dans la plupart des cas par des laboratoires et/ou des organismes indépendants et notifiées par un État. Elles ont pour principal objectif d'assurer la sécurité et de protéger la santé des utilisateurs en démontrant la conformité du produit à l'exigence réglementaire. Elles concernent essentiellement les propriétés de résistance au feu, de résistance au glissement et la limitation d'émission de produits toxiques. Les normes non obligatoires sont exigées par les clients du Groupe, qui inscrivent le respect de ces normes dans leur cahier des charges.

3.3.5 Propriété industrielle

Une réorganisation du Groupe dans le domaine de la Propriété industrielle a été mise en place en 2022 avec une priorité donnée aux projets présentant un retour sur investissement à court et moyen termes. Le suivi des projets majeurs de Recherche et Développement a été maintenu, ainsi que le déploiement à l'international du processus visant à inciter les chercheurs à déclarer et mieux protéger leurs inventions. L'accompagnement au développement des compétences dans les nouveaux domaines d'innovations du Groupe à travers les veilles concurrentielles a été renforcé dans le domaine des nouvelles énergies.

L'activité de dépôts de brevets a été réduite en 2022 en lien avec la nouvelle stratégie du Groupe, le portefeuille de près de 4 600 titres a été réduit afin d'en diminuer le coût d'entretien. Le Groupe a déposé 21 demandes de brevet correspondant à 21 nouvelles inventions en

3.3.4.2 Les organismes de normalisation et les normes appliquées dans les différentes zones géographiques

Les organismes de normalisation définissent les caractéristiques techniques et les performances auxquelles le produit doit répondre, ainsi que les tests à adopter. Au niveau international, l'organisme principal en charge de la publication des normes applicables au Groupe est l'International Standardization Organization (ISO). Les normes ISO, qui sont établies à partir des principes de l'Organisation mondiale du commerce, ont un caractère volontaire, mais leur respect est souvent exigé par les clients du Groupe.

Le Groupe s'appuie sur le *Vallourec Management System (VMS)* dont l'objectif fondamental est l'amélioration de la performance du Groupe dans les domaines de la qualité, de la santé, de la sécurité, de l'environnement et de la logistique.

2022, il a été procédé à près de 500 extensions géographiques de demandes de brevet. La protection par brevets a été maintenue à un niveau élevé avec plus de 4 000 titres dans le monde. Le budget consacré par le Groupe pour la propriété industrielle est resté stable en 2022 mais sera revu à la baisse en 2023 afin de se focaliser sur les projets à forte valeur ajoutée.

Le groupe Vallourec a également poursuivi ses efforts pour protéger ses marques, à travers les renouvellements et les procédures d'opposition. Les marques majeures du Groupe ont ainsi été renouvelées en 2022. Plus particulièrement, les marques Smartengo™ services sont toujours en cours d'enregistrement, ainsi que celle de la marketplace BEHUB-E™.

3.4 Contexte de marché

3.4.1 Pétrole et Gaz

L'équilibre de l'offre et de la demande de pétrole et gaz constitue le principal élément qui détermine le niveau d'investissements

Selon l'AIE ⁽¹⁾, dans son rapport de décembre 2022, à la suite d'une baisse sans précédent de la demande mondiale de pétrole en 2020 du fait de la pandémie de Covid-19, une reprise significative a été constatée à partir de 2021 et celle-ci s'est poursuivie au cours de l'année 2022. La demande mondiale de pétrole est en effet repartie à la hausse, pour s'établir à 99,9 mb/j en moyenne en 2022, avec notamment une progression plus notable au cours du second semestre de l'année dépassant le niveau de 100 mb/j.

Le niveau d'offre global de pétrole en 2022 (moyenne annuelle de 100,1 mb/j) se rapproche sensiblement de celui constaté en 2019 (moyenne annuelle de 100,5 mb/j) grâce notamment à une progression graduelle de l'offre au cours de l'année pour atteindre une moyenne de 101,7 mb/j au quatrième trimestre 2022.

Prix du pétrole

Au cours de l'exercice 2022, le prix moyen du WTI ⁽²⁾ s'est établi à 93,8 dollars/baril contre 67,9 dollars/baril en 2021, soit une hausse de près de 38 % reflétant la reprise de la demande mondiale de pétrole post-crise économique causée par la pandémie.

Suivant la même tendance, le prix moyen du Brent ⁽³⁾ s'est élevé à 97,8 dollars/baril au cours de l'année 2022, contre une moyenne de 70,6 dollars/baril en 2021, soit une progression d'environ 39 %.

Marché du Pétrole et Gaz aux États-Unis

Le nombre moyen d'appareils de forage a atteint un point bas à la suite de la très forte baisse des deuxième et troisième trimestres 2020 (passant d'une moyenne mensuelle de 772 unités de forage en mars 2020 à 250 unités en août 2020). Depuis, le nombre d'appareils de forage est reparti à la hausse pour atteindre 779 unités en moyenne en décembre 2022. Clôturent l'année à 779 unités, le nombre d'appareils de forage a progressé de près de 190 unités en 2022.

Les prix des OCTG aux États-Unis ⁽⁴⁾ ont connu un point bas en août 2020 à 1 290 dollars/tonne. La progression constatée depuis est significative avec des prix des OCTG qui ont atteint 3 908 dollars/tonne en décembre 2022, contre 2 746 dollars/tonne en janvier (+ 42 %).

Aux États-Unis, la consommation de tubes OCTG ⁽⁵⁾ par appareil de forage a graduellement augmenté, atteignant une moyenne de 522 tonnes par mois en 2022, contre 459 tonnes en 2021 (+ 13,1 %).

Marché du Pétrole et Gaz au Brésil

Selon le rapport de l'AIE de décembre 2022, la production de pétrole a augmenté tout au long de l'année tout en se maintenant au-dessus de 3 mb/j en moyenne au cours du second semestre. En moyenne sur l'année 2022, la production de pétrole au Brésil s'est établie 3,14 mb/j, atteignant en moyenne 3,3 mb/j au quatrième trimestre.

Marché du Pétrole et Gaz dans les régions EA-MEA

Depuis mars 2020, le nombre d'appareils de forage sur les marchés internationaux a continuellement diminué, passant d'une moyenne de 1 059 unités à une moyenne de 665 unités en décembre 2020. Depuis, les appareils de forage ont entamé une reprise graduelle pour atteindre une moyenne de 900 unités en décembre 2022. Sur l'année, 59 unités en opération ont été ajoutées.

Dans les régions MEA, les prix des OCTG ⁽⁶⁾ ont fortement baissé en conséquence de la pandémie de Covid jusqu'à atteindre un point bas à 1 312 dollars/tonne en août 2020. Ils sont graduellement repartis à la hausse à partir de 2021 et ont poursuivi cette tendance sur l'année 2022 jusqu'à atteindre 2 300 dollars/tonne en décembre, soit une progression de 28 % sur l'année.

En Europe de l'Ouest, les prix des OCTG ont repris une trajectoire haussière à partir de 2021 et plus particulièrement en 2022 jusqu'à atteindre 2 800 dollars/tonne en décembre 2022 (+ 61 % depuis le début d'année).

3.4.2 Industrie et autres marchés

La demande pour les applications industrielles dépend de l'environnement des secteurs industriels (automobile, construction ou industrie manufacturière). La croissance de ces secteurs est corrélée à de nombreux facteurs, dont notamment la croissance du PIB.

Europe (Allemagne)

L'indice du climat des affaires ifo a atteint un point bas en avril 2020 à 75,6, reflétant l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'économie allemande. Depuis, il a entamé une progression graduelle atteignant un pic à 101,4 en juin 2021. En 2022, les hausses de prix des matières premières et de l'énergie ont freiné la hausse. En décembre 2022, l'indice du climat des affaires s'établissait à 88,6.

Brésil

Pour 2022, la prévision de croissance du PIB est de 2,9 %. Une reprise généralisée est confirmée, favorisée par les activités industrielles, incluant le secteur automobile. Le secteur agricole, toujours résilient, continue de jouer un rôle important dans l'économie brésilienne. Le marché industriel du tube suit cette tendance haussière du fait d'une demande plus élevée ainsi que de l'effet de restockage des clients.

(1) AIE (Agence internationale de l'énergie) – Oil Market Report – décembre 2022.

(2) Prix du WTI : Capital IQ – données collectées en janvier 2023.

(3) Prix du Brent : Capital IQ – données collectées en janvier 2023.

(4) Pipe Logix (average Seamless pipes) – décembre 2022.

(5) Preston Pipe & Tube Report – janvier 2023.

(6) Rystad (Jebel Ali Seamless (Prem con) L80 CFR) – janvier 2023.

3.4.3 Énergies renouvelables et transition énergétique

Hydrogène

L'hydrogène « vert » est un vecteur énergétique potentiel pour contribuer à décarboner les secteurs difficiles à décarboner (dits « *hard to abate* »), notamment certaines industries à forte intensité énergétique, les transports lourds, l'aviation et le transport maritime. La majeure partie de la production actuelle d'hydrogène, générée à partir de méthane, a une empreinte carbone importante ; toutefois, de nombreuses initiatives sont déployées dans le monde afin de commencer à produire de l'hydrogène par hydrolyse au moyen d'électricité renouvelable, sans émissions de CO₂ associées.

La demande d'hydrogène, qui devrait augmenter de manière significative dans les pays développés, est portée par des mesures incitatives et des objectifs au sein de l'UE ainsi que par la loi américaine sur la réduction de l'inflation (*Inflation Reduction Act*). De nombreux pays ont actualisé leurs stratégies nationales et se sont fixé des objectifs ambitieux pour réduire le coût de l'hydrogène et en améliorer la compétitivité.

Captage, stockage et utilisation du carbone

La séquestration du CO₂ est aujourd'hui réalisée dans des réservoirs de pétrole et de gaz épuisés aux États-Unis, en Europe et en Asie du Sud-Est (Australie). Les projets d'injection sont souvent menés par des majors du pétrole et du gaz ou des compagnies pétrolières nationales, tant pour les projets offshore (Europe) que pour les projets onshore (États-Unis). Ces projets nécessitent des tubes de cuvelage (*casing*) et surtout des tubes de production capables de résister à un environnement CO₂ hautement corrosif. Une fois le carbone capté (capacité estimée à 45 millions de tonnes en 2022), il peut être directement réutilisé ou transporté par bateau ou par pipeline jusqu'à un site de séquestration.

3.4.4 Matières premières

Ferraille

Le prix des matières premières telles que la ferraille a un impact sur les résultats de Vallourec, notamment aux États-Unis et au Brésil.

Équipée d'un four électrique, l'aciérie américaine du Groupe Vallourec utilise de la ferraille. La crise liée à la pandémie avait entraîné en 2020 une baisse importante des prix de la ferraille, notamment en avril 2020 (235 dollars/tonne, ou - 18 % par rapport à mars 2020). Cependant, la forte demande constatée en 2021 en lien avec une reprise économique globale a entraîné une forte hausse des prix. Les prix de la ferraille en 2022 ⁽³⁾ ont été en moyenne de 467 dollars/tonne, contre une moyenne de 482 dollars/tonne en 2021, soit une baisse de 3 %.

3.4.5 Devises

Le groupe Vallourec est sensible à la volatilité des devises étrangères (essentiellement le réal brésilien et le dollar).

L'effet conversion représente l'écart de valorisation des états financiers des sociétés dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro dans les comptes consolidés du Groupe. Pour les filiales générant des profits, cet effet est positif quand la devise s'apprécie vis-à-vis de l'euro et négatif quand la devise se déprécie vis-à-vis de l'euro.

Le marché du CCUS s'accélère, notamment aux États-Unis depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la réduction de l'inflation en 2022.

Géothermie

L'énergie géothermique représente près de 17 GWe ⁽¹⁾ dans le monde, grâce à l'extraction d'eau à haute température dans près de 6 700 puits. Ces conditions se trouvent surtout dans les zones situées à proximité des chaînes de volcans. Par conséquent, les centrales géothermiques sont principalement construites en Asie du Sud-Est (Indonésie) et aux États-Unis et, dans une moindre mesure, en Europe (Allemagne) ainsi qu'en Afrique de l'Est. Le marché devrait croître à un rythme annuel supérieur à 5 %.

Solaire et Biomasse (Brésil)

Le marché brésilien de l'énergie solaire est réparti entre production centralisée (centrale électrique de plus de 5 MWe) et production distribuée (petite taille, panneaux photovoltaïques sur les toits, etc.), pour un total de près de 24 GWe ⁽²⁾ installés en 2022. Vallourec propose des solutions pour le solaire installé au sol et en toiture. Ce marché fortement régionalisé est caractérisé par une forte demande de contenu local. Aujourd'hui, environ 10 % de la production d'électricité du pays provient de chaudières à biomasse alimentées en bagasse de canne à sucre, en balles de riz et en déchets de bois, et ce secteur est en pleine croissance. Les structures solaires et les chaudières à biomasse sont des marchés très régionalisés avec une forte demande de contenu local. Vallourec, en tant que producteur national, est bien positionné pour fournir les tubes nécessaires.

Minerai de fer

Au Brésil, la production d'acier de Vallourec se concentre désormais sur le site de Jeceaba qui bénéficie d'installations récentes, combinant un four électrique utilisant de la ferraille et un haut-fourneau alimenté en minerai de fer extrait de la mine de Vallourec.

Outre l'approvisionnement de la propre aciérie du groupe, la production de minerai de fer est principalement vendue à des clients externes.

En 2022, le prix international moyen du minerai de fer ⁽⁴⁾ s'est établi à 120 dollars/tonne, un niveau inférieur à celui de 2021 (160 dollars/tonne). Après une baisse observée en avril 2020 (84 dollars/tonne) liée à la pandémie, le prix du minerai de fer est fortement remonté, notamment en 2021, jusqu'à atteindre 212 dollars/tonne en moyenne en juillet. Au cours de l'année 2022, les cours ont décliné graduellement à partir d'avril jusqu'à terminer l'année à 111 dollars/tonne en moyenne sur décembre.

L'effet transaction représente un gain ou une perte de chiffre d'affaires (ou de coûts) quand des contrats sont facturés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité. L'effet transaction est exprimé dans la devise fonctionnelle de l'entité. Il est positif quand la devise fonctionnelle se déprécie et négatif lorsqu'elle s'apprécie, avec un délai lié aux couvertures déjà mises en place.

(1) D'après le rapport Rystad 2022.

(2) Source : Association brésilienne de l'énergie solaire ABSolar.

(3) CRU – Shredded Pittsburgh – \$/LT.

(4) Platts SBB – IODEX Iron ore fines 62 % CFR North China \$/t.

3.5 Faits marquants de l'exercice 2022 et du début de l'exercice 2023

3.5.1 Exercice 2022

Fondation du « New Vallourec »

En mai 2022, Vallourec a annoncé un vaste plan de transformation du Groupe. Le processus de fermeture de ses sites de production de tubes allemands et la relocalisation de l'activité allemande de laminage à destination marchés Pétrole & Gaz au Brésil ont été lancés ; il se déroulera au cours des deux prochaines années et inclura la vente des terrains et bâtiments. Le transfert nécessitera environ 120 millions d'euros d'investissements dans nos usines brésiliennes pour permettre la reprise des volumes de tubes haut de gamme de l'Europe d'ici fin 2023.

La fermeture des actifs allemands implique une rationalisation supplémentaire des autres actifs européens en charge de la finition des tubes laminés en Allemagne. Cette rationalisation entraînera le regroupement de toutes les activités européennes de filetage sur un seul site à Aulnoye en France. Le Groupe a lancé le processus de fermeture de la ligne de traitement thermique de Saint-Saulve en France et de la ligne de filetage de Bellshill en Écosse. Par ailleurs, Vallourec a finalisé la vente de Vallourec Bearing Tubes. Le centre de compétences d'Aulnoye sera également à la tête de la nouvelle organisation « One R&D ».

Rationalisation des frais généraux afin d'abaisser le seuil de rentabilité et accroître l'efficacité

Vallourec va simplifier son organisation en allégeant sa structure dans toutes les régions (Amérique du Nord, Amérique du Sud et Hémisphère Est) et en réduisant encore les fonctions du siège qui seront principalement concentrées sur la stratégie et l'expertise.

Le groupe bénéficiera également d'une productivité accrue en mettant en œuvre l'automatisation de tous les processus transactionnels et en regroupant les fonctions de support dans des centres de services partagés plus importants afin de bénéficier d'économies d'échelle.

Enfin, les fonctions de support seront situées à proximité des sites de production et le groupe se concentrera sur les projets créateurs de valeur.

Ensemble, ces initiatives permettront de dégager 230 millions d'euros de RBE additionnel récurrent, avec un impact positif en trésorerie 250 millions d'euros. La mise en œuvre sera finalisée au premier trimestre 2024. La réduction des effectifs associée devrait être d'environ 2 950 postes.

Le plan New Vallourec en bonne voie avec de nouvelles initiatives identifiées

Le plan New Vallourec annoncé en mai 2022 est en bonne voie d'exécution. Ce plan permettra au Groupe de résister aux cycles et de générer un flux de trésorerie disponible ⁽¹⁾ positif en bas de cycle.

Au cours du troisième trimestre 2022, le Groupe a finalisé les accords des plans sociaux en Allemagne, en France et au Royaume-Uni, réduisant significativement les risques associés au plan New Vallourec et permettant aux équipes de se concentrer sur son exécution. En complément, les initiatives du plan New Vallourec ont été étendues à d'autres régions, en commençant par le Brésil, mais également avec l'augmentation de la production aux États-Unis et en Arabie saoudite.

En outre, la stratégie du Groupe qui privilégie la valeur sur le volume, par la rationalisation de notre portefeuille, pour une croissance rentable, vise à combler l'écart de rentabilité avec les meilleurs acteurs du secteur.

(1) Flux de trésorerie disponible avant variation du besoin en fonds de roulement.

Changements de gouvernance

Afin de soutenir l'évolution de Vallourec vers une rentabilité durable en ligne avec les meilleurs acteurs du secteur, les changements suivants ont eu lieu à la tête de l'entreprise et au sein du Comité Exécutif.

- Le Conseil d'Administration de Vallourec s'est réuni le 20 mars 2022 et a nommé Philippe Guillemot pour un mandat de quatre ans, avec effet immédiat. Au terme d'un processus de sélection externe mené par un comité spécial du Conseil d'Administration, le Comité des Nominations et de la Gouvernance a décidé de sélectionner M. Philippe Guillemot pour succéder à M. Edouard Guinotte en tant que Président-Directeur Général de Vallourec.
- Le 15 avril 2022, Vallourec a annoncé la nomination de Sascha Bibert au poste de Directeur Financier du Groupe. Il a pris ses fonctions le 19 avril 2022 et a rejoint le Comité Exécutif du Groupe.
- Le 2 mai 2022, Vallourec a annoncé la nomination d'Ulrika Wising au poste de Senior Vice President Transition Énergétique. Elle a pris ses fonctions le 2 mai 2022 et a intégré le Comité Exécutif du Groupe.
- Le 1^{er} juin 2022, Vallourec a annoncé la nomination d'Enrico Schiappacasse au poste de Senior Vice President Stratégie et Développement du Groupe. Il a pris ses fonctions le 1^{er} juin 2022 et a rejoint le Comité Exécutif du Groupe.
- Le 1^{er} juillet 2022, Vallourec a annoncé la nomination de Nathalie Joannes au poste de Secrétaire Générale du Groupe. Elle a pris ses fonctions le 4 juin 2022 et a rejoint le Comité Exécutif.
- Le 1^{er} juillet 2022, Vallourec a annoncé la nomination de Ludovic Oster en tant que Directeur des Ressources Humaines du Groupe. Il a pris ses fonctions le 4 juin 2022 et a rejoint le Comité Exécutif.
- Le 8 juillet 2022, Vallourec a annoncé la nomination de Pierre d'Archemont au poste de Senior Vice President Amérique du Sud. Il a pris ses fonctions le 14 juillet 2022 et a rejoint le Comité Exécutif.

Mine de fer

- Le 8 janvier 2022, à la suite des pluies exceptionnelles ayant affecté l'État du Minas Gerais (Brésil), une partie du parc de résidus miniers de la mine de fer de Vallourec à Pau Branco a glissé dans une retenue d'eau de pluie, entraînant le débordement de celle-ci, et l'interruption du trafic sur la route située en contre-bas. La structure de la retenue d'eau n'a pas été affectée, et il n'y a pas eu de victime. Toutefois, à la suite de cet incident, les opérations de la mine ont été suspendues temporairement.
- Le 4 mai 2022, Vallourec a redémarré partiellement les opérations, après en avoir obtenu une autorisation en utilisant un parc de résidus miniers alternatif. Dans ces conditions, les volumes produits en 2022 se sont élevés à 4 millions de tonnes.

En parallèle, Vallourec a achevé les travaux nécessaires au rétablissement du niveau de sécurité minimum requis pour l'utilisation du parc de résidus miniers d'origine, « Cachoeirinha », et a demandé officiellement l'autorisation pour une reprise à pleine exploitation. Le retour à une exploitation normale ne devrait pas intervenir avant le deuxième trimestre 2023, après la réhabilitation complète du parc de stockage de résidus « Cachoeirinha ».

Succès commerciaux

Le 2 mars 2022, Vallourec a annoncé la signature d'un contrat avec OneSubsea® la division de Schlumberger spécialisée dans les technologies et les systèmes de production et de traitement sous-marins, pour la fourniture de 3 000 mètres de tubes riser profilés (upset) équipés de la connexion VAM® TTR HW NA pour le projet Bacalhau au large du Brésil. Le contrat a été attribué au nom de Subsea Integration Alliance, alliance stratégique mondiale entre Subsea 7 et OneSubsea®.

Après une phase complète de design pour répondre aux attentes de l'opérateur Equinor, OneSubsea® a sélectionné la solution de haute performance Vallourec pour son système OWIRS (Open Water Intervention Riser System). Celle-ci est basée sur des tubes sans soudure profilés (upset) en acier équipés d'une connexion premium spéciale VAM® TTR HW NA pour faire face aux conditions de fatigue et à l'environnement corrosif de la mer.

Le 20 septembre 2022, Vallourec, a signé un accord, d'une durée de dix ans, avec la compagnie pétrolière Saudi Aramco pour la fourniture de tubes de cuvelage premium et de services. Les commandes associées seront produites et livrées par l'usine de Vallourec en Arabie saoudite. Ce contrat vient renforcer la relation déjà existante entre le Groupe et l'entreprise nationale saoudienne. Cet accord couvrira une partie des besoins de Saudi Aramco en tubes en acier sans soudure (OCTG) premiums destinés à ses activités de forage. Il comprend la fourniture de tubes de cuvelage premium ainsi que des services de gestion des stocks.

Le 30 novembre 2022, Vallourec a annoncé avoir remporté une troisième commande majeure dans le cadre de son accord de long terme signé l'an dernier avec ExxonMobil Guyana. Dans le cadre de ce contrat, Vallourec livrera des tubes de conduite destinés au projet Uaru en eaux profondes d'ExxonMobil Guyana. Le projet Uaru se situe dans le bloc Stabroek, un bassin stratégique de 26 800 km² au large du plateau continental du Guyana, où plusieurs découvertes importantes ont été réalisées depuis 2015. Le Groupe livrera 35 000 tonnes de tubes de conduite, dont 2 000 tonnes de X80, un matériau unique et innovant développé et certifié par les équipes R&D de Vallourec. Le X80 allie haute limite élastique et résistance aux conditions de service, ce qui en fait une technologie clef pour les futurs développements en eaux plus profondes.

Transition Energetique

2022 a été une année riche en réalisations pour Vallourec dans le domaine de la transition énergétique. Dès mai 2022, Vallourec a nommé Ulrika Wising au poste de Senior Vice President Energy Transition afin de renforcer ses engagements en faveur de la transition énergétique et de développer de nouvelles opportunités commerciales rentables pour le Groupe. C'est dans ce contexte qu'a été lancé en septembre Vallourec® New Energies, le portefeuille de solutions de Vallourec pour les marchés de l'hydrogène, du CCUS (Captation, Utilisation et Stockage du Carbone), de la géothermie et du solaire. Des étapes importantes ont été franchies dans chacune des activités, prouvant ainsi l'ambition de Vallourec d'être un acteur à part entière des industries bas-carbone.

HYDROGÈNE

En 2022, Vallourec a été choisi par Storengy, filiale d'ENGIE, l'un des leaders mondiaux dans le stockage souterrain de gaz naturel et acteur-clé dans le développement des gaz renouvelables, pour fournir une offre complète de solutions tubulaires et de services associés, dans le cadre du projet « HyPSTER », le premier projet de stockage d'hydrogène renouvelable soutenu par l'Union européenne.

En octobre 2022, le Groupe a également fourni des tubes haute pression pour la fabrication d'accumulateurs à piston destinés au premier système mondial de ravitaillement en hydrogène des trains de voyageurs lancé par Linde en Allemagne.

Vallourec est également largement impliqué dans le développement de nouveaux standards industriels pour les applications liées à l'hydrogène. Le Groupe a ainsi développé un protocole de qualification validant l'étanchéité de ses connexions VAM® pour le stockage de l'hydrogène jusqu'à 560 bar, tout en qualifiant en parallèle, en août 2022, sa solution sans graisse CLEANWELL®.

Vallourec a également réalisé avec succès en 2022 une première série de tests, visant à valider la résistance à la fracturation d'une sélection de grades d'acier en présence de gaz H₂ pur, pour des tubes OCTG, des tubes de conduite et des cuves sous pression. Enfin, Vallourec participe également à de nombreux projets industriels conjoints et à des programmes de recherche, visant à élargir les connaissances sur l'hydrogène. Ainsi, en 2022, Vallourec a rejoint le programme de recherche norvégien HYDROGENI.

CCUS

Capter le CO₂ émis par les activités industrielles et le stocker dans le sous-sol est essentiel pour limiter le réchauffement climatique. Dans ce contexte, Vallourec a joué un rôle important en testant et en qualifiant des matériaux résistants à la corrosion pour transporter et stocker le CO₂ contenant des impuretés, ainsi qu'en validant l'étanchéité de ses connexions VAM® pour stocker le carbone dans des réservoirs pétroliers désaffectés.

Le protocole de qualification des connexions VAM®, développé par Vallourec, teste l'étanchéité des connexions dans plusieurs phases de pression et de cycles thermiques avec des températures descendant jusqu'à - 80°C dans le cadre de scénarios d'éruption.

Début 2022, Neptune Energy a fait appel à Vallourec pour réaliser une série de tests visant à valider des matériaux pour l'injection de CO₂ en toute sécurité dans des puits désaffectés de la mer du Nord néerlandaise.

GÉOTHERMIE

Vallourec est un acteur majeur de l'industrie géothermique depuis plus de 30 ans, qui fournit des solutions tubulaires résistantes à la chaleur pour extraire de l'énergie propre de la terre. Les dernières connexions VAM® du Groupe sont qualifiées jusqu'à 350°C en cycles thermiques selon le protocole TWCCEP (Thermal Well Casing Connection Evaluation Protocol). De plus, la solution innovante THERMOCASE® VIT (tube isolé sous vide) du Groupe est un élément-clé des systèmes géothermiques en circuit fermé, destinés à produire de la chaleur et de l'électricité avec un minimum de pertes.

En 2022, Vallourec a annoncé un investissement dans GreenFire Energy Inc, une start-up américaine qui développe des systèmes géothermiques de pointe, basés sur leur innovation technologique, appelée GreenLoop™ et dont le THERMOCASE® VIT est un élément essentiel.

Début 2022, le Groupe a par ailleurs fourni à Geo Dipa Energi des connexions VAM® 21 pour ses puits géothermiques sur le plateau de Dieng, en Indonésie, afin qu'ils puissent résister à des températures allant jusqu'à 330°C.

SOLAIRE

Solaire Vallourec fournit à l'industrie solaire des tubes de torsion, ainsi que des profilés ouverts façonnés à froid pour la construction de trackers solaires.

En mai 2022, Vallourec a remporté un contrat pour fournir 1 050 tonnes de tubes de torsion et 1 200 tonnes de profilés ouverts façonnés à froid à Nextracker pour une ferme solaire, située dans le nord-est du Brésil. Grâce à ces différents projets, Vallourec a d'ores et déjà prouvé son engagement dans la transition énergétique. Fort de ces réalisations, le Groupe est aujourd'hui prêt à poursuivre sa démarche d'accompagnement de ses clients dans leurs projets en 2023 et au-delà.

ESG : un engagement récompensé par les agences de notation extra-financières

La politique de développement durable du Groupe et ses résultats sont régulièrement reconnus par les agences de notation extra-financière. Nos performances font de Vallourec un acteur responsable du marché.

En juin 2020, Vallourec a annoncé ses ambitions de réduction de ses émissions carbone directes et indirectes à horizon 2025 en prenant l'année 2017 comme référence. Ces objectifs ont été approuvés par la Science-Based Targets initiative (SBTi). Le Groupe, s'engage à :

- réduire ses émissions directes de 20 % (scopes 1 et 2) ;
- réduire l'ensemble de ses émissions directes et indirectes de 25 % (scopes 1, 2 et 3).

3.5.2 Premier trimestre 2023

Point sur la mine de Pau Branco

En janvier 2022, à la suite des pluies exceptionnelles ayant affecté une partie du parc de résidus miniers de Cachoeirinha, les opérations de la mine de fer de Pau Branco ont été temporairement suspendues. En mai 2022, Vallourec a redémarré ses opérations en exploitant des parcs de résidus miniers alternatifs, à un niveau de production en deçà des capacités disponibles. Dans ces conditions d'exploitation, les volumes extraits en 2022 se sont élevés à 4,0 millions de tonnes, légèrement supérieurs à l'estimation communiquée lors de nos résultats du troisième trimestre 2022.

Vallourec a obtenu l'autorisation de poursuivre l'exploitation de la mine en utilisant des parcs de stockage alternatifs jusqu'au début du second trimestre 2023. En parallèle, nous avons finalisé les travaux nécessaires au rétablissement du niveau de sécurité minimum requis pour l'utilisation du parc de résidus miniers d'origine, « Cachoeirinh ». La structure a confirmé sa solidité lors de la saison des pluies. Nous avons officiellement demandé l'autorisation pour une reprise à pleine exploitation.

Pour le premier trimestre 2023, Vallourec vise une production de 1,5 million de tonnes. L'autorisation pour une reprise à pleine exploitation, en utilisant le parc de résidus miniers d'origine, est attendue pour le début du second trimestre 2023.

Poursuite de la forte dynamique commerciale, avec d'importants nouveaux succès

Le 19 janvier 2023, Vallourec a remporté d'importantes commandes auprès de LLOG Exploration Offshore, l'une des plus grandes sociétés privées d'exploration et de production des États-Unis, pour la livraison de 25 000 tonnes de tubes de conduite dans le cadre du projet de développement en eaux profondes Salamanca au large de la côte américaine du Golfe du Mexique.

En 2022, Vallourec complète à nouveau, de façon proactive, les 3 questionnaires Climat / Eau / Forêt du CDP, organisation environnementale mondiale sans but lucratif, qui incite les entreprises et les gouvernements à réduire leur empreinte environnementale. Le Groupe est ainsi récompensé pour sa transparence et son leadership en obtenant la note « A- Leadership » sur la partie Climat, en améliorant ses résultats sur l'Eau en passant de la note « B » au niveau « A- Leadership » et sur la Forêt en passant de la note « C » à celle de « B- ».

En 2022, MSCI ESG Rating a confirmé sa notation de « AA » sur Vallourec. En parallèle, l'agence de notation extra-financière Sustainalytics classe le Groupe à la 30^e position parmi les 107 acteurs du secteur de l'énergie qui composent l'étude ⁽¹⁾.

Le 24 janvier 2023, Vallourec a signé un accord de long terme avec Petrobras pour la fourniture de 110 000 tonnes de tubes OCTG. L'accord, d'une durée de trois ans, couvre la fourniture de tubes OCTG sans soudure premium, des accessoires associés ainsi que des services physiques et numériques spécialisés.

Évolution de la direction générale de Vallourec

Le 31 janvier 2023, dans le cadre de son plan « New Vallourec », conduit par Philippe Guillemot, Président et Directeur-Général, le Groupe a développé une organisation en trois régions (Amérique du Nord, Amérique du Sud, Hémisphère Est) dans le but de simplifier et d'optimiser les opérations. Cette nouvelle organisation vise à rendre le Groupe plus efficace et plus agile, au plus près du client, et lui permettre d'accroître sa performance industrielle, notamment grâce à deux bases d'export, le Brésil et l'Asie.

Cette nouvelle organisation a donné lieu à des changements au sein de son comité exécutif, effectifs à compter du 1^{er} février 2023. Le Comité Exécutif de Vallourec comptera onze membres sous la direction de Philippe Guillemot, Président Directeur-Général.

S&P Global relève la note de crédit à long terme de Vallourec à « BB- » ; Perspective Positive

Le 6 mars 2023, S&P Global a relevé la note de crédit à long terme de Vallourec de « B+ » à « BB- » assortie d'une perspective positive.

S&P Global a confirmé la note « BB- » de l'emprunt obligataire de premier rang non garanti et a également confirmé la note « B » pour son programme de billets de trésorerie.

La perspective positive de S&P Global reflète ses hypothèses d'un Résultat Brut d'Exploitation (RBE) en hausse en 2023 par rapport à 2022 et une réduction de la dette nette dans les années à venir, conformément aux objectifs les plus récents communiqués par le Groupe.

(1) Sustainalytics – consulté le 14 mars 2023.

3.6 Vision stratégique

3.6.1 Vers un Nouveau Vallourec

3.6.1.1 Lancement du processus de fermeture des sites allemands et relocalisation de l'activité allemande de laminage pour les marchés Pétrole & Gaz au Brésil

En novembre 2021, Vallourec avait décidé de lancer le processus de cession de tous ses actifs industriels allemands afin de trouver un nouvel opérateur, mieux positionné pour servir de manière rentable les marchés de l'Industrie européenne. Le processus de cession avait été mené à son terme et aucun acheteur crédible n'avait été identifié. En conséquence, Vallourec a lancé en 2022 le processus de fermeture de ses actifs allemands qui se traduira par une réduction de 685 kt de capacité de laminage peu compétitive.

Le processus de fermeture se déroulera au cours des deux prochaines années et inclura la vente des terrains et bâtiments.

Ce transfert nécessitera 120 millions d'euros d'investissements dans les usines brésiliennes du Groupe pour permettre la reprise des volumes de tubes haut de gamme de l'Europe d'ici fin 2023.

La fermeture des actifs allemands entraîne une rationalisation supplémentaire des autres actifs européens en charge de la finition des tubes laminés en Allemagne.

Cette rationalisation se traduit par le regroupement de toutes les activités européennes de filetage sur un seul site à Aulnoye en France. Le Groupe a ainsi lancé en 2022 le processus de fermeture de la ligne de traitement thermique de Saint-Saulve en France et de la ligne de filetage à Bellshill en Écosse et à Onne au Nigeria. Par ailleurs, Vallourec a finalisé le 31 mai 2022 la cession de Vallourec Bearing Tubes à Mutares SE & Co. KGaA.

Le centre de compétences d'Aulnoye sera à la tête de la nouvelle organisation 'One R&D'.

La finalisation de cette réorganisation permettra à Vallourec de bénéficier d'une base de production à coûts compétitifs, capable de servir efficacement les marchés mondiaux Pétrole & Gaz. Cette réorganisation devrait générer 130 millions d'euros de RBE en année pleine et une réduction des dépenses d'investissement de 20 millions d'euros. La réduction des effectifs associée devrait être d'environ 2 400 postes.

3.6.1.2 Rationalisation de la structure du Groupe afin de mieux gérer une empreinte industrielle remodelée et une organisation allégée

Outre le remodelage de l'empreinte industrielle du Groupe, le Groupe lance un programme complet visant à rationaliser les frais généraux mondiaux en adéquation avec cette nouvelle empreinte industrielle.

Ces mesures englobent les éléments suivants :

- une organisation allégée dans toutes les régions (Amérique du Nord, Amérique du Sud et Hémisphère Est) : le Groupe déplace sa principale base de production sur le continent américain ;
- une réduction des frais généraux et des coûts centraux : le Groupe poursuit la réduction des fonctions du siège qui seront principalement axées sur la stratégie et l'expertise ;
- une productivité accrue : le Groupe met en œuvre l'automatisation de tous les processus transactionnels et regroupera les fonctions supports dans des centres de services partagés plus importants afin de bénéficier d'économies d'échelle ;
- une concentration sur les projets créateurs de valeur : approche sélective des projets de R&D et informatiques avec des critères de retour sur investissement précis et une vision stratégique plus large. Avec One R&D, le Groupe a créé une organisation mondiale de R&D garantissant la cohérence et concentrant les ressources sur les développements stratégiques clés ;
- fonctions de support proches des sites de production : le Groupe a pour objectif de localiser plus de 50 % de ses fonctions support sur le continent américain. Le support industriel sera situé dans les sites de production.

Grâce à cette initiative, le Groupe vise à générer 100 millions d'euros supplémentaires de RBE en année pleine. La réduction des effectifs associée devrait être d'environ 550 postes.

Ensemble, ces initiatives permettront de réduire les émissions de CO₂ (la teneur en CO₂ d'un tube produit au Brésil est inférieure de 30 % à celle d'un tube produit en Allemagne) et de dégager 230 millions d'euros de RBE récurrent et 250 millions d'euros d'impact positif en trésorerie. La mise en œuvre devrait être finalisée au premier trimestre 2024.

3.6.1.3 Nouvelle empreinte industrielle à 2024

La nouvelle empreinte industrielle de Vallourec est conçue pour soutenir sa stratégie privilégiant la valeur au volume, grâce à une réduction d'environ 700 000 tonnes de capacités non rentables en Europe et en se concentrant sur les régions de production à faible coût dont l'empreinte carbone est considérablement réduite.

Cette nouvelle empreinte sera composée de :

- 750 000 tonnes de capacité de laminage compétitive en Amérique du Nord, alimentée par une capacité de production d'acier de 750 000 tonnes ;
- 1 100 000 tonnes de capacité de laminage à faible coût au Brésil, effectivement limitée par une production d'acier de 950 000 tonnes.

Une capacité de laminage inchangée de 600 000 tonnes dans les opérations de l'Hémisphère Est (Chine).

3.6.2 Préparer l'avenir d'une économie à faibles émissions de carbone

3.6.2.1 Nomination d'Ulrika Wising

Le 2 mai 2022, Vallourec a annoncé la nomination d'Ulrika Wising au poste de Senior Vice President Energy Transition. Ulrika possède une solide expérience en matière de transition énergétique et de développement d'entreprise. Elle renforcera l'orientation et les engagements en faveur de la transition énergétique et sera chargée d'accélérer et de développer de nouvelles opportunités commerciales rentables.

3.6.2.2 Un acteur engagé avec une feuille de route claire

En 2020, Vallourec a annoncé ses ambitions de réduction de ses émissions de carbone directes et indirectes à l'horizon 2025 en prenant l'année 2017 comme référence. Ces objectifs ont été approuvés par la Science-Based Targets initiative (SBTi), et Vallourec est devenue la première société du secteur Pétrole & Gaz à obtenir cette reconnaissance ⁽¹⁾. Concrètement, le Groupe, qui est déjà un faible émetteur de gaz à effet de serre, s'engage à :

- réduire ses émissions directes de 20 % (scopes 1 et 2) ;
- réduire l'ensemble de ses émissions directes et indirectes de 25 % (scopes 1, 2 et 3).

En décembre 2021, Vallourec a annoncé faire à nouveau partie de la « Liste A » du CDP. Il est ainsi récompensé pour sa transparence et son leadership en matière climatique. Dans les faits, en termes de CO₂ émis pour produire un tube, Vallourec fait partie des meilleurs du secteur. Le Groupe consomme 1,796 tonne de CO₂ par tonne de tubes produits contre 2 tonnes en moyenne pour ses pairs ⁽²⁾.

3.6.2.3 Investissement dans GreenFire Energy

Le 3 mai 2022, Vallourec a annoncé avoir investi dans GreenFire Energy, une start-up américaine qui développe des systèmes de géothermie, en circuit fermé, basés sur sa technologie innovante

GreenLoop™. Cette opération a été réalisée aux côtés d'autres investisseurs reconnus, Baker Hughes et Helmerich & Payne. Vallourec et GreenFire Energy collaborent depuis 2019 sur plusieurs projets de technologie de géothermie en circuit fermé. La solution THERMOCASE® VIT (tubes isolés sous vide) de Vallourec est un composant-clé des systèmes de géothermie en boucle fermée. Ces tubes permettent en effet de transporter de l'eau chaude ou de la vapeur en limitant les pertes de chaleur. Grâce à sa position de leader sur ce marché avec sa gamme de produits THERMOCASE® VIT, le Groupe pourra concevoir et fournir des solutions sur mesure pour les projets futurs de GreenFire Energy. Alors que les systèmes classiques reposent sur l'exploitation de ressources géothermiques dans des zones et avec des conditions très spécifiques, les systèmes avancés de géothermie (Advanced Geothermal Systems) – tels ceux développés par GreenFire Energy – pourraient permettre de produire de l'énergie quasiment partout.

3.6.2.4 De nouvelles étapes dans les domaines du captage et du stockage du carbone (CSC) et de l'hydrogène

Pour l'injection de CO₂ supercritique dans les puits de stockage du carbone, les connexions VAM Top® ont été testées pour des conditions spécifiques exigeant une basse température (-80 °C) et une chute de température très soudaine dans des conditions de charge sévères, avec des échantillons grandeur nature. Ces résultats ont été validés par des clients, notamment des leaders technologiques du secteur du pétrole et du gaz.

En raison de la petite taille et de la faible viscosité de la molécule, l'hydrogène est connu pour être un gaz difficile à contenir. Vallourec est la première société à avoir testé et validé l'étanchéité totale de la connexion VAM® 21 avec une teneur en hydrogène de 100 % jusqu'à 560 bars, conditions plus strictes que celles exigées pour les futurs puits de stockage.

3.6.3 Avantage technologique et notoriété de la marque au cœur de la stratégie de Vallourec

Le Groupe vise également à augmenter son chiffre d'affaires en capitalisant sur son avantage technologique et la notoriété de sa marque pour développer de nouveaux produits et solutions.

Fort de son savoir-faire, soutenu par ses cinq centres dédiés à la R&D en Europe, au Brésil et aux États-Unis, et ses 430 ingénieurs et techniciens, le Groupe bénéficie d'une position de leader dans les connexions OCTG premium grâce à la famille des produits VAM®, co-développée avec Nippon Steel.

Vallourec continue d'innover et de maintenir son avantage technologique : le Groupe a récemment lancé avec succès de nouvelles connexions telles que VAM® Sprint-SF, VAM® Sprint-FJ ou VAM® SLIJ-3 et a développé une nouvelle offre de grades d'acier permettant une résistance accrue à la corrosion, une robustesse élevée à basse température et une très bonne soudabilité.

Vallourec multiplie les collaborations avec ses clients et des start-ups afin de développer des solutions innovantes, comme récemment avec la première impression-3D d'un composant essentiel à la sécurité, livré à Total en Mer du Nord.

3.6.4 Une offre de services alliant assistance sur site et solutions digitales

L'excellence technique de Vallourec est complétée par une grande variété de services et de solutions digitales.

Le Groupe souhaite utiliser son offre de services comme facteur différenciant pour ses lignes de produits traditionnels et se diversifier par le développement de nouveaux services utilisant les technologies digitales et la marque Smartengo™.

L'offre de services regroupe les services physiques auprès des clients : les équipes d'ingénieurs sur site, les services d'optimisation de la Supply Chain ainsi que l'incubation et le développement d'une offre digitale complémentaire et autonome autour des solutions Smartengo™.

(1) Il est précisé que le SBTi a classé Vallourec dans le secteur « Mining - Iron, Aluminium, Other Metals » pour la validation de ses objectifs. Toutefois, le chiffre d'affaires du Groupe étant réalisé majoritairement dans le secteur Pétrole et Gaz, la Société s'est comparée au secteur « Oil & Gas » du SBTi ; aucune entreprise de ce secteur n'a obtenu la validation de sa trajectoire par le SBTi.

(2) Sustainalytics – consulté le 14 mars 2023.

3.7 Résultats des activités

3.7.1 Résultats consolidés du Groupe

3.7.1.1 Compte de résultat

COMPARAISON DE L'EXERCICE 2022 PAR RAPPORT À L'EXERCICE 2021

Données consolidées en millions d'euros	2021	2022	Variation
Production expédiée (en milliers de tonnes)	1 640	1 804	+ 10 %
Chiffre d'affaires	3 442	4 883	+ 41,9 %
Coûts industriels des produits vendus ^(a)	(2 605)	(3 807)	+ 46,1 %
Marge industrielle	837	1 076	+ 28,6 %
(en % du CA)	24,3 %	22,0 %	- 2,3 pts
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche ^(a)	(316)	(349)	+ 10,4 %
(en % du CA)	-9,2 %	-7,2 %	+ 2,0 pt
Autres	(29)	(11)	+ 18 M€
Résultat brut d'exploitation	492	715	+ 223 M€
(en % du CA)	14,3 %	14,6 %	+ 0,3 pts
Amortissements industriels	(160)	(183)	- 14,4 %
Amortissements, restructuration et autres	47	(618)	n.a.
Dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition	(5)	(36)	n.a.
Résultat d'exploitation	374	(122)	- 496 M€
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	40	(366)	- 406 M€

(a) Avant amortissements.

3.7.1.2 Production de tubes expédiée

La diversité des produits du Groupe et l'absence d'unités de mesures appropriées autres que financières font obstacle à la fourniture d'informations quantitatives significatives. Toutefois, le tableau ci-après présente une synthèse de la production expédiée, laquelle correspond aux volumes produits dans les laminoirs de Vallourec, exprimés en tonnes de tubes sans soudure laminés à chaud :

En milliers de tonnes	2021	2022	Variation
1 ^{er} trimestre	358	395	+ 10,3 %
2 ^e trimestre	381	433	+ 13,6 %
3 ^e trimestre	391	462	+ 18,2 %
4 ^e trimestre	510	514	+ 0,8 %
TOTAL	1 640	1 804	+ 10,0 %

L'augmentation de +10 % en 2022 par rapport à 2021 s'explique par une hausse des livraisons pour les marchés Pétrole & Gaz aux Etats-Unis et dans une moindre mesure au Moyen-Orient.

PRODUCTION VENDUE DE MINERAI DE FER

En milliers de tonnes	2021	2022	Variation
1 ^{er} trimestre	0,14	1,9	- 93 %
2 ^e trimestre	1,0	2,3	- 57 %
3 ^e trimestre	1,5	2,2	- 33 %
4 ^e trimestre	1,4	1,7	- 13 %
TOTAL	4,0	8,1	- 50 %

Au cours de l'exercice 2022, la mine a produit 4 millions de tonnes, à comparer à 8,1 millions de tonnes au cours de l'exercice 2021, en baisse significative du fait de l'incident survenu en début d'année qui a affecté une partie du parc de résidus miniers.

3.7.1.3 Chiffre d'affaires

Les données présentées « à taux de change constants » sont calculées en neutralisant l'effet de conversion en euro du chiffre d'affaires des sociétés du Groupe dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro. L'effet de change de conversion est neutralisé par l'application des taux de change 2021 au chiffre d'affaires 2022 de ces sociétés. En revanche, l'effet de change de transaction – en raison des expositions commerciales liées à des opérations de ventes et d'achats conclus par certaines filiales du Groupe dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle – n'est pas neutralisé.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 4 883 millions d'euros en 2022, en augmentation de 42 %. À taux de change constants, la variation annuelle s'établit à + 28,5 %. La hausse des revenus du Groupe reflète :

- un effet volume de + 9 % principalement lié au Pétrole & Gaz en Amérique du Nord et dans une moindre mesure au Moyen-Orient ;
- un effet prix/mix positif de + 25 % ;
- un impact lié au segment Mine et Forêts de - 6 % ;
- un effet conversion de devises de + 13 % principalement lié à la baisse de l'EUR/USD et EUR/BRL.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TRIMESTRE

En millions d'euros	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Exercice
2021	702	842	834	1 064	3 442
2022	916	1 144	1 281	1 541	4 883
Variation en %, comparée à l'année précédente	+ 30 %	+ 36 %	+ 54 %	+ 45 %	+ 42 %
dont effet volumes	+ 9 %	+ 12 %	+ 16 %	+ 1 %	+ 9 %
dont effet prix/mix	+ 22 %	+ 19 %	+ 26 %	+ 31 %	+ 25 %
dont impact lié à la Mine et Forêts	- 9 %	- 9 %	- 5 %	- 1 %	- 6 %
dont effet de conversion de devises	+ 8 %	+ 14 %	+ 16 %	+ 13 %	+ 13 %

Au premier trimestre 2022, Vallourec a enregistré un chiffre d'affaires de 916 millions d'euros, en augmentation de 30,5 % par rapport au premier trimestre 2021 (+ 22,2 % à taux de change constants), avec un effet volume de 9 %, un effet prix/mix + 22 %, un impact lié au segment Mine et Forêts de - 9 % et un effet conversion de devises de 8 %.

Au cours du second trimestre 2022, Vallourec a enregistré un chiffre d'affaires de 1 144 millions d'euros, en augmentation de 35,9 % par rapport au second trimestre 2021 (+ 22 % à taux de change constants), avec un effet volume de + 12 %, un effet prix/mix positif de + 19 %, un impact lié au segment Mine et Forêts de - 9 % ainsi qu'un effet conversion de devises de + 14 %.

Au cours du troisième trimestre 2022, Vallourec a enregistré un chiffre d'affaires de 1 281 millions d'euros, en progression de 53,7 % par rapport au troisième trimestre 2021 (+ 37 % à taux de change constants), avec un effet volume de + 16 %, un effet prix/mix positif + 26 %, un impact lié au segment Mine et Forêts de - 5 % et un effet conversion de devises de + 17 %.

Au cours du quatrième trimestre 2022, Vallourec a enregistré un chiffre d'affaires de 1 541 millions d'euros, en progression de 44,8 % par rapport au quatrième trimestre 2021 (+ 31,5 % à taux de change constants), avec un effet volume de + 1 %, un effet prix/mix positif de + 31 %, un impact lié au segment Mine et Forêts de - 1 % et un effet conversion de devises de + 13 %.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique de destination des produits entre 2021 et 2022 :

En millions d'euros	2021	% du chiffre d'affaires	2022	% du chiffre d'affaires	Variation 2022/2021 à taux de change courants	Variation 2022/2021 à taux de change constants
Europe 27	537	17,7 %	606	13,0 %	+ 12,9 %	+ 12,6 %
Amérique du Nord	828	27,3 %	2 094	45,0 %	+ 153,0 %	+ 125,3 %
Moyen-Orient	334	11,0 %	434	9,3 %	+ 29,7 %	+ 17,2 %
Asie	402	13,3 %	389	8,3 %	- 3,3 %	- 11,0 %
Amérique du Sud	726	24,0 %	855	18,3 %	+ 17,7 %	+ 0,4 %
Reste du monde	203	6,7 %	285	6,1 %	+ 40,5 %	+ 38,6 %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES TUBES	3 030	100,0 %	4 663	100,0 %	+ 53,9 %	+ 39,6 %
Mine et Forêts	469	–	245	–	- 47,8 %	- 55,5 %
Holding et Autres	186	–	210	–	+ 13,0 %	+ 9,6 %
Opérations inter-secteurs	(243)	–	(235)	–	–	–
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	3 442	–	4 883	–	+ 41,9 %	+ 28,5 %

Du fait des arrondis, l'addition des chiffres figurant dans ce tableau peut ne pas exactement correspondre aux totaux et les pourcentages peuvent ne pas refléter exactement les valeurs absolues.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

Au cours de l'exercice 2022, le chiffre d'affaires du segment Tubes ressort en hausse de 54 % du fait principalement de prix plus élevés et celui du segment Mine et Forêts s'est élevé à 245 millions d'euros, en baisse de 48 % par rapport à l'exercice 2021.

Le tableau suivant présente la décomposition du chiffre d'affaires du Groupe par activité en 2021 et 2022 :

En millions d'euros	2021	2022	% de variation à taux de change courants	% de variation à taux de change constants
Total Pétrole et Gaz et Pétrochimie	1 950	3 419	+ 75,3 %	+ 57,3 %
Industrie	908	1 063	+ 17,1 %	+ 9,4 %
Énergie électrique et autres	172	181	+ 5,1 %	- 2,1 %
TOTAL TUBES	3 030	4 663	+ 53,9 %	+ 39,6 %
Mine et Forêts	469	245	- 47,8 %	- 55,5 %
Holding et autres	186	210	+ 13,0 %	+ 9,6 %
Opérations inter-secteurs	(243)	(235)	–	–
TOTAL	3 442	4 883	+ 41,9 %	+ 28,5 %

Du fait des arrondis, l'addition des chiffres figurant dans ce tableau ci-dessus peut ne pas exactement correspondre aux totaux et les pourcentages peuvent ne pas refléter exactement les valeurs absolues.

(a) La variation à taux de change constants se définit comme la variation du chiffre d'affaires entre deux périodes en convertissant le chiffre d'affaires des filiales consolidées dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro au taux moyen cumulé de la période précédente. Il n'intègre pas les impacts de change sur les opérations de ventes conclues par certaines des filiales dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle, cet impact étant intégré dans les effets prix/mix.

3.7.1.4 Résultat brut d'exploitation

Au cours de l'exercice 2022, le résultat brut d'exploitation a atteint 715 millions d'euros, en progression de 223 millions d'euros par rapport à l'exercice 2021, soit une marge à 14,6 %.

Le RBE du segment Tubes a progressé de manière significative, atteignant 638 millions d'euros, contre 148 millions d'euros en 2021, grâce à une hausse de 10 % des volumes, combinée à une amélioration de 40 % du prix de vente moyen par tonne.

Au cours de l'exercice 2022, le RBE du segment Mine et Forêts s'est fortement réduit, passant de 358 millions d'euros à 113 millions d'euros, en conséquence de volumes en baisse de 50% et de prix moins élevés.

Le tableau suivant présente l'évolution des principaux composants du résultat brut d'exploitation en 2021 et 2022.

En millions d'euros	2021	2022	Variation
Chiffre d'affaires	3 442	4 883	+ 41,9 %
Coûts industriels des produits vendus ^(a)	(2 605)	(3 807)	+ 46,1 %
Marge industrielle	837	1 076	+ 28,6 %
(en % du CA)	24,3 %	22,0 %	- 2,3 pts
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche ^(a)	(316)	(349)	+ 10,4 %
Autres	(29)	(11)	- 62,1 %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	492	715	+ 223 M€
(en % du CA)	14,3 %	14,6%	+ 0,3 pts

(a) Avant amortissements.

MARGE INDUSTRIELLE

La marge industrielle se définit comme la différence entre le chiffre d'affaires et les coûts industriels des produits vendus (hors amortissements).

Au cours de l'exercice 2022, la marge industrielle a atteint 1 076 millions d'euros, ou 22 % du chiffre d'affaires, en hausse de 239 millions d'euros par rapport à l'exercice 2021. La contribution positive des marchés Pétrole & Gaz en Amérique du Nord, tant en prix qu'en volumes, a été en partie compensée par l'impact négatif de la suspension temporaire des opérations de la mine.

Par ailleurs, le tableau suivant présente la décomposition des coûts industriels des produits vendus (hors amortissements) en 2021 et 2022.

En millions d'euros	2021	2022	Variation
Coûts directs sur ventes	182	311	+ 70,9 %
Coûts des matières premières consommées	1 228	1 692	+ 37,7 %
Coûts de main-d'œuvre	563	699	+ 24,2 %
Autres coûts industriels ^(a)	742	1 122	+ 51,2 %
Variation de stocks part non-matière	(110)	(17)	n.a.
TOTAL	2 605	3 807	+ 46,1 %

(a) Les « autres coûts industriels » sont constitués principalement des coûts d'énergie et des matières consommables, des coûts de sous-traitance et de maintenance, et des provisions.

COÛTS ADMINISTRATIFS, COMMERCIAUX ET DE RECHERCHE

Des coûts administratifs, commerciaux et de recherche de 349 millions d'euros, et représentant 7,2% du chiffre d'affaires, à comparer à 316 millions d'euros ou 9,2% du chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2021.

Le tableau suivant présente la décomposition des coûts administratifs, commerciaux et de recherche en 2021 et 2022 (hors amortissements) :

En millions d'euros	2021	2022	Variation
Frais de Recherche et Développement	39	40	+ 2,6 %
Frais commerciaux et dépenses de marketing	59	68	+ 15,3 %
Frais généraux et administratifs	218	242	+ 11,0 %
TOTAL	316	350	+ 10,4 %

CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel sont réparties entre les coûts industriels des produits vendus, les coûts administratifs, commerciaux et de recherche, et les autres charges d'exploitation.

En 2022, l'ensemble des charges de personnel s'est élevé à 910 millions d'euros contre 782 millions d'euros en 2021.

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En millions d'euros	2021	2022	Variation
Salaires et traitements	595	709	+ 19,2 %
Intéressement et participation	35	29	- 17,1 %
Charges liées aux plans d'options d'achat et de souscription d'actions, et aux actions de performance	3	8	+ 166,7 %
Charges sociales	149	164	+ 10,1 %
TOTAL	782	910	16,4 %

Les effectifs du Groupe au 31 décembre 2022 étaient de 15 766 personnes contre 16 025 personnes au 31 décembre 2021 :

Effectif de clôture des sociétés intégrées	31/12/2021	31/12/2022	Variation
Cadres	2 808	2 708	- 100
Atam	2 136	1 981	- 155
Ouvriers	11 081	11 077	- 4
TOTAL	16 025	15 766	- 259

Pour plus de détails sur les effectifs, se référer à la section 4.3.1 « Les effectifs du Groupe » du présent Document d'enregistrement universel.

3.7.1.5 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est une perte de - 122 millions d'euros, à comparer à un profit de 374 millions d'euros en 2021. L'amélioration du RBE ne permet pas de couvrir les amortissements industriels et les charges non récurrentes (- 574 millions d'euros) liées :

- aux initiatives de transformation du Groupe annoncées en mai 2022 et aux mesures d'adaptation mises en œuvre ;
- aux coûts opérationnels d'inactivité de la mine et aux coûts de remise en état du parc de résidus ;
- aux dépréciations et cessions d'actifs.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements industriels ont augmenté et s'élèvent à 183 millions d'euros en 2022, contre 160 millions d'euros en 2021.

Les amortissements non industriels (recherche & développement, commercial et administratif) génèrent une perte de 44 millions d'euros en 2022, contre 42 millions d'euros en 2021.

Les dépréciations d'actifs se décomposent comme suit :

En millions d'euros	2021	2022
Pertes de valeur des immobilisations corporelles	(5)	(36)
Autres dépréciations d'actifs	-	-
TOTAL	(5)	(36)

RESTRUCTURATIONS ET DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS

Les restructurations, dépréciations d'actifs et autres génèrent une perte de - 574 millions d'euros en 2022 contre un produit de 89 millions d'euros en 2021, et se composent principalement des éléments suivants :

- les mesures d'adaptation (- 406 millions d'euros) touchent toutes les régions dans lesquelles le Groupe est implanté et plus particulièrement l'Allemagne et la France. La réduction des effectifs associée devrait être d'environ 2 950 personnes ;
- les coûts engendrés par les pluies exceptionnelles au Brésil sur l'exploitation de la Mine.

Des charges de perte de valeur ont été enregistrées en 2022 pour un montant de 36 millions d'euros sur des actifs impactés par les plans de transformation industrielle principalement en Allemagne, en Ecosse, en France et au Nigéria contre une charge de 5 millions d'euros en 2021.

En 2021

- Les résultats des cessions réalisées au cours de l'exercice 2021 concernent principalement les terrains et bâtiments industriels de l'usine de Reisholz en Allemagne (70 millions d'euros) ;
- au cours de l'exercice, la décision de la Cour suprême brésilienne favorable aux réclamations fiscales visant la récupération de taxes PIS/COFINS a conduit à reconnaître un produit non récurrent de 32 millions d'euros (hors actualisation monétaire reconnue en résultat financier pour 27 millions d'euros).

3.7.1.6 Résultat financier

Le résultat financier s'est établi à - 111 millions d'euros, contre - 236 millions d'euros au cours de l'exercice 2021.

Les charges nettes d'intérêt s'élèvent à - 95 millions d'euros au cours de l'exercice 2022, reflétant la nouvelle structure bilancielle.

Le résultat financier se décompose comme suit :

En millions d'euros	2021	2022	Variation
Produits financiers	4	7	+ 75,0 %
Charges d'intérêts	(151)	(102)	- 32,5 %
Coût financier net	(147)	(95)	- 35,4 %
Autres charges et produits financiers	(86)	(13)	- 84,9 %
Charges d'intérêt sur contrats de location	(24)	(9)	- 62,5 %
Autres charges d'actualisation	21	6	- 71,4 %
RÉSULTAT FINANCIER	(236)	(111)	+ 125 M€

3.7.1.7 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a représenté une charge de 113 millions d'euros en 2022 contre une charge de 101 millions d'euros en 2021.

Le taux de - 48 % s'explique principalement par des éléments détaillés ci-dessous :

L'impact des déficits reportables et des différences temporaires s'analyse principalement par la non-reconnaissance des impôts différés actifs (IDA) de l'exercice en France et en Allemagne.

Les différences permanentes s'analysent par la réintégration des charges financières principalement en France ainsi que par des retraitements au Brésil.

Les différences de taux d'imposition reflètent principalement la diversité des taux d'impôt appliqués dans chaque pays (Allemagne 31,6 %, États-Unis 21 %, Brésil 34,0 %, Chine 25,0 % et Arabie saoudite 20 %).

La baisse du taux d'impôt sur les sociétés en France n'a pas d'impact sur les impôts différés du Groupe France du fait de la non-comptabilisation des impôts différés sur les déficits fiscaux et les différences temporaires.

3.7.1.8 Résultat net

La part des participations ne donnant pas le contrôle s'est élevée à 3 millions d'euros en 2022, contre - 8 millions d'euros en 2021. Pour mémoire, le Groupe a acquis au cours de l'année 2021 les parts minoritaires de Vallourec Star, VAM USA et VSB.

Le résultat net part du Groupe a été une perte de 366 millions d'euros, contre un gain de 40 millions d'euros en 2021.

3.7.2 Liquidité et ressources en capital

3.7.2.1 Présentation générale

Le flux de trésorerie disponible au cours de l'exercice 2022 est négatif à - 216 millions d'euros, contre - 284 millions d'euros en 2021, après une augmentation du besoin en fonds de roulement de 355 millions d'euros au cours de l'année.

Au 31 décembre 2022, la dette brute s'élève à 1 682 millions d'euros incluant 70 millions d'euros de réévaluation à la juste valeur en IFRS 9 (qui seront repris sur la durée de vie de la dette). La dette long terme s'élève à 1 368 millions d'euros et la dette court terme à 314 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, la dette de location s'établit à 71 millions d'euros, contre 48 millions d'euros au 31 décembre 2021, suite à l'application des standards IFRS 16.

Au 31 décembre 2022, le Groupe dispose d'une position de liquidité solide avec 1 203 millions d'euros, composée d'une trésorerie au bilan de 552 millions d'euros, d'une ligne de crédit confirmée non utilisée à hauteur de 462 millions d'euros ainsi que d'une ligne de crédit confirmée adossée à des actifs pour 210 millions de dollars ⁽¹⁾.

Le Groupe n'a aucun remboursement de dette prévu avant juin 2026.

Les capitaux propres du Groupe se sont élevés à 1 643 millions d'euros au 31 décembre 2022 (1 763 millions d'euros au 31 décembre 2021), en diminution de 120 millions d'euros.

(1) 8,5 millions de dollars de lettre de crédit émis à fin décembre 2022.

3.7.2.2 Flux de trésorerie

TABLEAU DE TRÉSORERIE SIMPLIFIÉ

En millions d'euros	2021	2022
Capacité d'autofinancement	26	330
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (+ baisse, (hausse))	(172)	(355)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité (1)	(146)	(25)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (2)	(30)	(162)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (3)	(604)	91
Incidence de la variation des taux de change (4)	9	28
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (1 + 2 + 3 + 4)	(771)	(68)

FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ

Au cours de l'exercice 2022, la capacité d'autofinancement s'est établie à 330 millions d'euros, contre 26 millions d'euros en 2021, du fait principalement d'un RBE plus élevé et de moindres charges d'impôts décaissées. Il inclut des éléments non récurrents comme les frais de restructuration et autres pour 62 millions d'euros.

La variation du fonds de roulement se décompose ainsi :

Valeurs brutes	31/12/2021	Écarts de conversion	Variation	Reclassement et autres	Éléments destinés à être cédés	31/12/2022
Stocks	1 128 094	52 166	224 435	(24 996)	30 165	1 409 864
Créances clients	583 577	34 665	214 543	(4 194)	9 530	838 121
Fournisseurs	(601 000)	(18 921)	(162 684)	8 583	(12 896)	(786 918)
Besoin en fonds de roulement	1 110 671	67 910	276 294	(20 607)	26 799	1 461 067
Autres créances et dettes	(73 838)	(4 585)	67 844	10 294	(5 062)	(5 347)
Besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 036 833	63 325	344 138	(10 313)	21 737	1 455 720
Impact des instruments financiers de couverture	–	–	11 236	–	–	–
TOTAL			355 374			
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité du tableau de flux de trésorerie			(355 374)			

Le flux net de trésorerie généré par l'activité s'est élevé à - 25 millions en 2022 contre - 146 millions d'euros en 2021.

Au cours de l'exercice 2022, le besoin en fonds de roulement lié à l'activité a augmenté de 355 millions d'euros, en lien avec la reprise d'activité, contre une augmentation de 172 millions d'euros en 2021.

FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissements brutes se sont élevées à - 191 millions d'euros en 2022, contre - 138 millions d'euros en 2021.

Les dépenses d'investissements nettes incluent notamment c.60 millions d'euros liés au transfert des activités Pétrole & Gaz de l'Allemagne vers le Brésil.

Voir la section 3.7.2.3 « Investissements industriels » ci-dessous pour une description des principaux investissements en 2022 et 2021.

FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement se sont élevés à 91 millions d'euros en 2022, contre - 604 millions d'euros en 2021. Voir la section 6.1.3 « État des flux de trésorerie » ci-dessous pour une description des principaux investissements en 2022 et 2021.

3.7.2.3 Investissements industriels

DÉCISIONS D'INVESTISSEMENTS

Les décisions d'investissements sont au cœur de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et recouvrent les besoins liés :

- à l'innovation pour des nouveaux produits ou services, à la digitalisation ;
- à la sécurité des hommes et des installations, au respect des obligations légales telles que celles liées à la sécurité et à l'environnement ;
- au développement des activités par croissance interne et externe ;
- à l'amélioration des performances économiques des unités de production et de la qualité des produits du Groupe ;
- à la restructuration dans le cadre de « New Vallourec » ;
- à la maintenance et, le cas échéant, au remplacement des équipements obsolètes.

Le Groupe attache une très grande importance, dans l'ensemble de ses projets d'investissement, à ce que les conséquences environnementales et les économies d'énergie soient mises en avant.

Les décisions d'investissements font l'objet d'un processus dédié comprenant systématiquement une étude économique et une analyse des risques afin de garantir que les projets sélectionnés soutiendront la croissance à long terme avec un retour minimum attendu sur les capitaux employés.

Pour les projets d'un montant supérieur à un million d'euros, le processus d'autorisation des investissements est renforcé par la mise en œuvre des actions suivantes :

- une préparation systématique de chaque projet à travers trois étapes de *Front-End Loading* ;
- une qualification à chacune des trois étapes par un Comité de Qualification regroupant les experts du Groupe. Au cours de ce processus, les fondamentaux des projets (hypothèses de marché, choix techniques, budget, planning, risques) sont examinés de façon systématique et approfondie ;
- une autorisation à chacune des trois étapes par le Directeur des Investissements & Assurances et le Senior Vice-Président Industrie Groupe & Hémisphère Est pour les projets supérieurs à un million d'euros. Un Comité réunissant les membres du ComEx concernés autorise les projets d'un montant supérieur à 5 millions d'euros. Au cours de ces Comités, il est vérifié que les projets sont alignés avec la stratégie, présentent la rentabilité requise, tout en respectant l'enveloppe budgétaire du Groupe.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS AU COURS DE LA PÉRIODE 2021-2022

Au cours des années récentes, les programmes d'investissements industriels ont été principalement orientés vers la rationalisation des outils de production, la qualité, la maîtrise des procédés, l'adaptation des lignes de produits à l'évolution des besoins de la clientèle, l'accroissement des capacités de finition des produits premium et la réduction des coûts de production.

Au cours des deux derniers exercices, la répartition des investissements a été la suivante :

INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS HORS VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE (CORPORELS, INCORPORELS ET BIOLOGIQUES)

En millions d'euros	31/12/2021	31/12/2022
Europe	25,9	14,6
Amérique du Nord	29,4	37,7
Amérique Centrale et du Sud	67,8 ^(a)	130,7 ^(b)
Asie	16,0	16,4
Autres	0,2	0,5
TOTAL INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ^(b)	139,3 ^(c)	199,9
Dont investissements décaissés au cours de l'exercice	137,7	190,7

(a) Dont 5,5 millions d'euros pour les actifs biologiques.

(b) Dont 8,5 millions d'euros pour les actifs biologiques.

(c) La différence entre les investissements décaissés au cours de l'exercice et le total des investissements industriels correspond à la variation des dettes fournisseurs d'immobilisation.

Les programmes les plus importants réalisés en 2021 et 2022 ont été les suivants :

En 2021

Les dépenses d'investissement ont été stables en 2021 par rapport à 2020.

Les programmes engagés les années précédentes ont représenté 42 % des dépenses 2021.

Les investissements engagés en 2021 ont été principalement :

- l'achèvement d'un projet de renouvellement des scies pour la coupe des billettes au laminoir de Barreiro ;
- la mise en service d'un projet d'extension de capacité et de durée de vie de la mine de fer au Brésil ;
- l'achèvement d'un projet de modernisation d'installation de contrôles non destructifs au laminoir de Youngstown, visant à améliorer la qualité, les coûts, les délais et les capacités ;
- de nombreux projets destinés à améliorer la productivité et les coûts pour soutenir la transformation du Groupe ;
- de nombreux projets de digitalisation, d'entretien et de mise à niveau des installations, ainsi que d'amélioration de la sécurité des hommes et des installations.

En 2022

Les dépenses d'investissement ont fortement augmenté en 2022 par rapport à 2021.

Les programmes engagés les années précédentes ont représenté 32 % des dépenses 2022.

Les investissements engagés en 2022 ont été principalement :

- le démarrage du programme « New Vallourec » de 120 m€ - équivalent d'augmentation des capacités du Brésil pour la fabrication de tubes actuellement produits en Allemagne. Cela comprend notamment des travaux à Jeceaba et Barreiro pour renforcer les installations et réaménager les flux ;

- les travaux de génie civil pour remettre en état opérationnel la mine de fer au Brésil suite aux pluies exceptionnelles de début d'année ;
- le lancement d'un projet de construction d'un four de combustion automatique pour la production de charbon de bois selon le procédé Carboval (Brésil) ;
- le lancement d'une ligne de production à Houston pour mettre en œuvre le procédé Cleanwell pour les produits OCTG ;
- de nombreux projets destinés à améliorer la productivité et les coûts pour soutenir la transformation du Groupe ;
- de nombreux projets de digitalisation, d'entretien et de mise à niveau des installations, ainsi que d'amélioration de la sécurité des hommes et des installations.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2023

L'enveloppe d'investissements pour 2023 est attendue à un niveau de 220 millions d'euros, en augmentation par rapport à l'année précédente. Elle comprend en particulier :

- l'achèvement du programme « New Vallourec » pour mettre en service les capacités supplémentaires de production des usines brésiliennes ;
- l'achèvement d'un projet de construction d'un four de combustion automatique pour la production de charbon de bois selon le procédé Carboval (Brésil) ;
- l'achèvement d'une ligne de production à Houston pour mettre en œuvre le procédé Cleanwell pour les produits OCTG ;
- le lancement d'un renforcement de la ligne de fabrication Cleanwell à Aulnoye pour produire des joints intégraux ;
- de nombreux projets destinés à améliorer la productivité et les coûts pour soutenir la transformation du Groupe ;
- de nombreux projets de digitalisation, d'entretien et de mise à niveau des installations, ainsi que d'amélioration de la sécurité des hommes et des installations.

3.7.2.4 Flux de trésorerie disponibles

En 2022, les flux de trésorerie disponibles se sont établis à - 216 millions d'euros, à comparer à des flux de trésorerie disponibles de - 284 millions d'euros en 2021. Le flux de trésorerie disponible se définit comme le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) ajusté de variations des provisions, moins Intérêts et Impôts décaissés, variation du Besoin en Fonds de Roulement, moins Dépenses d'Investissement et moins Charges de Restructuration/Autre. Le tableau suivant présente le calcul des flux de trésorerie disponibles en 2021 et 2022 :

En millions d'euros	2021	2022
Capacité d'autofinancement	26	330
Variation du BFR lié à l'activité + baisse, (hausse)	(172)	(355)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(146)	(25)
Investissements industriels bruts	(138)	(191)
FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES	(284)	(216)

3.7.2.5 Liquidité et endettement

Au 31 décembre 2022, la dette financière brute consolidée s'est élevée à 1 682 millions d'euros, dont 1 368 millions d'euros de dette financière à moyen et à long terme, et 314 millions d'euros de dette financière courante. À la même date, le Groupe disposait de 552 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie. La dette nette s'est ainsi élevée à 1 130 millions d'euros fin 2022, en augmentation par rapport à 956 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022, le Groupe n'a aucun remboursement de dette prévu avant juin 2026.

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et des financements de marchés.

La majeure partie du financement bancaire a été mise en place en Europe, sur Vallourec SA et, dans une moindre mesure, sur des filiales aux États-Unis et au Brésil. Vallourec SA dispose désormais d'une ligne de crédit bancaire confirmée d'un montant de 462 millions d'euros non tirée à échéance juin 2026 ainsi que d'une ligne de crédit confirmée, d'une maturité de 5 années, adossée à des actifs de ses filiales nord-américaines pour 210 millions de dollars ⁽¹⁾.

Le financement de marché (émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 1 023 millions d'euros à échéance juin 2026) est exclusivement mis en place par Vallourec SA.

Le tableau suivant présente les principales dettes financières du Groupe au 31 décembre 2022 :

En millions d'euros	Au 31 décembre 2022
Emprunt obligataire – échéance juin 2026	1 135
PGE	220
ACC ACE	282
Autres	43
TOTAL DETTE FINANCIÈRE BRUTE	1 682

Cette ligne RCF de 462 millions d'euros prévoit le respect par Vallourec d'un ratio de dette nette consolidée sur fonds propres consolidés (« gearing ») à un niveau maximum de 100 %. Ce ratio est défini comme le rapport entre la dette nette consolidée du groupe (y inclus la dette de location financement) et les capitaux propres du groupe, retraité des gains et pertes sur produits dérivés et des écarts d'évaluation (gains et pertes sur les filiales consolidées en devises).

Le respect de ce ratio de gearing sera testé au 31 décembre de chaque année pour la période de 12 mois précédant et pour la première fois le 31 décembre 2023. Le non-respect de ce ratio de « gearing » pourrait entraîner le remboursement anticipé de la ligne de crédit et de l'emprunt obligataire.

Un changement de contrôle de Vallourec pourrait provoquer le remboursement de tout ou partie de la ligne de crédit et des PGE, sur décision de chacune des banques participantes. Il est aussi prévu que ces lignes deviennent immédiatement exigibles si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (*cross default*), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

Le tableau suivant présente l'échéancier des dettes à moyen et à long terme du Groupe au 31 décembre 2022 :

	2021	2022
> 1 an	2 066	1 102
> 2 ans	1 212	3 310
> 3 ans	2 617	1 136 889
> 4 ans	1 165 739	221 546
5 ans et plus	215 647	4 347
TOTAL	1 387 281	1 367 194

3.7.2.6 Capitaux propres

Les capitaux propres se sont élevés à 1 686 millions d'euros au 31 décembre 2022 par rapport à 1 808 millions d'euros au 31 décembre 2021. Cette diminution de - 122 millions d'euros s'explique principalement par le résultat 2022 qui fait ressortir une perte de - 364 millions d'euros (contre un profit de 31 millions d'euros en 2021), une augmentation des réserves de conversion de 224 millions d'euros et de la mise à juste valeur des instruments financiers et les gains et les pertes actuariels sur engagements de retraite à hauteur de 16 millions d'euros.

(1) 8,5 millions de dollars de lettre de crédit émis à fin décembre 2022.

3.8 Perspectives

3.8.1 Perspectives du Groupe pour l'exercice 2023

Dans son communiqué du 3 mars 2023 lié à la publication de ses résultats 2022, le Groupe a annoncé les perspectives suivantes pour l'exercice 2023 :

- une augmentation du RBE en 2023 par rapport à 2022, grâce à la fois au segment Tubes et au segment Mine et Forêts ;
- une génération de flux de trésorerie disponible positif pour l'exercice 2023, malgré des dépenses d'investissement plus élevées, à hauteur d'environ 220 millions d'euros, ainsi que des frais de restructuration non-récurrents pour approximativement 350 millions d'euros, dans le cadre du plan New Vallourec ⁽¹⁾ ;
- la poursuite de la réduction de la dette nette en 2023 ⁽²⁾.

Les perspectives présentées ci-dessus sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe et ont été établies conformément aux dispositions du Règlement délégué (UE) n° 2019/980, complément

du Règlement (UE) n° 2017/1129, et aux recommandations de l'ESMA sur les prévisions. Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel, fiscal ou encore réglementaire. La survenance d'un certain nombre de risques, connus ou inconnus, d'incertitudes et d'autres facteurs, dont la plupart sont difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Vallourec et notamment les risques développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Vallourec auprès de l'AMF, y compris ceux répertoriés au chapitre 5 « Facteurs de risque » du présent Document d'enregistrement universel, et notamment les risques les plus importants signalés par un astérisque, pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe et donc venir remettre en cause sa capacité à réaliser ses objectifs et prévisions. Le Groupe ne prend donc aucun engagement, et ne donne aucune garantie vis-à-vis de la réalisation des prévisions présentées ci-dessus.

3.8.2 Principales hypothèses

Les perspectives pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 présentées ci-dessus ont été établies sur une base comparable aux informations financières historiques et conformément aux méthodes comptables appliquées dans les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Ces perspectives 2023 reposent principalement sur les hypothèses suivantes :

1. Vallourec a pour objectif un redémarrage progressif de la mine au deuxième trimestre, comme décrit ci-dessus dans la section 3.5.2 « Premier trimestre 2023 ». Les estimations du consensus ⁽³⁾ concernant les prix moyens du minerai de fer pour 2023 sont d'environ 102 \$/MT, contre une moyenne de 120 \$/MT en 2022.
2. Une hypothèse en moyenne annuelle des prix des matières premières, avec une baisse attendue du minerai de fer, du Scrap aux Etats Unis ainsi qu'une légère baisse de l'acier carbone en Chine. En Europe, les hypothèses attendues sont d'une baisse de l'acier en Europe et une baisse générale des alliages rentrant dans la composition des aciers spéciaux.

3. Des hypothèses d'inflation hors matières premières légèrement inférieures à celles de 2022 ; reflétant une baisse de l'inflation attendue aux États-Unis, en Europe et au Brésil.
4. Pour l'exercice 2023, le Groupe anticipe une légère appréciation en moyenne sur l'année de l'EUR par rapport à l'USD et par rapport au CNY et une légère appréciation par rapport au BRL.
5. La stabilité de l'environnement politique, réglementaire et fiscal.
6. La réalisation des mesures d'économies qui permettront au Groupe de continuer à réduire sa base de coûts, ainsi que le maintien d'un contrôle strict de la trésorerie avec une enveloppe d'investissements d'environ 220 millions d'euros.

(1) Flux de Trésorerie Disponible se définit comme le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) ajusté des variations de provisions, moins Intérêts et Impôts décaissés, variation du Besoin en Fonds de Roulement, moins Investissements Industriels et moins Charges de Restructuration/Autres.

(2) Variation de la Dette Nette se définit comme le Flux de Trésorerie Disponible moins les Cessions d'Actifs/Autres.

(3) Consensus Economics.

3.9 Résultats sociaux

Le résultat d'exploitation de Vallourec pour l'exercice 2022 est une perte de 13,1 millions d'euros, en diminution par rapport à l'exercice 2021 qui affichait une perte de 19,3 millions d'euros. Cette perte résulte des coûts supportés par la holding (charges de personnel, honoraires d'avocats et de communication, frais d'émission d'emprunt et variation des provisions).

Le résultat financier présente un profit de 1 671 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre un profit de 418 millions d'euros en 2021. Son évolution s'explique d'une part par une reprise de la provision pour dépréciations des titres de sa filiale Vallourec Tubes (1 661 millions d'euros en 2022 contre une reprise de 454 millions d'euros en 2021), et d'autre part par une diminution des charges d'intérêts (102,6 millions d'euros en 2022 contre 148,3 millions d'euros en 2021). Le coût financier net est constitué par les frais et intérêts sur emprunts obligataires et billets de trésorerie, les commissions d'engagement des lignes bancaires moyen terme et les produits d'intérêts des financements consentis par Vallourec à Vallourec Tubes.

Le résultat exceptionnel présente un profit de 0,1 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre un profit de 112,3 millions d'euros en 2021. En 2021, le profit résultait de l'abandon de créance

(169,1 millions d'euros) dont Vallourec SA a bénéficié dans le cadre de la restructuration financière et d'autre part de frais et honoraires exceptionnels liés à l'opération s'élevant à 66 millions d'euros, imputés sur la prime d'émission de l'augmentation de capital avec DPS à hauteur de 9 millions d'euros (soit en charges exceptionnelles pour 57 millions d'euros).

L'impôt sur les sociétés est un produit de 0,2 millions d'euros.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 1 657,9 millions d'euros, contre un bénéfice de 510,7 millions d'euros à fin 2021.

Le capital souscrit, entièrement libéré, s'élève à 4 635 553 euros, divisé en 231 777 627 actions de 0,02 euro de nominal chacune.

Les capitaux propres, en augmentation de 1 658 millions d'euros, s'établissent à 4 769 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 3 111 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les dettes financières s'élèvent à 1 310 millions d'euros, en augmentation de 3,6 millions d'euros par rapport à 2021.

À la connaissance de la Société, l'exercice 2022 n'a généré aucune dépense visée à l'article 39-4 du CGI.

En application de l'article D. 441-4 du Code de commerce, les tableaux ci-après présentent la décomposition à la date du 31 décembre 2022 du solde des dettes fournisseurs et créances clients par date d'échéance.

Échéances (J = 31/12/2022)

<i>En milliers d'euros</i>	Non échues	Échues 0 à 30 jours	Échues 31 à 60 jours	Échues 61 à 90 jours	Échues + 91 jours	Total échues
Montant total des factures concernées TTC	1 606	2	0	0	174	176
Nombre de factures concernées	78	2	0	0	41	43
Pourcentage du montant des achats TTC	14,65 %	0,01 %	0,00 %	0,00 %	1,59 %	1,60 %
TOTAL	1 606	2	0	0	174	219

Échéances (J = 31/12/2022)

<i>En milliers d'euros</i>	Non échues	Échues 0 à 30 jours	Échues 31 à 60 jours	Échues 61 à 90 jours	Échues + 91 jours	Total échues
Montant total des factures concernées TTC	720	-	-	-	-	-
Nombre de factures concernées	1	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant des ventes TTC	28,76 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
TOTAL	720	-	-	-	-	-

3.10 Localisation des principaux établissements

3.10.1 Immobilisations corporelles

Le siège social du Groupe est situé au 12 rue de la Verrerie - 92190 Meudon (France) et est occupé au titre d'un bail conclu pour une durée de neuf ans et 3 mois avec effet à compter du 1^{er} juin 2021. Les biens immobiliers occupés par la Société et ses filiales n'appartiennent pas à des mandataires sociaux de la Société.

Au 31 décembre 2022, le Groupe disposait d'une quarantaine de sites de production détenus pour la quasi-totalité en pleine propriété et implantés principalement en France, en Allemagne, au Brésil, en Chine et aux États-Unis, reflétant ainsi le caractère international du Groupe (voir section 3.2.4 « Implantations du Groupe » du présent Document d'enregistrement universel). Ces usines constituent une ressource indispensable pour l'exercice de ses métiers et représentent aussi un enjeu de premier ordre dans la répartition des « plans de charge industriels ».

Les immobilisations corporelles du Groupe (y compris les actifs détenus dans le cadre de contrats de location) et les actifs biologiques détenus par des sociétés intégrées représentent une valeur nette comptable de 1 891,2 millions d'euros à fin 2022 (1 790,5 millions d'euros à fin 2021). Les immobilisations corporelles se composent principalement d'actifs immobiliers et de matériel industriel :

- les actifs immobiliers du Groupe comprennent principalement les bâtiments des usines, ainsi que les locaux administratifs ;
- le matériel industriel comprend les équipements de production d'aciers et de fabrication de tubes.

Les éléments suivants sont détaillés dans les Notes aux états financiers consolidés figurant dans le chapitre 6, section 6.1.7 du présent Document d'enregistrement universel :

- l'analyse par nature et en flux des immobilisations corporelles (y compris les droits d'utilisation) à la Note 4.4 & 4.5 ;
- la répartition géographique des investissements industriels hors variations de périmètre (incorporels et corporels) de l'exercice à la Note 2.1.

Les investissements réalisés en 2022, qui ont accru le parc d'immobilisations corporelles de la Société, sont détaillés ci-avant (voir section 3.7.2.3 « Investissements industriels » du présent Document d'enregistrement universel).

3.10.2 Aspects environnementaux liés à la détention des actifs immobiliers par la Société

3.10.2.1 Situation environnementale des établissements en activité vis-à-vis de la réglementation

La situation des établissements en activité vis-à-vis de la pollution des sols est décrite dans la section 4.2.4.4 Rejet dans les sols du présent Document d'enregistrement universel.

Les établissements français du Groupe sont soumis à la réglementation ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement), qui impose des obligations en fonction du type d'activité et des dangers et inconvénients vis-à-vis de l'environnement :

- deux établissements : Vallourec Tubes France (la Forge) et Vallourec Oil and Gas France, situés à Aulnoye-Aymeries (Nord), sont soumis à autorisation ;
- trois établissements sont soumis à enregistrement : il s'agit de Vallourec Research Center France situé à Aulnoye-Aymeries (Hauts-de-France), de Vallourec Tubes France (Tuberie de Saint-Saulve - Hauts-de-France), de Vallourec Umbilicals, situé à Venarey-les-Laumes (Côte-d'Or).

Les établissements étrangers du Groupe sont soumis à des législations locales analogues qui prescrivent des permis spécifiques concernant les différents domaines relatifs à l'environnement : l'eau, l'air, les déchets et le bruit. Tous les établissements étrangers du Groupe possèdent les permis prescrits, lesquels sont régulièrement renouvelés en application des réglementations locales.

3.10.2.2 Situation environnementale des anciens sites industriels

Tous les autres sites cédés ou fermés ont fait l'objet d'investigations environnementales complètes (cf. Paragraphe 4.2.4.4 Rejets dans les sols). Les contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par le Groupe des immobilisations corporelles sont décrites au paragraphe « Risques industriels et environnementaux » de la section 5.1.2 « Risques opérationnels » du présent Document d'enregistrement universel.

3.10.3 Modifications de périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe en 2022 n'a pas évolué à l'exception de la cession de Vallourec Bearing Tubes finalisée le 31 mai 2022 et la cession de la participation de 51% détenue par Vallourec dans Vallourec Niko Tubes Holding GmbH le 31 Août 2022.

Les principales variations de périmètre intervenues au cours de 2021 sont les suivantes :

- le 31 mars 2021, Vallourec a racheté à Nippon Steel leur participation (15,4 %) dans la joint-venture brésilienne Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (VSB). À l'issue de cette opération, Vallourec détient 100 % de VSB ;
- le 27 juillet 2021, Vallourec a procédé au rachat de la participation des minoritaires de VAM USA LLC (États-Unis) sur la base d'une valeur de 85 millions de dollars pour 100 % des titres, soit un rachat de la participation de 34 % détenue par Nippon Steel Oilfield Services Inc. pour 28,9 millions de dollars et un rachat de la participation de 15 % détenus par Sumitomo Corporation of Americas pour 12,75 millions de dollars ;
- le 30 septembre 2021, Vallourec a procédé au rachat de la participation des minoritaires de Vallourec Star (États-Unis), soit 19,5 % détenue par Sumitomo Corporation pour un montant de 83 millions d'euros ;
- le 1^{er} octobre 2021, lancement au Brésil de la société Vallourec Tubos para Indústria (VTI), une joint-venture entre VSB et la division Tubes étirés à froid du groupe Açotubo. Vallourec détient 75 % de VTI ;
- par ailleurs, les cessions des « actifs (passifs) destinés à être cédés » figurant au bilan fin décembre 2020 ont été réalisées : principalement cession de Valinox Nucléaire SAS (usine de Montbard en France), cession des actifs de Reisholz (en Allemagne), et de certains actifs biologiques et d'exploitation forestière au Brésil.

3.11 Opérations avec les apparentés

Les opérations avec les apparentés sont décrites dans la Note 5.3 aux comptes consolidés « Opérations réalisées avec les parties liées » dans le chapitre 6 du présent Document d'enregistrement universel.



4

**INFORMATIONS SOCIALES,
ENVIRONNEMENTALES
ET SOCIÉTALES**



INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

Introduction	84	4.3 Nos engagements sociaux et sociétaux	136
Gouvernance RSE	84	4.3.1 Effectifs du Groupe	136
Modèle d'affaire	85	4.3.2 Conditions de travail	141
Orientations stratégiques	85	4.3.3 Diversité et égalité des chances	149
Certifications ISO et notations des agences extra-financières	89	4.3.4 Dialogue social	150
Consultation des parties prenantes	90	4.3.5 Relations avec les parties prenantes	152
Enjeux identifiés en termes d'impacts, de risques et d'opportunités	92	4.4 Nos engagements en matière d'éthique des affaires et conformité	156
4.1 Plan de vigilance	94	4.4.1 Gouvernance mise en place	156
4.1.1 Gouvernance et pilotage du devoir de vigilance	94	4.4.2 Plan d'actions et moyens mis en œuvre	156
4.1.2 Gestion des risques en matière de santé et de sécurité	95	4.4.3 Plan d'actions et ressources mis en place pour lutter contre l'évasion fiscale	158
4.1.3 Gestion des risques liés à la <i>supply chain</i>	96	Annexes	159
4.1.4 Gestion des risques en matière d'environnement	96	Note méthodologique	159
4.1.5 Gestion des risques en matière de droits humains	97	Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière	163
4.1.6 Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements	99	Table de concordance entre les informations requis au titre des articles L. 22-10-36 et R. 225-105-1 du Code de commerce et les informations présentées dans le présent chapitre	168
4.2 Nos engagements environnementaux	100	Synthèse des indicateurs sociaux et environnementaux	170
4.2.1 Introduction	101	Synthèse des indicateurs taxonomiques	173
4.2.2 Participer à la lutte contre le changement climatique	105		
4.2.3 Utiliser durablement la ressource en eau	121		
4.2.4 Prévenir les risques de pollution	126		
4.2.5 Limiter l'utilisation des ressources naturelles	129		
4.2.6 Préserver la biodiversité et les écosystèmes	134		

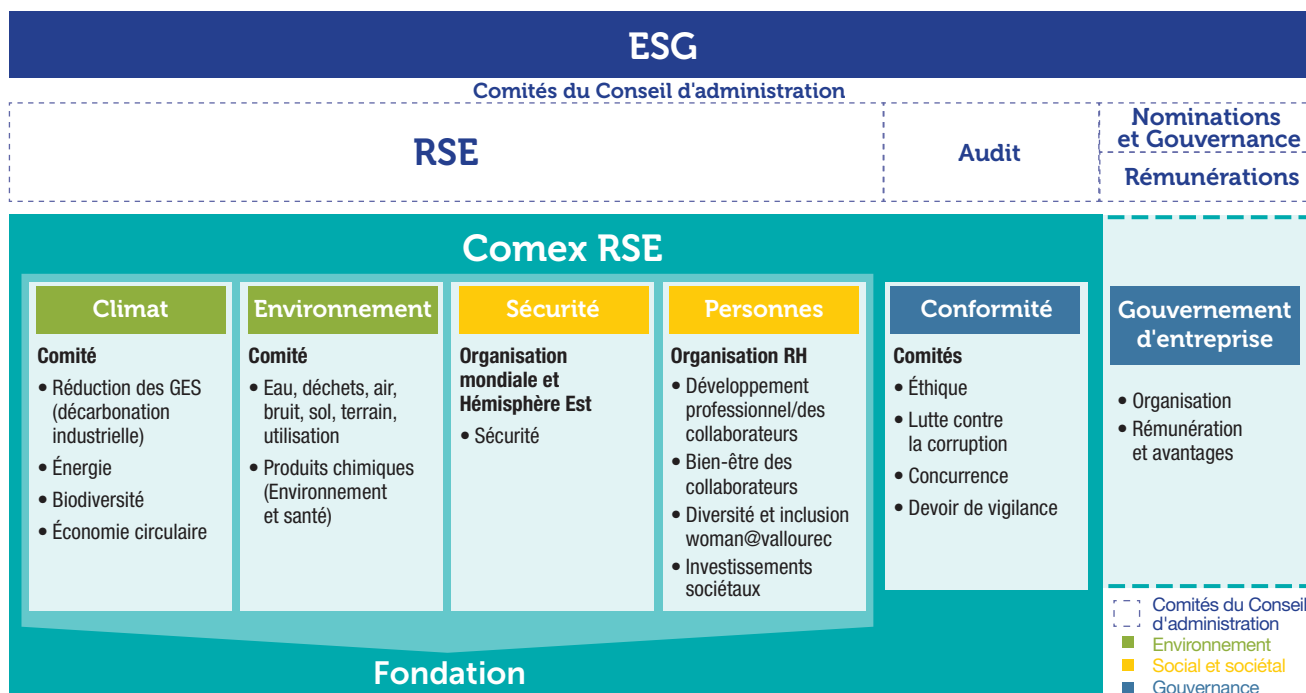
Introduction

Gouvernance RSE

En 2018, le Conseil d'Administration a constitué en son sein un Comité RSE chargé du suivi des sujets relevant de la stratégie en matière de responsabilité environnementale, sociale et sociétale. Ce Comité a pour mission de revoir régulièrement la stratégie du Groupe sur les enjeux climatiques, environnementaux, sociaux et sociétaux, ainsi que les opportunités et risques extra-financiers associés à son activité afin de promouvoir une création de valeur sur le long terme, responsable et harmonieuse.

En septembre 2022, la nouvelle Direction de Vallourec a renforcé la gouvernance RSE avec la création d'un Comité RSE, composé de l'ensemble des membres du Comité Exécutif.

- Comité Exécutif RSE** : sous la présidence du Président-Directeur Général du Groupe, et animé par la Direction du Développement Durable Groupe, a vocation à se tenir une fois par trimestre ; sa mission consiste à valider la stratégie et la feuille de route RSE pour l'ensemble du Groupe, arbitrer et fixer les priorités et les objectifs, ainsi que suivre le déploiement des projets et l'atteinte de leurs objectifs. Ce Comité s'appuie sur cinq piliers : Climat, Environnement, Sécurité, *People* et *Compliance*, tous parrainés par un membre du Comité Exécutif. Pour chacun de ces piliers, l'organisation en place a également été renforcée.
- Comité Climat** : créé en juillet 2021, sous le parrainage de la *Senior Vice President Energy Transition* et animé par la Direction du Développement Durable Groupe, se réunit régulièrement avec les différentes entités opérationnelles du Groupe, afin de suivre les actions mises en place permettant d'atteindre les objectifs de réduction de CO₂ du Groupe à horizon 2025, validés par le SBTi, et de définir la feuille de route 2030-2035 et 2050. Les actions liées à la Biodiversité et l'Économie Circulaire sont également gérées par ce Comité.
- Comité Environnement** : créé en octobre 2022, sous le parrainage de la *Senior Vice President Industrie Groupe Hémisphère Est* et animé par la Direction du Développement Durable Groupe, se réunit régulièrement avec les différentes entités opérationnelles du Groupe pour définir, arbitrer et suivre les feuilles de route et plans d'actions associés à la gestion de l'eau, des déchets, de l'air, des sols et des produits chimiques.
- Sécurité** : ce sujet défini comme prioritaire chez Vallourec est dirigé par l'organisation Sécurité déjà en place dans le Groupe, sous la responsabilité de la *Senior Vice President Industrie Groupe Hémisphère Est* en lien avec l'ensemble des sites du Groupe. (cf. paragraphe 4.3.2.1 dédié « Santé et sécurité »).
- People** : les relations sociales, socle des engagements du Groupe, ainsi que les investissements sociétaux vis-à-vis des communautés locales sont sous la responsabilité de la *Senior Vice President Ressources Humaines*, en lien avec chacune des entités du Groupe (cf. chapitre 4.3 dédié aux Engagements sociaux et sociétaux de Vallourec).
- Comité Compliance** : créé en 2021, sous la présidence du Président-Directeur Général et animé par le *Group Ethics Officer* ainsi que par la *Chief Compliance Officer*. Ce Comité réunit des représentants de directions fonctionnelles et opérationnelles. Le Comité définit les orientations en matière de conformité et veille à leur déploiement effectif (cf. chapitre 4.4 dédié aux Engagements de Vallourec en matière d'éthique des affaires et conformité).



Cette nouvelle organisation soutenue au plus haut niveau de l'entreprise permet de mobiliser l'ensemble des collaborateurs du Groupe, et de déclencher une réelle prise de conscience, une volonté d'agir de manière responsable et durable face à l'importance croissante des enjeux extra-financiers et la nécessité d'adaptation liée au changement climatique.

En s'appuyant sur cette nouvelle gouvernance RSE, la Direction du Développement Durable définit et déploie un plan stratégique en matière de développement durable et de responsabilité sociale d'entreprise (RSE). Ce plan est intégré dans les orientations à moyen-long terme du Groupe et mis à jour annuellement. Il comporte les sept axes suivants :

- piloter la gouvernance en matière de développement durable et de RSE ;
- fixer des objectifs à court et moyen terme ;
- renforcer la prise en compte des enjeux du développement durable dans le modèle économique du Groupe ;

- impliquer davantage les collaborateurs dans leurs actions quotidiennes en faveur de la RSE ;
- développer les engagements sociétaux du Groupe ;
- renforcer les actions de progrès en cours ; et
- obtenir la reconnaissance institutionnelle des efforts entrepris.

Par ailleurs, la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux est depuis plusieurs années liée aux objectifs RSE du Groupe, ce mécanisme est décrit plus largement dans le chapitre 7 du présent document (paragraphe 7.2).

Dans sa Déclaration de Performance Extra-Financière – DPEF 2022, le Groupe a anticipé le cadre du reporting de la future CSRD, *Corporate Sustainability Reporting Directive*, publiée au *Journal officiel de l'Union européenne* le 16 décembre 2022, et portant sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises. La structure de la DPEF a été réagencée afin de publier les informations permettant de comprendre les impacts du Groupe sur les questions de durabilité, ainsi que la manière dont les questions de durabilité influent sur la stratégie et les résultats du Groupe.

Modèle d'affaires

Le modèle d'affaires de Vallourec ainsi que ses activités sont présentés de façon détaillée dans le chapitre 3, paragraphe 3.2.

Orientations stratégiques

Le groupe Vallourec a adopté depuis longtemps une approche proactive en matière sociale, environnementale et sociétale, afin d'agir en acteur responsable. La démarche de Vallourec dans ces domaines est formalisée dans la Charte de développement durable du Groupe et disponible sur le site www.vallourec.com.





Dès 2009 le Groupe a pris des engagements dans ces domaines, notamment en lançant le projet « Greenhouse » afin de réduire ses émissions de CO₂, et en adhérant au Pacte mondial des Nations unies (*Global Compact*) en 2010. En 2013, le Groupe a complété le CDP Climat puis au fil des années le CDP Eau et Forêt. En 2020 la trajectoire du Groupe en termes de réduction de gaz à effet de serre a été validée par le SBTi, avec comme objectif la réduction de 25% de son empreinte carbone à horizon 2025 comparé à 2017.

En 2022, Vallourec a renforcé son engagement en lançant le programme « **Climate Challenge** » qui définit la feuille de route de décarbonation à horizon 2030-35-50 afin de contribuer activement à un monde neutre en carbone en 2050 en transformant ses process d'approvisionnement et de production de l'entreprise et en diversifiant l'offre commerciale du Groupe. En 2030 le Groupe s'engage à réduire l'intensité CO₂ de ses produits de 30 % et en 2035 de 35 % sur la base de l'année 2021. Le prix interne du Carbone, intégré dans les dossiers d'investissements du groupe, a été réévalué en passant de 80 euros/tonne de CO₂ en 2022 à 100 euros/tonne de CO₂ au 1^{er} janvier 2023. Ce plan de décarbonation est décrit paragraphe 4.2.2.2 de ce chapitre.

En 2022 Vallourec accélère son engagement et adapte sa gouvernance RSE, afin de créer un réseau dynamique embarquant les plus hautes instances de l'entreprise.


Sans préjuger de ses futurs engagements, le Groupe publie ses objectifs à l'horizon de 2025 sur les thématiques essentielles, et 2030/35 pour ses engagements de réduction de CO₂, et communique chaque année les résultats obtenus, à savoir

Alignement sur les Objectifs Développement Durable du Global Compact

Nos engagements	Nos objectifs	Indicateur clé correspondant	2017	2018 (incl. Tianda)	2019	2020	2021	2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2030	Cible 2035
S'engager avec nos parties prenantes dans la durée	Être à la pointe de notre industrie	Evaluation moyenne d'un panel d'agences de notation extra-financière	-	B+	B	A-	A-	A	A	A	A		
 Assurer la sécurité et la santé de nos collaborateurs ; offrir à chacun de bonnes conditions de travail	Protéger nos collaborateurs en devenant une référence dans ce domaine	Index TRIR pour les salariés, les travailleurs intérimaires et les sous-traitants	3,13	2,97	2,25	1,67	1,65	1,48	< ou = 1,1	< ou = 0,8	< ou = 0,6		
 Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre le changement climatique et ses impacts sur l'Environnement et la Biodiversité	Réduire nos émissions de gaz à effet de serre	Intensité Directe + Indirecte (scopes 1+2+3 amont*) en tonnes CO ₂ /tonnes de tubes expédiées Total des émissions CO ₂ Scope 1 / 2 / 3 (amont & aval) : en équivalent CO ₂ en kTonnes)	1,82	1,90	1,71	1,75	1,97	1,77	1,7	1,6	1,5	1,4	1,3
 Respecter notre Environnement et protéger la Biodiversité en prévenant tout type de pollution, en réduisant la consommation d'eau, en valorisant les déchets et en réduisant les nuisances	Réduire l'enfouissement des déchets Valorisation des déchets Limiter nos prélèvements d'eau	Tonnes de déchets industriels non valorisés (en milliers de tonnes) % Taux de valorisation des déchets Prélèvement d'eau pour la fabrication de l'acier et des tubes par tonnes traitées (m ³ /tonne)	42	33	31	17	16	21	16	15	15		
 Etablir un réseau de fournisseurs fiables et responsables	S'assurer des engagements RSE de nos fournisseurs clés	% de la masse des achats réalisés auprès de fournisseurs ayant une évaluation RSE formelle	-	-	50 %	58 %	65 %	71 %	70 %	70 %	70 %		

* Achats de matériaux, biens et services

Alignement sur les Objectifs Développement Durable du Global Compact

Nos engagements	Nos objectifs	Indicateur clé correspondant	2017	2018 (incl. Tianda)	2019	2020	2021	2022	Cible 2023	Cible au 1 ^{er} janvier 2027	
 Former et motiver nos collaborateurs grâce au développement des compétences, à la valorisation des expertises, à la promotion des talents et au développement des carrières	Promouvoir la Diversité	% de femmes au sein de l'encadrement	22 %	22 %	22 %	23 %	24 %	24 %	25 %	30 %	
		% de femmes au Comex							23 %	23 %	30 %
		% de femmes à des postes de Top Management							15 %	19 %	30 %

Par ailleurs, le Groupe a renforcé ses engagements en faveur des Objectifs du développement durable définis par l'ONU à horizon 2030 et aligné ses objectifs afin d'y contribuer activement.

Les réalisations majeures en 2022 sont les suivantes :

 **SÉCURITÉ ET SANTÉ**



Cibles⁽¹⁾ : 3.9, 8.5

Thèmes	Actions	Références
Sécurité	TRIR égal à 1,48 en 2022	4.1.2 / 4.3.2.1
Santé	Programme Chemsafe : taux de substitution des produits CMR de 59,1 %	

 **ENVIRONNEMENT**



Cibles : 6.3, 6.4, 7.2, 9.4, 11.4, 12.2, 12.4, 12.5, 13.2, 13.3, 14.1, 15.1, 15.2, 15b

Thèmes	Actions	Références
Réduire notre impact	100 % des sites certifiés ISO 14001	4.2.1.2
	40 % de l'énergie consommée est d'origine renouvelable	4.2.2.2
	53 % de l'acier mis en oeuvre est issu de ferrailles recyclées	4.2.5.4
	Analyse du cycle de vie, publication des <i>Environmental Product Declarations</i> (EPD)	4.2.1.3
	Taux de revalorisation des déchets de 97,3 %	4.2.5.4
Gestion des ressources en eau	Stations de traitements des eaux dans les usines les plus importantes et les plus consommatrices en eau	4.2.3.3
	Réduction des émissions de polluants dans l'eau	4.2.4.2
	9 % des eaux utilisées à la production provient d'eau de pluie	4.2.3.4
	Réduction des consommations d'eau pour la production	4.2.3.4
Biodiversité Gestion durable de la forêt	1 600 hectares revégétalisés ont été rendus à la nature au Brésil	4.2.6
	Identification de 176 espèces animales et 154 espèces de plantes au Brésil	4.2.6
	Brésil et Indonésie : sensibilisation à la prévention de la biodiversité	4.2.6

(1) Se référer au rapport du Global Compact : [Les 17 Objectifs de Développement Durable & leurs 169 cibles \(pactemonial.org\)](https://www.pactemonial.org)



SOCIAL ET SOCIÉTAL



Cibles : 4.4, 5.5, 8.5, 8.6, 10.4, 11.4, 13.3

Thèmes	Actions	Références
Diversité	Taux de femmes à des fonctions d'encadrement 24 % Women@Vallourec 78 % : accords collectifs	4.3.1.1 4.3.3.1 4.3.4.1
Collaborateurs et communautés	« Baromètre social » : 77 % « Sustainability Journey » 1,3 M€ : investissements sociétaux dont 11 % dans l'éducation	4.3.4.2 4.2.1.2 4.3.5.3



ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ



Cibles : 8.7, 16.5, 16.6

Thèmes	Actions	Références
	Code anticorruption et Charte éthique ✓ Vallourec Integrity Line ✓	4.4.2 4.1.6



ACHATS RESPONSABLES



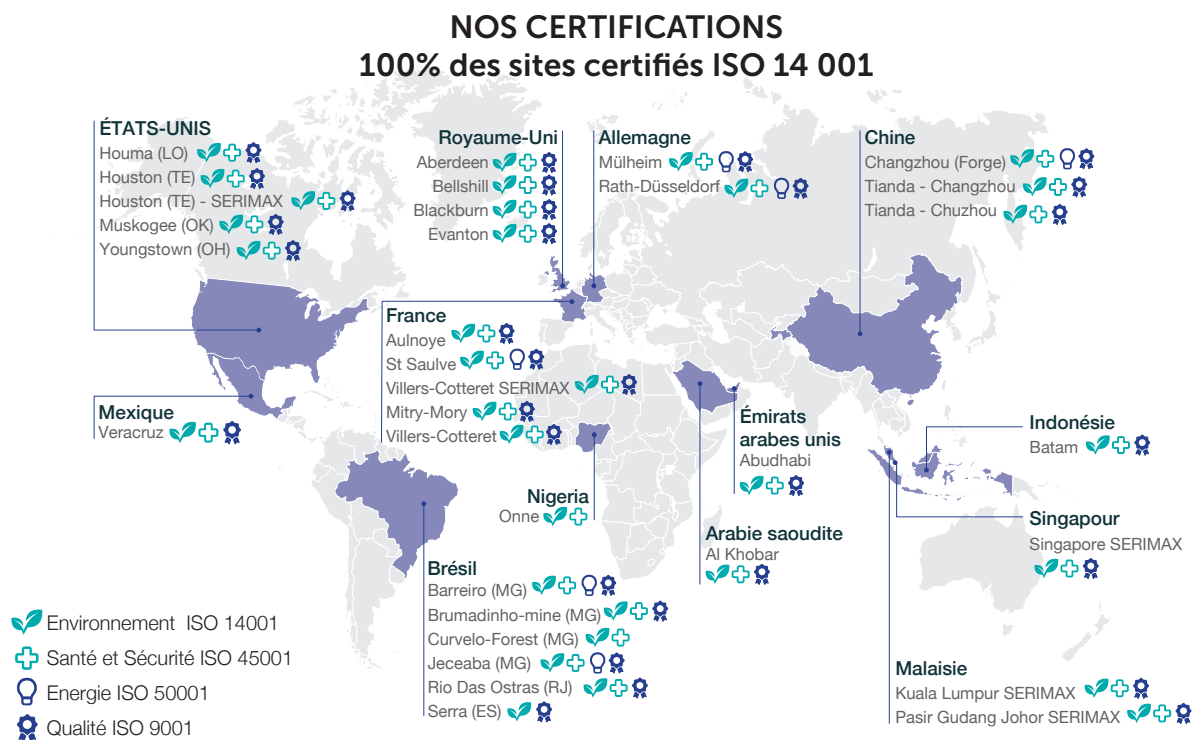
Cibles : 8.4, 12.6

Thèmes	Actions	Références
	952 fournisseurs évalués en termes de RSE : 71 % des dépenses	4.1.3 / 4.3.5.2

Certifications ISO et notations des agences extra-financières

Certifications ISO des principaux sites de production

Les sites de Vallourec sont certifiés majoritairement par les normes ISO. La sécurité et l'environnement faisant partie des objectifs et des priorités du Groupe, 97 % des sites sont certifiés ISO 45001 et 100 % des sites sont certifiés ISO 14001. Ainsi Vallourec maintient un haut niveau d'exigence avec des audits réguliers en matière de conformité réglementaire.

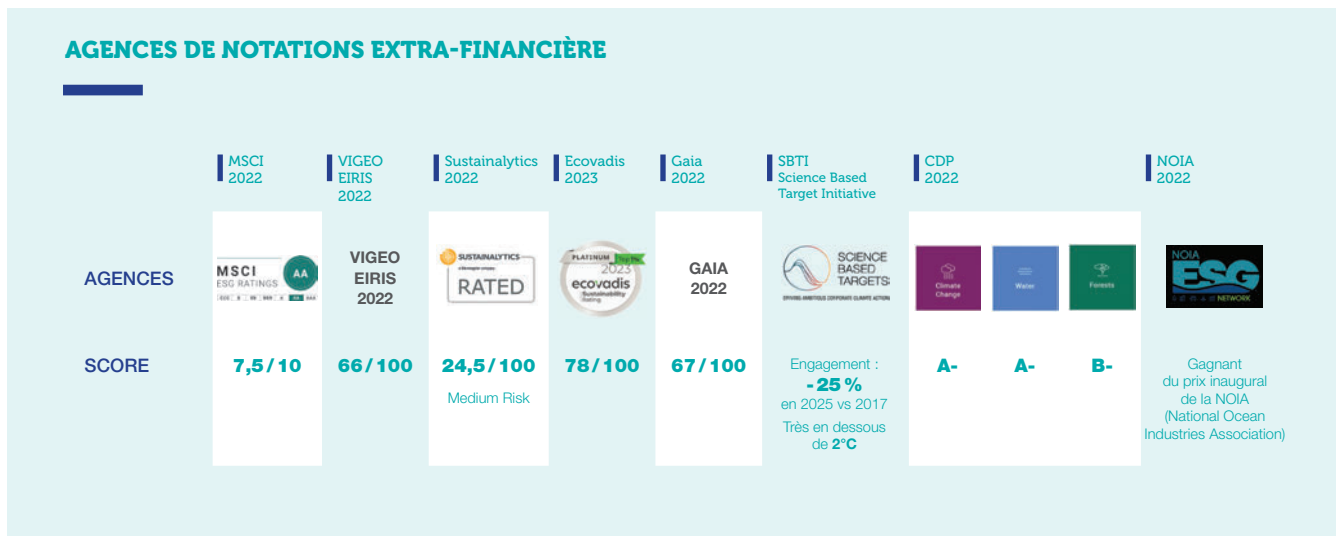


Évaluation par les agences de notation extra-financières

Afin d'apprécier le plus objectivement possible sa performance ESG, Vallourec est très attentif aux évaluations attribuées par les principales agences de notation extra-financière reconnues sur le plan international. De nombreux indices, labels et notations extra-financières évaluent donc le Groupe.

En 2022, les agences de notation extra-financière ont reconnu au travers de leurs évaluations et appréciations, les progrès réalisés par le Groupe en termes de gouvernance, de stratégie, et de résultats RSE.

À titre d'illustration, le CDP (organisation mondiale à but non lucratif) a classé Vallourec parmi les entreprises les plus avancées de son secteur d'activité, que ce soit en matière de lutte contre le changement climatique (notation A-), de gestion de la ressource en eau (notation A-) ou de la gestion de la forêt (notation B-). Le Groupe a également amélioré sa note Ecovadis passant d'une médaille d'or à une médaille platinum.



Consultation des parties prenantes

Pour s’assurer de l’adéquation entre l’identification de ses risques et les attentes de ses parties prenantes en matière de gestion de risques, et pour mieux apprécier la pertinence de ses choix, le Groupe a réalisé en 2021 une nouvelle analyse de matérialité, la première ayant été effectuée en 2016.

Analyse de matérialité : méthodologie

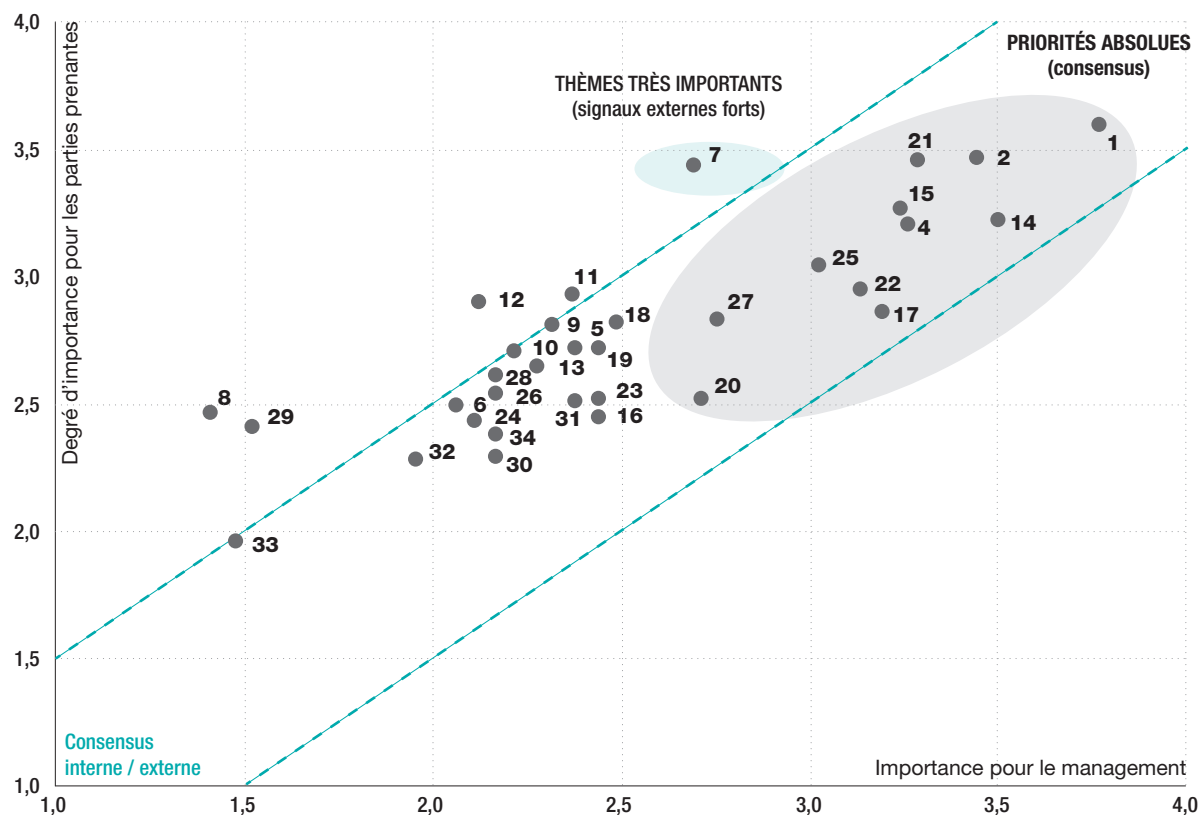
Cette analyse est basée sur 34 enjeux préalablement identifiés comme importants et propres aux spécificités de l’entreprise dans les domaines suivants :

- résilience stratégique à long terme ;
- gouvernance ;
- attentes des consommateurs ;
- ressources humaines ;
- environnement ;
- contribution aux communautés locales.

Le recueil s’est déroulé sur la base de questionnaires et d’entretiens avec ses parties prenantes : cadres dirigeants, collaborateurs, investisseurs, clients, fournisseurs, ONG et médias. Au total, 350 questionnaires ont été adressés à une échelle internationale, avec un taux de réponse global de près de 60 %.

Analyse de matérialité : résultats

Les résultats de cette analyse se présentent comme suit :



Liste des thèmes

- | | | |
|--|---|---|
| 1 Résilience du modèle d'entreprise | 10 Responsabilité et transparence ESG | 22 Compétences et développement des collaborateurs |
| 2 Stratégie en matière d'innovations pour les énergies renouvelables | 11 Respect des droits de l'homme | 23 Relations de travail innovantes, transparentes et responsables |
| 3 Évaluer la présence dans les marchés sensibles | 12 Assurer des relations responsables avec nos fournisseurs | 24 Embarquer les collaborateurs dans la durabilité |
| 4 Accompagner la transition en repensant la présence sur les marchés du Pétrole et Gaz | 13 Politique d'achats responsables intégrant la durabilité | 25 Réduction des émissions de GES pour une neutralité carbone |
| 5 Intégration du concept de durabilité | 14 Produits et services améliorant l'intégrité et la sécurité | 26 Circularité des produits pour efficacité matérielle |
| 6 Surveillance de la durabilité par le conseil d'administration | 15 Produits et services améliorant l'efficacité | 27 Réduire l'impact environnemental sur les communautés locales |
| 7 Éthiques dans les affaires et zéro corruption | 16 Écoconception des produits et des processus | 28 Réduire l'empreinte sur l'eau |
| 8 Stratégie fiscale transparente et équitable | 17 Accompagner nos clients à l'atteinte de leurs objectifs environnementaux | 29 Biodiversité |
| 9 Identification de la fréquence et gestion des risques | 18 Qualité du dialogue social dans toutes les conditions économiques | 30 Réduire l'impact de la logistique |
| | 19 Rémunération et avantages équitables | 31 Gestion des forêts et des produits dérivés |
| | 20 Diversité et inclusion | 32 Développement socio-économique local et contenu local |
| | 21 Santé et sécurité au travail | 33 Citoyenneté d'entreprise |
| | | 34 Soutien à l'éducation et aux parcours d'ingénierie |

Cette nouvelle analyse a permis de valider la pertinence des enjeux identifiés et l'importance accordée par l'entreprise à ces enjeux qui sont en ligne avec les points de vue et attentes de ses parties prenantes. Elle a aussi démontré une convergence globale des parties prenantes avec une importance plus particulière sur la durabilité du modèle économique. Dans cette nouvelle analyse, l'enjeu concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre tout comme celui lié à l'empreinte carbone des produits ont évolué

et font désormais consensus en se positionnant parmi les thèmes très importants pour le Groupe. Concernant les collaborateurs, il est à noter un enjeu fort sur la sécurité et la santé au travail. Par ailleurs le management a mis en avant l'importance de la diversité et de l'inclusion au sein des collaborateurs. Les conclusions de cette analyse ont été validées par la Direction ainsi que par les membres du Comité RSE et sont intégrées dans le plan stratégique.

Enjeux identifiés en termes d'impacts, de risques et d'opportunités

Conformément à l'article L. 22-10-36 du Code de commerce, la présente déclaration consolidée de performance extra-financière décrit la manière dont le Groupe prend en compte les conséquences de son activité en matière sociale, en matière environnementale, quant au respect des droits de l'homme, et quant à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale. Elle présente une description des principaux risques liés à l'activité y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, et une description des politiques appliquées incluant, le cas échéant, les procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques, les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

Afin de déterminer les principaux risques extra-financiers auxquels le Groupe est exposé, les résultats de la cartographie générale des risques ont été croisés avec les résultats de l'analyse de matérialité. Le caractère significatif du risque a été apprécié en tenant compte de la probabilité d'occurrence, de l'importance de l'impact et de l'exposition. La liste ainsi établie a été arrêtée par le Conseil d'Administration dans le cadre de l'établissement de son rapport de gestion.

En 2021, la pandémie due à la Covid-19 n'a pas modifié la liste des principaux risques extra-financiers, mais a amplifié le caractère significatif de certains risques.

Catégorie d'information extra-financière	Définition du risque (ou de l'opportunité)	Politique appliquée	Indicateurs clés de performance
Conséquences des réactions mondiales au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Risque sur le modèle d'affaires Risque d'image Risque vis-à-vis des clients Risque d'évolution des réglementations internationales 	<ul style="list-style-type: none"> Charte de développement durable Politique carbone New Energies Décarbonation des scopes 1, 2 et 3 (plan d'actions lié à la trajectoire SBTi, programme <i>Climate Challenge</i>) Mécanisme de prix interne du carbone 	<ul style="list-style-type: none"> Bilan Carbone Prix interne du carbone Déploiement de New Energies
Adaptation aux conséquences du changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'inondation, vagues de chaleur et sécheresse prolongée, perturbation de la ressource en eau, ouragans 	<ul style="list-style-type: none"> Études régulières prospectives des impacts du Changement Climatique sur les sites Plan d'adaptation par site Suivi des recommandations des assurances Intégration des risques climatiques dans l'évaluation des projets d'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> % de sites ayant un plan d'adaptation approuvé et contrôlé en interne
Utilisation durable des ressources/économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'augmentation des contraintes réglementaires et des coûts Opportunité de valorisation économique (service auprès des clients) et d'image 	<ul style="list-style-type: none"> Charte de développement durable Politique Environnement Engagement public 	<ul style="list-style-type: none"> Empreinte matières premières % de l'acier utilisé, fabriqué à partir de ferrailles
Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'augmentation des coûts énergétiques 	<ul style="list-style-type: none"> Politique Énergie Programme Greenhouse d'économies d'énergies 	<ul style="list-style-type: none"> Consommation d'énergie en kWh/tonne traitée % d'énergie renouvelable Montant des investissements HSE % de la production par des usines certifiées ISO 50001
Gestion de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Risque de pénurie Risque de pollution 	<ul style="list-style-type: none"> Charte de développement durable Politique Environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Volumes et natures des prélèvements et rejets d'eau <i>Water Impact Index</i> Montant des investissements HSE
Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> Risque de pollution Risque pour la santé Risque lié à l'existence de déchets dangereux 	<ul style="list-style-type: none"> Charte de développement durable Engagement de performance responsable Démarche « coproduits » 	<ul style="list-style-type: none"> Tonnage de déchets mis en décharge % de déchets dangereux Montant des investissements HSE
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> Risque de pollution atmosphérique : rejets de vapeurs, de gaz et de particules 	<ul style="list-style-type: none"> Charte de développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> Mesure des émissions de polluants atmosphériques Montant des investissements HSE
Respect de l'éthique (hors corruption)	<ul style="list-style-type: none"> Risque de non-respect de la Charte éthique Risque d'image 	<ul style="list-style-type: none"> Charte éthique Programme de conformité E-learning Politique d'achats responsables Mécanismes d'alertes et de recueil des signalements 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et nature des signalements internes/externes Nombre et nature des sanctions appliquées % de la masse des achats auprès des fournisseurs impliqués dans la démarche d'évaluation formelle en matière de RSE
Diversité	<ul style="list-style-type: none"> Parité hommes/femmes 	<ul style="list-style-type: none"> Charte éthique Mentorat de femmes Présence de femmes dans les plans de succession Objectifs à court et moyen termes 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de femmes cadres et managers Taux de femmes cadres dirigeants Taux de disparités salariales

Catégorie d'information extra-financière	Définition du risque (ou de l'opportunité)	Politique appliquée	Indicateurs clés de performance
Santé au travail	<ul style="list-style-type: none"> Risque pour la santé liés à l'utilisation de produits et substances chimiques Risque pour la santé liés à l'exposition à des nuisances sonores Risque de maladies professionnelles Risque lié à la pandémie de Covid-19 	<ul style="list-style-type: none"> Politique santé Évaluation des risques sanitaires dans certains pays Plan de substitution des produits classés CMR (mécanismes d'alertes et de recueil des signalements) Plan d'action pour la prévention des nuisances sonores Ergonomie du poste de travail Revue des modes opératoires, circulation dans les locaux, mise à disposition d'équipement de protection 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de remplacement des produits CMR Montant des investissements HSE Cartographie de l'exposition des salariés au bruit Mesures du bruit en périphérie des sites Nombre de maladies professionnelles reconnues comme telles
Sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'accidents 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Safety Management Program</i> Focus particulier sur les accidents mortels et les sous-traitants Évaluation des risques sécuritaires dans certains pays Mécanismes d'alertes et de recueil de signalements 	<ul style="list-style-type: none"> LTIR, TRIR Taux de certification ISO 45001 Montant des investissements HSE
Compétence et développement du personnel	<ul style="list-style-type: none"> Risque de départ de personnes clés Risque de perte de compétences et d'expertises Risque d'isolement et de décrochage 	<ul style="list-style-type: none"> <i>People review</i> Plans de succession Programme « experts » Vallourec University Politique de formation Accord sur les principes de responsabilité des conventions de l'OIT Sensibilisation et formation des managers, mise en place de soutien psychologique par des cabinets d'experts 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de turnover et motifs de fin de contrat Baromètre social (taux de réponse/taux de satisfaction) Nombre d'heures de formation
Relations sociales	<ul style="list-style-type: none"> Risque de dégradation du climat social et de l'engagement des salariés 	<ul style="list-style-type: none"> Organisation du dialogue social Accord sur les principes de responsabilité des conventions de l'OIT 	<ul style="list-style-type: none"> « Baromètre social » Pourcentage de l'effectif couvert par des accords collectifs de branche ou de société
Qualité des produits et services/relations clients	<ul style="list-style-type: none"> Risque de réclamation Risque d'image Opportunité de renforcer la relation client 	<ul style="list-style-type: none"> Programme Commercial Excellence 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réclamations Gravité des réclamations Délai de traitement des réclamations
Corruption	<ul style="list-style-type: none"> Risque sur l'accès aux marchés publics Risque de condamnation Risque d'image 	<ul style="list-style-type: none"> Programme de conformité Charte éthique Code de conduite anticorruption Politique d'achats responsables Procédures internes : agents/cadeaux/sponsoring E-learning et formations 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et nature des signalements internes/externes Nombre de personnes formées
Égalité de traitement/risque de discrimination	<ul style="list-style-type: none"> Risque de non-respect de la Charte éthique Risque de rémunération non décente Risque d'image 	<ul style="list-style-type: none"> Charte éthique Programme de conformité Accord sur les principes de responsabilité des conventions de l'OIT E-learning Politique d'achats responsables Mécanismes d'alertes et de recueil des signalements 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et nature des signalements internes/externes Nombre et nature des sanctions appliquées

La déclaration consolidée de performance extra-financière contient également les informations sociales, environnementales, sociétales, les informations relatives à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, et les informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme mentionnées à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques mentionnés ci-dessus, sur un périmètre mondial. Sauf précision contraire dans le texte, l'ensemble des

informations mentionnées dans ce chapitre se rapporte à Vallourec, à l'ensemble de ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce, et aux sociétés que Vallourec contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Une table de concordance entre les informations requises au titre de l'article précité et les informations présentées dans ce chapitre figure en annexe 3 du présent chapitre.

4.1 Plan de vigilance



Dans la continuité des engagements mentionnés ci-dessus, la société Vallourec a établi, tant pour elle-même que pour l'ensemble des filiales qu'elle contrôle, un plan de vigilance en application de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordres. Cette loi requiert en effet l'établissement d'un plan comportant les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la Société et de l'ensemble des filiales qu'elle contrôle, ainsi que des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

Cette démarche est cohérente avec les priorités que le Groupe s'est fixées, dont la pertinence est confirmée par les résultats de l'analyse de matérialité présentés ci-dessus. En effet, les enjeux jugés de priorité absolue, tant par nos parties prenantes externes que par le management de l'entreprise, font partie intégrante des points relevés dans notre cartographie des risques. Le plan de vigilance de Vallourec s'inscrit donc parfaitement dans notre démarche de progrès continu, conformément à l'approche proactive de Vallourec dans les domaines sociaux, environnementaux et sociétaux.

La Direction du Développement Durable, la Direction Juridique, la Direction des Ressources Humaines, la Direction des Achats et la Direction du Contrôle Interne et de la Gestion des Risques sont chargés de revoir ce plan de vigilance annuellement.

4.1.1 Gouvernance et pilotage du devoir de vigilance

4.1.1.1 Identification et évaluation des risques

Les principaux risques auxquels le Groupe est confronté, sont recensés auprès des directions opérationnelles et fonctionnelles puis consolidés pour une revue annuelle par le Comité Exécutif. Une cartographie des risques est donc en place au niveau de chacune des entités majeures et des régions, ainsi qu'au niveau du Groupe.

Les priorités sont définies en fonction des probabilités d'occurrence, des impacts et du niveau de contrôle en vigueur.

S'agissant des risques envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la Société et de l'ensemble des filiales qu'elle contrôle, ainsi que des sous-traitants ou fournisseurs de premier rang avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, Vallourec a en particulier identifié les risques suivants résultant spécifiquement des activités du Groupe :

- Du fait des risques inhérents à ses métiers, Vallourec a fait de la **santé et de la sécurité au travail** un enjeu prioritaire. Les principaux risques identifiés sont ceux induits par les procédés industriels (et plus particulièrement les risques chimiques et les émissions toxiques dans l'air). La maîtrise de la sécurité et de la santé des salariés est prioritaire pour le Groupe et constitue une valeur fondamentale pour Vallourec ;

- La nature même de l'activité industrielle et minière du Groupe est génératrice de risques pour **l'environnement**. En effet, les activités du Groupe sont à l'origine de nuisances sonores, nécessitent l'utilisation de produits et substances chimiques dangereux, génèrent des déchets classés comme dangereux, peuvent impacter quantitativement ou qualitativement la ressource en eau locale, entraîner une pollution des sols, donner lieu à des émissions nocives dans l'atmosphère et porter atteinte à la biodiversité ;
- En matière de **droits humains**, Vallourec porte une attention particulière au respect des personnes et des communautés locales pouvant être impactées par ses projets et activités. Le Groupe veille à établir un environnement de travail sûr et sain, sans discrimination et inclusif. Il favorise tout projet de dialogue social au sein de ses entités. Il accompagne ces dernières dans l'appropriation de ces sujets et dans le développement des compétences des collaborateurs ;
- Enfin, comme toute organisation, le Groupe est également confronté au risque de non-respect de ses valeurs fondamentales, exposées dans la Charte **éthique**, elle-même complétée par le Code **anticorruption** et les politiques et règles internes du Groupe.

4.1.1.2 Gestion des risques identifiés

D'une manière générale, Vallourec s'appuie sur une politique de gestion des risques afin d'anticiper et prévenir ces derniers. Le pilotage de cette politique est assuré par des comités décentralisés qui traitent les points suivants :

- validation du diagnostic et suivi des plans d'action ;
- validation d'indicateurs clés sur les risques (cf. paragraphe introductif du chapitre 4 : *Enjeux identifiés en terme d'impacts, de risques et d'opportunités*).

Chaque année, un reporting consolidé de la politique de gestion des risques est présenté au Comité Exécutif du Groupe, pour suivre l'avancement des plans d'actions et la cohérence des actions menées par rapport aux orientations prioritaires relevées au niveau du Groupe. Des informations complémentaires figurent à la section 5.2 « Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne » du présent Document d'enregistrement universel.

Pour progresser et réduire ses risques, le Groupe s'appuie sur le *Vallourec Management System (VMS)*, dont l'objectif fondamental est l'amélioration de la performance du Groupe dans tous ses processus opérationnels et qui a ainsi vocation à développer la prévention des risques, à maîtriser la variabilité des processus et à améliorer leur efficacité. Il fait appel à de nombreux outils spécifiques comme le Lean Management, la méthode « 6 sigma » et le renforcement des méthodes

de conduite des projets. Il permet aussi d'assurer la conformité des actions au plan stratégique et organise la conduite du progrès continu. Il permet également de prendre en compte les exigences du management de la qualité (normes ISO 9001, IATF 16949, API et ASME), de la santé et de la sécurité (ISO 45001), de l'environnement (ISO 14001) et de la gestion de l'énergie (ISO 50001).

4.1.2 Gestion des risques en matière de santé et de sécurité

ODD 3.9

4.1.2.1 Organisation

La politique Santé et Sécurité mise à jour en 2020 comporte un volet santé renforcé. Les entités ont ainsi pour objectif d'approfondir les risques santé propres aux processus en définissant les moyens destinés à les supprimer ou les atténuer. Les problématiques sont nombreuses, en particulier s'agissant de nos processus qui couvrent le risque chimique, le bruit, la qualité de l'air et l'ergonomie des postes de travail.

4.1.2.2 Mesures

La sécurité constitue la principale priorité du Groupe, dont l'objectif est de devenir une référence et un modèle de réussite en la matière. En 2022, 96 % des sites Vallourec étaient certifiés ISO 45001. Les établissements qui bénéficient de ce niveau de certification représentent 100 % de la production en tonnes métriques. Pour 2020 et les années suivantes, il est devenu essentiel de gérer la pandémie de coronavirus afin de préserver la santé des collaborateurs et la continuité de l'activité, et ainsi de respecter notre engagement envers les clients. Des outils de gestion ont été mis en place dans toutes les installations afin de définir et de déployer des règles appropriées (respect des distances, port de masques, règles d'hygiène, etc.), de protéger les personnes et de respecter les règles et normes locales/nationales définies par les gouvernements ou autres organismes officiels. Une routine de gestion hebdomadaire/bimensuelle stricte a été mise en place afin de gérer l'évolution rapide des circonstances. Le télétravail s'est alors imposé comme une mesure pertinente pour réduire les temps de présence au bureau chaque fois que possible. Vallourec actualise son programme d'amélioration de la sécurité avec un focus particulier sur les risques majeurs pouvant conduire à un accident mortel et, à compter de 2016, un focus particulier sur les sous-traitants. En 2022, il est devenu manifeste que les périodes de confinement ainsi qu'un recours excessif au travail à distance avaient une influence négative sur le comportement des personnes en matière de sécurité sur le lieu de travail. Ce problème a été spécifiquement traité par une initiative visant à renforcer et à maintenir la présence des cadres dans les opérations. Vallourec a également fait appel à des consultants pour la gestion de la sécurité au travail en Amérique du Nord et du Sud ainsi que dans les usines chinoises en 2022/2023. Les plans d'action en cours d'élaboration renforcent la prise de conscience des risques, les connaissances et la formation en matière

d'identification et d'atténuation et maximisent la capacité de l'ensemble de l'organisation à contribuer de manière dynamique. Ils ouvrent également la voie à une culture de la sécurité réelle et durable qui vise à devenir la référence dans l'industrie sidérurgique. Afin de prévenir la survenance ou de limiter l'impact des risques liés aux activités du Groupe dans les pays émergents, celui-ci met en œuvre des procédures d'évaluation systématiques des risques sécuritaires et sanitaires, ainsi que des procédures de protection et d'urgence, systématiques pour chacun des pays à risques élevés où le Groupe déploie fréquemment du personnel. Il met également en œuvre des procédures ponctuelles pour les autres pays avec, dans tous les cas, l'appui de prestataires externes reconnus.

Le Groupe respecte un ensemble de réglementations, de normes et de certifications dans les pays dans lesquels il produit et commercialise ses produits, qui ont pour principal objectif d'assurer la sécurité et de protéger la santé des utilisateurs en démontrant la conformité du produit à l'exigence réglementaire. Elles concernent essentiellement les propriétés de résistance au feu, de résistance à la glissance et la limitation d'émanation de produits toxiques.

L'utilisation des produits et substances chimiques est sécurisée grâce au déploiement du programme CHEMSAFE, qui identifie les produits et évalue les risques afin d'établir les moyens de prévention appropriés. Les déchets dangereux font l'objet d'une gestion spécifique : leur manipulation et leur stockage sont soumis à des règles de sécurité strictes afin de préserver l'environnement et la santé du personnel qui les manipule. La mise en œuvre du Plan de Vigilance du Groupe et ses actions en matière de santé et de sécurité sont décrites plus en détail au paragraphe 4.3.2.1 « Santé et sécurité » du présent Document de référence universel.

4.1.3 Gestion des risques liés à la *supply chain*

ODD 12.6

4.1.3.1 Organisation

La Direction des Achats de Vallourec est organisée de manière centralisée afin d'avoir une vue d'ensemble sur les fournisseurs et la chaîne d'approvisionnement, en utilisant des process standardisés entre les régions et des systèmes d'information appropriés. Un processus particulier de surveillance des risques fournisseurs est déployé dans chacune des régions et des achats centralisés afin d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser ces risques. Un suivi

permanent des plans d'actions d'atténuation ou de suppression de ces risques est réalisé trimestriellement. De surcroît, la politique de Vallourec est d'établir au maximum avec ses fournisseurs des contrats durables qui ne se limitent pas seulement à organiser la transaction commerciale mais responsabilisent également, dans la durée, les parties prenantes externes sur les performances et les exigences liées aux valeurs de Vallourec.

4.1.3.2 Mesures

Dans le cadre de cette politique d'achats responsables, Vallourec a mis en place de nombreux outils et processus visant au meilleur contrôle des fournisseurs et prenant directement en compte les critères de la responsabilité sociale et environnementale et les enjeux du développement durable, de l'éthique et de la sécurité. En application de cette politique, Vallourec conduit des campagnes d'évaluation formelle et régulière de ses fournisseurs en matière de responsabilité sociale et environnementale, assorties de plans d'action de progrès. Tous les fournisseurs dont l'activité est significative (supérieure à un million d'euros par an) font l'objet d'une demande d'évaluation formelle sur les critères de la responsabilité sociale et environnementale, à savoir l'environnement, l'éthique, le respect des droits humains et du droit du travail et le contrôle de

leurs propres fournisseurs et sous-traitants. Les résultats de ces évaluations sont systématiquement pris en compte dans les décisions et les orientations de Vallourec par rapport à ses fournisseurs et sous-traitants.

Conformément à la loi américaine et aux directives européennes, Vallourec est également engagée dans l'interdiction d'utilisation par ses fournisseurs d'éventuels « minerais issus de zones de conflit » (*conflict minerals*) en provenance de certains pays à risque.

La mise en œuvre du plan de vigilance et les actions relatives aux relations avec les sous-traitants et fournisseurs sont décrites à la section 4.3.5 « Relations avec les parties prenantes » du présent Document d'enregistrement universel.

4.1.4 Gestion des risques en matière d'environnement

ODD 13.2

4.1.4.1 Organisation

Conformément aux règles et orientations définies au niveau du Groupe, le Directeur de chaque site est responsable de la mise en place d'un système de management de l'environnement efficace, adapté au contexte local et au type d'activité. Il désigne un Responsable Environnement chargé de l'ensemble des actions dans ce domaine, qui rapporte fonctionnellement au Directeur HSE de chaque région.

La Direction Environnement, rattachée à la Direction Développement Durable, est chargée d'élaborer les politiques environnementales du Groupe, de contrôler leurs applications et d'en coordonner les actions. Elle s'appuie sur les Responsables HSE des régions et des sites de production, chargés de déployer et de relayer ces politiques à travers :

- un management homogène de la performance environnementale, des risques, des projets, de la communication et du partage entre tous les établissements du Groupe;
- une incitation des établissements à améliorer leurs performances environnementales; et
- un développement des compétences environnementales.

Ces structures existent dans l'ensemble des pays. L'objectif de cette Direction consiste à structurer les organisations par région ou pays pour mieux tenir compte des spécificités nationales des réglementations.

De plus, les comités environnement réguliers permettent d'arbitrer et suivre les feuilles de route et plans d'actions associés.

4.1.4.2 Mesures

Vallourec a notamment pour objectif de minimiser l'impact de son activité sur l'environnement. Cet engagement est explicité dans la Charte de développement durable publiée par le Groupe en 2011 et dans la politique Environnement du Groupe signée par le Président du Directoire et publiée en 2014. Début 2018, le Groupe a en outre édicté une politique carbone pour couvrir l'ensemble des questions correspondantes.

Les évaluations des risques débouchent sur la définition de mesures visant à réduire les probabilités de survenance d'accidents et à limiter leurs conséquences et leurs impacts sur l'environnement. Ces mesures concernent la conception même des installations, le renforcement des dispositifs de protection, les organisations à mettre en place ou encore la compensation d'un impact environnemental s'il apparaît inévitable.

Vallourec s'efforce de minimiser l'impact éventuel des risques industriels et environnementaux inhérents à ses activités par la mise en place d'organisations performantes, de systèmes de management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement, par la recherche de certification ou d'évaluation de ses systèmes de management, par la réalisation d'inspections et d'audits rigoureux, par la formation du personnel et la sensibilisation de toutes les parties impliquées, ainsi que par une politique d'investissements respectueuse de l'environnement et réductrice de risques industriels. Chaque projet d'investissement fait l'objet d'une évaluation formalisée obligatoire. Un Comité pluridisciplinaire se réunit mensuellement pour en examiner les caractéristiques, en évaluer les impacts et statuer sur leur approbation.

En matière climatique, les principaux risques auxquels le Groupe est confronté, sont exposés au paragraphe 4.2.2.1. En 2018, le Groupe a publié pour la première fois son objectif d'émissions à moyen terme. En 2019, Vallourec a décidé de souscrire à la démarche *Science-Based Targets initiative* (SBTi) avec l'objectif de réduire d'ici 2025 ses émissions carbone directes et indirectes afin de contribuer à limiter le réchauffement climatique bien en dessous des 2 °C. En mars 2020, Vallourec a proposé quatre objectifs de réduction couvrant les émissions de ses procédés et également celles liées à ses approvisionnements et à ses produits. En mai 2020, ces objectifs ont été validés par le SBTi, faisant ainsi de Vallourec la première société du secteur *Oil & Gas* à avoir une trajectoire alignée avec l'Accord de Paris.

Le montant des provisions et garanties pour risques environnementaux figure à la Note 9 des états financiers consolidés. Ce montant couvre les coûts de traitement des terrains industriels et de remise en état de la mine lorsque les ressources seront épuisées. D'une manière générale, la gestion des risques industriels et environnementaux est exposée ci-après à la section 5.1.2, paragraphe « Risques industriels et environnementaux ».

Les engagements du Groupe en matière d'environnement et les résultats des politiques mises en œuvre sont plus amplement décrits à la section 4.2 « Nos engagements environnementaux » du présent Document d'enregistrement universel.

4.1.5 Gestion des risques en matière de droits humains

ODD 8.7, 16.5

4.1.5.1 Organisation

La gestion des risques en matière de droits humains et de libertés fondamentales relève conjointement de la Direction des Ressources Humaines, pour ce qui concerne les salariés du Groupe, et de la Direction des Achats, pour ce qui concerne les sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie (voir le paragraphe 4.1.3 « Gestion des risques liés à la *supply chain* »), en étroite collaboration avec la Déléguée à l'Éthique et à la Conformité.

4.1.5.2 Mesures

En sa qualité d'entreprise à dimension internationale, Vallourec a pris des engagements de responsabilité sociale forts, notamment en matière de respect des droits de l'homme et des principes universels fondamentaux qui protègent la dignité, le respect et la liberté des salariés.

Ainsi, Vallourec condamne fermement :

- toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- le travail des enfants ;
- toute différence de traitement entre les individus fondée sur des critères autres que leurs compétences ou aptitudes ; et
- tout acte de violence physique ou mentale, ou la menace de tels actes.

Et à l'inverse, Vallourec promeut notamment :

- un environnement de travail sûr et sain assurant l'intégrité physique et mentale ; et
- le droit pour les salariés de s'associer et de prendre part à des négociations collectives.

Vallourec a officialisé dès 2008 son engagement de se conformer aux principes fondamentaux édictés par les conventions internationales de l'Organisation internationale du travail, dans l'« Accord sur les principes de responsabilité applicables dans le groupe Vallourec », approuvé par le Comité européen et faisant partie intégrante de la Charte éthique. Vallourec adhère également au Pacte mondial des Nations Unies depuis 2010.

À titre d'exemple, partout où il est implanté, le Groupe a fait du dialogue social une priorité. Celui-ci est organisé dans chaque pays en conformité avec la réglementation locale. À ce jour, la grande majorité des effectifs sont couverts par des accords collectifs de branche ou de société. Les actions du Groupe en matière de dialogue social sont plus amplement décrites à la section 4.3.4 « Relations sociales » du présent Document d'enregistrement universel.

Vallourec affirme son attachement à la diversité et à la lutte contre les discriminations au travail au travers de la Charte éthique.

Le respect des hommes et des femmes, de leur dignité, de leur diversité et de la variété de leurs cultures est au cœur de l'engagement des équipes de Vallourec. Dans le cadre du déploiement de la Charte éthique, une sensibilisation de l'ensemble des salariés sur le thème de la discrimination est réalisée à partir d'exemples du quotidien.

En matière de parité hommes/femmes, la politique du Groupe s'articule autour du renforcement de la présence des femmes dans les métiers opérationnels, en particulier ceux de la production et de l'accèsion des femmes aux fonctions d'encadrement supérieur.

- Nos actions répondent à trois objectifs clefs : atteindre la même proportion des femmes et d'hommes quel que soit le niveau d'encadrement, ce sur quoi des objectifs pluriannuels ont été définis ; créer des conditions de travail appropriées au bon déroulement des carrières des femmes ; et s'assurer qu'à travail égal, les conditions de rémunération des hommes et des femmes seront identiques.
- Quatre actions prioritaires ont été identifiées : relancer et développer le mentorat par des cadres dirigeants du Groupe ; soumettre systématiquement des candidatures de femmes aux emplois disponibles en interne ; adapter l'environnement de travail ; et développer la participation des femmes dans les processus de décisions. Ces actions sont plus amplement décrites à la section 4.3.3 « Diversité et égalité des chances » du présent Document d'enregistrement universel.
- Des indicateurs ont été mis en place afin d'assurer le suivi et la traçabilité des actions entreprises par le Groupe.
- Ainsi, les enquêtes de rémunérations ont montré en moyenne une très faible différence de traitement entre les hommes et les femmes avec cependant quelques écarts géographiques.
- Women@Vallourec, un réseau de femmes et d'hommes dédié au débat et à la réflexion sur l'égalité et la place des femmes au sein du Groupe, est destiné à faire émerger de véritables propositions d'actions. Plus précisément, la mission de Women@Vallourec est d'améliorer la diversité, à commencer par la mixité hommes/femmes, et d'accompagner ainsi la transformation du Groupe en augmentant les performances et l'innovation.

- Le 8 mars 2018, Vallourec a signé au Moyen-Orient la Charte mondiale des Nations Unies sur les « Principes d'autonomisation des femmes » (WEP), s'engageant ainsi à mettre tout en œuvre pour offrir aux femmes et aux hommes les mêmes possibilités de déployer tout leur potentiel. Les principes de la Charte portent notamment sur l'éducation, la formation et le développement professionnel des femmes ainsi que sur l'engagement en faveur de l'égalité au plus haut niveau de l'entreprise.

En parallèle des actions de promotion de la diversité de genre, le Groupe porte l'ambition en 2023 d'élargir et de renforcer ses actions à la diversité des générations et à la diversité culturelle.

En matière d'égalité des chances, le Groupe s'efforce de favoriser le maintien de l'emploi des collaborateurs présentant un handicap. Ces actions sont plus amplement décrites à la section 4.3.3 « Diversité et égalité des chances » du présent Document d'enregistrement universel.

Vallourec veille au respect de ces droits et principes en son sein et chez ses sous-traitants en l'intégrant dans ses évaluations régulières. Les actions prises vis-à-vis des sous-traitants sont plus amplement détaillées ci-dessous.

La responsabilité du Groupe ne s'arrête pas aux portes des bureaux et des usines, elle s'étend bien au-delà, par son influence dans la société civile. Partenaire engagé, soucieux du respect d'un modèle de développement équilibré, Vallourec accorde une grande importance aux communautés qui l'entourent et s'efforce d'établir avec elles des relations de compréhension et de confiance réciproques. Ces actions sont plus amplement décrites à la section 4.3.5.3 « Soutien du tissu socio-économique local » du présent Document d'enregistrement universel.

Vallourec s'efforce également de prévenir les risques spécifiques en matière de respect des règles de concurrence et de lutte contre la corruption. La mise en œuvre du plan de vigilance et les actions du Groupe en matière d'éthique et de conformité sont plus amplement décrites à la section 4.4 « Nos engagements en matière éthique des affaires et conformité » du présent Document d'enregistrement universel.

4.1.6 Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements

ODD 16.5, 16.6

La Charte éthique et le Code de conduite anticorruption prévoient que les collaborateurs du Groupe peuvent signaler des comportements contraires aux valeurs et principes de la Charte et du Code de conduite anticorruption en s'adressant notamment à leur supérieur hiérarchique, à leur responsable des ressources humaines, aux membres de la Direction Conformité, *au Group Ethics Officer* ou à l'un des correspondants éthiques locaux.

En complément de ces canaux de signalement traditionnels, un dispositif d'alerte, la *Vallourec Integrity Line*, a été déployé au sein du Groupe en 2018, et couvre désormais toutes les entités, y compris en Amérique du Nord où une ligne téléphonique dédiée était en place depuis longtemps. Ce dispositif est accessible en huit langues aux salariés et aux collaborateurs extérieurs et occasionnels du Groupe, mais également aux clients, fournisseurs, prestataires de services et autres parties prenantes extérieures via un site Internet sécurisé hébergé par une société indépendante. Le déploiement de ce dispositif d'alerte a fait l'objet d'une large communication au sein du Groupe et, régulièrement, des actions de communication sont réalisées auprès des collaborateurs du Groupe, via l'intranet de Vallourec, la newsletter Compliance mensuelle ou des emails ciblés. Un lien vers ce site dédié est disponible sur le site Internet de Vallourec et sur l'intranet du Groupe.

Le périmètre du dispositif d'alerte est large, comprenant les comportements contraires à la Charte éthique, au Code de conduite anticorruption et aux politiques et règles internes. Il comprend notamment les allégations de pratiques anticoncurrentielles, de corruption, de fraude, de conflits d'intérêts, de discrimination et de harcèlement au travail, mais également les dysfonctionnements pouvant affecter l'activité ou la réputation de Vallourec liés aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ou à l'environnement. Ce système permet de signaler un comportement de manière anonyme.

Une politique interne précise les modalités d'utilisation du dispositif d'alerte, les règles applicables au traitement et à la protection des données et rappelle le principe de confidentialité du signalement. Elle précise également que le lanceur d'alerte pourra bénéficier d'une protection spécifique et qu'il ne sera exposé à aucune mesure discriminatoire ou sanction disciplinaire.

Le traitement des signalements est effectué conformément à la procédure interne relative aux investigations.

Le déploiement de la *Vallourec Integrity Line* depuis 2018 et les actions de sensibilisations effectuées depuis ont entraîné une augmentation du nombre de signalements : 109 signalements ont été reçus sur la *Vallourec Integrity Line* en 2022 contre 68 en 2021. Comme les années précédentes, les signalements reçus sur la *Vallourec Integrity Line* au cours de l'année 2022 proviennent pour l'essentiel du Brésil (90%) et de sources internes au Groupe (61% en 2022, contre 66% en 2021). Sur les 109 signalements, 20 n'ont pas été considérés comme des alertes, 35 ne s'avèrent pas après investigation être des violations établies et 36 sont toujours en cours d'investigation. 18 signalements ont été confirmés : tous concernent des questions en lien avec les ressources humaines et ont donné lieu à 9 licenciements. Aucun de ces signalements n'a eu d'impact significatif sur le Groupe.

Ces éléments sont présentés régulièrement par la Direction de la Conformité au réseau des correspondants éthiques, au Comité *Compliance* en présence du Président du Conseil d'Administration & Directeur-Général, et au Comité d'Audit.

4.2 Nos engagements environnementaux



Le présent chapitre comprend successivement la description de l'engagement du Groupe et de sa politique d'un point de vue général en matière environnementale. Il comprend ensuite la présentation des cinq thématiques-clés reprises par la directive CSRD européenne que sont :

- les actions en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ;
- la gestion de l'eau ;
- la lutte contre la pollution ;
- l'utilisation optimale des ressources naturelles et l'économie circulaire ;
- la protection de la biodiversité.

Note méthodologique

Les données environnementales incluses dans le dispositif de « reporting » environnemental de l'exercice 2022 portent sur l'ensemble des filiales contrôlées par le Groupe.

Au niveau de chaque site de production, la plupart des ratios sont établis à partir des tonnes traitées (acier ou tubes), c'est-à-dire de la somme des productions des différentes unités considérées comme des ateliers de production indépendants. Cette notion rend mieux compte du niveau d'activité des unités de production que les tonnes expédiées pour deux raisons : d'une part parce qu'elle est plus représentative des flux et des étapes de production, d'autre part parce qu'elle est moins affectée par les variations de stocks. Au niveau du Groupe, les ratios sont plutôt exprimés par rapport aux tonnes de tubes expédiés (vendus) de façon à éviter les comptages multiples.

Depuis 2018, le Groupe a fait le choix de considérer que les activités de Vallourec sont constituées de plusieurs métiers qui contribuent tous à l'achèvement de l'objectif de fabriquer des tubes d'acier sans soudure et de fournir des services associés. Cette approche « sectorielle » se retrouve dans la structure du questionnaire « CDP Climate » auquel Vallourec répond chaque année et dans l'approche *Science-Based Targets* à laquelle Vallourec a souscrit.

Le Groupe maîtrise les quatre activités suivantes :

- « Mine » : extraction du minerai de fer dans la mine de Vallourec Mineração pour fournir les aciéries brésiliennes (la mine de Pau Branco est située dans l'État du Minas Gerais;

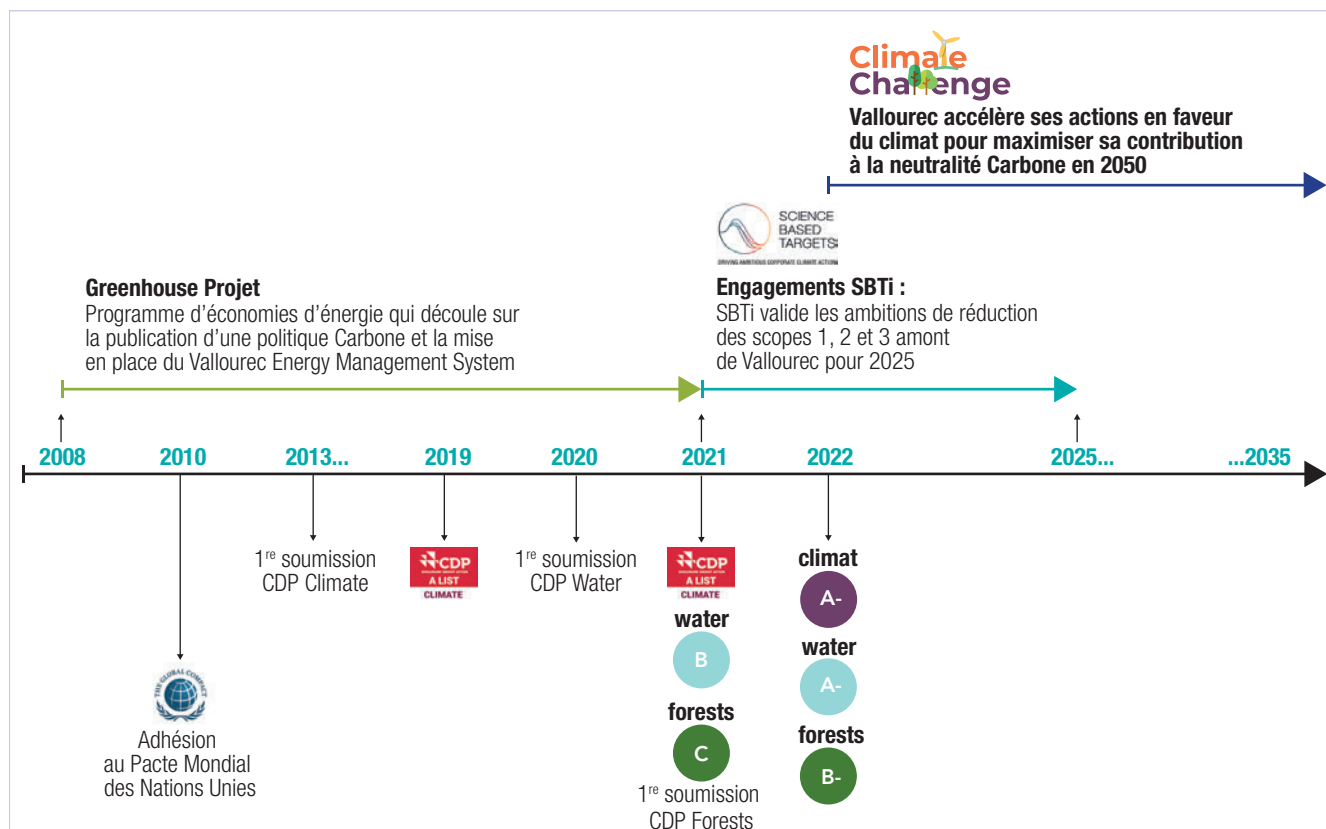
- « Forêt » : exploitation d'une forêt d'eucalyptus au Brésil (Florestal) et fabrication du charbon de bois pour alimenter les hauts-fourneaux brésiliens et l'unité de pelletisation de Jeceaba ;
- « Fer et acier » :
 - fabrication des « pellets » de minerai de fer pour alimenter l'aciérie de Jeceaba. Vallourec y exploite une unité de pelletisation pour améliorer le rendement des hauts-fourneaux. Cette installation, qui fonctionne à sa capacité nominale, alimente également d'autres sidérurgistes brésiliens,
 - production de l'acier aux États-Unis et au Brésil afin d'alimenter en billettes les laminoirs ;
- « Tubes » : fabrication des tubes d'aciers sans soudure et de leurs accessoires (connexions, etc.) dans les laminoirs, les unités de traitement thermique, les lignes de finitions et fourniture aux clients des services associés.

À périmètre équivalent, la production du Groupe, exprimée en tonnes traitées d'acier et de tubes, a augmenté de 4 193 kilotonnes en 2021 à 4 925 kilotonnes en 2022, soit une hausse de 17 % explicable par la reprise économique amorcée après la crise sanitaire (Covid-19). Dans le même temps, la production expédiée de tubes est passée de 1 640 kilotonnes en 2021 à 1 804 kilotonnes en 2022, ce qui représente une hausse de 10%.

4.2.1 Introduction

ODD 8.4, 9.4, 12.4, 12.5, 13.2

4.2.1.1 Politique générale en matière environnementale



Vallourec est engagé depuis plus de 20 ans dans une démarche active de réduction de son empreinte environnementale et plus particulièrement de lutte contre le changement climatique. Les premières actions ont été décidées et mises en place au travers du programme d'économie d'énergie **Greenhouse** en 2009 et illustrées par l'adhésion dès 2010 au Pacte mondial des Nations Unies.

En 2019, fort des résultats du projet Greenhouse, Vallourec a entamé un travail avec le **SBTi** afin de faire valider de nouveaux objectifs ambitieux en matière de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre : en 2020, ses plans d'actions sur les scopes 1, 2 et 3 aval ont été validés par SBTi. Vallourec s'est ainsi engagé à présenter en 2025 des performances significatives en matière de décarbonation de ses activités :

- **scopes 1 et 2 : - 20 % (en absolu) de son empreinte carbone fossile et biogénique ;**
- **scope 3 amont : - 45 % (en intensité) de ses achats de matières premières (et notamment des aciers) ;**
- **scope 3 : - 25 % (en absolu) de ses émissions indirectes (notamment le transport et l'utilisation fin de vie des produits) ;**
- **scopes 1, 2 et 3 : - 25 % (en absolu) de ses émissions sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.**

Par ailleurs, en parallèle à l'intensification de sa démarche de décarbonation, le Groupe a souhaité intégrer le groupe de travail **SBTi Steel**, chargé de proposer et de construire des guides méthodologiques pour mieux accompagner les démarches et engagements de réduction des émissions jusqu'en 2050, et ce dans plusieurs domaines de l'industrie. Vallourec travaille donc avec des représentants du SBTi et d'autres industriels du secteur de l'élaboration et la transformation de l'acier, afin d'établir des recommandations relatives à ce secteur industriel. Ces recommandations définissent les périmètres, les références, la prise en compte des investissements et d'autres critères pour accompagner et mesurer l'efficacité des démarches de décarbonation au plus juste. Elles prennent en compte les différents scénarios de réduction des gaz à effet de serre connus.

Enfin, en 2022, la nouvelle gouvernance de Vallourec a souhaité accélérer la contribution du Groupe à l'atteinte de la neutralité carbone planétaire à horizon 2050. Confirmant les engagements pris à l'égard de SBTi, les dirigeants ont adopté le projet **Climate Challenge**, un plan de réduction ambitieux, des émissions du Groupe.

En parallèle à la lutte contre le changement climatique, deux autres sujets environnementaux majeurs font également partie des priorités actuelles du Groupe : l'optimisation de la ressource en eau des sites industriels et la réduction des produits chimiques classés CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques) dans les procédés de fabrication. Ils font l'objet d'engagements, de plans d'action ciblés et d'un suivi particulier au niveau des différents comités du Groupe.

4.2.1.2 Management environnemental

La gouvernance RSE du Groupe, et plus particulièrement la gouvernance en matière d'environnement, est détaillée dans l'introduction de ce présent chapitre. En 2021, la Direction du Développement Durable a renforcé la gouvernance avec le lancement du Comité Climat, puis en 2022, du Comité Environnement.

L'organisation au sein des différents sites est détaillée dans le plan de vigilance (cf. paragraphe 4.1.4).

Depuis 2016, le Groupe utilise une application informatique destinée au management des données environnementales et de santé/sécurité. Cette application simplifie la collecte et la vérification de ces données et offre de nouvelles fonctionnalités aux sites en vue de faciliter leur propre report d'informations locales.

I. AUDITS ET CERTIFICATIONS

Des audits environnementaux internes sont organisés régulièrement dans chaque pays pour évaluer la conformité aux réglementations. En particulier, l'audit « Performance & Risques » évalue le niveau de performance environnementale et de risque pour chaque thème environnemental, ainsi que les systèmes de management environnemental et énergétique (SMEE) mis en place. Le résultat permet de faire apparaître les priorités et les plans d'action correspondants. Ces audits s'inscrivent dans le processus de préparation aux audits de certification, c'est-à-dire portant simultanément sur les procédures environnementales, énergie, qualité et sécurité au niveau régional. **À fin décembre 2022, 100 % des sites industriels du Groupe sont certifiés ISO 14001 et 97 % sont certifiés ISO 45001.**

Par ailleurs, fait marquant de 2022, le Groupe Vallourec s'est vu décerner en septembre dernier le prix NOIA aux Etats-Unis par un jury composé de quatre experts en ESG et en énergie de FTI Consulting, Pickering Energy Partners et Cornerstone Government Affairs, et d'un consultant indépendant en énergie offshore. Ainsi, pour ses réalisations environnementales au niveau Groupe et plus spécifiquement en Amérique du Nord, **Vallourec a reçu le premier prix d'excellence environnementale, sociale et de gouvernance de NOIA (National Ocean Industries Association).**



II. RESPECT DE LA LÉGISLATION

La conformité des activités des sites de production aux dispositions législatives et réglementaires est régulièrement évaluée à l'aide d'audits externes, en complément des contrôles périodiques effectués par les autorités environnementales.

La revue régulière et systématique des évolutions réglementaires permet l'actualisation ou la mise en place d'actions qui s'inscrivent dans le cadre soit d'une démarche de progrès continu, soit de nouveaux investissements ou de modifications organisationnelles. En France, une veille réglementaire est en place depuis plusieurs années sur un portail intranet dédié à l'environnement, accessible à tous les sites de production. Ce portail facilite l'accès aux informations utiles. Le Groupe partage de même ses procédures qui font l'objet de mises à jour périodiques.

En 2022, le Groupe a enregistré pour l'ensemble de ses sites trois mises en demeure de la part des autorités locales :

- une en France, chez Vallourec La Forge pour des problèmes de vitesse d'éjection des fumées d'un des fours de traitement thermique (en cours de résolution). À noter que la mise en demeure de 2021 chez Vallourec Oil & Gas concernant les moyens de protection incendie a été levée courant 2022 ;
- une aux États-Unis : lors d'une inspection des eaux pluviales sur le site de Vallourec Star Houston, l'inspecteur a remarqué des copeaux d'acier sur le sol. L'entité a pris des mesures correctives, ce qui a permis de lever la mise en demeure rapidement ;
- et une au Brésil pour l'activité de la Mine, suite à l'incident de janvier 2022.

III. FORMATION ET SENSIBILISATION

La formation et la sensibilisation des salariés à l'environnement, au développement durable et à l'efficacité énergétique sont développées au niveau des usines par différents outils : campagnes d'affichage, publications périodiques, réunions d'information, programme de *compliance*. Le Programme mondial de conformité à la légalité, conçu et animé par la Direction Juridique Groupe, comporte un volet de sensibilisation au respect de la réglementation environnementale (voir section 4.4 « Éthique des affaires et conformité »).

En 2022, le nombre total d'heures de formation dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement recensées dans le système LMS (y compris les formations en salle délivrées au niveau Groupe et celles des principaux pays de localisation : Allemagne, Brésil, États-Unis, France, Moyen-Orient et Chine) s'est élevé à 107 597 heures contre 77 684 heures en 2021 soit une augmentation de 39 %. Elles ont représenté 46 % du total de temps de formation (233 238,5 heures).

Dans le cadre du "Sustainability Journey", Vallourec organise des événements afin de sensibiliser les collaborateurs. Le 5 juin 2022, des webinars sur différentes thèmes environnementaux sont proposés aux collaborateurs du Groupe.

IV. INVESTISSEMENTS

Le Groupe intègre systématiquement la dimension du développement durable dans ses projets. En particulier, une analyse de risques hygiène, sécurité, environnement (HSE) est effectuée en amont afin de prendre en compte les impacts potentiels et d'anticiper les risques environnementaux.

Une procédure portant sur les règles d'écoconception est en place depuis 2015 dans le cadre de la refonte de la gouvernance des grands projets et mise à jour régulièrement. Depuis 2019, elle est étendue aux projets de R&D. Elle est destinée à vérifier la bonne prise en compte des meilleures pratiques et techniques disponibles en matière de conception respectueuse des enjeux HSE et ce dans les principaux domaines suivants :

- la conformité réglementaire et les impacts sur les autorisations administratives ;
- la gestion de l'eau grâce au recyclage et à la récupération de l'eau de pluie au moyen de bassins de stockage, et une amélioration de la qualité par un meilleur fonctionnement des stations de traitement et une diminution du volume des eaux rejetées ;
- la gestion des déchets par une amélioration des conditions de collecte, de leur tri et de leurs filières de valorisation ;
- la diminution des émissions atmosphériques par une amélioration constante des systèmes de captation ainsi que des émissions de carbone.

À ce titre, depuis début 2017, il est demandé aux projets les plus importants d'**appliquer aux émissions carbone un prix CO₂ interne mondial**, pour évaluer la sensibilité de la rentabilité de ces projets à l'existence de systèmes de tarification du carbone qui ont vocation à se développer au plan mondial dans le cadre des recommandations des dernières COP. Ceci permet d'influencer la décision finale surtout si le projet est structurant et s'inscrit dans la politique de développement des activités à moyen/long terme ; ce prix, fixé à 80 euros la tonne de CO₂, en juillet 2021, a été réévalué au 1^{er} janvier 2023 pour atteindre 100 euros ;

- l'optimisation des consommations énergétiques par la mise en place de bonnes pratiques, d'outils de comptage intelligents, dans une démarche structurée d'amélioration continue ;
- les impacts possibles sur la biodiversité et la prise en compte des conséquences du changement climatique ;
- la réduction des nuisances sonores à l'intérieur et à l'extérieur des ateliers par une diminution prioritaire des émissions de bruit à la source ;
- l'utilisation sécurisée des produits chimiques avec l'ambition de restreindre l'utilisation des plus dangereux ;
- la prévention des risques de maladies professionnelles et l'amélioration de l'ergonomie aux postes de travail.

Dans le cadre des projets R&D, une attention particulière est portée à la chaîne d'approvisionnement et à l'utilisation des futurs produits.

Au-delà de la vérification de l'application des principes généraux ci-dessus, certains projets ont clairement pour finalité l'amélioration des conditions de travail ou la réduction de l'impact environnemental. Ils portent sur :

- l'amélioration des conditions de travail (ergonomie, réduction du bruit, éclairage, chauffage...);
- les mises en conformité environnementales et des équipements de travail (rétentions, aspirations de fumées, réseaux d'eau et de gaz, systèmes de protection incendie, stockage de produits...);
- la diminution des consommations d'énergies (fours de chauffage et de traitement thermique, éclairage, isolation...);
- l'amélioration de la gestion de l'eau (récupération et recyclage, stations d'épuration...);
- la gestion de la forêt exploitée par Vallourec Florestal (reboisement, fours de carbonisation...);
- la diminution de l'utilisation des substances chimiques dangereuses (cloisonnement, aspiration, substitution...);
- la limitation des rejets atmosphériques ;
- l'aménagement et la sécurisation des usines au niveau des toitures, voiries et parkings.

VI. INDICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

En 2019, la Direction Environnement a introduit un indicateur composite, l'Indice d'impact environnemental (ou « EII » pour « Environmental Impact Index »), permettant de suivre les performances du Groupe et les progrès accomplis dans les trois domaines suivants, pesant chacun pour un tiers de la note :

- les consommations de gaz et d'électricité et les émissions de CO₂ correspondantes ;
- les prélèvements d'eau ;
- la valorisation des déchets.

En 2022, ces investissements dits HSE se sont élevés au total à 43,2 millions d'euros, soit environ 19 % du montant total des investissements du Groupe contre 19 % en 2021 et 31 % en 2020.

Les équipes dans nos usines ont également travaillé à l'optimisation des plannings de production et des procédés pour s'adapter au mieux aux périodes de sous-activités, pour limiter le nombre d'arrêts/redémarrages et réduire au mieux la part fixe des consommations d'énergie (électricité, gaz naturel, air comprimé) et les surconsommations d'eau.

V. ANALYSES DE CYCLE DE VIE

En 2013, le Groupe a réalisé l'analyse de cycle de vie de deux produits caractéristiques de l'activité Pétrole et Gaz (tubing et casing) en collaboration avec un important client final. Les 10 impacts clés évalués (notamment : carbone, énergie, eau, épuisement des ressources, toxicité, eutrophisation) ont montré le faible impact relatif des produits du Groupe. Depuis 2019, l'approche « Éco-conception » est systématiquement utilisée pour évaluer les projets de R&D.

En 2020, Vallourec a approfondi les études de cycles de vie de ses produits, du berceau à la porte des clients (« cradle to gate ») et a choisi d'en publier les résultats sous forme de « Environmental Product Declaration » (EPD) (Déclaration environnementale de produit) selon les normes ISO 14025 et EN 15804+A1.

L'EPD Globale du Groupe est de 1,796 tonne de CO₂ / tonne de Tube, et 1,27 tonne de CO₂ / tonne d'Acier, positionnant l'empreinte carbone de nos produits plus faible que celle de notre secteur d'activité, qui affiche une moyenne autour de 2 tonnes de CO₂/tonne de Tube et 1,83 tonne de CO₂ / tonne d'Acier, selon les données de World Steel Association.



Plus en détail, l'EII se calcule de la façon suivante :

INDICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (%)*

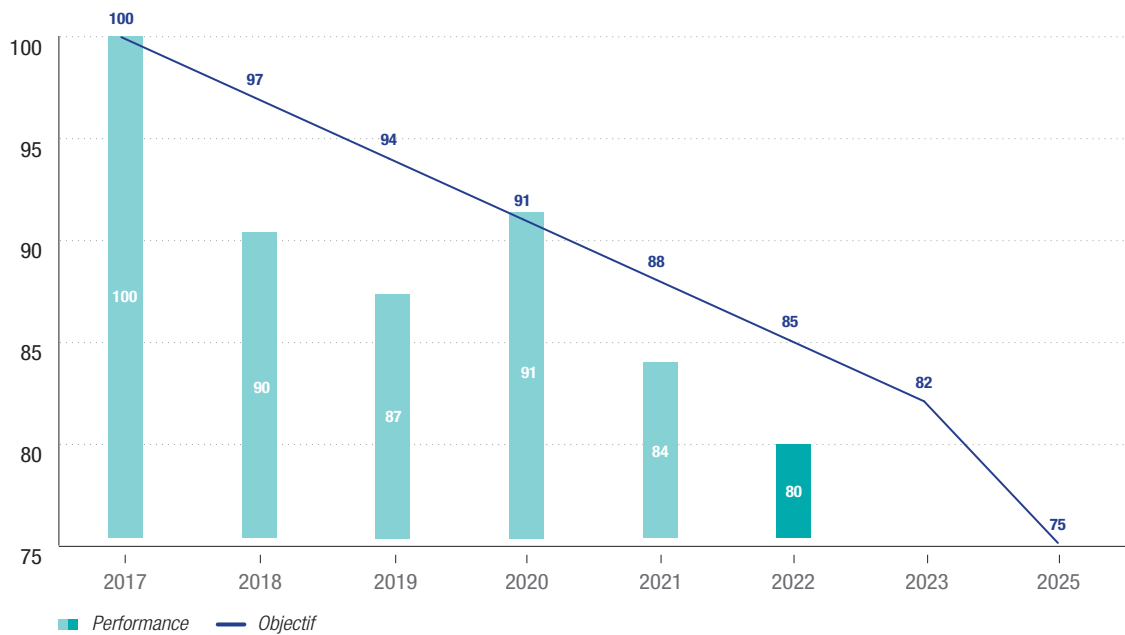
	Domaine	Composante	Unité	Formule	Pondération
Indice d'impact environnemental (EII)	Consommation d'énergie	Consommation de gaz naturel	kWh/tonne*	composante en année N x 100	11,33 %
		Consommation d'électricité	kWh/tonne*		11,33 %
	CO ₂	Émissions de CO ₂	kg CO ₂ /tonne*		11,33 %
	L'eau	Eau prélevée	m ³ /tonne*		33,00 %
	Économie circulaire	Déchets mis en décharge	% du total des déchets générés		33,00 %

* Tonne manufacturée d'acier et de tubes.

Cet index a été défini à 100 pour l'année 2017, choisie comme référence. L'ambition de Vallourec est de diminuer cet index à moins de 75 d'ici la fin de l'année 2025, en réduisant ses consommations spécifiques de gaz et d'électricité et en achetant de l'électricité moins carbonée, en réduisant ses prélèvements d'eau et en valorisant mieux ses déchets.

Pour l'année 2022, l'Indice d'impact environnemental est de 80 %, un chiffre inférieur à l'objectif de 85 % fixé pour l'année. Cette performance s'explique par l'amélioration dans la gestion de l'eau au sein de nos sites (1,19 m³/tonne contre 1,35m³/tonne en 2021), ainsi que la continuité des économies d'énergies (l'intensité de l'électricité a diminué de 7 %, celle du gaz naturel de 4 %). Malgré cela, nos consommations d'eau et d'électricité restent élevées. L'objectif de 2023 à atteindre est fixé à 82 %.

en pourcentage (%)



4.2.2 Participer à la lutte contre le changement climatique

ODD 13.1, 13.2

4.2.2.1 Risques inhérents au changement climatique

I. RISQUES LIÉS AUX MESURES D'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plusieurs types de risques ont été identifiés par la Gouvernance de Vallourec dans le cadre des risques liés aux mesures d'atténuation du changement climatique. Les plus significatifs sont les suivants :

Les risques liés à l'évolution des réglementations et normes existantes

Des coûts et des dépenses pourraient à l'avenir augmenter significativement si de nouvelles réglementations ou normes plus strictes étaient adoptées. Les trois risques actuellement identifiés sont :

- l'évolution annoncée de la politique européenne en matière de quotas carbone ;
- la mise en place du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières par l'Union européenne (taxe d'importation) ;
- l'extension des quotas carbonés à l'industrie dans d'autres pays.

II. RISQUES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Groupe est exposé aux risques inhérents au changement climatique, notamment aux risques liés aux fortes pluies et aux inondations, aux vagues de chaleur et aux cyclones.

Certains événements climatiques d'ampleur ont d'ailleurs affecté nos activités :

- en août 2021, le site de Vallourec Tube Alloy, LLC à Houma (Louisiane, États-Unis), a été touché par le passage de l'ouragan Ida de catégorie 5 causant des dommages structurels aux installations. Pendant la période de remise en état, les activités du site ont été confiées à VTA Houston ainsi qu'à des fournisseurs externes pour assurer les expéditions vers les clients ;
- en janvier 2022, sur le site de Vallourec Mineração (Minas Gerais – Brésil), des pluies torrentielles ont entraîné l'effondrement d'une partie d'un stock ancien de déchets stériles de la pile Cachoeirinha. Leur chute dans la rétention d'eaux pluviales « Lisa » a provoqué son débordement : une vague de boues s'est formée et a dévalé le terrain jusqu'à l'autoroute BR040 en contrebas. Aucune victime n'est à déplorer mais l'activité de la mine de fer a été arrêtée pendant plusieurs mois afin de mener à bien les investigations et sécuriser la zone. En mai 2022, Vallourec a redémarré partiellement ses opérations (cf. paragraphe 3.5 « Faits marquants de l'exercice 2022 et du début de l'exercice 2023 »).

Les risques liés à la durabilité du modèle d'affaires du Groupe dans un monde « bas-carbone »

Avec ses engagements auprès de SBTi en 2019 et 2020 et le programme *Climate Challenge* en 2022 (cf. paragraphe 4.2.2.2), le Groupe a entrepris une modification de ses sources d'approvisionnement, une transformation de certains de ses procédés industriels et le développement de nouvelles opportunités commerciales (marchés de l'hydrogène, du CCUS, de la géothermie et du solaire). L'atteinte de ces engagements dépend en partie de sa capacité à financer et opérer de telles mutations.

Méthodologie

En 2014, le Groupe avait réalisé une étude des risques liés aux conséquences du changement climatique en distinguant huit régions aux caractéristiques climatiques distinctes, à savoir les Hauts-de-France, la Bourgogne, le Land allemand de Rhénanie-Westphalie, le Minas Gerais, l'Ohio, le Texas, l'île de Batam en Indonésie et la région de Shanghai. Ces régions ont été évaluées sur la base de huit aléas étudiés couvrant l'ensemble des risques identifiés. Les conclusions de cette étude avaient été présentées.

Cette étude, menée par un prestataire externe, a été mise à jour en 2019 compte tenu de la nouvelle empreinte industrielle du Groupe (notamment l'intégration du site chinois de Tianda à Chuzhou), de l'évolution des risques, des événements climatiques récents et de la plus grande précision des méthodes de simulation.

Cette étude fait apparaître pour chacun des grands bassins industriels du Groupe, des risques dont la probabilité d'occurrence et la gravité ont été estimées sur la base du scénario RCP8.5 du GIEC.

En effet, le scénario RCP8.5 (*Business-as-Usual or Worst-case Scenario*) prévoit un doublement de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère à l'horizon 2050 pour une augmentation de la température comprise entre 1,5 et 2,2 °C. Pour l'analyse des risques physiques, ce scénario permet d'anticiper les effets les plus extrêmes et de mettre en place une stratégie d'adaptation sans regret.

Résultats

Les principales conclusions se présentent ainsi en termes d'Impacts possibles (I) et de Probabilité d'occurrence (P) :

	1. Mülheim Allemagne		2. Rath Pilger Allemagne		3. Aulnoye France		4. Chuzhou Chine		5. Houston (Hardy Road) États-Unis		
	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	
Élévation de la température moyenne	3	3	3	3	1	3	3	3	3	3	
Vagues de chaleur	2	3	2	3	2	3	3	3	4	3	
Sécheresse	1	1	2	1	3	1	1	1	1	1	
Raréfaction des ressources en eau	1	1	2	1	3	3	1	1	3	3	
Fortes pluies et inondations	3	1	4	1	3	1	3	1	3	1	
Cyclone	3	1	3	1	1	1	2	1	4	3	
Chutes de neige	Diminution	3	Diminution	3	Non concerné	Non concerné	Diminution	3	Diminution	3	
Abaissement des niveaux des voies d'eau	4	2	4	2	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	
	1	2	3	4	5	1	2	3	Non concerné	Diminution	Non concerné
	<i>faible impact</i>		<i>très fort/ impact coûteux</i>		<i>incertain</i>	<i>probable</i>	<i>très probable</i>	<i>données indisponibles</i>	<i>fréquence/intensité en réduction</i>		

	6. Houston (Miller Road) États-Unis		7. VAM Youngstown États-Unis		8. Houston (VSTAR) États-Unis		9. Youngstown Fine Quality and Pipe Mill and steel plant États-Unis		10. Forêt Brésil		11. Barreiro Brésil		12. Jeceaba Brésil		13. Mine Brésil	
	Impact	Proba- bilité	Impact	Proba- bilité	Impact	Proba- bilité	Impact	Proba- bilité	Impact	Proba- bilité	Impact	Proba- bilité	Impact	Proba- bilité	Impact	Proba- bilité
Élévation de la température moyenne	3	3	2	3	3	3	3	3	3	3	4	3	4	3	2	3
Vagues de chaleur	4	3	2	3	4	3	3	3	2	3	3	3	3	3	3	3
Sécheresse	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1
Raréfaction des ressources en eau	3	3	2	2	3	3	3	2	1	1	2	1	3	1	3	1
Fortes pluies et inondations	3	1	5	1	3	1	5	1	3	1	4	1	4	1	4	1
Cyclone	4	3	3	3	4	3	2	1	2	1	3	1	3	1	1	1
Chutes de neige	Diminution	3	Augmen- tation potentielle	3	Augmen- tation potentielle	3	Diminution	3	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Abaissement des niveaux des voies d'eau	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
	1	2	3	4	5	1	2	3	Non concerné	Diminution	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
	<i>faible impact</i>		<i>très fort/ impact coûteux</i>		<i>incertain</i>	<i>probable</i>	<i>très probable</i>	<i>données indisponibles</i>	<i>fréquence/intensité en réduction</i>							

Conclusions de l'étude

Les principaux risques identifiés sur tous les sites étudiés sont **les épisodes de fortes pluies, les inondations et les vagues de chaleur**, avec une acuité particulière à Houston et au Brésil (Barreiro et Jeceaba). Ils peuvent avoir des **conséquences sur le fonctionnement de nos installations et sur les conditions de travail de nos personnels**.

Par ailleurs, il apparaît que nos sites ne seraient pas impactés de manière homogène. Des risques spécifiques ont été identifiés sur plusieurs sites :

- **le site de Houston** est le plus prioritaire du fait des risques cycloniques et de raréfaction des ressources, notamment en eau ; les inondations résultant du passage de cyclones peuvent interdire les accès à nos sites, empêchant les personnels de s'y rendre, et les livraisons de nos produits ;
- **le site de Youngstown** est en deuxième place du fait du risque de raréfaction des ressources en eau et de celui de fortes pluies et chutes de neige avec de possibles inondations ;
- **le site de Chuzhou** est en troisième place avec un risque de fortes pluies avec inondations ;

- **les sites brésiliens**, dont la forêt, peuvent souffrir d'un manque d'eau et d'épisodes de fortes pluies avec inondations (à titre d'exemple, la digue de Lisaa débordé le 8 janvier 2022 en raison du glissement d'une partie du parc de résidus miniers à la suite des pluies exceptionnelles ayant affecté l'État du Minas Gerais) ;
- **les sites allemands** pourraient souffrir d'un abaissement du niveau des voies d'eau, dont le Rhin, pouvant conduire à des ruptures dans la chaîne d'approvisionnement de matières premières dont les barres d'acier.

Vallourec étudie également avec attention les études menées par ses assureurs et relatives à la résilience du Groupe en matière climatique. L'étude menée en 2022 a conclu à une faible exposition de la société aux risques climatiques. Le risque majeur identifié est le risque d'inondations.

Enfin, la chaîne d'approvisionnement du Groupe est également soumise à ces risques climatiques. La Direction des Achats est en charge d'examiner avec les fournisseurs les plus concernés les mesures à adopter dans le cadre du plan d'évaluation des risques fournisseurs.

4.2.2.2 Décarboner nos activités et favoriser l'économie bas-carbone

I. STRATÉGIE ET ENGAGEMENTS-CLÉS

A. 2009-2020 : Le programme d'économie d'énergies Greenhouse

En 2009 : En vue de réduire de façon significative les consommations énergétiques, le Groupe a mis en place un programme d'économies d'énergie, appelé « Greenhouse », dont l'objectif était de **réduire de 20 % les consommations spécifiques de gaz et d'électricité d'ici 2020 à périmètre, mix produit et niveau d'activité équivalents, l'année 2008 constituant l'année de référence**. Par cette démarche, Vallourec souhaitait notamment agir en faveur d'une économie « bas carbone » en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ce programme s'appuyait sur une démarche rigoureuse et sur les méthodologies et outils du *Vallourec Management System*. Il s'articulait autour des principaux éléments suivants :

- un partage de bonnes pratiques animé par des communautés de pratiques réunissant les experts en énergie et en process industriels dans tous les domaines liés à l'énergie (procédés thermiques, électriques, air comprimé, production de vapeur) et l'animation de nombreux groupes d'amélioration continue agissant exclusivement dans le domaine de l'énergie pour améliorer les performances du Groupe ;
- l'établissement de balances thermiques et d'audits énergétiques :
 - l'analyse de performance des fours ont permis de mettre en évidence les sources d'amélioration et de proposer les investissements permettant d'augmenter l'efficacité énergétique, tels que la mise en place de brûleurs régénératifs ou de récupérateurs de chaleur des fumées, ou l'amélioration de l'isolation,
 - les audits énergétiques réalisés sur les sites les plus importants du Groupe ont permis d'identifier les équipements ou les ateliers les plus consommateurs d'énergie et d'établir des priorités pour les actions à venir ;
- un système d'autoévaluation des sites contrôlés par les animateurs du projet.

En 2010 : Pour aller plus loin et intégrer durablement la gestion de l'énergie dans les processus industriels, le Groupe a mis en place un système de management d'énergie, le **Vallourec Energy Management System**, basé sur la méthodologie du projet Greenhouse et la norme internationale d'efficacité énergétique ISO 50001.

Vallourec s'est ainsi engagé à certifier ISO 50001 les principales installations de production. Cette certification a été obtenue pour les sites de :

- Saint-Saulve en France ;
- Rath et Mülheim en Allemagne ;
- Barreiro et Jeceaba au Brésil ;
- et de VCHA Changzhou en Chine.

Par ailleurs, le site de Youngstown aux États-Unis a obtenu la reconnaissance du programme 50001 Ready du ministère américain de l'énergie.

<https://betterbuildingssolutioncenter.energy.gov/iso-50001/50001Ready>.

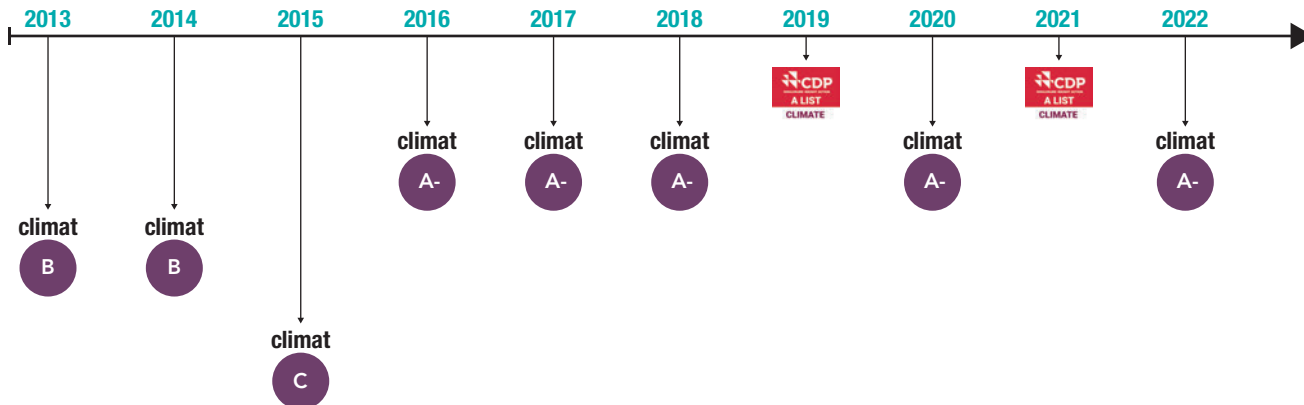
Ce programme est un moyen pour les organisations de construire une culture d'amélioration structurée de l'énergie qui conduit à des économies plus importantes et durables, sans nécessiter d'audits ou de certifications externes. Il s'inscrit dans notre démarche visant à faire mûrir nos pratiques de gestion de l'énergie et à les formaliser davantage pour en faire un système prêt pour la norme ISO 50001.

En 2022, la production de ces sites certifiés ISO 50001 représente ainsi 36 % de la production totale de l'année.

Le *Vallourec Energy Management System* s'appuie également sur :

- la formation en efficacité énergétique : plusieurs centaines d'opérateurs ont été formés à l'occasion de formations spécifiques en efficacité énergétique en France, au Brésil et en Écosse, avec les experts de chaque site et le concours d'organismes spécialisés. Les actions de formation sont dispensées dans différents domaines techniques, tels que l'air comprimé, la combustion thermique, le froid industriel, l'éclairage, la motorisation et les énergies renouvelables ;
- le déploiement de systèmes de mesure en temps réel, dits « Advanced Metering Management », dans les plus importants sites au Brésil, en France, en Allemagne, aux États-Unis et en Indonésie.

À partir de 2013 : Vallourec a commencé en parallèle à adresser chaque année ses réponses publiques au questionnaire « Climate » du CDP afin de faire évaluer de manière indépendante et transparente sa performance en matière d’empreinte carbone. Ainsi depuis 2016, Vallourec fait partie des entreprises récompensées par le CDP pour leur « Leadership » en matière de climat et leurs engagements en faveur d’une économie bas carbone.



En janvier 2018 : Toujours dans le cadre du programme Greenhouse, le Groupe a publié sa **politique Carbone**, signée par le Président du Directoire, s’engageant ainsi à :

- continuer à mieux connaître ses émissions de toutes natures ;
- réduire ses émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre ;
- se placer dans la dynamique des engagements de l’Accord de Paris ;
- intégrer un prix du carbone de **40 euros** dans ses processus de décision : ce prix a été actualisé à **80 euros** en 2021 et **100 euros** à partir de 2023 ;
- poursuivre le développement de produits respectueux de l’environnement ;
- s’assurer que ses actifs industriels résisteront aux conséquences à venir du changement climatique.

B. 2020-2025 : Engagements climatiques ambitieux validés par le SBTi

Dans la logique d’amélioration continue, Vallourec a examiné en 2018, avec le concours de spécialistes, si sa trajectoire d’émissions d’ici 2025 pouvait s’inscrire dans le cadre de l’approche *Science-Based Targets* qui vise à apprécier la compatibilité des efforts des entreprises avec les dispositions de l’Accord de Paris de 2015.

Considérant le résultat de cette analyse, la Direction du Groupe a décidé d’adhérer à la *Science-Based Targets initiative* (SBTi) fin 2018 et d’avoir une trajectoire de réduction de ses émissions de CO₂ compatible avec la **limitation du réchauffement climatique très en dessous de 2 °C**, en prenant l’année 2017 comme référence.

La première soumission de notre dossier au deuxième trimestre 2019 a permis de faire valider les ambitions de réduction de nos émissions directes (scopes 1 et 2).

En mars 2020, nous avons renforcé nos ambitions sur le scope 3 amont, en obtenant des engagements de nos fournisseurs d’acier les plus importants. Notre dossier a été resoumis au SBTi avec la proposition de quatre objectifs de réduction de notre empreinte carbone dont trois en absolu.

Notre dossier a été formellement validé (« targets set ») par la *Science-Based Targets initiative* en mai 2020.

WE’VE HAD OUR SCIENCE-BASED TARGET APPROVED



Un plan d'actions a été défini pour atteindre ces objectifs. Il a reçu l'approbation du Comité Exécutif de Vallourec.

Sur les scopes 1 et 2 :

- poursuivre l'amélioration de l'efficacité énergétique de nos procédés ;
- recourir à une énergie électrique faiblement carbonée ;
- réduire les émissions de méthane biogénique lors de la carbonisation du charbon de bois.

Sur le scope 3 amont :

- réduire la charge carbone des aciers que nous achetons en engageant nos principaux fournisseurs.

Sur le scope 3 aval :

- optimiser nos chaînes d'approvisionnement ;
- poursuivre la transformation de Vallourec vers des marchés moins carbonés.

Parmi les actions significatives nous permettant de respecter nos engagements à l'égard de la SBTi nous pouvons mentionner :

- à Youngstown (États-Unis), la décarbonation totale de l'électricité fournie, la mise en place d'éclairages à LED, l'optimisation du fonctionnement des installations pour réduire les consommations de gaz, d'électricité et d'air comprimé et le renforcement du programme de chasse aux gaspillages par les équipes de terrain ;
- à Jeceaba (Brésil) : la substitution partielle du gaz naturel par les gaz du haut-fourneau de l'aciérie, recyclés pour réchauffer un four du laminoir et la poursuite de l'utilisation de fines de charbon de bois en substitution du gaz naturel pour réchauffer le four tubulaire de l'unité de pelletisation ;
- en Indonésie (PTCT), la mise en place de compteurs d'électricité et de gaz communicants pour suivre les consommations d'énergie et réduire les gaspillages ;
- en Chine (Tianda), l'installation de panneau solaire permet à notre site de Tianda de réduire sa consommation d'électricité acheté et de produire sa propre électricité. Permettant ainsi de réduire les émissions de CO₂ lié à l'achat de l'électricité ;
- plusieurs groupes de travail au sein des usines se sont développés permettant ainsi une optimisation de l'utilisation de l'énergie afin d'anticiper les à-coups de production. C'est notamment le cas en France, en Chine, au Brésil et aux États-Unis.

Enfin, l'unité pilote **Carboval** et son procédé très innovant permettent de produire en continu un charbon de bois de haute qualité avec un rendement d'environ 40 % et sans émission de méthane. En 2022, compte tenu des très bonnes performances de ce prototype, la Direction de Vallourec a donné son accord pour le démarrage de la phase industrielle de Carboval.



En 2022, le projet *Climate Challenge* a été initié par le Comité Climat, sponsorisé par un membre du Comité Exécutif. Il s'agit ici de projeter l'entreprise dans l'avenir avec, face aux enjeux climatiques, un plan ambitieux, transversal et porté par le plus haut niveau de responsabilité de l'organisation. Ce plan prévoit également la mise en place d'outil de pilotage rigoureux des émissions Carbone du Groupe.

Il repose sur l'implication de l'ensemble des directions opérationnelles et fonctionnelles pour un objectif commun : contribuer activement à un monde neutre en carbone en 2050 en transformant les process d'approvisionnement et de production de l'entreprise et en diversifiant l'offre commerciale du Groupe.

C. 2025-2035 : Le *Climate Challenge*, pour une accélération des réductions de l'intensité carbone des activités.

Afin de maintenir son leadership sectoriel en matière d'empreinte carbone, Vallourec a mené en 2022 une étude approfondie de son modèle d'affaires pour définir de nouveaux objectifs à horizon 2030 et 2035.

Un modèle de prédiction des émissions de GES a été construit à partir des hypothèses suivantes :

- les externalités ont été basées sur le scénario SDS de l'IEA ⁽¹⁾ ;
- les prévisions de production sont basées sur le modèle d'affaires défini par le plan New Vallourec, intégrant la diversification des débouchés commerciaux vers les nouvelles énergies.

Se basant sur 2021 comme année de référence, Vallourec s'engage désormais sur deux objectifs à horizon 2030 et 2035 :

- 30 % en 2030 de ses émissions de CO₂e/tonne de tubes vendus, ce qui correspond à une intensité carbone de 1,4 tonne CO₂ par tonne de tube expédié ;
- 35 % en 2035 de ses émissions de CO₂e/tonne de tubes vendus, ce qui correspond à une intensité carbone de 1,3 tonne CO₂ par tonne de tube expédié.

NB. : Ceci représente en 2035 une réduction annuelle de 1,7 million de tonnes de CO₂e par rapport à 2021.

Le plan d'actions et les moyens qui seront mis en œuvre pour parvenir à ces objectifs sont décrits dans le paragraphe ci-après.

(1) Dans tous les cas, d'après le GIEC, un réchauffement de l'ordre de 1,5 °C devrait être atteint aux alentours de 2030. À partir de 2050, l'action ou l'inaction d'aujourd'hui commenceront à produire leurs effets. L'IAE projette ainsi plusieurs futurs possibles pour la température moyenne de notre planète d'ici à la fin du siècle. Dans les scénarios fortement émissifs, en cas d'absence totale de coordination internationale, la Terre s'oriente vers un réchauffement supérieur à 3 ou 4 °C d'ici à 2100. À l'opposé, deux scénarios à faibles émissions, reposant sur une coordination internationale renforcée, conservent l'espoir de réduire les émissions mondiales de CO₂ dès la décennie 2020 :
- le Sustainable Development Scenario (SDS) envisage une montée en puissance des énergies renouvelables afin d'atteindre les objectifs de transition énergétique (y compris ceux de l'Accord de Paris) et donc de stabiliser le réchauffement en dessous de 2 °C d'ici à la fin du siècle ;
- le Net Zero Emissions by 2050 case (NZE2050) ambitionne la neutralité carbone d'ici 2050 et met en avant les décisions à prendre pour les dix prochaines années pour atteindre cet objectif.

II. PLAN D' ACTIONS DU CLIMATE CHALLENGE ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le *Climate Challenge* regroupe trois familles d'actions identifiées suite à l'analyse approfondie des émissions de Vallourec et les études de sensibilité réalisées avec le modèle de prévision post-2025.

Chacune d'entre elles fait l'objet d'un plan d'actions spécifique dont les principes directeurs sont présentés dans les paragraphes suivants :

A. Leviers technologique

La décarbonation de la production d'acier et de sa transformation en tubes, procédés énergivores et responsables de 13 % des émissions totales de Vallourec en 2022, se décline à deux horizons temporels :

À court terme, les deux principaux sujets sont les suivants :

- amélioration de l'efficacité énergétique des procédés de transformation de l'acier, avec notamment l'objectif de réduire la consommation moyenne de gaz naturel par tonne de produit fini de 5 % dès 2025 ;
- déploiement généralisé de la technologie « Carboval » au Brésil sur les huit prochaines années.

À moyen terme, il s'agira de déployer des technologies en rupture que les études amont doivent permettre d'identifier. Deux technologies candidates doivent être explorées et faire l'objet de travaux en 2023 afin de préparer d'éventuels démonstrateurs et de consolider leur plan de déploiement :

- la capture, le stockage et/ou l'utilisation du CO₂ (ou CCUS) émis par le process. Si le stockage peut s'envisager dans des cavités naturelles, l'utilisation est une transformation en composés chimiques exploitables, tels que le méthanol ;
- la combustion directe du dihydrogène dans les fours, en remplacement du gaz naturel. Ce dihydrogène dit « vert » permettrait de réduire significativement les émissions de GES des fours à haute température s'il est produit par électrolyse de l'eau et d'électricité issue de filières bas-carbone et/ou renouvelable, filière actuellement aux prémices de son développement.

B. Leviers achat

Trois axes de travail sont prévus :

1. décarboner les achats d'électricité, qui représentent 2 % des émissions totales de Vallourec, par le recours à des certificats de garantie d'origine ou des contrats de gré à gré à engagement long terme de type *Power Purchase Agreement* (ou PPA).

NB : cette approche peut également s'appliquer au gaz naturel grâce à la progression de l'offre de biométhane ;

2. maximiser la production locale d'électricité renouvelable sur les sites industriels par l'installation de panneaux photovoltaïques. Après quelques initiatives démontrant le potentiel, un déploiement à plus grande échelle est en cours d'étude ;
3. réduire l'intensité carbone des achats d'acier, d'intrants process et de services de transport (maritime et routier). En effet ces derniers représentent environ 30 % des émissions totales de Vallourec : il apparaît essentiel de travailler avec les fournisseurs concernés pour qu'ils mettent en place les actions permettant leur réduction.

C. Nouveaux marchés

En mai 2022, en renforçant ses engagements en faveur de la transition énergétique, Vallourec développe de nouvelles opportunités commerciales rentables pour le Groupe. La division **Vallourec New Energies**, créée en septembre 2022, représente ainsi le portefeuille de solutions de Vallourec pour les marchés de l'hydrogène, du transport et stockage du carbone, de la géothermie et du solaire. Voir le paragraphe 3.4.4 du chapitre 3 pour plus d'informations.

III. PERFORMANCES

A. Consommations d'énergies

Rappel des objectifs 2022

- Consommations d'énergie : < 920 kWh/tonne traitée.
- Émissions de CO₂e : < 145 kg/tonne traitée.

Bilan 2022

Depuis 2018, le bilan énergétique de Vallourec couvre l'ensemble des sites industriels dont la mine de fer et l'unité de pelletisation du Brésil. Il intègre les consommations d'électricité, de gaz naturel et de carburants (essence, gasoil, propane, bioéthanol, biodiesel). Le Groupe utilise également la biomasse comme source d'énergie pour son unité de pelletisation et ses hauts-fourneaux au Brésil. Il possède 230 000 hectares de forêts et de plantations d'eucalyptus, destinés à la production de charbon de bois qui sert de réducteur dans le processus de fabrication de fonte à partir de minerai de fer.

En 2022, les consommations énergétiques (gaz et électricité) ont représenté une dépense de 355 millions d'euros contre 195 millions d'euros en 2021, soit une augmentation de 82 %, explicable par la hausse des coûts de l'énergie, en particulier en Europe.

En 2022, la consommation absolue d'énergie est de 4 641 GWh contre 4 165 GWh en 2021 représentant une augmentation de 11 %. En intensité cela représente une baisse de 5 % passant de 988 kWh/tonne traitée en 2021 à 941 kWh/tonne traitée en 2022.

Année	2017	2018	2019	2020	2021	Réalisé 2022
Gaz naturel (kWh/tonne)	635	619	653	678	603	586
Électricité (kWh/tonne)	320	309	342	409	385	356
Total gaz et électricité (kWh/tonne)	955	928	994	1 086	988	941
CO ₂ e (kg/tonne)	202	190	160	160	150	144

En 2022, nos consommations spécifiques d'énergies sont revenues au niveau de l'année 2017. L'intensité (kWh/tonne) du gaz naturel continue de diminuer, baissant de 3 % par rapport à l'année dernière. Malgré une diminution de 8 % par rapport à 2021 notre intensité électrique reste 11 % supérieure à celle de l'année 2017. Nous devons continuer de renforcer nos programmes de sauvegarde d'énergies et nous atteler à réduire la part fixe de nos consommations électriques en intensifiant la chasse aux gaspillages.

Par ailleurs, le tableau ci-dessous montre l'origine de l'énergie consommée par le Groupe en 2022 :

Source d'énergie	Unité	Énergie renouvelable	Énergie non renouvelable	Total
Électricité achetée	GWh	898	837	1 735
Gaz naturel ^(a)		0	2 888	2 888
Fuel ^(a)		2	253	255
Charbon de bois		1 708	0	1 708
TOTAL	GWH	2 608	3 978	6 586
Énergie consommée	%	40 %	60 %	100 %

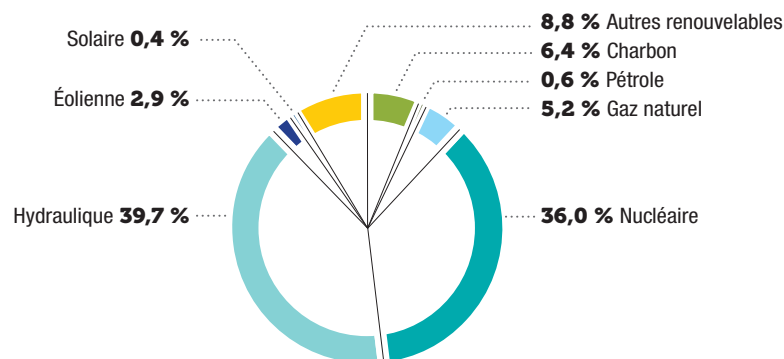
(a) Y compris le gasoil ou le gaz naturel nécessaires à la production d'électricité sur certains sites tels que Vallourec Nigeria et PT Citra Tubindo (Indonésie).

En 2022, 40 % de l'énergie consommée au niveau Groupe est d'origine renouvelable. Ce chiffre était de 44 % en 2021 et 46 % en 2020.

Ce petit recul s'explique par la moindre consommation de charbon de bois par l'unité de pelletisation et le haut-fourneau de Jeceaba (Brésil) et par une électricité un peu moins décarbonée au Brésil. À noter que pour les fuels, nous comptabilisons depuis 2020 les consommations de bioéthanol et depuis 2021 également celles de biodiesel.

S'agissant de l'électricité, depuis 2017, le Groupe se base davantage sur les informations de ses fournisseurs, données dites *market-based*, que sur les mix énergétiques nationaux dits *location-based* : cela permet de mieux mesurer l'impact de ses choix de sources d'approvisionnement d'énergie et de mieux les piloter pour réduire l'empreinte carbone du groupe Vallourec.

Le « mix énergétique » moyen de l'électricité consommée en 2022 est résumé par le graphique ci-dessous :



En 2022, la part d'électricité d'origine renouvelable fut de 52 %, chiffre en légère baisse par rapport à 2021 (53 %).

La part d'électricité bas carbone (nucléaire + renouvelable) n'a pas augmenté stagnant ainsi à 87 %. Cette performance reste remarquable et s'explique par la décarbonation totale de l'électricité livrée à nos usines de Rath (Allemagne) et de Youngstown (Ohio – États-Unis) et par l'amélioration de l'intensité carbone de l'électricité dans plusieurs pays et États (Canada, Mexique, Allemagne, Royaume-Uni, Oklahoma aux États-Unis).

Le site de Rath est fourni par de l'électricité produite à partir de gaz recyclés par notre aciérie partenaire HKM. Aux États-Unis, notre société Vallourec Star LP a passé un contrat de fourniture d'électricité d'origine nucléaire à 100 % sur la période 2020-2024 (quatre ans) auprès de son fournisseur Energy Harbor.

N'oublions pas que nos usines brésiliennes bénéficient d'une électricité très largement produite à partir d'énergies renouvelables (92,8 % en 2022 dont 79,6 % à partir de barrages hydrauliques) et que nos sites français consomment une électricité bas carbone (en 2022 elle est à 87 % d'origine nucléaire et 10 % renouvelable).

Objectifs 2023

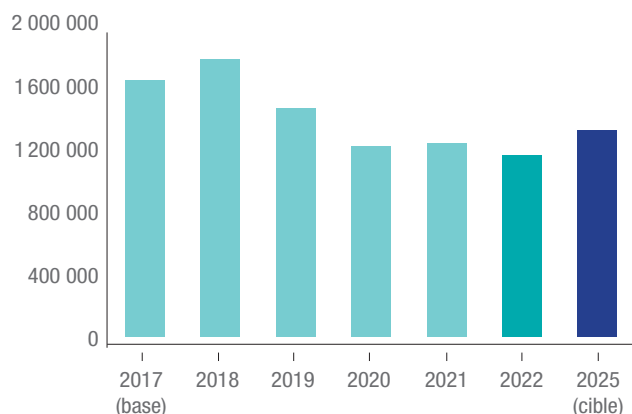
Sur la base des performances de 2017, le Groupe s'est engagé à réduire d'ici 2025 ses consommations spécifiques de gaz et d'électricité d'au moins 10 %, afin de réduire les émissions de CO₂ correspondantes d'au moins 25 %.

Année	Réel 2021	Réel 2022	Objectif 2023	Objectif 2024	Objectif 2025
Gaz naturel (en kWh/tonne)	603	578	558	545	540
Électricité (en kWh/tonne)	385	326	327	316	320
TOTAL GAZ ET ÉLECTRICITÉ (en kWh/tonne)	988	904	884	860	859

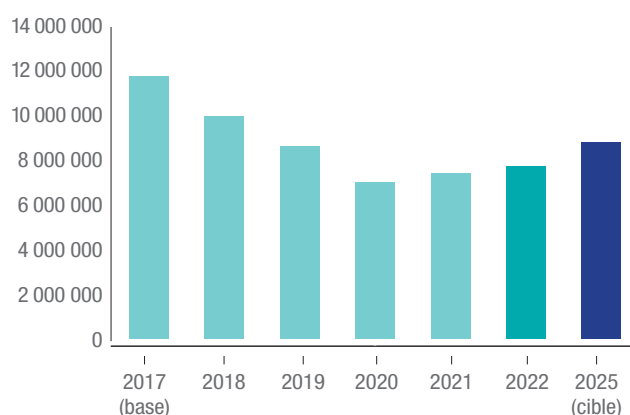
B. Bilan des émissions de gaz à effet de serre
a) Suivi de nos engagements de réductions d'émissions d'ici 2025

Objectif	2017 (base)	2018	2019	2020	2021	2022	2025 (cible)
Réduire de 20 % en absolu l'empreinte carbone fossile et biogénique de nos activités industrielles (scopes 1 et 2)	1 634 253	1 758 321	1 452 593	1 213 363	1 231 612	1 154 579	1 307 402
% réalisé	0 %	- 38 %	56 %	129 %	123 %	147 %	100 %
Réduire de 45 % l'intensité (tonnes de CO ₂ par million d'euros de valeur ajoutée) de nos achats de matières premières et services	2 308	2 465	1 885	1 543	1 575	1 268	1 269
% réalisé	0 %	- 15 %	41 %	74 %	71 %	100 %	100 %
Réduire de 25 % en absolu nos émissions indirectes « scope 3 », comprenant notamment nos transports et l'utilisation/fin de vie de nos produits sur les différents marchés	11 678 215	9 897 561	8 561 323	6 986 234	7 381 450	7 691 361	8 758 661
% réalisé	0 %	61 %	107 %	161 %	147 %	137 %	100 %
Réduire de 25 % en absolu celle de notre chaîne de valeur depuis l'achat des matières premières (dont l'acier) jusqu'à l'utilisation et la fin de vie de nos produits (scopes 1, 2 et 3)	13 312 468	11 655 882	10 013 916	8 199 597	8 613 062	8 845 940	9 984 351
% réalisé	0 %	50 %	99 %	154 %	141 %	134 %	100 %

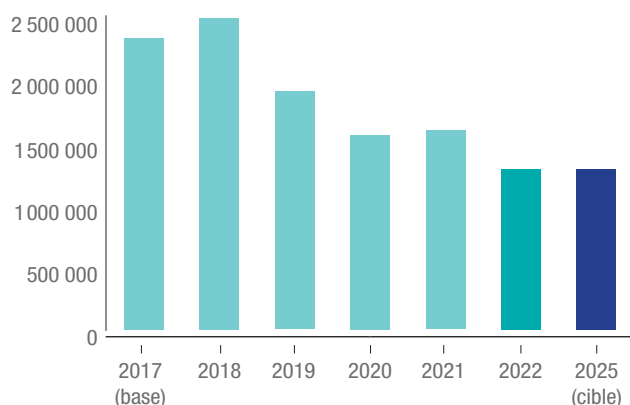
CO₂e émissions (tonnes) - total scopes 1 + 2



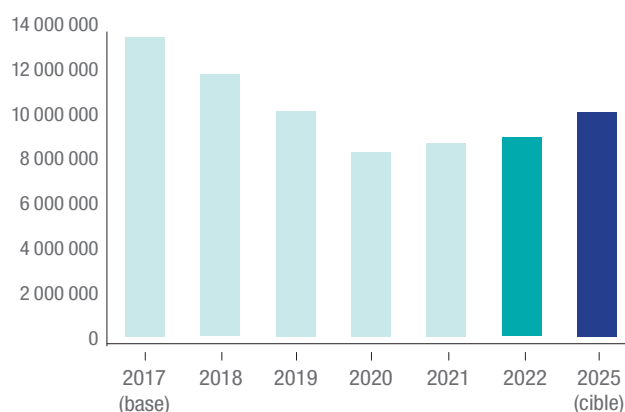
CO₂e émissions (tonnes) - scope 3 amont et aval (utilisation et fin de vie des produits vendus)



CO₂e émissions (tonnes / M€ valeur ajoutée) - scope 3 amont (achats de matières premières et services)



CO₂e émissions (tonnes) - total scopes 1 + 2 + 3



Malgré l'augmentation significative de notre production manufacturée d'acier et de tubes par rapport à l'année 2021 (+ 17,2 %), et celle de nos ventes (+ 10 %), nous maintenons le cap fixé par notre trajectoire de décarbonation : les trois objectifs absolus de réduction de nos émissions directes (scopes 1 et 2) et indirectes (scope 3) fixés pour 2025 ont été atteints de façon anticipée.

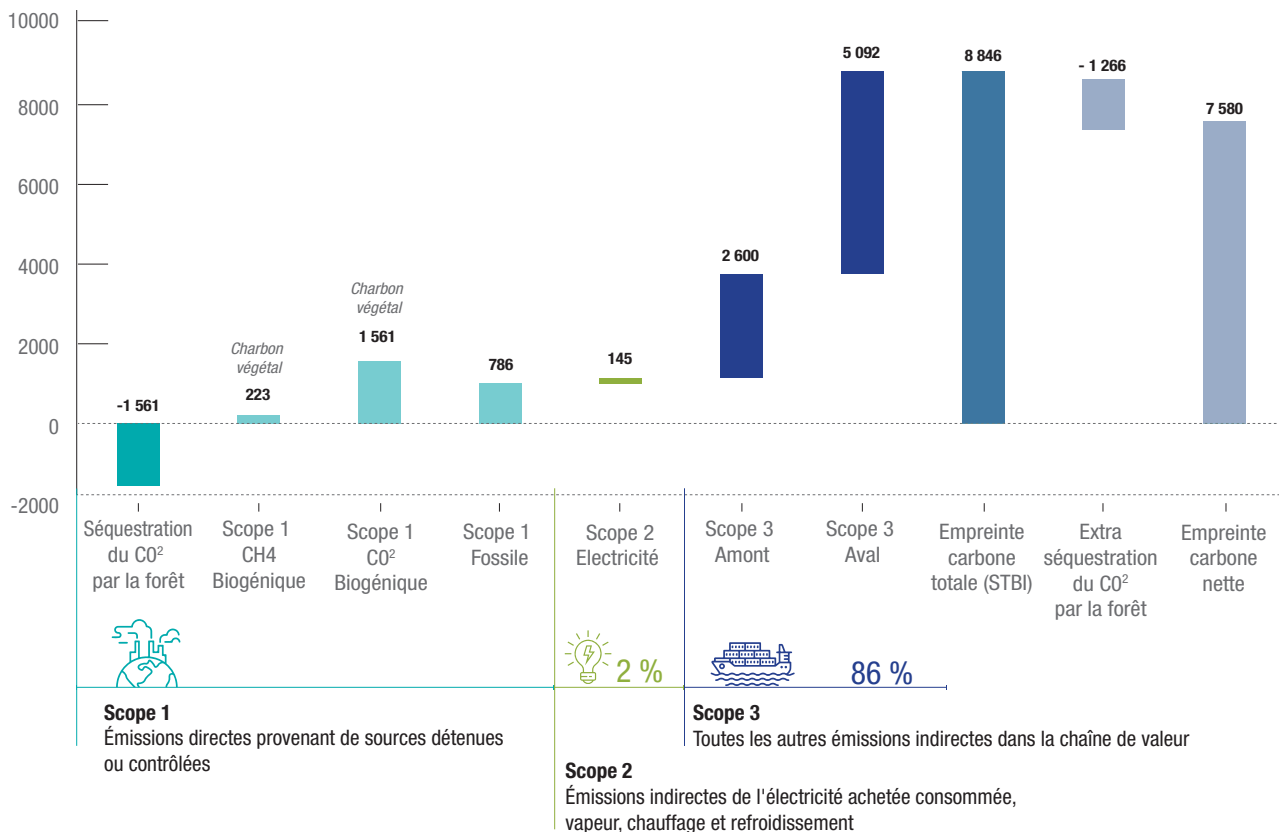
Pour ce qui est de la réduction de l'empreinte de nos achats de matières premières, exprimée en intensité (tonnes de CO₂ émises par million d'euros de valeur ajoutée), en 2022 nous avons réalisé 79 % de l'objectif 2025 (71 % en 2021) malgré l'augmentation de notre production interne d'acier de 16 % et la diminution de nos achats d'acier de 7 %. Cette bonne performance s'explique par la décarbonation de nos achats de marchandises, car leur empreinte carbone n'a pas augmenté de plus de 2 % tandis que la valeur ajoutée a augmenté de 8 % par rapport à 2021 ;

b) Calcul des émissions

Les émissions ont été calculées selon la méthodologie du *GHG Protocol*, qui distingue les émissions directes (scope 1) fossiles et biogéniques, les émissions indirectes résultant de la consommation d'électricité (scope 2) et les émissions indirectes (scope 3) résultant d'autres sources d'émissions sur la base du périmètre du Groupe. Depuis le bilan 2019, Vallourec a étendu le champ de son scope 3 en calculant les émissions liées à l'utilisation et à la fin de vie de nos produits. Ce poste a été pris en compte rétroactivement dans les bilans des années 2017 et 2018.

Vallourec a fait le choix de commencer l'historique de ses émissions en 2017 car cette année a été retenue comme référence pour le calcul de la réduction de l'empreinte carbone du Groupe d'ici 2025.

En résumé, le bilan carbone complet simplifié se présente comme suit (étant précisé que le bilan détaillé est commenté en annexe 4) :



BILAN CARBONE SIMPLIFIÉ (CO₂e ET CH₄EQ)

Nature des émissions	2017 ^(a)	2018 ^(a)	2019 ^(a)	2020 ^(a)	2021 ^(a)	2022 ^(a)
Émissions directes non biogéniques (scope 1) <i>(en milliers de tonnes CO₂e)</i>	763	927	890	767	778	786
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne traitée)</i>	169	168	168	218	186	160
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne expédiée)</i>	338	392	389	480	475	436
Émissions directes biogéniques (scope 1) <i>(en milliers de tonnes CO₂b et CH₄b)</i>	2 348	2 626	2 106	1 968	1 943	1 784
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne traitée)</i>	519	475	398	559	463	362
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne expédiée)</i>	1 041	1 111	919	1 231	1 185	988
Séquestration biogénique totale (scope 1) <i>(en milliers de tonnes CO₂b)</i>	(3 079)	(3 132)	(2 844)	(2 728)	(2 864)	(2 827)
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne traitée)</i>	(680)	(567)	(537)	(775)	(683)	(574)
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne expédiée)</i>	(1 365)	(1 325)	(1 241)	(1 707)	(1 746)	(1 567)
Total émissions directes (scope 1) <i>(en milliers de tonnes CO₂e)</i>	33	421	152	6	(142)	(256)
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne traitée)</i>	7	76	29	2	(34)	(29)
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne expédiée)</i>	15	178	66	4	(87)	(80)
Émissions indirectes (scope 2) <i>(en milliers de tonnes CO₂e)</i>	510	436	240	121	162	145
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne traitée)</i>	113	79	45	34	39	29
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne expédiée)</i>	226	185	105	76	99	80
Émissions indirectes amont (scope 3) ^(b) <i>(en milliers de tonnes CO₂e)</i>	3 199	3 453	3 216	2 178	2 637	2 598
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne traitée)</i>	707	625	607	619	629	527
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne expédiée)</i>	1 418	1 461	1 404	1 362	1 608	1 440
Émissions indirectes aval (scope 3) ^(b) <i>(en milliers de tonnes CO₂e)</i>	8 480	6 444	5 345	4 808	4 744	5 091
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne traitée)</i>	1 874	1 167	1 009	1 366	1 131	1 033
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne expédiée)</i>	3 759	2 726	2 333	4 370	2 893	2 822
TOTAL DES ÉMISSIONS (EN MILLIERS DE TONNES)	12 222	10 755	8 953	7 113	7 401	7 579
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne traitée)</i>	2 701	1 947	1 691	2 022	1 765	1 539
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne expédiée)</i>	5 417	4 550	3 908	4 449	4 513	4 202

(a) En incluant les émissions de Vallourec Mineração (la mine), de l'unité de pelletisation de Jeceaba et du site de Tianda.

(b) Les postes figurant dans cette rubrique sont ceux sur lesquels l'entreprise a une action ou une influence directe et pour lesquels les données sont disponibles. À date, les émissions relevant des processus des clients ne sont ni connues ni prises en compte. Dans le but d'améliorer la connaissance du scope 3 en raison de son importance, le Groupe a pu définir à partir de 2019, avec le concours d'un consultant spécialisé, la méthodologie de détermination des émissions de carbone des postes aval relevant de l'utilisation et de la fin de vie des produits utilisés par ses clients. Le calcul de ces émissions a été effectué rétroactivement pour les années 2017 et 2018.

Pour ce qui est de la séquestration du CO₂ par notre forêt brésilienne, le calcul fait pour le bilan 2022 laisse apparaître à nouveau un niveau très significatif avec 2 827 kilotonnes contre 2 864 kilotonnes en 2021.

Vallourec considère que ce carbone séquestré entre dans le calcul des émissions biogéniques du scope 1 comme une émission « négative », la forêt agissant comme un puits de carbone.

Scope 1

Le premier constat est sur nos émissions ordinaire direct (non-biogénique), en effet celui-ci ne varie que de 8 kT entre 2021 et 2022. Notre scope 1 dit biogénique lui baisse de 159 kT entre 2021 et 2022, quant à elle, la séquestration de notre forêt diminue de 37 kT de CO₂.

Scope 2

S'agissant du scope 2, les émissions indirectes résultant de la consommation d'énergie électrique ont diminué de 10 %. Ceci peut notamment être impliqué par l'augmentation de la part de l'hydraulique dans l'électricité achetée au Brésil.

Comme depuis 2017, ce bilan a été établi sur la base des facteurs d'émission (kg CO₂e/kWh consommé) des fournisseurs locaux d'électricité de Vallourec et ce partout où l'information était disponible de leur part, notamment en France, en Allemagne, au Brésil et aux États-Unis (Ohio et Texas).

Scope 3 amont

En 2022, les émissions indirectes amont (scope 3) ont représenté 2 598 kilotonnes de CO₂e contre 2 637 kilotonnes de CO₂ en 2021 soit une baisse de 1 %. Cela peut être imputé en partie à la diminution des émissions de CO₂ lié à l'achat de l'acier (- 51 kilotonnes de CO₂ par rapport à 2021).

Scope 3 aval

Dans le but d'améliorer la connaissance du scope 3 en raison de son importance, le Groupe a pu définir en 2019, avec le concours d'un consultant spécialisé, la méthodologie de détermination des émissions de carbone des postes aval relevant de l'utilisation et de la fin de vie des produits utilisés par ses clients.

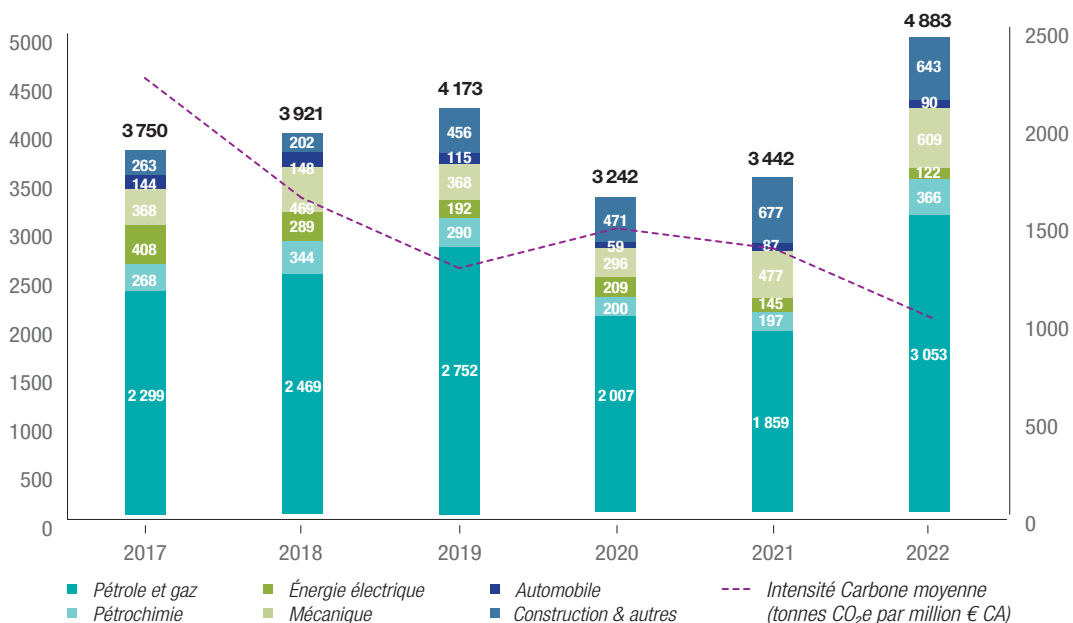
Comme pour les années précédentes, nous avons effectué ce calcul certes approché mais pertinent.

En 2022, ces émissions sont plus importantes dû à l'utilisation de nos produits par les clients : en 2022 ce poste a compté pour 65 de l'ensemble de nos émissions indirectes. Il est le plus impactant, suivi de celui couvrant les achats de marchandises (27 %). En effet en 2022, il a été responsable de 5 031 kt d'émissions de CO₂e contre 4 690kt en 2021 (4 756 kt en 2020). Cela représente un écart de +341kt (+ 7 %). Cette faible augmentation s'explique par :

- une réduction de l'intensité carbone de 26% par rapport à 2021. Cette réduction peut s'expliquer par la continuité de Vallourec à sortir du marché des centrales électriques conventionnelles (le chiffre d'affaires a été divisé par près de trois depuis 2017) ;
- une augmentation de notre chiffre d'affaires de 3 442 millions d'euros à 4 883 en 2022.

Chiffres d'affaires (CA)

Intensité Carbone moyenne



Synthèse

Le Bilan Carbone 2022 de Vallourec se synthétise ainsi par tonne de tubes vendus :

Poste d'émissions	Tonnes (tonnes CO ₂ e)	Intensité (kgCO ₂ e/tonne)
Émissions directes fossiles (scope 1)	786 154	436
Émissions directes biogéniques	1 784 059	989
Séquestration par notre forêt	(2 827 210)	(1 567)
TOTAL DES ÉMISSIONS DIRECTES (SCOPE 1)	(256 997)	(142)
Achats d'électricité (scope 2)	145 143	80
TOTAL DES ÉMISSIONS (SCOPES 1 + 2)	(111 854)	(62)
Émissions indirectes amont	2 599 574	1 441
Émissions indirectes aval	5 091 787	2 822
TOTAL DES ÉMISSIONS INDIRECTES (SCOPE 3)	7 579 507	4 202

En 2022, grâce à la séquestration de carbone par la forêt brésilienne, l'empreinte carbone directe (scope 1) des tubes vendus par Vallourec est négative, à - 142 kg par tonne, et de -62 en incluant l'électricité achetée, le scope 2.

Relativement au chiffre d'affaires de Vallourec en 2022 (4 883 millions d'euros), l'intensité carbone (scopes 1 et 2) est très faible au regard des standards industriels. L'entreprise continue d'appartenir à la catégorie des faibles émetteurs.

C. Séquestration du CO₂ par notre forêt brésilienne

Il convient de rappeler l'aboutissement en 2015 de l'analyse détaillée du cycle du carbone de la forêt exploitée au Brésil, menée avec le concours d'experts universitaires et institutionnels.

Cette étude, qui a duré plusieurs années, avait pour objectifs de justifier que l'entreprise avait géré ladite forêt de manière responsable du point de vue des émissions carbone, de disposer d'une base méthodologique solide permettant d'estimer les émissions avec une précision suffisante et, corrélativement, de fixer un objectif d'émissions à moyen terme.

Le domaine forestier de 164 348 hectares, exploité par Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (VSB) au sein de sa filiale Florestal, se compose d'une zone utile de 85 532 hectares et d'une zone préservée de 63 782 hectares. Les parcelles de forêt « native » sont maintenues en l'état, tandis que l'autre partie est cultivée. Chaque année, environ un septième de la forêt cultivée est coupé pour la production du charbon de bois et immédiatement reboisée. Pendant leur croissance, les arbres absorbent du CO₂. Le tronc des arbres coupés est transformé en charbon de bois, à forte teneur en carbone, dans des fours conçus à cet effet. Puis le charbon de bois entre dans le processus de fabrication de la fonte nécessaire à la fabrication de l'acier en complément du minerai de fer. Ce processus qui conduit à la combustion du charbon de bois entraîne l'émission de CO₂. Jusqu'à présent, l'hypothèse communément admise par la profession au Brésil était que ce CO₂ était progressivement réabsorbé par la forêt pendant sa croissance par le mécanisme de la photosynthèse.

L'étude en question est venue préciser, sur une longue période, les quantités de carbone mises en jeu sous le double angle de la mesure des stocks et de celle des flux de carbone et de gaz à effet de serre en tenant compte des opérations de déforestation initiales. Elle a été conduite par la Direction du Développement Durable de VSB avec le concours de l'université de Lavras, du professeur Caetano de l'université de Viçosa, l'intervention du professeur Sampaio en sa

qualité d'expert consultant du cabinet RS, du cabinet d'expertise GeoConsult, le tout sous le contrôle méthodologique de l'Office national des forêts, en France.

Cette étude a pris en compte les études scientifiques et les données disponibles depuis 30 ans et a en particulier utilisé les reconnaissances aériennes publiques qui ont permis de reconstituer sur cette période l'étendue et la nature de la forêt native ou exploitée.

Un soin particulier a été apporté, d'une part au calcul des émissions à chaque étape des processus d'exploitation de la forêt et de carbonisation en application des méthodes scientifiquement reconnues, d'autre part à l'analyse des phénomènes de séquestration du carbone dans la biomasse aérienne et souterraine. L'étude a enfin porté sur le rôle du sol du point de vue de la rétention du carbone, ceci grâce notamment à des campagnes de mesures in situ sur différentes natures de sols et au voisinage de souches et de racines d'arbres à différents états de croissance.

Il ressort en substance que, sur la période 1983-2013, soit 30 ans, la forêt a séquestré 29,6 millions de tonnes de CO₂ équivalent après prise en compte du pouvoir particulier du méthane comme gaz à effet de serre émis lors de la carbonisation. Il ressort également qu'après avoir pris en compte les émissions de CO₂ lors du processus de fabrication de la fonte dans les hauts-fourneaux, la séquestration nette sur cette période se monte à 7,4 millions de tonnes, soit en moyenne 250 000 tonnes par an ; alors que jusqu'à présent, en raison des hypothèses conservatrices adoptées, le bilan annuel estimé retenait un niveau d'émissions de 300 000 tonnes environ.

Sur la base de ces enseignements, il a donc été possible de redéfinir une méthode de calcul du bilan carbone du système forêt/hauts-fourneaux qui a été utilisée pour établir, depuis 2015, le bilan carbone annuel du Groupe sur des bases plus précises.

Compte tenu des évolutions méthodologiques, Vallourec prévoit de mettre à jour dans les années à venir la méthode de calcul de la séquestration du carbone par sa forêt brésilienne avec le support de ses équipes de Vallourec Soluções Tubulares do Brasil et d'un cabinet spécialisé.

D. Systèmes de régulation des émissions

Depuis 2013, les tuberies françaises et allemandes sont entrées dans le champ d'application de la directive n° 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 octobre 2003, établissant un système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre dans la Communauté européenne.

Au vu du règlement délégué (UE) 2019/331 de la Commission du 19 décembre 2018, du règlement d'exécution (UE) 2019/1842 de la Commission du 31 octobre 2019 et de la décision de la Commission du 29 juin 2021, les autorités environnementales nationales nous ont informés fin 2021 des montants totaux des quotas d'émissions à titre gratuit affectés au titre des années 2021 à 2025 de la quatrième période du système ETS, ainsi que le montant par année pour chacune des huit installations de Vallourec concernées (quatre en France et quatre en Allemagne).

Il convient de noter que la réduction substantielle de l'activité et de l'empreinte industrielle de Vallourec en France et en Allemagne a eu ces dernières années pour conséquence de réduire le montant des allocations gratuites comparativement à ce dont le Groupe avait pu bénéficier jusqu'à présent.

Pour la période 2021 à 2025, les quotas alloués annuellement aux sites concernés s'établissent à :

- 93 720 tonnes pour l'Allemagne en 2022 (montant identique à 2021) ;
- 16 102 tonnes pour la France contre 25 788 tonnes en 2021 représentant une baisse de 38 %. L'usine de Déville-lès-Rouen

(France), après avoir fortement réduit son activité depuis le second semestre 2020, ne fait plus partie du périmètre en 2022. Par ailleurs, l'usine de Montbard (France) a été cédée en fin de premier trimestre 2022.

Les quatre sites allemands de Rath et Mulheim ont maintenu un niveau stable d'émissions par rapport à 2021 (98 261 tonnes de CO₂ en 2022 vs 97 419 tonnes de CO₂ en 2021). Le léger déficit 2022 de quotas gratuits par rapport aux émissions réelles (5 %) sera comblé par nos réserves accumulées ces dernières années.

Le site d'Aulnoye-Aymeries a réduit de 20 % ses émissions de CO₂. Cette baisse s'explique par la mise en place du plan d'actions relatif à la réduction des consommations d'énergie ainsi qu'à l'arrêt momentané de certaines installations consommatrices. En 2022, les émissions réellement émises par les sites de Vallourec en France (14 838 tonnes de CO₂) sont inférieures aux allocations de quotas gratuits.

Les chiffres seront confirmés une fois que toutes les vérifications réglementaires des déclarations annuelles d'émissions de gaz à effet de serre de nos usines européennes auront été effectuées (au cours du premier semestre 2023).

4.2.2.3 S'adapter au changement climatique

I. STRATÉGIE

Les résultats de l'étude des risques mentionnée au paragraphe 4.2.2.1 et ses conclusions ont été présentés à chacune des directions régionales ainsi qu'à celles des sites concernés. Des plans d'adaptation appropriés ont été engagés suite aux recommandations de l'étude.

Par ailleurs, des mesures d'adaptation aux effets du changement climatique peuvent également être imposées par différentes autorités locales. À titre d'exemple, les autorités brésiliennes ont considéré que le risque de pluies exceptionnelles de période centennale devait être relevé substantiellement s'agissant des digues de protection du barrage Santa Barbara, construit en 1995 pour collecter les eaux de ruissellement du site de la mine de fer de Vallourec à Pau Branco. Aussi Vallourec a-t-il entrepris les travaux nécessaires dont la mise en place d'un déversoir de secours. L'autre rétention d'eaux pluviales de la Mine, plus petite et appelée Lisa, a été également équipée d'un tel déversoir. Les équipes de Vallourec Mineração ont également mis en place un système de surveillance en continu du bon état structurel de ces barrages, relié à un système d'alerte. Des exercices d'urgence sont organisés en interne et pour les populations locales concernées.

4.2.2.4 Taxonomie Européenne

L'Union Européenne (UE) a publié le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit règlement « Taxonomie ») sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables au sein de l'UE. À ce titre, le Groupe publie, au titre de l'exercice 2022, des indicateurs de performance mettant en évidence la part de son chiffre d'affaires, de ses investissements et de ses dépenses d'exploitation éligible et alignée résultant de produits et/ou services associés à des activités économiques considérées comme durables au sens de ce règlement et de ses actes délégués pour les deux premiers objectifs climatiques d'atténuation et d'adaptation. En complément de ces deux objectifs climatiques, la taxonomie européenne couvre également quatre objectifs environnementaux : utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines ; transition vers une économie circulaire ; prévention et contrôle de la pollution ; protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes, pour lesquels les critères seront publiés ultérieurement.

II. ACTIONS MENÉES

Le risque d'inondation étant identifié comme le risque opérationnel le plus significatif en termes d'impacts possibles du changement climatique, plusieurs sites ont consolidé leur plan d'urgence d'intervention en cas d'inondation.

C'est ainsi que :

- sur le site de Barreiro au Brésil, une protection est en cours de renforcement contre l'inondation liée aux fortes pluies centennales en milieu citadin ;
- sur le site de Chuzhou en Chine, un plan d'intervention d'urgence pour les eaux pluviales a été renforcé ;
- sur le site de Vitoria au Brésil, le plan d'intervention d'urgence en cas d'inondation existant a été renforcé ;
- le site de Muskogee aux États-Unis va bénéficier de la construction d'une digue grâce à l'obtention de la ville d'une subvention par l'Administration du développement économique des États-Unis pour les projets d'atténuation des inondations ;
- sur le site de Houma aux États-Unis, sont désormais effectuées des inspections trimestrielles des gouttières et des drains de toit, à la demande de nos assureurs.

Sur les deux objectifs climatiques d'atténuation et d'adaptation, une première évaluation de l'éligibilité des activités du Groupe a été menée dès 2021 sur la base d'une analyse détaillée de l'ensemble de ses activités menée conjointement par la Direction du Développement Durable, la Direction Financière, la Direction des Investissements et le Département de la Consolidation et de la Communication Financière, et les différents métiers, au regard :

- du règlement délégué (UE) 2121/2139 du 4 juin 2021 et de ses annexes, complétant le règlement (UE) 2020/852 ⁽¹⁾ et précisant les critères d'examen techniques permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux ;

(1) <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R2139&from=EN>

- du règlement délégué (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021 et de ses annexes, complétant le règlement (UE) 2020/852 ⁽¹⁾ et précisant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises sur leurs activités durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information.

Les éléments méthodologiques à partir desquels le Groupe a conduit son analyse – définitions, hypothèses et estimations – sont décrits ci-dessous.

I. DÉTERMINATION DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES AU SENS DE LA TAXONOMIE

La liste des activités éligibles à la Taxonomie a été élaborée après une revue complète du portefeuille d'activités et des produits du Groupe, sur la base des activités listées en Annexe I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139.

Le Groupe offre des solutions tubulaires intelligentes et durables, parmi lesquelles des tubes en acier et des services associés relevant du code NACE 2420 « l'activité de fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier sans soudure » de la nomenclature européenne de statistique des activités économiques. Cette activité, répertoriée dans la catégorie « 3.9 Fabrication de fonte et d'acier » de la Taxonomie européenne constitue une activité transitoire considérée comme éligible.

Les activités liées à l'exploitation de la mine au Brésil (code NACE 0710) ainsi que les services délivrés par Serimax (code NACE 2790) n'étant pas répertoriés dans la liste des activités de la Taxonomie européenne, le Groupe les a donc classées dans la catégorie non-éligible.

II. DÉTERMINATION DE L'ALIGNEMENT DES ACTIVITÉS AU SENS DE LA TAXONOMIE

Sur la base des activités définies comme éligibles, le Groupe a identifié celles qui correspondaient aux critères d'alignement en répondant aux trois exigences suivantes :

- **contribution substantielle** : contribuer substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux d'atténuation ou d'adaptation respectant les critères techniques du règlement délégué (UE) 2021/2139 ;
- **DNSH – Do Not Significantly Harm** : ne causer aucun préjudice à l'un des six objectifs environnementaux, car au-delà de respecter les contributions substantielles d'un des objectifs environnementaux, le Groupe doit s'assurer de ne pas compromettre l'atteinte des cinq autres objectifs ;
- **garanties minimales** : respecter les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies.

A. Contribution substantielle

La fabrication de tubes sans soudure en acier issue de l'activité « fabrication de fonte et d'acier » contribue substantiellement à l'objectif d'atténuation du changement climatique, si les critères techniques à indiquer dans l'annexe I du règlement délégué (UE) 2021/2139 sont respectés.

Après analyse des modes de production de l'acier sur nos sites industriels basés au Brésil et aux États-Unis seul l'acier produit aux États-Unis, respecte les critères techniques exigés pour l'alignement.

Cet acier fabriqué dans l'aciérie de Youngstown (Ohio) est issu à 100 % de ferrailles recyclées. L'électricité bas-carbone provient d'un contrat avec certificat d'origine 100 % nucléaire.

Ce processus de fabrication permet de respecter le critère technique d'alignement pour la production d'acier au four électrique à arc au sens du règlement délégué (UE) 2019/331 de la Commission. Le critère technique impose que l'apport de ferraille d'acier ne soit pas inférieur à 70 % pour la production d'acier hautement allié et à 90 % pour la production d'acier au carbone, par rapport à la production totale.

B. « Do Not Significantly Harm »

Pour les sites basés aux États-Unis répondant aux contributions substantielles de l'objectif d'atténuation du changement climatique, les conclusions pour chaque critère sont les suivantes :

a) Adaptation au changement climatique

Le Groupe a fait réaliser, en 2019, par un cabinet externe, une étude des risques liés aux conséquences du changement climatique dans les régions où le Groupe est implanté, notamment les sites de production relatifs aux activités alignées. Les hypothèses sont basées sur huit risques climatiques jugés pouvant avoir un impact sur les activités du Groupe, parmi ceux énumérés dans l'annexe A du règlement délégué (UE) 2021/2139, à savoir : un examen de l'activité visant à déterminer les risques climatiques physiques ; une évaluation des risques et de la vulnérabilité et une évaluation des solutions d'adaptation permettant de réduire le(s) risque(s). Les conclusions de cette étude sont détaillées paragraphe 4.2.2 .1 « Risques inhérents au changement climatique » du rapport annuel.

b) Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines

L'analyse réalisée par le Groupe s'est basée sur les certificats ISO 14001 des sites de production d'acier et de tubes sans soudure situés aux États-Unis, dont les activités correspondent aux critères d'alignement techniques de l'atténuation du changement climatique. Ces audits réalisés par des organismes tiers, permettent au Groupe de mettre en place les meilleures pratiques, de mesurer et de limiter son impact environnemental.

c) Transition vers une économie circulaire

Au regard du règlement délégué, l'activité « 3.9 Fabrication de fonte et d'acier » ne cause aucun préjudice important à l'atteinte de cet objectif environnemental, compte tenu de sa capacité de recyclage. En 2022,

la filière électrique (aciéries de Youngstown et de Jeceaba) a représenté 78,6 % de la production interne d'acier de Vallourec contre 75 % en 2021, chiffre en amélioration contribuant à la réduction de l'usage de matières premières naturelles du fait du recyclage des ferrailles.

Par ailleurs, 97,3 % des déchets du Groupe sont recyclés via le programme By-products, détaillé paragraphe 4.2.5.4 du présent document.

d) Prévention et contrôle de la pollution

Le Groupe encadre l'utilisation des produits chimiques, conformément à la réglementation européenne REACH 1907/2006, qui a pour objectif de sécuriser la fabrication et l'utilisation des substances chimiques dans l'industrie européenne, et applique les réglementations nationales en vigueur dans les pays en dehors de la communauté européenne.

À ce jour, certains des produits chimiques énumérés dans l'appendice C du règlement délégué 2021/2139 du 4 juin 2021, sont utilisés dans les procédés de fabrication de l'acier et des tubes sans soudure du Groupe, ne permettant pas d'afficher un alignement identique à celui identifié sur les critères techniques.

Le Groupe a lancé en 2012 le programme Chemsafe, avec l'objectif de réduire l'utilisation des produits CMR (cancérogène, mutagène, reprotoxique), voir détails paragraphes 4.1.2 « Gestion des risques en matière de santé et de sécurité » et 4.3.2.1 « Santé et sécurité ».

(1) <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R2178&from=FR>

e) Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes

Les sites américains qui répondent aux contributions substantielles de l'objectif d'atténuation du changement climatique sont certifiés ISO 14001, incluant les enjeux liés à la biodiversité et aux écosystèmes environnants.

C. « Garanties Minimales »

S'agissant de l'analyse du critère réglementaire dit « Garanties minimales », le Groupe Vallourec est engagé à respecter, partout où il exerce ses activités, les droits humains internationalement reconnus, en particulier la *Déclaration universelle des droits de l'Homme*, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, les Principes volontaires sur la sûreté et les droits de l'homme (VPSHR) (cf. paragraphe 4.1.5), ainsi que la lutte contre la corruption, l'Éthique des affaires et le respect de la fiscalité (cf. paragraphe 4.4.3) Le Groupe se réfère à ces standards dans l'examen de la conformité de ses Activités Alignées

III. CALCUL DES INDICATEURS

Le Groupe a procédé au calcul des indicateurs en conformité avec les dispositions du règlement délégué 2021/2178 de la Commission européenne du 6 juillet 2021 et de ses annexes complétant le règlement (UE) 2020/852 à partir de ses processus et des systèmes de reporting existants.

Les résultats couvrent toutes les activités du Groupe intégrées dans le périmètre de consolidation financière au 31 décembre 2022.

Les informations financières utilisées sont issues des systèmes d'information du Groupe (dérivés du logiciel de consolidation) à l'issue de la clôture annuelle des comptes. Elles ont fait l'objet d'une analyse et d'un contrôle conjoints entre les équipes locales et centrales, afin d'en assurer la cohérence avec notamment le chiffre d'affaires consolidé et les investissements présentés dans les comptes consolidés, puis revues par la Direction Financière, la Direction du Développement Durable, la Direction des Investissements et le Département de la Consolidation et de la Communication Financière.

A. Chiffre d'affaires

La part du chiffre d'affaires éligible et aligné est établie sur la base de la comptabilité analytique des produits retenus comme éligibles et alignés. Il est à noter que 73,3 % du chiffre d'affaires consolidé (4 883 millions d'euros) est réalisé dans le secteur *Oil & Gas* et Pétrochimie. Le chiffre d'affaires éligible à la Taxonomie Européenne représente 93 % du chiffre d'affaires du Groupe (l'exploitation de la mine, la fabrication de pellets et les activités SERIMAX n'étant pas éligibles). Ce pourcentage s'apprécie au regard du dénominateur s'élevant à 4,882 m€ tel que publié dans la note 2.2 Chiffre d'affaires du chapitre 6.

B. Dépenses d'investissement

La part des dépenses d'investissement éligibles du Groupe est déterminée en divisant la somme des dépenses d'investissement des activités éligibles par le total des dépenses d'investissement ressortant dans les comptes consolidés.

Sur la base des investissements éligibles, le Groupe n'est pas en mesure de publier des dépenses d'investissement alignées pour ses activités liées à la production d'acier dans ses sites basés aux États-Unis. La raison étant l'utilisation de produits chimiques énumérés dans l'appendice C du règlement délégué 2021/2139 du 4 juin 2021, ne permettant pas le respect « DSNH » sur la « Prévention et contrôle de la pollution ».

Au Brésil, les investissements liés au projet Carboval sont considérés comme éligibles et alignés sur la base de l'article 10 du règlement européen 2020/852. Cette technologie de carbonisation en continu, permettant la transformation du bois en charbon, brevetée par Vallourec, est considérée comme contribuant de manière substantielle à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, en évitant les émissions de méthane issue de la pyrolyse.

Le pourcentage des CAPEX s'apprécie au regard du dénominateur aux acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice (cf. 190,3 m€) ajoutées aux acquisitions des droits d'utilisation (cf. 37,8m€) telles que mentionnées dans la note 4.4 du chapitre 6.

C. Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation retenues par le Groupe en application des dispositions de l'annexe 1 au règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission européenne du 6 juillet 2021 ont été restreintes aux catégories suivantes :

- les dépenses de recherche et développement, incluant notamment les frais de personnel associés ;
- les frais de maintenance, entretien et réparation des équipements industriels et des bâtiments, incluant les frais de personnel associés ;
- toute autre dépense directe, liée à l'entretien courant d'actifs corporels par l'entreprise ou par le tiers auprès de qui ces activités sont externalisées, qui est nécessaire pour que ces actifs continuent de bien fonctionner.

Le Groupe a estimé que le montant du dénominateur des dépenses d'exploitations (« OPEX ») à analyser au regard de la taxonomie serait de 6,7% de ses dépenses d'exploitation totales. Au regard des critères d'éligibilité et d'alignement de ses activités, le pourcentage relatif à l'activité éligible en serait mécaniquement réduit. Le Groupe a ainsi considéré que ce montant n'était pas significatif et a décidé de bénéficier de l'exemption de publication prévue dans le Règlement Européen 2021/2178.

Activités	Activités éligibles		Activités respectant les critères techniques ⁽¹⁾		Activités alignées	
	Chiffre d'affaires	CapEx	Chiffre d'affaires	CapEx	Chiffre d'affaires	CapEx
Production de tubes en acier et services associés	4 544 M€	173 M€	1 655 M€	37 M€	0	0
	93 %	76 %	34 %	16 %	0 %	0 %
Carboval		4 M€		4 M€		4 M€
		2 %		2 %		2 %
TOTAL	4 544 M€	177 M€	1 655 M€	41 M€	0	4 M€
	93 %	78 %	34 %	18 %	0 %	2 %

(1) Indicateur volontaire choisi par le Groupe indiquant le pourcentage des activités alignées si le critère DSNH relatif à la pollution avait été respecté.

Les tableaux du règlement délégué 2021/2178 de la Commission, contenant le détail des indicateurs chiffre d'affaires, Capex et Opex sont exposés dans l'annexe 5 « Synthèse des indicateurs taxonomiques » du présent Document d'enregistrement universel.

4.2.3 Utiliser durablement la ressource en eau

ODD 6.3, 6.4

Les utilisations principales de l'eau au sein du groupe Vallourec portent sur :

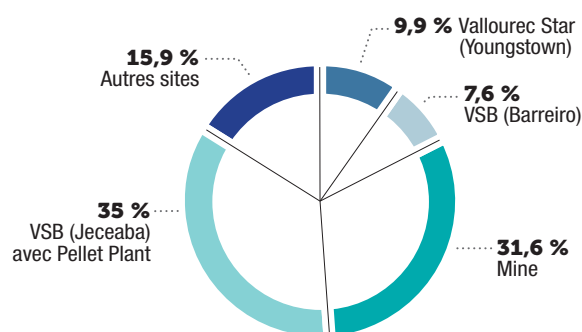
- l'exploitation de la forêt d'eucalyptus de Florestal (Brésil) ;
- l'extraction du minerai de la mine de fer de Vallourec Mineração et la fabrication de pellets à Jeceaba ;
- le refroidissement des outils à chaud (fabrication d'acier et laminage des tubes) ;
- le refroidissement des tubes après traitement thermique ;
- la solidification de l'acier liquide (coulées continues) ;
- les traitements de surface, les épreuves hydrauliques, le contrôle non destructif des tubes et le refroidissement des autres outils du processus de fabrication ;
- les évacuations de substances de process dissoutes ou non ;
- les usages sanitaires des personnels employés sur les sites.

En 2022, la quantité totale d'eau mise en œuvre sur l'intégralité du périmètre du Groupe a représenté près de 10.3 millions de m³ dont 0,58 million est issu de la récupération d'eau pluviale. En 2021, ce volume était de 11,2 millions m³, eau de pluie incluse.

L'eau prélevée représente environ 58 % des ressources totales, chiffre en légère baisse par rapport aux années précédentes (60,4 % en 2021, 58 % en 2020 et 54,6 % en 2019). Ce constat montre l'importance de poursuivre l'amélioration de notre gestion de la ressource en eau.

32 % de cette quantité concerne la mine dont l'eau comptabilisée vient des pompages dans le puits d'extraction des eaux de nappe, ces eaux étant majoritairement rendues au milieu naturel.

RÉPARTITION DE L'EAU PRÉLEVÉE PAR SITE EN 2022*



* Sans considérer l'eau de pluie.

4.2.3.1 Les risques liés à l'eau comme ressource naturelle

En raison du changement climatique, le stress hydrique est désormais un enjeu majeur pour la planète et l'accès à l'eau, de plus en plus fragile. Face à l'importance de l'eau dans le bien-être des populations, des risques de conflits d'usage et de pénurie et parce que l'eau constitue quantitativement la principale ressource nécessaire aux processus de production, l'eau représente un des enjeux environnementaux majeurs pour le Groupe.

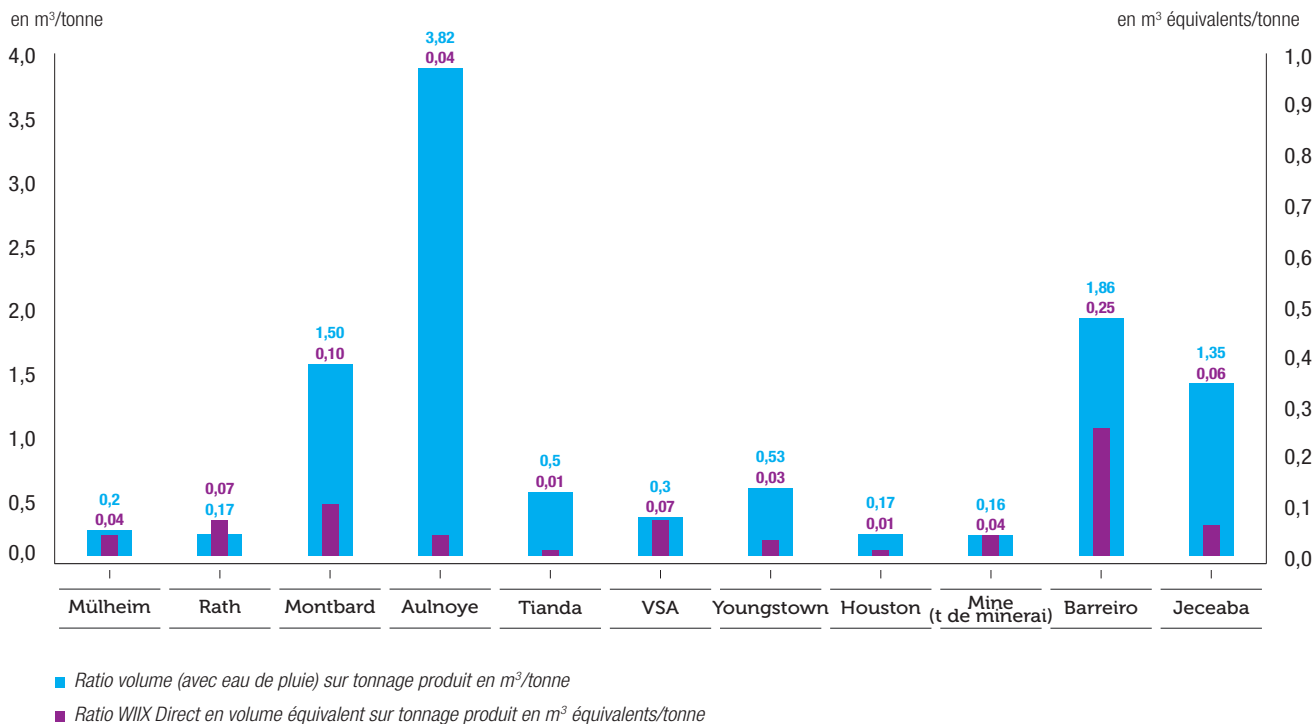
L'étude des risques liés aux conséquences du changement climatique (cf. paragraphe 4.2.2.1), a permis de mettre en évidence certains risques, notamment celui de la raréfaction des ressources en eau pour un certain nombre de sites.

D'autre part, le Groupe a évalué son « **Empreinte Eau** » grâce à l'indicateur appelé **Water Impact Index** (indice d'impact sur la ressource en eau).

L'indicateur tient compte des volumes prélevés et rejetés, du niveau de qualité des prélèvements et des rejets, et du facteur de stress (rareté de l'eau et contexte hydrologique). Exprimé en équivalents mètres cubes rapportés à la production du site, il mesure synthétiquement l'impact de chaque site au regard de la ressource en eau disponible dans le bassin auquel il appartient.

Initiée en 2011, cette étude a été reconduite en 2015 puis en 2018 sur les 11 sites les plus importants : en Allemagne (Mülheim, Rath), en France (Montbard, Aulnoye-Aymeries), en Chine (Tianda), en Arabie saoudite (VSA), aux États-Unis (Youngstown, Houston) et au Brésil (mine de fer de Pau Branco, Barreiro et Jeceaba). Afin de prendre en compte les dernières évolutions de conditions des bassins-versants, **un facteur de stress plus précis a été utilisé dans l'étude : l'indicateur AWARE**, développé en 2016 dans le cadre du projet universitaire WULCA (*Water Use in Life Cycle Analysis*).

Le WIIX mesure l'impact des prélèvements d'eau et des restitutions dans le bassin concerné.



Les sites industriels du Groupe présentent des degrés de résilience différents aux risques liés à l'approvisionnement en eau. Le Groupe porte une vigilance accrue sur ses sites brésiliens :

- le site d'Aulnoye-Aymeries utilise quasi-exclusivement de l'eau de pluie collectée sur son site. L'utilisation de ce gros volume au regard des tonnes produites a donc peu d'impact, malgré un bassin très fragile ;
- Youngstown (site intégré avec une aciérie électrique et deux laminoirs) et Houston (plusieurs ateliers de finition) ont une consommation d'eau maîtrisée. Par ailleurs, la région de l'Ohio (qui concerne Youngstown) possède de nombreux barrages et rivières fournissant une eau de bonne qualité. Le WIIX y est donc faible. Toutefois, le risque de raréfaction des ressources en eau a été relevé lors de l'étude d'impact du changement climatique ;
- au Brésil, l'usine de Barreiro est située dans une zone urbaine en expansion. L'eau de ville utilisée est donc en concurrence avec les besoins de la population. À Jeceaba, l'usine dispose d'un haut-fourneau, d'une aciérie électrique et un laminoir ainsi que des ateliers de finition. La demande en eau n'est donc pas négligeable. L'eau est prélevée dans la rivière, traitée en interne puis restituée au milieu naturel en grande partie. La mine de Pau Branco, pompe de très grandes quantités d'eau pour pouvoir

accéder au minerai, et maintenir la stabilité des piles. Toutefois, en 2022, cette eau est rendue à 80 % au milieu naturel (arrosage et rivière). De façon générale, les sites du Brésil peuvent être exposés aux risques de raréfaction des ressources en eau ;

- le site de Tianda en Chine consomme majoritairement de l'eau de ville, mais il s'agit d'une région riche en rivières et lacs ;
- enfin, Vallourec Saudi Arabia en Arabie saoudite utilise de l'eau de mer dessalée. Le risque est donc faible malgré une région désertique.

La conclusion générale est que l'impact des prélèvements de l'eau sur les sites du Groupe est raisonnable, conséquence des efforts de gestion entrepris. En effet le WIIX moyen est de l'ordre de 0,07 m³ équivalent par tonne avec un maximum de 0,25 pour le site de Barreiro. Ces chiffres sont à comparer aux WIIX de grands sites sidérurgiques intégrés européens qui sont entre 0,20 et plus de 0,30. Le groupe Vallourec peut donc se prévaloir d'une gestion très responsable de la ressource en eau. Toutefois, le transfert de production des sites allemands vers le Brésil, l'augmentation des capacités des sites de Jeceaba et Barreiro associée aux risques de raréfaction de l'eau au Brésil conduisent à reconsidérer le niveau de risque pour ces deux sites du Brésil et à établir un suivi particulier à partir de 2023.

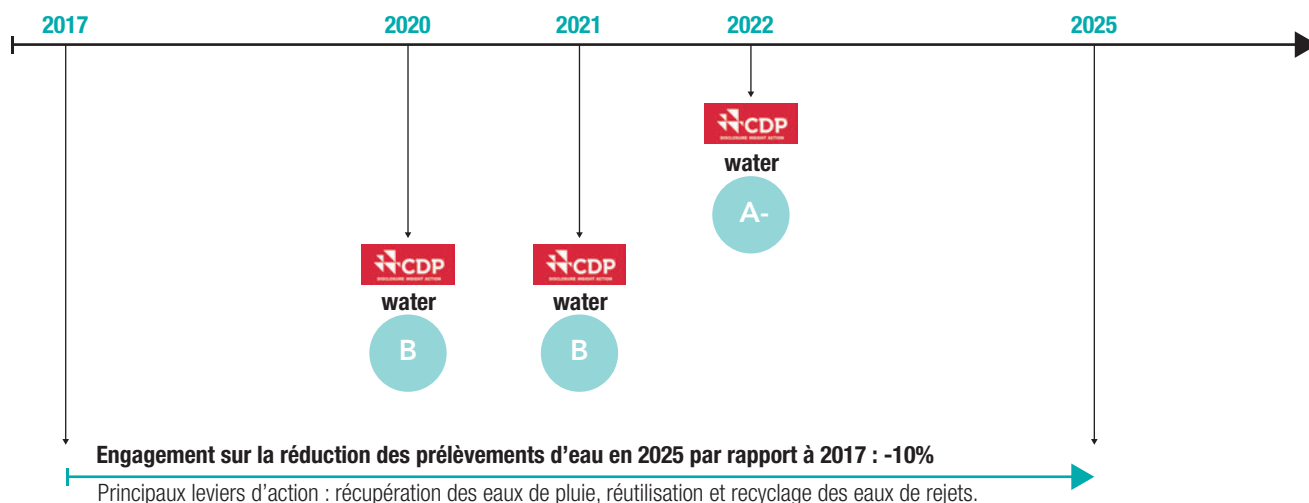
4.2.3.2 Notre stratégie et nos engagements-clés

La gestion de l'eau ne se limite pas à la mesure des prélèvements dans les milieux naturels ou les réseaux publics ou au suivi de la quantité et de la qualité des rejets.

L'analyse de matérialité mentionnée en début de chapitre faisait apparaître que les parties prenantes portaient une attention élevée à la gestion de la ressource en eau. Le Groupe avait annoncé en 2019 son engagement de **réduire de 10 % ses prélèvements d'eau en 2025 (année de référence : 2017)**. Il décide en 2022 de traiter **la gestion de l'eau comme l'un de ses trois enjeux environnementaux majeurs (au même titre que la lutte contre le changement climatique et la réduction des produits CMR au sein de ses**

entités de production) : des objectifs chiffrés et des plans d'action opérationnels ciblés sont en cours de déploiement dans chacun de ses sites industriels (cf. paragraphe ci-après).

Par ailleurs, le groupe Vallourec s'était engagé en 2019 à répondre annuellement au « questionnaire Eau » du CDP, afin de faire évaluer par un tiers indépendant le sérieux de sa démarche et les résultats de ses actions. Vallourec a obtenu en 2022 la note de A-, en progression par rapport à 2020 et 2021, et par ailleurs bien meilleure que celle de sa branche professionnelle « Fusion, affinage et formage des métaux » évaluée à C.



4.2.3.3 Nos actions et plans d'actions 2023-2025

Au cours de ces dernières années, Vallourec s'est attaché à mettre en place **des outils permettant de capter les eaux pluviales et d'élever le taux de recirculation**.

En 2020, la crise économique et sanitaire brutale avait cependant conduit à une augmentation du prélèvement d'eau spécifique (eau de pluie comprise) en mètres cubes par tonne traitée, due essentiellement au fonctionnement perturbé des usines en lien avec des périodes de sous-activités et des arrêts/redémarrages à répétition mais également au maintien en fonctionnement de certaines unités.

La collecte de l'eau de pluie et la recirculation continuent de se développer sur les grands sites industriels, ce qui permet à Vallourec de réduire ses prélèvements d'eaux de surface et de nappe. Ainsi, en 2022, Vallourec a ainsi récupéré et utilisé près de 586 000 m³ d'eau pluviale contre 957 000 m³ en 2021 et 878 000 m³ en 2020. Cette baisse est essentiellement dû à la cessation d'activité de certains sites en France n'utilisant que de l'eau de récupération.

Les principales actions entreprises ces dernières années sont les suivantes :

- l'installation d'un réservoir tampon de 1 500 m³ au Brésil sur le site de Barreiro a permis de stocker les excédents d'eau de process et d'eau de pluie en vue d'une utilisation ultérieure. Ce réservoir a ainsi permis de réduire notre prélèvement en eau de ville ;
- Vallourec Florestal au Brésil a investi dans l'amélioration de l'étanchéité du sol et dans un réservoir de stockage d'eau . Grâce à ces actions, ce sont ainsi près de 16 000 m³ d'eau qui n'ont pas eu à être prélevés dans le milieu naturel, réduisant ainsi la consommation d'eau de la pépinière ;

- aux États-Unis, depuis le début de l'année 2020, le laminoir FQM de VSTAR Youngstown récupère de l'eau de pluie, permettant ainsi de réduire sa consommation d'eau potable. Les descentes d'eau pluviale connectées à la toiture de la station de traitement des eaux, d'une surface de 8 000 m², ont été déviées vers les ouvrages de traitement, permettant de **réinjecter l'eau de pluie dans les circuits d'eau de l'usine**. Le site a poursuivi ses efforts pour atteindre **99 % de recirculation** en augmentant l'efficacité du contrôle des déclencheurs de décharge automatique. Cette action majeure a permis de réduire les apports en eau municipale sur la consommation du FQM ;
- en Indonésie, le site a mis en place **trois cuves de récupération d'eau de pluie** afin de collecter les eaux de ruissellement des toitures. Le réseau de distribution, depuis le premier trimestre 2022 réutilise cette eau de pluie au niveau de la production et réduit ainsi les prélèvements dans le milieu naturel. Des compteurs seront installés en 2023 afin de mesurer précisément les gains de prélèvement réalisés.

Les feuilles de route de chaque site de production établies pour 2023-2025, tel que validées en Comité Environnement, prévoient notamment les mesures et projets suivants :

- accélérer la mise en place de **systèmes de mesure** pour contrôler la consommation d'eau par process et déceler en temps réel toute fuite anormale. Les sites du Brésil et de l'Asie sont concernés par la mise en place de tels outils ;
- installer à Tianda des **bassins d'eau** et des pompes avec l'objectif d'économiser 18 km³ d'eau de ville par an, correspondant à 15 à 20 % de la consommation totale d'eau ;

- continuer la gestion ciblée afin de **maximiser la recirculation** sur tous les sites et **réduire l'évaporation**. Donner la priorité à la mise en cascade des systèmes. Des investissements sont notamment prévus dans la Mine pour augmenter la recirculation de l'eau dans les unités de traitement du minerai de fer et dans le lavage des roues des engins et camions ;
- optimiser sur tous les sites la consommation d'eau entre consommation fixe et consommation variable pour **s'adapter au cycle économique** autant que possible ;
- **réduire l'impact de l'arrosage des routes** pour le contrôle de la poussière. À titre d'exemple, le dépoussiérage représente

environ 3 à 5 % du prélèvement annuel d'eau sur notre site de Youngstown. La construction de bassins spécifiques sur site pour collecter l'eau de pluie destinée à l'arrosage des routes est en cours d'étude ;

- **promouvoir les « Best Practices »** au sein des sites et partager les connaissances et les process en cours dans les sites les plus vertueux en la matière ;
- poursuivre une mesure mensuelle des prélèvements et rejets d'eau au niveau Corporate pour **maintenir un haut niveau de responsabilisation** sur les performances de chaque site.

4.2.3.4 La mesure de nos performances

I. SUIVI DE NOTRE ENGAGEMENT

Le Groupe a annoncé en 2019 son engagement de **réduire de 10 % ses prélèvements d'eau en 2025 (année de référence : 2017)**. Nous suivons donc de près les performances de nos sites.

Au global, l'évolution de la performance du Groupe est comme suit :

PRÉLÈVEMENTS D'EAU DANS LES UNITÉS DE PRODUCTION* (HORS RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE)

Année	Prélèvements d'eau totaux (en m ³)	Prélèvements d'eau par tonne traitée (en m ³ /tonne)
2016	5 672 035	1,85
2017	6 179 371	1,36
2018	6 889 346	1,25
2019	6 412 443	1,21
2020	5 711 575	1,62 (1,38)
2021	6 614 828	1,58 (1,35)
2022	6 464 419	1,31 (1,19)

* Pour les aciéries, les tuberies, les lignes de finition et les services associés.

II. CAS SPÉCIFIQUE DE LA MINE

La mine de fer « Pau Branco » de Vallourec Mineração est située sur le territoire des villes de Nova Lima et de Brumadinho, dans l'État du Minas Gerais (Brésil). Elle a une superficie totale de 1 373 hectares, est constituée de 32 % d'espace industriel, 20 % de zone de protection environnementale et 48 % d'espace inexploité.

À ce stade, il est intéressant de relever que les évolutions des procédés de la mine ont conduit à réduire significativement l'eau mise en œuvre, comme suit :

PRÉLÈVEMENTS D'EAU NÉCESSAIRES AUX PROCÉDÉS DE LA MINE « VALLOUREC MINERAÇÃO »

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Production de minerai (en tonnes)	4 394 245	4 693 317	6 269 028	7 904 437	8 297 517	4 069 231
Prélèvements d'eau totaux (en m ³)	2 967 715	3 097 651	2 862 980	4 222 303	3 754 433	3 078 069
m ³ /tonne de minerai	0,68	0,66	0,46	0,53	0,45	0,76

Depuis 2015, un nouveau procédé de traitement du minerai est mis en œuvre ; il consiste à presser et filtrer le mélange eau/déchets miniers (« tailings ») issu du procédé au lieu de l'épandre comme précédemment dans une zone de dépôt hydraulique de 3 millions de mètres cubes, retenue par un barrage. Cela a permis de **réduire le taux d'humidité du mélange, qui est passé de 70 % à 15 %**, et de constituer un stockage « à sec » sur le terrain de la mine, ce qui supprime tout risque de tenue du barrage, désormais hors service, tandis que les eaux collectées sont réutilisées. Ce procédé fait référence dans la profession et en 2017, la mine de Vallourec a reçu le trophée annuel « Environnement » du Groupe.

En 2020, la mise en place du projet d'extension a permis à la mine d'augmenter sa production de 26,1 % par rapport à l'année précédente,

essentiellement en seconde partie d'année. Cependant, ces travaux, cumulés à une saison très sèche, ont impacté son prélèvement d'eau qui a augmenté de 47,5 % à cause de l'augmentation du trafic, de l'arrosage plus fréquent des routes et du nettoyage réglementé des engins et camions. Il en a résulté une élévation temporaire du ratio à la tonne durant cette période. **En 2021**, la fin des travaux et la mise en place des standards d'exploitation ont permis de revenir à un rapport m³/tonne de minerai plus faible qu'en 2019.

En 2022, l'incident survenu en janvier (voir paragraphe 4.2.2.1) a conduit à un arrêt d'exploitation de plusieurs mois. Cependant, afin de maintenir la stabilité de la mine, les circuits de prélèvements d'eau ont continué à fonctionner impactant par conséquent la ration spécifique de 0.76 m³ d'eau/tonne de minerai.

III. FABRICATION DE L'ACIER ET DES TUBES

En 2019 et 2020, nous avons mené un travail conséquent afin d'améliorer notre compréhension des différents usages de l'eau par les aciéries, les laminoirs et les unités de finition, et ainsi mieux les réduire. C'est ainsi que depuis 2021, nous dressons chaque année le bilan **eau** qui nous permet d'identifier tous les rejets non canalisés.

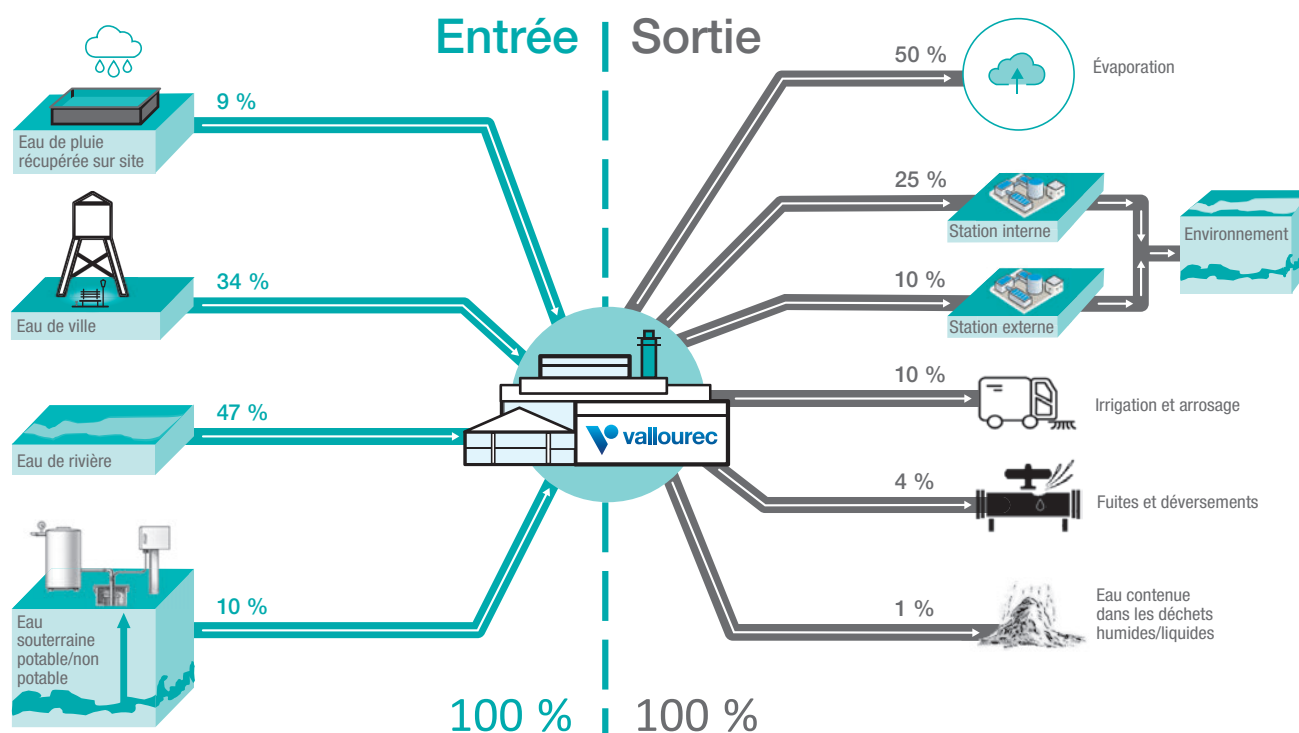
Le bilan 2022 est le suivant (hors mine, pellet et forêt) :

ENTRÉES

Type d'eau	m ³	%
Eau de ville	2 195 340	34 %
Eau de surface	3 024 368	47 %
Eaux souterraines	663 980	10 %
Eau de pluie	580 731	9 %
TOTAL DES ENTRÉES	6 464 419	100 %

SORTIES

Usage de l'eau	m ³	%
Rejet vers station externe	668 923	10 %
Rejet vers station interne	1 615 270	25 %
Évaporation	3 198 317	50 %
Irrigation et arrosage	633 634	10 %
Fuites et déversements	273 298	4 %
Eau dans les déchets	74 976	1 %
Écart de stocks	1	0 %
TOTAL DES SORTIES	6 464 419	100 %



Il convient de souligner que le taux de recirculation de l'eau dans les circuits des usines intégrées (aciéries et tuberies) s'élève à 98 % environ, ce qui permet de limiter les prélèvements d'eau qui n'en demeurent pas moins la principale ressource mise en œuvre dans nos procédés.

4.2.4 Prévenir les risques de pollution

ODD 6.3, 12.4, 12.5, 14.1

4.2.4.1 Les risques de pollution de l'eau, de l'air et des sols, les risques liés aux substances dangereuses et aux nuisances sonores

Les processus de fabrication du Groupe impliquent de travailler des matériaux en fusion à des températures très élevées en utilisant des machines et des équipements lourds, ce qui représente des risques tels que des accidents industriels, des explosions, des incendies ainsi que des dangers pour l'environnement comme des rejets accidentels de produits polluants ou dangereux ⁽¹⁾, susceptibles d'entraîner des interruptions imprévues de son activité, la destruction totale ou partielle d'installations, des pollutions voire des préjudices corporels et des décès.

De tels événements pourraient impliquer le Groupe dans des procédures judiciaires dirigées à son encontre en réparation de préjudices et/ou entraîner l'application de pénalités et sont susceptibles d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la réputation, les résultats et les perspectives du Groupe.

Les activités de production que le Groupe exerce dans les différents pays où il est présent sont soumises à de multiples réglementations en matière environnementale, de santé publique et de sécurité qui sont évolutives et extensives. Ces réglementations concernent notamment la prévention des accidents majeurs, l'emploi de produits chimiques, l'élimination des eaux usées, l'élimination des déchets industriels dangereux et les nuisances sonores. Elles ont pour objet de s'assurer que le Groupe maîtrise les risques environnementaux variés, inhérents à son activité, dont les pollutions atmosphérique, aquatique et des sols, et le risque de porter atteinte à la biodiversité.

4.2.4.2 Rejets dans l'eau

I. STRATÉGIE

Au-delà de la recherche d'optimisation de la ressource Eau (développée dans le paragraphe 4.2.3), l'ambition de Vallourec est également de diminuer les quantités d'eaux industrielles rejetées dans les réseaux municipaux ou dans le milieu naturel après traitement dans les stations d'épuration internes, et ce, en augmentant significativement le recyclage interne.

Par ailleurs, les sites surveillent leurs rejets polluants et le Groupe communique annuellement sur le total des rejets dans le milieu naturel.

Les activités du Groupe requièrent également de nombreux permis et autorisations dans divers domaines, notamment en matière d'environnement, de sécurité et de santé publique, tels que des permis d'exploitation, des permis de rejet d'eaux usées, des permis de prélèvements d'eau ou des permis de transport ou de mise en décharge de produits déchets dangereux, qui sont sujets à renouvellement, modification, suspension et possible révocation par les autorités administratives et gouvernementales. Le Groupe s'efforce d'observer une stricte conformité à ces autorisations et, plus généralement, aux lois et aux réglementations applicables en matière environnementale. Le maintien de la conformité avec les réglementations et normes existantes entraîne des coûts et des dépenses qui pourraient à l'avenir augmenter significativement si de nouvelles réglementations ou normes plus strictes étaient adoptées.

En outre, les autorités et les tribunaux pourraient imposer au Groupe de procéder à des investigations et à des remises en état ou encore de restreindre ses activités ou de fermer ses installations, temporairement ou définitivement, et/ou de payer des amendes. Au titre de ses activités passées, la responsabilité du Groupe pourrait de ce fait être recherchée en cas de dommages aux personnes ou aux biens, ce qui pourrait entraîner des conséquences défavorables quant à ses résultats.

II. PLANS D' ACTIONS

Notre plan d'actions a été décliné dans chaque zone géographique en fonction des enjeux locaux. À titre d'exemples :

- au Brésil, le site de Barreiro a travaillé sur la qualité de ses effluents afin de pouvoir effectuer ses rejets directement dans le cours d'eau et ainsi soulager la station de traitement d'eau de la ville. Grâce à la réduction de ses effluents, cette dernière peut donc se focaliser sur le traitement d'autres effluents d'eau et augmenter la disponibilité en eau potable des populations locales. Cette initiative a été validée par les autorités environnementales du Minas Gerais ;
- le site de Jeceaba a quant à lui mis en place l'automatisation du système de dosage des produits chimiques de traitement des effluents, apportant ainsi une plus grande fiabilité au processus de traitement ;
- aux États-Unis, le site de Youngstown a optimisé en 2022 les traitements chimiques des effluents de façon à réduire significativement le niveau de solides dissous. Ceci a permis de recycler une partie plus importante de l'eau et donc de réduire les prélèvements d'eau et les rejets d'eau dans la station d'épuration de la ville.

(1) Notamment les produits CMR (cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques).

III. PERFORMANCES

Au cours de ces dernières années, la qualité des rejets des usines s'est améliorée.

Le bilan 2022 s'établit ainsi à :

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
MES (matières en suspension) (tonnes)	15,7	17,1	37,5	91,5	42,3	26,0
DCO (demande chimique en oxygène) (tonnes)	63,6	77,2	125,0	71,1	49,1	94,1
DBO (demande biologique en oxygène) (tonnes)	9,7	18,0	30,6	15,4	11,2	7,2
HCT (hydrocarbures totaux) (tonnes)	0,40	0,35	0,15	0,11	0,08	0,33
Métaux lourds* (tonnes)	0,75	0,46	0,46	0,30**	0,64**	0,66

* As, Cd, Cr, Cu, Hg, Mn, Mo, Ni, Pb, Zn.

** Les données 2020 et 2021 ont été corrigées suite à la détection d'une erreur sur un site fortement contributeur.

Par rapport à l'année 2021, nous constatons une réduction significative des rejets de matières en suspension dont la majorité provient de notre site de Jeceaba. Nous l'expliquons par un renforcement des surveillances pour limiter les dérives, associé à des réajustements sur les traitements des eaux. Pour ce qui est des métaux lourds, les rejets restent élevés, au niveau de ceux de l'année 2021. Ils sont imputables au site de Jeceaba comprenant une unité de pelletisation, une aciérie et une tuberie. Ses rejets annuels restent cependant en dessous des limites réglementaires.

La DBO a continué à baisser. Les HCT se maintiennent au même niveau de 2018 en lien avec le niveau d'activité et les diverses actions menées pour limiter les fuites d'hydrocarbures dans les circuits. La DCO a augmenté, en lien avec le type de rejets lié à l'activité.

À noter que tous les rejets respectent les limites réglementaires des sites et aucune non-conformité n'a été relevée.

4.2.4.3 Rejets dans l'air

I. STRATÉGIE

Pour préserver la qualité de l'air aux alentours de ses usines, le Groupe mesure systématiquement les niveaux des rejets atmosphériques et met en œuvre des solutions adaptées à chaque type de rejet dans le but de les limiter.

II. PLANS D'ACTIONS

Les rejets produits par les usines sont des composés gazeux et des particules.

A. Les composés gazeux

- Les émissions d'oxyde d'azote (NOx) et de dioxyde de soufre (SO₂) proviennent des fours de chauffe de billettes et de traitement thermique de tubes. En vue de les limiter, tous les fours sont alimentés au gaz naturel, combustible faiblement émetteur, et des programmes de maintenance permettent de remplacer des brûleurs anciens par des brûleurs plus économes ou « bas NOx » répondant aux meilleures techniques disponibles pour ce type d'émission.
- Les émissions de composés organiques volatils (COV) proviennent des installations d'huilage, de vernissage et de peinture de tubes, de dégraissage et nettoyage de tubes ou de pièces de machines. Elles proviennent aussi de vapeurs huileuses venant des installations de laminage ou formage à froid et des machines-outils. Des actions sont mises en place chaque année pour diminuer les émissions de COV à la source, en coordination avec les fournisseurs de produits et la communauté de procédé et, en cas d'impossibilité, pour canaliser et traiter les émissions. S'agissant des vapeurs issues des traitements de surface, les installations sont équipées de systèmes de captation et de traitement conformes à la réglementation applicable.

B. Les particules

- Les principales sources potentielles d'émissions de particules sont les fours des aciéries et les laminoirs à chaud. Les systèmes de captation sont en place pour réduire continuellement les émissions correspondantes.
- Les conditions de dépose des réfractaires des poches ont également été modifiées en vue d'éviter la génération de poussière... La captation des particules est très efficace et des prélèvements permettent de vérifier que les teneurs en métaux lourds rejetés (chrome, plomb, nickel, etc.) restent très inférieures aux limites autorisées.
- Les tuberies et les usines de finition produisent aussi des poussières au niveau des laminoirs à chaud, des installations de meulage et de polissage des tubes. Des étanchéités, des aspirations et des filtres sont mis en place au niveau des machines pour capter les poussières à la source. Des aspirations et des filtres en toiture peuvent, en cas de besoin, compléter ces dispositifs pour capter les émissions diffuses.
- Les camions, véhicules et autres engins de manutention circulant à l'extérieur des bâtiments sont également sources d'émissions de poussières. Pour éviter que ces nuages de poussières ne gênent le personnel ou le voisinage, les voies de circulation sont revêtues de béton ou de macadam. Elles peuvent être également arrosées en période sèche pour limiter les réenvols.

III. BILAN DES ÉMISSIONS ANNUELLES

Émissions atmosphériques (en tonnes par an)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
COV	319	260	535	481	420	368	329
NOx	492	633	719	691	514	495	540
SO ₂	4,4	5,9	6,4	4,4	4,0	4,4	4,8
Particules	na	na	487	571	1 134	668	882

En 2022, les émissions de gaz de combustion (NOx et SO₂) ont augmenté du fait d'une augmentation de la consommation de gaz naturel lié à la reprise de production. Les rejets de particules restent élevés de par l'activité croissante de notre aciérie au Brésil. Il faut noter toutefois que les émissions de particules ont diminué sur notre tuberie de Jeceaba (Brésil) grâce à une meilleure maîtrise des procédés de captation.

Les émissions nominales de COV, c'est-à-dire avant captation et filtration, ont diminué de 10% entre 2021 et 2022. Une partie de cette baisse est due à la baisse d'activité sur les revêtements de surface mais aussi grâce à certains sites qui ont optimisé leurs procédés afin de réduire les consommations de produits solvants. En effet, sur le site de Vallourec Oil & Gas d'Aulnoye-Aymeries, les équipes R&D process et méthodes ont amélioré les performances techniques afin d'accroître la gamme de qualification des produits avec des peintures de bases aqueuses et réduire ainsi l'utilisation de solvant. En Arabie saoudite, les équipes ont travaillé sur les systèmes

de nettoyage des buses afin de ne plus consommer de solvant pour cette opération. Certains produits émetteurs de COV, largement utilisés par les équipes de maintenance, ont également été substitués.

Afin d'améliorer la qualité du suivi de ses émissions atmosphériques de gaz et de particules, le laminoir de Tianda Chuzhou (Chine) a équipé en 2019 les cheminées de ses fours d'analyseurs de gaz permettant des mesures en continu.

En 2020, nous avons travaillé à la réduction des émissions de particules et de composés organiques volatils (COV) de l'usine de finition de notre site de Tianda Chuzhou (Chine). Ainsi, nous avons mis en place un système de captation et de filtration des poussières métalliques émises par le meulage des tubes, installation isolée phoniquement.

Au niveau des ateliers de finition, nous avons amélioré la collecte et l'aspiration des COV et implanté des filtres à charbon actif pour les piéger.

4.2.4.4 Rejets dans les sols

I. STRATÉGIE

De par l'ancienneté de ses sites industriels et de leur emplacement, le Groupe est soucieux de maintenir les sites sous surveillance et ainsi réagir rapidement en cas de détection de pollution des sols.

II. ACTIONS MENÉES

A. Établissements français

Compte tenu de l'ancienneté des sites, et en fonction des besoins, des études de sol ont été réalisées à l'initiative du Groupe, sans contrainte de la part des administrations. Ces investigations ont conduit des établissements à mettre en place, en accord avec les autorités (DREAL et Préfecture), une surveillance des eaux souterraines au moyen de piézomètres.

Le site de Cosne-sur-Loire, dont l'activité a été arrêtée en 2017, fait l'objet d'une surveillance continue des eaux souterraines grâce aux tubes piézométriques installés. Le site a été entièrement nettoyé après sa cessation d'activité. Vallourec suit les prescriptions des autorités environnementales afin de permettre sa réhabilitation. Une démarche est toujours en cours avec la Ville de Cosne pour trouver une solution de réhabilitation.

À Aulnoye-Aymeries, l'ancien dépôt de matériaux divers a fait l'objet d'investigations souterraines. Le site reste sous surveillance étroite. Une mise à jour de l'étude de biodiversité est en cours.

À Montbard, l'ancien dépôt de matériaux fait lui aussi l'objet d'une surveillance des eaux souterraines suivant un arrêté préfectoral de 2002.

Le site de Déville-lès-Rouen, à l'arrêt depuis juin 2021, a été complètement mis en sécurité et l'ensemble des actions liées à l'arrêt de son exploitation ont été menées. Le site va lancer les travaux de dépollution des sols sur l'année 2023.

Le site de Saint-Saulve, à l'arrêt depuis décembre 2022 est en cours de mise en sécurité. Des investigations complémentaires seront menées en 2023 pour définir si le site doit mener des travaux de dépollution avant de retrouver un nouvel acquéreur.

Avant sa cessation d'activité, le site VALTI de La Charité-sur-Loire (Nièvre) a fait l'objet d'une dépollution locale conformément à un plan d'actions validé par les autorités environnementales.

B. Autres établissements

En Allemagne, après avoir effectué les analyses, des surveillances des eaux souterraines sont réalisées, en accord avec les autorités locales, au niveau de deux établissements. Il n'y a, à la connaissance du Groupe, aucune pollution pour les autres usines.

Au Brésil, les seuls risques se situent sur le site de Barreiro aux endroits où ont été stockés des déchets dans le passé. Un dépôt de laitier historique (sous-produit métallurgique constitué lors de l'élaboration de la fonte) et une ancienne zone de traitement chimique sont sous surveillance continue. Le dépôt de boues historique est en cours de réaménagement (imperméabilisation et aménagement paysager). La qualité des eaux souterraines est surveillée périodiquement par un réseau de piézomètres.

Aux États-Unis, les terrains industriels sont loués. Des analyses de sols ont été conduites dans la majorité des sites préalablement au démarrage de l'exploitation par Vallourec, afin d'établir un niveau de référence. En effet, beaucoup de ces sites sont situés dans des zones au long passé industriel. À la connaissance de la Société, aucun incident significatif résultant des activités de production d'acier et de tubes exercées par Vallourec et conduisant à une pollution des sols n'a été enregistré.

4.2.4.5 Utilisation de substances dangereuses

Cette partie est abordée dans le chapitre consacré à la santé et sécurité (cf. paragraphe 4.3.2.1).

4.2.4.6 Nuisances sonores

I. STRATÉGIE

Par leur nature, les activités du Groupe génèrent des nuisances sonores. Le bruit produit provient de sources diverses : les fours des aciéries, la découpe et le stockage des barres d'acier, les chocs entre les barres et entre les tubes, ou le procédé de laminage.

D'autre part, le groupe Vallourec souhaite protéger au mieux ses salariés et les riverains des bruits émis par les machines (aciéries, laminoirs, découpes), par les déplacements des produits (chocs entre barres ou tubes) et par les transporteurs (trains, camions).

Il met donc en place des actions ciblées pour prévenir de telles nuisances.

II. ACTIONS MENÉES

Pour déterminer les niveaux sonores, les sources de bruit sont mesurées et analysées. Selon les contraintes locales, les mesures sont réalisées en interne, en bordure de propriété ou chez les riverains lorsque l'usine est située à proximité d'habitations. Sur certains sites, des systèmes très élaborés ont été installés. Ils permettent d'une part de mesurer les bruits à des endroits précis et d'autre part d'en connaître la provenance. Des logiciels de simulation y sont associés pour évaluer l'atténuation sonore que pourrait apporter l'un ou l'autre des systèmes d'insonorisation existants.

À cette fin, les actions suivantes ont été préconisées :

- disposer de cartes de bruit sur les sites les plus critiques et représentatifs des niveaux sonores atteints dans les différents ateliers et de l'exposition du personnel compte tenu de leur durée de présence et de leur nombre dans les zones concernées ;
- analyser et améliorer les comportements des salariés et des prestataires dans les ateliers ;
- mettre en œuvre les bonnes pratiques dans le cadre des nouveaux investissements ou des réaménagements ;

- réduire les nuisances en limites de propriétés et donc chez les riverains en s'appuyant sur des campagnes de mesures régulières ;
- privilégier les mesures de protection collective par rapport aux mesures de protection individuelle ;
- réduire le bruit à la source.

La prévention et la limitation des nuisances sonores dans les ateliers et dans l'environnement sont des critères d'évaluation des projets d'investissement soumis à validation, et ce dès les premières phases de leur éco-conception.

Des mesures de niveau sonore avant puis après la réalisation des travaux sont le plus souvent demandées.

Plusieurs types d'actions existent pour limiter ces nuisances, les atténuer au maximum, voire les supprimer. Les actions les plus efficaces sont celles qui permettent une réduction du bruit à sa source. Par exemple, certaines usines remplacent les mouvements à commande pneumatique par des mouvements à commande hydraulique, ou introduisent du caoutchouc entre les tubes, évitant ainsi le choc direct beaucoup plus bruyant. De la même manière, le nettoyage des tubes est réalisé avec des buses à effet Venturi et non plus avec des buses classiques.

Au titre des réalisations de l'année 2021, nous pouvons citer la poursuite des actions menées dans l'usine de finition de notre site de Tianda Chuzhou (Chine), dans la continuité de celles conduites depuis 2019 dans l'usine principale comprenant les laminoirs.

Ainsi, après une étude de bruit visant à mesurer les niveaux sonores en limite de propriété et dans les ateliers, nous avons engagé un programme de traitement des sources de bruit identifiées par un cabinet expert. Il s'est notamment agi de renforcer l'isolation phonique des bâtiments et d'isoler les sources bruyantes comme les compresseurs d'air.

4.2.5 Limiter l'utilisation des ressources naturelles

ODD 6.4, 9.4, 12.4, 12.5

4.2.5.1 Les risques liés à l'utilisation des ressources naturelles

La principale matière première, issue de ressources naturelles, qui intervient dans les procédés de fabrication des produits Vallourec, est l'acier. Les risques majeurs de Vallourec sont donc :

- une hausse du coût de l'acier qui entraînerait corrélativement une augmentation du coût de production des produits fabriqués par le Groupe ;

- l'épuisement des ressources liées à la fabrication de l'acier, telles que le minerai de fer et le charbon.

L'acier ayant la particularité d'être recyclable à l'infini, en amont, l'objectif du Groupe est donc de s'approvisionner en acier recyclé et en aval, de recycler ou réutiliser un maximum les coproduits.

4.2.5.2 Notre stratégie et nos engagements-clés

I. EN AMONT

L'acier utilisé par Vallourec pour la fabrication des tubes est élaboré pour une partie par les aciéries du Groupe et pour l'autre, provient d'achats extérieurs de barres et de lingots.

En interne, deux filières sont utilisées : la filière haut-fourneau à Jeceaba (Brésil) et la filière électrique à Jeceaba et à Youngstown (États-Unis). Grâce à ces filières internes, le Groupe favorise d'une

part l'utilisation de charbon de bois produit à partir de sa forêt d'eucalyptus brésilienne et d'autre part le recyclage des ferrailles

Le principal enjeu est de produire un acier limitant le prélèvement de ressources naturelles, c'est-à-dire nécessitant une moindre extraction de minerai de fer en milieu naturel. En parallèle, Vallourec vise à augmenter la part d'acier recyclé dans l'ensemble de ses achats extérieurs.

II. EN AVAL

Du fait de ses activités industrielles le Groupe génère des déchets variés et en quantités importantes.

D'ici 2025, Vallourec vise un taux de valorisation des déchets de 98 %, notamment par la réduction de moitié de l'enfouissement par rapport à 2019, pour arriver à 15 000 tonnes des déchets non valorisés.

4.2.5.3 Nos plans d'actions pour économiser les ressources naturelles

I. EN AMONT, L'EMPREINTE MATIÈRES PREMIÈRES

Pour élever l'efficacité de leurs processus, les aciéries s'attachent à formaliser avec précision leurs règles internes de fabrication et leurs besoins pour obtenir les nuances d'acier à élaborer tout en optimisant l'approvisionnement en ressources naturelles et l'efficacité énergétique des fours.

Depuis 2013, le Groupe réalise ainsi le bilan de l'ensemble des flux massiques nécessaires à la production des tubes sur l'ensemble de ses sites industriels.

Par ailleurs, sensible à la problématique des plastiques polluants, Vallourec a décidé en 2020 de mettre en place un reporting ciblé sur les déchets plastiques afin d'étudier les pistes possibles d'amélioration mais aussi de promouvoir leur valorisation.

II. EN AVAL, LE PROGRAMME « BY-PRODUCTS »

La gestion des déchets constitue un enjeu économique et écologique majeur pour le Groupe, qui considère que la majorité d'entre eux doit être désormais considérée comme des produits secondaires ou coproduits à valeur ajoutée (by-products) et générer un produit d'exploitation. C'est l'objectif du programme « By-Products ».

Les déchets sont désormais appréhendés comme une ressource à exploiter et non comme une conséquence fatale de la production. Selon leur origine et typologie, ils sont gérés et traités différemment dans le respect des réglementations locales, en privilégiant au maximum les filières de recyclage matière ou de valorisation énergétique.

Dans une logique d'amélioration continue, chaque famille de déchets est suivie mensuellement par chacun des sites dans le but d'en réduire les volumes.

Par ailleurs, tout en suivant la règle des 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler), nous nous sommes attachés à favoriser la valorisation matière au maximum et réduire la part des déchets destinés à l'enfouissement. Certains sites ont également mis en place des actions spécifiques permettant ainsi de réduire l'enfouissement ou l'incinération.

4.2.5.4 La mesure de nos performances

I. EN AMONT

PRODUCTION INTERNE ET ACHATS D'ACIER EN 2022

Usine (en tonnes)	Intrants des hauts-fourneaux			Fonte produite
	Minerai	Pellets	Charbon de bois	
VSB Jeceaba	19 118	420 887	184 269	290 357
TOTAL	19 118	420 887	184 269	290 357

Usine (en tonnes)	Intrants des aciéries électriques			Ferrailles et fonte mises en œuvre
	Fonte achetée	Ferrailles	dont % de recyclage interne	
VSB Jeceaba	94 654	647 879	24	1 032 890
Youngstown	16 752	712 246	10	728 998
TOTAL	111 406	1 360 125	17	1 436 761

En 2022, le taux de recyclage interne global des ferrailles fut de 17 % contre 18 % en 2021.

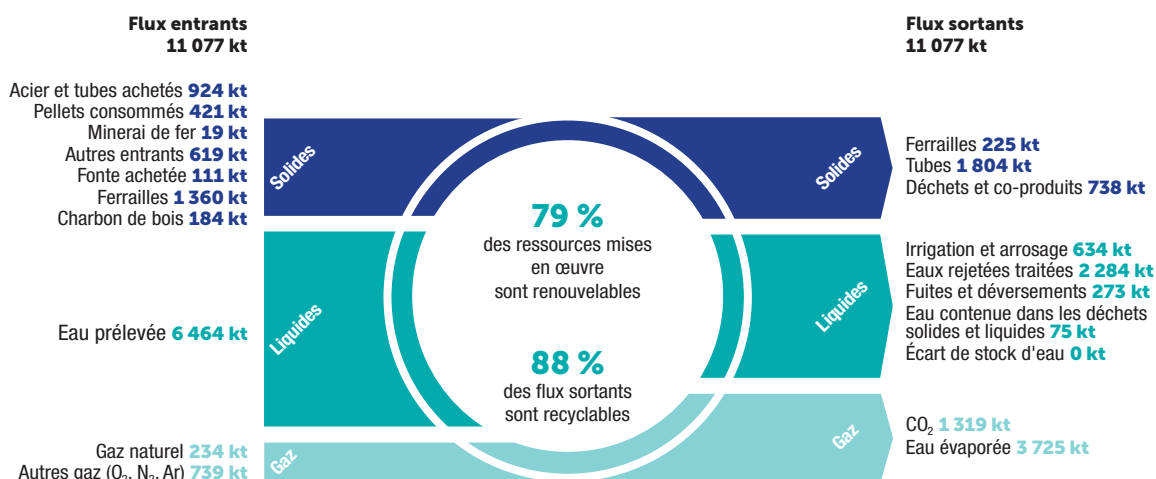
La filière électrique (aciéries de Youngstown et de Jeceaba) a représenté cette année 78,6 % de la production interne d'acier de Vallourec contre 75 % en 2021, chiffre en amélioration contribuant à la réduction de l'usage de matières premières naturelles du fait du recyclage des ferrailles.

Au Brésil, la part de la ferraille dans l'alimentation du four électrique est passée de 55 % en 2020, 59 % en 2021 et enfin 63 % en 2022, notamment du fait des limitations de charge du haut-fourneau de Jeceaba.

Si l'on considère l'ensemble des aciers mis en oeuvre (ceux produits et ceux achetés) la part de la filière électrique a augmenté de + 4 % entre 2021 et 2022 passant de 49 à 53 %

Pour ce qui est des aciers achetés en 2022 pour fournir les régions Amérique du Sud, Europe/Afrique et Moyen-Orient/Asie, la part de la filière « hauts-fourneaux » fut de 90 % contre 86 % en 2021.

En 2022, le bilan de l'ensemble des flux massiques sur l'ensemble de ses sites industriels est le suivant :



En 2022, la production expédiée de 1 804 kilotonnes de tubes a nécessité la consommation de 11,08 millions de tonnes d'entrants de différentes natures, valeur en augmentation de 3 % par rapport à 2021 (10,9 millions de tonnes). En valeur relative, Vallourec est passée de 5,1 tonnes d'entrants par tonne de tubes expédiés en 2019 à 6,2 tonnes en 2020, 6,7 tonnes en 2021 et 6,2 tonnes en 2022.

était de 78 % en 2020 et 2021. Nous expliquons cette évolution par la l'augmentation de la production de notre aciérie au Brésil. En 2022, le prélèvement de ressources non renouvelables a représenté 126 % de la production expédiée (ce chiffre était de 94 % en 2019, 138 % en 2020 et 146 % en 2021) ;

Il convient également de souligner que :

- 79 % des ressources consommées sont renouvelables (ferrailles, charbon de bois, eau et oxygène), ce qui démontre le caractère limité de l'empreinte environnementale nette du Groupe. Ce chiffre

- 87 % des flux sortants liés à la production (tubes, ferrailles, déchets, eau) peuvent être considérés comme recyclables. Ce taux était de 86 % en 2019 et 2020.

HISTORIQUE DE L'EMPREINTE MATIÈRES PREMIÈRES

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Entrants/sortants (en kt)	10 786	12 843	11 739	9 841	10 914	11 077
Production expédiée (en kt)	2 256	2 364	2 291	1 599	1 640	1 804
% de ressources renouvelables	85	80	81	78	78	79
Ratio expéditions/entrants (en %)	21	18	20	16	15	16

II. EN AVAL

Valorisation des déchets

En 2022, 803 kilotonnes de déchets ont été produits, incluant la mine et l'unité de pelletisation (674 kilotonnes en 2021), dont 2,6 % de déchets dangereux (2,6 % en 2021 également).

Le taux de déchets valorisés a atteint 97,3 %, en légère baisse par rapport à 2021 (97,6 %). En 2022, 21 910 tonnes de déchets n'ont pu être valorisés soit 6 040 tonnes de plus par rapport à 2021. Ceci s'explique par la reprise d'activité mais aussi par le transfert de certaines fabrications d'une région à une autre ainsi que la fermeture de sites, générant ainsi des déchets non valorisables.

Les indicateurs clés de leur gestion sont les suivants :

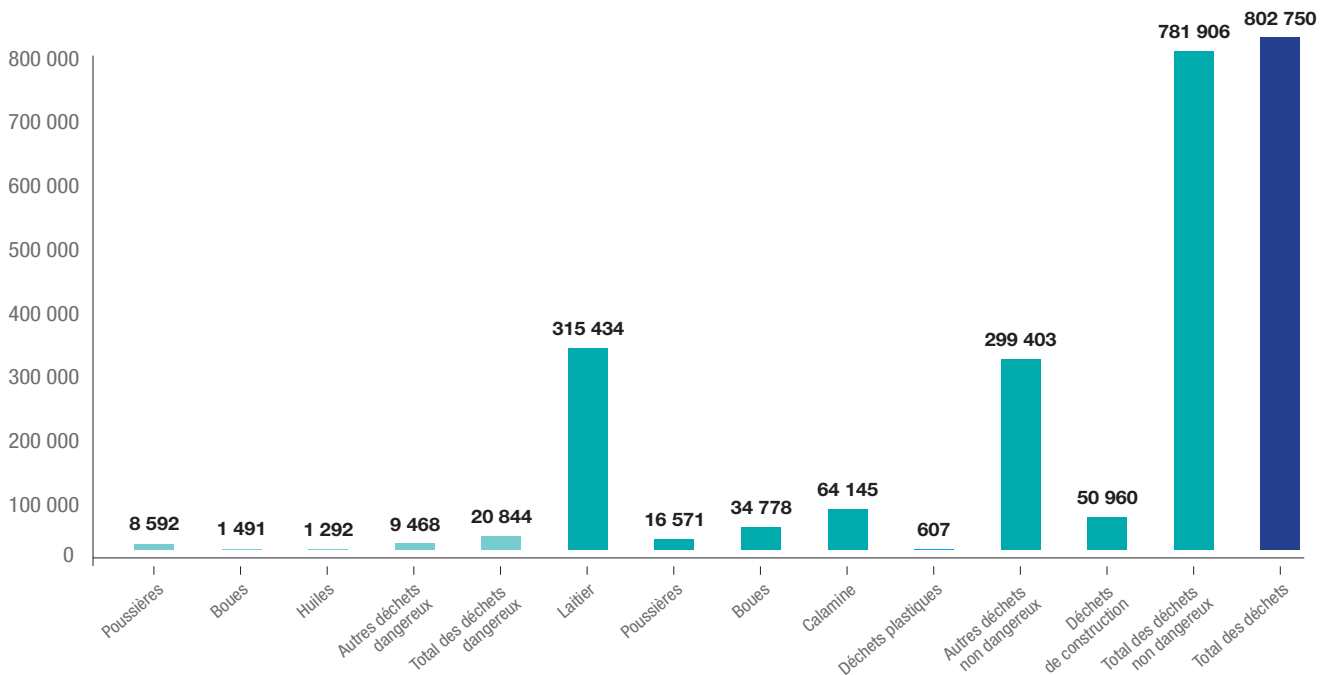
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déchets (en milliers de tonnes)	459	697	731	669	551	674	803
Déchets/production traitée (en %)	15	13	13	13	15,7	16,1	16,3
% de déchets dangereux	6,0	3,5	3,3	3,9	2,8	2,6	2,6
% de valorisation	94,4	94,0	95,5	95,8	97,0	97,6	97,3

La mine de fer de Mineração et l'unité de pelletisation de Jeceaba génèrent également beaucoup de déchets valorisés. Depuis 2019, certains sites ont affiné le tri des déchets afin d'accroître la part de valorisation. Le bassin de Houston a ainsi augmenté sa quantité de déchet valorisé. À Jeceaba, le haut-fourneau et le site de pelletisation utilisent des matières premières secondaires issues de la tuberie telles que les poussières, les déchets métalliques, les fines de minerai...

L'incident de la mine survenu en janvier 2022 a également eu un impact important sur la quantité de déchets générés notamment ceux liés à la remise en état de la mine et de son environnement mais aussi tous les déchets supplémentaires générés par les travaux de sécurisation déployés par la suite. C'est ainsi, par exemple, que plus de 25 000 tonnes de déchets de construction classés non dangereux ont été générés.

Par ailleurs, la part des déchets plastiques est extrêmement faible par rapport au total de déchets industriels et représente moins de 0,08 %. Toutefois, nous pouvons noter que 90 % de ces déchets plastiques industriels sont recyclés ou réutilisés.

Le détail des déchets produits figure ci-dessous :



En se basant sur le principe des 3R « Réduire, Réutiliser, Recycler », les principaux leviers de progrès engagés dans le cadre du projet « By-Products » sont les suivants :

- Réduire** : diverses actions sont menées sur les sites pour réduire les volumes de déchets et surtout la part des déchets dangereux en lien avec la diminution du risque chimique.

Par exemple, une étude R&D est en cours pour réduire l'utilisation de plastique dans la fabrication des protecteurs en utilisant des plastiques biosourcés et ainsi limiter notre impact. Notre site de Rio a mis en place un groupe de travail pour améliorer le tri et réduire la part de déchets dangereux. Aux États-Unis, le pH des déchets liquides de phosphatation est neutralisé afin de réduire le niveau de dangerosité et permettre ainsi d'utiliser les systèmes d'évapo-concentrateur.

Le site de VAM à Houston a installé un système de neutralisation élémentaire des eaux usées (ENU) qui a permis au site de neutraliser toutes les eaux usées considérées comme corrosives et donc classées comme déchets dangereux selon les exigences réglementaires environnementales. Ces eaux corrosives étaient soit transportées hors du site pour être injectées dans un puits profond, soit traitées et rejetées. Le système de neutralisation qui garantit la non-dangerosité du déchet permet à ces eaux usées d'être évaporées. Grâce à l'installation de ce système et à l'utilisation d'évaporateurs d'eaux usées, le site a pu réduire ses rejets d'eaux usées de près de 95 %, ce qui lui a permis d'économiser en coûts d'élimination et de minimiser son empreinte écologique. Cette pratique a été déployée sur tous les sites de la région qui disposaient de ce type de déchet.

La région North America a travaillé avec le service d'approvisionnement pour standardiser les contrats et identifier les fournisseurs qui contribuent aux déchets sur site. Cette standardisation prend en compte, par exemple, la reprise des déchets générés par les sous-traitants dans un contenant approprié et la réduction des déchets plastiques produits.

- **Réutiliser** : certains déchets peuvent être réintroduits ou réutilisés dans nos procédés ou en externe, soit à la suite d'un traitement spécifique, soit après une opération de nettoyage ou de filtration.

Notre site VTS, au Brésil, a mis en place une filière de récupération des protecteurs chez le client. Ces protecteurs usagés sont inspectés, nettoyés, et reconditionnés pour une réutilisation. De nombreux sites sont également équipés de dispositifs permettant de filtrer les huiles usagées afin de les réutiliser en interne. En Indonésie, le site réutilise 50 % de ses fluides de coupe après la mise en place d'une filtration, ce qui lui a permis de réutiliser le produit et de générer ainsi des économies sur la matière première mais aussi sur les coûts de traitement des déchets.

Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (VSB) utilise les boues de hauts-fourneaux comme source d'enrichissement du sol des forêts d'eucalyptus et comme matière première de l'industrie céramique.

- **Recycler** : le recyclage est la voie de valorisation la plus importante pour nos catégories de déchets. La valorisation matière représente la plus grande partie du recyclage. Toutefois, pour certains déchets, la valorisation énergétique reste la meilleure solution disponible.

Il faut noter que tous les sites disposent d'un circuit de recyclage des déchets métalliques lié à l'usinage en lien avec les procédés de fabrication (tournures, copeaux...) vers des filières externes au Groupe.

En France, les sites d'Aulnoye-Aymeries ont mis en place une gestion centralisée des déchets pour les trois sites afin de regrouper la collecte et optimiser les voies d'élimination. Cette approche a permis de réduire la part d'incinération au profit du recyclage matière.

Au France, notre unité de fabrication de protecteurs a organisé un circuit de récupération des protecteurs non conformes ou non utilisés afin de les réintroduire dans la fabrication après une opération de broyage. Ce recyclage représente 28 % de la matière première utilisée.

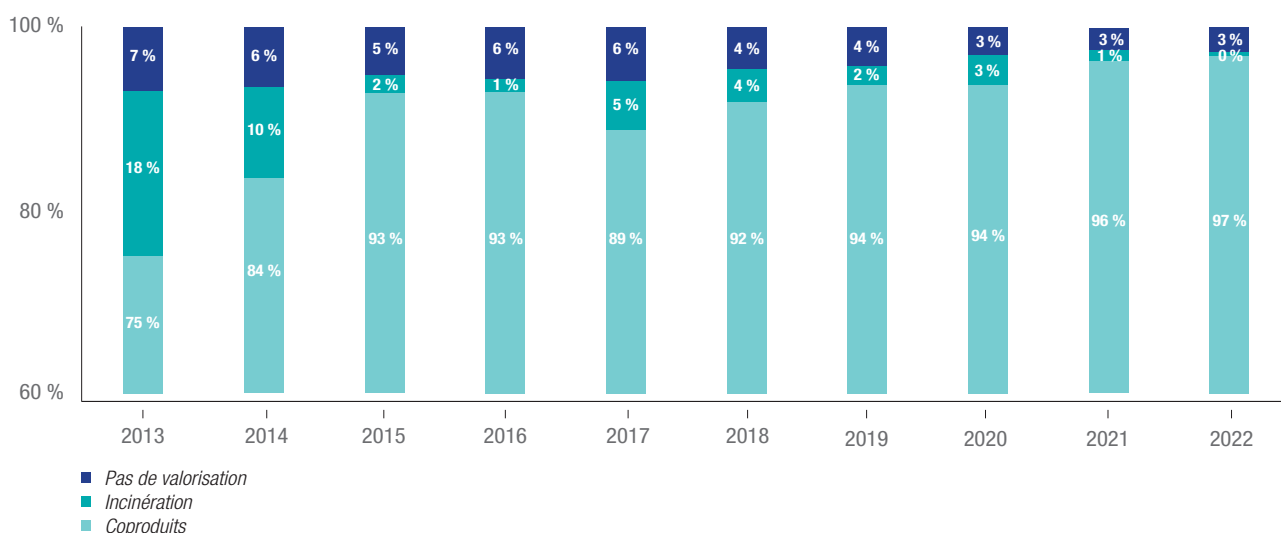
Plusieurs sites ont mis en place des groupes de travail afin d'optimiser les flux des boues de procédés (laminage et traitement de surface), les résidus métalliques, les calamines et les poussières.

Au Brésil, les achats ont travaillé sur l'identification des meilleures filières de recyclage pour les laitiers qui sont vendus à l'industrie du ciment. Certains déchets miniers sont utilisés comme matières premières pour fabriquer des pavés autobloquants qui sont ensuite utilisés en revêtement routier sur le site.

D'autre part, les équipes locales ont ouvert de nouvelles pistes de gestion des déchets et généré des revenus supplémentaires par la mise en œuvre d'initiatives telles que :

- la renégociation de certains contrats ;
- à Youngstown (États-Unis), les « mauvaises » calamines qui étaient envoyées en décharge continuent maintenant à être mélangées avec les « bonnes » calamines. L'ensemble est vendu aux entreprises de la filière ciment. Cette nouvelle négociation a permis de réduire la quantité d'enfouissement, mais aussi de réduire les coûts de traitement. Vallourec Star Youngstown a également changé ses pratiques de déshydratation des boues. L'ajout de sciure de bois dans celles-ci a permis de réduire les quantités de boues envoyées en traitement ;
- coordonner les sites voisins pour rassembler les déchets identiques tel que les boues afin de réduire les coûts de transport ;
- au Brésil, de nombreux programmes d'essais lancés depuis 2017 pour réutiliser certains déchets en interne via l'aciérie, la mine ou l'unité de pelletisation (boues, poussières) ont été mis en pratique et permettent l'utilisation de déchet comme matière première secondaire.

DÉCHETS PAR DESTINATION



Le pourcentage de déchets recyclés sous forme de matière (coproduits) est de 96,9 %, celui des déchets incinérés pour produire de l'énergie est de 0,4 %, et celui des déchets mis en décharge est de 2,7 %. Le recyclage matière a progressé en 2022 grâce essentiellement à notre site de Youngstown qui a poursuivi son programme de revalorisation de ses boues, le recyclage des déchets

métalliques mais aussi à la mise en place d'un tri des déchets plus fin sur certains sites a également permis de progresser. À noter que les déchets de construction générés suite à l'incident de la mine ont été valorisés matière ou sont passés dans des filières de ré-utilisation. La reprise d'activité et les nombreux projets de réaménagement ont eu pour impact de générer un tonnage de déchets supérieur.

Traitement des déchets dangereux

Représentant un risque pour la santé et l’environnement, les déchets classés comme dangereux (en raison des substances dangereuses qu’ils comportent) font l’objet d’un traitement particulier. Leur pourcentage ramené à la totalité des déchets, soit 2,6 % en 2022 reste le même que celui de 2021.

Les déchets dangereux nécessitent une gestion spécifique : la manipulation et le stockage sont soumis à des règles de sécurité rigoureuses afin de préserver l’environnement et la santé du personnel qui les manipule. De plus, ces déchets sont en général peu valorisables tels quels et les coûts de traitement sont importants. C’est pourquoi Vallourec essaie soit de réduire à la source cette part de substances dangereuses, soit d’appliquer un prétraitement afin de diminuer la dangerosité.

Par exemple, la station de traitement de l’eau sur le site de Youngstown a permis d’améliorer la séparation entre les fines de calamine et l’huile, responsable du classement dangereux.

Les « mauvaises » calamines du laminoir qui étaient auparavant envoyées à la décharge sont désormais recyclées pour être utilisées dans la fabrication de contrepoids. Les « bonnes » calamines sont principalement vendues à des entreprises de l’industrie du verre. Ces pratiques permettent d’éviter la mise en décharge de ce matériau et génèrent également des bénéfices pour l’entreprise. Les profits sont maintenant utilisés pour financer un programme de recyclage des boues qui a été initié en 2021.

À Youngstown également, la modification de l’opération de neutralisation des bains usagés de phosphate et de décapage a permis d’envoyer ces bains vers l’évapo-concentrateur et ainsi de réduire la quantité de déchet dangereux envoyé en traitement tout en réduisant les coûts. Cette solution a depuis été déployée sur d’autres sites, ce qui a permis également dans certains cas de réutiliser une partie de l’eau dans le procédé industriel.

Sur le bassin de Houston, l’installation d’unités de neutralisation des eaux usées (ENU) a permis de réduire fortement la quantité de déchets dangereux des sites.

4.2.6 Préserver la biodiversité et les écosystèmes

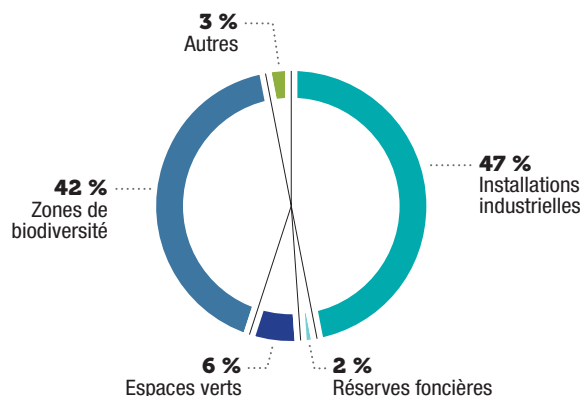
ODD 11.4, 15.1, 15.2, 15.B

4.2.6.1 Les risques liés à nos activités sur la biodiversité et les écosystèmes

Des études ont été menées ces dernières années sur les principaux sites de Vallourec en vue d’évaluer l’impact de l’activité de nos usines sur la biodiversité. Aucun risque important n’a été mis en évidence.

En 2019, une étude portant sur l’identification et la superficie des « zones vertes » existantes sur nos sites a été réalisée. Il s’agit des espaces verts gérés (jardins, pelouses, etc.) et des zones permettant le libre développement de la biodiversité locale.

Les résultats de cette enquête menée auprès des responsables Environnement de chaque site sont synthétisés dans le graphique ci-dessous :



En excluant la forêt brésilienne qui représente une part importante des zones de biodiversité (48 %), les « zones vertes » représentent 48 % des surfaces, dont une majorité (42 %) pour le développement de la biodiversité.

4.2.6.2 Notre stratégie et nos engagements-clés

Le groupe Vallourec s’investit de façon durable afin de conserver les zones de biodiversité qui entourent ses installations industrielles. Il s’assure ainsi que les différents sites n’impactent pas négativement la biodiversité présente en mettant en place des actions préventives visant à la protéger. Par ailleurs, certaines activités spécifiques du Groupe ont un lien direct avec la biodiversité, donc Vallourec veille à ce qu’elle soit respectée. On peut citer à cet égard l’entité brésilienne Florestal qui développe des activités forestières pour la production de charbon de bois utilisé comme source d’énergie.

En avril 2021, Vallourec a choisi de répondre pour la première fois au questionnaire annuel du CDP sur les forêts (« CDP Forest 2021 ») du fait des activités de sa filiale Florestal dans l’État du Minas Gerais au Brésil. Vallourec y possède 85 532 hectares de forêts d’eucalyptus exploitées pour la production de charbon de bois et des zones naturelles protégées (63 782 hectares).

Le CDP a évalué les réponses de Vallourec et, début décembre 2022, a communiqué la note B- un niveau de « prise de conscience » comparable à celui des entreprises de notre branche d’activités (« Fusion, affinage et formage des métaux »).

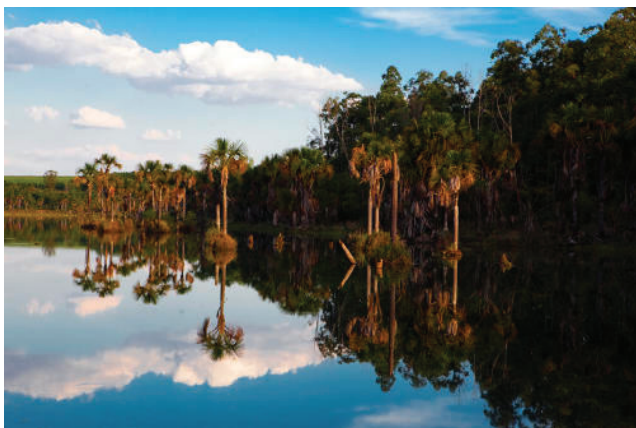
4.2.6.3 Notre Plan d'actions et moyens alloués

Des mesures visant à préserver la biodiversité sont mises en place depuis plusieurs années, principalement au Brésil et en Indonésie.

I. AU BRÉSIL

Le site de Barreiro, situé dans la ville de Belo Horizonte, anime un centre d'éducation environnementale en périphérie de la ville. Ce centre de 20 hectares inclut trois écosystèmes : la *cerrado* (savane), la végétation de transition et la *mata atlântica* (forêt atlantique). En 2019, ce site a réalisé un aménagement de reconquête environnementale de 2,4 hectares en bordure de l'usine.

Le site de Jeceaba a créé un centre de référence sur la « forêt atlantique » sur une superficie de 660 hectares, avec l'objectif de replanter cette surface d'environ 400 espèces natives de la région. Cet espace comprend la réserve légale ainsi que la « ceinture verte » et la « ceinture forestière. » Un système de surveillance de la faune a été établi. De nombreux spécimens ont pu y être détectés, dont des espèces protégées, ce qui constitue un indicateur de la biodiversité et concourt à la protection des écosystèmes régionaux.



La filiale Vallourec Florestal exploite des plantations d'eucalyptus qui servent à produire le charbon de bois nécessaire au fonctionnement du haut-fourneau de Jeceaba. Environ 40 % des surfaces sont préservées à l'état naturel et réparties de façon à créer des couloirs de circulation pour les animaux sauvages. La forêt est gérée durablement comme l'atteste sa certification Cerflor – PEFC (n° XSQ/0237-02/BH) en accord avec les exigences de la norme brésilienne NBR 14789:2012. Cette filiale participe régulièrement à des projets d'étude de la faune et de la flore avec les administrations brésiliennes (Institut régional des forêts), les universités (Fédération des Universités du Minas Gerais) ou des ONG internationales. Le site participe activement aux réunions périodiques des associations du secteur forestier du Minas Gerais (*Associação Mineira da Indústria Florestal – AMIF*). Ainsi en 2022, le périmètre de suivi périodique de la biodiversité a été maintenu aux insectes, poissons, reptiles, amphibiens, aux chauves-souris et aux mammifères. En 2022, 12 campagnes de suivi de la faune ont été réalisées, notamment en saison sèche et en saison des pluies. En 2021, deux espèces de chauves-souris avaient été découvertes, *Tonatia bidens*, sur la ferme Corredor et *Lonchophylla cf. dekeyseri*, sur la ferme Serra do Cabral ; elles présentent un intérêt pour la conservation, car ce sont des espèces peu connues.

Les campagnes de suivi sont menées dans les unités opérationnelles et sont cartographiées afin de les corréliser avec les zones d'importance biologique pour la conservation de l'environnement. Dans le cadre de ce suivi, les espèces des groupes susmentionnés qui figurent sur les listes officielles d'animaux menacés apparaissent dans les enquêtes de terrain.

Des actions ont également été menées pour surveiller la qualité des eaux de surface dans les zones de l'unité forestière. Les échantillons collectés en certains points et les analyses physico-chimiques effectuées montrent que notre forêt est exploitée de façon appropriée pour limiter les impacts environnementaux de la gestion et de la plantation des forêts d'eucalyptus.

La filiale Vallourec Mineração est située à une cinquantaine de kilomètres du site de Jeceaba qu'elle approvisionne en minerai de fer. Au fur et à mesure du déplacement de l'exploitation de cette mine à ciel ouvert, les matériaux stériles qui en sont issus sont pressés, séchés puis déposés en remblais. Les terrains sont finalement reboisés avec des espèces locales. D'autre part, 200 hectares sont affectés à une réserve naturelle du type « forêt atlantique ». Les équipes de Vallourec organisent le suivi régulier de la qualité de l'eau et de l'air ainsi que la surveillance des grottes pour protéger leur faune (chauve-souris) et leurs flores spécifiques. En 2023, afin d'améliorer la description des espèces, il est prévu de déployer un programme de suivi sur le terrain de la faune, prenant notamment en compte les espèces de la faune mammalienne (mammifères), de l'herpétofaune (reptiles et amphibiens), de l'ichtyofaune (poissons) et de l'avifaune (oiseaux).

II. EN INDONÉSIE

Début 2015 PTCT a des activités RSE, à savoir la plantation de mangroves sur plusieurs plages de Batam. Ces actions permettent de ralentir l'érosion du littoral, de ralentir la pénétration de l'eau salée à l'intérieur, de protéger la côte des tempêtes, de capter le carbone et d'absorber les produits toxiques contenus dans l'eau. Cette action est soutenue par la communauté environnante, les élèves des écoles et aussi l'Agence locale de l'environnement.

En 2018, Batam a ouvert le jardin botanique de Batam (BBG) et PTCT a commencé à planter des arbres dans la zone, jusqu'à 100 arbres. Les arbres plantés sont des arbres typiques de l'île de Riau.

Puis en 2019, PTCT en collaboration avec le BBG et le bureau du logement et de l'aménagement paysager a commencé la construction d'un espace vert et continue à planter plus d'arbres. En 2020 et 2021, malgré la pandémie de Covid-19, les actions de plantation d'arbres, de fleurs et d'herbacées se poursuivent. En 2022, la construction de structures et la végétalisation sont toujours en cours.

III. EN FRANCE, À AULNOYE-AYMERIES

Pour améliorer la connaissance de la biodiversité sur ce site, une étude d'impact de la zone d'Aulnoye-Aymeries a été lancée en 2017, avec un prestataire spécialisé, dans et autour du site qui regroupe plusieurs usines et est situé au voisinage d'espaces naturels classés, d'un espace appartenant au réseau Natura 2000 et des zonages d'inventaires du patrimoine naturel. L'étude, qui a porté sur les emprises foncières de Vallourec à la périphérie immédiate du site industriel de Vallourec et sur une aire d'étude élargie à un rayon de 10 kilomètres, s'est intéressée aux espèces remarquables et envahissantes.

Cette étude, qui a été finalisée en 2018, a montré que l'on trouve les mêmes éléments constitutifs de la faune et de la flore à l'intérieur du site, dans les espaces en friches, à l'extérieur, à proximité immédiate, et dans les différents écosystèmes que constituent le bassin de la Sambre, les marais et zones inondables la longeant, ainsi que dans les champs et prairies des alentours.

Ces habitats et ces espèces constituent des enjeux de conservation qui sont principalement concentrés hors des emprises de Vallourec. Toutefois, la diversité observée au sein du site reste remarquable pour un site industriel majeur comme Vallourec. En effet, des espèces protégées ont été observées sur les terrains les moins concernés par l'activité humaine, comme la plupart des friches, le crassier de la rue de la centrale ou encore le bassin d'orage.

Ce constat est donc encourageant quant à l'influence mineure des activités du Groupe sur la biodiversité et montre qu'il est aussi possible pour un industriel de participer à la protection et au développement de la faune et de la flore.

Une nouvelle étude s'est déroulée début 2022 pour consolider les résultats de 2018 mais aussi pour définir à terme le devenir de la zone actuellement considérée comme friche industrielle. Les conclusions de l'étude seront finalisées début 2023.

4.3 Nos engagements sociaux et sociétaux



4.3.1 Effectifs du Groupe

ODD 5.5

Le périmètre des indicateurs sociaux recouvre les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation comptable. Les effectifs des bureaux commerciaux sont également inclus dans ce rapport. Les salariés en dispense d'activité ou en congés de reclassement ne sont pas repris dans cette analyse. Cette population représente 93 salariés en France.

4.3.1.1 Évolution et répartition

Au 31 décembre 2022, 16 056 salariés travaillaient sur plus de 40 sites de production ou de services sous contrat Vallourec (contrats à durée déterminée ou indéterminée), contre 16 685 salariés en 2021. En 2022, Vallourec a poursuivi la mise en œuvre de son Plan de Transformation, notamment en Europe sur la France et l'Allemagne avec une adaptation des effectifs.

I. Répartition par zone géographique

Pays	Nombre de salariés	
	2021	2022
Brésil	7 050	7 231
France	2 194	1 564
Allemagne	2 463	2 285
États-Unis	1 591	1 801
Chine	1 151	1 086
Indonésie	712	637
Royaume-Uni	311	292
Mexique	429	442
Arabie saoudite	185	181
Émirats arabes unis	98	94
Malaisie	189	210
Autres zones	312	233

Effectifs inscrits au 31 décembre (CDD et CDI)			Variation 2021/2022	Répartition 2021	Répartition 2022
	2021	2022			
Europe	5 093	4 184 <input checked="" type="checkbox"/>	- 17,8 %	31 %	26 %
Brésil	7 050	7 231 <input checked="" type="checkbox"/>	2,6 %	42 %	45 %
Asie	2 164	2 047 <input checked="" type="checkbox"/>	- 5,4 %	13 %	13 %
ALENA (États-Unis, Canada, Mexique)	2 030	2 252 <input checked="" type="checkbox"/>	10,9 %	12 %	14 %
Moyen-Orient	286	280 <input checked="" type="checkbox"/>	- 2,1 %	2 %	2 %
Afrique	62	62 <input checked="" type="checkbox"/>	0,0 %	0 %	0 %
TOTAL	16 685	16 056 <input checked="" type="checkbox"/>	- 3,8 %	100 %	100 %

II. RÉPARTITION PAR SEXE

Au 31 décembre 2022, le Groupe compte 1 919 femmes (dont 1 826 sont sous contrat à durée indéterminée), qui représentent 12 % de l'effectif. Peu présentes au sein de la catégorie des ouvriers, les femmes occupent essentiellement des postes administratifs et

commerciaux. Elles représentent 31 % de la population ATAM (personnel administratif ou techniciens ou agents de maîtrise) et 24 % de la population cadre. La proportion de femmes reste constante sur la période 2021-2022 par zone et sur l'ensemble du Groupe.

% de femmes (permanents)	Ouvriers		ATAM		Cadres		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Europe	1 %	1 %	33 %	32 %	23 %	23 %	12 %	11 %
Brésil	6 %	8 %	36 %	33 %	27 %	28 %	11 %	12 %
Asie	12 %	10 %	29 %	30 %	18 %	22 %	17 %	16 %
ALENA (États-Unis, Canada, Mexique)	2 %	2 %	28 %	27 %	23 %	21 %	10 %	10 %
Moyen-Orient	-	2 %	26 %	25 %	15 %	19 %	11 %	13 %
Afrique	5 %	5 %	13 %	13 %	-	0 %	8 %	8 %
MONDE	5 %	6 %	32 %	31 %	24 %	24 %	12 %	12 %

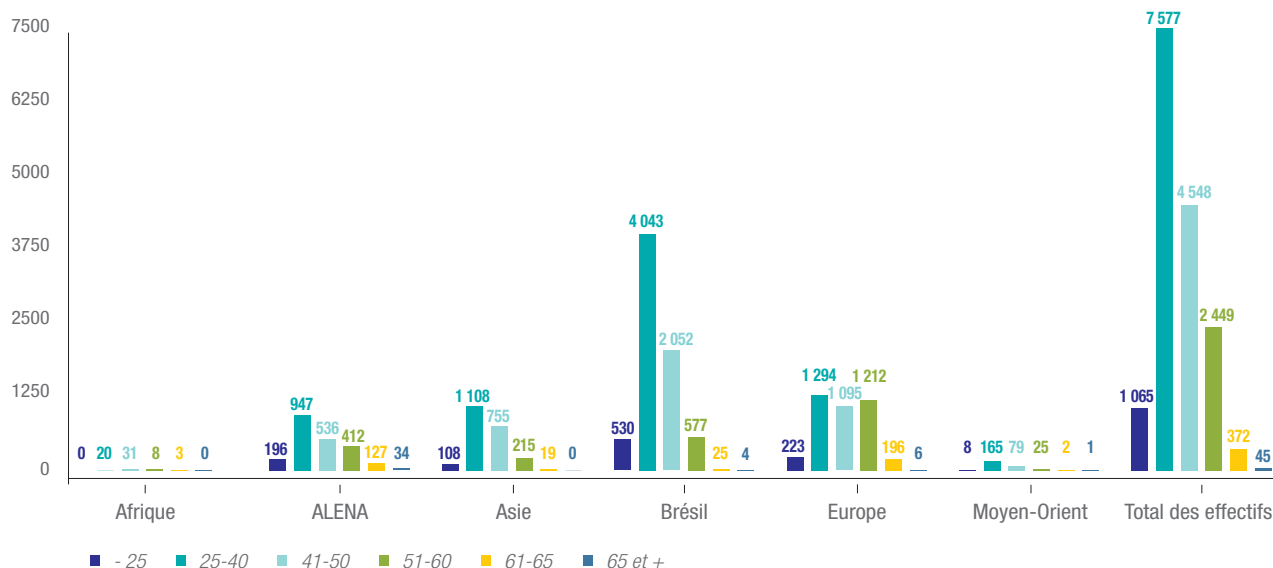
III. RÉPARTITION PAR ÂGE

Les pyramides d'âges illustrent de grandes disparités selon les zones géographiques. L'âge moyen sur l'ensemble du Groupe est de 40 ans environ.

La population salariée brésilienne est jeune, avec une forte concentration sur la tranche d'âge 25-40 ans. Dans la zone ALENA, la répartition de la population entre les différentes classes d'âge est

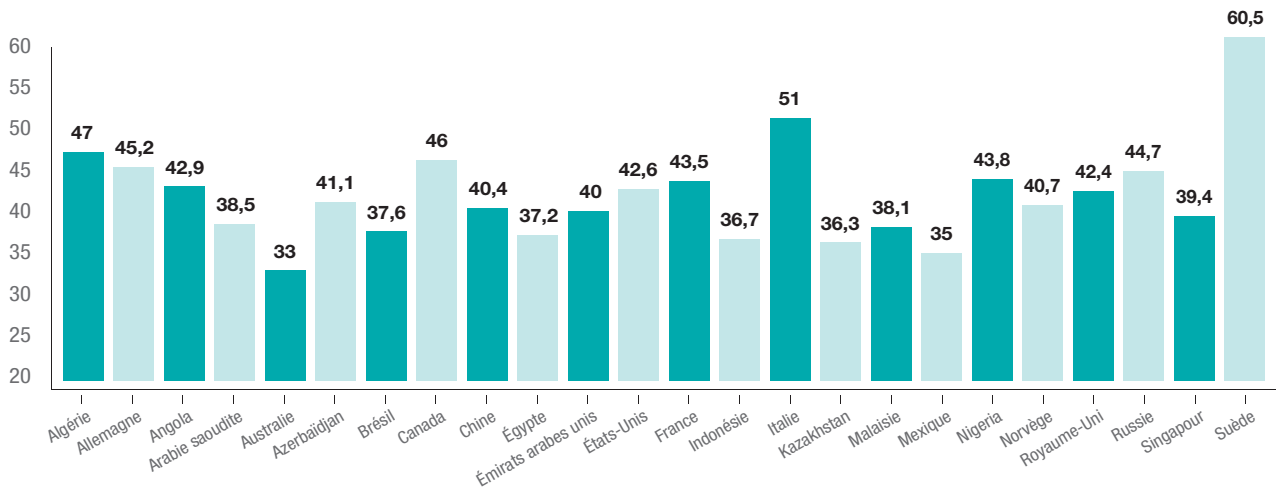
bien équilibrée. L'Asie n'a pratiquement pas de salariés de plus de 55 ans. En revanche, l'Europe reste marquée par un grand nombre de salariés ayant plus de 50 ans (environ 35 % de la population européenne). La répartition de la population par tranche d'âges n'évolue pas par rapport à l'année précédente.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ÂGE



Ces disparités se traduisent également dans l'âge moyen des salariés des principaux pays d'implantation.

MOYENNE D'ÂGE PAR PAYS



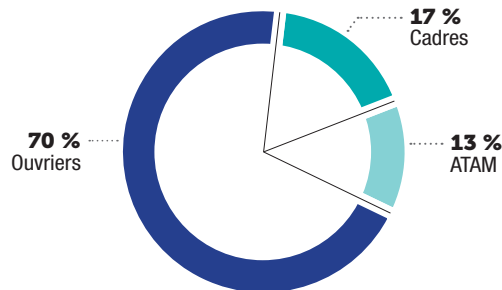
IV. RÉPARTITION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

La catégorie des ouvriers représente les deux tiers des effectifs.

Celle des ATAM, qui recouvre le personnel administratif, les techniciens et l'encadrement terrain (agents de maîtrise), compte pour 13 % de l'effectif. Les cadres représentent 17 % de l'effectif.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE EN 2022

En 2022, la proportion de cadres et ATAM reste stable par rapport à 2021.



Effectif inscrit Groupe par catégorie professionnelle	2021	2022
Cadres	2 870	2 681 <input checked="" type="checkbox"/>
ATAM	2 350	2 118 <input checked="" type="checkbox"/>
Ouvriers	11 465	11 257 <input checked="" type="checkbox"/>
TOTAL	16 685	16 056 <input checked="" type="checkbox"/>

Répartition de l'effectif inscrit	Ouvriers		ATAM		Cadres		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Europe	18 %	15 %	6 %	4 %	7 %	6 %	31 %	25 %
Brésil	34 %	36 %	3 %	3 %	6 %	6 %	42 %	45 %
Asie	8 %	9 %	3 %	3 %	1 %	2 %	13 %	14 %
ALENA (États-Unis, Canada, Mexique)	8 %	9 %	2 %	2 %	2 %	3 %	12 %	14 %
Moyen-Orient	1 %	1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	2 %	2 %
Afrique	< 1 %	0 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %
MONDE	69 %	70 %	14 %	13 %	17 %	17 %	100 %	100 %

Près de 50 % des ouvriers restent localisés en Europe et au Brésil, pour 19 % de cadres et ATAM sur cette même zone.

En 2022, la population ouvrière représente toujours environ 70 % de la population totale du Groupe, ce qui est constant par rapport aux années antérieures.

V. RÉPARTITION PAR TYPE DE CONTRATS

Compte tenu de la forte cyclicité de ses marchés, Vallourec doit pouvoir s'adapter rapidement aux variations d'activité. Sa politique repose sur l'existence d'un personnel permanent (CDI) qui permet de répondre au niveau d'activité pérenne et sur un volant de personnel temporaire (contrats à durée déterminée et intérimaires) pour faire face aux pointes d'activité. Pour appréhender cette problématique,

les effectifs permanents sont gérés sur la base d'un effectif type pour une activité standard moyenne à trois-cinq ans. Les variations d'activité en pic ou en creux sont résolues avec les solutions locales de flexibilité (prêts entre usines, aménagement du temps de travail en Europe, intérimaires, contrats à durée déterminée).

VI. RÉPARTITION ENTRE PERMANENTS, NON-PERMANENTS (CDD & APPRENTIS) ET INTÉRIMAIRES

Répartition par zone	2021			2022		
	Permanent	CDD (et apprentis)	Intérim	Permanent	CDD (et apprentis)	Intérim
Afrique	62		15	62		
Alena	2 030		98	2 252		266
Asie	1 916	248	193	1 814	233	235
Brésil	6 896	154	179	7 058	173	58
Europe	4 693	400	123	3 943	241	86
Moyen-Orient	278	8		272	8	
MONDE	15 875	810	608	15 401	655	645

En 2022, les effectifs permanents au niveau mondial s'élèvent à 15 401 personnes contre 15 875 à fin 2021.

4.3.1.2 Entrées et départs

I. EMBAUCHES ET MUTATIONS

Le nombre total d'embauches de personnel permanent dans le groupe reste stable par rapport à 2021. L'Asie a connu la variation la plus significative par rapport à 2021.

Si l'effectif global Groupe reste à peu près constant, on note cependant que l'effectif des zones Brésil et ALENA a continué d'augmenter de façon quasi-identique qu'en 2021.

La répartition des embauches par catégorie professionnelle et zone géographique est la suivante :

RÉPARTITION DES EMBAUCHES PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

Zone	2021			2022		
	BC	WC1	WC2	BC	WC1	WC2
Afrique	1	3			1	
Alena	536	45	44	503	62	48
Asie	27	20	17	90	36	26
Brésil	1 032	87	78	1 009	65	75
Europe	95	13	32	116	49	49
Moyen-Orient	8	11	10	13	7	7
TOTAL GÉNÉRAL	1 699	179	181	1 731	220	205

RÉPARTITION DES EMBAUCHES DE FEMMES PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

Zone	2021			2022		
	BC	WC1	WC2	BC	WC1	WC2
Afrique						
Alena	27	51	22	19	20	12
Asie	18	59	23	3	21	7
Brésil	60	25	15	130	26	14
Europe	5	45	50	2	21	13
Moyen-Orient	5	7		4	1	3
TOTAL GÉNÉRAL	115	187	110	158	89	49

Sur l'ensemble des zones à l'exception du Brésil, les embauches de femmes restent majoritairement des embauches dans les catégories professionnelles ATAM et cadres. Les embauches de femmes dans la catégorie des ouvriers restent importantes au Brésil. La proportion de femmes au sein du Groupe reste stable à hauteur de 12 %. La politique du Groupe, définie par le Directoire en 2016, s'articule autour des deux objectifs que sont le renforcement de la présence des femmes dans les métiers opérationnels et l'accession plus importante des femmes aux fonctions d'encadrement supérieur.

II. DÉPARTS

En 2022, l'effectif permanent du Groupe est resté stable par rapport à 2021. Il en est de même concernant l'effectif non permanent du Groupe. En 2022, on comptabilise simultanément près de 392 départs sur la zone ALENA, 860 au Brésil, 189 sur la zone Asie et 839 sur la zone Europe.

TAUX DE TURNOVER PAR ZONE

Taux de turnover (sur effectif permanent)	2021	2022
Afrique	5 %	1 %
ALENA (États-Unis, Canada, Mexique)	27 %	25 %
Asie	7 %	8 %
Brésil	15 %	14 %
Europe	10 %	10 %
Moyen-Orient	11 %	9 %
MONDE	13 %	13 %

Le taux de turnover prend en compte les départs et les arrivées sur l'année considérée et est défini de la façon suivante :

$(\text{nombre de départs} + \text{nombre d'arrivées sur l'année}) / 2 / (\text{effectif au 31/12 de l'année précédente})$.

Il tient compte des départs, des arrivées et des mobilités de l'effectif au sein des zones.

MOTIFS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL PAR ZONE

	Retraite		Démission		Licenciement		Autres motifs	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Afrique							100 %	
Alena	8 %	7 %	61 %	56 %	24 %	32 %	7 %	4 %
Asie	8 %	9 %	70 %	51 %	15 %	32 %	7 %	8 %
Brésil	< 1 %	< 1 %	14 %	19 %	80 %	77 %	5 %	4 %
Europe	21 %	14 %	15 %	33 %	20 %	19 %	44 %	34 %
Moyen-Orient		4 %	54 %	54 %	18 %	15 %	28 %	27 %

Au Brésil, compte tenu de la réglementation du travail, le licenciement est le mode de rupture habituel des contrats. Dans la continuité du plan de restructuration, le recours au licenciement continue d'être important en 2022 à hauteur de 77 %, ce chiffre étant en légère régression par rapport à l'année antérieure en raison notamment d'un nombre accru de démissions.

Sur la zone ALENA, le nombre de licenciements a augmenté. Sur la zone Asie, tout comme sur la zone ALENA, on note un nombre de départs volontaires en diminution, et à contrario en augmentation en Europe (de façon significative) et au Brésil. En Europe, 14 % des fins de contrats sont des départs en retraite (contre 21 % en 2021) et 33 % des départs volontaires. En 2022, Vallourec poursuit son plan de restructuration avec notamment la vente de la société Vallourec Bearing Tubes en France et la réduction des effectifs en Allemagne.

4.3.2 Conditions de travail

ODD 3.9, 8.8, 10.4, 13.3

4.3.2.1 Santé et sécurité

Les risques en matière de sécurité et de santé sont exposés à la section 5.1.2 « Risques opérationnels » du présent Document d'enregistrement universel.

I. SÉCURITÉ

● Indicateur

Taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt (*lost time injury rate* ou LTIR et *total recordable injury rate* ou TRIR) : nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées, sous-traitants inclus.

● Objectifs 2022

N'avoir aucun décès à déplorer et atteindre un TRIR de 1,0 maximum au second semestre.

● Réalisation de l'objectif 2022

Le Groupe a atteint un LTIR de 0,89 et un TRIR de 1,48.

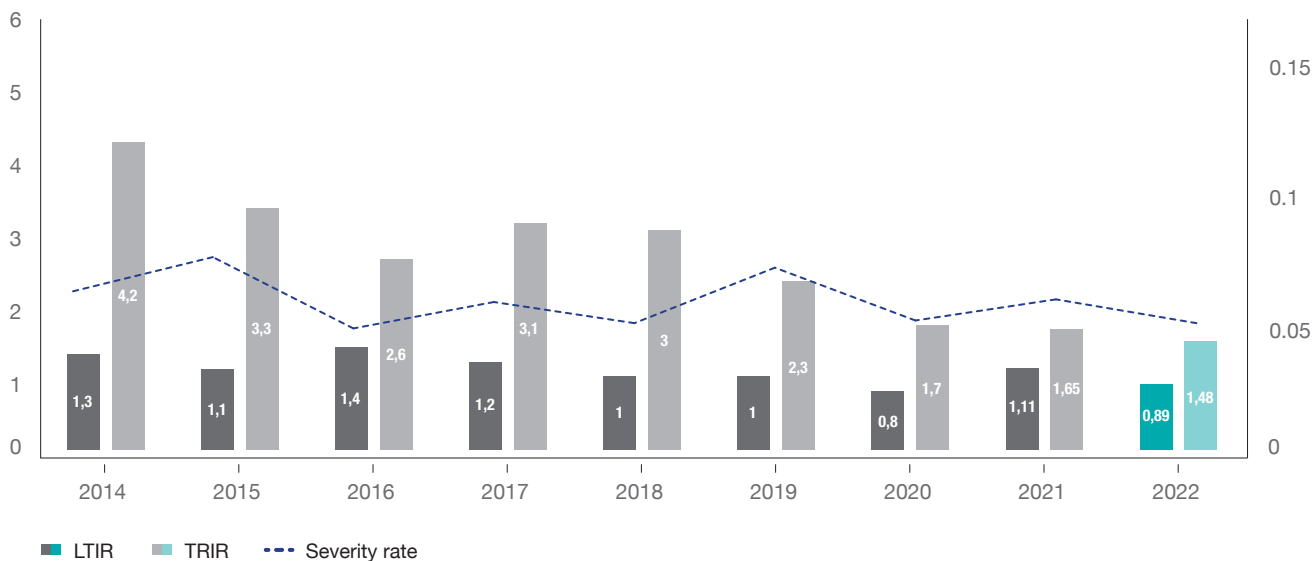
● Objectif 2023

Prévenir les décès et poursuivre nos efforts pour atteindre un LTIR bien inférieur à 1,0 et un TRIR de moins de 1,1, afin d'enregistrer un TRIR inférieur à 0,2 au plus tard en 2026.

La sécurité constitue la principale priorité du Groupe, dont l'objectif est de devenir une référence et un modèle de réussite dans l'industrie du pétrole et du gaz. À la fin de l'année 2022, 96 % des sites Vallourec étaient certifiés ISO 45001, ces sites représentant la totalité de la production de Vallourec en tonnes métriques. Vallourec est attaché depuis plusieurs années à son outil de gestion lié à la sécurité et à ses programmes d'amélioration y afférents. Ceux-ci ont été reconduits d'année en année avec un focus particulier sur les risques majeurs pouvant conduire à un accident mortel et, à compter de 2016, un focus particulier sur les sous-traitants.

Depuis 2016, les indicateurs de performance intègrent le personnel Vallourec, les intérimaires et les sous-traitants. Fin 2022, le LTIR était de 0,89 et le TRIR était de 1,48. Un décès a été enregistré au cours de cette période. La plus grande attention a été portée à l'évaluation des risques, à la sensibilisation aux risques individuels et collectifs, à la formation des dirigeants en matière de gestion de la sécurité et à la proximité des personnes dans les opérations. En 2022, le taux de gravité des accidents du travail avec arrêt (TG) était de 0,051.

Évolutions des indicateurs de sécurité



Dès qu'un accident avec ou sans arrêt se produit, le Comité Exécutif du Groupe en est informé. Les incidents pouvant avoir de graves conséquences sont immédiatement remontés au Senior VP de la Région.

Le programme d'amélioration de la sécurité consiste à déployer dans l'ensemble des sites du Groupe les mesures suivantes :

- des comités de gestion de la sécurité à tous les niveaux de la Société (Vallourec) ;
- l'application transversale et la mise à profit des enseignements et des meilleures pratiques tirés de chaque incident survenu au sein du Groupe, en particulier des accidents mortels ;
- la caractérisation des accidents graves comme « pouvant bouleverser une vie », afin de leur donner toute l'importance qu'ils doivent revêtir ;
- la normalisation de l'évaluation des risques en matière de sécurité suivant la méthodologie des entreprises les plus performantes, programme de réduction des risques les plus élevés et analyse systématique des causes principales de tout incident survenu, y compris les cas de presque-accidents ;
- l'assistance d'un consultant externe dans l'ensemble des Régions afin d'actualiser l'évaluation des risques et les formations associées ;
- une action plus ciblée pour accroître la sensibilisation aux risques et réduire ceux pouvant conduire à un accident mortel (manutention des charges, travail en hauteur, consignation des équipements, espaces confinés) ;
- le suivi et le compte rendu de l'analyse des causes principales au niveau de la direction du Groupe ;
- des groupes d'amélioration continue (GAC) axés sur la sécurité et en particulier sur la notion de « mains libres » ;
- une implication forte de toute la ligne managériale pour être présent dans les opérations (Gemba Walks), étudier et traiter les problèmes liés à la sécurité, notamment évaluer leurs compétences de leadership ;
- une implication forte des collaborateurs pour stopper et signaler toute situation à risque ;

- huit règles d'or qui sont regroupées selon huit chapitres/thèmes : « mon attitude sécurité », circulation des machines et des piétons, levage, outils manuels, travail en hauteur, espaces confinés, énergies et procédures de consignation (LOTO) et protection de la santé. Un outil d'e-learning sur ces huit règles d'or traduit dans les langues utilisées au sein du Groupe est à la disposition de tous les collaborateurs (en cours d'évaluation et version mise à jour disponible prochainement).

Depuis 2017, chaque accident déclaré fait l'objet d'une analyse de sévérité réelle et potentielle en s'appuyant sur une échelle interne (niveau 1 : accident bénin, niveau 8 : accident mortel ou potentiellement mortel). Au-delà du simple comptage des jours d'arrêt, cette approche apporte du relief à l'analyse des causes principales et permet d'engager des actions correctives à l'échelle de chaque région et du Groupe.

En 2022, les accidents ont principalement concerné les mains (environ 50 % d'entre eux). Sur l'ensemble des accidents et presque-accidents signalés, les règles d'or enfreintes se rapportaient essentiellement à l'attitude et à la conscience du risque, au maniement des grues et engins de levage et aux accidents de la route subis par des automobilistes ou des piétons.

La formation et la sensibilisation aux règles de sécurité sont obligatoires pour chaque nouveau collaborateur du Groupe, en particulier pour les cadres de tous niveaux, et font l'objet de rappels organisés. Les programmes concernant le personnel temporaire ont été étendus aux entreprises sous-traitantes au même titre que le personnel permanent.

Chaque année, une journée est dédiée à la sécurité dans tous les sites du Groupe. C'est l'occasion, entre autres, de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux questions de sécurité de multiples façons, en particulier par le biais d'ateliers spécifiques (risques pour les mains, manipulation des chargements, conduite des chariots élévateurs, travail en hauteur, exercices d'évacuation, etc.) pendant lesquels la production est suspendue. De nombreux membres de la Direction se rendent sur les sites pour cet événement ou, en raison de l'épidémie de coronavirus, y participent à distance à l'aide d'outils de communication modernes. Le site ayant enregistré la meilleure progression en termes de performance de sécurité reçoit également un prix de la sécurité ce jour-là.

II. SANTÉ

A. Politique Santé

Le Groupe n'a pas signé d'accord collectif en matière de santé et sécurité au travail. Cependant, la politique Santé et Sécurité comporte un volet santé renforcé. Les entités ont ainsi parmi leurs objectifs d'approfondir la connaissance des risques santé propres à leurs process et de définir localement les moyens permettant de les supprimer ou de les atténuer. Les problématiques relatives à la santé des collaborateurs de Vallourec sont en effet diverses. S'agissant de nos process, le risque chimique (voir ci-dessous), le bruit, la qualité de l'air et l'ergonomie des postes de travail sont des sujets sur lesquels les établissements déploient depuis plusieurs années des plans structurés d'adaptation. Les questions portent également sur le suivi médical des salariés, les risques psychosociaux auxquels ils pourraient être exposés et la capacité de les faire bénéficier d'une couverture santé adaptée. Enfin, la politique santé du Groupe se doit aussi de s'assurer de l'innocuité des produits utilisés sur les opérations de ses clients.

B. Prévention du risque chimique

L'utilisation sanitaire des produits et substances chimiques est une préoccupation essentielle pour Vallourec, qui fait l'objet d'un plan spécifique depuis de nombreuses années. La base de données les répertoriant est mise à jour régulièrement afin d'assurer un suivi rigoureux de leurs évolutions et de prévenir ainsi les risques d'effets nocifs.

Trois points sont à souligner :

a) cette base permet d'aider au mieux les équipes HSE à connaître les dangers des produits et ainsi mettre en place les moyens de prévention adéquats. L'application prend en compte le système de classification référencé mondialement (GHS) ainsi que toutes les nouvelles réglementations qui en ont découlé. Les nouvelles fonctionnalités ont d'abord été déployées sur les sites français. Le déploiement se poursuit depuis sur l'ensemble des sites. Des sessions de formation régulières pour les équipes HSE permettent ainsi d'assurer la pérennité de la démarche sur tous les sites à la suite aux diverses réorganisations mais aussi par suite des évolutions des fonctionnalités de l'outil.

Cet outil intègre également l'évaluation du risque chimique au poste de travail. L'objectif est d'évaluer chaque produit utilisé sur le poste d'utilisation principal et ainsi de supprimer les fichiers de suivi existant sous format Excel ;

b) tous les produits ou substances entrant sur les sites de production sont contrôlés et validés par les responsables HSE locaux. Les services médicaux sont très souvent sollicités afin de fournir une analyse complète des risques. Les contrôles légaux des atmosphères de travail sont réalisés et permettent de conforter les évaluations des risques. Depuis 2019, Vallourec a développé une application afin de formaliser ces validations et de les rattacher à la base de données du Groupe ;

c) l'impact du risque chimique est également étudié dès le stade initial des projets d'investissements et de R&D, afin de prendre en compte tous les critères de prévention qui doivent y être associés. Plusieurs projets d'investissements et de R&D ont ainsi été validés au niveau Corporate du point de vue du risque chimique. Les projets les plus à risques sont suivis et validés à chaque étape jusqu'à l'industrialisation sur site. Cette manière d'agir résulte d'une collaboration étroite avec les communautés de process et les équipes achats. À titre d'exemple, le développement de la

deuxième génération du revêtement sans graisse de nos connexions (Cleanwell Dry 2) a permis de définir et de mettre en place l'utilisation de produits CMR via des systèmes d'utilisation en vase clos et ainsi garantir le zéro contact pour assurer une protection maximale du personnel. Ces procédés hautement sécurisés sont suivis ensuite par les équipes HSE locales ;

d) enfin, des audits des procédés aux risques chimiques importants sont menés afin de garantir les bonnes pratiques et les niveaux de protections. Certains audits sont également menés chez les sous-traitants de Vallourec pour les mêmes raisons. Des plans de surveillance sont mis en place et suivis par les équipes locales.

C. Plan de substitution des produits

Les changements de législation et la progression des connaissances sur la toxicité des substances font croître chaque année le nombre de produits identifiés comme CMR. Depuis le début de la démarche, le Groupe a identifié 800 produits classés CMR utilisés sur les différents sites. 21 % de ces produits ne disposent pas actuellement d'une solution alternative et ne sont donc pas substituables. Des plans de substitution des produits identifiés comme substituables sont définis et les équipes HSE, en lien avec la R&D et les fournisseurs, ont élaboré des programmes de tests et de qualification des produits de substitution. Ces programmes sont parfois longs et requièrent, dans certains cas, des adaptations ou modifications des processus de fabrication. Fin 2022, 59,1 % ⁽¹⁾ des 635 références usines identifiées comme CMR substituables ⁽²⁾ ont été remplacées ⁽³⁾. A noter qu'en 2022 la méthode de calcul a été revue afin de ne considérer que les produits substituables. En effet, la liste des produits non substituables est revue annuellement afin de prendre en compte les éventuelles évolutions. Ces produits ne peuvent donc pas être considérés d'office comme substitués. Nos résultats ont donc varié en 2021 de 71,2% avec l'ancienne méthodologie et 57,7% avec la nouvelle méthodologie à 67,5% en 2022 avec l'ancienne méthodologie et 59,1% avec la nouvelle méthodologie, montrant une légère hausse du taux de substitution. La prise en compte de l'évolution du périmètre industriel du Groupe, ainsi que le déploiement du nouveau système de classification GHS, ont conduit à répertorier des produits non encore identifiés comme CMR et à engager de nouvelles actions de substitution. De plus, la formation des équipes aux États-Unis et le déploiement de l'inventaire terrain sur tous les sites d'Amérique du Nord a permis d'identifier un grand nombre de produits qui n'avaient pas été pris en compte jusqu'à maintenant. Des premières actions de substitution ont d'ores et déjà été menées afin de changer les utilisations. Comme mentionné ci-dessus, 16 utilisations industrielles de produits CMR distincts restent cependant identifiées comme étant non substituables en raison de problématiques techniques ou du manque de substitut sur le marché : 22 % sont intégrées dans des machines ou des structures et ne présentent pas de risque d'exposition (matériaux d'isolation par exemple), 22 % sont liées à des techniques d'analyses en laboratoire en univers cloisonné, 8 % sont liées aux procédés de revêtement et 48 % aux procédés industriels spécifiques. Leurs utilisations sont donc sous la surveillance des équipes HSE et de la Direction Environnement. Les plans d'actions spécifiques déployés au niveau Groupe se poursuivent et portent notamment sur :

a) les fibres céramiques réfractaires : Vallourec a écrit et diffusé une instruction unique couvrant l'ensemble des pays. Les matériaux contenant ce type de fibres présent dans les fours sont progressivement déposés lors des opérations de maintenance lorsqu'il existe une solution alternative ;

(1) Il est précisé que seuls les produits identifiés comme substituables sont pris en compte dans le calcul du pourcentage de substitution.

(2) Les produits chimiques ou les préparations peuvent présenter divers effets nocifs pour la santé humaine. Ils font l'objet de classements dans une catégorie dite « CMR ». Au sens de l'article R. 4412-60 du Code du travail, sont considérées comme agents CMR toutes substances ou toutes préparations cancérogènes (C), mutagènes (M) et toxiques pour la reproduction (R) comme définies à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008.

(3) Certains sites ont précisé leur inventaire. De nouvelles substances ont, par ailleurs, été officiellement classées comme CMR.

- b) les graisses au plomb : les tests et qualifications ont permis de lister les graisses de substitution à employer sur les filetages non soumis à haute température selon le type de connexions et les environnements d'utilisation. La graisse au plomb reste toutefois non substituable dans certaines conditions extrêmes. Elle n'est à présent utilisée que lorsque les conditions d'exploitation ne permettent pas de faire autrement. En 2022, les sites ont utilisé 191.2 tonnes de graisse, dont 13.4 % de graisse au plomb soit 25,6 tonnes (contre 11,8 % en 2021). Il faut noter que l'utilisation de graisses au plomb se limite aux opérations de running et qu'elles ne sont plus utilisées pour la protection des filetages lors des stockages pour lesquelles d'autres graisses non CMR ont été validées ;
- c) les phosphates de nickel : en 2017, la communauté de process compétente, dite VAM, a déployé un programme de test avec les trois fournisseurs concernés afin de valider trois solutions sans nickel. Ce travail en collaboration avec ces trois fournisseurs a permis de disposer d'une couverture d'approvisionnement mondiale et d'optimiser les paramètres de process afin de garantir des gains sur les consommations d'énergie, le temps de traitement et la production de déchets. Les trois solutions ont été

validées et présentées par cette communauté de process aux usines lors d'une convention spécifique. En 2018, le Groupe a attribué l'*Award* Environnement Vallourec à cette même communauté pour ses travaux sur la substitution des sels de nickel dans les procédés de phosphatation. Les programmes de substitution ont commencé à se déployer site par site avec l'appui de la communauté. Certaines modifications des lignes de process ont permis d'acter rapidement la substitution pour certains sites (53 %). Les investissements se poursuivent depuis pour compléter les substitutions sur toutes les lignes de phosphatation.

D'autres programmes sont menés en commun avec la R&D, les usines et les fournisseurs afin de réduire l'utilisation des CMR. L'utilisation des borax est par exemple un sujet commun à plusieurs sites qui a été pris en charge par une autre communauté de process. Après de nombreux tests, malgré une qualification de certains produits en laboratoire, les tests industriels effectués en 2022 n'ont pas donné les résultats attendus et n'ont par conséquent pas pu être validés. Un produit de substitution sans bore reste toujours un objectif afin de poursuivre le programme de qualification

4.3.2.2 Formation et développement des collaborateurs

En pratique et concrètement, le *Talent Management* de Vallourec poursuit un double objectif :

- s'assurer des compétences ou expertises nécessaires au développement du Groupe ;
- optimiser les leviers d'engagement des collaborateurs.

Ce double objectif est clé dans la compétitivité du Groupe.

À travers un système homogène d'évaluation et de développement des collaborateurs, le Talent Management de Vallourec évalue les compétences à développer pour chaque collaborateur sur son poste actuel et préparer son évolution future.

Cela passe, notamment, par la définition et l'animation des processus d'entretien annuel, de revues des Talents et de plans de succession.

Ces processus permettent de mettre en place pour chaque collaborateur un plan individuel qui repose sur des actions de développement spécifiques.

Vallourec accompagne donc ses salariés tout au long de leur carrière pour révéler et cultiver leurs talents grâce à plusieurs programmes et initiatives déployés au sein du Groupe.

I. ÉVALUATION DES COLLABORATEURS

Le système d'information de gestion des talents dénommé « Talent 360 », utilisé à travers le Groupe, est l'un des outils d'évaluation des compétences, de gestion des objectifs et du potentiel de la population des cadres.

A. Entretiens annuels de performance

La mise en œuvre de cet outil, qui s'est accompagnée d'une forte mobilisation de tous les managers, a permis de standardiser et de systématiser la pratique des entretiens individuels sur une base annuelle.

Cet outil est également accessible aux techniciens et agents de maîtrise dans la plupart des pays où le Groupe est présent.

Afin de renforcer la performance collective et individuelle en 2022, la définition de la performance a été revue, les processus associés adaptés et l'outil Talent 360 modifié afin de permettre une évaluation plus juste et plus exigeante du niveau de performance.

B. Revue des talents

La revue des talents, pilotée par la Direction des Ressources Humaines en lien avec les sites et les régions, est un processus indispensable pour s'assurer que le Groupe dispose des talents nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie. Elle permet également d'identifier et de développer le potentiel des collaborateurs pour les faire évoluer au sein de l'organisation à court, moyen et long terme.

Un focus particulier est notamment réalisé pour les "experts" du Groupe dont les compétences sont clés, notamment du fait du positionnement « premium » de nos produits.

Une attention particulière est également portée aux nouveaux métiers du Groupe, ainsi qu'aux métiers en transformation afin d'accompagner et préparer les Talents du Groupe aux compétences nécessaires dans le futur.

Par ailleurs un volet spécifique de la revue des Talents porte sur la population féminine de façon à intégrer les dispositifs spécifiques du programme Women@Vallourec.

C. Plan de succession

Vallourec a renforcé ses plans de succession pour préparer les remplacements sur les postes clés en cartographiant l'ensemble des postes critiques dans l'organisation et en envisageant, pour chacun d'eux, les *scenarii* de remplacement.

II. DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

A. Programme Experts

Le Programme Experts encourage et valorise les parcours individuels dans les métiers de forte expertise du Groupe et permet à Vallourec de développer sa compétitivité pour satisfaire des marchés de plus en plus exigeants. À ce jour, ce programme permet de reconnaître environ 270 experts à travers le Groupe.

B. Formation

Sur un marché compétitif et dans un contexte de transformation du Groupe, Vallourec a un besoin croissant de personnel formé, motivé et capable de s'adapter aux changements des métiers et des marchés. Le Groupe s'attache à concilier ses besoins d'évolution et les aspirations individuelles de ses salariés en leur permettant d'évoluer dans leur carrière, tout en développant leurs compétences.

Outre les formations proposées et mises en place décidées par la Direction Formation Groupe, chaque entité élabore chaque année son plan de formation en cohérence avec les orientations stratégiques et pédagogiques du Groupe. Des programmes de formation spécifiques sont ainsi mis en place pour répondre localement aux enjeux particuliers du marché et aux exigences réglementaires.

Vallourec University

Vallourec University est l'entité corporate de formation de Vallourec. Sa mission est de créer une culture commune de l'apprentissage, de développer les compétences de leadership et métier de tous les collaborateurs et d'être en support de la stratégie du Groupe.

Vallourec University offre des programmes de formation pour les salariés de Vallourec à travers le monde. Ces formations peuvent être délivrées localement par les relais de Vallourec University dans les principaux pays, en central dans le cadre de programmes internationaux, ou en e-learning via la plateforme de formation dédiée : la *Learning Management System* (LMS).

Plus que jamais, le Groupe doit monter en compétences pour accompagner la mise en place du Nouveau Vallourec et répondre aux enjeux du plan stratégique portés par le Groupe.

Vallourec University propose une offre de formation sur mesure et veille à développer les compétences de l'ensemble du personnel du Groupe en cohérence avec la stratégie du Groupe. Son centre d'apprentissage est fondé sur trois piliers majeurs :

- les Fondamentaux et la Culture, qui regroupe les programmes d'accueil dans le Groupe, le changement culturel ainsi que les formations obligatoires (éthique, conformité, sécurité...);
- les Compétences de Leadership et de *Soft skills*, qui préparent à la gestion des enjeux spécifiques rencontrés dans les missions de management et de leadership ;
- l'Expertise et les Compétences métiers, qui dispensent une expertise relative aux processus et technologies et des parcours métiers (ventes, achat, management de projet...), en vue notamment de contribuer à la performance de l'entreprise.

Les programmes de Vallourec University sont réalisés en partenariat avec les experts métiers de Vallourec ainsi que des prestataires rigoureusement sélectionnés.

Vallourec University est dotée d'un *Learning Management System* (LMS), outil de gestion de la formation offrant aux salariés un accès plus direct à la formation. Cet outil permet un suivi des formations, offre la possibilité aux salariés de consulter l'offre de formation disponible dans le Groupe, d'effectuer directement leurs demandes de formations pour eux-mêmes ou pour leurs collaborateurs, de consulter leur historique de formation et celui de leurs collaborateurs, et d'accéder à des contenus digitaux directement sur la plateforme (e-learning, plateforme de langue, Moocs, vidéo, podcast...).

Grâce à cet outil, Vallourec University offre désormais des formations sur mesure ou génériques, déployées rapidement dans les différents sites Vallourec, pour tous les collaborateurs connectés au LMS. Ces offres s'intègrent dans une stratégie de formation en *blended learning* où les formations en face-à-face ou classe virtuelle sont préparées ou renforcées par des séquences de formation en e-learning, permettant une meilleure acquisition des apprentissages et une réduction du temps passé en salle.

La transformation digitale est au cœur de la vision et des objectifs de croissance de Vallourec. Le levier numérique est plus que jamais incontournable, tant dans l'accompagnement de la performance que dans la manière dont les équipes sont appelées à travailler ensemble. La transformation digitale demande une évolution culturelle et des changements de pratiques, accélérée largement en 2020 avec le contexte sanitaire.

Le *digital learning* vient enrichir la palette d'opportunités des formations disponibles au sein du Groupe. La plateforme Vallourec Université LMS, ouverte à tous les collaborateurs équipés d'un ordinateur, propose près de 2700 contenus disponibles en ligne. Gratuitement et à tout moment, elle permet à chacun de suivre un parcours de développement individualisé et adapté. En 2022, l'offre disponible a mis en avant la création de playlists, proposant aux collaborateurs des curriculum de formation liés à des sujets d'importance pour le Groupe.

En 2022, plus de 233 000 heures ont été consacrées à la formation professionnelle des salariés. Ces données collectées via le système unique de gestion de la formation LMS marquent une augmentation sensible du nombre d'heures de formation suivies : plus 18% en volume par rapport à 2021.

SALARIÉS FORMÉS AU MOINS DEUX HEURES EN SALLE OU AYANT SUIVI AU MOINS UNE FORMATION EN E-LEARNING

	Ouvriers		ATAM		Cadres		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
TOTAL GROUPE*	61 %	68 %	93 %	100 %	91 %	98 %	71 %	78 %

* % de salariés formés au moins deux heures en salle ou ayant suivi au moins une formation en e-learning par catégorie socioprofessionnelle.

En 2022, chaque salarié formé du Groupe a réalisé plus de 17 heures de formation, contre 15 heures en 2021.

La formation en présentiel, du fait de l'amélioration confirmée de la situation sanitaire, a continué à croître significativement en volume d'heures par rapport à 2021. Cette progression se traduit par une augmentation sensible de la part des formations présentiels dans le volume global d'heures de formation : 76 % en 2022 vs 66 % en 2021.

Cette tendance a pour conséquence une diminution de la part des formations à distance dans le volume global des heures de formation réalisées en 2022 : 23% du volume des formations à distance dispensées contre 34 % en 2021. Si la part des formations à distance tend à diminuer au regard du nombre d'heures global de formation, on note cependant une progression des e-learning et contenus digitaux en nombre d'heures par rapport à l'année précédente (+16 %).

La part du nombre d'heures de formation à distance au regard du volume total de formation est à relativiser : les formats proposés en distanciel étant toujours beaucoup plus courts que les formats en présentiel.

TYPE DE FORMATIONS DISPENSÉES

	Nombre total d'heures de formation en 2022	%	Nombre total d'heures de formation en 2021	%	Progression
Fondamentaux & Culture	6 140,9	2,6 %	5 044,9	3 %	22 %
Leadership & <i>Soft skills</i>	20 370,7	8,7 %	22 487,1	11 %	-9 %
Expertise & Compétences métiers	206 727	88,6 %	169 538,3	86 %	22 %
<i>dont HSE</i>	107 596,9	46,1 %	77 684,3	39 %	39 %
<i>dont Langues</i>	10 119,4	4,3 %	8 360,0	4 %	21 %
TOTAL	233 238,5	100 %	197 070,2	100 %	18 %

En 2022, l'offre de formation a continué à se digitaliser avec notamment des e-learning, conçus en interne, liés au management de la performance et au nouveau Leadership model ont été proposés à l'ensemble des collaborateurs disposant d'ordinateurs.

Une large part de nos formations demeure liée à l'excellence opérationnelle avec une proportion toujours importante relative à l'hygiène, la sécurité et l'environnement (46 % du volume globale de formation).

4.3.2.3 Horaires de travail et équilibre travail-vie personnelle

I. RYTHME DE TRAVAIL

La politique du Groupe est guidée par la recherche de flexibilité et de réactivité, pour s'adapter à la demande des clients.

Les rythmes de travail permettent d'adapter le fonctionnement des installations aux nécessités de la production. Le travail en continu (24 h/24) pendant cinq ou six jours par semaine avec trois, quatre ou cinq équipes alternantes est généralisé dans la majorité des sites de production.

Pour minimiser la pénibilité des rythmes de travail, des organisations de travail adaptées aux rythmes physiologiques font l'objet d'études puis d'expérimentations, en concertation avec les médecins du travail et le personnel.

Des solutions innovantes sont mises en place, qui dépendent étroitement des facteurs culturels et des législations nationales applicables.

Pour faire face aux besoins d'adaptation liés à la conjoncture, le Groupe a recours, chaque fois que possible, à une réduction des cycles horaires (2x8 au lieu du 3x8, 3x8 au lieu du 5x8...).

II. DURÉE DU TRAVAIL

Le tableau ci-après reflète le nombre d'heures travaillées et le nombre moyen d'heures supplémentaires effectuées au cours des deux derniers exercices. Il a été renseigné, pour chacune des zones, sur la base du nombre d'heures de travail de l'effectif inscrit.

	Nombre moyen d'heures travaillées par salarié		Dont nombre moyen d'heures supplémentaires effectuées par salarié dans l'année	
	2021	2022	2021	2022
Europe	1 368	1 406	41	37
Brésil	1 966	1 982	124	126
ALENA	2 363	2 533	425	477
Asie	2 220	2 362	395	582
Moyen-Orient	2 298	2 223	443	397
Afrique	1 793	1 684	174	167

Nombre moyen d'heures travaillées par salarié	2021	2022
Algérie	1 888	1 992
Allemagne	1 263	1 292
Angola	2 002	1 982
Arabie saoudite	2 431	2 366
Australie	2 326	1 680
Azerbaïdjan	1 944	1 999
Brésil	1 964	1 982
Canada	1 846	1 878
Chine	2 489	2 909
Corée du Sud	1 877	1 908
Égypte	1 294	1 518
Émirats arabes unis	2 081	1 989
États-Unis	2 237	2 268
France	1 407	1 526
Indonésie	2 045	2 007
Italie	1 580	1 498
Kazakhstan		1 838
Malaisie	1 464	765
Mexique	2 869	2 794
Nigeria	1 777	1 581
Norvège	1 261	1 277
Royaume-Uni	1 787	1 570
Russie	1 943	1 013
Singapour	1 962	2 034
Suède		1 876

Bien que le dispositif des heures supplémentaires ne s'applique pas aux cadres, le nombre moyen d'heures supplémentaires a été calculé sur l'ensemble du personnel permanent (personnel inscrit), y compris les cadres.

III. HORAIRES INDIVIDUALISÉS ET TEMPS PARTIEL (FRANCE)

En France, la quasi-totalité du personnel ATAM bénéficie d'un horaire individualisé, permettant d'aménager les heures d'arrivée et de départ en fonction des contraintes personnelles et des nécessités du service.

Par ailleurs, un accord d'entreprise signé par l'ensemble des partenaires sociaux en 2019 a permis la mise en place du télétravail chez Vallourec en France.

Cette démarche a vocation à développer l'autonomie des équipes, à les responsabiliser et leur accorder plus de confiance, ainsi qu'à simplifier les modes de fonctionnement, autant de bénéfices au service de la qualité de vie au travail et d'un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Ces bénéfices attendus du télétravail ont été très vite confirmés par les premiers retours de salariés et des managers.

Dès la première année, en 2019, plus de 500 collaborateurs avaient expérimenté le télétravail, tant sur les sites industriels que tertiaires.

Cette expérimentation a permis une gestion en douceur des confinements liés à la crise de la Covid-19. L'intégralité des salariés du tertiaire ont opéré en télétravail dans les conditions fixées dans l'accord existant et avec les moyens bureautiques déjà mis en place durant la période d'expérimentation.

Ce succès du télétravail en France ainsi que la généralisation du confinement dans le monde ont incité Vallourec à adopter une politique globale visant à promouvoir et encadrer le travail à domicile.

IV. ABSENTÉISME

Le taux d'absentéisme comprend l'ensemble des absences indemnisées (maladies, maternités, accidents de travail et de trajet) ramené au nombre d'heures effectivement travaillées. Il se situe, pour chaque pays, dans la moyenne basse des taux observés dans des industries comparables.

En 2022, le taux d'absentéisme au niveau du Groupe s'élève à 4,52 % contre 4,64 % en 2021.

Taux d'absentéisme	2021	2022
Europe	8,22 %	9,74 %
Brésil	3,83 %	3,29 %
ALENA	3,64 %	2,32 %
Asie	1,74 %	2,60 %
Moyen-Orient	1,37 %	1,24 %
Afrique	2,44 %	0,42 %
TOTAL	4,64 %	4,52 % <input checked="" type="checkbox"/>

4.3.2.4 Politique salariale

I. MASSE SALARIALE

En 2022, la masse salariale du Groupe, hors intérim, s'élève à 910 millions d'euros :

- 715 millions d'euros au titre des salaires ;
- 30 millions d'euros au titre de la participation et de l'intéressement ;
- 1 million d'euros au titre des charges liées aux options de souscription ou d'achat d'actions et aux actions de performance ;
- 164 millions au titre des charges sociales.

La répartition de la masse salariale par pays est la suivante :

Répartition de la masse salariale	2021	2022
Allemagne	21 %	19 %
Brésil	21 %	23 %
Chine	3 %	3 %
États-Unis	21 %	26 %
France	25 %	20 %
Mexique	1 %	2 %
Royaume-Uni	3 %	3 %
Divers	5 %	4 %
TOTAL	100 %	100 %

II. INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION

Les systèmes d'intéressement et de participation permettent d'associer les salariés aux performances de l'entreprise. En 2022, ils ont représenté 30 millions d'euros.

En France, un plan d'épargne entreprise (PEE) et un plan d'épargne retraite collectif (PERCO) permettent aux salariés de placer les sommes issues de la participation et de l'intéressement pour se constituer une épargne assortie d'un régime fiscal avantageux et bénéficier d'un abondement versé par l'employeur.

4.3.2.5 Couverture santé

Dans la quasi-totalité des pays à l'exception de ceux d'Afrique et du Moyen-Orient, les salariés bénéficient d'un système de couverture santé pour eux-mêmes et leur famille. Lors de leurs déplacements professionnels, une assistance médicale leur garantit une prise en charge dans les meilleures conditions.

III. ACTIONNARIAT SALARIÉ

En 2022, le Groupe n'a pas reconduit de plan d'actionnariat salarié « Value ».

Les actions détenues par les salariés représentent 0,27 % du capital social de Vallourec au 31 décembre 2022 contre 0,16 % au 31 décembre 2021.

De multiples activités, à caractère social, sportif ou culturel, sont organisées au sein des filiales. Elles prennent des formes différentes selon les structures : orchestres ou chorales d'entreprises, organisation de voyages touristiques, financement de colonies de vacances pour les enfants, organisation de compétitions sportives, organisations de fêtes. Ces activités, dont le but est de rassembler en dehors du strict cadre professionnel, viennent soutenir et renforcer les liens entre les salariés.

4.3.3 Diversité et égalité des chances

ODD 5.5, 8.5, 10.4

4.3.3.1 Diversité

Le Groupe considère que la diversité est facteur d'innovation et de performance, constituant ainsi une opportunité à développer. Les actions du Groupe visant à promouvoir la diversité et lutter contre la discrimination sont exposées ci-après.

Le Groupe porte l'ambition en 2023 d'élargir la notion de diversité, jusqu'alors essentiellement focalisée sur la diversité de genre, à la diversité liée à l'âge, à la multiculturalité et au handicap.

I. PARITÉ HOMMES/FEMMES

Les femmes représentent globalement près de 24 % de la population des cadres et managers du Groupe, avec un pourcentage plus élevé au niveau des premiers niveaux d'encadrement (30 %) et beaucoup plus faible au niveau des cadres supérieurs (6,5 %). En revanche, l'EXCOM se féminise fortement puisqu'il est composé à 23 % de femmes (17 % en 2021 et 0 % en 2020).

Dès début 2019, un comité de pilotage a été constitué pour relancer le programme Women@Vallourec. Ses membres se réunissent mensuellement pour identifier les actions les plus pertinentes afin d'encourager l'engagement des femmes et développer leur confiance en elles, et faire avancer cette initiative rapidement avec une approche plus opérationnelle.

Une vision a été définie : « Chez Vallourec, nous sommes convaincus que la diversité est la clé pour améliorer notre innovation, notre performance et notre qualité de service aux clients ».

En 2022, les actions relatives au programme « Women@Vallourec » ont été poursuivies pour répondre aux trois priorités fixées :

- avoir le même pourcentage de femmes et d'hommes à tous les niveaux hiérarchiques ;
- assurer les conditions du succès des femmes ;
- garantir une égalité de rémunération entre hommes et femmes (à travail égal, salaire égal).

Les principales actions en 2022 ont consisté à maintenir et développer le mentorat de femmes dans toutes les régions, à s'appuyer sur la journée internationale des droits de la femme pour communiquer largement (plus de 1 000 employés exposés à ces présentations), sur les enjeux de la diversité et les actions mises en place. Une importante campagne de communication au niveau

4.3.3.2 Égalité des chances

HANDICAP

- Au Brésil, en partenariat avec le gouvernement, Vallourec Tubos do Brasil mène un programme de réhabilitation pour permettre aux salariés handicapés de continuer à mener leur activité professionnelle.
- En France, des actions de sensibilisations avec des ateliers ont été proposées aux collaborateurs de certains sites sur les dernières années.

Groupe a été initiée pour partager des témoignages de femmes (notamment les femmes du *board*), proposer des articles sur les biais induits et mettre en lumière les actions locales.

Par ailleurs, une formation a été proposée à l'ensemble du *top management* pour les sensibiliser aux biais liés au genre.

L'étude de rémunération menée en 2021 pour analyser les éventuelles disparités salariales au sein du Groupe a été reconduite en 2022. Les calculs ont été réalisés sur le niveau de rémunération au 30 juin 2022 et se basent sur des échantillons de plus de 20 employés pour chaque grade du système de classification Hay. Le taux de disparités salariales a été calculé sur le même périmètre que celui de 2021 : Allemagne, Brésil (hors Serimax), États-Unis, France (hors Serimax), ce qui représente quasiment 70 % de la population des ATAM et des Cadres du Groupe. Sur les effectifs analysés, 90 % ont été retenus pour déterminer le taux de disparité salariale.

Les grades analysés en 2022 dans le cadre de cette étude sont les mêmes par rapport à 2021. Sur la base de ce périmètre, le taux de disparité salariale hommes/femmes reste constant par rapport à 2021, à savoir 3,9 % au niveau du Groupe en faveur des hommes.

Comme en 2021, les faibles disparités salariales observées s'expliquent essentiellement par la séniorité ou la fonction occupée.

Par ailleurs, de nombreuses initiatives régionales visant pour la plupart à structurer une démarche de promotion des femmes sur l'ensemble des sites ont été réinitiales avec des résultats significatifs puisque les promotions de femmes dans la population cadre représente désormais 32 % (contre 24 % en 2022).

II. DIVERSITÉ CULTURELLE

En tant que groupe international, Vallourec bénéficie d'une grande diversité culturelle. Afin d'assurer les conditions d'une collaboration harmonieuse et enrichissante, les cadres qui sont amenés à faire travailler des équipes pluriculturelles bénéficient d'un programme de formation adapté.

Par ailleurs, une moyenne de 60 salariés, d'origines diverses, bénéficie d'une expérience d'expatriation pour une durée variable d'un à trois ans dans une vingtaine de pays différents.

Au-delà des actions menées dans chaque pays, l'inclusion des travailleurs handicapés fait partie intégrante du programme groupe de Diversité et d'Inclusion, qui prendra en 2023 une dimension renforcée et élargie.

4.3.4 Dialogue social

ODD 10.4

4.3.4.1 Organisation du dialogue social

Partout où il est implanté, le Groupe a fait du dialogue social une priorité. Celui-ci est organisé dans chaque pays en conformité avec la réglementation locale. À ce jour, au moins 78 % des effectifs sont couverts par des accords collectifs de branche ou de société.

Au niveau Groupe, un représentant salariés siège au Conseil d'Administration. Il a été désigné en octobre 2021 par le Comité de Groupe pour quatre ans.

Au niveau européen, le dialogue s'organise à plusieurs niveaux :

- un Comité européen, composé de 30 représentants français, allemands et britanniques, se réunit au moins une fois par an. Il rencontre la Direction qui délivre des informations sur l'évolution des activités, les résultats et la stratégie du Groupe. En 2022, les réunions ordinaires et exceptionnelles ont permis aux membres du Comité de bien appréhender les problématiques économiques et industrielles impactant la compétitivité du Groupe. Dans ce cadre, ils ont été informés et consultés sur les plans d'action liés aux plans d'adaptation menés en Europe ;
- un bureau du Comité européen siège par ailleurs cinq fois par an et rencontre régulièrement la Direction pour évoquer avec elle l'avenir du Groupe et les questions européennes.

EN FRANCE

L'année 2022 a donné lieu à de nombreuses réunions avec les représentants du personnel. Outre les réunions ordinaires des différentes instances locales et Groupe, les sujets majeurs abordés ont été :

- la procédure d'information et de consultation relative au projet de restructuration des usines et entités françaises lancée en mai et aboutissant à la signature d'un accord majoritaire sur le PSE avec les organisations syndicales ;
- la négociation annuelle sur les salaires et le temps de travail aboutissant à la signature d'un accord unanime.

EN ALLEMAGNE

Des réunions ont lieu chaque mois avec le comité d'entreprise général/central, le comité économique et le comité d'entreprise local/de chaque site. Des réunions d'information destinées aux collaborateurs se tiennent également de manière régulière.

En outre, en 2022, un dialogue et des négociations approfondis et constructifs se sont engagés concernant un plan de restructuration conduisant à l'arrêt des activités du Groupe en Allemagne à la fin de l'année 2023. En conséquence, la direction de Vallourec Deutschland et les représentants du personnel ont trouvé un accord et ont signé un plan social ainsi que la convention collective correspondante. Cet accord a été conclu avec l'objectif commun aux deux parties de créer les conditions permettant à chacun des collaborateurs concernés de trouver une solution convenable pour son avenir.

AU ROYAUME-UNI

La représentation du personnel s'effectue par l'intermédiaire de deux organisations syndicales (Community Union et Unite Union) représentant le personnel ouvrier, administratif et technique. Les négociations de 2022 ont porté sur le plan de réduction des effectifs dans le cadre des actions de restructuration en Europe (pour lequel un accord unanime a été signé) ainsi que sur la politique salariale.

EN AMÉRIQUE DU NORD

Au Mexique, le syndicat représente principalement les ouvriers dans le cadre d'un accord collectif. Le syndicat, auquel la cotisation et l'adhésion sont obligatoires, peut proposer des candidats en vue d'une promotion parmi ces salariés, dont la liste est établie conformément aux accords. Les négociations portent sur les salaires et les avantages en nature.

Aux États-Unis, conformément à la législation, les salariés peuvent choisir d'être représentés par un syndicat et une convention collective ; jusqu'à présent, ils se sont prononcés en faveur de l'absence de syndicat dans l'entreprise. Les dernières élections syndicales formelles dans les installations de Vallourec Star ont eu lieu en 2014, à Youngstown (Ohio, États-Unis).

L'année 2022 a été marquée par une hausse régulière de la production qui a nécessité une augmentation des effectifs dans toutes les catégories d'emploi et dans toutes les entreprises de la Région. La « Grande Démission » a également eu un impact sur les entreprises avec des démissions à tous les niveaux associées à un marché de l'emploi très tendu, ce qui a créé des difficultés pour répondre aux besoins en personnel et soutenir l'activité croissante.

Au début de l'année 2022, la crise liée au Covid-19 était maîtrisée et tous les sites ont retrouvé des conditions d'exploitation normales, avec présence obligatoire au bureau trois jours par semaine pour les collaborateurs.

La communication auprès du personnel dans le cadre de séances de discussion ouverte reste une priorité majeure compte tenu des changements mis en œuvre dans le cadre de la réorganisation des unités d'exploitation de la Région. Celle-ci a consisté en la fusion de deux sites de VAM USA avec des sites de Vallourec Star, de sorte à former les unités d'exploitation Mass Production Nord et Sud. La société Vallourec Tube-Alloy et les autres activités de VAM USA ont été placées sous une direction commune, en parallèle de la préparation de la deuxième phase du projet « One North America ».

Un groupe de discussion baptisé « We are Vallourec » a été lancé dans le but d'améliorer les efforts en matière de diversité, d'équité et d'inclusion dans la Région. Il examine les politiques et pratiques du Groupe et évalue tous les aspects permettant de renforcer sa proposition de valeur pour les collaborateurs, notamment en ce qui concerne le genre, l'orientation sexuelle et les différences ethniques.

La Région continue de bénéficier du programme « Winning as One », qui a une fois de plus permis aux employés de se porter volontaires pour travailler, en équipe, sur des sujets stratégiques et l'amélioration des processus. Ils ont soumis leurs idées dans l'optique d'améliorer le Groupe. En associant l'enthousiasme de nos collaborateurs à des opportunités, nous renforçons notre engagement envers les valeurs de Vallourec, à savoir la transparence, la performance et la réactivité, le respect des personnes et l'engagement commun.

Malheureusement, ces efforts n'ont pas amené les collaborateurs à reconnaître une nouvelle fois Vallourec comme un endroit où il fait bon travailler. Les efforts mentionnés peuvent être source de fierté et nous travaillerons collectivement pour renforcer la proposition de valeur pour les collaborateurs en 2023.

EN AMÉRIQUE DU SUD

Au Brésil, les salariés sont représentés par des organisations syndicales qui comprennent non seulement des salariés de Vallourec, mais aussi des salariés d'autres entreprises qui dépendent de leur zone territoriale.

Des critères juridiques prévoient l'obligation d'être représenté par un syndicat en fonction de la localisation de la société et de son activité principale. Ainsi, les salariés de chaque unité au Brésil sont représentés par un syndicat différent.

Ces syndicats sont principalement chargés de négocier l'augmentation des salaires et des avantages sociaux ainsi que les conditions de travail.

Par ailleurs, les salariés sont aussi représentés par le *Conselho Representativo dos Empregados* (Conseil de représentation des employés – CRE), ce qui est une obligation légale pour toutes les usines de 2 000 salariés ou plus depuis novembre 2017. Ce conseil assure la

représentation interne des employés et facilite les discussions sur des sujets quotidiens spécifiques tels que la restauration, le transport, les installations sanitaires, etc. Le CRE ne peut pas être impliqué dans les questions du ressort du syndicat. Il joue un rôle complémentaire.

Au Brésil, les relations sociales en 2022 ont essentiellement porté sur les opportunités stratégiques d'améliorer les performances opérationnelles et les plans d'augmentation de la production.

EN CHINE

La plupart des entités en Chine sont dotées de syndicats ou de représentants du personnel, et l'employeur communique régulièrement avec ces derniers. Dans tous les cas, Vallourec encourage ses salariés à élire des représentants. Un syndicat a été créé à Tianda Chuzhou en 2021. Dans les entités qui ne sont pas dotées de syndicats ou de représentants du personnel, le dialogue social est permis par un contact direct entre les collaborateurs et la direction, par le biais de réunions de communication interne.

4.3.4.2 Enquête interne de satisfaction du personnel (« baromètre social »)

Vallourec pratique à intervalles réguliers une enquête auprès de l'ensemble de ses collaborateurs à travers le monde, pour connaître leur perception, leurs attentes et leurs préoccupations. Cette enquête permet de mesurer le niveau de satisfaction, de motivation et d'engagement des collaborateurs.

L'enquête garantit l'absolue confidentialité des réponses apportées par les collaborateurs.

La dernière enquête menée en novembre 2021 a connu un taux de participation record de 64 % de l'ensemble des collaborateurs. Elle a fait apparaître un score de satisfaction important 7,7/10, en augmentation constante depuis la première édition, et ce, malgré un contexte difficile.

Le développement de nouvelles compétences, le fort niveau d'autonomie laissé aux collaborateurs ainsi que les salaires et l'atmosphère de travail apparaissent comme les principaux leviers de motivation des collaborateurs.

À la suite de cette enquête, des plans d'action ont été initiés début 2022 pour répondre aux attentes des collaborateurs conformément aux standards d'excellence définis au niveau du Groupe.

La prochaine enquête de satisfaction du personnel aura lieu au Printemps 2023.

4.3.4.3 Communication interne du Groupe

La communication interne tient un rôle prépondérant dans le fonctionnement de Vallourec. Elle permet de faire le lien entre les salariés dans le monde entier et de créer un véritable sentiment d'appartenance au Groupe. L'ambition de la communication interne est d'engager et de faire adhérer les collaborateurs de Vallourec à une vision, un projet collectif, des valeurs, et d'accompagner le changement. Vallourec entretient le dialogue avec eux et les informe à travers différents canaux :

- des webcasts réguliers dénommés « On Air » avec l'équipe dirigeante pour partager tous les temps forts de l'entreprise avec l'ensemble des 17 000 collaborateurs du Groupe. Le webcast est également utilisé pour les conventions régionales et les séminaires thématiques afin de compléter les événements organisés en présentiel ;
- des rencontres entre le PDG – Philippe Guillemot, les équipes dirigeantes et les collaborateurs ont été organisées tout au long de l'année afin de présenter la nouvelle Gouvernance du Groupe et présenter les priorités du Groupe ;
- via l'intranet, My Vallourec, qui touche environ 8 000 collaborateurs dans une vingtaine de pays. My Vallourec regroupe les différents sites intranet du Groupe sur une seule et même plateforme, donnant aux salariés un accès simple à

l'information corporative et locale. Il propose un environnement basé sur Office 365, ergonomique, uniforme, moderne et ouvert. Les informations communiquées sur My Vallourec permettent de mieux faire connaître la stratégie, les objectifs, les résultats et les succès des équipes à travers le monde. ; Les actualités sont également relayées sur les écrans des sites qui en sont équipés ;

- My Vallourec est complété par le réseau social d'entreprise, qui permet aux collaborateurs d'échanger, de partager leurs connaissances et leurs bonnes pratiques via des communautés dédiées, et par Teams, le hub conçu pour favoriser le travail en équipe ;
- une communication spécifique à certains projets qui sensibilise les salariés aux sujets clés du Groupe – la sécurité, la qualité, le digital, les grands projets RH, l'éthique et les valeurs, la RSE, la Transition Énergétique –, ou les mobilise dans les moments forts (*Awards* R&D, Innovation, projets majeurs impactant la vie du Groupe, etc.).

La communication interne du Groupe s'appuie également sur les ressources locales dans les pays et dans les filiales, qui relaient les messages, nourrissent les remontées du terrain et animent leurs propres outils de communication (journaux, intranets...).

4.3.5 Relations avec les parties prenantes

ODD 4.4, 8.4, 11.4, 12.6, 13.3

4.3.5.1 Relations avec les clients

I. PROFIL DES CLIENTS

Le Groupe possède un vaste portefeuille de clients.

- S'agissant des marchés Pétrole et Gaz, ses clients sont :
 - des compagnies pétrolières nationales comme ADNOC, Petrobras, Saudi Aramco, des compagnies internationales comme ExxonMobil et TotalEnergies, ainsi que des indépendants ;
 - des compagnies parapétrolières d'ingénierie et construction comme Petrofac, Subsea7 ou TechnipFMC ;
 - des distributeurs américains comme MRC Global, Pipeco, Premier Pipe et Pyramid Tubular ;
 - des sociétés de services comme Baker Hugues, Halliburton, Schlumberger et Weatherford.
- Sur le marché de l'Industrie :
 - des fabricants d'équipements industriels et des distributeurs comme Hoberg & Driesch, Klöckner, Salzgitter, ThyssenKrupp, et Van Leeuwen, ainsi que des utilisateurs finaux tels que Horsch, Huisman, Schaeffler et Liebherr.

En 2022, les dix clients les plus importants ont représenté 26 % du chiffre d'affaires consolidé, les cinq clients les plus importants ont représenté 22 % du chiffre d'affaires consolidé.

Il convient de mentionner qu'un nombre croissant de clients interroge le Groupe sur son niveau d'engagement en matière de RSE sous la forme d'un questionnaire structuré.

II. LE PROGRAMME COMMERCIAL EXCELLENCE ET LA SATISFACTION CLIENT

Dans le cadre de son programme « Commercial Excellence », le Groupe s'attache à renforcer continuellement les liens avec ses clients.

L'un des axes de ce programme est la gestion d'un portefeuille de clients stratégiques pour Vallourec : les *Key Accounts*. Les *Key Account Managers* dédiés suivent une formation et une certification spécifiques, afin de créer une relation privilégiée à tous les niveaux de l'organisation du client. Ils détectent ses besoins et contribuent à la vente différenciée. L'ensemble des *Key Account Managers* se réunit tous les trimestres pour échanger et partager les bonnes pratiques.

Une autre initiative du programme Commercial Excellence est la préparation de « Value Propositions » (propositions de valeur). Pour ses différentes offres et sur ses différents marchés, Vallourec démontre au travers des *Value Propositions* la valeur créée tout le long de la chaîne de valeur des activités de ses clients.

Le *Sales Force Management* est aussi un levier de ce programme, qui permet de professionnaliser la fonction commerciale à tous les niveaux managériaux du Groupe par des formations adaptées.

La satisfaction client est au cœur des préoccupations de Vallourec. Des enquêtes régulières sont effectuées chez nos clients par les gammes de produits ou par les bureaux de vente régionaux afin de développer une connaissance détaillée de l'expérience des clients. Au cours de ces enquêtes, le taux de satisfaction des clients est mesuré selon plusieurs critères (temps de réponse à une demande de devis, qualité du support technique, qualité des produits et services, gamme des offres et délais). Lorsqu'un écart entre les attentes et la réalisation du Groupe est détecté, des actions sont entreprises pour améliorer la satisfaction ou, le cas échéant, pour remédier à l'insatisfaction.

Cette approche est indissociable des efforts du Groupe pour élever le niveau de qualité de ses produits ainsi que celui des prestations associées. Les réclamations font l'objet d'un traitement systématique et complet.

4.3.5.2 Relations avec les sous-traitants et fournisseurs

Afin de prévenir, d'identifier et d'atténuer les risques créés par les relations d'affaires en matière sociale, environnementale et éthique (en ce compris le risque de corruption) décrits dans la section 4.1 « Plan de vigilance » et dans la section 5.1 « Facteurs de risques » du présent Document d'enregistrement universel, le Groupe a développé et met en œuvre une politique d'achats responsables.

Engagement de performance responsable

S'appuyer sur un réseau de fournisseurs fiables et responsables

INDICATEUR 2022

71 % de la masse des achats auprès des fournisseurs impliqués dans la démarche d'évaluation formelle en matière de RSE.

RÉALISATION 2022

Le nombre de fournisseurs, avec des dépenses en 2022, ayant fait l'objet d'un rapport RSE a été de 952, toujours avec un focus particulier sur les pays émergents ou les régions récentes pour Vallourec (Asie et Moyen-Orient et certaines familles de fournisseurs au Brésil). La masse des achats 2022 auprès de ces fournisseurs représente 71 % des dépenses totales de Vallourec, comparé à 65% en 2021. Au 31 décembre 2022, 85 % des fournisseurs avec un chiffre d'affaires supérieur à un million d'euros et réputés « critiques », c'est-à-dire impactant directement le produit Vallourec ou son processus de production, ont réalisé une évaluation formelle RSE

OBJECTIF 2023

Maintien de 70 % de la masse des achats Vallourec avec des fournisseurs ayant une évaluation RSE formelle en s'assurant d'inclure en priorité **les fournisseurs réputés « critiques »** sur les thèmes suivants : situation de monopole/dépendance, santé financière, capacité, qualité, droits de l'homme, environnement, corruption et qualification fournisseur unique. Un suivi particulier sera fait sur les fournisseurs ayant effectué une évaluation RSE depuis plus de trois ans ou ayant obtenu un score faible global ou ayant un score faible sur la partie Éthique

En 2022, les achats du Groupe se sont élevés à 3 683 millions d'euros, soit une augmentation par rapport à 2021 de 32 %. Ils se sont répartis géographiquement de la manière suivante : 35 % en Europe/Afrique, 23 % en Amérique du Nord, 32 % en Amérique du Sud et 10 % au Moyen-Orient/Asie.

ACHATS NATIONAUX

Vallourec est sensible à l'impact territorial, économique et social de ses activités sur les populations riveraines ou nationales.

Les achats de sous-traitance d'opérations, de services professionnels, de services généraux, d'entretien et travaux et de maintenance industrielle ainsi que l'énergie ont représenté un montant de l'ordre de 789 millions d'euros et sont localisés à 92 %. Il s'agit soit de prestations à caractère industriel de finition ou de contrôle, soit de prestations nécessaires à la bonne marche des process ou encore d'entretiens. Ces achats de sous-traitance et maintenance industrielle sont pour la plupart locaux, compte tenu des exigences de qualité et de réactivité que les prestataires doivent satisfaire. Ces prestations correspondent à un nombre important d'emplois très qualifiés qui contribuent à renforcer le tissu industriel local sans qu'il soit aisé d'en évaluer le nombre. Une grande partie de ces sous-traitants locaux a été prise en compte dans l'évaluation RSE des fournisseurs de Vallourec.

POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

La fonction Achats du Groupe est organisée pour une maîtrise optimale des fournisseurs, une gouvernance cohérente et centralisée et le déploiement d'outils et de processus communs à l'ensemble des entités du Groupe.

La structure Achat est organisée de manière matricielle avec une équipe globale pour la définition des processus et la gestion de certaines familles d'achat, pour la mise en œuvre de synergies, et des équipes régionales en charges de la gestion opérationnelle.

Dans ce cadre, la Direction Performance et Processus a mis en place durant ces dernières années de nombreux outils visant un meilleur contrôle du choix des fournisseurs et de leur performance : mise en place de stratégies d'achat par famille, d'un processus

formel d'attribution des contrats, de mesures de la performance fournisseurs incluant la qualité, d'analyse des risques fournisseurs, tous ces processus prenant directement et prioritairement en compte les critères de la responsabilité sociale et environnementale et les enjeux du développement durable, de l'éthique, de la prévention de la corruption et de la sécurité.

En 2021 une procédure décrivant la politique d'achats responsable de Vallourec a été formalisée.

En 2022, en application de cette politique, Vallourec a :

- poursuivi la campagne d'évaluation formelle et systématique des fournisseurs en matière de responsabilité sociale et environnementale, toujours avec l'aide du même cabinet spécialisé. Au 31 décembre 2022, les fournisseurs, représentant 71 % de la dépense de Vallourec, ont réalisé une évaluation complète assortie de plans d'action de progrès ;
- continué et perfectionné sa démarche spécifique d'anticipation des risques fournisseurs. Un tableau de bord sur le sujet est tenu à jour en permanence et revu trimestriellement au niveau du Comité de Direction Achats du Groupe. En 2022, ce suivi a permis de traiter ou d'éliminer les risques identifiés pour des fournisseurs globaux du Groupe.

Les exigences de Vallourec en matière de développement durable, d'éthique et de sécurité sont toujours l'un des messages principaux délivrés aux plus gros fournisseurs du Groupe.

Conformément à la loi américaine et aux récentes directives européennes, Vallourec est également engagée dans la surveillance d'éventuels « minéraux de guerre » (*conflict minerals*) en provenance de certains pays à risque qui pourraient être utilisés par ses fournisseurs. La politique du Groupe consiste (i) à s'assurer qu'aucun de ces minerais n'est utilisé directement ou indirectement, ceci en application de la Charte de développement durable et de la politique Environnement, et (ii) dans le cas où certains cas seraient détectés, à trouver des solutions de substitution. Cette campagne de surveillance a été davantage ciblée et son taux de réponse est passé de 57 % à 60 %. Ces fournisseurs ont tous été soumis à la grille d'analyse de cette enquête. Le suivi sera poursuivi en 2023.

ACTIONS ENGAGÉES POUR PRÉVENIR LA CORRUPTION

La Charte éthique du Groupe et le Code de conduite anticorruption sont connus et consultables par tous les fournisseurs, notamment sur le site internet de Vallourec. Par ailleurs, en acceptant les conditions générales d'achat, les fournisseurs s'engagent formellement à diriger leurs activités conformément aux valeurs et principes de Charte éthique. La démarche systématique d'évaluation des fournisseurs de Vallourec au regard de critères de responsabilité sociale et environnementale, engagée depuis 2013 (voir supra), a permis de mesurer que 54 % des fournisseurs de Vallourec (au lieu de 52 % en 2021) déjà évalués ont eux aussi mis en place formellement une politique anticorruption, et 39 % mettent en place un dispositif actif de lanceurs d'alerte.

4.3.5.3 Soutien du tissu socio-économique local

I. POLITIQUE DE SOUTIEN DES COMMUNAUTÉS LOCALES

Le Groupe entretient de nombreuses relations avec les parties prenantes locales, telles que les organisations professionnelles et administratives, les associations de riverains ou celles ayant un objectif social ou environnemental en lien avec l'activité de ses sites. Les actions engagées au profit des parties prenantes locales sont principalement menées dans les pays où les attentes des populations riveraines sont les plus fortes à savoir au Brésil et en Indonésie.

Le Groupe a renforcé sa gouvernance avec la mise en place d'une nouvelle démarche d'analyse des investissements sociétaux. Les entités locales doivent informer le Groupe, de façon proactive, des actions prévues sur l'année à venir, et déclarer a posteriori les initiatives et les montants associés.

La politique comporte trois axes fixés par le Groupe : l'éducation (et en particulier les disciplines scientifiques, digitales et les fondamentaux du savoir), le soutien aux initiatives destinées à préserver l'environnement et l'encouragement de l'implication volontaire des salariés. Ainsi, les salariés volontaires pourront bénéficier de temps pour s'impliquer concrètement dans une initiative soutenue par l'entité ou même portée par eux. Chaque site a pour mission de bâtir un projet à moyen terme associé à un budget qui sera validé par la chaîne managériale et devra encourager le volontariat. Il devra faire converger en quelques années ses pratiques vers les axes fixés par le Groupe et veiller à ce que ses pratiques respectent quelques interdictions nommément identifiées.

II. ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES COMMUNAUTÉS LOCALES

En 2022, les ressources consacrées au financement de partenariats divers ont été d'environ 1,3 million d'euros, en diminution par rapport à 2021 (4,8 millions d'euros), étant précisé que les cours des devises ont été globalement stables.

Le recensement de l'engagement des salariés a été mené en conformité avec les nouveaux principes exposés ci-dessus. En 2022, 286 salariés ont participé volontairement à certaines des initiatives, soit une forte diminution en comparaison des 881 salariés impliqués en 2021. Cette forte baisse s'explique par des restrictions budgétaires au sein du Groupe. Ces salariés engagés sont très majoritairement en Indonésie et au Brésil, portant le taux d'engagement des salariés à 1,8 % en 2022, tout en précisant que certains salariés ont pris part à plusieurs initiatives.

Il ressort de l'analyse de toutes les initiatives un certain nombre d'actions qui méritent d'être mises en lumière :

a) **Au Brésil**, pour des raisons à la fois historiques, culturelles et réglementaires, et parce que le site de Barreiro est situé au milieu de quartiers très urbanisés de Belo Horizonte, la relation avec les parties prenantes locales, en particulier les populations modestes, ont fait l'objet depuis longtemps d'un suivi structuré en étroite

liaison avec les autorités locales. Ces actions ont bénéficié d'incitations fiscales. Les actions, comportent à la fois des programmes de développement économique, culturel, sportif et de santé. Nous pouvons ainsi citer quelques exemples parmi les 97 actions répertoriées dont le rayonnement s'avère tout à fait remarquable :

Le Code de conduite anticorruption de Vallourec rappelle à ses collaborateurs, y compris aux acheteurs, la conduite à tenir vis-à-vis des fournisseurs, les règles à respecter en matière de cadeaux d'affaires et invitations et les règles concernant les conflits d'intérêts. L'ensemble des membres de l'organisation Achats ont renouvelé en 2022 une formation sur le Code de conduite anticorruption et les risques associés. La *Vallourec Integrity Line*, dispositif d'alerte accessible en huit langues via une plateforme internet sécurisée, est disponible pour les collaborateurs et les parties prenantes, dont les fournisseurs et prestataires de services.

En 2023, dans le cadre de notre évaluation RSE, une attention supplémentaire sera portée sur les fournisseurs dont la notation sur les critères éthiques est insuffisante.

liaison avec les autorités locales. Ces actions ont bénéficié d'incitations fiscales. Les actions, comportent à la fois des programmes de développement économique, culturel, sportif et de santé. Nous pouvons ainsi citer quelques exemples parmi les 97 actions répertoriées dont le rayonnement s'avère tout à fait remarquable :

- l'effort exceptionnel consenti depuis plusieurs années pour la réhabilitation d'un cinéma historique du centre-ville a permis de doter la métropole de Belo Horizonte d'un grand centre culturel, le Cine Theatro Brasil Vallourec, qui connaît un immense succès pour des activités artistiques comme des expositions et des spectacles de danse, de musique et de théâtre. Depuis 2017, le soutien au fonctionnement de cet établissement reste l'action la plus importante menée au Brésil ;
- de nombreuses donations ont été faites pour des activités culturelles auprès des communautés de Barreiro, Jeceaba et Mineração, particulièrement auprès des enfants ;
- des paniers repas et kits de produits de première nécessité ont été distribués auprès des employés, de leur famille et de la communauté locale ;
- des actions et dons ont été adressés en faveur de l'Institut Mano Down, qui soutient et aide les enfants atteints du syndrome de Down ;
- des soutiens financiers ainsi que des dons de matériel à plusieurs établissements hospitaliers ;
- des actions de mobilisation pour l'accompagnement des personnes âgées ;
- des donations financières et d'équipements ont été fait auprès de centres sportifs.

b) **Aux États-Unis**, nous recensons plus de trente actions de divers montants :

- plusieurs donations ont été faites auprès d'universités et incubateurs d'entreprises afin de développer des formations scientifiques, technologiques, d'ingénierie ou de mathématiques ;
- plusieurs fois dans l'année, les employés se sont volontairement rassemblés pour aller ramasser les déchets autour des sites de Vallourec, en tout une centaine d'employés y ont participé.

D'autres dons matériels ou financiers ont été fait au profit d'associations qui aident les enfants en difficultés.

c) **En France**, compte tenu du niveau de développement des infrastructures sociales, les actions entreprises portent sur des montants limités et tendent, en général, à soutenir des initiatives universitaires, culturelles ou sportives. Cette année, Vallourec a financé plusieurs activités et tournois sportifs, particulièrement de football, basketball et handball.

d) **En Indonésie**, la filiale PT CitraTubindo TBK est engagée, depuis de nombreuses années, dans des programmes d'assistance éducative, médicale, sociale et sportive à la population au profit notamment des enfants et de certains orphelinats. Des projets liés à l'environnement dans la ville de Batam ont été réalisés : plantation d'arbres dans le quartier de Nogsas et donations au Jardin Botanic. PT CitraTubindo TBK a également développé et financé plusieurs programmes éducatifs, et ce depuis plusieurs années :

- le programme « VALERIE » est une formation intensive qui fournit des compétences spécifiques aux étudiants partenaires, telles que l'usinage CNC, les opérations de traitement thermique, les opérations de triage, l'inspection et la maintenance. Les étudiants y développent les compétences nécessaires pour entrer sur le marché du travail ;
- le programme « TERRIE » a été conçu pour donner l'occasion aux étudiants fraîchement diplômés ou de dernière année de l'université d'obtenir une expérience industrielle et de répondre à la demande de main-d'œuvre qualifiée ;
- le programme « SARAH » permet aux diplômés de Valerie, de Terrie et aux anciens travailleurs de rafraîchir leurs compétences et de participer à des activités de perfectionnement et de requalification. Les participants sont des demandeurs d'emploi ou proviennent de diverses écoles secondaires supérieures et d'universités. Le programme a été suivi par 40 participants.

e) **Au Nigeria**, le Groupe a contribué, auprès de la communauté Onne, à l'installation de plusieurs panneaux solaires.

4.3.5.4 Relations avec les actionnaires et investisseurs

Le Groupe s'attache à entretenir une relation durable et de confiance avec l'ensemble de ses actionnaires, qu'ils soient individuels ou institutionnels, français ou étrangers. Il s'efforce de leur donner accès à une information exacte, précise et sincère concernant notamment ses activités, ses résultats, ses perspectives et ses développements stratégiques. À cette fin, et dans un souci permanent de clarté et de transparence, de nombreux supports de communication dédiés sont disponibles et des rencontres régulières sont organisées tout au long de l'année.

En 2022, le Groupe a notamment participé à 134 réunions et conférences téléphoniques avec des investisseurs institutionnels et analystes financiers. Chaque année, il rencontre également des fonds d'investissement et des analystes ISR (investissement socialement responsable). Cette démarche participe à la progression du Groupe dans le domaine du développement durable.



f) Le 15 septembre 2022, une **action collective** a été réalisée conjointement par les États-Unis et la France : le *World Cleanup Day*. Des salariés des deux pays se sont réunis pour aller ramasser les déchets aux environs des sites de Vallourec. En France, 26 salariés ont participé volontairement à cette action et ont ramassé 64 kilogrammes de déchets, incluant environ 3 500 mégots. Aux États-Unis, sur les sites de Youngstown et Houston, les volontaires se sont réunis le week-end et ont collecté 900 kilogrammes de déchets dont quelques pare-chocs de voiture, des pneus et des palettes.

Le Groupe entretient un dialogue continu avec ses actionnaires individuels à travers différents canaux et supports de communication. Ainsi, le Club des Actionnaires de Vallourec leur permet notamment de participer à des réunions d'information pour approfondir leur connaissance et leur compréhension des activités du Groupe. Depuis 2020 cependant, en raison de la crise sanitaire, aucune rencontre physique avec le Club des Actionnaires n'a été organisée.

L'ensemble du dispositif déployé par le Groupe à l'attention des actionnaires et investisseurs est présenté dans les sections 2.6.2 « Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers » et 2.6.3 « Relations avec les actionnaires individuels » du présent Document d'enregistrement universel.

4.4 Nos engagements en matière d'éthique des affaires et conformité



4.4.1 Gouvernance mise en place

Les risques en matière d'éthique des affaires et de corruption sont exposés à la section 4.1 « Plan de vigilance » et à la section 5.1.3 « Risques juridiques et fiscaux » du présent Document d'enregistrement universel.

La Direction de la Conformité du groupe Vallourec met en œuvre et déploie, avec le Comité *Compliance* qu'elle anime, les politiques internes en matière de conformité et, en particulier, le dispositif de détection et de prévention de la corruption. La Direction de la Conformité rapporte au Secrétaire Général et rend compte régulièrement au Président du Conseil d'Administration et Directeur Général. Elle présente chaque trimestre au Comité d'Audit les actions du Groupe en matière d'éthique des affaires ainsi que celles entreprises pour l'amélioration du programme de conformité anti-corruption.

Aux côtés de la Direction de la Conformité, un *Group Ethics Officer* s'assure que l'ensemble des collaborateurs du Groupe et les parties prenantes agissent dans le respect des principes éthiques de Vallourec et de ses valeurs. Il travaille en étroite collaboration avec la Direction de la Conformité.

Le Comité *Compliance* réunit les membres du Comité Exécutif ainsi que des représentants de directions fonctionnelles (Audit et Contrôle Interne, Juridique, Achats, Ressources Humaines, etc.) et opérationnelles. Il a vocation à se tenir au moins une fois par trimestre en vue de définir, sous l'impulsion de la Direction de la Conformité, les orientations en matière de conformité et de veiller à leur déploiement effectif.

La Direction de la Conformité s'appuie sur un réseau mondial de correspondants éthiques locaux organisés par zones géographiques, ainsi que sur les responsables juridiques de régions. Ces correspondants éthiques locaux sont chargés de diffuser les valeurs et principes de la Charte éthique du Groupe dans les entités au niveau mondial, du déploiement des actions de formation et de la bonne application des procédures internes. De manière régulière, une réunion du réseau des correspondants éthiques locaux est organisée et animée par la Direction de la Conformité du Groupe au cours desquelles sont notamment présentées les procédures internes ainsi que l'actualité réglementaire concernant la lutte contre la corruption ou les règles de concurrence.

Une « Newsletter Compliance » et des fiches pratiques sur les thématiques associées à la lutte contre la corruption ou les règles de concurrence sont diffusées de manière régulière via le réseau social du Groupe et sont mises en ligne sur la page Éthique et Conformité de l'intranet, lui assurant une grande visibilité au sein du Groupe.

4.4.2 Plan d'actions et moyens mis en œuvre

ODD 8.7, 16.5

4.4.2.1 Charte éthique et Code de conduite anticorruption

Les normes éthiques du Groupe sont exposées dans un document fondateur : la Charte éthique, qui a été réactualisée en 2022.

La Charte éthique repose sur un ensemble de valeurs fondamentales, telles que l'intégrité et la transparence, l'exigence et le professionnalisme, la performance et la réactivité, le respect des hommes et des femmes et l'engagement collectif.

Elle fournit un cadre de référence pour la bonne conduite des activités quotidiennes de chaque collaborateur par le biais de principes d'actions qui s'appuient sur les valeurs précitées. Ces principes d'actions reflètent la manière dont Vallourec entend conduire ses relations à l'égard de tous ses partenaires et parties prenantes, tels que ses collaborateurs, ses clients, ses actionnaires, ses fournisseurs, et constituent la référence du Groupe, en particulier dans la mise en œuvre de son projet de développement durable et responsable.

La Charte éthique de Vallourec s'applique à toutes les sociétés consolidées du Groupe. Chacun de ses collaborateurs est personnellement tenu d'en mettre en œuvre les valeurs et les principes, ainsi que de se conformer aux règles qu'elle énonce.

La chaîne hiérarchique assure sa diffusion auprès de l'ensemble des salariés du Groupe. À cette fin, elle a été traduite en neuf langues (français, anglais, portugais, allemand, chinois, espagnol, arabe,

indonésien et russe). Elle a également été mise en ligne sur le site intranet du Groupe ainsi que sur le site Internet de la Société pour affirmer à l'égard des tiers les valeurs du Groupe.

La Charte éthique est le document fondateur auquel sont rattachés un certain nombre de directives et de recommandations qui permettent de guider les collaborateurs du Groupe dans son application. Afin d'accompagner la mise en œuvre de la Charte éthique auprès de tous les collaborateurs, notamment les cadres, la Direction de la Conformité est investie des missions suivantes :

- assister les sociétés du Groupe dans la diffusion de la Charte éthique ;
- coordonner les actions de sensibilisation à la Charte éthique pour les nouveaux salariés ;
- participer à la définition de procédures d'application de la Charte ;
- recueillir toute difficulté d'interprétation ou d'application de la Charte éthique qui serait soulevée par un collaborateur ; à cette fin, il reçoit toute information relative aux manquements aux principes de responsabilité ; et
- présenter les cas de non-respect de la Charte éthique au Comité *Compliance* et au Comité d'Audit.

En complément de la Charte éthique et des procédures internes existantes, et en conformité avec les réglementations en vigueur, Vallourec s'est dotée en 2019 d'un Code de conduite anticorruption qui a été réactualisé en 2022. Ce document constitue la politique anticorruption du groupe Vallourec. Il s'adresse à l'ensemble des collaborateurs, mais également aux partenaires commerciaux et industriels de Vallourec. Ce Code de conduite anticorruption rappelle l'engagement de Vallourec dans la lutte contre la corruption. Il contient des définitions et des exemples pratiques de comportement à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence. Il couvre en particulier la façon

dont Vallourec gère ses relations avec les partenaires commerciaux, les cadeaux d'affaires et invitations, les paiements de facilitations, les conflits d'intérêts, les représentants d'intérêts et le financement des partis politiques. Il rappelle enfin les différents canaux de signalement dont disposent les collaborateurs et parties prenantes souhaitant informer d'une non-conformité à la Charte éthique ou au Code de conduite.

Le Code de conduite anticorruption, disponible en neuf langues (français, anglais, portugais, allemand, chinois, espagnol, arabe, indonésien et russe), est diffusé auprès de l'ensemble des salariés du Groupe et des tiers. Il est à la fois mis en ligne sur le site intranet du Groupe ainsi que sur le site Internet de la Société.

4.4.2.2 Programme de conformité

En cohérence avec les principes inscrits dans la Charte éthique et avec les engagements du Pacte mondial des Nations Unies auquel le Groupe a adhéré en 2010, Vallourec souhaite prévenir les risques spécifiques de non-conformité aux lois et réglementations notamment en matière de lutte contre la corruption et de concurrence dans le cadre d'un Programme mondial de conformité à la légalité déployé dans toutes les sociétés du Groupe.

Le Programme mondial de conformité du Groupe, incluant le dispositif de prévention et de détection de la corruption, est conçu et déployé par la Direction de la Conformité et s'articule essentiellement autour des éléments suivants :

- l'engagement de l'instance dirigeante rappelé dans la Charte éthique et le Code de conduite anticorruption ainsi que sur la page dédiée à l'éthique et la conformité du site Internet du Groupe. Cet engagement se manifeste également par des prises de parole lors des événements internes et des actions de communication ponctuelles ;
- une cartographie des risques du Groupe qui appréhende le risque de corruption ;
- des mesures et procédures de prévention :
 - le Code de conduite anticorruption applicable tant aux salariés qu'aux tiers, complété par des procédures internes relatives au recours à des agents commerciaux, aux cadeaux et invitations et au mécénat, sponsoring, partenaires locaux, lobbying et vie politique. Ces procédures sont révisées régulièrement,
 - des actions de sensibilisation et de formation pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe visant à répondre aux risques auxquels ces collaborateurs pourraient être exposés dans leurs activités au moyen de recommandations détaillées, pédagogiques et pratiques afin d'être comprises par tous. Le programme de formations comprend des formations présentielles ou à distance pour les cadres, qui se sont poursuivies en 2022 en France, Italie, Arabie saoudite, au Mexique, au Nigeria, au Brésil, au Royaume-Uni, aux Émirats arabes unis, et en Asie (Chine, Indonésie, et Singapour). Ces formations ont été dispensées à 1 026 salariés du groupe Vallourec en 2022 par les équipes de la Direction de la Conformité du Groupe ou les correspondants éthiques locaux. Des actions de sensibilisation aux règles éthiques ont également été déployées dans les usines du Groupe.

Afin de renforcer la communication interne des principales procédures, depuis 2017 le Groupe s'appuie sur un *Welcome Package*. Il s'agit d'un module diffusé via le *Learning Management System* (LMS) de Vallourec Université à tous les nouveaux collaborateurs, afin que ces derniers connaissent, dès leur arrivée dans le Groupe, les valeurs de l'entreprise et ses règles de travail.

En novembre 2022, une nouvelle version de l'e-learning obligatoire en matière de lutte contre la corruption et la concurrence a été ajoutée sur l'espace de formation LMS. La diffusion de cette nouvelle version de l'e-learning, dont le suivi est obligatoire pour tous les ATAM et cadres du Groupe déjà aux effectifs en 2022 et tous les nouveaux collaborateurs, a été accompagnée d'un message du Président du Directoire rappelant son attachement au suivi de cette formation et au respect des principes, règles et valeurs inscrits dans la Charte éthique et le Code de conduite anticorruption par l'ensemble des collaborateurs du Groupe,

- un dispositif d'alerte interne présenté à la section 4.1.3 « Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements »,
- l'évaluation de l'intégrité des tiers. En 2022, le Groupe a poursuivi les vérifications préalables dans le cadre du recrutement des agents commerciaux et renforcé les vérifications concernant les fournisseurs et les clients,
- une newsletter *Compliance* régulière informe les salariés d'actualités en termes de *compliance* et rappelle systématiquement une ou des procédures applicables au sein du Groupe. Sont aussi publiées des fiches pratiques sur les thématiques de la lutte contre la corruption ou les règles de concurrence,
- le renforcement des contrôles,
- une liste de points à vérifier lors des audits a été élaborée et des réunions régulières avec le Département Audit ont été mises en place.

Le non-respect des lois et réglementations en matière de lutte contre la corruption et des règles de concurrence expose les salariés du Groupe à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Le groupe Vallourec a obtenu, en 2018, la certification anticorruption *ETHIC Intelligence Program* pour la conception de son programme de prévention et de détection de la corruption. Cette certification a confirmé que ce programme répond aux risques de fraude et de corruption du Groupe et correspond aux bonnes pratiques et réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption. Elle a permis notamment de promouvoir et renforcer les valeurs du Groupe en matière d'intégrité et d'éthique auprès des partenaires commerciaux et parties prenantes extérieures.

Le contrôle du dispositif anticorruption est effectué par les fonctions opérationnelles et la Direction de la Conformité dans le cadre de l'application des procédures internes ainsi que par la Direction de l'Audit et du Contrôle interne dans le cadre des missions d'audit au cours desquelles est intégrée la conformité.

4.4.3 Plan d'actions et ressources mis en place pour lutter contre l'évasion fiscale

Les équipes fiscales, comptables et/ou juridiques du Groupe (le cas échéant en faisant appel à des experts et conseils externes), déployées au niveau central et local, veillent en particulier à :

- mettre en œuvre les principes comptables, la politique de prix de transfert et les procédures adéquats afin de s'assurer que l'impôt est correctement calculé et payé dans les délais dans les États dans lesquels il est dû ;
- identifier et demander dans le respect des délais légaux les allègements fiscaux susceptibles de bénéficier au Groupe ;
- effectuer un suivi régulier de l'évolution des exigences légales et réglementaires auxquelles sont soumises les entités du Groupe et conseiller et assister quotidiennement les opérationnels du Groupe afin de garantir la bonne conformité aux lois et aux réglementations applicables, notamment en matière de lutte contre l'évasion fiscale ; et

- affecter le personnel adéquat et/ou des conseils extérieurs pour suivre les contrôles fiscaux afin de faciliter leur bon déroulement et permettre leur clôture dans les meilleurs délais.

Cette politique s'applique à tous les impôts dus à tous les niveaux de juridiction (locale, régionale, nationale).

Les entités du Groupe sont régulièrement vérifiées par les administrations fiscales dont elles relèvent.

Au 31 décembre 2022, aucune entité du Groupe n'était impliquée dans un contentieux portant sur une problématique d'évasion fiscale.

Annexes

Annexe 1 - Note méthodologique

Destiné à informer les actionnaires et le plus large public sur les actions entreprises par Vallourec en faveur du développement durable, le chapitre 4 du Document d'enregistrement universel vise à respecter la loi du 12 juillet 2010, dite « Grenelle 2 », et notamment les articles L. 22-10-36, R. 22-10-29 et R. 225-105 du Code de commerce. Les informations qui y figurent sont issues des bases de données des systèmes déployés à travers le monde, dans chaque site concerné.

Référentiel d'indicateurs

Vallourec a défini son référentiel en reprenant la liste d'informations RSE figurant aux articles L. 22-10-36 et R. 225-105 du Code de commerce (voir tableau de concordance ci-après). Les autres indicateurs ont été construits en s'inspirant de ceux publiés par la *Global Reporting Initiative* (GRI) dont l'objectif est de proposer des indicateurs aptes à rendre compte des performances économiques, environnementales et sociales des sociétés sur une base mondiale.

- Indicateurs Environnement et Sécurité.

Les indicateurs environnement et sécurité sont issus du système de reporting « CR 360 » depuis fin 2016, ce qui permet un suivi et une consolidation mensuelle. Ils font l'objet d'une fiche de définition fournie dans les quatre principales langues de travail du Groupe (français, anglais, allemand et portugais) par la Direction du Développement Durable à son réseau de correspondants.

Périmètre de consolidation Environnement et Sécurité

Les périmètres de consolidation sont déterminés suivant les règles établies par la Direction Développement Durable de Vallourec et incluent :

1. les sites ayant une activité industrielle. Sont ainsi exclus du périmètre environnement : le Centre de Services Partagés à Valenciennes, les bureaux administratifs et sièges sociaux, ainsi que tous les bureaux de vente. Les centres de recherche sont également exclus, à l'exception du *Vallourec Research Center France*, dont l'activité est plus variée ;
2. concernant la consolidation des indicateurs sécurité, tous les sites sont concernés y compris les sièges sociaux de Boulogne et de Rath, à l'exception des petits bureaux commerciaux (de moins de 20 personnes), ce qui représente 0,6 % de l'effectif du Groupe ;

Périmètre de consolidation Sociale

Les périmètres de consolidation sont déterminés suivant les règles établies par la Direction Ressources Humaines de Vallourec et correspond au périmètre de consolidation comptable. Les entités cédées ou sites fermés en 2022 sont exclus du périmètre de reporting.

Les éléments présentés ne prennent pas en compte les salariés en congé de reclassement ou dispense d'activité.

L'ensemble des informations RSE publiées dans le chapitre 4 du Document d'enregistrement universel a fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant, dont le rapport figure en annexe 2 du présent document.

Ces informations définissent clairement la stratégie du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale, ainsi que ses actions en ces domaines.

Les indicateurs sociaux ont également fait l'objet d'une définition précise et uniforme pour l'ensemble du Groupe, reprise dans une procédure.

- Indicateurs liés aux effectifs et heures.

Les données sont collectées automatiquement par le système *GatheringTools*, puis envoyées à plusieurs outils SIRH, dont Qbik (consolidation et pilotage de données sociales). La Direction des Ressources Humaines collecte ces données en passant par un correspondant sur site.

- Indicateurs liés à la formation.

Les données sont collectées dans le système LMS (*Learning Management System*). Les calculs et la consolidation sont réalisés par la Direction Formation du Groupe : le Département Vallourec University.

3. les sites appartenant à Vallourec depuis plus de six mois. Cette règle est à considérer quand une opération de cession ou d'acquisition intervient ;
4. les sites justifiant d'une activité industrielle effective au cours de l'exercice. Sont ainsi exclus du périmètre les sites en construction ne justifiant pas d'un minimum de six mois d'activité ;
5. les sites pour lesquels Vallourec détient plus de 50 % des droits de vote. À l'inverse, les sites pour lesquels Vallourec est minoritaire ne sont pas intégrés dans le périmètre (c'est par exemple le cas de l'aciérie HKM en Allemagne).

Principes de consolidation

1. Les sociétés et sites intégrés dans le périmètre suivant les règles décrites ci-dessus ne sont pas traités par mise en équivalence, mais considérés au même titre au moment de la consolidation du reporting, à savoir comme étant détenu à 100 % par le Groupe.
2. Principe de prudence : la consolidation est établie sur la base d'appréciations prudentes afin d'éviter le risque de transfert et de réputation.
3. Principe de spécialisation d'un exercice : les exercices sont indépendants les uns des autres.

Consolidation et vérification

Les indicateurs environnementaux sont consolidés et vérifiés chaque mois par la Direction du Développement Durable (respect des délais, sincérité, exhaustivité). En cas de doute ou d'incohérence, les Régions et les sites concernés sont interrogés, et doivent donner toute explication relative à la bonne compréhension des indicateurs renseignés, ainsi qu'à l'atteinte ou non des objectifs établis pour l'année. Cette étape est essentielle tant pour la qualité des rapports que pour l'assurance d'un suivi des indicateurs et d'une démarche de progrès continu.

Calculs de production

Par « tonne traitée », Vallourec entend la tonne produite dans chaque usine (nombre d'unités d'œuvre produites dans l'usine), qu'il s'agisse d'acier, de tubes à chaud ou de tubes parachevés à froid. Les productions de chaque usine sont additionnées pour constituer le total de la production en tonnes traitées ou unités d'œuvre de Vallourec.

Pour les sites intégrés, tels que Vallourec Star à Youngstown (États-Unis), et Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (VSB) à Barreiro et Jeceaba (Brésil), la production totale est constituée de la somme des productions d'acier et de tubes.

La production de minerai de fer de Vallourec Mineração, la fabrication des « pellets » à Jeceaba, ainsi que la production de charbon de bois de Vallourec Florestal ne sont, en revanche, pas prises en considération dans la production totale de Vallourec.

Vérification des informations RSE

L'ensemble des informations RSE publiées dans le chapitre 4 du Document d'enregistrement universel a fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant. Une sélection d'indicateurs identifiés par le symbole R de vérification plus approfondie, avec une vérification à

De plus, pour vérifier et comparer les données, la Direction du Développement Durable publie trimestriellement une synthèse auprès de la Direction Générale et de tous les sites.

Les indicateurs sécurité sont diffusés mensuellement, après vérification, auprès de la Direction Générale, des Régions et de l'ensemble des sites.

Par « tonne expédiée » ou « tonne vendue », Vallourec entend les tonnes de tubes et d'accessoires expédiées à ses clients pendant l'année. Cet indicateur de production est publié dans les résultats du Groupe.

Les données environnementales sont systématiquement exprimées en valeur absolue et en valeur relative, tant dans les graphiques que dans les tableaux de résultats chiffrés.

Les valeurs relatives sont rapportées soit à la production exprimée en tonnes traitées (ce qui permet de comparer les différents sites), soit à la production expédiée exprimée en tonnes de tubes (ce qui contribue à estimer l'empreinte environnementale des tubes expédiés chez les clients).

un niveau d'assurance raisonnable. Pour chaque information présentée, Vallourec a préparé un dossier en vue de démontrer de façon complète et rigoureuse la mise en œuvre de sa politique.

Limites méthodologiques et cas particuliers

Le tableau qui suit réunit quelques exceptions ou règles particulières.

Problématique	Usines concernées	Description
Émissions atmosphériques de NO _x et SO ₂	Toutes celles consommant du gaz naturel	À défaut de mesures effectuées par le site sur la qualité des gaz émis en sortie de ses installations de combustion, les émissions de NO _x et de SO ₂ sont calculées en multipliant ses consommations de gaz naturel (en kWh) pour les facteurs d'émissions suivants : 0,0001944 pour les NO _x et 1,73913 x 10 ⁻⁶ pour le SO ₂ (provenance des FE : fournisseurs de gaz en France).
Qualité des eaux de rejet	Vallourec Tubes France (tuberiers de Saint-Saulve, et Aulnoye-Aymeries), Vallourec Deutschland Rath, Vallourec Star Houston, PT Citra Tubindo, VSB Barreiro, Jeceaba et Florestal, Mineração, VOGUK, Tianda, VAM HR, VAM MR, VOG MX, VTA Houma et RR	Les indicateurs de suivi de la qualité des eaux rejetées (MES, DCO, HCT et 10 métaux) ne sont consolidés que pour les sites qui rejettent l'eau directement dans le milieu naturel après traitement interne dans leur station de traitement des effluents. Ces indicateurs sont calculés sur la base d'une moyenne des concentrations pondérée par les débits d'eau rejetée. Ces données sont basées sur la liste de métaux fixée par le Groupe sachant que les données reportées par les sites concernent uniquement les analyses imposées par la réglementation locale.
Déchets	Toutes usines	Les déchets (dangereux/non dangereux) « historiques » produits sur une période antérieure à celle sur laquelle porte le reporting et entreposés sur site ne sont pas comptabilisés dans le tonnage global de déchets consolidés. La classification des déchets comme dangereux ou non dangereux est faite en accord avec les réglementations locales.
Boues issues des hauts-fourneaux et aciéries	VSB	Au Brésil, les boues générées par les hauts-fourneaux sont classées comme déchets non dangereux, et elles constituent des déchets totalement différents des boues issues des tuberiers.
Poussières issues des hauts-fourneaux et aciéries	VSB	Au Brésil, les poussières générées par les hauts-fourneaux sont classées comme non dangereuses, et elles constituent des déchets totalement différents des autres types de poussières produites par les autres aciéries.
Méthane	Vallourec Florestal	<p>Lors de l'estimation des émissions de méthane, les calculs sont basés sur l'étude statistique figurant dans les annexes 5 et 6 du « <i>Project Design Document Form (CDM PDD) – Version 03</i> » enregistré comme projet CDM 8606 à la UNFCCC : « <i>Carbonization Project – Mitigation of Methane Emissions in the Charcoal Production of V & M Florestal, Minas Gerais, Brazil</i> », disponible sur : https://cdm.unfccc.int/Projects/DB/BVQI1354824411_24/view</p> <p>Selon cette étude, les émissions de méthane durant le processus dépendent du rendement gravimétrique de combustion du bois dans les fours (annexe 5), soit le rapport entre la masse finale de charbon de bois sec (après combustion) et la masse initiale de bois (annexe 6).</p> <p>Depuis l'année 2019, nous différencions les tonnages de charbon de bois produits selon les types de fours de carbonisation : les fours conventionnels, les fours équipés de brûleurs en cheminée et l'unité Carboval. Les émissions de méthane sont calculées pour chaque type à partir de facteurs d'émissions pertinents.</p>
Séquestration de Florestal	Vallourec Florestal	La méthode de calcul des quantités de CO ₂ séquestrées par la forêt durant l'année de référence est la suivante. Elle dérive des enseignements tirés de l'étude menée en collaboration avec de nombreuses autorités scientifiques (cf. 4.5.4.1). La séquestration annuelle est estimée au moment où l'arbre est coupé pour être transformé en charbon de bois. La grandeur de référence est donc la production annuelle de charbon de bois. L'étude en référence a permis de mettre en évidence sur la période d'observation de 30 ans considérée la quantité de charbon de bois produite, la quantité de carbone absorbée par le tronc de l'arbre et celle absorbée par les racines et les souches dans le sol. Il a alors été possible de calculer les ratios de carbone séquestré par les racines rapporté au tonnage de charbon de bois produit et finalement consommé dans les hauts-fourneaux et le ratio de carbone absorbé par le tronc de l'arbre rapporté aussi au charbon de bois produit. Ce sont ces ratios qui sont ensuite utilisés dans le calcul des quantités de carbone séquestrées annuellement. Les quantités de carbone émises lors de la carbonisation des troncs et les quantités de méthane émises lors du processus de carbonisation dans les fours ad hoc sont aussi proportionnelles au charbon de bois produit.
Émissions indirectes de CO ₂ e liées aux achats d'électricité (scope 2)	Toutes usines	<p>Les émissions de CO₂ de chaque site consommant de l'électricité achetée sont calculées à partir de facteurs d'émission fournis par les fournisseurs eux-mêmes soit directement ou calculés par le biais de leurs mix énergétiques. Ces émissions sont dites « Market-based ».</p> <p>Nous calculons également les émissions « Location-based » en utilisant les facteurs d'émissions nationaux ou régionaux (ex. : États des États-Unis) communiqués dans les bases de données publiques (ex. : ADEME).</p>
Émissions indirectes de CO ₂ e liées aux achats externes d'acier (scope 3 amont)	Fournisseurs d'aciers	Les émissions liées à nos achats d'aciers sont calculées en multipliant, pour chaque aciérie, le tonnage acheté par un facteur d'émission (kg CO ₂ par tonne d'acier) qui est donné par le fournisseur lui-même ou à défaut pris dans des bases de données internes intégrant la filière de fabrication (haut fourneau ou four électrique). En l'état nous considérons les émissions directes (scopes 1 et 2) de nos fournisseurs d'aciers mais pas encore leurs émissions indirectes amont (scope 3), notamment celles liées aux achats des matières premières pour leurs fabrications d'acier.
Pourcentage de l'acier mis en oeuvre à partir de ferrailles	Acieries Vallourec de Jeceaba (Brésil) et Youngstown (États-Unis)	Cet indicateur se calcule sur la base des tonnes de ferrailles mises en oeuvre dans l'année (achetées et recyclées en interne) divisées par la somme totale des entrants (quantités de fonte achetée ou produite en interne et de ferraille achetée et recyclée en interne).
Émissions de scope 3 liées aux transports externes amont et aval pour lesquels l'entreprise est donneuse d'ordre	Toutes les usines	La méthodologie de calcul a été approfondie en 2020 en fonction des trois phases de transports (approvisionnement des matières premières pour les aciéries, transport des produits semi-finis entre usines et transport des produits finis vers les clients), des modes de transports (camion, train, péniche et cargo) et des distances parcourues entre chaque point de départ et d'arrivée.

Problématique	Usines concernées	Description														
Émissions indirectes de CO ₂ e liées à l'utilisation des produits vendus (scope 3 aval)	Toutes usines	<p>La méthodologie de calcul a été développée avec le support du Cabinet Carbone 4.</p> <p>Nous partons des montants des chiffres d'affaires annuels de Vallourec (en millions d'euros) dans ses six principaux marchés que sont : Pétrole et Gaz, Pétrochimie, Énergie électrique, Mécanique, Automobile, Construction et autres.</p> <p>Principes des calculs : chaque chiffre d'affaires (CA) est multiplié par une intensité carbone (tonnes CO₂ par million d'euros de CA) spécifique à chacun de ces marchés. Ces intensités ont été calculées à partir de sources reconnues (Ademe, ATEE, IEA, Ecoinvent). Ainsi, pour le marché pétrole, intervient dans le calcul, le baril, son prix et son contenu énergétique.</p> <p>Pour le marché Pétrole et Gaz nous avons pris en compte les émissions liées à l'extraction et aux procédés mis en œuvre mais pas celles à l'aval liées au transport et à la combustion des produits. La répartition (%) de CA entre le pétrole et le gaz est un facteur tout comme la répartition (%) entre le charbon, le nucléaire et les « renouvelables » pour le marché Énergie électrique.</p> <p>Intensités carbone utilisées pour chacun des marchés :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Marché</th> <th>Intensité carbone (tonnes CO₂ par million d'euros de CA)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pétrole et Gaz</td> <td>Pétrole : 440, gaz : 285</td> </tr> <tr> <td>Pétrochimie</td> <td>1 747</td> </tr> <tr> <td>Énergie électrique</td> <td>Charbon : 18 844, nucléaire : 133, renouvelables : 2 444</td> </tr> <tr> <td>Mécanique</td> <td>150</td> </tr> <tr> <td>Automobile</td> <td>35</td> </tr> <tr> <td>Construction & autres</td> <td>1 494</td> </tr> </tbody> </table>	Marché	Intensité carbone (tonnes CO ₂ par million d'euros de CA)	Pétrole et Gaz	Pétrole : 440, gaz : 285	Pétrochimie	1 747	Énergie électrique	Charbon : 18 844, nucléaire : 133, renouvelables : 2 444	Mécanique	150	Automobile	35	Construction & autres	1 494
Marché	Intensité carbone (tonnes CO ₂ par million d'euros de CA)															
Pétrole et Gaz	Pétrole : 440, gaz : 285															
Pétrochimie	1 747															
Énergie électrique	Charbon : 18 844, nucléaire : 133, renouvelables : 2 444															
Mécanique	150															
Automobile	35															
Construction & autres	1 494															
Émissions indirectes de CO ₂ e liées à la fin de vie des produits vendus (scope 3 aval)	Toutes usines	Nous calculons ces émissions à partir du tonnage annuel de tubes et accessoires vendus par le Groupe, en le multipliant par un facteur d'émission standard de l'Ademe correspondant à la fin de vie moyenne de « déchets minéraux ».														
Consommation d'eau	Vallourec Mineração	Les consommations d'eau du site correspondent uniquement à la partie utilisée pour le procédé d'extraction et l'arrosage des terrains et non à l'eau d'exhaure directement envoyée à la rivière comme les eaux pluviales.														
Matières premières	Toutes usines	<p>Les indicateurs de matières premières (minerai de fer, « pellets » de minerai de fer, charbon de bois, poussière de charbon de bois, ferrailles, fonte) correspondent aux quantités utilisées pour la production d'acier.</p> <p>Les ferrailles sont considérées chez Vallourec comme un « coproduit » et ne sont intégrées ni dans l'indicateur de déchets, ni dans le taux de valorisation.</p>														
Rémunérations	Toutes	L'indicateur « Rémunération » est calculé comme la somme des rémunérations du personnel, des charges de Sécurité sociale et des charges de prévoyance.														
Turnover	Toutes	<p>Le taux de turnover prend en compte les départs et les arrivées sur l'année considérée et est défini de la façon suivante :</p> $(\text{nombre de départs} + \text{nombre d'arrivées sur l'année}) / 2 / (\text{effectif au 31/12 de l'année précédente})$ <p>Il tient compte des départs, des arrivées et des mobilités de l'effectif au sein des zones.</p> <p>Les motifs de départs pris en compte sont les suivants : retraite, démission, licenciement et autres (décès, changements de catégorie, ruptures conventionnelles, ruptures de période d'essai).</p>														
Mode de comptabilisation des jours d'arrêt de travail suite à un accident du travail aux États-Unis, et suite à un accident de travail et pour maladie en Allemagne	Toutes	<p>Aux États-Unis, les jours d'arrêt pour accident du travail ne sont plus décomptés au-delà du 180^e jour en accord avec la réglementation OSHA en vigueur.</p> <p>Cette méthode de comptabilisation est spécifique aux États-Unis et diffère de la règle préconisée par le Groupe de comptabilisation des jours d'arrêt.</p> <p>En Allemagne, les absences pour cause d'accident (ou de maladie) sont prises en compte pendant 6 semaines pour la plupart des salariés (période payée par l'entreprise). Passé ce délai, l'employé ne génère plus d'heures d'absence pour Qbik.</p>														
Nombre d'heures de formation	Toutes	<p>La donnée relative au nombre d'heures de formation publiée couvre les formations en classe de plus de deux heures et les e-learning. Le pourcentage de salariés formés est calculé par rapport au nombre moyen de salariés ayant eu accès à la formation au cours de l'exercice et non à l'effectif fin de période.</p> <p>Les formations en salle de moins de deux heures sont de ce fait exclues de la donnée.</p>														
Nombre d'heures travaillées	Vallourec Tianda	<p>Les heures travaillées ne comprennent pas les heures des chauffeurs routiers qui livrent les billettes, assurent les transports internes entre les ateliers et chargent les produits à destination du port ou des clients. En effet, ce transport est assuré par un prestataire extérieur.</p> <p>Le nombre d'heures travaillées sont calculées à partir des heures réalisées par les effectifs présents au cours de l'année et non seulement par les effectifs présents au 31 décembre.</p>														
Taux d'absentéisme	Toutes	Le taux d'absentéisme est calculé à partir des heures réalisées par les effectifs présents au cours de l'année et non seulement par les effectifs présents au 31 décembre.														
Taux de disparité salariale	Toutes	Le taux de disparités salariales a été calculé sur le périmètre suivant : Allemagne, Brésil (hors Serimax), États-Unis, France (hors Serimax), ce qui représente quasiment 70% de la population des ATAM et des Cadres du Groupe. Sur les effectifs analysés, 90% ont été retenus pour déterminer le taux de disparité salariale. Le nombre de titulaires par grade doit être supérieur ou égal à 20 et avoir au minimum de 10% (soit 2) de Femmes ou d'Hommes.														

Annexe 2 - Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant ou OTI (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1884⁽¹⁾, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Nous avons également, à votre demande, mené des travaux visant à exprimer une conclusion d'assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par l'entité et identifiées par le signe √.

CONCLUSION D'ASSURANCE MODÉRÉE

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

CONCLUSION D'ASSURANCE RAISONNABLE SUR UNE SÉLECTION D'INFORMATIONS EXTRA-FINANCIÈRES

A notre avis, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans les parties « Nature et étendue des travaux » et « Nature et étendue des travaux supplémentaires sur les informations sélectionnées par l'entité et identifiées par le signe √ », et des éléments que nous avons collectés, les informations sélectionnées par l'entité et identifiées par le signe √ dans la Déclaration ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

PRÉPARATION DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

(1) Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1884, portée disponible sur le site www.cofrac.fr.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3^e du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

A la demande de l'entité et en dehors du champ de l'accréditation, il nous appartient également d'exprimer une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les informations sélectionnées par l'entité présentées en Annexe et identifiées par le signe √ ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)⁽¹⁾.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de neuf personnes et se sont déroulés entre novembre 2022 et avril 2023 sur une durée totale d'intervention de dix semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

(1) ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Pour certains risques⁽¹⁾, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités⁽²⁾.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices⁽²⁾ et couvrent entre 24% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES SUR LES INFORMATIONS SÉLECTIONNÉES PAR L'ENTITÉ ET IDENTIFIÉES PAR LE SIGNE √

Concernant les informations sélectionnées par l'entité présentées en Annexe et identifiées par le signe √ dans la Déclaration, nous avons mené des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe « Nature et étendue des travaux » ci-dessus pour les Informations considérées les plus importantes mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne le nombre de tests.

L'échantillon sélectionné représente ainsi entre 52% et 100% des informations identifiées par le signe √.

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par l'entité et identifiées par le signe √.

Paris-La Défense, le 6 avril 2023

KPMG S.A.

Alexandra Saastamoinen
Associée

Fanny Houlliot
Expert ESG

Centre d'Excellence ESG

(1) Diversité ; Santé au travail ; Corruption ; Respect de l'éthique (hors corruption) ; Adaptation aux conséquences du changement climatique ; Conséquences des réactions mondiales au changement climatique ; Qualité des produits et services/relations clients ; Egalité de traitement/risque de discrimination.

(2) P.T. Citra Tubindo (Indonésie) ; VSTAR Youngstown (Etats-Unis) ; Vallourec Soluções Tubulares do Brasil Barreiro ; Vallourec Soluções Tubulares do Brasil Jeceaba et Vallourec Florestal (Brésil) ; Vallourec S.A. (France) ; Vallourec Tianda (Chine).

Annexe A**INFORMATIONS QUALITATIVES (ACTIONS ET RÉSULTATS) CONSIDÉRÉES LES PLUS IMPORTANTES**

Dispositif de renforcement de la performance collective et individuelle

Code de conduite anticorruption 2022

E-learning en matière de lutte contre la corruption et la concurrence

Charte éthique 2022

Action en faveur de la santé et de la sécurité sur les sites de production

Accords collectifs de branche ou de société

Programme de réhabilitation en faveur du maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap

Dispositif d'alerte éthique et résultats

Action de sensibilisation du top management aux biais liés au genre

Plan d'actions en réponses aux attentes des collaborateurs

Actions en faveur de la transition énergétique et résultats

Systèmes de mesure pour contrôler la consommation d'eau par process

Programme de recyclage des boues

Mesures de réduction des émissions nominales de COV et résultats associés

Etude d'impact et de probabilité des risques climatiques

Plan d'urgence d'intervention en cas d'inondation

Programme de promotion de la création de valeur tout au long de la chaîne de valeur

Annexe B

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE ET AUTRES RÉSULTATS QUANTITATIFS CONSIDÉRÉS LES PLUS IMPORTANTS	
Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs sociaux	Niveau d'assurance
Effectif au 31.12 et répartition par âge, genre, catégorie et zone géographique	
Taux d'absentéisme	Raisonné
Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (LTIR)	
Taux de fréquence des accidents de travail avec et sans arrêt (TRIR)	
Nombre d'heures de formation	
Taux de gravité des accidents du travail	Modéré
Taux de disparités salariales	
Taux de remplacement des produits CMR	
Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs environnementaux	Niveau d'assurance
Consommation d'électricité	
Consommation de gaz naturel	
Prélèvements d'eau (par source)	
Volume de déchets dangereux	
Volume de déchets non dangereux	Raisonné
Pourcentage de déchets valorisés (dont recyclés)	
Emissions de CO ₂ des scopes 1 et 2	
Emissions de CO ₂ du scope 3 – liées aux pertes lors de l'extraction, du stockage et du transport des énergies, aux achats de matériaux, biens et services, à l'utilisation des produits vendus, au transport de marchandises amont & aval	
Pourcentage de l'acier utilisé, fabriqué à partir de ferrailles	
Rejets d'eau	
Quantité de métaux rejetée	
Emissions de COV (composés organiques volatils)	Modéré
Emissions de NOx (oxydes d'azote)	
Consommation de matières premières : minerais, pellets et ferrailles, charbon de bois et fonte achetée	
Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs sociétaux	Niveau d'assurance
Part de la masse des achats auprès des fournisseurs impliqués dans la démarche d'évaluation formelle en matière de RSE	Modéré
Nombre de signalements internes et externes	

Annexe 3 - Table de concordance entre les informations requises au titre des articles L. 22-10-36 et R. 225-105-1 du Code de commerce et les informations présentées dans le présent chapitre

1°	MODÈLE D'AFFAIRES DU GROUPE	PROFIL (P. 5) / 3.2 / 3.6 / 3.8 (P. 42 / 66 / 78)
2°	DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES	
a)	En matière environnementale	Introduction chapitre 4 / 4.1.1 / 5.1.1 / 5.1.2 (p. 84 / 94 / 178 / 180)
b)	En matière sociale	Introduction chapitre 4 / 4.1.1 / 5.1.2 (p. 84 / 94 / 180)
c)	En matière de corruption et d'évasion fiscale	Introduction chapitre 4 / 4.1.6 / 5.1.3 (p. 84 / 99 / 182)
d)	En matière de droits de l'homme	Introduction chapitre 4 / 4.1.1 / 5.1.2 / 5.1.3 (p. 84 / 94 / 180 / 182)
3°	DESCRIPTION DES POLITIQUES APPLIQUÉES ET DES RÉSULTATS DE CES POLITIQUES	
a)	En matière environnementale	4.2.1.1 (p. 101)
b)	En matière sociale	4.3 (p. 136)
c)	En matière de corruption et d'évasion fiscale	4.4 (p. 156)
d)	En matière de droits de l'homme	4.1.1 / 4.1.5 / 4.4 (p. 94 / 97 / 156)
4°	INFORMATIONS SOCIALES	
a)	Emploi	
1.	L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	4.3.1 (p. 136)
2.	Les embauches et les licenciements	4.3.1.2 (p. 139)
3.	Les rémunérations et leur évolution	4.3.2.4 (p. 148)
b)	Organisation du travail	
4.	L'organisation du temps de travail	4.3.2.3 (p. 146)
5.	L'absentéisme	4.3.2.3 (p. 146)
c)	Santé et sécurité	
6.	Les conditions de santé et de sécurité au travail	4.3.2.1 (p. 141)
7.	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	4.3.2.1 (p. 141)
d)	Relations sociales	
8.	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	4.3.4.1 (p. 150)
9.	Le bilan des accords collectifs	4.3.4.1 (p. 150)
e)	Formation	
10.	Les politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement	4.3.2.2 (p. 144)
11.	Le nombre total d'heures de formation	4.3.2.2 (p. 144)
f)	Égalité de traitement	
12.	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	4.3.3 (p. 149)
13.	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	4.3.3.2 (p. 149)
14.	La politique de lutte contre les discriminations	4.1.6 / 4.3.3 (p. 99 / 149)
5°	INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	
a)	Politique générale en matière environnementale	
15.	L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	4.2.1.1 (p. 101)
16.	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	4.2.1.1 et 5.1.2 (p. 101 / 180)
17.	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	Note 9 des états financiers (p. 255)

b) Pollution		
18.	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	4.2.2.2 (p. 107)
19.	La prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses	4.2.2.2 (p. 107)
c) Économie circulaire		
Prévention et gestion des déchets		
20.	les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	4.2.2.2 (p. 107)
21.	les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	N/A
Utilisation durable des ressources		
22.	la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	4.2.3 (p. 121)
23.	la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	4.2.5 (p. 129)
24.	la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	4.2.2.2 (p. 107)
25.	l'utilisation des sols	4.2.4.4 (p. 128)
d) Changement climatique		
26.	Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la Société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	4.2.2.2 (p. 107 / 115)
27.	Les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique	4.2.2.3 (p. 118)
28.	Les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long termes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet	4.2.2.2 (p. 107/ 112)
e) Protection de la biodiversité		
29.	Les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité	4.2.6 (p. 134)
6° INFORMATIONS SOCIÉTALES		
a) Engagements sociétaux en faveur du développement durable		
30.	L'impact de l'activité de la Société en matière d'emploi et de développement local	4.3.5.2 / 4.3.5.3 (p. 153 / 154)
31.	L'impact de l'activité de la Société sur les populations riveraines ou locales	4.3.5.2 / 4.3.5.3 (p. 153 / 154)
32.	Les relations entretenues avec les parties prenantes de la Société et les modalités du dialogue avec celles-ci	4.3.5 (p. 152)
33.	Les actions de partenariat ou de mécénat	4.3.5.3 (p. 154)
b) Sous-traitance et fournisseurs		
34.	La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	4.3.5.2 (p. 153)
35.	La prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	4.3.5.2 (p. 153)
c) Loyauté des pratiques		
36.	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	4.3.5.1 (p. 152)
7° INFORMATIONS RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION		
37.	Les actions engagées pour prévenir la corruption	4.1.6 / 4.3.5.2 / 4.4 (p. 99 / 153 / 156)
8° INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONS EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME		
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives		
38.	au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	4.1.1 (p. 94)
39.	à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	4.1.1 (p. 94)
40.	à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	4.1.1 (p. 94)
41.	à l'abolition effective du travail des enfants	4.1.1 (p. 94)

9° INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

42.	Les conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit	4.2.4 / 4.2.5.(p. 126 / 129)
43.	Les engagements sociétaux en faveur du développement durable	4.3.5.2 / 4.3.5.3 (p. 153 / 154)
44.	Les engagements sociétaux en faveur de l'économie circulaire	4.2.1.2 / 4.2.5.4 (p. 102 / 130)
45.	Les engagements sociétaux en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire	Voir ci-dessous
46.	Les engagements sociétaux en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire	Voir ci-dessous
47.	Les engagements sociétaux en faveur du respect du bien-être animal	Voir ci-dessous / 4.2.6 (p. 134)
48.	Les engagements sociétaux en faveur d'une alimentation responsable, équitable et durable	Voir ci-dessous
49.	Les accords collectifs conclus dans l'entreprise et leur impact sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	4.3.4.1 (p. 150)
50.	Les actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité	4.1.6 / 4.3.3 (p. 99 / 149)

Compte tenu des activités du Groupe, la Société estime non pertinent de communiquer des informations sur ses engagements en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, de lutte contre la précarité alimentaire, en faveur du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

Annexe 4 - Synthèse des indicateurs sociaux et environnementaux

Indicateurs sociaux

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Effectifs	18 325	20 093	18 827	16 636	16 685	16 056 <input type="checkbox"/>
Turnover (%)	13	14	11	11	13	13

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Sécurité						
LTIR ^(a)	1,24	1,00	1,01	0,760	1,11	0,89 <input type="checkbox"/>
TRIR ^(b)	2,61	3,13	2,23	1,670	1,65	1,48 <input type="checkbox"/>
Taux de gravité	0,06	0,045	0,058	0,052	0,06	0,051
Formation						
Nombre de salariés ayant suivi une formation	13 615	13 990	13 550	10 980	11 846	13 639
Nombre d'heures de formation	282 542	303 588	270 551	135 080	197 070	233 238,5

(a) LTIR (lost time injury rate) : nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées.

(b) TRIR (total recordable injury rate) : nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées.

Part de femmes dans les effectifs permanents

	Ouvrier		ATAM		Cadre		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Europe	1 %	1%	33 %	32%	23 %	23%	12 %	11% <input type="checkbox"/>
Brésil	6 %	8%	36 %	33%	27 %	28%	11 %	12% <input type="checkbox"/>
ALENA	2 %	2%	28 %	27%	23 %	21%	10 %	10% <input type="checkbox"/>
Asie	12 %	10%	29 %	30%	18 %	22%	17 %	16% <input type="checkbox"/>
Moyen-Orient	2 %	2%	26 %	25%	15 %	19%	11 %	13% <input type="checkbox"/>
Afrique	5 %	5%	13 %	13%	-	0%	8 %	8% <input type="checkbox"/>
Monde	5 %	6%	32 %	31%	24 %	24%	12 %	12% <input type="checkbox"/>

Répartition des effectifs entre permanents et non permanents

	Permanent		CDD (et apprentis)		Intérim	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Europe	4 693	3 943	400	241	123	86
Brésil	6 896	7 058	154	173	189	58
Asie	1 916	1 814	248	233	193	235
ALENA	2 030	2 252	0		98	266
Moyen-Orient	278	272	8	8	0	
Afrique	62	62	0		15	

Indicateurs environnementaux*

Indicateurs	Unités	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Production	Tonnes « traitées »	5 245 292	5 523 792	5 295 678	3 518 835	4 193 437	4 925 273
	Tonnes expédiées	2 256 100	2 364 000	2 290 900	1 598 725	1 639 800	1 804 000
Prélèvements d'eau	m³/an	6 483 189	6 889 346	6 412 486	5 711 575	6 614 828	6 464 419
	m³/tonne « traitée »	1,24	1,25	1,21	1,62	1,58	1,31
	m³/tonne expédiée	2,87	2,91	2,80	3,57	4,03	3,58
Rejets d'eau	m³/an	3 202 705	3 220 811	2 920 223	2 583 513	2 315 127	2 284 193
	m³/tonne « traitée »	0,61	0,58	0,55	0,73	0,55	0,46
	m³/tonne expédiée	1,42	1,36	1,27	1,62	1,41	1,26
Déchets							
Déchets non dangereux	Tonnes/an	693 674	706 711	642 584	535 657	656 958	781 956
Déchets dangereux	Tonnes/an	26 095	24 777	26 090	15 217	17 207	20 877
% déchets valorisés	%	94	95,5	95,8	97	97,6	97,3
Total des déchets	Tonnes/an	719 769	731 488	668 674	550 874	674 165	802 833
	kg/tonne « traitée »	137	132	126	157	161	163
	kg/tonne expédiée	319	309	292	345	411	445
Énergie							
Gaz naturel	GWh/an	3 526	3 680	3 280	2 384	2 530	2 848
	kWh/tonne « traitée »	779	666	619	678	600	570
	kWh/tonne expédiée	1 563	1 557	1 432	1 491	1 535	1 577
Électricité	GWh/an	1 797	1 881	1 717	1 434	1 614	1 608
	kWh/tonne « traitée »	343	341	324	409	351	326
	kWh/tonne expédiée	796	796	749	899	899	891
CO₂ ^(a)							
Total des émissions directes (scope 1) ^(a)	Tonnes/an	33 332	421 397	151 728	5 952	(142 313)	(256 997)
	kg CO ₂ e/tonne « traitée »	6	76	29	2	(34)	(52)
	kg CO ₂ e/tonne expédiée	15	178	66	4	(87)	(142)

* Liés à la fabrication d'acier et de tubes.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2022

Synthèse des émissions en tonnes de CO₂ équivalentes

Scope	Métiers	Mine	Forêt	Production de fer et d'acier	Laminage et traitements thermiques des tubes	Finitions & Services	Sous-total (tonnes CO ₂ e)	% sous-total	% total
Scope 1 Émissions CO₂ directes non biogéniques	Combustion du gaz naturel			40 178	416 757	76 360	533 295	68 %	
	Carburants pour transports internes	25 648	16 332	1 713	5 818	11 271	60 782	8 %	
	Fabrication de fer et d'acier			192 077			192 077	24 %	
	Total – Scope 1 non biogénique	25 648	16 332	233 968	422 575	87 631	786 154	100%	35%
Scope 1 Émissions CO₂ directes biogéniques	Carbonisation du charbon de bois		967 040				967 040	21%	
	Séquestration aérienne et souterraine		(2 827 210)				(2 827 210)	63%	
	Combustion du charbon de bois			593 736			593 736	16%	
	Total – CO₂ Scope 1 biogénique	0	(1 860 169)	593 736	0	0	(1 266 433)	100 %	(56 %)
Scope 1 Émissions CH₄ directes biogéniques	Carbonisation du charbon de bois		223 282				223 282	100 %	10 %
Scope 1 Émissions directes non biogéniques et biogéniques	Total – Scope 1	25 648	(1 620 555)	827 704	422 575	87 631	(256 997) ☒	100 %	(3,4 %)
Scope 2 Émissions indirectes « base fournisseurs »	Électricité achetée	2 543	132	18 576	84 553	39 338	145 143	100 %	2 %
Scope 3 ^(a) Autres émissions indirectes amont	Transports externes amont et aval pour lesquels l'entreprise est donneuse d'ordre						210 034	8 %	
	Traitement des déchets						21 267	1 %	
	Transport des salariés et voyages						30 592	1 %	
	Achats de matériaux, biens et services						2 060 551	79 %	
	Émissions liées au « contenu carbone » des équipements industriels à proportion des amortissements						137 100	5 %	
	Émissions liées aux pertes lors de l'extraction, du stockage et du transport des énergies ^(b)						140 029	5 %	
	Total – Scope 3 amont						2 599 574	100 %	35 %
Scope 3 ^(a) Autres émissions indirectes aval	Utilisation des produits vendus						5 031 097	99 %	
	Fin de vie des produits vendus						60 690	1 %	
	Total – Scope 3 aval						5 091 787	100 %	65 %
TOTAL GÉNÉRAL		28 191	(1 620 423)	846 281	507 128	126 969	7 579 507	100 %	

(a) Les postes figurant dans cette rubrique sont ceux sur lesquels l'entreprise a une action ou une influence directe et pour lesquels les données sont disponibles. À date, les émissions relevant des processus des clients ne sont ni connues ni prises en compte. Dans le but d'améliorer la connaissance du scope 3 en raison de son importance, le Groupe a pu définir en 2019, avec le concours d'un consultant spécialisé, la méthodologie de détermination des émissions de carbone des postes aval relevant de l'utilisation et de la fin de vie des produits utilisés par ses clients. Le calcul de ces émissions a été effectué pour les années 2019, 2020 et 2021 mais aussi, rétroactivement, pour les années 2017 et 2018.

(b) Énergies = électricité, gaz naturel, essence, gasoil, propane, bioéthanol.

Annexe 5 - Synthèse des indicateurs taxonomiques

Chiffre d'affaires

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	Code(s) (2)	Chiffre d'affaires absolus (3)	Part du chiffre d'affaires (4)	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm)						Garanties minimales (17)	Part du chiffre d'affaire alignée sur la taxonomie, année 2022 (18)	Part du chiffre d'affaire alignée sur la taxonomie, année 2021 (19)	Catégorie (activité habitante) (20)	Catégorie (activité transitoire) (21)
				Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Économie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)					
	Millions d'Euros	%	%	%	%	%	%	%	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	%	%	H	T	

A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)

Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)	0	0%														0 %			
---	---	----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----	--	--	--

A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)

Fabrication de fonte et d'acier	3.9	4 544	93%						OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI				T
Chiffre d'affaires total des activités éligibles à la taxonomie (A.2)		4 544	93%																
TOTAL (A.1 + A.2)		4 544	93%																

B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)	339	7%																	
TOTAL (A + B)		4 883	100%																

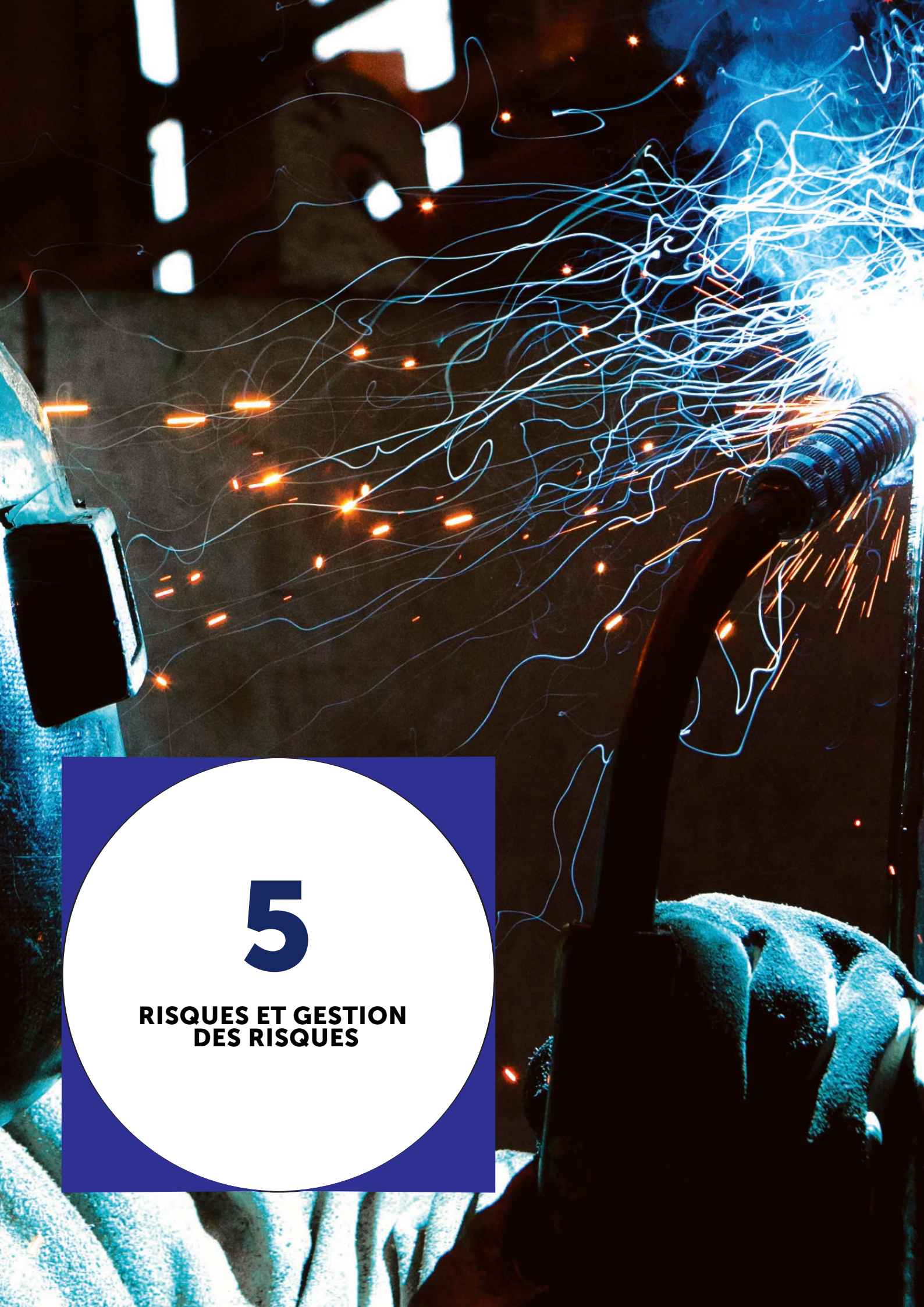
CapEx

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	Code(s) (2)	CapEx absolues (3)	Part des CapEx (4)	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm)						Garanties minimales (17)	Part des CapEx alignée sur la taxinomie, année 2022 (18)	Part des CapEx alignée sur la taxinomie, année 2021 (19)	Catégorie (activité habilitante) (20)	Catégorie (activité transitoire) (21)
				Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Économie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)					
	Millions d'Euros		%	%	%	%	%	%	%	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	%	%	H	T	
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																				
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																				
Fabrication de fonte et d'acier	3.9	4	2%	2%	%	%	%	%	%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2 %			
CAPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		4	2%	2%	%	%	%	%	%							2 %				
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																				
Fabrication de fonte et d'acier	3.9	173	76%							OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI				
CAPEX des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		173	76%																	
TOTAL (A.1 + A.2)		177	78%																	
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																				
CAPEX des activités non éligibles à la taxinomie (B)		51	22%																	
TOTAL (A + B)		228	100%																	

OpEx

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	Code(s) (2)	OpEx absolues (3)	Part des OpEx (4)	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm)						Garanties minimales (17)	Part des OpEx alignée sur la taxonomie, année 2022 (18)	Part du OpEx alignée sur la taxonomie, année 2021 (19)	Catégorie (activité habilitante) (20)	Catégorie (activité transitoire) (21)
				Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Économie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)					
	Millions d'Euros		%	%	%	%	%	%	%	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	%	%	H	T
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																				
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																				
Fabrication de fonte et d'acier																				T
Carboval																				
OPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)																				
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																				
Fabrication de fonte et d'acier																				
OPEX des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)																				
TOTAL (A.1 + A.2)																				
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																				
OPEX des activités non éligibles à la taxinomie (B)		333	100%																	
TOTAL (A + B)⁽¹⁾		333	100%																	

(1) En raison de l'exemption de publication de l'indicateur des OPEX, les dépenses d'exploitation analysées au regard de la taxonomie sont toutes liées à des activités non éligibles.



5

RISQUES ET GESTION DES RISQUES



RISQUES ET GESTION DES RISQUES

5.1	Facteurs de risque	178	5.3	Politique en matière d'assurances	194
5.1.1	Risques liés à la stratégie et aux activités du Groupe	178	5.3.1	Assurance dommages aux biens et perte d'exploitation	194
5.1.2	Risques opérationnels	180	5.3.2	Assurances responsabilité civile	195
5.1.3	Risques juridiques et fiscaux	182	5.3.3	Politique Assurance	195
5.1.4	Risques financiers et de marché	184			
5.2	Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne	187			
5.2.1	Gestion des risques	187			
5.2.2	Contrôle interne	187			
5.2.3	Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne	192			
5.2.4	Rôle des Commissaires aux comptes	193			
5.2.5	Limites de la gestion des risques et du contrôle interne	193			

5.1 Facteurs de risques

Le Groupe exerce son activité dans un environnement en forte évolution induisant de nombreux risques, dont certains échappent à son contrôle.

Le Groupe a évalué l'importance des risques spécifiques auxquels il estime être exposé en fonction de la probabilité de les voir se matérialiser et de l'ampleur estimée de leur impact négatif après prise en compte des plans d'action mis en place. Ces risques sont présentés ci-après et regroupés par catégories en fonction de leur nature. Dans chaque catégorie, les facteurs de risques les plus importants conformément à l'évaluation susmentionnée sont indiqués en premier et signalés par un astérisque (*).

Les risques décrits ci-dessous sont ceux qui ont été évalués comme risques majeurs pour l'entreprise à la date du présent Document d'enregistrement universel, c'est-à-dire ceux qui pourraient avoir le plus d'impact matériel négatif sur les activités ou les résultats (ou la capacité de l'entreprise à atteindre ses objectifs), et/ou la probabilité significative que cela se produise.

Du fait de la multiplicité des implantations géographiques du Groupe, la diversité de ses marchés et gammes de produits, et de son développement, le Groupe est exposé à différentes catégories de risques. Le Groupe opère dans des environnements en mutation rapide, ce qui pourrait déclencher des risques exogènes ayant un impact sur les profils de risques suivis par le Groupe.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques, dont le Groupe n'a actuellement pas connaissance ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date du présent Document d'enregistrement universel, comme susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou survenir. Les facteurs de risque sont évalués par le Groupe à la date du présent Document d'enregistrement universel et l'évaluation par le Groupe de l'importance des risques peut être modifiée à tout moment, et notamment si de nouveaux faits internes ou externes se matérialisent.

5.1.1 Risques liés à la stratégie et aux activités du Groupe

Risques liés à la dépendance du Groupe aux clients du secteur pétrole et gaz*

L'activité du Groupe est fortement dépendante des dépenses effectuées par les sociétés pétrolières et gazières, pour l'exploration, la production et le développement des réserves de pétrole et de gaz naturel. En 2022, 63 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe a été réalisé dans le secteur Pétrole et Gaz, hors pétrochimie. D'après les estimations internes du Groupe, la part de la consommation de tubes dans un projet complexe et intégré offshore représente généralement 2 % à 5 % du coût total du projet, cette proportion varie en fonction des complexités et des types de forage. Cette part peut s'élever jusqu'à 15 % du coût total du projet pour les forages onshore non conventionnels aux États-Unis. Le niveau des investissements d'exploration et production a donc un impact direct sur la consommation de tubes et les résultats du Groupe.

Les investissements d'exploration et production sont impactés par la volatilité des prix du pétrole, qui résulte de l'équilibre entre l'offre et la demande ainsi que des niveaux de stocks. Sur la période 2014-2022, les prix du pétrole ont atteint un point bas de 22,7 dollars le baril de Brent en avril 2020 en raison d'une forte réduction de la demande mondiale de pétrole résultant de la propagation du virus de la Covid-19 et des mesures de restriction associées.

En 2022, la reprise de la demande mondiale de pétrole, principalement au second semestre de l'année avec une moyenne de 100,47 mb/j, s'est accompagnée d'une hausse des cours du baril de Brent. Atteignant 85,9 dollars US le baril au 31 décembre, le cours du Brent a progressé de 9 % sur l'année avec un pic à 127,9 dollars US atteint le 8 mars 2022.

En 2022, les craintes liées au conflit opposant la Russie et l'Ukraine ont entraîné les cours du gaz vers des niveaux élevés jusqu'à atteindre un pic annuel à 9,85 euros/mbtu en août 2022, avant de décroître en fin d'année et s'élever à 3,52 euros mbtu fin décembre ⁽¹⁾. Le développement de nouveaux champs gaziers peut avoir un impact positif sur les résultats du Groupe. Aux États-Unis la proportion d'appareils de forage en activité dédiée à l'exploration et production de gaz est restée stable autour de 20 % au cours de l'année 2022.

À la suite du point bas atteint en 2020 (300 milliards de dollars US), les dépenses d'investissement des opérateurs pétroliers et gaziers ont progressé de près de 19 % en 2021 pour atteindre 358 milliards de dollars US. Cette tendance haussière s'est poursuivie en 2022 avec une

nouvelle hausse de 39% des dépenses d'investissement représentant 499 milliards de dollars US. De même, le nombre d'appareils de forage en activité a cru graduellement au cours de l'année, notamment en Amérique du Nord qui compte 721 unités en moyenne sur l'année ainsi qu'un atterrissage fin décembre 2022 à 779 appareils de forage en activité. À l'international, 96 unités ont été ajoutées en moyenne sur l'année permettant d'atteindre une moyenne de 900 appareils de forage en activité en décembre 2022.

Les dépenses d'investissements des compagnies pétrolières et gazières pourraient être sujettes à d'autres facteurs négatifs tels que des changements de lois et réglementations applicables, des changements dans la situation politique (comme c'est le cas actuellement avec le conflit opposant la Russie et l'Ukraine) ou les conditions climatiques et les politiques mises en œuvre pour s'adapter au changement climatique. Ces facteurs pourraient en conséquence avoir un impact négatif sur l'activité, les résultats et les perspectives du Groupe.

Le Groupe anticipe le risque associé à la baisse structurelle des activités associées aux énergies fossiles en se développant dans le secteur de la transition énergétique : la Géothermie, la Capture et le stockage de carbone (CCS), l'Hydrogène, le Solaire et la Biomasse.

Risques liés au caractère cyclique du marché des tubes*

Le marché des tubes est traditionnellement soumis à des tendances cycliques découlant, d'une part, des évolutions économiques telles que décrites ci-dessus dans le secteur Pétrole et Gaz et, d'autre part, des conditions macroéconomiques, qui ont un impact sur les autres secteurs d'activité du Groupe : les secteurs de la Mécanique, de l'Industrie automobile, de la Construction et de la génération d'Énergie électrique / Autres ont représenté 25 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2022. Ces secteurs ont des cycles d'activité importants qui suivent le rythme de la conjoncture économique et sont également influencés par d'autres facteurs tels que les perspectives de croissance.

Une détérioration de l'environnement économique mondial et des marchés financiers telle que celle observée en 2020 en raison de la pandémie liée à la Covid-19 aurait un effet défavorable significatif sur le chiffre d'affaires, les résultats, la capacité d'autofinancement et les perspectives du Groupe.

(1) Prix du gaz (Henry Hub) : Capital IQ.

Risques liés au projet de réorganisation industrielle

Le plan New Vallourec, annoncé en mai 2022, se déroule comme prévu.

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a finalisé les accords des plans sociaux en Allemagne, en France et au Royaume-Uni, qui avaient été lancés en mai 2022 après l'échec du processus de cession de tous ses actifs industriels allemands à un nouvel opérateur en novembre 2021, réduisant significativement les risques associés au plan New Vallourec et permettant aux équipes de se concentrer sur son exécution. Le processus de fermeture sera finalisé au cours de l'année 2023 et inclura la vente des terrains et bâtiments.

En complément, les initiatives du plan New Vallourec ont été étendues à d'autres régions, en commençant par le Brésil, mais également avec l'augmentation de la production aux États-Unis et en Arabie saoudite.

En outre, la stratégie du Groupe, qui privilégie la valeur sur le volume, par la rationalisation de son portefeuille, pour une croissance rentable, vise à combler l'écart de rentabilité avec les meilleurs acteurs du secteur.

La fermeture des actifs allemands entraîne une rationalisation supplémentaire des autres actifs européens en charge de la finition des tubes laminés en Allemagne. Cette rationalisation se traduit par le regroupement de toutes les activités européennes de filetage sur un seul site à Aulnoye en France. Le Groupe a lancé le processus de fermeture de la ligne de traitement thermique de Saint-Saulve en France et de la ligne de filetage de Bellshill en Écosse. Par ailleurs,

Vallourec a finalisé la cession de Vallourec Bearing Tubes en mai 2022. Le centre de compétences d'Aulnoye sera à la tête de la nouvelle organisation « One R&D ».

Bien que le Groupe déploie les initiatives liées au plan New Vallourec conformément au calendrier et qu'il mette tout en œuvre pour atteindre les objectifs annoncés dans ce cadre, il pourrait rencontrer des difficultés qui seraient notamment les suivantes :

- les réorganisations pourraient provoquer des départs de personnes clé, nécessitant le recrutement de nouveaux talents et l'adaptation des plans de succession, dans un contexte rendu difficile par la perte d'attractivité du secteur Pétrole & Gaz ;
- les clients du Groupe pourraient se tourner vers d'autres fournisseurs s'ils estiment que ses produits et services ou le délai de livraison de ses produits ou leur qualité ne sont plus conformes à leurs attentes à la suite du transfert de la production vers le Brésil ;
- le Groupe ne peut garantir que la réalisation de la réorganisation industrielle permettra d'atteindre les résultats escomptés dans les délais attendus.

Si le Groupe ne parvenait pas à mener à bien le plan de réorganisation industrielle de manière efficace ou si le plan ne produisait pas les effets escomptés, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Risques liés à la dépendance à l'égard de clients

En 2022, le Groupe a réalisé 22 % de son chiffre d'affaires consolidé avec ses cinq clients les plus importants et 26 % de son chiffre d'affaires consolidé avec ses 10 clients les plus importants (voir supra section 3.2.2.2 « Principaux clients du Groupe » du présent Document d'enregistrement universel). Un seul client représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2022, avec 11,4 % du chiffre d'affaires consolidé. Le Groupe dispose d'une base de clients opérant dans toutes les régions du monde, diluant ainsi l'exposition à un marché géographique particulier.

Toutefois, la plupart des clients ne sont pas tenus d'acheter un montant fixe de produits ou de services sur une période donnée et pourraient décider de résilier leurs contrats ou d'étaler les commandes correspondantes sur une période plus longue, de ne

pas renouveler leurs contrats ou de les renouveler à des conditions, notamment tarifaires, moins favorables pour le Groupe, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe est également exposé à un risque sur l'encours des créances sur ses clients, notamment ceux fragilisés par la crise récente du marché du pétrole liée à la pandémie Covid-19. Par conséquent, le Groupe a mis en place des Comités de crédit spécifiques pour apprécier de façon systématique les risques financiers pris avec ses clients. Il ne peut être exclu, dans un contexte de détérioration de l'environnement économique mondial, auquel n'échappe pas le secteur Pétrole et Gaz, qu'une dégradation de la situation financière de ses clients expose le Groupe au risque de défaut de paiement.

Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le Groupe évolue dans un environnement international fortement concurrentiel, dont l'intensité varie selon ses secteurs d'activité :

- dans le secteur Pétrole et Gaz, les connexions premium – pour tubes OCTG notamment – constituent le principal critère différenciant. Protégées par des brevets, elles sont l'assurance pour le client d'une parfaite étanchéité de sa colonne de tubes, et donc du respect de ses exigences en matière de sécurité, d'environnement et de performance. Sous la pression des exigences environnementales et du prix du baril sur le long terme, les compagnies pétrolières, et plus particulièrement les *International Oil Companies* (IOC), se recentrent de plus en plus vers des projets à plus bas coûts de production nécessitant moins de produits premium et tendent à développer une stratégie de qualification de fournisseurs *low cost*, notamment chinois. Ces concurrents *low cost* ont d'ailleurs progressé techniquement et développé des connexions premium pour les catégories les moins différenciées.

Cette concurrence qui sévit sur le marché des tubes OCTG de commodité exerce une pression à la baisse sur les prix de l'ensemble du marché, y compris ceux des tubes et connexions premium ;

- dans les autres secteurs d'activité historique du Groupe :
 - dans le secteur de l'Énergie électrique, les solutions premium se caractérisent par des aciers fortement alliés capables de résister à des conditions extrêmes de température et de pression, exigeant des compétences métallurgiques élevées et des outils à la pointe de la technologie. La fermeture en 2021 de l'usine de Reisholz (en Allemagne), dédiée aux centrales conventionnelles au charbon, notamment en Chine s'est déroulée conformément aux objectifs. Nous avons conservé la capacité de notre usine de VCHA en Chine pour livrer ce secteur d'activité, principalement actif localement. Enfin le Groupe s'est totalement désengagé de ses activités de fabrication de tubes pour générateurs de vapeur à destination du marché nucléaire,
 - dans les secteurs de la Pétrochimie, de la Mécanique, de l'Automobile et de la Construction, le Groupe est confronté à une plus forte concurrence en raison de la moindre sophistication des besoins des clients.

L'intensification du paysage concurrentiel dans un marché du tube sans soudure globalisé pourrait entraîner des pertes de part de marché et altérer les volumes, le chiffre d'affaires et la rentabilité du Groupe.

Risques liés au maintien d'une haute technologie sur des produits clés

Le marché des tubes fait l'objet d'évolutions technologiques. Il n'est pas possible aujourd'hui de prévoir la manière dont ces évolutions pourraient affecter à terme les activités du Groupe.

Les innovations technologiques développées par des tiers pourraient affecter la compétitivité des produits et des services actuels du Groupe et avoir un impact négatif sur la valeur des brevets existants et sur les revenus générés par les licences du Groupe. Les résultats et les perspectives du Groupe pourraient en être affectés et le

Groupe pourrait se retrouver en situation de désavantage concurrentiel s'il était dans l'incapacité de développer ou d'accéder (soit seul, soit par le biais d'alliances) à des technologies, des produits ou des services nouveaux avant ses concurrents, ou si ses technologies, produits ou services nouveaux ne rencontraient pas le succès escompté sur le marché. Le Groupe continue d'investir en Recherche et Développement afin de maintenir son leadership technologique et d'anticiper les besoins de ses clients.

Risques liés aux activités du Groupe dans les pays émergents

Le Groupe déploie une partie significative de ses activités dans les pays émergents, notamment du fait de sa stratégie de proximité avec les clients qui y sont situés, lui permettant d'accroître sa réactivité et la pertinence de ses offres dans ces pays. Les risques associés à l'exploitation d'activités dans ces pays émergents peuvent comprendre notamment l'instabilité politique, économique, sociale (par exemple, la nationalisation et l'expropriation d'actifs, l'incertitude quant au droit applicable et à l'application des lois, l'impact de sanctions, etc.) ou financière et un risque de change

accru. Des risques portent aussi sur les personnels déployés en mission ou de façon permanente (accidents, terrorisme...). En dépit du plan de vigilance mis en œuvre (voir section 4.1) et de sa couverture d'assurances (voir section 5.3), le Groupe peut ne pas être en mesure de se prémunir ou de se couvrir contre l'intégralité de ces risques et pourrait être amené à rencontrer des difficultés dans l'exercice de ses activités dans de tels pays, ce qui pourrait affecter ses salariés et/ou avoir un impact sur ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Risques liés à l'instabilité politique et macroéconomique

Le Groupe est confronté à une recrudescence des différends géopolitiques impliquant des pays où il poursuit ses activités, tels que le conflit commercial entre les États-Unis et la Chine par exemple, et à une augmentation des mesures de représailles et des réglementations protectionnistes qui en résultent indirectement.

Cette tendance se traduit par une multiplication, en Europe, aux États-Unis et en Chine, des procédures de défense commerciale (antidumping, sauvegarde ou autres mécanismes de protection fondés sur une atteinte à la sécurité nationale tels que les mesures américaines basées sur la Section 232 du *US Trade Expansion Act* imposant des droits de douanes ou des quotas dans le secteur de l'acier.

Ces mesures sont susceptibles d'impacter négativement les flux commerciaux du Groupe au niveau mondial et, par conséquent, ses résultats et perspectives.

S'agissant du conflit en Ukraine et des sanctions à l'encontre de la Russie, le Groupe rappelle que son activité dans ces deux pays demeure très limitée et représentait en 2022 près de 0,23 % du chiffre d'affaires consolidé. Le Groupe suit de très près l'évolution de la situation et se conforme, et continuera de se conformer, à l'ensemble des sanctions applicables. Par ailleurs, Vallourec et Interpipe, producteur ukrainien de tubes sans soudure, ont décidé en 2021 de mettre un terme à leur accord de coopération qui confiait à Vallourec la commercialisation en Europe sous la marque Vallourec de tubes sans soudure en carbone non-OCTG laminés par Interpipe, contrôlés et conditionnés dans une unité de finition commune, Vallourec Niko Tube – Ukraine, gérée par Vallourec et localisée à Nikopol (Ukraine). La sortie de Vallourec de cette société commune a été finalisée le 31 août 2022.

5.1.2 Risques opérationnels

Risques liés à l'évolution du coût des matières premières et de l'énergie*

La production de tubes est consommatrice de matières premières telles que le minerai de fer, le charbon, le coke et la ferraille. Le Groupe dispose de certaines sources d'approvisionnement en propre et maintient des sources externes d'approvisionnement diversifiées quand cela est possible.

L'ensemble des laminoirs européens est en majorité approvisionné en matières premières par des aciéries européennes et notamment, pour les aciers ordinaires, par celle d'Huckingen de Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM), dont Vallourec Tubes détient 20 % du capital. HKM produit des billettes et des brames en acier exclusivement destinés à ses actionnaires, qui s'engagent sur certains volumes. En 2021, au vu de ses perspectives d'activité, Vallourec a considéré qu'il lui serait impossible d'absorber les volumes qui lui étaient attribués et a donc résilié les accords de coopération et de fourniture correspondants fin 2021, avec effet au 31 décembre 2028, à l'issue du délai de préavis de sept ans convenu contractuellement. Vallourec a en conséquence intégré dans ses états financiers 2020 une dépréciation pour HKM supérieure à ses actifs industriels, à savoir 81 millions d'euros.

Suite à sa décision de fermer les activités allemandes d'ici fin 2023, qui impliquera également une réduction de la production au cours de l'exercice, Vallourec anticipe avoir besoin de moins de volumes pour ses propres opérations que ce qui lui a été attribué au titre du contrat avec HKM.

C'est pourquoi Vallourec met en place des débouchés alternatifs pour l'offre excédentaire d'acier, que Vallourec entend prendre principalement sous forme de brames. Ces ventes externes d'acier devraient être au moins neutres, sur la durée résiduelle de l'accord d'approvisionnement, mais selon les circonstances du marché qui sont difficilement prévisibles, des marges négatives périodiques ne peuvent être exclues.

Plus généralement, les matières premières et l'énergie constituent un poste de charges important pour le Groupe.

Dans le contexte actuel d'inflation accélérée, une hausse du coût des matières premières et de l'énergie entraîne corrélativement une augmentation du coût de production des produits fabriqués par le Groupe. Les incertitudes sur l'évolution des conditions économiques, conjuguées à un environnement international fortement concurrentiel du marché des tubes, rendent incertaine la capacité du Groupe à répercuter une augmentation du coût des matières premières et de

l'énergie dans ses commandes, ce qui pourrait réduire les marges du Groupe et, par conséquent, avoir un impact négatif sur ses résultats.

La consommation d'énergie ou de matière premières pourrait également être impactée par des mesures imposées par les autorités pour faire face au changement climatique et réduire l'empreinte des sociétés sur l'environnement (voir ci-après les risques environnementaux et les risques inhérents au changement climatique).

Risques industriels et environnementaux

De par sa nature, l'activité industrielle du Groupe est génératrice de risques pour l'environnement, la sécurité et la santé. Les processus de fabrication du Groupe impliquent de travailler des matériaux en fusion à des températures très élevées en utilisant des machines et des équipements lourds, ce qui représente des risques tels que des accidents industriels, des explosions, des incendies et des dangers pour l'environnement comme des rejets accidentels de produits polluants ou dangereux, susceptibles d'entraîner des interruptions imprévues de son activité, la destruction totale ou partielle d'installations, des pollutions voire des préjudices corporels et des décès.

De tels événements pourraient impliquer le Groupe dans des procédures judiciaires dirigées à son encontre en réparation de préjudices et/ou entraîner l'application de pénalités et sont susceptibles d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la réputation, les résultats et les perspectives du Groupe.

Les activités de production que le Groupe exerce dans les différents pays où il est présent sont soumises à de multiples réglementations en matière environnementale, de santé publique et de sécurité qui sont évolutives et extensives. Ces réglementations concernent notamment la prévention des accidents majeurs, l'emploi de produits chimiques, l'élimination des eaux usées, l'élimination des déchets industriels dangereux et les nuisances sonores. Elles ont pour objet de s'assurer que le Groupe maîtrise les risques environnementaux variés inhérents à son activité, dont les pollutions atmosphérique, aquatique et des sols, et le risque de porter atteinte à la biodiversité.

Les activités du Groupe requièrent également de nombreux permis et autorisations dans divers domaines, notamment en matière d'environnement, de sécurité et de santé publique, tels que des permis d'exploitation, des permis de rejet d'eaux usées, des permis de prélèvements d'eau ou des permis de transport ou de mise en décharge de produits dangereux, qui sont sujets à renouvellement, modification, suspension et possible révocation par les autorités administratives et gouvernementales. Du fait des évolutions de leurs activités industrielles liées à la transformation du Groupe et conformément aux dispositions légales, seuls cinq établissements en France restent soumis au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Risques inhérents au changement climatique

Le Groupe est exposé aux risques inhérents au changement climatique (y compris, par exemple, des sécheresses, des inondations, des vagues de chaleur ou de froid, des submersions de terrains ou des vents violents). Une étude menée en 2019 dans le cadre de la politique Carbone du Groupe, sur la base du nouveau périmètre de l'entreprise avec l'aide d'un cabinet expert, fait apparaître pour chacun des dix grands bassins industriels du Groupe des risques dont la probabilité d'occurrence et la gravité ont été estimées sur la base du scénario RCP 8.5 du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), plus pessimiste que ceux qui résultent de l'application des accords de Paris. Il en ressort que nos sites sont impactés de manière différenciée selon le risque considéré et leur situation géographique et que le risque actualisé reste significatif (voir section 4.2.2.1 « Risques inhérents au changement climatique » du présent Document d'enregistrement universel). Les éventuels plans d'adaptation vont être définis avec les usines.

Le Groupe s'efforce d'observer une stricte conformité à ces autorisations et, plus généralement, aux lois et aux réglementations applicables en matière environnementale. Le maintien de la conformité avec les réglementations et normes existantes entraîne des coûts et des dépenses qui pourraient à l'avenir augmenter significativement si de nouvelles réglementations ou normes plus strictes étaient adoptées.

En outre, les autorités et les tribunaux pourraient imposer au Groupe de procéder à des investigations et à des remises en état ou encore de restreindre ses activités ou de fermer ses installations, temporairement ou définitivement, et/ou de payer des amendes. Au titre de ses activités passées, la responsabilité du Groupe pourrait de ce fait être recherchée en cas de dommages aux personnes ou aux biens, ce qui pourrait entraîner des conséquences défavorables quant à ses résultats. En application de la réglementation, l'estimation du coût de remise en état des sites français concernés en cas de cessation d'activité a été estimée à 3,58 million d'euros.

Le 8 janvier 2022, à la suite des pluies exceptionnelles ayant affecté l'État du Minas Gerais au Brésil, une partie du parc de résidus miniers de la mine de fer de Vallourec à Pau Branco a glissé dans une retenue d'eau de pluie, la digue de Lisa, entraînant le débordement de celle-ci, et l'interruption du trafic sur la route située en contre-bas. La structure de la retenue d'eau n'a pas été affectée, et il n'y a pas eu de victime. À la suite de cet incident, les opérations de la mine ont été suspendues. Le 21 janvier 2022, Vallourec a signé un accord avec le ministère public concernant les impacts du débordement de la digue de Lisa. L'accord comprend la mise en œuvre d'actions d'urgence, dont beaucoup ont déjà été menées à bien, et l'engagement de réparation des impacts environnementaux sur la zone affectée. Il inclut la constitution d'une garantie de 200 millions de BRL (approximativement 35 millions d'euros) sur un compte bancaire détenu par Vallourec.

Le 4 mai 2022, Vallourec a annoncé avoir redémarré partiellement l'exploitation de sa mine de fer, sans utiliser le parc de résidus, après avoir obtenu l'accord des autorités minières à cet effet pour une période temporaire, avec la possibilité de recourir à des zones de stockage alternatives, l'objectif étant de passer progressivement de 70 % à la pleine production. Le retour à une exploitation normale reste soumis à la validation par les autorités minières et environnementales de la stabilité du parc de résidus.

Des mesures de lutte contre les effets du changement climatique peuvent aussi être imposées par différentes autorités.

À titre d'exemple, les autorités brésiliennes ont considéré que le risque de pluies exceptionnelles de période centennale devait être relevé substantiellement s'agissant des digues de protection du barrage Santa Barbara, construit en 1995 pour collecter les eaux de ruissellement du site de la mine de fer de Vallourec à Pau Branco. Les travaux correspondants ont été définis en accord avec l'autorité compétente et mis en œuvre au cours de l'année 2021. Un déversoir de sécurité permettant au barrage de résister à une pluie millénaire (qui apparaît en moyenne tous les 1000 ans) a ainsi été construit. Aucune demande équivalente n'avait été reçue des autorités pour la digue de Lisa, qui a débordé le 8 janvier 2022 en raison du glissement d'une partie du parc de résidus miniers à la suite des pluies exceptionnelles ayant affecté l'État du Minas Gerais au Brésil (voir la section relative aux risques environnementaux ci-dessus).

La chaîne d'approvisionnement du Groupe est également soumise à ces risques climatiques. La Direction des Achats est en charge d'examiner avec les fournisseurs les plus concernés les mesures à adopter dans le cadre du plan d'évaluation des risques fournisseurs.

Risques liés à des défauts de fabrication ou de service

Le positionnement du Groupe sur le marché des solutions tubulaires premium requiert la mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité exigeant, qui garantit la qualité de ses produits et services. Toutefois, malgré toute l'attention portée à la qualité de fabrication, certains produits ou services du Groupe pourraient comporter des défauts de fabrication ou de réalisation susceptibles de causer des dommages aux biens et aux personnes ou aux installations attenantes aux tubes, d'entraîner une interruption d'activité de sa clientèle ou d'autres tiers, ou encore de provoquer des dommages environnementaux. Des défauts sur les produits ou services du

Groupe seraient susceptibles d'entraîner une indemnisation de la part du Groupe ou une baisse de la demande pour ses produits et services, ou de nuire à la réputation de sécurité et de qualité de ceux-ci, l'augmentation des primes d'assurance et la réduction des garanties attachées. La conséquence à cela pourrait être un impact significatif sur la situation financière, les résultats et l'image des activités de la société (Vallourec) et du Groupe. Un accident significatif dû à des défauts sur les produits ou services d'autres acteurs que le Groupe serait susceptible de nuire à l'image de l'ensemble du secteur Pétrole et Gaz.

Risques liés à des défaillances dans les équipements du Groupe

La réussite du Groupe dans la réalisation de ses commandes implique un haut degré de fiabilité de ses actifs. Le Groupe pourrait néanmoins subir des pannes d'équipements ou des indisponibilités pour d'autres raisons telles que des dégradations, des incendies, des explosions ou des virus informatiques. Ces défaillances pourraient entraîner des retards dans la livraison des commandes en cours ou des commandes suivantes pour la réalisation desquelles il est prévu d'utiliser ces actifs.

Bien que le Groupe suive un programme de maintenance et de prévention régulier de manière à conserver tous ses actifs en bon état de marche, des défaillances pourraient néanmoins se produire. Toute défaillance d'équipement est susceptible de mécontenter la clientèle du Groupe et d'avoir un impact sur les coûts des commandes et, en conséquence, d'affecter de manière significative la situation financière, les résultats et l'image du Groupe.

Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe exploite des systèmes d'information complexes (notamment pour la gestion de ses ventes, de sa logistique, de la tenue de sa comptabilité et de son reporting) qui sont indispensables à la conduite de son activité commerciale et industrielle. Malgré une politique de renforcement des programmes de secours de ses systèmes d'information, de ses infrastructures (y compris l'ouverture aux partenaires et prestataires de services), ainsi que de ses clients, une défaillance de l'un d'entre eux pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Le lancement par le Groupe d'une stratégie ambitieuse de digitalisation de ses outils de production et la création de nouveaux services à destination de ses clients peuvent accroître le risque de vol ou de perte d'informations, y compris personnelles.

En dépit d'un certain nombre de mesures proactives déjà déployées, le Groupe pourrait faire l'objet d'attaques complexes et ciblées de ses réseaux informatiques. Un nombre croissant de sociétés ont en effet récemment fait l'objet d'intrusions ou de tentatives d'intrusion dans leurs systèmes informatiques. Les techniques mises en œuvre pour pirater, interrompre, dégrader la qualité ou saboter les systèmes informatiques sont en constante évolution, elles sont souvent complexes et non répertoriées, et il est parfois impossible de les identifier avant le lancement d'une attaque. Malgré toutes les précautions prises et les multiples moyens de défense dont il dispose, le Groupe pourrait donc potentiellement ne pas être en mesure de se prémunir contre de telles techniques de piratage et d'éviter tout impact. Toute panne ou interruption des services informatiques du Groupe, liée à de telles intrusions ou à d'autres facteurs, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne subira aucune perte non assurée.

5.1.3 Risques juridiques et fiscaux

Risques liés à l'éthique des affaires et à la corruption

Vallourec est active dans le secteur Pétrole et Gaz, secteur considéré par l'ONG *Transparency International* comme très exposé aux risques de corruption et opère dans des pays où le risque de corruption peut être perçu comme important (classement de l'ONG *Transparency International*).

Vallourec est implantée dans plus de 20 pays ayant pour la plupart des législations anticorruption et en matière de concurrence dont une violation, même isolée, peut induire des sanctions pénales, civiles et administratives, dont de lourdes sanctions pécuniaires, ainsi qu'une atteinte à la réputation et à l'image de Vallourec.

Le risque de corruption est appréhendé dans la cartographie des risques du Groupe.

Vallourec a mis en place, dans le cadre de son programme mondial de conformité, un certain nombre de procédures internes relatives notamment aux cadeaux et invitations, au recours à des agents commerciaux et au sponsoring commercial basées sur les principes et les valeurs fondamentales de la Charte éthique du Groupe et du Code de conduite anticorruption, ces documents ayant été réactualisés en 2022.

Les actions de contrôles ont été renforcées en 2022, avec notamment l'élaboration d'une liste de points à vérifier lors des audits et la mise en place de réunions régulières avec le département audit et le département conformité du Groupe. Le renforcement de ces contrôles se poursuit en 2023. Le Groupe a poursuivi les vérifications préalables dans le cadre du recrutement des agents commerciaux et renforcé les vérifications concernant les fournisseurs et les clients.

En 2022, le Groupe a renforcé les actions de communications, de formations et de sensibilisations liées à la Charte Éthique, au Code de conduite anticorruption et aux procédures internes, avec notamment la diffusion d'un nouvel e-learning obligatoire pour tous les ATAM et cadres du Groupe rappelant les règles du Groupe en matière d'éthique des affaires et de lutte contre la corruption et le trafic d'influence.

Risques liés à la propriété intellectuelle

Les risques liés à la propriété intellectuelle proviennent principalement :

- des actions contentieuses engagées par des tiers à l'encontre du Groupe ;
- de l'appropriation par des concurrents de ses technologies ; et
- de l'utilisation frauduleuse par des tiers de ses marques.

Le Groupe dispose d'une Direction de la Propriété Intellectuelle et d'une Direction Juridique composées de personnes qualifiées et expérimentées chargées de (i) prendre les mesures nécessaires pour

Vallourec a, en complément des canaux traditionnels, déployé une ligne d'alerte professionnelle accessible à l'ensemble des collaborateurs et aux tiers et diffusée effectivement à travers le Groupe. Les formations et les actions de communication interne se sont poursuivies en 2022 et continuent en 2023.

Néanmoins, il ne peut pas être exclu que le Groupe pourrait être impacté par des violations des législations qui pourraient entraîner des sanctions civiles et/ou pénales significatives et seraient susceptibles d'avoir un effet négatif sur sa situation financière ou son image.

protéger et faire respecter les droits de propriété intellectuelle du Groupe, tout en veillant au respect des droits des tiers, et (ii) sensibiliser les collaborateurs du Groupe quant à l'importance d'une meilleure protection et défense de ses actifs incorporels. Toutefois, les lois et règlements, ainsi que le système judiciaire de certains pays dans lesquels le Groupe est présent, n'offrent pas nécessairement à ce jour une protection des droits de propriété intellectuelle et/ou des moyens de lutte contre la contrefaçon aussi étendus et efficaces que ceux existant dans d'autres pays comme la France, l'Allemagne ou les États-Unis.

Risques liés à la contrefaçon

Le Groupe – à l'instar d'autres fabricants de produits tubulaires et accessoires – est confronté à l'existence, sur le marché, de produits contrefaits, utilisant les marques de Vallourec et de ses filiales et proposés à la vente, parfois accompagnés de faux certificats. Cette situation vise à créer la confusion dans l'esprit des clients quant à l'origine des produits et à tirer ainsi profit des investissements et de la notoriété du Groupe. Les risques sont alors multiples : outre le risque lié à la perte de clientèle attirée par des produits moins chers, il y a un risque non négligeable d'accidents si les produits contrefaits présentent des problèmes de qualité et de non-respect des normes applicables. Ces risques ont un impact potentiel sur l'image du Groupe, et incidemment, sur ses rentrées financières.

Le Groupe a créé en 2015 un Comité Contrefaçon et multiplie ses campagnes de sensibilisation auprès des pouvoirs publics et des acteurs du marché concernés. En outre, les sites internet des potentiels contrefacteurs sont surveillés afin d'identifier les commercialisations frauduleuses, ceci est particulièrement le cas pour la marque phare de connexions VAM®.

Si, malgré toutes les mesures entreprises, le Groupe ne parvenait pas à protéger, maintenir et défendre avec succès son patrimoine intellectuel, le Groupe risquerait de perdre une partie de son avance technologique, de sa clientèle et de ses sources de revenus ; ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, ses résultats et son image.

Par ailleurs, le risque que des concurrents accèdent à certains secrets de fabrication du Groupe ou à certaines innovations non encore brevetées ou non brevetables ne peut être totalement exclu. Les procédures mises en place par la Direction Sécurité et par la Direction Informatique, ainsi que la signature d'engagements de confidentialité, peuvent limiter ce risque sans pour autant complètement l'écartier. Les résultats et les perspectives du Groupe pourraient alors en être affectés.

Risques fiscaux et risques en matière d'évasion fiscale

Les entités du Groupe mènent des activités commerciales, industrielles et/ou financières réelles dans différents États et y disposent à cet effet des personnels, équipements et actifs nécessaires. Les contrats conclus par les entités du Groupe – entre elles ou avec des tiers – formalisent ces activités. En tant que groupe international exerçant ses activités dans de nombreux États, Vallourec veille à structurer ses activités commerciales, industrielles et financières et ses contrats conformément aux différentes exigences légales et réglementaires auxquelles il est soumis et à ses objectifs commerciaux, industriels et financiers. Par cette organisation, ainsi que par le suivi régulier de l'évolution de ces exigences légales et réglementaires, le Groupe a notamment pour objectif de limiter ses éventuels risques fiscaux (en ce compris les éventuels risques en matière d'évasion fiscale).

Dans la mesure où les lois et règlements des différents pays dans lesquels des entités du Groupe sont situées ou opèrent ne permettent pas d'établir des lignes directrices claires ou définitives, le régime fiscal appliqué à ses activités, à ses transactions ou réorganisations intragroupes (passées ou futures) est ou pourrait

parfois être fondé sur des interprétations des lois et réglementations fiscales françaises ou étrangères. Le Groupe ne peut garantir que ces interprétations ne seront pas remises en question par les administrations fiscales compétentes dans les juridictions concernées. Plus généralement, tout manquement aux lois et réglementations fiscales en vigueur dans les pays dans lesquels le Groupe ou des entités du Groupe sont situés ou opèrent peut entraîner des redressements, ou le paiement d'intérêts de retard, d'amendes et de pénalités. En outre, les lois et réglementations fiscales peuvent changer ou être modifiées dans l'interprétation et dans l'application qui en est faite par les juridictions ou les administrations fiscales concernées, en particulier dans le cadre des initiatives communes prises à l'échelle internationale ou communautaire (OCDE, G20, Union européenne).

Chacun des éléments qui précèdent est susceptible de se traduire par une augmentation de la charge fiscale du Groupe et d'avoir une incidence défavorable significative sur sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe a fait l'objet et peut à l'avenir faire l'objet de redressements et de contentieux fiscaux dans certains pays dans lesquels des entités du Groupe sont situées ou opèrent. Lorsque le Groupe considère qu'une perte relative aux contentieux fiscaux est probable, une provision dont le montant est évalué en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles est constituée. L'issue des procédures fiscales en cours pourrait toutefois différer des prises de position ou des prévisions du Groupe et du montant le cas échéant provisionné dans les comptes consolidés. Le Groupe ne peut garantir que ces provisions seront suffisantes pour couvrir les montants à décaisser effectivement à l'issue de ces procédures.

Les résultats futurs du Groupe, les règles fiscales françaises et étrangères et les contrôles ou contentieux fiscaux pourraient limiter la capacité du Groupe à utiliser ses déficits fiscaux et ainsi avoir un impact sur la situation financière du Groupe.

Le Groupe dispose de déficits fiscaux importants (dont les enjeux comptables sont décrits dans la Note 3 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2022 du Groupe figurant à la section 6.1.7 du présent Document d'enregistrement universel).

La faculté d'utiliser effectivement ces pertes dépendra d'un ensemble de facteurs, au nombre desquels figurent (i) la faculté de dégager des bénéfices fiscaux et le degré d'adéquation entre le niveau de réalisation de ces bénéfices et celui des pertes, (ii) les limitations applicables aux déficits fiscaux éventuellement imposées par les lois et réglementations françaises et étrangères, (iii) les conséquences de contrôles ou contentieux fiscaux présents ou futurs et (iv) d'éventuels changements des lois et réglementations applicables.

L'impact de ces facteurs pourrait augmenter la pression fiscale à laquelle le Groupe est soumis et ainsi avoir un effet défavorable sur le taux effectif d'imposition, la situation financière et les résultats du Groupe.

5.1.4 Risques financiers et de marché

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé (i) au risque de liquidité et (ii) aux risques de marché, lesquels sont composés des risques de taux, de change, de crédit et du risque actions.

Une description des risques de marché et de liquidité figure par ailleurs en Note 7 des états financiers consolidés, figurant dans la section 6.1.7 du présent Document d'enregistrement universel.

Risques de liquidité

Au 31 décembre 2022, les échéances des emprunts et dettes financières courants s'élèvent à 314 127 milliers d'euros ; les échéances des emprunts et dettes financières non courants, s'élevant à 1 367 194 milliers d'euros, sont détaillées ci-après :

ANALYSE PAR ÉCHÉANCE DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES NON COURANTS (> 1 AN)

(en milliers d'euros)	> 1 an	> 2 ans	> 3 ans	> 4 ans	5 ans et plus	Total
Au 31/12/2021	2 066	1 212	2 617	1 165 739	215 647	1 387 281
Dettes financières non courantes	1 102	3 310	1 136 889	221 546	4 347	1 367 194
AU 31/12/2022	1 102	3 310	1 136 889	221 546	4 347	1 367 194

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et un financement obligataire.

La majeure partie du financement bancaire a été mise en place en Europe sur Vallourec et pour une moindre mesure sur des filiales au Brésil, aux États-Unis et en Chine.

La ligne de crédit de Vallourec (462 millions d'euros), ne bénéficie pas de sûreté, ou de garantie et est en pari-passu avec les prêts garantis par l'État (PGE) et l'emprunt obligataire.

Le financement obligataire est mis en place par Vallourec.

FINANCEMENTS BANCAIRES

Au 31 décembre 2022, le Groupe disposait d'une ligne de crédit bancaire confirmée d'un montant de 462 millions d'euros non tirée, d'une ligne de crédit confirmée dite "Asset-Based" de 210 millions USD et d'une trésorerie disponible à hauteur de 552 millions d'euros. Ainsi, le Groupe disposait d'une liquidité de 1 203 millions d'euros.

En juin 2021, Vallourec a mis en place une ligne de crédit confirmée d'un montant de 462 millions d'euros à échéance juin 2026. Au 31 décembre 2022, cette ligne n'est pas tirée.

Cette ligne RCF de 462 millions d'euros prévoit le respect par Vallourec d'un ratio de dette nette consolidée sur fonds propres consolidés (« gearing ») à un niveau maximum de 100 %. Ce ratio est défini comme le rapport entre la dette nette consolidée du Groupe (incluant la dette de location financement) et les capitaux propres du Groupe, retraité des gains et pertes sur produits dérivés et des écarts d'évaluation (gains et pertes sur les filiales consolidées en devises).

Le respect de ce ratio de *gearing* sera testé au 31 décembre de chaque année pour la période de 12 mois précédant et pour la première fois le 31 décembre 2023. Le non-respect de ce ratio de *gearing* pourrait entraîner le remboursement anticipé de la ligne de crédit et de l'emprunt obligataire.

En complément de cette ligne de crédit, Vallourec a mis en place des prêts garantis par l'État (PGE) pour un montant total nominal et tiré de 262 millions d'euros. L'échéance initiale des PGE était fixée au 30 juin 2022 mais contractuellement prorogable à l'initiative de Vallourec au 30 juin 2027. Vallourec a activé cette option d'extension et les PGE ont désormais une maturité au 30 juin 2027.

Un changement de contrôle de Vallourec pourrait provoquer le remboursement de tout ou partie de la ligne de crédit et des PGE, sur décision de chacune des banques participantes. Il est aussi prévu que le crédit devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« *cross default* »), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

Le 7 novembre 2022, une ligne de crédit de 210 millions USD confirmée et à échéance au 7 novembre 2027 a été consentie par quatre banques internationales de premier plan en faveur de certaines filiales américaines du groupe Vallourec, Vallourec Star, VAM USA, Vallourec USA toutes trois intégralement et indirectement détenues par Vallourec SA. Cette ligne de crédit peut également être utilisée sous forme de lettres de crédit à hauteur d'un montant maximum cumulé de 20 millions USD.

Cette ligne de crédit dite « *Asset-Based* » bénéficie à hauteur de son utilisation d'une sûreté sur les stocks et les créances clients détenus par les sociétés emprunteuses. En outre, Vallourec SA apporte sa garantie de maison-mère au bénéfice des prêteurs.

Au 31 décembre 2022, cette ligne était utilisée à hauteur de 8,6 millions USD sous forme de lettres de crédit uniquement. En revanche, elle ne faisait pas l'objet de tirages au titre de financements.

FINANCEMENTS DE MARCHÉ

En complément de ces financements bancaires, le Groupe a souhaité diversifier ses ressources de financement en faisant appel aux financements de marché. Ainsi, Vallourec a mis en place le 12 octobre 2011 un programme de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est d'un milliard d'euros. Au 31 décembre 2022, Vallourec n'avait pas d'encours de billets de trésorerie. Ce programme de billets de trésorerie est noté B par l'agence de notation Standard & Poor's.

Dans le cadre de sa restructuration financière, Vallourec a émis le 30 juin 2021 un emprunt obligataire pour un montant de 1 023 millions d'euros à échéance juin 2026, avec un coupon fixe annuel de 8,5 %. Au 31 décembre 2022, cette émission obligataire était notée BB- par l'agence de notation Standard & Poor's.

Au 31 décembre 2022, l'emprunt obligataire était enregistré dans les comptes pour un montant IFRS de 1 135 millions d'euros. À titre indicatif, la juste valeur (« *mark to market* ») de cet emprunt obligataire est de 1 024 millions d'euros.

Il comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de Vallourec (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) emportant une dégradation de la notation financière de celle-ci.

Cet emprunt obligataire peut également faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande du porteur ou, selon le cas, de Vallourec dans des hypothèses de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, de changement de situation de Vallourec ou de la réglementation fiscale.

Risques de marché

RISQUES DE CHANGE

Risques de conversion

Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont exprimés en différentes devises. Les comptes du Groupe sont présentés en euros. Les actifs, passifs, produits et charges libellés dans des devises autres que l'euro doivent être convertis en euros au taux applicable afin d'être intégrés dans ses comptes.

Si l'euro s'apprécie (ou se déprécie) par rapport à une autre devise, la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera (ou augmentera). Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir un impact sur la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, les produits et les charges non libellés en euros, même si la valeur de ces éléments n'a pas changé dans leur monnaie d'origine.

En 2022, le résultat net part du Groupe était généré pour une part significative par des filiales qui établissent des comptes en une devise autre que l'euro (principalement en dollars US et en réaux brésiliens). Une variation de 10 % des parités aurait eu un impact à la hausse ou à la baisse sur le résultat net part du Groupe d'environ 46 millions d'euros. Par ailleurs, la sensibilité du Groupe au risque de change long terme est reflétée par l'évolution historique des réserves de conversion imputées dans les capitaux propres (- 751,3 millions d'euros au 31 décembre 2022) qui, au cours des derniers exercices, a été essentiellement liée à l'évolution du dollar US et du réal brésilien.

RÉSERVE DE CONVERSION – PART DU GROUPE

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2022
USD	291 136	386 852
GBP	(11 747)	(12 938)
BRL	(1 259 048)	(1 132 280)
CNY	29 801	25 453
Autres	(28 791)	(18 442)
Total	(978 649)	(751 355)

Ainsi, le Groupe considère que l'occurrence d'un tel risque n'est, à sa connaissance, pas susceptible de menacer son équilibre financier.

Risques de transaction

Le Groupe est soumis à des risques de change en raison de ses expositions commerciales liées à des opérations de ventes et d'achats conclues par certaines de ses filiales dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle.

La principale devise étrangère traitée est le dollar US (USD) : une part significative des opérations du Groupe (environ 27 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2022) est facturée en dollar US par des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar US. Les fluctuations de change entre l'euro, le réal brésilien et le dollar US

peuvent donc modifier la marge opérationnelle du Groupe. Leur impact est cependant très difficilement quantifiable pour deux raisons :

- il existe un phénomène d'ajustement sur les prix de vente libellés en dollar US, qui dépend des conditions de marché dans les différents secteurs d'activités où opère Vallourec ;
- certaines ventes et certains achats, même s'ils sont libellés en euros, sont influencés par le niveau du dollar US. Ils sont donc impactés indirectement et à une échéance plus ou moins lointaine par l'évolution de la devise américaine.

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat à des variations de cours, en mettant en place des couvertures dès la commande et parfois dès l'offre commerciale.

Les commandes, puis les créances, les dettes et les flux d'exploitation sont ainsi couverts avec des instruments financiers qui sont principalement des ventes et des achats à terme.

Au 31 décembre des deux derniers exercices, les contrats à terme ferme en cours qui permettent de couvrir les transactions sur achats et ventes en devises portent sur les montants suivants :

Des annulations de commandes pourraient donc entraîner des annulations de couvertures en place, avec pour conséquence une comptabilisation des gains ou pertes attachés à ces couvertures annulées dans le compte de résultat consolidé.

Pour être éligible à la comptabilité de couverture au sens de la norme IFRS 9, le groupe Vallourec a développé ses systèmes de gestion de trésorerie et de facturation afin de permettre la traçabilité tout au long de la durée de vie des instruments de couverture au regard des transactions couvertes.

CONTRATS DE COUVERTURE D'OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR TRANSACTIONS COMMERCIALES – RISQUE DE CHANGE

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2022
Contrats de change à terme : ventes à terme	908 776	1 332 907
Contrats de change à terme : achats à terme	37 098	95 701
Options de change sur vente	-	-
Options de change sur achat	-	-
Matières premières et énergie – achats, options	-	-
Total	945 874	1 428 608

ÉCHÉANCES DES CONTRATS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Contrats sur transactions commerciales (en milliers d'euros)	Total	1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de change : ventes à terme	1 332 907	1 330 558	2 349	-
Contrats de change : achats à terme	95 701	95 701	-	-
Options de change sur ventes	-	-	-	-
Options de change sur achats	-	-	-	-
Matières premières et énergie – achats, options	-	-	-	-
Total	1 428 608	1 426 259	2 349	-

Les ventes à terme (1 332 millions d'euros sur les 1 428 millions d'euros) correspondent principalement à des ventes de dollars US. Ces dernières ont été réalisées à un cours moyen à terme EUR/USD de 1,10 et USD/BRL de 5,68. Les couvertures ont généralement été réalisées, en 2022 comme en 2021, sur une durée moyenne d'environ dix mois et couvraient principalement les transactions futures hautement probables et les créances en devises.

En complément des couvertures des opérations commerciales, le Groupe Vallourec a mis en place des contrats de couverture des prêts et créances financières libellés en devises étrangères :

- des achats à terme pour 65,4 millions de dollars US (61,4 millions d'euros) ;
- des ventes à terme pour 39,8 millions de livres sterling (44,9 millions d'euros) ;
- des achats à terme pour 425 millions de yuan chinois (57,8 millions d'euros) ;

- des achats à terme pour 230,6 millions pesos mexicains (11,1 millions d'euros) ;
- des ventes à terme pour 145,0 millions de réaux brésiliens (25,7 millions d'euros).

Ces instruments sont destinés à couvrir les prêts et comptes courants en devises étrangères mis en place par la holding de financements, Vallourec Tubes, dans la devise des filiales qui en bénéficient ou qui les consentent. Les échéances des achats et ventes à terme s'échelonnent en 2023 en fonction des échéances des prêts et dettes couverts. Le Groupe ne peut néanmoins garantir qu'il parviendra à couvrir systématiquement tous ses contrats libellés en devises étrangères. L'absence de couverture de ces contrats est susceptible d'avoir un effet défavorable et significatif sur les résultats et la condition financière du Groupe.

5.2 Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne

5.2.1 Gestion des risques

La gestion des risques et le contrôle interne sont déployés dans l'ensemble des sociétés dont Vallourec détient, directement ou indirectement, la majorité du capital social et qu'elle contrôle. Les sociétés dont les titres sont cotés ou sous contrôle conjoint disposent d'un dispositif et d'une organisation de contrôle interne adaptés et cohérents avec la législation en vigueur localement.

Le contrôle interne et l'audit interne s'appuient sur les résultats de l'analyse des risques, pour respectivement améliorer le dispositif de contrôle interne et définir le plan d'audit interne.

5.2.1.1 Objectifs et principes généraux de gestion des risques

La gestion des risques est un levier de management du Groupe qui contribue en priorité à :

- sécuriser la prise de décision et les processus du Groupe pour favoriser l'atteinte des objectifs ; et
- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe.

Par ailleurs, la gestion des risques vise également à :

- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs du Groupe ; et
- mobiliser les salariés du Groupe autour d'une vision commune des principaux risques et les sensibiliser aux risques inhérents à leur activité.

La Direction de l'Audit et du Contrôle Interne apporte un support méthodologique pour la promotion et la mise en œuvre de la politique de Gestion des Risques du Groupe. Ceci favorise le développement du contrôle interne par l'anticipation des risques et la revue des « bonnes pratiques » de contrôle.

Les risques sont gérés par les Régions, les unités industrielles et de ventes, ainsi que par les directions fonctionnelles.

Chaque entité majeure, chaque Région, le Comité Exécutif et la Direction Générale évaluent les risques et décident des contrôles et plans d'action destinés à réduire l'impact et/ou les probabilités d'occurrence de ces risques.

5.2.1.2 Dispositif de gestion des risques

L'identification des risques consiste à recenser auprès des directions opérationnelles et fonctionnelles les principaux risques auxquels le Groupe est confronté. En collaboration avec l'entité en question, la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne analyse ces risques et en établit une cartographie, l'exercice visant notamment à s'accorder sur une liste de risques et à déterminer leur réduction, transfert, suppression ou acceptation. Les priorités sont définies non seulement en fonction des probabilités d'occurrence et/ou des conséquences des risques, du niveau de contrôle mais aussi des marges de progrès du contrôle jusqu'aux pratiques de référence en la matière.

Une cartographie des risques est en place au niveau de chacune des entités majeures, des Régions et du Comité Exécutif du Groupe. Chaque cartographie intègre les principaux risques avec leurs scénarios, les expériences passées internes et externes, les contrôles en place et les « bonnes pratiques ».

La gestion des risques est analysée lors de Comités annuels auxquels la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne participe pour alimenter les réflexions. Chaque Comité réunit le Directeur de l'entité concernée et ses principaux adjoints. Des Directeurs fonctionnels intéressés par des risques spécifiques peuvent également être impliqués, en particulier les directions Juridique, Industrie Groupe et Hémisphère Est, Ressources Humaines, Stratégie et Développement, One R&D, Achats, Systèmes d'Information. Chaque Comité traite les points suivants :

- validation du diagnostic, suivi des plans d'action des risques prioritaires ;
- validation d'indicateurs clés sur les risques qui garantiront la pertinence des nouveaux contrôles après clôture du plan d'action et la pérennité de ces contrôles.

Un travail collaboratif est mené avec nos assureurs pour compléter ce travail d'identification et d'atténuation des risques industriels opérationnels et déployer des plans de continuité d'activité.

Le comité d'Audit suit l'évolution des risques majeurs de façon trimestrielle.

5.2.2 Contrôle interne

5.2.2.1 Objectifs et principes généraux du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est élaboré et mis en œuvre avec une forte implication du personnel du groupe Vallourec et vise à fournir une assurance raisonnable que les quatre objectifs suivants pourront être atteints :

- la conformité aux lois et règlements ;
- la bonne application des instructions transmises et le respect des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes (en particulier ceux concourant à l'atteinte des objectifs et à la sauvegarde des actifs) ; et
- la fiabilité des informations comptables et financières.

Le processus de contrôle interne est en constante évolution pour s'adapter aux changements de l'environnement économique et réglementaire, de l'organisation du Groupe et de sa stratégie.

Afin de garantir la cohérence des actions quotidiennes menées dans le monde au nom du Groupe, Vallourec a mis en place un ensemble de procédures clés de contrôle interne.

Situées au cœur du dispositif du contrôle interne de Vallourec, ces procédures permettent de donner un cadre aux actions de chacun. Elles portent en particulier sur l'éthique, la conformité aux lois et règlements, la délégation d'autorité, la ségrégation des missions et des tâches, la confidentialité des informations, la prévention du délit d'initié, la procédure de relations avec les médias, ainsi que la communication financière.

L'ÉTHIQUE ET LA CONFORMITÉ AUX LOIS ET RÈGLEMENTS

L'organisation et les actions du Groupe en matière d'éthique et de conformité aux lois et règlements sont plus amplement décrites à la section 4.4 « Nos engagements en matière d'éthique des affaires et conformité » du présent Document d'enregistrement universel.

LA DÉLÉGATION D'AUTORITÉ

La latitude de gestion confiée à chaque responsable au sein du Groupe doit demeurer compatible avec le maintien d'un contrôle général, avec la stratégie arrêtée et avec l'application de règles communes à l'ensemble des entités du Groupe.

Pour répondre à ces impératifs, la procédure d'Autorité Déléguée a pour objet, à l'échelle du Groupe, de définir clairement les niveaux d'approbations nécessaires et préalables aux engagements principaux susceptibles d'être pris par chacune des entités qui le composent. Elle ne saurait constituer une dérogation aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette procédure est adaptée aussi souvent que de besoin et le sera à nouveau en 2023 compte tenu des changements d'organisation du Groupe. Elle est reprise et déclinée dans chaque Région sur les domaines pour lesquels des sous-délégations sont autorisées par le Groupe. La stricte application de ces délégations d'autorité est systématiquement vérifiée lors des audits internes des entités du Groupe.

LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS

Dans un contexte de concurrence très vive, il était nécessaire de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs du Groupe aux obligations qui s'imposent à eux en matière de confidentialité. Vallourec a donc établi une Charte de confidentialité visant, d'une part, à lui permettre d'exercer son activité dans les meilleures conditions face à la concurrence et, d'autre part, à protéger les personnes travaillant au sein de Vallourec en les informant des obligations de confidentialité qu'elles doivent respecter.

LA PRÉVENTION DU DÉLIT D'INITIÉ

Vallourec dispose d'un Code de bonne conduite relatif à la prévention du délit et manquement d'initié pouvant survenir lors d'opérations sur ses titres. Ce Code concerne non seulement les mandataires sociaux de Vallourec, mais également tous les salariés et partenaires du Groupe.

5.2.2.2 Dispositif de contrôle interne

La Direction Générale fixe la politique de contrôle interne et veille à sa mise en œuvre par les dirigeants de chaque entité du Groupe.

Pour assurer la cohérence du Groupe à travers le monde, la Direction Générale s'appuie sur les Régions et les directions fonctionnelles qui établissent les procédures, transmettent des instructions et s'assurent de leur application.

Par ailleurs, les auditeurs internes peuvent s'appuyer lors de leurs interventions sur les réponses aux questionnaires d'auto-évaluation du niveau de contrôle interne apportées annuellement par chaque entité du Groupe et approuvées par chaque responsable de filiale.

DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE TRAITANT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Reporting financier et comptable

L'élaboration de l'information financière et comptable est centralisée sur la base des états financiers des filiales, retraités aux normes du Groupe. Cette remontée d'information est assurée au travers d'un logiciel de reporting et de consolidation, implanté dans toutes les filiales consolidées.

Son objectif est de répondre au principe de précaution pour (i) protéger les personnes à tous les niveaux en les sensibilisant à la réglementation boursière et aux sanctions applicables, afin de leur éviter toute mise en cause éventuelle, (ii) protéger Vallourec et son Groupe, notamment des risques d'atteinte à son image et à sa réputation et de dégradation de la valeur de son titre, et (iii) conserver la confiance des investisseurs et préserver l'égalité entre les actionnaires.

La Directrice Juridique du Groupe est en charge de la fonction déontologique, dont la principale mission est de veiller au respect des dispositions du Code de bonne conduite, étant précisé que la responsabilité finale du respect de la réglementation applicable incombe à chaque initié. Il met notamment à jour et tient à disposition de l'AMF les listes d'initiés requises par la réglementation en vigueur.

LA PROCÉDURE DE RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Vallourec a défini une procédure de relations avec les médias ainsi qu'un ensemble de bonnes pratiques à observer sur les réseaux sociaux, qui visent à garantir le développement de l'image du Groupe et la promotion de ses activités, tout en assurant la cohérence des messages et en protégeant sa réputation.

Toute démarche d'information vis-à-vis des médias, qu'elle soit proactive ou sollicitée, et qu'elle se fasse notamment par voie de communiqué de presse, de conférence, d'interview ou de conversation téléphonique, fait l'objet d'un processus de validation interne.

De la même manière, toute activité sur les réseaux sociaux doit se faire dans le respect des bonnes pratiques formalisées par la Direction de la Communication et indiquées sur le site intranet de Vallourec.

LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Vallourec a mis en place une procédure de communication financière visant à organiser les conditions dans lesquelles les informations financières sont communiquées au public, en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les rapports financiers annuel et semestriel et les informations financières trimestrielles font ainsi l'objet d'un processus de validation interne avant leur publication et leur dépôt auprès de l'AMF.

Les remontées de reportings par les filiales sont mensuelles et effectuées dans le mois qui suit. Les consolidations comptables exhaustives sont trimestrielles et effectuées dans le même délai d'un mois. Le reporting des engagements hors bilan est intégré au processus de consolidation trimestrielle.

Information financière externe

Vallourec publie des informations trimestrielles au 31 mars et au 30 septembre de chaque année, notamment un bilan et un compte de résultat consolidés. Les consolidations trimestrielles, semestrielles et annuelles sont publiées sous la responsabilité de la Direction Générale. Les Commissaires aux comptes procèdent à un contrôle des comptes annuels et à un examen limité des comptes semestriels. Ils n'effectuent généralement aucune diligence sur les informations trimestrielles.

Trésorerie et financement

En charge de la stratégie de financement du Groupe, la Direction de la Trésorerie et du Financement assure la gestion de la liquidité bancaire et organise l'accès aux financements de marché.

La Direction de la Trésorerie et du Financement veille à l'optimisation et au contrôle de la trésorerie au moyen :

- de prévisions de trésorerie élaborées chaque semaine par la majeure partie des sociétés du Groupe ;
- de la centralisation de la trésorerie euro, livre sterling, yuan chinois, dollar canadien et dollar US des principales sociétés européennes et du Moyen-Orient sur Vallourec Tubes ;
- d'une centralisation de la trésorerie en yuan chinois des principales sociétés chinoises auprès de Vallourec Tubes au travers d'une première centralisation locale en Chine chez Vallourec Tianda (Anhui) Co. Ltd. ;
- d'une centralisation de la trésorerie en dollar US des sociétés américaines auprès de Vallourec Tubes au travers d'une première centralisation locale aux États-Unis chez Vallourec Holding, Inc. ; et
- d'un reporting mensuel sur le suivi de la trésorerie des sociétés brésiliennes et des sociétés chinoises.

Les décisions relatives aux financements et placements à plus d'un an sont de la responsabilité de la Direction de la Trésorerie et du Financement. Les financements et les placements à moins d'un an sont délégués aux filiales selon une procédure Groupe précise : qualité des banques, placements sans risque, suivi des garanties financières données.

La Direction de la Trésorerie et du Financement est également responsable de la stratégie de gestion des risques de change et de taux.

Dans cette perspective, une centralisation de l'exécution des opérations de couverture de change en dollar US, livre sterling, réal brésilien, yuan chinois, dinar koweïtien et dollar canadien a été mise en place avec les principales sociétés du Groupe. Pour les sociétés brésiliennes, les opérations de couverture de change sont conclues par les équipes de la trésorerie locale en coordination avec la Direction de la Trésorerie et du Financement.

Les opérations en devises ou de couverture de change sont régies par des règles émises par la Direction de la Trésorerie et du Financement et, plus généralement, l'ensemble des opérations de trésorerie qui sont du ressort de chaque société sont réalisées dans le cadre d'une politique générale de trésorerie et de gestion des risques.

La Direction de la Trésorerie et du Financement assure un suivi des dettes, des placements et des opérations de change des filiales. Dans le cadre de ce suivi, elle élabore un reporting mensuel communiqué à la Direction Générale du Groupe.

Procédures et instructions de reporting financier et comptable

Dans l'objectif de maintenir une information financière et comptable de qualité, Vallourec a établi des procédures et des instructions adaptées aux filiales françaises ou étrangères. Ces procédures sont regroupées par thèmes et traitent essentiellement de problématiques comptables, de trésorerie, de reporting et du référentiel IFRS.

Ces procédures sont regroupées sur un site intranet qui peut être consulté par l'ensemble de la communauté financière du Groupe.

Afin d'assurer la cohérence entre les données financières et comptables d'une part et les règles et outils de gestion d'autre part, le Groupe a conçu un recueil (le « Manuel de Gestion ») synthétisant les définitions, principes et règles de contrôle de gestion et de construction de l'information financière. Ce document est diffusé auprès des collaborateurs en charge de l'élaboration et du contrôle de l'information financière et de gestion. Il a pour objectif de contribuer à la qualité et à l'homogénéité de cette information.

AUTRES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE INTERNE CLÉS

Investissements industriels

La Direction Générale examine plusieurs fois par an la situation des investissements du Groupe, présentée par la Direction des Investissements & Assurances. Il examine les budgets, les autorisations d'investissements, ainsi que les décaissements prévus et réalisés.

Selon la procédure *Management of CAPEX projects*, les projets dont le coût prévisionnel est supérieur à un million d'euros suivent un processus particulier de qualification et d'autorisation à travers trois étapes de *front-end loading*.

Le Comité de Qualification regroupe les experts du Groupe, examine à chacune des trois étapes les fondamentaux des projets (hypothèses de marché, choix techniques, budget, planning, risques) et se réunit une fois par mois sous l'égide de la Direction des Investissements & Assurances. Le Comité d'Autorisation réunit soit le Directeur des Investissements & Assurances et le Directeur du Contrôle de Gestion pour les projets supérieurs à un million d'euros, soit la Direction Générale pour les projets d'un montant supérieur à cinq millions d'euros. Au cours de ces Comités, les projets sont mis en concurrence en termes d'alignement avec la stratégie, de rentabilité et de risques tout en respectant l'enveloppe budgétaire du Groupe.

La Direction des Investissements & Assurances intervient en tant que membre des Comités de pilotage des grands projets industriels en cours afin de mettre en œuvre des « bonnes pratiques » de gouvernance et de gestion. L'objectif est de fiabiliser leur réalisation, notamment en termes de coûts, de qualité et de délais. Elle audite également certains projets en exécution, afin d'assurer la mise en œuvre effective des bonnes pratiques de gestion de projet.

La Direction des Investissements & Assurances effectue un contrôle mensuel du respect des objectifs annuels et s'assure, avec les Régions concernées, que les mesures correctives sont prises en cas de dérive.

Des contrôles a posteriori sont effectués à l'initiative de la Direction des Investissements & Assurances, et avec l'appui de la Direction du Contrôle de Gestion, sur les dépenses, les objectifs attendus et la rentabilité des investissements. Ces contrôles sont effectués sur les projets, autorisés au cours des exercices antérieurs et en situation de production.

Système de management

Vallourec dispose de systèmes de management (Vallourec Management Systems – VMS), qui sont mis en œuvre dans toutes les sociétés du Groupe. Le VMS est constitué de sept composantes principales :

- le système de gestion des ressources humaines, avec en particulier le système Talent 360, sur lequel s'appuient la gestion des performances, les entretiens annuels et les entretiens de carrière ;
- le programme de gestion de la sécurité, qui coordonne l'ensemble des actions pour améliorer en permanence la sécurité au travail ;
- les programmes liés au développement durable, suivant les engagements de la Charte de développement durable du Groupe ;
- les systèmes de gestion contribuant à l'excellence industrielle, qui intègrent en particulier les systèmes de gestion de la qualité et les systèmes de « lean management ». Le « lean management » vise à améliorer les performances en matière de productivité, de niveau de stocks et de temps d'exécution des commandes ;
- les systèmes regroupant les activités liées à l'excellence commerciale, incluant le marketing, les méthodes de gestion des comptes clients (« key account management ») ainsi que la mise en valeur des offres (« valued offers ») ;

- les systèmes de gestion de la Recherche et du Développement, au travers du système de gestion des projets d'innovation ; et
- le système de gestion des grands projets décrit dans le « Qualification and Authorization Management Handbook » et qui coordonne les activités et les livrables requis pour la gestion des investissements industriels.

Le VMS assure, outre la maîtrise des processus et le progrès continu, la conformité des actions aux axes du plan stratégique.

Les directions fonctionnelles accompagnent les entités du Groupe dans le déploiement du VMS, le partage et la capitalisation des « bonnes pratiques » et le développement des compétences des cadres.

Qualité – sécurité

La Direction de la Sécurité et de la Qualité du Groupe est chargée de proposer à la Direction Générale les orientations et objectifs du Groupe en matière de qualité et de sécurité, et de définir les normes applicables en la matière dans l'ensemble du Groupe. Elle intervient en outre directement dans les opérations lorsque les principaux indicateurs s'écartent des valeurs habituelles ou chaque fois que cela est nécessaire.

Dans le cadre du VMS, ces standards définissent les systèmes, méthodes et outils spécifiques qu'il convient de mettre en œuvre pour l'amélioration continue de la qualité des produits et la maîtrise des processus de fabrication d'une part et de la sécurité des personnes et des équipements d'autre part. Ces normes sont définies en conformité avec les exigences de gestion de la qualité (normes ISO 9001 ou IATF 16949, API, ASME, etc.) et avec celles de la sécurité (normes OHSAS 18001, ISO 45001).

La Direction de la Sécurité et de la Qualité en assure la promotion, accompagnent leur mise en œuvre, mettent en place les formations nécessaires et animent le partage des bonnes pratiques. Par le biais de visites qu'elles réalisent dans tous les sites du Groupe, en complément des audits réalisés par les organismes extérieurs de certification, elles s'assurent de la bonne compréhension et de l'application appropriée de ces pratiques dans tous les processus contribuant à la satisfaction des clients.

La démarche qualité de Vallourec prend en compte les exigences des référentiels les plus rigoureux, notamment en matière de standardisation, de traitement des problèmes, de maîtrise de la variabilité et de prévention des risques.

Le programme de gestion lié à la sécurité, dénommé CAPTEN+ Safe, s'appuie sur l'engagement de tout le management, l'implication de tout le personnel et la mise en place des indicateurs de suivi appropriés.

Partageant la préoccupation de la Direction Générale en matière de sécurité et de qualité, le Conseil d'administration ouvre chacune de ses séances sur l'évolution des performances sécurité et qualité du Groupe.

Développement durable

Au sein de Vallourec, le développement durable est piloté par la Direction du Développement Durable, rattachée au Président-Directeur Général.

Le rôle de la Direction du Développement Durable consiste principalement à définir et déployer la stratégie RSE validée par le Comité Exécutif du Groupe, à mobiliser les Régions et les Fonctions pour progresser en matière de développement durable et atteindre les objectifs fixés, en identifiant notamment les attentes des diverses parties prenantes de l'entreprise, ainsi que les bonnes pratiques à développer.

Chaque fois que nécessaire, la Direction du Développement Durable soumet au nouveau Comité RSE composé des membres du Comité Exécutif les décisions à mettre en œuvre par les Régions et les directions fonctionnelles.

La Direction du Développement Durable est en outre directement responsable des actions en faveur de l'environnement. Elle est chargée de coordonner et d'animer les actions des responsables Environnement des Régions et des unités, renforcé par la mise en place de deux nouveaux Comités Climat et Environnement. Ceux-ci ont notamment pour mission de veiller à la conformité aux lois et règlements des activités et d'améliorer les performances environnementales en application de la Charte de développement durable de Vallourec et de la politique Environnement du Groupe qui traite notamment de l'eau, des déchets, des produits dangereux, des émissions et du bruit. Des audits annuels, ou bisannuels selon l'importance des sites, sont réalisés localement. Une revue des performances climatiques et environnementales est communiquée régulièrement aux responsables concernés. Le Groupe dispose d'une application destinée au management des données environnementales et de sécurité qui facilite la collecte et la vérification de ces données ainsi que le reporting local des sites.

La Direction du Développement Durable supervise également le programme d'amélioration de la performance énergétique afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, programme mis en œuvre par les sites avec le soutien des communautés de process. La Direction du Développement Durable fait évoluer les pratiques et s'assure que les entités opérationnelles investissent dans des équipements performants et « éco-désignés ».

Innovation, Recherche et Développement

L'ensemble des Fonctions Centrales et des Directions Lignes de Produits a établi des procédures à l'échelle du Groupe concernant la gestion des projets de développement de nouvelles activités, de nouveaux produits et procédés industriels, la gestion des portefeuilles de projets des lignes de produits et la démarche de génération d'idées du Groupe – *front-end innovation*. Les processus et les gouvernances ainsi définis sont appliqués de manière homogène par les entités concernées. Ces procédures intègrent également les aspects de propriété intellectuelle.

Les portefeuilles innovation des lignes de produits incluent les idées en cours d'investigation et les projets en développement. Ces portefeuilles sont revus régulièrement en « Comité de pilotage de portefeuille d'innovation » pour arbitrage et priorisation des projets, suivant les critères de valeur et de risques associés.

Les projets en développement sont sélectionnés suivant différents critères, parmi lesquels leur valeur pour nos clients et pour Vallourec, leur faisabilité technique et le délai d'exécution ainsi que les risques associés. L'analyse des risques est revue par les Comités de pilotage de chaque projet. En complément, les projets les plus stratégiques pour l'entreprise sont revus par un Comité de Groupe qui, à chaque étape cruciale, valide que les éléments nécessaires sont réunis pour assurer la mise sur le marché en temps et en heure, du produit, du service ou de la solution.

Les équipes projets bénéficient d'actions de formation et d'assistance spécifiques réalisées par des professionnels expérimentés, pour accélérer l'exécution et pouvoir mettre les solutions plus rapidement sur le marché.

De plus, pour accélérer l'exécution des projets, le Groupe a développé deux nouveaux outils. Le premier, *les Boosters*, est un outil d'exécution qui permet d'exécuter les idées de nouvelles solutions avec une approche de développement agile. Pour ce faire, les projets développés dans les *Boosters* sont menés par un binôme Responsable Business / Responsable Produit. Les *Boosters* ont pour but, de développer plus rapidement nos offres basées sur de nouvelles technologies ainsi que de faire croître les nouvelles compétences associées. Le second outil est composé de deux plateformes d'innovation. La première est une plateforme d'idées pour les employés. La seconde est tournée vers l'externe, il s'agit de développer des collaborations avec des start-ups et multiplier nos succès en *Open Innovation*. Ces plateformes sont animées sous forme de challenges ouverts sur des thèmes particuliers.

Achats

En 2022, la Direction des Achats a poursuivi et consolidé sa démarche d'amélioration continue du contrôle interne. Celle-ci se décline du stade de l'achat initial (spécification produit, sélection fournisseurs et contrats) jusqu'à son traitement (réception des quantités nécessaires au prix convenu et aux conditions de livraison et de paiement fixées).

En début de processus, la Direction des Achats centralise l'analyse de l'ensemble des achats afin d'avoir une bonne visibilité sur les biens et services les plus stratégiques parmi les achats du Groupe. Sur cette base, les stratégies d'achats sont élaborées en collaboration avec les clients internes et validées par le management. En tenant compte des usages commerciaux, l'accent est mis sur la formalisation précise des contrats et des commandes afin d'éviter toutes contestations ultérieures.

Dans le but de réaliser des achats compétitifs, de qualité et responsables, les fournisseurs sont sélectionnés sur la base de grilles d'analyse. Celles-ci prennent en compte à la fois la santé financière des fournisseurs, leur niveau de responsabilité sociale et environnementale et naturellement des critères de qualité, de délai et de coût global.

Afin de prévenir tout conflit d'intérêts et toute relation contraire à l'éthique entre la Direction des Achats et les fournisseurs, tout achat significatif est soumis à la validation à la fois du client interne et de la Direction des Achats. Cette validation est réalisée sur la base d'une grille comparative formalisée des offres et des fournisseurs.

À l'issue du processus d'achat et en complément du contrôle des factures fournisseurs, un contrôle qualité est également réalisé pour les produits ou services qui le nécessitent. Les opérations de commande d'achats, de contrôle réception et de paiement des fournisseurs sont rigoureusement réalisés par des entités différentes.

Un process systématique d'évaluation du risque fournisseurs est en place et une revue trimestrielle est réalisée pour s'assurer que toutes les actions sont menées à bien pour minimiser puis supprimer ces risques.

Systèmes d'information

En 2022, la Direction des Systèmes d'Information a continué de renforcer sa capacité à détecter des tentatives d'intrusion en mettant en place et testant des dispositifs d'observation et d'analyse de ses réseaux sur l'ensemble des sites dans toutes les régions avec une supervision 24*7*365 et une assistance avancée en cas d'activité suspecte ou de cyber-attaque.

Le plan stratégique de la sécurité des systèmes d'information a continué d'être renforcé avec une harmonisation mondiale et sa mise en œuvre a réalisé des progrès significatifs dans des domaines tels que la classification et la protection des informations sensibles, l'évolution et le support des infrastructures, y compris pour le Cloud, le Digital et la mobilité des utilisateurs.

La sécurité informatique en environnement industriel a été ré-évaluée au niveau mondial et des progrès ont été réalisés, entre autre sur les capacités de détection au plus tôt d'activités suspectes, de limitation de propagation, et une stratégie pour gérer la rénovation.

Le déploiement de la solution de chiffrement des disques durs des ordinateurs portables est totalement réalisée et l'accès aux ressources sensibles se fait via une authentification à plusieurs facteurs.

Des projets de meilleure sécurisation des accès administrateur et des accès de support externe sont en cours.

Les actions de sensibilisation des collaborateurs à la protection de l'information et l'accompagnement de projets significatifs liés à la gestion des risques et au contrôle interne portent sur :

- l'exécution et le suivi du plan d'action de la campagne du contrôle interne sur l'ensemble des Régions du Groupe ;
- la communication d'une politique de sécurité informatique Groupe destinée à renforcer les bonnes pratiques des utilisateurs ; celle-ci a inclus des webinars, Quiz et un nouveau module de E-Learning obligatoire sera lancé en 2023 ;
- la mise en commun des pratiques CNIL avec la Direction Juridique ;
- un programme de formation à la protection de l'information avec en particulier des campagnes de phishing internes dans l'ensemble des régions ;
- la mise à jour du référentiel des règles et des procédures en matière de sécurité informatique, lequel est publié au sein du référentiel Groupe disponible sur l'intranet.

Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines s'appuie sur une démarche de contrôle interne pour l'ensemble de son fonctionnement : mission, formation et gestion des talents, climat social, respect des réglementations internes au groupe Vallourec et des dispositions légales et réglementaires en vigueur, gestion des rémunérations et de la paie, protection des données privées et des informations dans les domaines sociaux et humains.

Dans le cadre de la gestion des talents, la Direction des Ressources Humaines identifie les postes clés dans le Groupe, analyse les risques de défaillance, puis élabore en conséquence des plans de développement et de succession. En outre, la gestion des Ressources Humaines (RH) permet de disposer des personnes possédant l'expertise et les compétences nécessaires à l'exercice des responsabilités qui leur sont confiées.

Le suivi des différentes activités de contrôle relatives aux processus ressources humaines se fait en coordination avec le Directeur RH Groupe.

Relations commerciales

Afin de formaliser ou de préciser un certain nombre de pratiques en matière de relations contractuelles avec ses clients, Vallourec a établi une procédure traitant de la gestion des risques clients (limites de crédit et délégations, assurance-crédit) et élaboré des conditions générales de vente ayant vocation à être appliquées par toutes les unités du Groupe afin d'harmoniser les pratiques et de réduire l'exposition aux risques.

Le Groupe dispose d'un outil d'évaluation et de synthèse du risque juridique associé aux ventes. Cet outil sert à analyser les conditions juridiques applicables aux contrats de vente conclus par les filiales du Groupe avec leurs clients, et permet d'administrer avec précision les écarts par rapport aux standards du Groupe et la remontée de statistiques. Les conditions générales et les documents types font l'objet d'une mise à jour régulière afin de suivre les évolutions du marché et de la réglementation.

Assurances

Les principaux risques industriels sont couverts par deux types d'assurance Groupe :

- une assurance dommages (dommages matériels directs et non explicitement exclus atteignant les biens ainsi que les frais et pertes consécutifs à ces dommages) ;
- des assurances responsabilité civile (responsabilité à la suite de préjudices causés à des tiers pendant l'exploitation ou après livraison ou prestation).

5.2.3 Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

5.2.3.1 La Direction Générale

La Direction Générale, agissant directement ou par délégation, est responsable de la qualité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Elle conçoit et met en œuvre les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques adaptés à la taille du Groupe, son activité et son organisation, et notamment définit les rôles et responsabilités à cet égard dans le Groupe.

Elle procède à une surveillance continue des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques dans l'objectif, d'une part, d'en

préserver l'intégrité, et d'autre part, de les améliorer, notamment en les adaptant aux changements d'organisation et d'environnement. Elle initie toute action corrective qui s'avère nécessaire pour corriger les dysfonctionnements identifiés et rester dans le périmètre de risques acceptés. Il veille à ce que ces actions soient menées à bien.

La Direction Générale s'assure que les informations appropriées sont communiquées en temps voulu au Conseil d'administration et au Comité d'Audit.

5.2.3.2 Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est informé des caractéristiques essentielles des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques retenus et mis en œuvre par la Direction Générale pour gérer les risques : l'organisation, les rôles et les fonctions des principaux acteurs, la démarche, la structure de reporting des risques et de suivi du fonctionnement des dispositifs de contrôle. Il acquiert notamment une compréhension globale des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le Conseil d'administration veille à ce que les risques majeurs identifiés qui sont encourus par le Groupe soient adossés à ses stratégies et à ses objectifs, et que ces risques majeurs soient pris en compte dans la gestion du Groupe.

En particulier, le Conseil d'administration vérifie que le dispositif de pilotage des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques est de nature à assurer la fiabilité de l'information financière par le Groupe et à donner une image fidèle de ses résultats et de sa situation financière.

5.2.3.3 Le Comité d'Audit

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité d'Audit est notamment chargé des missions suivantes :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, la formulation de recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- l'émission d'une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue, ainsi que lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies à l'article L. 823-3-1 du code de commerce. Cette recommandation adressée à l'organe chargé de l'administration ou l'organe de surveillance est élaborée conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement (UE) n° 537/2014 ;
- le suivi de la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission, en particulier le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés ;
- s'assurer du respect des conditions d'indépendance des Commissaires aux comptes et prendre les mesures nécessaires au respect des règles relatives au plafonnement des honoraires d'audit pour les services autres que la certification des comptes ;
- l'approbation de la fourniture par les Commissaires aux comptes de services autres que la certification des comptes qui ne sont pas des services interdits ; et
- le suivi trimestriel des risques majeurs identifiés lors du processus de cartographie des risques.

Le Comité d'Audit s'assure du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, sur la base des informations qui lui sont communiquées par la Direction Générale ou qu'il demande. Il prend connaissance des résultats des travaux de l'audit interne et de l'audit externe réalisés sur ces sujets, afin de s'assurer qu'en cas de dysfonctionnements relevés, les plans d'actions appropriés ont été mis en place et des suites ont été données. En revanche, il n'intervient pas dans la mise en œuvre desdits systèmes.

5.2.3.4 Le responsable des risques et du contrôle interne

Le responsable des risques et du contrôle interne anime le dispositif de gestion des risques. Une cartographie des risques du Groupe est préparée une fois par an. Pour cela, il se coordonne notamment avec les responsables des activités du Groupe, des assurances, de la qualité et de la sûreté. Il réalise un suivi trimestriel à l'attention du Comité d'Audit du Groupe.

5.2.3.5 La Direction de l'Audit Interne

La Direction de l'Audit Interne Groupe est une activité indépendante et objective, rattachée au Directeur Financier du Groupe (membre du Comex et du Comité d'Audit du Groupe). Elle a vocation à se saisir de tous les sujets sans restriction.

La Direction de l'Audit Interne, dont les missions, pouvoirs et responsabilités sont formalisés dans la politique d'audit interne, évalue, par une approche systématique et méthodique, la bonne mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques. Elle contribue à identifier les faiblesses de ces dispositifs, émet des propositions d'actions correctrices et assure – jusqu'à leur résolution – un suivi des points d'audit relevés.

La Direction de l'Audit Interne peut également être amenée à participer à des missions spécifiques telles que des opérations de cessions ou acquisitions d'activités, d'assistance aux projets et d'investigation.

Pour élaborer son plan annuel, la Direction de l'Audit Interne prend notamment en considération la cartographie des risques du Groupe ainsi que les demandes de la Direction Générale et des responsables de Régions et des directions fonctionnelles. Le plan d'audit annuel

ainsi élaboré vise à auditer l'ensemble des entités du Groupe – détenues directement ou indirectement de façon majoritaire – sur une période de quatre ans.

À l'issue de chaque audit, la Direction de l'Audit Interne émet un rapport qui donne lieu à des recommandations, lesquelles font l'objet d'un suivi systématique. Parallèlement, elle rend compte de ses travaux et conclusions ainsi que du degré d'avancement des plans d'actions en présentant périodiquement des synthèses au Comité d'Audit.

La Direction de l'Audit Interne met en œuvre une démarche continue d'amélioration, visant à faire progresser le processus d'audit interne, en particulier en adaptant les programmes détaillés de travail aux risques les plus significatifs.

La Direction de l'Audit interne s'est adaptée aux interdictions de déplacements en Chine en raison de la Covid-19, en menant ses audits concernant ce pays à distance. Pour ceux-ci, elle a pu être amenée à se faire assister d'auditeurs externes locaux quand cela était possible.

5.2.3.6 Les salariés

Chaque salarié concerné et notamment les responsables de fonctions, Régions et des directions fonctionnelles disposent de l'information nécessaire pour faire fonctionner et surveiller les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, au regard des responsabilités et des objectifs qui leur ont été assignés.

Les valeurs fondamentales de Vallourec intègrent par ailleurs une composante d'éthique du comportement dont les exigences sont relayées par la Charte d'éthique du Groupe qui s'applique à tous les niveaux de l'entreprise.

5.2.4 Rôle des Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes prennent connaissance des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques, en s'appuyant sur les travaux de l'audit interne pour en obtenir une meilleure appréhension et se faire, en toute indépendance, une opinion sur leur pertinence.

Ils certifient les comptes et, dans ce cadre, peuvent identifier au cours de l'exercice des risques significatifs et des faiblesses majeures de contrôle interne susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière.

Ils présentent leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et attestent l'établissement des autres informations requises par la loi.

5.2.5 Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Contribuant à l'efficacité de ses opérations, à l'utilisation efficiente de ses ressources et à la maîtrise des risques, le dispositif de gestion des risques et du contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités du Groupe. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut donner une garantie absolue que les objectifs du Groupe seront atteints et que l'ensemble des risques, notamment d'erreurs ou de fraudes, sont totalement éliminés ou maîtrisés.

Le profil international du Groupe induit des processus complexes, au sein d'entités présentant des niveaux de maturité différents en termes de contrôle interne, évoluant dans des environnements légaux divers, et portés par différents systèmes d'information. Il est à noter que le Groupe opère en Chine, qui est restée fermée tout au long de l'année en raison de la crise du Covid-19. Les missions de vérification des entités chinoises n'ont pu être menées qu'à distance par les auditeurs internes du Groupe. En conséquence, les échanges avec les équipes locales ont été plus limités et d'une organisation plus complexe.

Par ailleurs, Vallourec s'appuie sur un dispositif de contrôle interne qui s'articule autour d'un corpus de règles et de procédures diffusées à l'ensemble des filiales, et dont l'adhésion est pilotée par des évaluations périodiques. Les évolutions en cours dans l'organisation du Groupe vont induire une mise à jour des processus et des règles.

Ces éléments augmentent le risque de non détection de transactions ou d'opérations inexactes et/ou inappropriées voire de fraudes (vols, détournements, etc.) dont Vallourec pourrait être victime.

Enfin, les valeurs fondamentales de Vallourec intègrent également une dimension d'éthique du comportement dont les exigences sont relayées par la Charte d'éthique du Groupe, en vigueur depuis 2009 et diffusée très largement auprès de l'ensemble du personnel, qui s'applique à tous les niveaux de l'entreprise.

5.3 Politique en matière d'assurances

La politique du Groupe en matière de protection contre les risques accidentels se fonde sur un programme managérial et opérationnel de construction, de déploiement et d'animation d'actions de prévention, complété par la souscription de polices d'assurance. Cette politique est coordonnée dans chaque domaine par les directions impliquées : la Direction des Ressources Humaines pour le secteur vie (assurance vie, mutuelles), la Direction Qualité et Sécurité pour la sécurité des personnes notamment, la Direction Management des Risques et celle des Assurances pour les autres.

Les risques industriels assurés par le Groupe s'articulent autour de deux grands types d'assurances souscrites auprès d'assureurs de premier plan :

- l'assurance dommages aux biens et perte d'exploitation ;
- les assurances responsabilité civile.

La politique du Groupe en matière de mise en place de polices d'assurance des risques industriels répond aux objectifs suivants :

- la souscription de contrats d'assurance communs pour permettre, d'une part, une cohérence des risques transférés et des couvertures achetées et, d'autre part, de maximiser les économies d'échelle, tout en tenant compte des spécificités des métiers du Groupe et des contraintes contractuelles ou légales ;
- l'optimisation des seuils et moyens d'intervention sur les marchés de l'assurance ou de la réassurance par des franchises adaptées.

La politique du Groupe en matière d'assurances consiste à définir la politique globale de couverture d'assurance des activités du Groupe à partir de l'analyse des besoins des filiales, à sélectionner des solutions d'assurance adéquates, avec l'aide de prestataires externes (courtiers, conseils, assureurs), et à arbitrer entre la conservation au sein du Groupe des conséquences financières qui résulteraient de sinistres ou leur transfert au marché de l'assurance.

La mise en œuvre de la politique de couverture des risques par l'assurance tient compte de l'assurabilité des risques liés aux activités du Groupe, des capacités disponibles du marché d'assurance et de réassurance, des primes proposées par rapport à la nature des garanties offertes, des exclusions, des limites et sous-limites et des franchises.

Les principes de base de la politique assurantielle de Vallourec consistent en :

- la poursuite d'une politique active de prévention et de protection des sites industriels, visant à réduire la fréquence et l'amplitude des risques accidentels d'incendie ou d'explosion notamment, ainsi qu'à détecter et prévenir des impacts d'autres expositions aux catastrophes naturelles ou environnementales. À ce jour, plus de 95 % des valeurs assurées ont ainsi fait l'objet d'au moins un audit multirisque par les ingénieurs préventistes des assureurs, dans le cadre d'un plan annuel de visites des sites industriels significatifs du Groupe ;
- la mise en place d'une politique active de prévention des risques contractuels, notamment par l'utilisation quasi systématique du formulaire CLEAR, dont l'objectif principal est le contrôle des clauses de responsabilité contractuelle ayant un impact financier potentiel sur les résultats du Groupe ;
- l'animation d'une politique de management des risques au moyen notamment de sessions de sensibilisation présentées avec des experts dans certains domaines ;
- la communication au marché de l'assurance et de la réassurance d'informations détaillées sur la Société.

Le Groupe souscrit des couvertures d'assurance mondiales couvrant l'ensemble des filiales en responsabilité civile et en dommages matériels. Les principaux contrats communs à toutes les Régions et/ou Départements Centraux sont détaillés ci-après.

5.3.1 Assurance dommages aux biens et perte d'exploitation

Cette assurance couvre tous les dommages matériels directs et non exclus atteignant les biens assurés, ainsi que les frais et les pertes consécutifs à ces dommages.

Des franchises en dommages matériels sont prévues selon la taille et la nature du risque considéré.

L'assurance des pertes d'exploitation et des frais supplémentaires d'exploitation est souscrite en fonction de chaque analyse de risque, en tenant compte notamment des plans de continuité d'activité existants (PCA).

5.3.2 Assurances responsabilité civile

5.3.2.1 Assurance responsabilité civile générale

Cette assurance couvre la responsabilité encourue à la suite de dommages causés aux tiers, soit pendant l'exploitation de l'activité, soit après livraison d'un bien ou d'une prestation, ainsi que la responsabilité civile professionnelle.

L'indemnité comporte également une limite de garantie.

Pour les assurances dommages et responsabilité civile, les contrats se répartissent entre contrat principal Groupe et contrats locaux

intégrés au contrat principal. Le contrat Groupe intervient en différence de conditions et en différence de limites des contrats locaux émis par les partenaires de l'assureur principal.

Le plafond assuré pour la responsabilité civile tiers et produits a été rehaussé notamment en 2011, 2012, 2014 et 2018, pour tenir compte de l'augmentation de la taille du Groupe et des niveaux d'indemnisation pratiqués par le marché en la matière.

5.3.2.2 Assurance assistance-rapatriement

Une police d'assurance assistance-rapatriement pour les personnels en déplacement à l'étranger (voyageurs, personnels en contrat de chantier (*rotators*) et expatriés) couvre l'ensemble des filiales du groupe Vallourec.

5.3.2.3 Responsabilité civile des mandataires sociaux

Le Groupe a souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile des mandataires sociaux, qui a pour objet de garantir ces derniers contre un sinistre résultant de réclamations introduites à leur encontre, mettant en jeu la responsabilité civile personnelle et solidaire pouvant leur incomber en raison des préjudices causés à des tiers et imputables à une faute professionnelle, réelle ou alléguée, commise dans l'exercice de leurs fonctions.

5.3.3 Politique Assurance

La politique Assurance décrite ci-dessus est donnée à titre d'illustration d'une situation historique à une période donnée et ne peut être considérée comme représentative d'une situation permanente. La politique d'assurance du Groupe est susceptible d'être modifiée à tout moment en fonction des conditions du marché, des opportunités ponctuelles et de l'appréciation par la Direction Générale des risques encourus et de l'adéquation de leur couverture. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne subira aucune perte non assurée.



6

**PATRIMOINE, SITUATION
FINANCIÈRE, RÉSULTATS**



PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE, RÉSULTATS

6.1 Comptes consolidés	198	6.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	260
6.1.1 Compte de résultat du groupe Vallourec	198		
6.1.2 État du résultat global	199		
6.1.3 État des flux de trésorerie	200		
6.1.4 État de la situation financière du groupe Vallourec	201	6.3 Comptes sociaux de la société Vallourec S.A.	264
6.1.5 État de variation des capitaux propres, part du Groupe	203	6.3.1 Bilan de la Société	264
6.1.6 État de variation des intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	204	6.3.2 Compte de résultat de la Société	265
6.1.7 Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022	205	6.3.3 Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022	265
		6.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	282

6.1 Comptes consolidés

6.1.1 Compte de résultat du groupe Vallourec

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2021	2022
Chiffre d'affaires		3 441 743	4 882 700
Coûts industriels des produits vendus ^(a)	2.3	(2 605 163)	(3 807 143)
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche ^(a)	2.3	(315 553)	(349 279)
Autres	2.3	(28 573)	(11 158)
Résultat brut d'exploitation	2.3	492 454	715 120
Amortissements	2.4	(201 603)	(227 127)
Dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition	2.5	(5 239)	(36 172)
Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents	2.6	88 718	(573 539)
Résultat d'exploitation		374 330	(121 718)
Produits financiers	7.1.6	4 225	7 002
Charges d'intérêts	7.1.6	(151 253)	(101 884)
Coût financier net	7.1.6	(147 028)	(94 882)
Autres charges et produits financiers	7.1.6	(47 914)	(16 569)
Résultat net de la restructuration financière	7.1.6	(41 474)	-
Résultat financier	7.1.6	(236 416)	(111 451)
Résultat avant impôts		137 914	(233 169)
Impôts sur les bénéfices	3.1	(101 136)	(112 926)
Quote part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	5	(5 341)	(17 612)
Résultat net des activités poursuivies		31 437	(363 707)
Résultat net de l'ensemble consolidé		31 437	(363 707)
Part des participations ne donnant pas le contrôle	6.1.6	(8 108)	2 676
Part du Groupe		39 545	(366 383)
Résultat net par action	6.4	0,3	(1,6)
Résultat net dilué par action	6.4	0,3	(1,6)

(a) Avant amortissements.

6.1.2 État du résultat global

<i>En milliers d'euros</i>	2021	2022
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	31 437	(363 707)
Variation des écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	41 141	6 909
Impôt correspondant à la variation des écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	(5 286)	(473)
Éléments non recyclables en compte de résultat	35 855	6 436
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en devise étrangère	132 907	224 335
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	(39 878)	12 674
Impôt correspondant à la variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	1 458	(2 472)
Éléments recyclables en compte de résultat	94 487	234 537
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (NETS D'IMPÔTS)	130 342	240 973
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	161 779	(122 734)
Part des participations ne donnant pas le contrôle	5 129	5 216
Part du Groupe	156 650	(127 950)

6.1.3 État des flux de trésorerie

En milliers d'euros	Notes	2021	2022
Résultat net consolidé (y compris participations ne donnant pas le contrôle)		31 437	(363 707)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	2.7	144 101	644 737
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		(32 548)	(15 025)
Plus ou moins-values de cessions		(79 459)	31 090
Quote part de résultat net des sociétés mise en équivalence		5 341	17 612
Autres flux opérationnels		(1 081)	(712)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		67 791	313 995
Coût de l'endettement financier net	7.1.6	147 028	94 882
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	3.1	101 136	112 926
Amortissements accélérés des commissions financières		14 334	-
Résultat net de la restructuration Financière		(29 301)	-
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		300 988	521 803
Intérêts versés		(99 373)	(119 188)
Impôts payés		(179 609)	(79 228)
Intérêts encaissés		4 223	6 998
Capacité d'autofinancement		26 229	330 385
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité du tableau de flux de trésorerie	2.8	(172 043)	(355 374)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		(145 814)	(24 989)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et biologiques	4.6	(137 659)	(190 676)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		91 870	36 765
Incidence des acquisitions (variations de périmètre)		383	(2 921)
Incidence des cessions (variations de périmètre)		13 919	212
Autres flux liés aux opérations d'investissement		1 901	(5 465)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(29 586)	(162 085)
Remboursement du prêt d'actionnaire		(9 229)	-
Augmentation et diminution des fonds propres		165 193	699
Dividendes versés en numéraire aux actionnaires de la société mère		31	-
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle des sociétés consolidées		(1 079)	(2 477)
Mouvements sur actions propres		(2 088)	-
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	7.1.7	65 229	141 942
Remboursements d'emprunts	7.1.7	(770 210)	(41 519)
Remboursement des dettes de location		(28 475)	(29 515)
Autres flux liés aux opérations de financement		(23 231)	21 794
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(603 859)	90 924
Incidence de la variation des taux de change		8 969	28 290
Incidence du reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées		937	(2 417)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE		(769 353)	(70 277)
Trésorerie à l'ouverture		1 386 418	617 065
Trésorerie à la clôture		617 065	546 788
Variation		(769 353)	(70 277)

Le tableau de flux de trésorerie est effectué sur la base de la trésorerie définie en Note 7.1, nette des découverts et des concours bancaires courants dont l'échéance est inférieure à trois mois à l'origine.

RÉCONCILIATION DE LA TRÉSORERIE DU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE ET DU BILAN – ANNÉE 2022 ET ANNÉE 2021

En milliers d'euros	Notes	31/12/2021	Variation	31/12/2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	7.1	620 474	(68 871)	551 603
Concours bancaires courants (2)	7.1	3 409	1 406	4 815
TRÉSORERIE (3) = (1) - (2)		617 065	(70 277)	546 788

En milliers d'euros		31/12/2020	Variation	31/12/2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)		1 389 533	(769 059)	620 474
Concours bancaires courants (2)		3 115	294	3 409
TRÉSORERIE (3) = (1) - (2)		1 386 418	(769 353)	617 065

6.1.4 État de la situation financière du groupe Vallourec

En milliers d'euros	Notes	31/12/2021*	31/12/2022
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles nettes	4.3	45 583	36 820
Écarts d'acquisition	4.1	37 549	39 600
Immobilisations corporelles nettes	4.4	1 752 735	1 828 771
Actifs biologiques	4.5	37 733	62 501
Sociétés mises en équivalence	5	35 311	15 969
Autres actifs financiers non courant	7.3	77 549	82 474
Autres actifs non courants	2.8.3	91 022	105 573
Impôts différés	3.2	239 467	237 725
Total Actifs non courants		2 316 949	2 409 433
ACTIFS COURANTS			
Stocks	2.8.1	1 015 319	1 311 649
Clients et comptes rattachés	2.8.2	571 325	824 462
Autres actifs financiers courant	7.3	20 379	40 783
Autres actifs courants	2.8.3	152 101	210 536
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.1	620 474	551 603
Total Actifs courants		2 379 598	2 939 033
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	10.1	51 674	9 414
TOTAL ACTIFS		4 748 221	5 357 880

* Les actifs et passifs de Vallourec Deutschland ne sont plus présentés en activités destinées à être cédées compte tenu de l'arrêt du projet de cession – Note 10.

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2021*	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres - part du Groupe	6.1.5	1 763 044	1 643 252
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	6.1.6	44 663	42 356
Total des capitaux propres		1 807 707	1 685 608
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières	7.1	1 387 281	1 367 194
Engagements envers le personnel	8	136 873	104 709
Provisions	9	92 632	246 143
Impôts différés	3.2	29 100	51 836
Autres passifs financiers non courants	7.2	50 325	50 622
Autres passifs non courants	2.8.3	60 082	50 746
Total Passifs non courants		1 756 293	1 871 250
PASSIFS COURANTS			
Emprunts et concours bancaires courants	7.1	189 662	314 127
Provisions	9	68 926	354 725
Fournisseurs	2.8.4	601 000	786 918
Autres passifs financiers courants	7.2	43 450	55 279
Autres passifs courants	2.8.3	258 667	286 163
Total Passifs courants		1 161 705	1 797 212
Passifs destinés à être cédés et activités abandonnées	10.1	22 516	3 810
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		4 748 221	5 357 880

* Les actifs et passifs de Vallourec Deutschland ne sont plus présentés en activités destinées à être cédées compte tenu de l'arrêt du projet de cession – Note 10.

6.1.5 État de variation des capitaux propres, part du Groupe

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves - variations de juste valeur des instruments financiers - nettes d'impôt	Actions propres	Résultat net de la période	Total capitaux propres - part du Groupe	Total Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2020	229	2 333 644	(225 915)	(1 111 512)	22 629	(44)	(1 206 131)	(187 100)	320 777	133 677
Variation des écarts de conversion	-	-	-	120 130	-	-	-	120 130	12 777	132 907
Instruments financiers	-	-	-	-	(38 258)	-	-	(38 258)	(162)	(38 420)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	-	-	35 233	-	-	-	-	35 233	622	35 855
Autres éléments du résultat global	-	-	35 233	120 130	(38 258)	-	-	117 105	13 237	130 342
Résultat 2021	-	-	-	-	-	-	39 545	39 545	(8 108)	31 437
Résultat global	-	-	35 233	120 130	(38 258)	-	39 545	156 650	5 129	161 779
Affectation du résultat 2020	-	-	(1 206 131)	-	-	-	1 206 131	-	-	-
Augmentation de capital avec DPS (52 954 807 actions à 5,66 euros net des frais)	1 059	298 665	-	-	-	-	-	299 724	-	299 724
Augmentation de capital réservée aux créanciers (164 523 927 actions à 8,09 euros net des frais)	3 291	1 327 708	-	-	-	-	-	1 330 999	-	1 330 999
Conversion de la dette à la juste valeur	-	-	(74 034)	-	-	-	-	(74 034)	-	(74 034)
Emission de BSA	-	303	58 607	-	-	-	-	58 910	-	58 910
Variation des actions propres	-	-	(1 263)	-	-	(825)	-	(2 088)	-	(2 088)
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-	(280)	(280)
Paiements en actions	-	-	3 018	-	-	-	-	3 018	-	3 018
Autres et variations de périmètre*	-	(8 791)	173 180	12 733	(156)	-	-	176 966	(280 963)	(103 997)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2021	4 579	3 951 529	(1 237 306)	(978 649)	(15 785)	(869)	39 545	1 763 044	44 663	1 807 707
Variation des écarts de conversion	-	-	-	222 187	-	-	-	222 187	2 148	224 335
Instruments financiers	-	-	-	-	10 201	-	-	10 201	1	10 202
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	-	-	6 045	-	-	-	-	6 045	391	6 436
Autres éléments du résultat global	-	-	6 045	222 187	10 201	-	-	238 433	2 540	240 973
Résultat 2022	-	-	-	-	-	-	(366 383)	(366 383)	2 676	(363 707)
Résultat global	-	-	6 045	222 187	10 201	-	(366 383)	(127 950)	5 216	(122 734)
Affectation du résultat net	-	-	39 545	-	-	-	(39 545)	-	-	-
Augmentation de capital	57	(57)	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	(312)	-	-	312	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 477)	(2 477)
Variation des actions propres	-	-	7 569	-	-	-	-	7 569	-	7 569
Autres et variations de périmètre	-	-	(5 093)	5 107	575	-	-	589	(5 046)	(4 457)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022	4 636	3 951 472	(1 189 552)	(751 355)	(5 009)	(557)	(366 383)	1 643 252	42 356	1 685 608

* La ligne « Autres et variations de périmètre » 31 décembre 2021 correspond principalement aux rachats des minoritaires de VSB au Brésil (exercice de put), VAM USA Llc et Vallourec Star LP.

6.1.6 État de variation des intérêts attribuables aux participations
ne donnant pas le contrôle

<i>En milliers d'euros</i>	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves - variations de juste valeur des instruments financiers - nettes d'impôt	Résultat net de la période	Total Participations ne donnant pas le contrôle
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2020	475 155	(33 005)	893	(122 266)	320 777
Variation des écarts de conversion	-	12 777	-	-	12 777
Instruments financiers	-	-	(162)	-	(162)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	622	-	-	-	622
Autres éléments du résultat global	622	12 777	(162)	-	13 237
Résultat au 31 décembre 2020	-	-	-	(8 108)	(8 108)
Résultat global	622	12 777	(162)	(8 108)	5 129
Affectation du résultat net 2020	(122 266)	-	-	122 266	-
Dividendes distribués	(280)	-	-	-	(280)
Autres et variations de périmètre*	(304 950)	23 877	110	-	(280 963)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2021	48 281	3 649	841	(8 108)	44 663
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2021	48 281	3 649	841	(8 108)	44 663
Variation des écarts de conversion	-	2 148	-	-	2 148
Instruments financiers	-	-	1	-	1
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	391	-	-	-	391
Autres éléments du résultat global	391	2 148	1	-	2 540
Résultat au 31 décembre 2022	-	-	-	2 676	2 676
Résultat global	391	2 148	1	2 676	5 216
Affectation du résultat net 2021	(8 108)	-	-	8 108	-
Dividendes distribués	(2 477)	-	-	-	(2 477)
Autres et variations de périmètre	(4 794)	(252)	-	-	(5 046)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022	33 293	5 545	842	2 676	42 356

* La ligne « Autres et variations de périmètre » 31 décembre 2021 correspond principalement aux rachats des minoritaires de VSB au Brésil (exercice du put), VAM USA Llc et Vallourec Star LP.

6.1.7 Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022

En milliers d'euros (m€) sauf indications contraires.

SOMMAIRE

Note 1	Référentiel comptable et base d'élaboration des états financiers consolidés et faits significatifs de la période	206	Note 6	Capitaux propres, paiement en action et résultat par action	230
Note 2	Activités opérationnelles	209	Note 7	Financement et instruments financiers	239
Note 3	Impôts	217	Note 8	Engagements envers le personnel	251
Note 4	Écarts d'acquisition, actifs incorporels et corporels et actifs biologiques	220	Note 9	Provisions pour risques et charges et passifs éventuels	255
Note 5	Titres mis en équivalence	228	Note 10	Actifs destinés à être cédés et Périmètre	256
			Note 11	Autres informations et événements postérieurs à la clôture	259

Note 1 • Référentiel comptable et base d'élaboration des états financiers consolidés et faits significatifs de la période

1.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Vallourec le 1^{er} mars 2023 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

En application du Règlement n° 1606/2002 de la Commission européenne adopté le 19 juillet 2002 pour l'ensemble des sociétés cotées de l'Union européenne, les états financiers consolidés de la société Vallourec sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union européenne, sur la base des normes et interprétations applicables au 31 décembre 2022 et sont disponibles sur le site internet de la Société www.vallourec.com.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS de l'IASB (*International Accounting Standards Board*), les normes IAS (*International Accounting Standard*), ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation sont appliqués de façon constante sur les périodes présentées à l'exception des évolutions normatives décrites ci-dessous :

1.1.1 NOUVELLES NORMES D'APPLICATION OBLIGATOIRE

Principaux textes d'application obligatoire en 2022 :

À compter du 1^{er} janvier 2022, les textes d'application obligatoire concernent les :

- Amendement à IAS 16 : produit antérieur à l'utilisation prévue ;
- Amendement à IAS 37 : Contrats déficitaires – Coûts d'exécution du contrat.

Ces textes n'ont pas d'impact sur les comptes du Groupe.

1.1.2 NOUVEAUX TEXTES NON APPLIQUÉS PAR ANTICIPATION

Le Groupe n'applique pas par anticipation les autres normes ou interprétations d'application obligatoire pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022 ou ultérieurement.

Les principaux cours de change utilisés (euro / devises) sont les suivants :

	USD	GBP	BRL	CNY
AU 31/12/2021				
Taux moyen	1,18	0,86	6,38	7,63
Taux clôture	1,13	0,84	6,31	7,19
AU 31/12/2022				
Taux moyen	1,05	0,85	5,44	7,05
Taux clôture	1,07	0,89	5,64	7,36

1.2 Base d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.2.1 CONVENTION DU COÛT HISTORIQUE

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs biologiques, des instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur ainsi que les actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat ou les capitaux propres.

1.2.2 OPÉRATION EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Conversion des états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro

La devise de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Les actifs et passifs des filiales étrangères y compris les écarts d'acquisition sont convertis aux cours officiels de change à la date de clôture de la période. Les comptes de résultat des filiales étrangères sont convertis aux cours de change moyen de la période.

Les écarts de change résultant de la conversion sont inscrits dans les capitaux propres, et sous la rubrique spécifique « Réserves de conversion » en ce qui concerne la part Groupe.

Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle. Elles sont converties au cours spot du jour de la mise en place de l'instrument de couverture lorsque la transaction fait l'objet d'une opération de couverture. En l'absence de couverture, les opérations en devises sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis à la date de clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de change constatés par rapport au cours d'enregistrement initial des transactions concourent au résultat financier.

1.2.3 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les filiales sont consolidées globalement à partir de la date de prise de contrôle. Elles cessent de l'être lorsque le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Définition

Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Mode de comptabilisation

Les comptes consolidés incluent 100 % des actifs, passifs, et du résultat global de la filiale.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Les résultats et chacune des composantes des autres éléments du résultat global sont répartis entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global des filiales est réparti entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle, y compris lorsque cette répartition aboutit à l'attribution d'une perte aux participations ne donnant pas le contrôle.

Les modifications de pourcentage d'intérêt dans les filiales qui n'entraîneraient pas de changement de mode de contrôle sont appréhendées comme des transactions portant sur les capitaux propres, s'agissant de transactions effectuées avec des actionnaires agissant en cette qualité.

Les effets de ces transactions sont comptabilisés en capitaux propres pour leur montant net d'impôt et n'ont donc pas d'impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe.

Ces transactions sont par ailleurs présentées dans le tableau de flux de trésorerie en opérations de financement ou d'investissement suivant les cas.

Les résultats des sociétés acquises sont inclus dans le compte de résultat à compter des dates effectives de prise de contrôle. Ceux des sociétés cédées sont pris en compte jusqu'à la perte de contrôle.

Les flux sur le compte de résultat et le bilan relatifs aux transactions commerciales et financières intra-groupe sont éliminés.

Le périmètre de consolidation est présenté en Note 10.2.

1.2.4 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENT

Estimations

L'établissement d'états financiers dans le référentiel IFRS conduit la Direction de Vallourec à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et passifs, de produits et de charges, ainsi que certaines informations données dans les notes annexes.

Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Dans un contexte économique actuel (incertitude sur l'évolution économique, environnement international fortement concurrentiel et volatilité des coûts des matières premières et de l'énergie), le caractère aléatoire de certaines estimations peut se trouver renforcé.

Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment l'évaluation des éléments suivants :

- la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles (cf. Notes 4.1, 4.3 et 4.4) ;

- les provisions pour litiges, pour contrats onéreux et pour restructuration et passifs éventuels (cf. Note 9) ;
- l'identification du niveau d'analyse de la restructuration financière et de la juste valeur des nouveaux instruments de dettes et de capitaux propres (cf. Note 2.1) ;
- les déficits reportables reconnus en actifs d'impôts différés (cf. Note 3.2).

Jugement

Le Groupe doit faire appel à des hypothèses et jugements pour évaluer le niveau de contrôle dans certaines participations notamment pour la définition des activités pertinentes et l'identification des droits substantiels, ainsi que le type de partenariat dont relève une entreprise contrôlée conjointement. Ces jugements sont revus si les faits et circonstances évoluent.

1.3 Faits significatifs de la période

FONDATION DU « NEW VALLOUREC »

Redéfinition de l’empreinte industrielle du Groupe

En mai 2022, Vallourec a annoncé un vaste plan de transformation du Groupe. Le processus de fermeture de ses sites de production de tubes allemands et la relocalisation de l’activité allemande de laminage à destination marchés Pétrole & Gaz au Brésil ont été lancés ; il se déroulera au cours des deux prochaines années et inclura la vente des terrains et bâtiments. Le transfert nécessitera environ 120 millions d’euros d’investissements dans nos usines brésiliennes pour permettre la reprise des volumes de tubes haut de gamme de l’Europe d’ici fin 2023.

La fermeture des actifs allemands implique une rationalisation supplémentaire des autres actifs européens en charge de la finition des tubes laminés en Allemagne. Cette rationalisation entraînera le regroupement de toutes les activités européennes de filetage sur un seul site à Aulnoye en France. Le Groupe a lancé le processus de fermeture de la ligne de traitement thermique de Saint-Saulve en France et de la ligne de filetage de Bellshill en Écosse. Par ailleurs, Vallourec a finalisé la vente de Vallourec Bearing Tubes. Le centre de compétences d’Aulnoye sera également à la tête de la nouvelle organisation « One R&D ».

Rationalisation des frais généraux afin d’abaisser le seuil de rentabilité et d’accroître l’efficacité

Vallourec va simplifier son organisation en allégeant sa structure dans toutes les régions (Amérique du Nord, Amérique du Sud et Hémisphère Est) et en réduisant encore les fonctions du siège qui seront principalement concentrées sur la stratégie et l’expertise.

Au cours du troisième trimestre 2022, le Groupe a finalisé les accords des plans sociaux en Allemagne, en France et au Royaume-Uni. En complément, les initiatives du plan New Vallourec seront étendues à d’autres régions, en commençant par le Brésil, mais également avec l’augmentation de la production aux États-Unis et en Arabie saoudite.

La réduction des effectifs ⁽¹⁾ associée devrait être d’environ 2 950 postes.

L’ensemble de ces mesures ont conduit à constater une charge nette de provisions de restructuration en 2022 de 495 millions d’euros (cf. Note 2.6).

ÉVOLUTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE VALLOUREC

- Le Conseil d’Administration de Vallourec s’est réuni le 20 mars 2022 et a nommé Philippe Guillemot en tant que Président-Directeur Général de Vallourec pour un mandat de quatre ans, avec effet immédiat.
- À la date d’arrêté des comptes, le Comité Exécutif du Groupe est composé de Sascha Bibert au poste de Directeur Financier du Groupe, Ulrika Wising au poste de *Senior Vice President* Transition Énergétique, Enrico Schiappacasse au poste de *Senior Vice President* Stratégie et Développement du Groupe, Nathalie Joannes au poste de Secrétaire Générale du Groupe, Naila Giovanni, au

poste de Directrice Digital & Systèmes d’information, Ludovic Oster en tant que Directeur des Ressources Humaines du Groupe, Pierre d’Archemont au poste de *Senior Vice President* Amérique du Sud, Bertrand Frischman au poste de *Senior Vice President* Amérique du Nord, Laurent Dubedout au poste de *Senior Vice President, Business Line OCTG, Services & Accessories Group & Eastern Hemisphere*, Jacky Massaglia au poste de *Senior Vice President, Business Line Project Line Pipe and Process*, Philippe Carlier au poste de SVP Industrie Groupe et Hémisphère Est et conserve, à ce titre, son siège au Comité Exécutif.

MINE

- Le 8 janvier 2022, à la suite des pluies exceptionnelles ayant affecté l’État du Minas Gerais (Brésil), une partie du parc de résidus miniers de la mine de fer de Vallourec à Pau Branco a glissé dans une retenue d’eau de pluie, entraînant le débordement de celle-ci, et l’interruption du trafic sur la route située en contrebas. La structure de la retenue d’eau n’a pas été affectée, et il n’y a pas eu de victime. Toutefois, à la suite de cet incident, les opérations de la mine ont été suspendues temporairement.
- Le 4 mai 2022, Vallourec a redémarré partiellement les opérations, après en avoir obtenu une autorisation en utilisant un parc de résidus miniers alternatif. Dans ces conditions, les volumes produits en 2022 se sont élevés à environ 4 millions de tonnes.
- En parallèle, Vallourec a achevé les travaux nécessaires au rétablissement du niveau de sécurité minimum requis pour l’utilisation du parc de résidus miniers d’origine, « Cachoeirinha », et a demandé officiellement l’autorisation pour une reprise à pleine exploitation. Le retour à une exploitation normale ne devrait pas intervenir avant le deuxième trimestre 2023, après la réhabilitation complète du parc de stockage de résidus « Cachoeirinha ».
- Le 12 décembre 2022, Vallourec a signé un accord avec les autorités locales relatif aux coûts et pénalités de remise en état tels que décrits dans la note 2.6

(1) Concerne les effectifs permanents.

Note 2 • Activités opérationnelles

2.1 Information sectorielle

Le groupe Vallourec est un leader mondial des solutions tubulaires premium destinées principalement aux marchés du Pétrole et gaz, de l'Industrie et de l'Énergie électrique. Implanté depuis ses origines en France et en Allemagne, Vallourec occupe des positions de tout premier plan aux États-Unis, au Brésil, en Europe, au Moyen-Orient et en Asie. Le Groupe fournit une large gamme de solutions tubulaires premium, c'est-à-dire de haute performance et dont la fabrication requiert une maîtrise technologique et industrielle importante, accompagnée de services complémentaires spécialisés permettant aux clients de profiter d'une offre complète de solutions innovantes. L'organisation du Groupe, orientée « Clients » et destinée à fournir un nombre croissant de services intégrés pour délivrer des solutions globales et clés en main, conduit à analyser l'information financière selon plusieurs axes (marchés, régions, sites, produits). Aucun de ces axes pris indépendamment ne permet une mesure complète des résultats ou des actifs et passifs par segment.

Jusqu'au premier semestre 2022, Vallourec présentait une information sectorielle basée sur trois segments opérationnels : « Tubes sans soudure », « Specialty Products », « Holdings & divers ».

Au cours de l'exercice, le nouveau Comité Exécutif (*Chief Operating Decision Maker* (CODM)) a mis en place une nouvelle organisation interne pour mettre en œuvre le plan de transformation New Vallourec et a décidé de suivre séparément la performance et la rentabilité de l'activité « Mine & Forêts », précédemment incluse dans le segment des « Tubes sans soudure » en complément de la performance et la rentabilité de l'activité « Tubes ». Par ailleurs les cessions des activités Nucléaire ont conduit à la sortie du secteur « Specialty Products ». Ces nouveaux secteurs présentés répondent à la définition des secteurs opérationnels identifiés et regroupés selon la norme IFRS 8.

Vallourec présente une information géographique du secteur « Tubes » pour les régions Europe, Amérique du Nord, Amérique du Sud, Asie, Moyen-Orient et Reste du monde. Les informations communiquées pour les ventes nettes sont celles attribuées aux zones géographiques de la localisation des clients, et pour les actifs non-courants les zones géographiques de la localisation des actifs.

Désormais, le Groupe présente son information sectorielle sur la base des secteurs opérationnels suivants :

« Tubes »

Il regroupe l'ensemble des entités détenant les outils de production et de commercialisation dédiés à l'activité principale du Groupe de réalisation de tubes sans soudure en aciers au carbone et alliés laminés à chaud, soit lisses, soit filetés pour le pétrole ou le gaz. Cette activité se caractérise par une forte intégration du process de fabrication depuis l'élaboration de l'acier et le laminage à chaud, jusqu'aux stades de parachèvement finaux qui permettent d'obtenir des produits s'adressant à des marchés principalement (pétrole et gaz, industries...).

L'activité Tubes dépend fortement du niveau d'investissement réalisé par les sociétés pétrolières et gazières dans l'exploration, la production et le développement des réserves de pétrole et de gaz naturel.

La décision d'attribution des commandes clients est gérée de manière centralisée par une équipe S&OP globale, sur la base de critères tels que les capacités de production disponibles et l'optimisation des marges au niveau du Groupe, tout en tenant compte des contraintes de la chaîne d'approvisionnement (délai requis des clients) et des certifications d'usine requises.

La décision d'allocation du capital / des ressources par le CODM est prise à ce niveau et la performance est surveillée à ce niveau avec différents indicateurs, y compris l'EBITDA / tonne, les jours de volume des stocks.

« Mine & Forêts »

La mine de minerai de fer et les forêts (utilisées pour l'alimentation en charbon de bois du haut-fourneau situé à Jeceaba dans l'État du Minas Gerais) constituent aujourd'hui un segment distinct dans le reporting interne du Groupe.

L'expansion de la capacité de production de la mine a été achevée à la fin de 2021, avec une production totale visée de 8,7 Mt par année. Les excédents de production au-delà de la consommation interne sont commercialisés sur le marché. La rentabilité de cette activité est fortement corrélée avec les prix du marché international du minerai de fer en particulier l'indicateur externe « Iron Ore index CFR China » publié par Platts.

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur opérationnel, des informations sur les produits et les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs, aux passifs et aux investissements pour les exercices 2022, les informations de 2021 ont été retraitées pour assurer la comparabilité.

INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS, LES ACTIFS ET LES PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

Situation au 31 décembre 2022	Tubes	Mine et Forêts	Holdings & divers	Opérations inter-secteurs	Total
COMPTE DE RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires	4 662 513	244 851	210 086	(234 750)	4 882 700
Résultat brut d'exploitation	638 183	112 692	(36 725)	970	715 120
Amortissements industriels	(192 770)	(16 715)	(17 642)	-	(227 127)
Dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition	(36 172)	-	-	-	(36 172)
Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents	(452 726)	(76 615)	(44 198)	-	(573 539)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(43 485)	19 362	(98 565)	970	(121 718)
Produits non répartis	-	-	-	-	7 003
Charges non réparties	-	-	-	-	(118 454)
Résultat avant impôts	-	-	-	-	(233 169)
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	(112 926)
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	(17 612)
Résultat net de l'ensemble consolidé	-	-	-	-	(363 707)
BILAN					
Actifs non courants	1 986 131	335 067	88 235	-	2 409 433
Actifs courants	2 296 588	93 576	142 582	(145 316)	2 387 430
Trésorerie et équivalents de trésorerie	820 313	13 327	777 773	(1 059 810)	551 603
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	-	9 415	-	(1)	9 414
TOTAL ACTIFS	5 103 032	451 385	1 008 590	(1 205 127)	5 357 880
FLUX					
Investissements incorporels, corporels et biologiques	141 608	44 471	4 597	-	190 676
Chiffre d'affaires hors Groupe	4 609 318	159 969	113 414	-	4 882 700

Situation au 31 décembre 2021	Tubes	Mine et Forêts	Holdings & divers	Opérations inter-secteurs	Total
COMPTE DE RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires	3 030 301	468 811	185 841	(243 210)	3 441 743
Résultat brut d'exploitation	148 494	357 534	(15 625)	2 051	492 454
Amortissements industriels	(177 756)	(9 899)	(13 948)	-	(201 603)
Dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition	(5 239)	-	-	-	(5 239)
Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents	52 345	40 035	(3 662)	-	88 718
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	17 844	387 670	(33 235)	2 051	374 330
Produits non répartis	-	-	-	-	4 225
Charges non réparties	-	-	-	-	(240 641)
Résultat avant impôts	-	-	-	-	137 914
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	(101 136)
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	(5 341)
Résultat net de l'ensemble consolidé	-	-	-	-	31 437
BILAN					

Situation au 31 décembre 2021	Tubes	Mine et Forêts	Holdings & divers	Opérations inter-secteurs	Total
Actifs non courants	1 973 007	264 827	79 115	-	2 316 949
Actifs courants	1 679 835	142 258	100 890	(163 859)	1 759 124
Trésorerie et équivalents de trésorerie	451 785	36 857	658 292	(526 460)	620 474
TOTAL ACTIFS	4 115 248	455 258	868 034	(690 319)	4 748 221
FLUX					
Investissements incorporels, corporels et biologiques	87 201	41 364	9 094	-	137 659
Chiffre d'affaires hors Groupe	2 994 975	328 125	118 643	-	3 441 743

ZONES GÉOGRAPHIQUES

Les tableaux suivants présentent des informations sur le chiffre d'affaires par zones géographiques d'implantation des clients et les actifs non courants par zones géographiques : Europe (Union Économique Européenne), Amérique du Nord (principalement États-Unis), Amérique du Sud (principalement Brésil).

	Chiffre d'affaires		Actifs non courants	
	2021	2022	2021	2022
Europe	537 208	606 304	214 202	87 942
Amérique du Nord	827 673	2 093 952	963 244	957 508
Amérique du Sud	726 338	855 039	623 759	764 092
Asie	401 953	388 661	108 695	99 456
Middle East	334 443	433 880	62 167	76 290
Reste du monde	202 686	284 677	941	843
Total Tubes	3 030 301	4 662 513	1 973 008	1 986 130
Mine et Forêts	468 811	244 851	264 827	335 067
Holding et autres	185 841	210 086	79 114	88 235
Opérations inter-secteurs	(243 210)	(234 750)	-	-
TOTAL	3 441 743	4 882 700	2 316 949	2 409 433

2.2 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires résulte de la vente de produits finis et de services. Le Groupe analyse les cinq étapes suivantes pour déterminer le principe de reconnaissance du chiffre d'affaires :

1. identification du contrat ;
2. identification des obligations de performance distinctes au sein du contrat ;
3. évaluation du prix du contrat ;
4. allocation du prix global à chaque obligation de performance au prorata de leurs prix de vente spécifiques ;
5. comptabilisation du chiffre d'affaires lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

Le chiffre d'affaires est reconnu soit en une seule fois lorsque le Groupe a satisfait l'obligation de performance en transférant le contrôle du bien ou au prorata de l'état de l'avancement calculé sur la base des coûts engagés à la clôture.

Aucun produit n'est constaté s'il existe des incertitudes significatives quant au recouvrement de la contrepartie due.

Le chiffre d'affaires correspond principalement à la vente de tubes, reconnu en une seule fois lorsque le Groupe a satisfait l'obligation de performance en transférant le contrôle du bien, qui, dans la plupart des cas, correspond aux incoterms. Les contrats long terme qui concernent principalement les activités de soudage sont reconnus au prorata de l'avancement des coûts. Le chiffre d'affaires correspond également pour une part plus faible aux royalties, à la vente de minerais de fer...

La ventilation du chiffre d'affaires par segment, par marché et par zone géographique est donnée en Note 2.1.

CARNET DE COMMANDES

Le carnet de commandes, tel que requis par IFRS 15, correspond au chiffre d'affaires ferme contractualisé avec les clients et pour lequel les services ou prestations ne sont pas encore, ou sont partiellement, exécutés à la clôture de l'exercice. Le carnet de commandes du Groupe correspond pour l'essentiel au chiffre d'affaires issu des contrats inférieurs à 12 mois et concerne essentiellement la vente de tubes. Il n'est pas présenté conformément à l'exemption prévue au paragraphe 121 de la norme IFRS 15.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉS

Le chiffre d'affaires par activités du Groupe est le suivant :

	2021	2022
Oil & Gas	1 950 149	3 418 475
Industrie	908 344	1 063 317
Autre	171 808	180 721
Total Tubes	3 030 301	4 662 513
Mine et Forêts	468 811	244 851
Holding et autres	185 841	210 086
Opérations inter-secteurs	(243 210)	(234 750)
TOTAL	3 441 743	4 882 700

2.3 Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation est un indicateur important pour le Groupe, qui permet de mesurer sa performance récurrente. Il est obtenu en partant du résultat d'exploitation avant amortissements et en excluant certains produits et charges d'exploitation non récurrents présentant un caractère inhabituel ou rare dans leur réalisation, à savoir :

- les dépréciations d'écarts d'acquisition et d'immobilisations constatées dans le cadre des tests de dépréciation selon IAS 36 ;
- les charges de restructuration, notamment les mesures d'adaptation des effectifs de montants significatifs, concernant des événements ou des décisions d'envergure ;
- les plus-values ou moins-values de cessions ;
- les charges et produits qui résulteraient d'un litige d'une matérialité très significative, d'opérations de déploiement ou de capital majeures (frais d'intégration d'une nouvelle activité...).

La présentation du compte de résultat observe une classification par destination.

Le résultat brut d'exploitation se détaille comme suit :

	2021	2022
Chiffre d'affaires	3 441 743	4 882 700
Coûts industriels des produits vendus	(2 605 163)	(3 807 143)
• Dont coûts directs sur ventes	(181 760)	(311 365)
• Dont coûts des matières premières consommées	(1 227 520)	(1 691 423)
• Dont coûts de main-d'œuvre	(563 338)	(698 915)
• Dont autres coûts industriels ^(a)	(742 215)	(1 122 153)
• Dont variation de stocks part non-matière	109 670	16 713
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche	(315 553)	(349 279)
• Dont frais de recherche et développement	(38 238)	(39 274)
• Dont frais commerciaux et dépenses de marketing	(59 132)	(67 734)
• Dont frais généraux et administratifs	(218 183)	(242 271)
Autres	(28 573)	(11 158)
• Dont intéressement, participation et autres	(35 194)	(25 454)
• Dont autres charges et produits	6 621	14 296
Total des coûts brut d'exploitation	(2 949 289)	(4 167 580)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	492 454	715 120

(a) Les « autres coûts industriels » sont constitués principalement des coûts d'énergie et des matières consommables, des coûts de sous-traitance et de maintenance, et des provisions.

CHARGES DE PERSONNEL

	2021	2022
Salaires et traitements	(594 979)	(708 903)
Intéressement et participation	(35 550)	(29 486)
Charges liées aux plans d'options d'achat et de souscription d'actions, et aux actions de performance	(3 018)	(7 569)
Charges sociales	(148 694)	(163 861)
TOTAL	(782 241)	(909 819)

Les engagements de retraite sont présentés en Note 8.

Effectif de clôture des sociétés intégrées	2021	2022
Cadres	2 808	2 708
ATAM	2 136	1 981
Ouvriers	11 081	11 077
TOTAL	16 025	15 766

Les effectifs du Groupe au 31 décembre 2022 sont de 15 766 personnes contre 16 025 personnes au 31 décembre 2021.

2.4 Amortissements

Le détail des amortissements est le suivant :

	2021	2022
Amortissements industriels	(159 949)	(183 107)
Amortissements des droits d'utilisation	(16 832)	(23 587)
Amortissements des immobilisations affectées à la Recherche et Développement	(4 942)	(3 103)
Amortissements – contrats et départements commerciaux	(1 135)	(1 268)
Amortissements – frais généraux et administratifs	(18 745)	(16 062)
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	(201 603)	(227 127)

2.5 Dépréciations d'actif et d'écart d'acquisition

	2021	2022
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-	(35 135)
Perte de valeur sur droits d'utilisation	-	(1 037)
Perte de valeur sur actifs destinés à être cédés	(5 239)	-
TOTAL	(5 239)	(36 172)

Les pertes de valeur des immobilisations corporelles et les droits d'utilisation sont évalués sur la base des valeurs recouvrables des actifs impactés par les plans de transformation industrielle principalement en Allemagne, en Écosse, en France et au Nigeria.

2.6 Cessions d'actif, restructuration et éléments non récurrent

	2021	2022
Mesures d'adaptation (net des dépenses et provisions)	(6 454)	(406 245)
Résultats de cessions d'actifs immobilisés et autres éléments non récurrents	95 172	(167 294)
TOTAL	88 718	(573 539)

Au cours du troisième trimestre 2022, le Groupe a finalisé les accords des plans sociaux en Allemagne, en France et au Royaume-Uni. En complément, les initiatives du plan New Vallourec seront étendues à d'autres régions, en commençant par le Brésil, mais également avec l'augmentation de la production aux États-Unis et en Arabie saoudite. La réduction des effectifs ⁽¹⁾ associée devrait être d'environ 2 950 postes.

Dans ce contexte, le Groupe a procédé au cours de l'année à la dénonciation de certains contrats dont le coût a été provisionné.

L'ensemble des mesures d'adaptation mises en œuvre s'est traduit par une perte 406 millions d'euros sur l'exercice 2022.

Les autres éléments non récurrents de l'exercice 2022, 167 millions sont principalement composés de :

- conséquences de l'incident de la Mine au Brésil. Le 8 janvier 2022, à la suite des pluies exceptionnelles ayant affecté l'État du Minas Gerais (Brésil), une partie du parc de résidus miniers de la mine de fer de Vallourec à Pau Branco a glissé dans une retenue d'eau de pluie, entraînant le débordement de celle-ci, et l'interruption du

trafic sur la route située en contrebas. La structure de la retenue d'eau n'a pas été affectée, et il n'y a pas eu de victime. À la suite de cet incident, les opérations de la mine ont été suspendues temporairement jusqu'à une reprise partielle des opérations en mai 2022. Le 12 décembre, Vallourec a signé un accord avec les autorités locales. Les coûts opérationnels d'inactivité et les coûts de remise en état de site et des pénalités suite aux pluies exceptionnelles intervenues en janvier dans l'état du Minas Gerais (Brésil) s'élèvent à 72 millions d'euros ;

- les autres éléments non récurrents concernent des moins-values de cession, des mises au rebut d'actifs et les autres charges liées aux restructurations (honoraires, coûts opérationnels liés aux arrêts d'activité industrielle).

Les mesures du programme de transformation New Vallourec ont entraîné une perte totale de 495 millions d'euros qui comprend des mesures de réorganisation (plans sociaux, résiliation de contrats), des frais de restructuration, et des dépenses d'exploitation liées à la cessation des activités de fabrication et à la cession de actifs.

2.7 Réconciliation des dotations nettes avec le tableau de flux de trésorerie

	Notes	2021	2022
Amortissements	2.4	(201 603)	(227 127)
Dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition	2.5	(5 239)	(36 172)
Dotations aux provisions nettes de reprises incluses dans le résultat brut d'exploitation		34 328	53 008
Dotations aux provisions nettes de reprises incluses dans les cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents		30 722	(416 894)
Dotations aux provisions nettes de reprises incluses dans le résultat financier		(2 309)	(17 551)
TOTAL		(144 101)	(644 737)
Dotations nettes aux amortissements et provisions du tableau de flux		144 101	644 737

2.8 Besoin en fonds de roulement

2.8.1 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le cas échéant des provisions pour dépréciation sont constituées.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats (transport, frais de déchargement, frais de douane, commissions sur achats...). Ces stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué du prix de revient, frais financiers exclus. Les

coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main-d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal. Les coûts administratifs et généraux sont exclus de cette valorisation.

À l'exception des stocks de sécurité comptabilisés en immobilisations corporelles, les pièces détachées et consommables sont comptabilisés en stocks, y compris en cas d'une prévision de consommation au-delà d'un an.

Le coût de la sous-activité éventuelle est exclu de la valeur des stocks. Les produits fabriqués à la commande sont dépréciés, le cas échéant, pour la partie non affectée et valorisés au prix de la ferraille (si applicable). Les stocks sont dépréciés en fonction de leurs valeurs nettes réalisables.

(1) Concerne les effectifs permanents.

	31/12/2021			31/12/2022		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et marchandises	406 777	(58 521)	348 256	474 080	(73 564)	400 516
Produits en cours de production	342 018	(26 703)	315 315	358 913	(7 453)	351 460
Produits intermédiaires et finis	379 299	(27 551)	351 748	576 871	(17 198)	559 673
TOTAL	1 128 094	(112 775)	1 015 319	1 409 864	(98 215)	1 311 649
Dotations aux provisions		(50 575)			(49 167)	
Reprises de provisions		37 839			67 201	

Les matières premières et marchandises comprennent principalement des ferro-alliages, électrodes, réfractaires, des ronds d'acier / billettes, ferrailles, consommables.... Les produits en-cours correspondent à des produits et services à des stades intermédiaires de transformation. Les produits intermédiaires sont des produits qui sont parvenus à un stade d'achèvement mais qui nécessitent des étapes de finition ultérieures.

2.8.2 CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances clients sont enregistrées au prix de transaction. Pour évaluer les pertes de crédit attendues, le Groupe se fonde sur les taux de défaillance observés dans le passé par client, les conditions actuelles ainsi que les prévisions des conditions économiques futures.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou dans le cas d'opérations de mobilisation de créances sans recours, lorsque les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

	31/12/2021			31/12/2022		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Avances et acomptes versés sur commandes	13 070	-	13 070	69 585	-	69 585
Créances clients et comptes rattachés	570 507	(12 252)	558 255	768 536	(13 660)	754 876
TOTAL	583 577	(12 252)	571 325	838 121	(13 660)	824 462
Dotations aux provisions		(8 802)			(6 774)	
Reprises de provisions		1 864			7 278	

La majorité des activités du Groupe sont conduites avec des opérateurs à forte qualité de crédit : compagnies pétrolières internationales et nationales ou leurs sous-traitants. Enfin une partie résiduelle du chiffre d'affaires est réalisée avec des clients industriels avec des profils de risques parfois plus élevés pour lesquels un dispositif d'assurance-crédit est mis en place.

En cas de risque pays le Groupe prend des dispositions particulières au moment de la commande afin de se prémunir d'une éventuelle perte financière (par exemple via la mise en place de lettre de crédit confirmée ou de paiement en avance). Le montant des créances client au 31 décembre 2022 couvertes par l'assurance ou une lettre de crédit est inférieur à 20 % du total de l'encours client. Les reprises sans objet ne sont pas significatives à l'échelle du Groupe. Le Groupe n'a pas subi de niveaux de pertes significatives sur l'exercice.

Le Groupe estime que son risque de crédit est faible. Le portefeuille clients a été impacté par un risque politique accru, en particulier suite aux sanctions internationales affectant la Russie. L'analyse consolidée fait ressortir un taux de perte faible de 0,3 % du CA en moyenne sur cinq ans.

Le détail par échéance des créances clients nettes de dépréciation est présenté dans le paragraphe « Risque de crédit » de la note 7.4.4.

En 2022, des opérations de mobilisation de créances sans recours ont été réalisées par le Groupe auprès d'établissements financiers à hauteur de 33 millions d'euros. L'analyse des risques et avantages telle que définie par IFRS 9 a conduit le Groupe à décomptabiliser les créances cédées, notamment au regard du risque d'insolvabilité des créances cédées. Les contrats signés impliquent le transfert par Vallourec de l'ensemble des flux de trésorerie à la banque, Vallourec ne conservant aucun droit contractuel vis-à-vis de la banque ou du client. Le montant des créances correspondantes ne figure donc plus dans le bilan consolidé du Groupe à la clôture.

2.8.3 AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

	31/12/2021				31/12/2022			
	Actif		Passif		Actif		Passif	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Créances / dettes fiscales	28 949	57 901	6 595	32 722	46 540	99 977	8 227	58 686
Créances / dettes sociales	-	4 621	-	172 933	-	4 141	-	167 697
Autres	65 006	97 435	53 487	53 012	61 984	123 494	42 519	59 780
Provisions	(2 933)	(7 856)	-	-	(2 951)	(17 076)	-	-
TOTAL	91 022	152 101	60 082	258 667	105 573	210 536	50 746	286 163

Les autres actifs (courants et non courants) sont composés essentiellement de créances fiscales au Brésil et aux États-Unis, des dépôts et cautionnement au Brésil versés notamment dans le cadre de contentieux fiscaux (cf. Note 9) et de charges constatées d'avance.

2.8.4 RÉCONCILIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

L'évolution du besoin en fonds de roulement au cours de l'exercice 2022 est la suivante :

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2021	Écart de conversion	Variation	Reclassement et autres	Éléments destinés à être cédés	31/12/2022
Stocks	1 128 094	52 166	224 435	(24 996)	30 165	1 409 864
Créances clients et avances fournisseurs	583 577	34 665	214 543	(4 194)	9 530	838 121
Fournisseurs	(601 000)	(18 921)	(162 684)	8 583	(12 896)	(786 918)
Besoin en fonds de roulement	1 110 671	67 910	276 294	(20 607)	26 799	1 461 067
Autres créances et dettes	(73 838)	(4 585)	67 844	10 294	(5 062)	(5 347)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ	1 036 833	63 325	344 138	(10 313)	21 737	1 455 720
Impact des instruments financiers de couverture			11 236			
TOTAL			355 374			
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité du tableau de flux de trésorerie			(355 374)			

L'évolution du besoin en fonds de roulement au cours de l'exercice 2021 est la suivante :

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2020	Écart de conversion	Variation	Reclassement et autres	Éléments destinés à être cédés	31/12/2021
Stocks	768 012	39 093	324 766	(17 826)	14 049	1 128 094
Créances clients	474 351	22 132	83 014	(2 368)	6 448	583 577
Fournisseurs	(426 097)	(25 280)	(149 274)	13 566	(13 915)	(601 000)
Besoin en fonds de roulement	816 266	35 945	258 506	(6 628)	6 582	1 110 671
Autres créances et dettes	49 203	1 128	(71 190)	(49 305)	(3 674)	(73 838)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ	865 469	37 074	187 317	(55 933)	2 908	1 036 833
Impact des instruments financiers de couverture			(15 274)			
TOTAL			172 043			
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité du tableau de flux de trésorerie			(172 043)			

Note 3 • Impôts

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Conformément à IAS 12, des impôts différés sont constatés, en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour les différences temporelles existant à la clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable, ainsi que sur les déficits fiscaux, dans les conditions énoncées ci-après.

Les principales natures d'impôts différés comptabilisés sont :

- les impôts différés actifs long terme (provisions pour retraite des sociétés françaises) qui présentent une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible ;
- les impôts différés actifs sur des éléments court terme récurrents (provision pour congés payés...) ou non récurrents (participation des salariés, provisions pour risques non déductibles fiscalement...) lorsqu'il existe une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible ;
- les impôts différés liés aux écritures de passage des comptes statutaires aux comptes IFRS et aux écritures de consolidation ;
- les déficits reportables.

Les taux utilisés pour calculer les impôts différés sont les taux d'imposition dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date d'arrêté des comptes.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

L'impôt, différé et exigible, est comptabilisé comme un produit ou une charge au compte de résultat sauf s'il se rapporte à une transaction ou un événement qui est comptabilisé en autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres (Cf. notamment comptabilisation des instruments de couverture Note 7.4.3 et écarts actuariels sur engagements post-emplois Note 8).

Les impôts différés sont présentés sur des rubriques spécifiques du bilan incluses dans les actifs non courants et les passifs non courants.

Les impôts différés actifs nets ne sont activés que pour les sociétés et les groupes fiscaux qui présentent une probabilité raisonnable de recouvrement dans un avenir prévisible examinée à chaque date de clôture.

3.1 Rapprochement impôt théorique et impôt réel

	2021	2022
Charge courante d'impôts	(136 652)	(74 430)
Impôts différés	35 516	(38 496)
Charge nette (-), Produit net (+)	(101 136)	(112 926)
Résultat des sociétés intégrées	36 778	(346 095)
Charge d'impôts	(101 136)	(112 926)
Résultat des sociétés intégrées avant impôts	137 914	(233 169)
Taux d'imposition légal société consolidante	28,40 %	25,83 %
Impôt théorique	(39 167)	60 228
Impact des principaux déficits reportables	(16 419)	(153 794)
Impact des différences permanentes	1 713	(69 922)
Autres impacts	(12 584)	-
Impact des différences de taux d'imposition	(34 679)	50 662
Charge nette (-), Produit net (+)	(101 136)	(112 926)
Taux d'imposition réel	73 %	- 48 %

Le taux de - 48 % s'explique principalement par des éléments détaillés ci-dessous :

- l'impact des déficits reportables et des différences temporaires s'analyse principalement par la non-reconnaissance des impôts différés actifs (IDA) de l'exercice en Allemagne et en France ;
- les différences permanentes s'analysent par la réintégration des charges financières en France et des retraitements principalement au Brésil ;

- l'impact des différences de taux d'imposition reflètent principalement la diversité des taux d'impôt appliqués dans chaque pays (Allemagne 31,6 %, États-Unis 21 %, Brésil 34,0 %, Chine 25,0 % et Arabie saoudite 20 %) ;
- l'impact de la baisse du taux d'IS en France n'a pas d'impact sur les impôts différés du Groupe France du fait de la non-comptabilisation des impôts différés sur les déficits fiscaux et les différences temporaires.

3.2 Impôts différés actif et passif

Les impôts différés sont reconnus selon la méthode du report variable.

Les taux utilisés sont les taux de recouvrement connus à la date d'arrêtés des comptes.

	2021	2022
Impôts différés actifs	239 467	237 725
Impôts différés passifs	29 100	51 836
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS / (IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS) NETS	210 367	185 889

31/12/2022	Actifs	Passifs	Impôts différés actif/ (passifs) nets
Immobilisations	-	36 050	-
Autres actifs et passifs	16 430	-	-
Stocks	13 067	-	-
Engagements envers le personnel	9 179	-	-
Instruments dérivés	1 409	-	-
Solde net	40 085	36 050	4 035
Activation des déficits ordinaires	181 854	-	181 854
TOTAL	221 939	36 050	185 889

31/12/2021	Actifs	Passifs	Impôts différés actif/(passifs) nets
Immobilisations	-	128 078	-
Autres actifs et passifs	46 390	-	-
Stocks	10 870	-	-
Engagements envers le personnel	5 186	-	-
Instruments dérivés	-	846	-
Solde net	62 446	128 924	(66 478)
Activation des déficits ordinaires	276 845	-	276 845
TOTAL	339 291	128 924	210 367

Les impôts différés en valeur brute au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 s'analysent comme suit :

31/12/2022	Valeur brute	Impôt différé correspondant	Impôt différé reconnu	Impôt différé non reconnu
Reports fiscaux déficitaires	4 772 510	1 333 255	181 854	1 151 401
Autres actifs d'impôts	-	-	55 871	153 375
Total actifs d'impôts	-	1 333 255	237 725	1 304 776
Passifs d'impôts	-	-	(51 836)	-
Total passifs d'impôts	-	-	(51 836)	-
TOTAL	-	-	185 889	1 304 776

31/12/2021	Valeur brute	Impôt différé correspondant	Impôt différé reconnu	Impôt différé non reconnu
Reports fiscaux déficitaires	3 327 805	845 454	276 845	568 609
Autres actifs d'impôts	-	-	(37 380)	595 344
Total actifs d'impôts	-	845 454	239 467	1 163 953
Passifs d'impôts	-	-	(29 100)	-
Total passifs d'impôts	-	-	(29 100)	-
TOTAL	-	-	210 367	1 163 953

Les impôts différés actifs sont reconnus lorsqu'il existe une assurance raisonnable de récupération de ces actifs d'impôts différés dans un futur prévisible (entre cinq et dix ans). Lorsqu'il est estimé que l'imputation de ces déficits sur les bénéfices imposables futurs présente un caractère incertain, aucun impôt différé actif n'est reconnu, et le cas échéant, ceux existant à l'ouverture sont dépréciés. Les impôts différés reconnus concernent principalement le Brésil pour 136 millions d'euros que le Groupe estime récupérer sur une durée inférieure à dix années.

Les impôts différés non reconnus concernent principalement la France, l'Allemagne et la Chine en raison d'un historique récent de pertes et l'absence de perspectives de recouvrement à brève échéance.

Les déficits reportables non reconnus au 31 décembre 2022 correspondent à des sociétés qui sont structurellement déficitaires et qui ne reviendront pas à une situation bénéficiaire sur l'horizon du plan d'affaires et en fonction des périodes d'utilisation des déficits :

- pour le périmètre d'intégration fiscale France, les déficits sont indéfiniment reportables mais l'utilisation est limitée à 50 % du bénéfice fiscal annuel au-dessus de 1 million d'euros ;
- en Allemagne, les déficits sont indéfiniment reportables mais l'utilisation est limitée à 40 % du bénéfice fiscal annuel au-dessus de 1 million d'euros ;
- en Chine, les déficits sont imputables en totalité sur le bénéfice fiscal annuel mais reportables que sur une période de cinq ans.

Les variations d'impôts différés se décomposent comme suit :

	2021	2022
Au 1^{er} janvier	166 657	210 366
Effet des variations de change	4 430	16 666
Comptabilisé en résultat	35 516	(38 496)
Comptabilisé en autres éléments du résultat global	(3 846)	(2 945)
Variation de périmètre	(1 604)	(180)
Autres	9 213	478
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	1	-
À LA FIN DE LA PÉRIODE	210 367	185 889

Le montant de l'impôt différé comptabilisé en autres éléments du résultat global correspond principalement à la variation des impôts différés calculés sur les instruments dérivés et les écarts actuariels des engagements de retraites et assimilés envers le personnel.

Note 4 • Écarts d'acquisition, actifs incorporels et corporels et actifs biologiques

4.1 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont évalués comme étant l'excédent entre :

- d'une part le total de :
 - la juste valeur de la contrepartie transférée,
 - le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise,
 - la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes ;
- et d'autre part la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Cette évaluation à la juste valeur est réalisée, pour les acquisitions significatives, avec l'aide d'experts indépendants et reflète les meilleures estimations du management. Les intérêts ne conférant pas le contrôle peuvent être évalués soit à la quote-part de l'actif net identifiable de la société acquise, soit à la juste valeur.

Lors de transactions avec les intérêts ne conférant pas le contrôle, le Groupe comptabilise dans les capitaux propres part du Groupe, la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part de minoritaires acquises ou cédées dans des sociétés contrôlées. Les frais d'acquisition que le Groupe encourt pour effectuer un regroupement d'entreprises tels que les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de juristes, de due diligences, et les autres honoraires professionnels ou de conseil sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Risques de pertes de valeur : Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. Les modalités du test visent à s'assurer que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est affecté ou rattaché l'écart d'acquisition est au moins égale à sa valeur nette comptable (cf. Note 4.2). Si une perte de valeur est constatée, une provision de caractère irréversible est constatée dans le résultat d'exploitation, sur la ligne « Dépréciation d'actifs et écarts d'acquisition ».

	31/12/2021			31/12/2022		
	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
Écarts d'acquisition	562 037	(524 488)	37 549	590 236	(550 636)	39 600

RÉPARTITION DES ÉCARTS D'ACQUISITION PAR UNITÉS GÉNÉRATRICE DE TRÉSORERIE

	Vallourec do Brasil Tubes	Vallourec Eastern Hemisphere Tubes	Total
Au 31/12/2020	24 815	-	24 815
Effet des variations de change	340	34	374
Pertes de valeur sur l'exercice	-	-	-
Effet des variations de périmètre	10 902	1 458	12 360
Au 31/12/2021	36 057	1 492	37 549
Effet des variations de change	4 019	101	4 120
Pertes de valeur sur l'exercice	-	-	-
Effet des variations de périmètre	(2 069)	-	(2 069)
AU 31/12/2022	38 007	1 593	39 600

4.2 Tests de pertes de valeur

Dépréciation d'actifs

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition ont été alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Lorsqu'un actif au sein d'une UGT est arrêté ou mis en vente et ne contribue plus aux flux de trésorerie de l'UGT il est testé séparément.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre :

- sa valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie prévisionnels qu'elle génère, sans tenir compte des investissements de capacité prévus et des gains de productivité attendus ;
- sa juste valeur diminuée des coûts de cession.

La base testée d'une UGT est composée des actifs nets d'exploitation non courants et courants.

Un test de dépréciation est effectué :

- au minimum une fois par an pour les UGT comprenant des actifs à durée de vie indéterminée, c'est-à-dire des écarts d'acquisition dans le cas du groupe Vallourec ;
- pour les autres UGT, en cas d'apparition d'indices de pertes de valeur. Les indicateurs externes et internes de perte de valeur suivis sont principalement la réduction de la demande *Oil & Gas*, la réduction des perspectives d'investissement des acteurs *Oil & Gas* analysée par zones géographiques, la perte d'un contrat majeur, la non-utilisation ou destructions des actifs industriels, les restructurations d'activité.

Une valeur boursière du Groupe inférieure à l'actif net consolidé sur un cycle d'activité, des perspectives négatives liées à l'environnement économique, législatif, technologique, ou au secteur d'activité constituent des indices généraux de perte de valeur susceptibles d'entraîner des tests de dépréciation de l'ensemble des UGT du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est comptabilisée et présentée sur la ligne dépréciation d'actifs et d'écart d'acquisition en résultat d'exploitation. Lorsqu'une UGT contient un écart d'acquisition, la perte de valeur réduit en priorité l'écart d'acquisition, puis le cas échéant les autres immobilisations de l'UGT.

UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE

Le Groupe comprend principalement quatre UGT qui regroupent les actifs de plusieurs filiales intervenant dans le cycle de production des produits commercialisés par ces UGT et représentent 99 % de l'actif net du Groupe et la totalité des écarts d'acquisition :

- Vallourec Eastern Hemisphere Tubes : l'UGT regroupe une tuberie (Chine) et des lignes de finition (en France, au Moyen-Orient et en Asie) ;
- Vallourec North America Tubes : l'UGT regroupe une aciérie et des tuberies aux États-Unis ainsi que des lignes de finition (aux États-Unis et au Mexique).

À la suite de la modification des informations sectorielles en 2022, le Groupe a scindé son ancienne UGT Vallourec Do Brazil en deux UGT distinctes :

- Vallourec do Brasil Tubes : l'UGT regroupe au Brésil une aciérie, des tuberies, ainsi que les lignes de finition qu'elles approvisionnent ;
- Vallourec do Brasil Mine & Forêts : l'UGT regroupe la mine de fer et les forêts d'eucalyptus utilisées pour l'alimentation en charbon de bois du haut-fourneau situé à Jeceaba dans l'État du Minas Gerais.

INDICES DE PERTES DE VALEUR

Au 31 décembre 2022, les tests de dépréciations ont été réalisés sur les UGT Eastern Hemisphere Tubes, Vallourec do Brasil Tubes compte tenu des écarts d'acquisition attachés à ces UGT.

Concernant l'UGT Vallourec North America Tubes, aucun indice de perte de valeur de nature à nécessiter une mise à jour du test de perte de valeur n'a été identifié. Cette UGT bénéficie de la hausse de l'activité et des prix dans le secteur Pétrole et Gaz en Amérique du Nord et de la prise des investissements des sociétés pétrolières sur 2022, ainsi que d'un consensus de perspectives favorables pour les années à venir. Pour rappel seul l'écart d'acquisition affecté à cette UGT avait fait l'objet d'une dépréciation en 2020.

Enfin des tests de dépréciation ont été réalisés sur les actifs isolés, en particulier : les actifs des sociétés Vallourec Tubes France, Valinox, Vallourec Oil & Gas UK, et de Vallourec Deutschland et les actifs biologiques non stratégiques au Brésil.

VALEUR RECOUVRABLE

Pour chaque UGT testée, la valeur recouvrable a été considérée comme égale à la valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie prévisionnels actualisés qu'elle génère.

Pour les actifs isolés, la valeur recouvrable a été considérée comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession ou la valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie prévisionnels actualisés qu'elle génère.

Les prévisions retenues sont celles du plan stratégique à cinq ans qui s'appuie sur des hypothèses macroéconomiques par marché, basées sur des sources externes (prévisions d'investissements E&P *Oil & Gas* par régions, prix du baril et du gaz, devises, matières premières, inflation...). Il est notamment tenu compte de plusieurs sources externes telles que AIE, IHS ou encore Wood Mackenzie qui permettent d'estimer les volumes d'investissements E&P *Oil & Gas* par régions. Sur la base de ces éléments, les régions, sous la coordination des départements centraux établissent leurs prévisions de ventes (volumes et prix). Les hypothèses du plan stratégique sont alignées sur les engagements de Vallourec liés au changement climatique.

Il convient de noter que la majeure partie de notre chiffre d'affaires est issu de la vente de tubes sans soudure et de connexions pour l'industrie pétrolière (tubing et casing pour les puits de pétrole et de gaz, pipelines, tubes de raffinage et pétrochimie...). Le comportement de nos clients peut différer en fonction de leur propre business model et de la manière dont ils s'adaptent structurellement à l'évolution des prix (structure de coûts, politique de stocks, aversion au risque, portefeuille de projet, capacité de financement). L'expérience et la connaissance de nos équipes sont déterminantes dans l'élaboration de nos prévisions.

Toutes les informations prévisionnelles sont dérivées du budget et des prévisions approuvées par le Comité Exécutif du Groupe en décembre 2022.

Vallourec considère sur l'horizon du plan stratégique une évolution progressive des investissements pétroliers et des bénéfiques des plans de compétitivité et des nouvelles routes industrielles lancés par le Groupe.

Au-delà du plan stratégique à cinq ans, une extrapolation des flux est réalisée sur trois ans, pour tenir compte des effets de cycle qui impactent les investissements pétroliers et donc l'activité de Vallourec. Le niveau normatif correspond à des niveaux d'investissements des opérateurs pétroliers cohérents avec les perspectives à long terme du marché O&G (déplétion des champs existants et hausse de la demande de pétrole et de gaz). Ils peuvent varier d'une année sur l'autre en fonction du contexte économique.

Une telle période permet en outre de faire converger progressivement les taux de croissance des chiffres d'affaires de la dernière année du plan stratégique vers le taux de croissance à l'infini.

TAUX DE CROISSANCE À L'INFINI

L'hypothèse de croissance projetée des bénéfiques à long terme (LTGR) pour chaque UGT a été construite pour les années au-delà de 2030 en tenant compte des perspectives :

- de croissance de ventes de tubes de pétrole et de gaz laquelle est basée sur l'hypothèse production *Oil & Gas* supposée par le scénario de développement durable (SDS) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) publié en 2021. Ce scénario « SDS » tient compte des mesures nécessaires pour atteindre une élévation de température inférieure à 2 °C à horizon 2050 ainsi que des objectifs énergétiques fixés dans le « 2030 Agenda for Sustainable Development » adopté en 2015 par les membres de l'ONU y compris ceux de l'accord de Paris. Ce scénario compatible avec l'Accord de Paris et en ligne avec les engagements du Groupe en matière environnementaux ;
- de croissance de ventes de tubes à destination des secteurs des énergies renouvelables tels que l'hydrogène, la géothermie et le captage, stockage et réutilisation de carbone ;
- d'inflation par région selon le Fond monétaire international (FMI).

Ainsi, les taux de croissance retenus s'élèvent à 0,4 % pour l'UGT Vallourec Eastern Hemisphere Tubes et 3,2 % pour l'UGT Vallourec do Brasil Tubes.

Par ailleurs, les perspectives à long terme du marché O&G ont été prises en compte dans le taux de croissance.

Les UGT sont testées dans la principale devise constituant les flux futurs de trésorerie, à savoir :

- en EUR pour l'UGT Eastern Hemisphere Tubes ;
- en BRL pour l'UGT Vallourec do Brasil Tubes.

TAUX D'ACTUALISATION

Les taux de croissance à l'infini ont été revus au 31 décembre 2022 afin de mettre en cohérence ces derniers avec la devise dans laquelle le coût moyen pondéré du capital (« WACC ») et les flux futurs de trésorerie ont été calculés. Ces taux découlent des prévisions d'inflation long terme de la devise retenue pour chaque UGT.

Les taux d'actualisation des UGT correspondent à leur coût moyen pondéré du capital (« CMPC » ou « WACC ») défini comme la moyenne pondérée du coût des fonds propres et du coût de la dette après impôt. Les taux d'actualisation sont estimés à l'aide du Modèle d'évaluation des actifs financiers (« MEDAF »).

Les principales composantes du coût des fonds propres sont :

- un taux sans risque estimé à partir du rendement observé de l'OAT 10 ans ;
- une prime de risque systématique obtenue en appliquant à la prime de risque du marché actions de l'UGT un bêta calculé à partir des données boursières d'un échantillon de sociétés cotées réalisant une activité comparable ;
- une prime de risques spécifiques au titre notamment des risques pays de l'UGT.

Le coût de la dette après impôt de chaque UGT est calculé en majorant le taux sans risque d'un *spread* de crédit calculé à partir des données moyennes des sociétés cotées de l'échantillon mentionné ci-dessus.

Le *gearing* (ou ratio dettes sur fonds propres) permet de pondérer le coût des fonds propres et le coût de la dette après impôt. Il correspond à la médiane de la dette financière nette / capitalisation boursière des entreprises de l'échantillon de sociétés cotées retenue à titre de référence.

Les paramètres exprimés ci-dessus sont calculés sur une durée moyenne de deux ans.

Le taux d'actualisation de chaque UGT est calculé en cohérence avec la principale devise dans laquelle sont libellés les flux futurs de trésorerie.

La mise en œuvre de cette approche aboutit à des taux d'actualisation de 10,6 % pour l'UGT Vallourec Eastern Hemisphere Tubes et 13,8 % pour l'UGT Vallourec do Brasil Tubes.

RISQUES CLIMATIQUES

Vallourec confirme ses ambitions de réduction de l'empreinte carbone directe et indirecte à horizon 2025 en ligne avec l'Accord de Paris. L'atteinte des objectifs de CO₂ résulte en partie du transfert de la production de l'Allemagne vers le Brésil, des projets de réduction des émissions de méthane dans les fours de carbonisation au Brésil, et de l'augmentation de la part d'achat d'acier issus de la filière électrique en Chine. Le Groupe a tenu compte de ces éléments dans la préparation du plan stratégique.

Dans le cadre des enjeux liés au changement climatique et au développement durable, les tests de pertes de valeurs intègrent également la prise en compte des perspectives de croissance du secteur *Oil & Gas*, telles qu'expliquées dans le paragraphe taux de croissance à l'infini, matérialisant les risques climatiques de transition.

Au-delà de ces éléments, le Groupe a identifié des risques inhérents climatiques physiques (e.g. risques cycloniques, fortes pluies, etc.). Ces risques sont des événements climatiques susceptibles de se produire et dont la probabilité n'est pas connue à la date de clôture. En cas de survenance effective, cet événement climatique constituera un indice de perte de valeur pour les actifs concernés et le Groupe en tiendra compte dans la réalisation des tests de perte de valeur et dans les durées de vie des actifs.

RÉSULTATS DES TESTS DE DÉPRÉCIATIONS

Les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre n'ont pas conduit à constater des pertes de valeur notamment sur l'UGT Vallourec Eastern Hemisphere Tubes.

Pour l'UGT Vallourec do Brasil Tubes, la valeur d'utilité excède la valeur comptable et aucune variation raisonnablement possible (+ 200 points de WACC, - 200 points de taux de croissance ou une variation de l' EBITDA de 20% par an) des hypothèses du test ne conduirait à une dépréciation au 31 décembre 2022.

Des pertes de valeur (36 millions d'euros) ont également été constatées sur des actifs isolés testés séparément sur les activités arrêtées.

L'UGT présentant la sensibilité la plus forte aux hypothèses est l'UGT Eastern Hemisphere Tubes et les analyses de sensibilité sont présentées ci-après.

TESTS DE SENSIBILITÉ

Les analyses de sensibilité présentées dans le tableau ci-dessous ont été calculées en faisant varier un paramètre unique.

Analyse (en millions d'euros)	Vallourec Eastern Hemisphere Tubes
Actifs nets	
• Dont courants	296
• Dont non courants	178
Bases testées au 31/12/2022	474
Valeur d'utilité de l'UGT	474
Perte de valeur	-
• Dont perte sur écart d'acquisition	
• Dont perte sur immobilisations corporelles	-

Analyse des sensibilités

(en millions d'euros)

Sensibilité au taux d'actualisation	+ 0,5 pt	(21)
	- 0,5 pt	32
Sensibilité du RBE	+ 10 % par an	96
	- 10 % par an	(88)
Sensibilité au taux EUR / USD	+ 5 cts	(228)
	- 5 cts	259
Sensibilité sur le taux de croissance à l'infini	+ 0,5 pt	17
	- 0,5 pt	(8)

Le tableau ci-dessus fait apparaître que les flux de l'UGT sont sensibles aux variations de la valeur de leurs transactions à l'export libellées dans une autre monnaie que celle du pays de leur implantation (principalement USD).

4.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût. Elles comprennent essentiellement des brevets et marques qui sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont enregistrées séparément de l'écart d'acquisition si leur juste valeur peut être évaluée lors de la phase d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation par l'entreprise lorsqu'elles ont une durée de vie finie.

	31/12/2021			31/12/2022		
	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	354 512	(308 929)	45 583	369 023	(332 203)	36 820

Les immobilisations incorporelles correspondent à la technologie, logiciels, brevets et licences, ainsi qu'aux savoir-faire et relations clients acquis notamment à l'occasion de regroupements d'entreprises.

Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie autres que les écarts d'acquisition.

4.4 Immobilisations corporelles

Évaluation au coût net d'amortissement et de dépréciation

Hormis le cas où elles sont acquises lors d'un regroupement d'entreprises, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. À chaque arrêté, le coût d'acquisition est diminué de l'amortissement cumulé et le cas échéant, des provisions pour dépréciation déterminées selon IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Approche par composants

Les principaux composants d'une immobilisation présentant une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation principale (fours, équipements industriels lourds...) sont identifiés par les services techniques, afin d'être amortis sur leur durée d'utilité propre.

Lors du remplacement du composant, la dépense (soit le coût du nouveau composant) est immobilisée à condition que des avantages économiques futurs soient toujours attendus de l'actif principal.

L'approche par composants est également appliquée aux dépenses de grandes révisions, planifiées et d'une périodicité supérieure à un an. Ces dépenses sont identifiées comme une composante du prix d'acquisition de l'immobilisation et amorties sur la période séparant deux révisions.

Frais d'entretien et de réparation

Les frais d'entretien et de réparation récurrents ne répondant pas aux critères de l'approche par composants sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Immobilisations acquises dans le cadre d'une acquisition d'entreprises

Les immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition. Elles sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité résiduelle à la date d'acquisition.

Droit d'utilisation

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- d'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement.

Les contrats de location du Groupe concernent principalement des biens immobiliers et du matériel industriel servant à la fabrication et au transport de produits.

Le Groupe utilise les exemptions suivantes permises par la norme :

- exclusion des contrats de location de courte durée (durée inférieure à 12 mois) ;
- exclusion des contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur (valeur unitaire à neuf inférieure à 5 000 dollars US) ;
- exclusion des contrats de location d'actif incorporel.

Évaluation du droit d'utilisation des actifs

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat et l'estimation des coûts de remise en état.

Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat de location.

Amortissements

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire et sur les durées d'utilité indiquées ci-après. Les terrains ne sont pas amortis.

Principales catégories d'immobilisations	Durée d'utilité
CONSTRUCTIONS	
Bâtiments	30-40
Agencements et aménagements	10
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIEL ET OUTILLAGE	
Installations industrielles	20-25
Autres (automates...)	5-10
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Matériel de transport et mobilier de bureau	5-10
Matériel informatique	3

Les dotations aux amortissements des nouveaux sites industriels en phase de démarrage sont calculées compte tenu de la méthode des unités de production pour les actifs directement utilisés dans le processus de production et de la méthode de l'amortissement linéaire pour l'amortissement des autres actifs.

	31/12/2021			31/12/2022		
	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Terrains	111 850	(41 933)	69 917	125 039	(49 041)	75 998
Constructions	828 104	(574 520)	253 584	881 643	(604 842)	276 801
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 799 856	(2 627 877)	1 171 980	4 037 566	(2 838 840)	1 198 726
Immobilisations corporelles en cours	166 113	(2 409)	163 704	155 984	(2 715)	153 269
Autres immobilisations corporelles	281 411	(187 860)	93 551	326 234	(202 257)	123 977
TOTAL	5 187 334	(3 434 599)	1 752 735	5 526 466	(3 697 695)	1 828 771

Immobilisations corporelles (hors droits d'utilisation)	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Au 31/12/2020	4 813 245	(3 162 120)	1 651 126
Acquisitions	132 687	-	132 687
Cessions ^(a)	(186 981)	168 571	(18 410)
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	-	(166 365)	(166 365)
Pertes de valeur	-	(4 855)	(4 855)
Effet des variations de change	233 635	(150 171)	83 464
Reclassement et autres variations ^(b)	(44 200)	53 406	9 205
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	126 090	(96 006)	30 084
Au 31/12/2021	5 074 476	(3 357 540)	1 716 936
Acquisitions	190 323	-	190 323
Cessions	(190 626)	144 130	(46 496)
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	-	(192 042)	(192 042)
Pertes de valeur	-	(35 135)	(35 135)
Effet des variations de change	237 458	(112 628)	124 830
Reclassement et autres variations	(76 396)	75 447	(949)
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées ^(c)	157 947	(138 021)	19 926
Au 31/12/2022	5 393 182	(3 615 789)	1 777 393

(a) Dont cession des actifs de Reisholz en Allemagne.

(b) Principalement cession de Valinox Nucléaire SAS, (usine de Montbard en France) et impact de l'option d'achat sur un contrat de location d'un équipement de traitement de l'eau chez Vallourec Soluções Tubulares do Brasil.

(c) En 2022, le Groupe a réalisé les cessions de Vallourec Bearing Tubes et des actifs de son activité nucléaire en Chine.

En 2022 les acquisitions d'immobilisations corporelles (190 millions d'euros) sont principalement réalisées au Brésil et aux États-Unis.

DROITS D'UTILISATION

	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
Au 31/12/2020	181 850	(114 717)	67 133
Acquisitions	21 871	-	21 871
Cessions	(27 892)	25 840	(2 052)
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	-	(16 832)	(16 832)
Pertes de valeur	-	(47)	(47)
Effet des variations de change	3 824	(2 189)	1 635
Autres	(69 600)	33 624	(35 976)
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	2 804	(2 737)	67
Au 31/12/2021	112 857	(77 058)	35 799
Acquisitions	37 883	-	37 883
Cessions	(19 589)	12 984	(6 606)
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	-	(15 060)	(15 060)
Pertes de valeur	-	(1 037)	(1 037)
Effet des variations de change	3 904	(2 690)	1 214
Autres	(2 672)	1 856	(815)
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	900	(900)	-
AU 31/12/2022	133 283	(81 905)	51 378

4.5 Actifs biologiques

Le Groupe possède des actifs biologiques au Brésil constitués de forêts d'eucalyptus exploitées pour les besoins internes en coke. Ces derniers sont évalués selon les principes définis par la norme IAS 41 « Agriculture ». La présence d'un marché actif au Brésil conduit le Groupe à évaluer ces actifs à leur juste valeur, diminuée des coûts de cession, lors de la comptabilisation initiale ainsi qu'à chaque date de clôture.

	31/12/2021	31/12/2022
Au 1^{er} janvier	30 236	37 733
Investissements	5 527	8 525
Évaluation à la juste valeur	10 158	32 963
Dotations nettes aux amortissements de la période	(2 848)	(4 969)
Reclassement vers stocks	(5 483)	(9 748)
Effet des variations de change	382	3 748
Autres variations	(3 718)	(5 751)
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	3 479	-
À LA FIN DE LA PÉRIODE	37 733	62 501

La filiale brésilienne Vallourec Florestal exploite des forêts d'eucalyptus principalement destinés à produire le charbon de bois utilisé dans les hauts fourneaux de Vallourec Soluções Tubulares do Brasil.

Au 31 décembre 2022, la Société exploitait environ 100 062 hectares d'eucalyptus sur une surface totale de 211 686 hectares.

Le chiffre d'affaires de Vallourec Florestal s'élève à 38,1 millions d'euros en 2022 contre 31,8 millions d'euros en 2021.

4.6 Réconciliation des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations du tableau de flux

	2021		2022	
	Incorporels et corporels	Biologiques	Incorporels et corporels	Biologiques
Acquisition d'immobilisations incorporelles	1 153	-	1 016	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	132 687	5 527	190 323	8 525
Total des investissements industriels	133 840	5 527	191 339	8 525
Variation des dettes sur immobilisations et des apports des partenaires	(1 708)	-	(9 188)	-
TOTAL	132 132	5 527	182 151	8 525
Tableau de trésorerie : investissements décaissés au cours de l'année s'élèvent à :		137 659		190 676

4.7 Engagements hors bilan opérationnels

Les engagements hors bilan reçus s'élèvent à 8 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 6 millions d'euros au 31 décembre 2021. Ils correspondent principalement à des commandes d'immobilisations.

ENGAGEMENTS DONNÉS PAR ÉCHÉANCE

	31/12/2021	31/12/2022	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Créances clients	6 281	473	473	-	-
Autres engagements	80 569	223 855	66 126	132 600	23 129
TOTAL	86 850	224 328	66 599	132 600	23 129

Note 5 • Titres mis en équivalence

Définition

Les entreprises associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les participations du Groupe dans des co-entreprises et entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Mise en équivalence

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée soit initialement comptabilisée au coût, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en goodwill. Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Les quotes-parts dans les résultats nets des entreprises associées sont intégrées au sein du résultat net des activités poursuivies, que leurs activités s'inscrivent ou non dans le prolongement des activités du Groupe.

Test de dépréciation

En cas d'indice de perte de valeur, la valeur comptable totale de la participation (y compris goodwill) fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions prévues par la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs.

Perte de l'influence notable ou du contrôle conjoint

Dès lors que la participation ne constitue plus une entreprise associée, la méthode de la mise en équivalence n'est plus appliquée. Si le Groupe conserve un intérêt résiduel dans l'entité et que cet intérêt constitue un actif financier, cet actif financier est évalué à la juste valeur à la date où la participation cesse d'être une entreprise associée ou une co-entreprise.

Prise de contrôle d'une activité conjointe ou d'une mise en équivalence

Conformément à la norme IFRS 3, les participations antérieurement détenues sont réévaluées à leur juste valeur conduisant à un résultat de cession (« Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents ») et les actifs acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de prise de contrôle.

Les principales sociétés mises en équivalence (valeur comptable individuelle supérieure à 20 millions d'euros) sont listées ci-dessous.

	HKM	Autres	Total entreprises associées	Total co-entreprises	Total
Activité	Aciérie				
Lieu d'implantation	Allemagne				
Au 31/12/2021	-	16 222	16 222	19 089	35 311
Résultat sur l'exercice	-	(1 013)	(1 013)	(3 069)	(4 082)
Dividendes versés	(6)	(338)	(344)	-	(344)
Pertes de valeur	-	-	-	(13 530)	(13 530)
Effet des variations de change	6	998	1 004	(19)	985
Reclassement et autres variations	-	100	100	(2 471)	(2 371)
AU 31/12/2022	-	15 969	15 969	-	15 969

HKM est une entreprise associée qui produit des ronds d'acier exclusivement destinés à ses actionnaires. HKM livre principalement les tuberies européennes et est intégré à l'UGT Vallourec Eastern Hemisphere Tubes. L'évaluation de sa valeur d'utilité a été déterminée sur les mêmes bases que celles retenues pour réaliser le test de pertes de valeur (IAS 36) de l'UGT Vallourec Eastern Hemisphere Tubes.

En 2021, les perspectives d'activité ne permettant pas d'absorber les volumes revenant à Vallourec, cette dernière a décidé de procéder à la résiliation des accords de coopération et d'approvisionnement, qui prendra effet le 31 décembre 2028 au terme du préavis contractuellement fixé à sept ans.

5.1 Données relatives aux entreprises associées

Les informations financières (à 100 %) résumées de la société HKM sont présentées ci-dessous.

HKM	31/12/2021	31/12/2022
Actifs non courants	561 989	560 005
Actifs courants	860 725	748 675
Passifs non courants	404 518	445 714
Passifs courants	614 758	459 545
Actif net	403 438	403 421
Ventes	3 135 990	3 786 868
Résultat d'exploitation	12 769	1 385
Total résultat global	31	14

La réconciliation des informations financières résumées de l'entreprise associée HKM avec la valeur comptable des intérêts du Groupe dans cette entreprise associée s'établit de la manière suivante :

HKM	31/12/2021	31/12/2022
Actif net	403 438	403 421
Pourcentage de détention du Groupe dans HKM	20 %	20 %
Valeur des titres mises en équivalences	-	-
Résultat HKM	31	14
Pourcentage de détention du Groupe dans HKM	20 %	20 %
Quote-part de résultat net	6	3

Le Groupe détient également des intérêts dans d'autres entreprises associées (qui, considérées individuellement, ne sont pas significatives) pour une valeur comptable globale de 16 millions d'euros au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

5.2 Données relatives aux co-entreprises

Le Groupe a annoncé l'arrêt de l'activité de la co-entreprise Vallourec Umbilicals. L'ouverture d'une procédure de conciliation a eu lieu courant décembre. L'objectif de cette période de conciliation, d'une durée maximale de cinq mois, est de pouvoir mener à bien « l'information consultation » des instances représentatives du personnel de Vallourec Umbilicals sur le projet de cessation d'activité, ainsi que la négociation des mesures sociales d'accompagnement des

salariés selon les pratiques en vigueur au sein du Groupe, tout en recherchant un éventuel repreneur dans le cadre du dispositif Loi Florange. En conséquence, la participation a été totalement dépréciée pour un montant de 13 millions d'euros ainsi que les créances financières vis-à-vis de la Société pour un montant de 7 millions d'euros.

5.3 Opérations réalisées avec les parties liées

	Entreprises associées HKM
Ventes aux parties liées	2 467
Achats auprès des parties liées	518 037
Créances sur les parties liées	65
Dettes envers les parties liées	94 994

Les achats concernent principalement les achats de ronds d'acier à HKM, produits utilisés comme matières premières dans la fabrication par les laminoirs européens de Vallourec Deutschland.

5.4 Rémunération des organes de direction et de surveillance

Le montant global des rémunérations aux membres du Comité Exécutif au cours de l'année 2022 ainsi que les engagements de retraite à la clôture s'établissent comme suit :

	2021	2022
Rémunérations et avantages en nature	6 799	11 533
Paiements fondés sur des actions ^(a)	6 044	30 318
Engagement de départ en retraite	835	524
Engagement de retraite complémentaire	2 904	2 398

(a) Information fournie à partir des plans 2020 d'option de souscription d'actions et d'actions de performance, et du Management Equity Plan de 2022.

Concernant les engagements de retraite accordés aux dirigeants, il n'existe pas de régime spécifique ; les dirigeants bénéficient du régime de retraite complémentaire du groupe Vallourec (régime à prestations définies instauré en 2005 et fermé au 31 décembre 2015), ainsi que des régimes type articles 83 et 82 mis en place au 1^{er} avril 2016, ces régimes n'entraînant pas d'engagements.

Il n'y avait au 31 décembre 2022 ni prêt ni caution accordée aux dirigeants par la société mère Vallourec et ses filiales contrôlées.

Le montant des jetons de présence et autres rémunérations perçus par les membres s'élève à 0,8 million d'euros en 2022, contre 0,9 million d'euros en 2021.

Note 6 • Capitaux propres, paiement en action et résultat par action

6.1 Capitaux propres – part du Groupe

CAPITAL

Le capital de Vallourec est composé de 231 777 627 actions ordinaires au nominal de 0,02 euro entièrement libéré contre 228 928 428 actions au 31 décembre 2021. Dans le cadre d'attribution d'actions gratuites du *Management Equity Plan*, le Groupe a procédé à une émission de 2 849 199 actions nouvelles.

Les variations du capital de la Société au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

(en euros, sauf le nombre d'actions en unités)	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social en euros
Capital social au 31 décembre 2021	228 928 428	0,02	4 578 569
Augmentation de capital sans DPS par émission d'actions nouvelles	2 849 199	0,02	56 984
CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2022	231 777 627	0,02	4 635 553

Le cours de l'action Vallourec au 31 décembre 2022 s'élève à 12,27 euros/action.

RÉSERVES, INSTRUMENTS FINANCIERS

Ces réserves de variation de juste valeur des instruments de couverture (nettes d'impôt) sont alimentées principalement par deux types d'opérations :

- les opérations de couverture de change efficaces affectées au carnet de commandes et aux offres commerciales. Les variations des effets de change constatées à la clôture sont comptabilisées dans les capitaux propres ;
- les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt (à taux fixe) ont été contractés. Ils font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions des taux d'intérêt, sont comptabilisées en capitaux propres.

RÉSERVES DE CONVERSION

Les réserves de conversion résultent de la conversion des capitaux propres des filiales hors zone euro. Leur variation correspond aux changements de taux des devises sur l'évaluation des capitaux propres et du résultat de ces sociétés. Ces réserves ne sont reprises en résultat qu'en cas de cession partielle ou totale et perte de contrôle de l'entité étrangère.

	USD	GBP	BRL	CNY	Autres	Total
Au 31/12/2020	196 633	(14 821)	(1 270 157)	11 780	(34 947)	(1 111 512)
Variation	94 503	3 074	11 109	18 021	6 156	132 863
Au 31/12/2021	291 136	(11 747)	(1 259 048)	29 801	(28 791)	(978 649)
Variation	95 716	(1 191)	126 768	(4 348)	10 349	227 294
AU 31/12/2022	386 852	(12 938)	(1 132 280)	25 453	(18 442)	(751 355)

6.2 Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont essentiellement détenues par Incotep au titre de Vallourec Tubos para Industria Ltda.

6.3 Paiements en actions (options et actions de performance)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation des avantages résultant des plans d'options et d'attributions d'actions de performance qui équivalent à une rémunération des bénéficiaires : ils sont comptabilisés en charges de personnel et étalés sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale de l'option. Le nombre d'options pris en compte pour valoriser le plan est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires à la fin de la période d'indisponibilité des droits.

Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'options d'achat ou de souscription d'actions, leur conférant le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu.

Les options sont évaluées à la date d'octroi, selon le modèle binomial.

Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'attributions d'actions dans lesquels les conditions d'acquisition des droits sont liées à des conditions de performance (pourcentage du résultat brut d'exploitation consolidé). Ces plans sont évalués selon un modèle de type binomial de projection de cours.

Vallourec propose à ses salariés de participer à des plans d'actionnariat réservés. Ces plans sont évalués selon un modèle de type binomial de projection de cours.

L'impact dans le compte de résultat des plans d'actionnariat salariés est présenté à la Note 2.3.

Plans de souscription d'actions

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans de souscription d'actions de 2010 à 2022 au profit de certains dirigeants, mandataires sociaux et salariés du groupe Vallourec.

À noter que les caractéristiques des plans de 2011 à 2020 ont été recalculées pour tenir compte de la décision du Président du

Directoire du 30 juin 2021 visant à ajuster le nombre et les prix d'exercice des actions avec pour objectif d'assurer la préservation des droits des porteurs suite à l'augmentation de capital du 30 juin 2021 (application d'un facteur d'ajustement de 1,89929156 sur le nombre d'options attribuées et sur le prix d'exercice).

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

	Plan 2014	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018
Date d'attribution	15/04/2014	15/04/2015	18/05/2016	18/05/2017	15/06/2018
Date de maturité	15/04/2018	15/04/2019	18/05/2020	18/05/2021	15/06/2022
Date d'expiration	15/04/2022	15/04/2023	18/05/2024	18/05/2025	15/06/2026
Prix d'exercice (en euros)	832,03	488,14	140,29	216,55	197,84
Nombre d'options attribuées	16 977	17 656	15 216	8 135	9 851

	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022
Date d'attribution	17/06/2019	15/06/2020	13/10/2021	04/06/2022
Date de maturité	17/06/2023	15/06/2024	13/10/2025	04/06/2026
Date d'expiration	17/06/2027	15/06/2030	13/10/2031	04/06/2032
Prix d'exercice (en euros)	79,14	33,60	7,26	12,65
Nombre d'options attribuées	9 851	89 462	123 518	58 425

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

En nombre d'options	2021	2022
Options en circulation au 1^{er} janvier	143 877	254 288
Options exercées	-	-
Options devenues caduques	(22 782)	(8 776)
Options radiées	(7 396)	(8 763)
Options distribuées sur l'exercice	123 518	58 425
Impact de l'augmentation de capital sur les plans antérieurs à 2020	17 071	-
OPTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE	254 288	295 174
Dont options pouvant être exercées	25 607	18 745

Les chiffres reportés correspondent aux nombres d'options avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisition et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

Au 31 décembre 2022, le prix d'exercice moyen des actions est de 35,30 euros.

VALORISATION DES PLANS ^(a)

	Plan 2021	Plan 2022
Prix de l'action à la date d'attribution	7,53 €	12,88 €
Volatilité ^(b)	35 %	40 %
Taux sans risque ^(c)	- 0,03 %	1,42 %
Prix d'exercice	7,26 €	12,65 €
Taux de dividendes ^(d)	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'option ^(e)	1,89 €	4,67 €

(a) Pour évaluer la juste valeur des options accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupon (source : Institut des actuaires).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes et de la politique de dividendes du Groupe.

(e) La juste valeur pour le Directoire et l'Operational Committee est de 4,67 euros pour le plan 2022.

Plans d'attribution d'actions de performance

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans d'attribution d'actions de performance de 2017 à 2022 au profit de certains salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

À noter que les caractéristiques des plans de 2017 à 2020 ont été recalculés pour tenir compte de la décision du Président du Directoire du 30 juin 2021 visant à ajuster le nombre et les prix d'exercice des actions avec pour objectif d'assurer la préservation des droits des porteurs suite à l'augmentation de capital du 30 juin 2021 (application d'un facteur d'ajustement de 1,89929156 sur le nombre d'actions attribuées) :

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

Plans d'attribution d'actions de performance	Plan 2018	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022
Date d'attribution	15/06/2018	17/06/2019	15/06/2020	13/10/2021	04/06/2022
Durée d'acquisition	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	3 ans	3 ans	3 ans
Durée de conservation	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	Néant	Néant	Néant
Conditions de performance	Oui ^(a)	Oui ^(b)	Oui ^(c)	Oui uniquement pour les cadres de grade supérieur à 20 ^(d)	Oui uniquement pour les cadres de grade supérieur à 20 ^(e)
Nombre théorique d'actions attribuées	39 756	39 595	64 747	289 396	231 410

(a) Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire et Comité Exécutif), elle sera fonction de la réduction des coûts des années 2018, 2019 et 2020 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et le free cash flow (FCF) cumulé du Groupe pour les exercices 2018, 2019 et 2020. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2. Pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants : la réduction des coûts des années 2018, 2019 et 2020 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2018 et 2020 par rapport à un panel de sociétés comparables. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2.

(b) Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire et Comité Exécutif), elle sera fonction de la réduction des coûts des années 2019, 2020 et 2021 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et le free cash flow (FCF) cumulé du Groupe pour les exercices 2019, 2020 et 2021. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2. Pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants : la réduction des coûts des années 2019, 2020 et 2021 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2019 et 2021 par rapport à un panel de sociétés comparables. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2.

(c) Pour l'ensemble des bénéficiaires, elle sera fonction de deux critères absolus internes :

- les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2020 et 2022, et un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2020 et 2022 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex S.A., Tenaris S.A., Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos S.A., TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal S.A., TMK et NOV.

(d) Les droits conditionnels à recevoir les actions de performance attribuées aux cadres de grade inférieur ou égal à 20 ne sont soumis à aucune condition de performance. Pour les bénéficiaires de grade 21 ou supérieur, elle sera fonction de deux critères absolus internes :

- les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2021 et 2023, et un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2020 et 2022 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex S.A., Tenaris S.A., Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos S.A., TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal S.A., TMK et NOV.

(e) Les droits conditionnels à recevoir les actions de performance attribuées aux cadres de grade inférieur ou égal à 20 ne sont soumis à aucune condition de performance. Pour les bénéficiaires de grade 21 ou supérieur, elle sera fonction de deux critères absolus internes :

- les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2022 et 2024, et un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2022 et 2024 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex S.A., Tenaris S.A., Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos S.A., TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal S.A., TMK et NOV.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D' ACTIONS

Pour l'ensemble des plans, l'évolution du nombre d'actions en cours d'acquisition est la suivante :

En nombre d'actions	2021	2022
Nombre d'actions en cours d'acquisition au 1^{er} janvier	78 664	398 664
Actions livrées sur l'année	(24 923)	(38 739)
Surperformances		9 447
Actions annulées	(9 434)	(22 695)
Actions attribuées sur l'année	289 396	231 410
Impact de l'augmentation de capital sur les plans antérieurs à 2020	64 961	-
NOMBRE D' ACTIONS EN COURS D' ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE	398 664	578 087

Les chiffres reportés correspondent aux nombres d'actions avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisition et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

Valorisation des plans ^(a)	Plan 2021 ⁽¹⁾	Plan 2022
Prix de l'action à la date d'attribution	7,53 €	12,88 €
Taux sans risque ^(b)	- 0,44 %	0,62 %
Taux de dividendes ^(c)	3 %	3 %
Juste valeur de l'action	6,87 €	11,76 €
Nombre d'actions attribuées	289 396	231 410

(a) Pour évaluer la juste valeur des actions accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé. L'avantage du salarié correspond à la juste valeur de l'action attribuée, tenant compte de l'impossibilité de percevoir les dividendes pendant la période d'acquisition et du coût pour le salarié induit par l'incessibilité du titre pendant la période de conservation.

(b) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupon (source : Institut des actuaires).

(c) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Management Equity Plan

Au cours de l'exercice 2022, le groupe Vallourec a attribué de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions « Management Equity Plan » (MEP) en faveur des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

PLAN MEP DU 4 JUIN 2022

Le plan « MEP » du 4 juin 2022 attribue 3 800 447 actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux. Ces actions sont réparties en deux enveloppes : 57 359 actions ordinaires et 3 743 088 actions de préférences.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions ordinaires sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Prix de l'action à la date d'attribution	12,88 €	12,88 €	12,88 €	12,88 €	12,88 €
Date d'acquisition ^(a)	30 % 04/06/2023 70 % 04/06/2027	30 % 04/06/2024 70 % 04/06/2027	30 % 04/06/2025 70 % 04/06/2027	30 % 04/06/2026 70 % 04/06/2027	30 % 04/06/2027 70 % 04/06/2027
Durée de conservation	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Conditions de performance ^(b)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Volatilité ^(c)	51 %	52 %	50 %	48 %	45 %
Taux sans risque ^(d)	- 0,08 %	0,38 %	0,62 %	0,80 %	0,94 %
Taux de dividendes ^(e)	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'action	9,20 €	8,96 €	8,93 €	8,85 €	8,80 €
Nombre d'actions attribuées	11 472	11 472	11 472	11 472	11 471

(a) La condition d'acquisition « juridique » se situe entre un et cinq ans selon la tranche. Or, à l'issue de cette période, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (hors retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition juridique et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à cinq années.

(b) Chaque tranche ne sera acquise que si à la date d'acquisition le cours de bourse de l'action Vallourec est supérieur à 8,09 euros.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe zéro coupon du CNO).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Prix de l'action à la date d'attribution	12,88 €	12,88 €	12,88 €
Durée d'acquisition ^(a)	30 % : 1,60 an 70 % : 4,07 ans	30 % : 1,96 an 70 % : 4,07 ans	30 % : 2,43 ans 70 % : 4,07 ans
Durée de conservation ^(a)	4,07 ans	4,07 ans	4,07 ans
Conditions de performance ^(b)	Oui	Oui	Oui
Volatilité ^(c)	48 %	48 %	48 %
Taux sans risque ^(d)	0,80 %	0,80 %	0,80 %
Taux de dividendes ^(e)	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'action	7,55 €	5,96 €	4,01 €
Nombre d'actions attribuées	1 723 917	1 723 918	295 253

(a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de 4,07 ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (hors retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à 4,07 années.

(b) Les actions de performance des tranches 1, 2 et 3, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint 16,19 euros, 20,22 euros et 28,32 euros pendant 90 jours consécutifs sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 1,60 an, 1,96 an et 2,43 ans.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe zéro coupon du CNO).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

PLAN MEP DU 4 JUILLET 2022

Le plan « MEP » du 4 juillet 2022 attribue 276 458 actions de préférences gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Prix de l'action à la date d'attribution	10,46 €	10,46 €	10,46 €
Durée d'acquisition ^(a)	30 % : 1,89 an 70 % : 4 ans	30 % : 2,19 ans 70 % : 4 ans	30 % : 2,57 ans 70 % : 4 ans
Durée de conservation ^(a)	4 ans	4 ans	4 ans
Conditions de performance ^(b)	Oui	Oui	Oui
Volatilité ^(c)	49 %	49 %	49 %
Taux sans risque ^(d)	1,22 %	1,22 %	1,22 %
Taux de dividendes ^(e)	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'action	5,70 €	4,33 €	2,67 €
Nombre d'actions attribuées	124 896	124 896	26 666

(a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de quatre ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (hors retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à quatre années.

(b) Les actions de performance des tranches 1, 2 et 3, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint 16,19 euros, 20,22 euros et 28,32 euros pendant 90 jours ouvrés consécutifs sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 1,89 an, 2,19 ans et 2,57 ans.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe zéro coupon du CNO).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

PLAN MEP DU 14 JUILLET 2022

Le plan « MEP » du 14 juillet 2022 attribue 810 416 actions de préférences gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Prix de l'action à la date d'attribution	8,95 €	8,95 €	8,95 €
Durée d'acquisition ^(a)	30 % : 2,08 ans 70 % : 4 ans	30 % : 2,37 ans 70 % : 4 ans	30 % : 2,77 ans 70 % : 4 ans
Durée de conservation ^(a)	4 ans	4 ans	4 ans
Conditions de performance ^(b)	Oui	Oui	Oui
Volatilité ^(c)	49 %	49 %	49 %
Taux sans risque ^(d)	1,22 %	1,22 %	1,22 %
Taux de dividendes ^(e)	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'action	3,96 €	2,93 €	1,66 €
Nombre d'actions attribuées	374 652	374 652	61 112

(a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de quatre ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (hors retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à quatre années.

(b) Les actions de performance des tranches 1, 2 et 3, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint 16,19 euros, 20,22 euros et 28,32 euros pendant 90 jours ouvrés consécutifs sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 2,08 ans, 2,37 ans et 2,77 ans.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe zéro coupon du CNO).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

PLAN MEP DU 26 JUILLET 2022

Le plan « MEP » du 26 juillet 2022 attribue 429 166 actions de préférences gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Prix de l'action à la date d'attribution	8,74 €	8,74 €	8,74 €
Durée d'acquisition ^(a)	30 % : 2,09 ans 70 % : 3,9 ans	30 % : 2,38 ans 70 % : 3,9 ans	30 % : 2,7 ans 70 % : 3,9 ans
Durée de conservation ^(a)	3,9 ans	3,9 ans	3,9 ans
Conditions de performance ^(b)	Oui	Oui	Oui
Volatilité ^(c)	50 %	50 %	50 %
Taux sans risque ^(d)	0,62 %	0,62 %	0,62 %
Taux de dividendes ^(e)	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'action	3,71 €	2,74 €	1,55 €
Nombre d'actions attribuées	196 527	196 527	36 112

- (a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de 3,9 ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (hors retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à 3,9 années.
- (b) Les actions de performance des tranches 1, 2 et 3, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint 16,19 euros, 20,22 euros et 28,32 euros pendant 90 jours ouvrés consécutifs sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 2,09 ans, 2,38 ans et 2,7 ans.
- (c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.
- (d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe zéro coupon du CNO).
- (e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

PLAN MEP DU 12 SEPTEMBRE 2022

Le plan « MEP » du 12 septembre 2022 attribue 16 168 actions de préférences gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 1	Tranche 2
Prix de l'action à la date d'attribution	10,60 €	10,60 €
Durée d'acquisition ^(a)	30 % : 1,72 an 70 % : 3,8 ans	30 % : 2 ans 70 % : 3,8 ans
Durée de conservation ^(a)	3,8 ans	3,8 ans
Conditions de performance ^(b)	Oui	Oui
Volatilité ^(c)	51 %	51 %
Taux sans risque ^(d)	1,54 %	1,54 %
Taux de dividendes ^(e)	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'action	5,66 €	4,44 €
Nombre d'actions attribuées	8 084	8 084

- (a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de 3,8 ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (hors retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à 3,8 années.
- (b) Les actions de performance des tranches 1 et 2 seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint 16,19 euros et 20,22 euros pendant 90 jours ouvrés consécutifs sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 1,72 an et 2 ans.
- (c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.
- (d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe zéro coupon du CNO).
- (e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

PLAN MEP DU 14 DÉCEMBRE 2022

Le plan « MEP » du 14 décembre 2022 attribue 95 502 actions de préférences gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 1	Tranche 2
Prix de l'action à la date d'attribution	10,70 €	10,70 €
Durée d'acquisition ^(a)	30 % : 1,76 an 70 % : 3,5 ans	30 % : 2 ans 70 % : 3,5 ans
Durée de conservation ^(a)	3,5 ans	3,5 ans
Conditions de performance ^(b)	Oui	Oui
Volatilité ^(c)	50 %	50 %
Taux sans risque ^(d)	2,11 %	2,11 %
Taux de dividendes ^(e)	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'action	5,61 €	4,26 €
Nombre d'actions attribuées	47 751	47 751

(a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de 3,5 ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (hors retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à 3,5 années.

(b) Les actions de performance des tranches 1 et 2 seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint 16,19 euros et 20,22 euros pendant 90 jours ouvrés consécutifs sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 1,76 an et 2 ans.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe zéro coupon du CNO).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D' ACTIONS

L'évolution du nombre d'actions en cours d'acquisition sur le plan « Management Equity Plan » 2022 est la suivante :

En nombre d'actions	Actions ordinaires	Actions de performance
Nombre d'actions en cours d'acquisition au 1^{er} janvier 2022	1 595 700	3 575 621
Actions livrées sur l'année	(300 571)	(2 548 628)
Actions annulées	(367 000)	(1 026 993)
Actions attribuées sur l'année	57 359	5 370 798
NOMBRE D' ACTIONS EN COURS D' ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2022	985 488	5 370 798

6.4 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est calculé en tenant compte de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires (options, actions de performance) et selon la méthode du « rachat d'actions » définie dans IAS 33 « Résultat par action ».

Sont présentés, ci-dessous, les résultats et actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action :

	2021	2022
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat de base par action	39 545	(366 383)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	120 189 061	229 552 910
Nombre moyen pondéré d'actions propres pour le résultat de base par action	(77 446)	(166 796)
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat de base par action	120 111 615	229 386 114
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)	0,3	(1,6)

Dividendes versés au cours de l'exercice	2021	2022
au titre de l'exercice précédent (<i>en euros</i>)	-	-
au titre d'acompte sur l'exercice en cours (<i>en euros</i>)	-	-

Note 7 • Financement et instruments financiers

7.1 Endettement financier net

Les « emprunts et dettes financières » comprennent les emprunts bancaires portant intérêts, les emprunts obligataires et les obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE).

Les emprunts sont ventilés en passifs courants pour la part devant être remboursée dans les 12 mois après la clôture et en passifs non courants pour les échéances dues à plus de douze mois.

Les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction associés dès lors qu'ils sont directement rattachables. De tels coûts (frais et primes d'émission des emprunts) sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont constatés dans le résultat financier de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

À chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture (cf. ci-après), les passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des liquidités en compte courant bancaire et des valeurs mobilières de placement (parts d'OPCVM, Sicav, FCP de trésorerie à court terme) disponibles immédiatement (non nanties), non risquées et de volatilité négligeable.

	31/12/2021			31/12/2022		
	Total	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant
Emprunts obligataires	1 164 259	1 164 259	-	1 135 486	1 135 486	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	223 912	222 485	1 427	233 016	230 257	2 759
Autres emprunts et dettes assimilées	185 363	537	184 826	308 004	1 451	306 553
Concours bancaires courants	3 409	-	3 409	4 815	-	4 815
Total emprunts et dettes financières courant et non courant	1 576 943	1 387 281	189 662	1 681 321	1 367 194	314 127
Valeurs mobilières de placement	293 729	-	293 729	299 822	-	299 822
Disponibilités	326 744	-	326 744	251 782	-	251 782
Trésorerie et équivalents de trésorerie	620 474	-	620 474	551 603	-	551 603
ENDETTEMENT FINANCIER NET	956 469	1 387 281	(430 812)	1 129 718	1 367 194	(237 476)

7.1.1 EMPRUNT OBLIGATAIRE

<i>En millions d'euros</i>	Montant nominal	Échéance	Taux facial	Taux effectif	Montant dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2022
Emprunt obligataire – juin 2021 ^(a)	1 023	Juin 2026	8,500 %	5,00 %	1 135
TOTAL	1 023				1 135

(a) Emprunt comportant une option de rachat à la main de l'emprunteur à partir du 30 juin 2023.

L'emprunt obligataire a été émis à la date de restructuration financière par voie de compensation à due concurrence avec les créances résiduelles restructurées. À titre indicatif, la juste valeur (« mark to market ») de cet emprunt obligataire est de 1 024 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Il comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de Vallourec (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) emportant une dégradation de la notation financière de celle-ci.

Cet emprunt obligataire peut également faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande du porteur ou, selon le cas, de Vallourec dans des hypothèses de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, de changement de situation de Vallourec ou de la réglementation fiscale.

7.1.2 EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les emprunts auprès des établissements de crédit se composent principalement du tirage sur les prêts garantis par l'État (PGE) de Vallourec S.A. (220 millions d'euros) qui sont détaillées en Note 7.1.5.

7.1.3 AUTRES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Les autres emprunts et dettes financières assimilées correspondent principalement aux lignes d'ACC ACE au Brésil.

En effet, Vallourec Soluções Tubulares do Brasil bénéficie de lignes d'ACC ACE, finançant ses besoins d'exploitation à l'export. Au 31 décembre 2022, le montant des ACC ACE s'élève à 282 millions d'euros.

7.1.4 ANALYSE EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES PAR DEVISE, TAUX ET ÉCHÉANCE**Endettement par devise**

	31/12/2021	%	31/12/2022	%
USD	134 643	9 %	228 490	14 %
EUR	1 430 546	91 %	1 439 781	86 %
BRL	10 349	1 %	11 629	1 %
Autres	1 405	0 %	1 421	0 %
TOTAL	1 576 943	100 %	1 681 321	100 %

Analyse par échéance des emprunts et dettes financières

	31/12/2021	31/12/2022
< 3 mois	43 047	274 183
> 3 mois et < 1 an	146 615	39 944
> 1 an	2 066	1 102
> 2 ans	1 212	3 310
> 3 ans	2 617	1 136 889
> 4 ans	1 165 739	221 546
5 ans et plus	215 647	4 347
TOTAL	1 576 943	1 681 321

L'endettement par taux

	31/12/2021	%	31/12/2022	%
Taux fixe	1 572 859	100 %	1 677 552	100 %
Taux variable	4 083	0 %	3 769	0 %
TOTAL	1 576 943	100 %	1 681 321	100 %

7.1.5 LIGNES DE CRÉDIT ET COVENANTS**Lignes de crédit de Vallourec S.A.**

Lignes de crédit confirmées (en millions d'euros)	Montant nominal	Échéance	Taux facial	Taux effectif	Montant tiré au 31 décembre 2022	Montant IFRS au 31 décembre 2022
Prêts garantis par l'État (PGE) – juin 2021 ^(a)	262	Juin 2027	1,837 %	6,00 %	262	220
Ligne de crédit confirmée – juin 2021	462	Juin 2026	5,00 %	5,00 %	-	-
TOTAL	724				262	220

(a) L'échéance initiale des PGE était fixée au 30 juin 2022 mais contractuellement prorogable à l'initiative de Vallourec au 30 juin 2027. Vallourec a activé cette option d'extension et les PGE ont désormais une maturité au 30 juin 2027. Les PGE sont présentés à un taux facial de 1,8370 % (incluant la commission de garantie).

Un changement de contrôle de Vallourec pourrait provoquer le remboursement de tout ou partie de la ligne de crédit et des PGE (« le crédit »), sur décision de chacune des banques participantes. Il est aussi prévu que le crédit devienne immédiatement exigible si le

Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross default »), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

Covenant

La ligne de crédit confirmée de 462 millions d'euros prévoit le respect par Vallourec d'un ratio de dette nette consolidée sur fonds propres consolidés (« covenant bancaire ») à un niveau maximum de 100 %. Ce ratio est défini comme le rapport entre la dette nette consolidée du Groupe (y inclus la dette de location financement) et les capitaux propres du Groupe, retraité des gains et pertes sur produits dérivés et des écarts d'évaluation (gains et pertes sur les filiales consolidées en devises).

Le respect de ce ratio de d'endettement retraité (« covenant bancaire ») sera testé au 31 décembre de chaque année pour la période de 12 mois précédant et pour la première fois le 31 décembre 2023.

Le non-respect de ce ratio de covenant bancaire pourrait entraîner le remboursement anticipé de la ligne de crédit et de l'emprunt obligataire (cf. Note 11.2).

Ligne de crédit mise en place en faveur de certaines filiales américaines

Le 7 novembre 2022, une ligne de crédit de 210 millions USD confirmée et à échéance au 7 novembre 2027 a été consentie par quatre banques internationales de premier plan en faveur de certaines filiales américaines du groupe Vallourec, Vallourec Star, VAM USA, Vallourec USA toutes trois intégralement et indirectement détenues par Vallourec S.A. Cette ligne de crédit peut également être utilisée sous forme de lettres de crédit à hauteur d'un montant maximum cumulé de 20 millions USD.

Cette ligne de crédit dite « Asset-Based » bénéficie à hauteur de son utilisation d'une sûreté sur les stocks et les créances clients détenus par les sociétés emprunteuses. En outre, Vallourec S.A. apporte sa garantie de maison-mère au bénéfice des prêteurs.

Au 31 décembre 2022, cette ligne était utilisée à hauteur de 8,6 millions USD sous forme de lettres de crédit uniquement. En revanche, elle ne faisait pas l'objet de tirages au titre de financements.

7.1.6 RÉSULTAT FINANCIER

	2021	2022
PRODUITS FINANCIERS		
Revenus de valeurs mobilières de placement	6 496	6 187
Produits sur cessions de valeurs mobilières de placement	(2 271)	815
Total	4 225	7 002
Charges d'intérêts	(151 253)	(101 884)
Coût financier net	(147 028)	(94 882)
AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS		
Revenu des titres, prêts et créances	1 340	1 237
Pertes (-) ou profits (+) de change et variation du report / déport	(6 666)	(7 798)
Dotations aux provisions, nettes de reprises	(157)	(16 860)
Autres charges et produits financiers	(39 799)	9 735
Résultat net de la restructuration financière	(41 474)	0
Total	(86 756)	(13 686)
Charges d'intérêt sur contrats de location	(23 890)	(8 986)
AUTRES CHARGES D'ACTUALISATION		
Charges financières d'actualisation sur retraites	(2 152)	(460)
Produits financiers d'actualisation des éléments d'actifs et de passifs	23 410	6 563
Total	21 258	6 103
RÉSULTAT FINANCIER	(236 416)	(111 451)

La dotation aux provisions pour risque financier couvre notamment la dépréciation de la créance financière de Vallourec Umbilicals.

7.1.7 RÉCONCILIATION DES PASSIFS FINANCIERS AVEC LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	31/12/2021	Écart de conversion	Encaissements liés aux nouveaux emprunts	Remboursements d'emprunts	Restructuration financière	Reclassement courant/ non courant et autres	31/12/2022
Passifs financiers non courant	1 387 281	2 152	23 456	(29 443)	-	(16 252)	1 367 194
Passifs financiers courant	189 662	16 512	120 260	(12 076)	-	(231)	314 127
Passifs financiers (1)	1 576 943	18 664	143 716	(41 519)	-	(16 483)	1 681 321
Impact des instruments financiers de couverture et autres (2)			(1 774)	-			
TOTAL (1) + (2)			141 942	(41 519)			
Variation des passifs financiers du Tableau de trésorerie			141 942	(41 519)			

	31/12/2020	Écart de conversion	Encaissements liés aux nouveaux emprunts	Remboursements d'emprunts	Restructuration financière	Reclassement courant/ non courant et autres	31/12/2021
Passifs financiers non courant	1 750 527	1 508	7 329	(307 946)	(1 326 833)	1 262 696	1 387 281
Passifs financiers courant	1 852 984	4 555	57 302	(462 264)	(54 037)	(1 208 878)	189 662
Passifs financiers (1)	3 603 511	6 063	64 631	(770 210)	(1 380 870)	53 818	1 576 943
Impact des instruments financiers de couverture et autres (2)	-	-	599	-	-	-	-
TOTAL (1) + (2)	-	-	65 230	(770 210)	-	-	-
Variation des passifs financiers du Tableau de trésorerie			65 229	(770 210)	-		

Les encaissements et remboursements des passifs financiers en 2022 et 2021 concernent principalement des tirages et de lignes de crédit court terme tels que les lignes ACC ACE au Brésil (note 7.1.3).

7.1.8 ENGAGEMENTS HORS BILAN FINANCIERS

Les engagements financiers hors bilan reçus s'élevaient à 8 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 4 millions d'euros au 31 décembre 2021. Ils correspondent principalement à des cautionnements reçus.

	31/12/2021	31/12/2022	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Cautions de marché et lettres de crédit données	92 008	199 700	73 237	122 468	3 995
TOTAL	92 008	199 700	73 237	122 468	3 395

7.2 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont essentiellement constitués des dettes de location et d'instruments dérivés (dont les principes de comptabilisation sont présentés en Note 7.5.3).

La dette de location, à la prise d'effet du contrat, est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers fixes en substance) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;

- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non-renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

Les taux d'actualisation sont calculés individuellement sur la durée in fine du contrat.

L'évolution de la dette de location est la suivante :

Elle est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette, à l'ouverture de la période et diminuée du montant des paiements effectués.

	31/12/2021			31/12/2022		
	Total	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant
Dette de location	67 728	50 325	17 403	70 379	50 622	19 757
Option de rachat des intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés	26 047	-	26 047	35 522	-	35 522
TOTAL	93 775	50 325	43 450	105 901	50 622	55 279

ÉCHÉANCIER

	> 1 an	> 2 ans	> 3 ans	> 4 ans	5 ans et plus	Total
Dette de location	19 806	11 331	5 867	4 806	8 812	50 622

7.3 Autres actifs financiers

	31/12/2021			31/12/2022		
	Total	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant
Prêts	3 032	2 750	282	2 852	2 621	231
Autres immobilisations financières	85 444	69 936	15 508	68 836	62 093	6 743
Instruments dérivés	4 253	-	4 254	33 731	-	33 731
Autres actifs financiers	5 199	4 863	335	17 838	17 760	78
TOTAL	97 928	77 549	20 379	123 257	82 474	40 783

7.4 Instruments financiers

7.4.1 MODÈLE DE COMPTABILISATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent :

- des actifs financiers non courants : autres titres de participation et créances rattachées, des prêts de participation à l'effort construction, des cautions ;
- des actifs financiers courants incluant les créances clients et les autres créances d'exploitation, des instruments financiers dérivés court terme, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (valeurs mobilières de placement).

Évaluation initiale

L'évaluation initiale des actifs financiers non dérivés s'effectue à leur juste valeur à la date de la transaction majorée des coûts de transaction excepté pour la catégorie d'actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat.

Dans la plupart des cas, la juste valeur à la date de la transaction est le coût historique (soit le coût d'acquisition de l'actif).

Classification et évaluation lors des arrêtés comptables

Les actifs financiers (hors instruments dérivés de couverture) sont classés selon IFRS 9 dans l'une des trois catégories ci-après :

- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers mesurés à leur juste valeur en autres éléments du résultat global ;
- actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat.

La classification est déterminée en fonction des deux paramètres suivants :

- le modèle économique suivi par le Groupe pour la gestion de l'actif financier ;
- des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Actifs financiers au coût amorti

Ils correspondent aux actifs financiers qui remplissent les deux conditions suivantes :

- le modèle économique de l'actif financier est de percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Dans le Groupe, cette catégorie regroupe :

- les créances rattachées, les prêts long terme et les prêts de participation à l'effort de construction ;
- les créances clients et autres créances d'exploitation.

Le coût amorti des créances à court terme telles les créances clients équivaut le plus souvent à leur coût historique.

Les prêts aux salariés sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance des prêts.

Actifs financiers mesurés à leur juste valeur en autres éléments du résultat global

Il s'agit des actifs financiers suivants :

1. Les instruments donnant lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêt sur le capital restant dû (instruments SPPI) et dont la détention s'inscrit dans un modèle économique mixte de collecte et de vente.

Cette rubrique reprend essentiellement des titres obligataires et des placements financiers à terme.

Lorsque l'actif financier est décomptabilisé, le gain ou la perte cumulée qui était précédemment comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé des capitaux propres en compte de résultat.

Les intérêts calculés selon la méthode du coût amorti et les dépréciations sont enregistrés en résultat.

2. Les titres de capitaux propres, sur option à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres et sont non recyclables. Les intérêts calculés selon la méthode du coût amorti et les dépréciations sont enregistrés en résultat.

Dans le groupe Vallourec, on retrouve notamment dans cette catégorie les placements en titres de capitaux propres. Il s'agit généralement :

- de titres non cotés dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable. Ils sont enregistrés à leur coût et font l'objet de tests de dépréciation lors des arrêtés des comptes consolidés ;
- de titres cotés évalués à leur juste valeur à la date de clôture. Cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture.

Actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat

Cette catégorie d'actifs comprend les actifs financiers qui ne sont pas évalués au coût amorti ou mesurés à leur juste valeur en autres éléments du résultat global.

Il s'agit principalement de certains actifs de trésorerie (valeurs mobilières de placement, disponibilités...) et des instruments dérivés actifs non expressément désignés comme des instruments de couverture (dépôts de garantie et cautions).

Ces actifs de trésorerie sont évalués à leur juste valeur à la clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat financier. Par conséquent, elles ne sont pas soumises à un test de dépréciation. Les justes valeurs sont déterminées principalement par référence aux cotations du marché.

Modèle d'évaluation des pertes des actifs financiers

Dès la comptabilisation initiale, les actifs évalués au coût amorti et les actifs mesurés à leur juste valeur en autres éléments du résultat global (instruments de dettes) sont dépréciés en fonction des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif. À chaque date de clôture, il convient d'apprécier si le risque de crédit associé à un instrument financier a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale. L'entité doit fonder son appréciation sur la variation du risque de crédit sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

Vallourec utilise plusieurs critères pour déterminer si le risque de crédit a augmenté : rating de la contrepartie, évaluation du niveau de risque.

Les montants inscrits au bilan sont détaillés en fonction des modalités de valorisation retenues pour chaque instrument financier.

31/12/2022	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Juste valeur instruments de couverture	Total	Juste valeur
ACTIFS						
Créances clients et comptes rattachés	768 536	-	-	-	768 536	768 536
Autres actifs financiers courants et non courants	71 557	-	17 969	33 731	123 257	123 257
Autres actifs courants et non courants	316 109	-	-	-	316 109	316 109
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	551 603	-	-	551 603	551 603
Total actifs financiers	1 156 202	551 603	17 969	33 731	1 759 505	1 759 505
Total actifs non financiers	-	-	-	-	3 598 375	3 598 375
TOTAL ACTIFS	-	-	-	-	5 357 880	5 357 880
PASSIFS						
Dettes financières	1 681 321	-	-	-	1 681 321	1 569 508
Fournisseurs	786 918	-	-	-	786 918	786 918
Autres passifs financiers courants et non courants	70 379	-	-	35 522	105 901	105 901
Autres passifs courants et non courants	336 909	-	-	-	336 909	336 909
Total passifs financiers	2 875 527	-	-	35 522	2 911 049	2 799 236
Total passifs non financiers	-	-	-	-	2 446 832	2 446 832
TOTAL PASSIFS	-	-	-	-	5 357 880	5 246 068

31/12/2021	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Juste valeur instruments de couverture	Total	Juste valeur
ACTIFS						
Créances clients et comptes rattachés	570 507	-	-	-	570 507	570 507
Autres actifs financier courants et non courants	88 669	-	5 006	4 253	97 928	97 928
Autres actifs courants et non courants	243 123	-	-	-	243 123	243 123
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	620 474	-	-	620 474	620 474
Total actifs financiers	902 299	620 474	5 006	4 253	1 532 032	1 532 032
Total actifs non financiers	-	-	-	-	3 216 189	3 216 189
TOTAL ACTIFS	-	-	-	-	4 748 221	4 748 221
PASSIFS						
Dettes financières	1 576 943	-	-	-	1 576 943	1 425 232
Fournisseurs	601 000	-	-	-	601 000	601 000
Autres passifs financiers courants et non courants	67 727	-	-	26 047	93 775	93 775
Autres passifs courants et non courants	318 749	-	-	-	318 749	318 749
Total passifs financiers	2 564 420	-	-	26 047	2 590 467	2 438 756
Total passifs non financiers	-	-	-	-	2 157 754	2 157 754
TOTAL PASSIFS	-	-	-	-	4 748 221	4 596 510

7.4.2 NIVEAU DE JUSTE VALEUR

Les instruments financiers mesurés à leur juste valeur sont classés par catégorie en fonction de la méthode de valorisation. La juste valeur est déterminée :

- niveau 1 : en fonction de prix cotés sur un marché actif ;
- niveau 2 : à partir de méthodes et de données observables et faisant référence sur les marchés financiers (courbe de taux, cours à terme, etc.) ;
- niveau 3 : à partir d'un modèle interne avec paramètres non observable.

	31/12/2021			31/12/2022		
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau
ACTIFS						
Autres actifs financiers courants et non courants (Autres placements en titres de capitaux propres)	5 215	5 215	2	17 969	17 969	2
Autres actifs financiers courants et non courants (Instruments dérivés)	4 253	4 253	2	33 731	33 731	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	620 474	620 474	1	551 603	551 603	1
PASSIFS						
Autres passifs financiers courants et non courants (Instruments dérivés)	26 047	26 047	2	35 522	35 522	2

7.4.3 COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers sont régies par la norme IFRS 9.

Exposition du Groupe aux risques de change sur les transactions commerciales

En dehors de la couverture de certains passifs financiers, le Groupe est essentiellement engagé dans des contrats de couverture en vue de contrôler son exposition aux risques de change induits par les prises de commandes et ventes réalisées par certaines filiales dans d'autres monnaies que leur monnaie de fonctionnement. Notamment, une part significative du chiffre d'affaires de Vallourec est facturée par les sociétés européennes en dollars US. Les fluctuations de change entre l'euro et le dollar peuvent modifier à ce titre la marge opérationnelle du Groupe.

Le Groupe gère son exposition au risque de change en mettant en place des couvertures sur la base de prévisions de prises de commandes des clients régulièrement mises à jour. Les créances et produits d'exploitation qui seront générés par les commandes sont de ce fait couverts par des instruments financiers qui sont principalement des ventes à terme de devises.

Dans une moindre mesure, le Groupe peut être amené à conclure des achats à terme de devises pour couvrir des engagements d'achats en devises.

Évaluation et présentation des instruments dérivés

Les variations de valeurs des instruments dérivés par rapport à leur date de mise en place sont évaluées à chaque clôture.

La juste valeur des contrats à terme en devises est calculée à partir des conditions et données du marché. Couvrant des opérations commerciales, ces dérivés sont présentés au bilan dans les actifs et passifs courants.

Comptabilisation des opérations de couverture

Les opérations de couverture sur les opérations commerciales entrent dans la catégorie des couvertures de flux de trésorerie.

Le Groupe applique la comptabilité de couverture dans le respect des critères d'IFRS 9 :

- documentation de la relation de couverture : nature du sous-jacent couvert, durée de la couverture, instrument de couverture utilisé, taux spot de la couverture, points de terme ;
- réalisation du test d'efficacité à la mise en place de l'instrument dérivé et actualisation du test au minimum à chaque fin de trimestre, pour les couvertures de flux de trésorerie.

La comptabilisation des opérations de couverture au sein du Groupe est la suivante :

À la clôture, la variation de l'instrument de couverture par rapport à sa date de mise en place est évaluée à sa juste valeur et comptabilisée au bilan dans des comptes d'instruments dérivés actif ou passif. Sont distinguées :

- la variation de l'effet change de l'instrument de couverture (différence entre le cours spot à la date de mise en place de la couverture ; et
- le cours spot à la date de valorisation, c'est-à-dire à la clôture).

Si la couverture est efficace et tant que le chiffre d'affaires (ou l'achat) couvert n'est pas comptabilisé, les variations de l'effet change sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, conformément aux principes de comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie futurs (« cash flow hedge »).

Si l'instrument de couverture n'est pas efficace (cas rare compte tenu des procédures mises en place par le Groupe), la variation de l'effet change de l'instrument dérivé est enregistrée dans le résultat financier.

La variation de l'effet taux (report / déport)

Le Groupe a choisi de comptabiliser cette variation en résultat financier, cette composante n'étant pas intégrée dans la relation de couverture.

Le chiffre d'affaires (l'achat), correspondant aux prévisions (ordres d'achat) couvertes, est enregistré au cours spot de la date de la mise en place du contrat de couverture. La créance client (la dette fournisseur) est enregistrée initialement à ce même cours spot.

À chaque arrêté, les créances clients et dettes fournisseurs en devises couvertes sont évaluées et comptabilisées au cours de la devise à la date de clôture. La différence par rapport au cours d'enregistrement initial (cours spot à la date de mise en place de la couverture) ou au cours de la dernière clôture constitue un écart de change (perte ou gain) comptabilisé dans le résultat financier de la période.

À partir du moment où l'élément couvert (la créance ou la dette en devise) est enregistré au bilan, la variation de l'effet change de l'instrument de couverture précédemment constatée dans les capitaux propres est enregistrée en résultat financier. Les variations de valeurs de l'instrument de couverture et de la créance ou de la dette couverte impactent alors symétriquement le résultat financier.

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe n'a procédé à aucun changement significatif de classification d'instruments financiers et n'a constaté aucun transfert significatif entre différents niveaux de juste valeur.

Les instruments de couverture passent d'une position nette passive de 21,8 millions d'euros au 31 décembre 2021 à une position nette passive de 1,8 millions d'euros au 31 décembre 2022.

La variation de l'euro face au dollar américain au cours de l'exercice 2022 explique l'essentiel des 13,3 millions d'euros de variation de l'effet change des couvertures affectées aux prévisions de ventes et d'achats en devise.

Les instruments financiers à caractère spéculatif restent exceptionnels et s'expliquent par la non-efficacité d'une relation de couverture au regard de la norme IFRS 9. Leurs variations de valeur n'impactent pas le résultat de change de manière significative.

	Qualification comptable	Réserve OCI ^(a)	31/12/2022	31/12/2021
Contrats à terme de devise sur opérations commerciales	Cash flow hedge	13 353	(1 454)	(14 810)
Contrats à terme de devise sur opérations commerciales	Fair value hedge	(22)	(2 250)	(7 063)
Contrats à terme de devise sur opérations financières	Fair value hedge	-	1 573	(201)
Instruments dérivés mis en place dans le cadre de l'actionnariat salarié	Fair value hedge	12	342	279
Sous-total instruments dérivés		13 344	(1 789)	(21 795)
Dont instruments dérivés – actifs		-	33 731	4 253
Dont instruments dérivés – passifs		-	(35 522)	(19 056)
Dont instruments dérivés nets – reclassés en éléments destinés à être cédés		-	0	(6 992)
Créances (dettes) utilisées pour la couverture d'opérations commerciales	Cash flow hedge	(670)	(4 390)	(3 720)
Créances (dettes) utilisées pour la couverture d'opérations commerciales	Fair value hedge	-	(785)	(1 848)
TOTAL		12 674	(6 964)	(27 363)

(a) Présentation compensée sur ce tableau : + = position active, () = position passive.

La variation de juste valeur des instruments financiers de couverture du risque de change qui impactait les capitaux propres au 31 décembre 2021 était de - 14,8 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2022, environ 66% de la variation de juste valeur négative attachée au carnet de commandes et aux offres commerciales fin 2021 a été transférée des capitaux propres vers le résultat, sur le

poste perte ou profit de change du Groupe. Ce montant matérialise l'impact des variations de valeur des couvertures de change sur le carnet de commandes et les offres commerciales au 31 décembre 2021 qui ont été soit totalement ou partiellement dénouées, soit transformées en créances au cours de l'exercice 2022.

Cet impact correspond aux couvertures de créances en dollar US.

	Qualification comptable	Réserve OCI ^(a)	31/12/2021	31/12/2020
Contrats à terme de devise sur opérations commerciales	Cash flow hedge	(35 920)	(14 810)	20 885
Contrats à terme de devise sur opérations commerciales	Fair value hedge	33	(7 063)	1 187
Contrats à terme de devise sur opérations financières	Fair value hedge	-	(201)	398
Instruments dérivés mis en place dans le cadre de l'actionnariat salarié	Fair value hedge	17	279	398
Sous-total Instruments dérivés		(35 870)	(21 795)	22 868
Dont instruments dérivés – actifs		-	4 253	36 947
Dont instruments dérivés – passifs		-	(19 056)	14 079
		-	(6 992)	-
Créances (dettes) utilisées pour la couverture d'opérations commerciales	Cash flow hedge	(4 008)	(3 720)	289
Créances (dettes) utilisées pour la couverture d'opérations commerciales	Fair value hedge	-	(1 848)	(524)
TOTAL		(39 878)	(27 363)	22 633

(a) Présentation compensée sur ce tableau : + = position active, () = position passive.

La variation de juste valeur des instruments financiers de couverture du risque de change qui impactait les capitaux propres au 31 décembre 2020 était de + 20,9 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2021, environ 88 % de la variation de juste valeur positive attachée au carnet de commandes et aux offres commerciales fin 2020 a été transférée des capitaux propres vers le résultat, sur le poste perte ou profit de change du Groupe. Ce montant matérialise

l'impact des variations de valeur des couvertures de change sur le carnet de commandes et les offres commerciales au 31 décembre 2020 qui ont été soit totalement ou partiellement dénouées, soit transformées en créances au cours de l'exercice 2021. Cet impact correspond aux couvertures de créances en dollar US qui représentent la quasi-totalité des couvertures impactant les capitaux propres au 31 décembre 2021.

7.4.4 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les risques de marché sont composés des risques de taux, de change (conversion et transaction), de liquidité, de crédit et du risque actions.

Risque de conversion

Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont exprimés en différentes devises. Les comptes du Groupe sont présentés en euros. Les actifs, passifs, produits et charges libellés dans des monnaies autres que l'euro doivent être convertis en euros au taux applicable afin d'être intégrés dans ces comptes.

Si l'euro s'apprécie (ou se déprécie) par rapport à une autre devise, la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera (ou augmentera). Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir un impact sur la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, les produits et les charges non libellés en euros, même si la valeur de ces éléments n'a pas changé dans leur monnaie d'origine.

En 2022, le résultat net part du Groupe était généré pour une part significative par des filiales qui établissent des comptes en une devise autre que l'euro (principalement en dollars US et en réaux brésiliens). Une variation de 10 % des parités aurait eu un impact à la hausse ou à la baisse sur le résultat net part du Groupe d'environ 47 millions d'euros.

Par ailleurs, la sensibilité du Groupe au risque de change long terme est reflétée par l'évolution historique des réserves de conversion imputées dans les capitaux propres (-751,4 millions d'euros au 31 décembre 2022) qui, au cours des derniers exercices, a été essentiellement liée à l'évolution du dollar US et du real brésilien.

Les réserves de conversion sont détaillées en Note 6.1.

Risque de liquidité

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et des financements de marchés.

La majeure partie du financement bancaire a été mis en place en Europe, sur Vallourec S.A. et pour une moindre mesure sur des filiales au Brésil et en Chine.

Dans le cadre de la restructuration financière, Vallourec S.A. a restructuré l'ensemble de son passif financier le 30 juin 2021. Cela s'est traduit par un désendettement de 1,7 milliard d'euros et le

refinancement de la dette résiduelle via la mise-en-place de nouveaux instruments de dette qui ont une maturité de cinq ans ou une maturité inférieure mais pouvant être prorogée à la main de l'émetteur jusqu'au 30 juin 2027.

La ligne de crédit de Vallourec S.A. (462 millions d'euros) non tirée au 31 décembre 2022, ne bénéficie pas de sûreté, ou de garantie et est en pari-passu avec les prêts garantis par l'État (PGE) et l'emprunt obligataire. Le financement obligataire est exclusivement mis en place par Vallourec S.A.

En outre, le 7 novembre 2022, un financement de 210 millions USD confirmé et à échéance du 7 novembre 2027 a été mis en place au bénéfice des principales filiales américaines, Vallourec Star, VAM USA, Vallourec USA Corp., toutes trois détenues intégralement et indirectement par Vallourec S.A. Cette ligne de crédit (« Asset-based loan ») est garantie d'une part par les créances clients et les stocks détenus par ces mêmes sociétés et d'autre part par une garantie maison-mère donnée aux prêteurs par Vallourec S.A. Une enveloppe de 20 millions USD est utilisable sous la forme de mise en place de lettres de crédit. Au 31 décembre 2022, l'utilisation de cette ligne était de 8,6 millions USD sous la forme de lettres de crédit ; en revanche la ligne n'était pas utilisée sous forme de tirages de financements.

Risque de transaction

Le Groupe est soumis à des risques de change en raison de ses expositions commerciales liées à des opérations de ventes et d'achats conclues par certaines de ses filiales dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle.

La principale devise étrangère traitée est le dollar US (USD) : une part significative des opérations du groupe Vallourec (environ 26,51% du chiffre d'affaires du Groupe en 2022) est facturée en dollar US par des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar US.

Les fluctuations de change entre l'euro, le réal brésilien (BRL) et le dollar US peuvent donc modifier la marge opérationnelle du Groupe. Leur impact est cependant très difficilement quantifiable pour deux raisons :

1. il existe un phénomène d'ajustement sur les prix de vente libellés en dollar US, qui dépend des conditions de marché dans les différents secteurs d'activité où opère Vallourec ;
2. certaines ventes et certains achats, même s'ils sont libellés en euros ou en réal brésilien, sont influencés par le niveau du dollar US. Ils sont donc impactés indirectement et à une échéance plus ou moins lointaine par l'évolution de la devise américaine.

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat à des variations de cours, en mettant en place des couvertures dès la commande et parfois dès l'offre commerciale.

Au 31 décembre 2022, les contrats à terme fermes en cours qui permettent de couvrir les transactions sur achats et ventes en devises portent sur les montants suivants :

Contrats de couverture d'opérations réalisées sur transactions commerciales – Risque de change	31/12/2021	31/12/2022
Contrat de change à terme : ventes à terme	908 776	1 332 907
Contrat de change à terme : achats à terme	37 098	95 701
TOTAL	945 874	1 428 608

Échéances des contrats au 31 décembre 2022

Contrats sur transactions commerciales	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrat de change à terme : ventes à terme	1 332 907	1 330 558	2 349	-
Contrat de change à terme : achats à terme	95 701	95 701	-	-
TOTAL	1 428 608	1 426 259	2 349	-

Les ventes à terme (1 332 millions d'euros sur les 1 428 millions d'euros) correspondent principalement à des ventes de dollars US. Ces dernières ont été réalisées à un cours moyen à terme EUR/USD de 1,1 et USD/BRL de 5,68.

En complément de ces financements bancaires, le groupe Vallourec a souhaité diversifier ses sources de financement en faisant appel aux financements de marché. Ainsi Vallourec S.A. a mis en place le 12 octobre 2011 un programme de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est de 1 milliard d'euros. Vallourec S.A. n'a procédé à aucune émission au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2022, Vallourec S.A. n'avait pas d'encours de billets de trésorerie. Ce programme de billets de trésorerie fait l'objet d'une notation court terme, B, par Standard & Poor's.

Les commandes, puis les créances, les dettes et les flux d'exploitation sont ainsi couverts avec des instruments financiers qui sont principalement des ventes et des achats à terme.

Des annulations de commandes pourraient donc provoquer des annulations de couvertures en place, avec pour conséquence une comptabilisation des gains ou pertes attachés à ces couvertures annulées dans le compte de résultat consolidé.

Nous estimons que l'impact d'une hausse ou d'une baisse de 10 % des devises traitées sur l'ensemble des couvertures mises en place par le Groupe provoquerait une diminution ou une augmentation de 74 millions d'euros de l'effet change comptabilisée dans les fonds propres consolidés au 31 décembre 2022. L'essentiel de ces montants proviendrait des évolutions du dollar US contre l'euro.

Pour être éligible à la comptabilité de couverture au sens de la norme IFRS 9, le groupe Vallourec a développé des systèmes de gestion de trésorerie et de facturation afin de permettre la traçabilité tout au long de la durée de vie des instruments de couverture au regard des transactions couvertes.

En complément des couvertures des opérations commerciales, le groupe Vallourec a mis en place des contrats de couverture des prêts et créances financières libellés en devises étrangères :

- des achats à terme pour 65,4 millions de dollars US (61,4 millions d'euros) ;
- des ventes à terme pour 39,8 millions de livres sterling (44,9 millions d'euros) ;
- des achats à terme pour 425 millions de yuan chinois (57,8 millions d'euros) ;
- des achats à terme pour 230,6 millions pesos mexicains (11,1 millions d'euros) ;
- des ventes à terme pour 145,0 millions de réaux brésiliens (25,7 millions d'euros).

Risques de taux d'intérêt

La gestion du financement long terme et moyen terme de la zone euro est regroupée autour de la société Vallourec S.A.

La répartition de la dette entre taux fixe et taux variable est présentée en Note 7.1.4.

Le montant des emprunts à taux fixe à l'origine s'analyse principalement par l'emprunt obligataire émis par Vallourec S.A. décrit en Note 7.1 et des prêts garantis par l'État (PGE) émis par Vallourec S.A.

Risques de crédit

Le groupe Vallourec est soumis au risque de crédit au titre de ses actifs financiers non dépréciés dont le non-recouvrement pourrait impacter les résultats et la situation financière de la Société.

Le Groupe a principalement identifié quatre types de créances répondant à ces caractéristiques :

- les prêts 1 % construction octroyés aux salariés du Groupe ;
 - les dépôts de garantie versés dans le cadre de contentieux fiscaux et les créances fiscales sur le Brésil ;
 - les créances clients et comptes rattachés ;
 - les dérivés qui ont une juste valeur positive.
1. Concernant les prêts 1 % construction octroyés aux salariés du Groupe, ils ne présentent pas de risque de crédit dans la mesure où l'intégralité du prêt est dépréciée dès lors qu'un retard dans le recouvrement des sommes à recevoir est constaté. Il est rappelé que ces prêts sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance de ces prêts (le taux d'intérêt des contrats pouvant être inférieur).
 2. Concernant les dépôts de garantie et les créances fiscales sur le Brésil, il n'existe pas de risque particulier sur ces créances puisqu'en cas de dénouement défavorable de ces contentieux, le risque est déjà appréhendé, ces créances faisant l'objet d'une provision, et les fonds ayant déjà été versés pour tout ou partie.

Ces instruments sont destinés à couvrir soit l'endettement libellé en USD, soit les prêts en devises étrangères mis en place par la holding de financement Vallourec Tubes dans la devise des filiales qui en bénéficient. Les échéances des achats et ventes à terme s'échelonnent en 2023 en fonction des échéances des prêts et dettes couverts.

En dehors des emprunts et dettes financières libellés en devises, le groupe Vallourec ne couvre pas ses autres actifs et passifs financiers du bilan consolidé en devises (risques de conversion).

L'endettement contracté à un taux supérieur à 6 % provient de l'emprunt obligataire de 1 023 millions d'euros.

L'endettement à taux fixe à l'origine à un taux inférieur à 3 % concerne les prêts garantis par l'État de 262 millions d'euros.

La dette financière exposée à une variation des taux d'intérêt à taux variable se situe à 3,8 millions d'euros (environ 0,2% de la dette brute totale) au 31 décembre 2022.

3. Concernant les dérivés qui ont une juste valeur positive, le Groupe ne traite qu'avec des contreparties de premier rang. Le risque de crédit est considéré comme non significatif.
4. Concernant les créances clients et les comptes rattachés, la politique du Groupe en matière de dépréciation des créances clients est de constater une provision dès lors que des indices de perte de valeur ont été identifiés. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus compte tenu de la situation de la contrepartie.

Au 31 décembre 2022, le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de présumer de risque sur ses créances non dépréciées et échues depuis moins de 90 jours. Le montant total des créances clients échues depuis plus de 90 jours et non dépréciées s'élève à 156 millions d'euros au 31 décembre 2022, soit 21 % des créances clients nettes totales du Groupe.

Le groupe Vallourec considère que le risque est limité compte tenu des procédures existantes en matière de gestion du risque client avec :

- l'utilisation d'assurances crédit et le recours à des crédits documentaires ;
- l'ancienneté des relations commerciales avec de grands clients du Groupe ;
- la politique de recouvrement commercial.

Le groupe Vallourec reste soumis aux risques pays qui pourraient conditionner le règlement de certaines de ses créances.

Par ailleurs, les créances clients non échues au 31 décembre 2022 s'élèvent à 614 millions d'euros, soit 81,3% du total des créances clients nettes.

Les créances clients par date d'échéance sont les suivantes (en milliers d'euros) :

Au 31/12/2022	0 à 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90 à 180 jours	> à 180 jours	Total
Brut	522 936	136 990	13 525	24 342	72 100	769 893
Dépréciation	(4 139)	(7 955)	(214)	(735)	(1 973)	(15 016)
Total créances client nettes	518 797	129 035	13 311	23 607	70 127	754 877
Avances et acomptes fournisseurs						69 585
TOTAL CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS						824 462

Risques actions

Les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les produits de cession de ces titres sont imputés directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les plus ou moins-values n'affectent pas le résultat consolidé.

Les actions propres détenues par le groupe Vallourec au 31 décembre 2022 comprennent les actions affectées à des opérations d'attribution en faveur de certains membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux du Groupe.

Dans ce cadre, Vallourec S.A. détient 148 925 actions propres après attribution définitive de 38 739 actions en 2022 au titre des différents plans d'actions de performance.

À sa connaissance, le Groupe n'était pas, au 31 décembre 2022, autrement exposé au risque d'actions.

Note 8 • Engagements envers le personnel

En vertu d'obligations légales ou d'usages, le Groupe participe à des régimes de retraite complémentaires ou autres avantages long terme au profit des salariés. Le Groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes. Les contributions versées aux régimes sont enregistrées en charges de la période. Le cas échéant, les contributions restant à acquitter au titre de l'exercice sont provisionnées.

Les engagements de retraite et assimilés résultant de régimes à prestations définies font l'objet d'une provision évaluée sur la base d'un calcul actuariel réalisé au moins une fois par an par des actuaires indépendants. La méthode des unités de crédits projetées est appliquée : chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation envers les salariés.

Les calculs intègrent les spécificités des différents régimes ainsi que les hypothèses de date de départ à la retraite, d'évolution de carrière et d'augmentation des salaires, la probabilité du salarié d'être encore présent dans le Groupe à l'âge de la retraite (taux de rotation du personnel, tables de mortalité...). L'obligation est actualisée sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les principaux engagements de retraite et assimilés concernent les filiales françaises du Groupe ainsi que celles implantées en Allemagne, au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Brésil. Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont :

- pour les filiales françaises et étrangères, le versement de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail ;
- pour certaines filiales implantées aux États-Unis et au Brésil, la couverture des frais médicaux. L'obligation est présentée au bilan, nette, le cas échéant, des actifs de régime évalués à leur juste valeur.

	Allemagne		France		Royaume-Uni		Autres		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Retraite	258 253	195 506	22 751	14 178	101 766	66 157	85 881	82 177	468 651	358 018
Engagements de préretraite	37 000	26 255	-	-	-	-	-	-	37 000	26 255
Médailles du travail et avantages médicaux	14 419	-	1 173	657	-	-	12 961	3 438	28 553	4 095
Valeur actualisée de l'obligation	309 672	221 761	23 924	14 835	101 766	66 157	98 842	85 615	534 204	388 368
Juste valeur des actifs du régime	(187 270)	(147 605)	(1 816)	(1 858)	(152 027)	(87 554)	(54 223)	(46 642)	(395 336)	(283 659)
Reclassement en actifs/passifs destinés à être cédés	-	-	(1 995)	-	-	-	-	-	(1 995)	-
PROVISION	122 402	74 156	20 113	12 977	(50 261)	(21 397)	44 619	38 973	136 873	104 709

Évolution de l'obligation	Allemagne		France		Royaume-Uni		Autres		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Au 1^{er} janvier	339 216	309 672	32 281	23 924	114 597	101 766	94 927	98 842	581 021	534 204
Coût des services rendus	6 580	3 911	1 395	1 064	321	339	2 385	2 688	10 681	8 002
Charges d'intérêt sur l'obligation	1 154	2 346	127	157	1 655	1 791	3 707	4 581	6 643	8 875
Cotisations du personnel	-	-	-	-	-	-	30	-	30	-
Réévaluations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ajustements liés à l'expérience	3 964	4 142	(892)	(330)	(6 679)	16 875	1 258	(805)	(2 349)	19 882
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-	-	-	-	(7 360)	(83)	195	(1 346)	(7 165)	(1 429)
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(9 061)	(62 270)	(751)	(3 216)	(4 126)	(40 534)	(5 755)	(20 872)	(19 693)	(126 892)
Acquisitions / cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Versement des prestations	(32 036)	(29 347)	(1 024)	(1 032)	(4 180)	(8 850)	(3 891)	(4 630)	(41 131)	(43 859)
Modification du régime	(2 077)	-	-	-	-	-	55	825	(2 022)	825
Écart de change	-	-	-	-	7 538	(4 133)	6 349	7 087	13 887	2 954
Autres ^(a)	1 932	(6 693)	(7 212)	(5 732)	-	(1 114)	(418)	(755)	(5 698)	(14 294)
AU 31 DÉCEMBRE	309 672	221 761	23 924	14 835	101 766	66 057	98 842	85 615	534 204	388 268

(a) Comprend essentiellement les restructurations en Allemagne (augmentation du régime des préretraites).

Les variations de l'actif liées à ces avantages sont les suivantes :

Valeur de l'actif	Allemagne		France		Royaume-Uni		Autres		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Valeur de l'actif	192 835	187 270	1 903	1 816	135 951	152 027	47 697	54 224	378 386	395 337
Rendement constaté des actifs	5 987	(31 307)	86	37	6 101	(53 015)	4 606	(9 884)	16 780	(94 169)
Cotisations	-	-	-	-	4 510	3 115	939	1 106	5 449	4 220
Prestations payées	(11 552)	(8 358)	(173)	-	(4 180)	(8 850)	(2 069)	(2 337)	(17 974)	(19 544)
Acquisitions, cessions, liquidations	-	-	-	5	-	-	(875)	-	(875)	5
Écart de change	-	-	-	-	9 645	(5 722)	3 925	3 533	13 570	(2 190)
VALEUR DE L'ACTIF	187 270	147 605	1 816	1 858	152 027	87 554	54 223	46 642	395 336	283 659

CHARGE DE L'EXERCICE

	Allemagne		France		Royaume-Uni		Autres		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Coût des services rendus	6 580	3 859	1 395	943	321	355	2 385	2 692	10 681	7 849
Charges d'intérêt sur l'obligation	1 154	2 346	127	151	1 655	1 875	3 707	4 573	6 643	8 945
Rendement à long terme des actifs du régime	(964)	(1 498)	(9)	(14)	(1 997)	(2 857)	(1 266)	(1 627)	(4 236)	(5 996)
Pertes (+) / Gains (-) actuariels nets de l'exercice	(156)	(2 439)	(145)	(208)	-	-	(125)	(29)	(426)	(2 676)
Coût des services passés	(2 077)	-	-	-	-	-	55	-	(2 022)	-
Gains / (Pertes) de réduction ou liquidation	1 575	(6 695)	(4 787)	(2 608)	-	-	454	-	(2 757)	(9 303)
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE	6 112	(4 427)	(3 419)	(1 736)	(21)	(626)	5 210	5 608	7 882	(1 181)
RENDEMENT RÉEL DES ACTIFS DU RÉGIME	5 987	(31 307)	86	37	6 101	(53 015)	4 606	(9 884)	16 780	(94 169)

Les mouvements au cours de l'exercice du passif net comptabilisé au bilan sont les suivants :

	Allemagne		France		Royaume-Uni		Autres		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Provision / (Actif) à l'ouverture	146 381	122 402	30 378	20 113	(21 354)	(50 261)	47 230	44 619	202 635	136 873
Charge totale de l'exercice	6 112	(4 427)	(3 419)	(1 736)	(21)	(626)	5 210	5 608	7 882	(1 181)
Montants reconnus en OCI – Réévaluation	(9 785)	(22 858)	(1 667)	(3 373)	(22 268)	31 016	(7 418)	(11 480)	(41 138)	(6 695)
Prestations ou contributions aux fonds	(20 306)	(20 963)	(851)	(1 032)	(4 510)	(3 115)	(2 732)	(3 399)	(28 399)	(28 509)
Reclassement en actifs / passifs destinés à être cédés	-	-	(1 995)	-	-	-	-	-	(1 995)	-
Écart de change	-	-	-	-	(2 108)	1 589	2 424	4 017	317	5 606
Variation de périmètre et autres	-	-	(2 333)	(995)	-	-	(95)	(391)	(2 428)	(1 386)
PROVISION / (ACTIF) À LA CLÔTURE	122 402	74 154	20 113	12 977	(50 261)	(21 397)	44 619	38 974	136 875	104 708

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des obligations des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, compte tenu de la durée des régimes, sont les suivantes :

Principales hypothèses actuarielles	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres
AU 31/12/2021				
Taux d'actualisation	0,80 %	0,80 %	1,90 %	de 2,7 % à 9,59 %
Rendement calculé des actifs du régime	0,80 %	0,80 %	1,90 %	de 0 % à 9,59 %
Augmentation des salaires	2,00 %	1,10 %	n/a	de 4 % à 8,5 %
AU 31/12/2022				
Taux d'actualisation	3,65 %	3,65 %	4,80 %	de 4,23 % à 9,8 %
Rendement calculé des actifs du régime	3,65 %	3,65 %	4,80 %	de 0 % à 9,8 %
Augmentation des salaires	2,00 %	2,51 %	n/a	de 4 % à 7,5 %

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Les écarts d'expérience générés courant 2022 représentent pour le Groupe des pertes de 19,9 millions d'euros (2,3 millions d'euros de gains en 2021).

Le Groupe prévoit de verser en 2023 un montant de 39 millions d'euros de prestations au titre des régimes à prestations définies dont 25,8 millions d'euros en Allemagne, 3,8 millions d'euros au Royaume-Uni, 2,1 millions d'euros en France et 1,5 million d'euros au Brésil.

Les régimes qui sont totalement ou partiellement externalisés représentent un engagement total de 334 millions d'euros au 31 décembre 2022 pour des actifs de 283 millions d'euros.

Pour la zone euro, le taux d'actualisation repose sur l'indice iBoxx, obligations d'entreprises notées AA pour une maturité supérieure à 10 ans, estimé à la date de l'évaluation des engagements. Cet indice reprend un panier d'obligations composé de valeur financières et non financières. Les taux n'ont pas été retraités pour tenir compte d'un risque crédit spécifique non intégré dans les paniers d'obligation choisis.

La performance des actifs de couverture est inférieure aux prévisions de 97,7 millions d'euros. En 2022, une augmentation générale des taux d'actualisation a entraîné une diminution globale des engagements générant des gains actuariels sur l'exercice pour 126,9 millions d'euros.

France

Les engagements en France correspondent aux indemnités de fin de carrière, régime de retraite supplémentaire et à des régimes de type médailles du travail.

Au 31 décembre 2022 un test de sensibilité au taux d'actualisation a été effectué : une augmentation de ce taux de 1 % entraînerait une baisse d'environ 1,2 million d'euros de ces engagements.

Le 14 septembre 2005, un régime de retraite complémentaire a été institué en faveur de cadres dirigeants avec constitution d'un actif de couverture. Le régime est partiellement externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. S'agissant d'un régime à prestations définies, ce plan fait l'objet d'une évaluation actuarielle et d'une comptabilisation selon IAS 19 pour les salariés en activité. Le plan a été fermé courant 2016 et les droits gelés.

Au 31 décembre 2022, l'engagement s'élève à 3,6 millions d'euros pour un actif de 1,8 million d'euros.

Allemagne

Les salariés du Groupe en Allemagne bénéficient de divers dispositifs (retraite, rémunération différée, primes de jubilés, préretraite) qui constituent des engagements long terme pour le Groupe.

Les actifs de couverture se détaillent ainsi :

	Royaume-Uni		États-Unis		Allemagne	
	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022
	Part	Part	Part	Part	Part	Part
Action	26,00 %	19,37 %	55,65 %	51,55 %	20,67 %	21,33 %
Obligation	0,00 %	0,00 %	37,96 %	40,36 %	79,33 %	78,67 %
Immobilier	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Autres	74,00 %	80,63 %	6,39 %	8,09 %	0,00 %	0,00 %

Les « Autres » du Royaume-Uni concernent du *Cash & Index Linked Gilts*.

En France, 100 % des actifs sont placés dans l'actif général d'une compagnie d'assurance.

Au 31 décembre 2022 un test de sensibilité au taux d'actualisation a été effectué : une augmentation de ce taux de 1 % entraînerait une baisse d'environ 15,2 millions d'euros de ces engagements.

Royaume-Uni

Le Groupe participe au financement d'un régime de retraite à prestations définies au profit des salariés du Groupe. Les engagements sont externalisés et gérés par des acteurs reconnus sur les marchés financiers.

Au 31 décembre 2022 un test de sensibilité au taux d'actualisation a été effectué : une augmentation de ce taux de 1 % entraînerait une baisse d'environ 8,7 millions d'euros de ces engagements.

Brésil

Au Brésil, le Groupe participe au financement d'indemnités de fin de carrière, de primes de jubilés et d'un régime de frais de santé des retraités (fermé).

Les indemnités de fin de carrière sont partiellement externalisées dans un fonds dont le total des actifs s'élève à 0,3 million d'euros en 2022 (0,3 million d'euros en 2021). Le Groupe a payé une cotisation de 0 million d'euros cette année (0 million d'euros en 2021).

Mexique / Indonésie / Arabie saoudite

Les engagements au Mexique, en Indonésie et en Arabie saoudite restent peu significatifs pour le Groupe.

États-Unis

Les salariés du Groupe aux États-Unis bénéficient de régimes de retraite constituant des engagements long terme pour le Groupe, partiellement couvert par des actifs.

Autres pays

Les engagements des autres pays sont provisionnés selon les normes locales. Ils sont jugés non significatifs au niveau du Groupe.

Les charges comptabilisées au cours de l'exercice comprennent les droits supplémentaires acquis au titre d'une année supplémentaire de présence, la variation des droits existants en début d'exercice du fait de l'actualisation financière, les coûts des services passés enregistrés dans la période, le rendement attendu des actifs de régime, les effets des réductions ou liquidations de plans, l'amortissement des écarts actuariels. La part relative à l'actualisation des droits est enregistrée en résultat financier et le rendement des actifs de régime est enregistrée dans les produits financiers.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies est sensible aux hypothèses indiquées ci-dessus.

Une variation d'un point de pourcentage des hypothèses respectives aurait les impacts suivants sur l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture :

En millions d'euros	Augmentation d'un point	Diminution d'un point
Taux d'actualisation	(33)	39
Taux d'augmentation des salaires	3	(2)
Taux de revalorisation des prestations de retraite	12	(10)

Note 9 • Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions sont actualisées si l'effet du temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux ou pour remise en état de sites). L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée en charges financières.

Dans le cadre d'une restructuration, les charges afférentes ne sont provisionnées que si la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution à la clôture de la période.

Les litiges (techniques, garanties, contrôles fiscaux) sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

	31/12/2021			31/12/2022		
	Total	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant
Litiges et engagements commerciaux	14 231	8 653	5 578	13 230	8 601	4 629
Commandes en carnet – Pertes à terminaison	34 633	-	34 633	49 673	548	49 125
Mesures d'adaptation et restructuration	55 923	32 934	22 989	421 840	160 676	261 164
Risques fiscaux (impôts, taxes, contrôles...)	9 580	9 580	-	11 691	11 681	10
Provisions environnementales	20 253	19 553	700	24 888	24 188	700
Autres	26 938	21 912	5 026	79 546	40 449	39 097
TOTAL	161 558	92 632	68 926	600 868	246 143	354 725
Au 1^{er} janvier	214 600	110 328	104 272	161 558	92 632	68 926
Dotations	54 090	17 408	36 682	558 812	149 115	409 697
Utilisations	(94 704)	(18 997)	(75 707)	(130 602)	(21 053)	(109 549)
Autres reprises	(13 594)	(6 078)	(7 516)	(2 558)	-	(2 558)
Effet des variations de change	1 568	689	879	6 096	6 032	64
Reclassement et autres variations	(498)	(11 048)	10 550	7 466	19 417	(11 951)
Passifs destinés à être cédés et activités abandonnées	96	330	(234)	96	-	96
À LA FIN DE LA PÉRIODE	161 558	92 632	68 926	600 868	246 143	354 725

9.1 Provisions pour litiges, engagements commerciaux et pertes sur commandes en carnet

Les litiges sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

9.2 Provisions pour mesures d'adaptation et restructuration

Les coûts des plans sociaux et des mesures d'adaptation sont provisionnés lorsque ces mesures ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce avant la date de clôture des comptes ou d'un début d'exécution. Elles incluent les coûts suivants :

- indemnités de licenciement et de fin de contrat de travail versées au personnel dont la Société n'attend plus de contrepartie ;
- coûts de maintien du personnel après l'arrêt d'activité et jusqu'à la fermeture du site (indemnités de préavis non effectués par exemple) ;

- indemnités pour rupture de contrats versées aux fournisseurs ;
- loyers restant à courir après l'arrêt de l'activité jusqu'à l'échéance du contrat de location.

Le montant de la provision au 31 décembre 2022 s'élève à 422 millions d'euros contre 56 millions au 31 décembre 2021. La variation s'explique principalement par la mise en œuvre des mesures d'adaptation principalement en France et en Allemagne.

9.3 Provision pour risques fiscaux

Cette provision couvre essentiellement des risques consécutifs à des contentieux fiscaux au Brésil, certains couverts par des dépôts de garantie (voir Note 2.8.3).

9.4 Provisions environnementales

Elles couvrent les coûts futurs de décommissionnement de la mine de Pau Branco et autres demandes de réparation liées à l'environnement.

9.5 Autres provisions courantes et non courantes

Au 31 décembre 2022, les autres provisions non courantes concernent principalement :

- les indemnités et pénalités à verser pour réparation des dommages occasionnés suite aux pluies exceptionnelles intervenues en janvier dans la mine de Pau Branco dans l'État du Minas Gerais (Brésil) ;
- les coûts liés au placement de Vallourec Umbilicals par le Tribunal de Commerce de Dijon sous procédure de conciliation en décembre 2022 pour une durée de quatre mois, permettant d'engager une recherche d'acquéreur, afin de permettre la poursuite de son activité ;

- les autres coûts liés à la fermeture des sites industriels (coûts de démantèlement, nettoyage...) des sites industriels arrêtés ;
- les remises clients, pénalités de retard et divers risques identifiés à la clôture, aucune n'étant individuellement significative ;
- les litiges sociaux.

Pour 2022, les quotas de CO₂ alloués par l'état permettront de couvrir les émissions de CO₂, en revanche à la suite de la fermeture de deux sites en France, nous serons en déficit par rapport aux émissions réelles prévues en 2024 pour un montant limité (environ 2 000 tonnes).

9.6 Passifs éventuels

Les laminoirs européens sont principalement approvisionnés en matières premières par des aciéries européennes et, en particulier, en ce qui concerne les aciers ordinaires, par l'usine de Huckingen exploitée par Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM), dans laquelle Vallourec Tubes détient une participation de 20 % dans le capital.

HKM produit des ronds et des brames en acier destinés exclusivement à ses actionnaires, qui s'engagent à un take or pay de volumes annuel.

Vallourec a révisé les accords de coopération et de fourniture correspondants fin 2021, avec effet au 31 décembre 2028, à l'issue du délai de préavis de sept ans convenu contractuellement.

Vallourec a engagé plusieurs actions en justice contre HKM et ses actionnaires, y compris un arbitrage antitrust concernant l'interprétation et l'application de ces accords.

Suite à la décision en 2022 d'arrêter ses usines allemandes d'ici fin 2023, les besoins en acier de Vallourec auprès d'HKM seront moindres que son engagement contractuel.

C'est pourquoi Vallourec dispose des débouchés alternatifs pour commercialiser les excédents d'acier, principalement sous forme de slabs. Ces ventes externes d'acier devraient dégager un résultat neutre sur la durée résiduelle d'ici à la fin de ces accords. Cependant, des marges négatives périodiques ne peuvent pas être exclues et dépendront de conditions de marché difficiles à prévoir.

Note 10 • Actifs destinés à être cédés et Périmètre

10.1 Actifs et passifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif, ou d'un groupe d'actifs, par sa vente plutôt que par son utilisation, cet actif est présenté distinctement sur la ligne « Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées » de l'état de la situation financière, conformément à la norme IFRS 5 – Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées.

Le processus de cession de tous les actifs industriels allemands, initié en 2021, a été mené à son terme et aucun acheteur crédible n'a été identifié. Par conséquent, Vallourec a lancé le processus de fermeture de ses actifs allemands en mai 2022 et désormais les actifs et passifs de l'Allemagne ne sont plus présentés en destinés à être cédés. Ainsi, le bilan consolidé d'ouverture a été retraité de l'impact IFRS 5 au 31 décembre 2021.

Les passifs relatifs à cet actif, le cas échéant, sont également présentés sur une ligne distincte de l'état de la situation financière (« Passifs liés aux actifs destinés à être cédés et activités abandonnées »).

Un actif classé comme tel est évalué au montant le plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur, diminuée des frais liés à la vente. Il ne fait en conséquence plus l'objet d'un amortissement.

Le Groupe a décidé d'arrêter l'activité de Valinox Nucléaire en Chine. Ces actifs et passifs ne sont donc plus présentés en actifs et passifs destinés à être cédés.

Ces actifs n'ont pas été considérés comme des activités abandonnées au sens d'IFRS 5 car ils ne constituent ni une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte, ni une UGT, ni une filiale acquise dans l'objet d'être cédée.

Les actifs et passifs destinés à être cédés à fin 2022 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2021	31/12/2022
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	51 674	9 414
Passifs destinés à être cédés et activités abandonnées	(22 516)	(3 810)
NET ACTIFS (PASSIFS) DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES	29 158	5 604

TABLEAU DE PASSAGE DU BILAN PUBLIÉ AU BILAN RETRAITÉ

	31/12/2021 publié	Arrêt du processus de cession de l'Allemagne	31/12/2021 retraité
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles nettes	44 517	1 066	45 583
Écarts d'acquisition	37 549	0	37 549
Immobilisations corporelles nettes	1 665 905	86 830	1 752 735
Actifs biologiques	37 733	-	37 733
Sociétés mises en équivalence	35 311	-	35 311
Autres actifs financiers non courant	70 803	6 746	77 549
Autres actifs non courants	91 022	-	91 022
Impôts différés	239 467	-	239 467
Total actifs non courants	2 222 307	94 642	2 316 949
ACTIFS COURANTS			
Stocks	856 136	159 183	1 015 319
Clients et comptes rattachés	541 333	29 992	571 325
Autres actifs financiers courant	12 499	7 880	20 379
Autres actifs courants	124 860	27 241	152 101
Trésorerie et équivalents de trésorerie	619 358	1 116	620 474
Total actifs courants	2 154 186	225 412	2 379 598
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	371 728	(320 054)	51 674
TOTAL ACTIFS	4 748 221	-	4 748 221

	31/12/2021 publié	Arrêt du processus de cession de l'Allemagne	31/12/2021 retraité
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres – part du Groupe	1 763 044	-	1 763 044
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	44 663	-	44 663
Total des capitaux propres	1 807 707	-	1 807 707
Prêt actionnaire	-	-	-
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières	1 387 281	-	1 387 281
Engagements envers le personnel	14 471	122 402	136 873
Provisions	80 998	11 634	92 632
Impôts différés	29 100	-	29 100
Autres passifs financiers non courants	33 389	16 936	50 325
Autres passifs non courants	58 607	1 475	60 082
Total passifs non courants	1 603 846	152 447	1 756 293
PASSIFS COURANTS			
Emprunts et concours bancaires courants	189 662	-	189 662
Provisions	40 356	28 570	68 926
Fournisseurs	456 854	144 146	601 000
Autres passifs financiers courants	34 495	8 955	43 450
Autres passifs courants	241 144	17 523	258 667
Total passifs courants	962 511	199 194	1 161 705
Passifs destinés à être cédés et activités abandonnées	374 157	(351 641)	22 516
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES	4 748 221	-	4 748 221

10.2 Périmètre

Le Groupe est constitué de la société holding Vallourec S.A. et de ses filiales consolidées conformément aux principes décrits en Note 1.2.3.

	31/12/2021	31/12/2022
Sociétés intégrées globalement	55	50
Co-entreprises	3	1
Entreprises associées	2	2
TOTAL	60	53

La cession de Vallourec Bearing tubes a été finalisée le 31 mai 2022.

Les entités non significatives ont été déconsolidées au 1^{er} janvier 2022 (sans impact sur la situation nette).

La liste des sociétés consolidées est la suivante :

	Activités	% intérêt	Pays
SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT			
Europe			
Serimax Angola Ltd	Services	80,0	Royaume-Uni
Serimax Field Joint Coating Ltd	Services	80,0	Royaume-Uni
Serimax Holdings S.A.S.	Services	80,0	France
Serimax Ltd	Services	80,0	Royaume-Uni
Serimax S.A.S.	Services	80,0	France
Vallourec Deutschland GmbH	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Allemagne
Vallourec Oil & Gas France S.A.S.	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	France
Vallourec Oil & Gas UK Ltd	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Royaume-Uni
Vallourec One S.A.S.	Holding	100,0	France
Vallourec S.A.	Holding	100,0	France
Vallourec Services S.A.	Holding	100,0	France
Vallourec Tubes France S.A.S.	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	France
Vallourec Tubes S.A.S.	Holding	100,0	France
Amérique du Nord			
Serimax North America LLC	Services	80,0	États-Unis
Vallourec Canada Inc.	Ventes de Produits, Services	100,0	Canada
Vallourec Holdings Inc.	Holding	100,0	États-Unis
Vallourec Industries Inc.	Holding	100,0	États-Unis
Vallourec Oil and Gas Mexico S.A. de CV	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Mexique
Vallourec Star, LP	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	États-Unis
Vallourec Tube-Alloy LP	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	États-Unis
Vallourec USA Corporation	Ventes de produits, Services	100,0	États-Unis
VAM USA	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	États-Unis
Vallourec Digital Solutions	Ventes de Produits, Services	100,0	États-Unis
Amérique du Sud			
Serimax Do Brasil Serviços de Soldagem e Fabricação Ltda	Services	100,0	Brésil
Tubos Soldados Atlântico	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Brésil
Vallourec Florestal Ltda	Production et Ventes de Produits	100,0	Brésil
Vallourec Soluções Tubulares do Brasil	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Brésil
Vallourec Transportes e Serviços do Brasil Ltda	Services	100,0	Brésil
Vallourec Tubos do Brasil S.A.	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Brésil
Vallourec Uruguay S.A.	Ventes de produits, Services	100,0	Uruguay
Vallourec Tubos para Industria Ltda	Production et Ventes de Produits, Services	75,0	Brésil

	Activités	% intérêt	Pays
Asie			
Kestrel Wave Investment Ltd	Holding	100,0	Hong Kong
P.T. Citra Tubindo Tbk	Production et Ventes de Produits, Services	81,72	Indonésie
Serimax South East Asia Pte Ltd	Services	80,0	Singapour
Serimax Welding Services Malaysia sdn bhd	Services	80,0	Malaysia
Serimax Saudi Arabia Corp.	Services	80,0	Arabie saoudite
Valinox Nucléaire Tubes Guangzhou Co. Ltd	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Chine
Vallourec Al Qahtani Tubes Llc	Ventes de produits, Services	75,0	Arabie saoudite
Vallourec Asia Pacific Corp Pte Ltd	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Singapour
Vallourec Changzhou Co. Ltd	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Chine
Vallourec Middle East FZE	Ventes de produits, Services	100,0	Émirats arabes unis
Vallourec Oil & Gas (China) Co., Ltd	Ventes de produits, Services	100,0	Chine
Vallourec Saudi Arabia Ltd	Production	80,0	Arabie saoudite
Vallourec Tianda (Anhui) Co., Ltd.	Production et Ventes de Produits, Services	99,73	Chine
Vallourec Tubular Services AD	Services	49,0	Émirats arabes unis
Reste du monde			
Serimax Australia Pty Ltd	Services	80,0	Australie
Serimax OOO	Services	80,0	Russie
Vallourec Nigeria Ltd	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Nigeria
Vallourec Oil and Gas Nigeria Ltd	Ventes de produits, Services	49	Nigeria
Vallourec Oil and gas Uganda	Production et Ventes de Produits, Services	100	Ouganda
CO-ENTREPRISES			
Vallourec Umbilicals S.A.S.	Production et Ventes de Produits	51,0	France
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM)	Production	20,0	Allemagne
Ascoval	En liquidation	40,0	France

Note 11 • Autres informations et événements postérieurs à la clôture

11.1 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

	KPMG		Deloitte	
	Montant (HT)		Montant (HT)	
	2021	2022	2021	2022
CERTIFICATION DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDÉS				
Émetteur	336	263	336	263
%	17 %	16 %	24 %	26 %
Filiales intégrées globalement	1 149	1 163	753	722
%	59 %	72 %	54 %	70 %
Sous-total	1 485	1 426	1 088	985
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES ^(a)				
Émetteur	376	85	283	13
%	19 %	5 %	20 %	1 %
Filiales intégrées globalement	88	110	33	34
%	5 %	7 %	3 %	3 %
Sous-total	464	195	316	46
TOTAL	1 948	1 621	1 404	1 031

(a) Les prestations fournies couvrent les SACC requis par les textes légaux et réglementaires ainsi que les SACC fournis à la demande du Groupe. Pour Deloitte & Associés, elles correspondent pour l'exercice 2022 principalement à la réalisation des diligences réalisées dans le cadre de revues de conformité de déclarations fiscales sur des filiales hors Union européenne. Pour KPMG, elles correspondent pour l'exercice 2022 principalement à la réalisation des diligences réalisées dans le cadre de, (i) la mission d'organisme tiers indépendant relative aux informations RSE du rapport de gestion et (ii) de revues de conformité de déclarations fiscales sur des filiales hors Union européenne.

11.2 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture.

6.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société VALLOUREC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VALLOUREC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation de l'écart d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles de l'UGT « Vallourec Eastern Hémisphère Tubes »

Note 4.2 « Tests de pertes de valeur » de l'annexe aux comptes consolidés

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
<p>Au 31 décembre 2022, la valeur nette comptable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) « Vallourec Eastern Hémisphère Tubes » s'élève à 474 millions d'euros.</p> <p>Le Groupe effectue des tests de dépréciation dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur et a minima au moins une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée, c'est-à-dire pour les UGT comprenant des écarts d'acquisition. La base testée est composée des actifs nets non courants et courants, soit respectivement 178 millions d'euros, dont 2 millions d'euros de goodwill, et 296 millions d'euros.</p> <p>A la clôture de l'exercice 2022, un test de pertes de valeur a notamment été réalisé pour l'UGT « Vallourec Eastern Hémisphère Tubes » pour laquelle un écart d'acquisition a été alloué.</p> <p>Les modalités de mise en œuvre des tests de pertes de valeur, ainsi que les hypothèses retenues, sont décrites en note 4.2 de l'annexe.</p> <p>Par ailleurs, comme décrit dans le paragraphe « taux de croissance à l'infini » dans la note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés, le taux de croissance à l'infini retenu tient compte des perspectives de production Oil & Gas en lien avec le scénario de développement durable (SDS) publié en 2021 par l'Agence Internationale de l'Énergie, et compatibles avec les Accords de Paris.</p> <p>Les prévisions de trésorerie ayant servi de base à la détermination de la valeur recouvrable ont été établies sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes, dans un contexte de reprise de l'activité Pétrole et Gaz. Toutefois, les difficultés à appréhender les perspectives d'avenir persistent notamment en lien avec le contexte inflationniste et son potentiel impact négatif sur les prix des matières premières et de l'énergie, ainsi que l'impact du changement climatique sur le modèle d'affaires.</p> <p>Dans ce contexte, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations et le caractère aléatoire de certaines estimations peut se trouver renforcé.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de l'écart d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles de l'UGT « Vallourec Eastern Hémisphère Tubes » est un point clé de l'audit, en raison du poids de ces actifs dans les comptes du Groupe, et du fait que la détermination de leur valeur recouvrable requiert de la part de la Direction l'exercice de jugements et l'utilisation d'estimations dans l'élaboration des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, utilisées pour la réalisation des tests.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du processus d'élaboration et d'approbation des estimations et hypothèses retenues par la Direction dans le cadre du test de dépréciation, et • des modalités d'approbation du résultat de ce test par les organes de gouvernance. <p>Nous avons également apprécié le caractère approprié du modèle retenu pour déterminer la valeur recouvrable de l'UGT et rapproché des comptes les valeurs nettes comptables des actifs faisant l'objet du test de dépréciation.</p> <p>Nous avons obtenu les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation, établies par le Groupe, et vérifié leur cohérence avec le budget 2023, approuvé par le Conseil d'Administration, et les estimations de la Direction à moyen et long-terme.</p> <p>Nous avons, avec le support de nos experts en évaluation, apprécié au regard de données internes au Groupe et de données externes sectorielles et macroéconomiques le caractère approprié des différentes hypothèses sous-jacentes sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les hypothèses de prix et de volumes par régions qui dépendent notamment des dépenses d'investissements dans les domaines de l'exploration et de la production de pétrole et de gaz, • les prévisions d'évolution des coûts dans le contexte du plan stratégique « New Vallourec », et • les taux de change, taux de croissance et taux d'actualisation retenus. <p>Nous avons aussi</p> <ul style="list-style-type: none"> • analysé la cohérence des prévisions de trésorerie avec les performances passées utilisées dans les précédents tests de dépréciation, les perspectives de marché et les données prévisionnelles présentées au Conseil d'Administration, et • confronté les hypothèses de croissance de ventes de tubes avec les hypothèses sectorielles publiques de production du Pétrole et Gaz notamment le scénario « SDS » de l'AIE, lequel est considéré compatibles avec les engagements pris par les Etats signataires des accords de Paris sur les changements climatiques. <p>Enfin, nous avons effectué nos propres analyses de sensibilité et vérifié l'exactitude arithmétique des calculs ainsi que le caractère approprié des informations présentées dans la note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société VALLOUREC par l'Assemblée générale du 1^{er} juin 2006 pour les deux cabinets.

Au 31 décembre 2022, le cabinet KPMG S.A. était dans la 17^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 21^{ème} année sans interruption, compte tenu de la succession de mandats intervenue entre entités juridiques du réseau Deloitte.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La-Défense, le 6 avril 2023

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.
Alexandra Saastamoinen

Deloitte & Associés
Véronique Laurent

6.3 Comptes sociaux de la société Vallourec S.A.

6.3.1 Bilan de la Société

ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2022
ACTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations incorporelles	414	414
Immobilisations corporelles	88	88
Titres de participations	2 308 429	3 969 429
Créances, prêts, autres immobilisations financières	1 700 875	1 700 732
Total I	4 009 806	5 670 663
ACTIF CIRCULANT		
Créances d'exploitation	1 107	1 359
Autres créances	412 180	415 750
Valeurs mobilières de placement	5 879	700
Disponibilités	58	57
Charges constatées d'avance	467	410
Écarts de conversion actif	-	2
Total II	419 691	418 278
TOTAL DE L'ACTIF (I + II)	4 429 497	6 088 941

PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	4 579	4 636
Primes	3 955 219	3 955 162
Écart de réévaluation	634	634
Réserves	85 886	85 886
Report à nouveau	(1 446 291)	(935 528)
Résultat net	510 764	1 657 926
Total I	3 110 791	4 768 716
Provisions pour risques et charges	1 981	1 090
Dettes financières	1 306 196	1 309 766
Dettes d'exploitation	4 568	4 680
Autres dettes	5 961	4 689
Écarts de conversion	-	-
Total II	1 318 706	1 320 225
TOTAL DU PASSIF (I + II)	4 429 497	6 088 941

6.3.2 Compte de résultat de la Société

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2022
Chiffre d'affaires	2 933	2 086
Reprises sur provisions, transferts de charges	919	1 257
Autres produits d'exploitation	8	-
Services extérieurs	(7 275)	(9 136)
Impôts taxes et versements assimilés	(310)	(455)
Charges de personnel	(3 898)	(5 366)
Autres	(1 478)	(1 135)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(10 164)	(346)
Résultat d'exploitation	(19 265)	(13 095)
Produits financiers	567 163	1 773 344
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	112 035	112 035
Autres intérêts et produits assimilés	18	293
Différences positives de change	1 110	16
Reprises sur provisions et transferts de charges financières	454 000	1 661 000
Charges financières	(149 534)	(102 597)
Dotations financières aux amortissements et aux provisions	(1)	(1)
Intérêts et charges assimilées	(148 346)	(102 582)
Différences négatives de change	(1 187)	(14)
Résultat financier	417 629	1 670 747
Résultat courant avant impôt	398 364	1 657 652
Produits exceptionnels	168 807	-
Charges exceptionnelles	(56 442)	101
Résultat exceptionnel	112 365	101
Impôts sur les bénéfices	35	173
RÉSULTAT NET	510 764	1 657 926

6.3.3 Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022

En milliers d'euros sauf indications contraires.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dont le total est de 6 089 millions d'euros et au compte de résultat qui dégage un gain de 1 658 millions d'euros.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La société Vallourec S.A. établit des comptes consolidés.

A – Faits caractéristiques, méthode d'évaluation, comparabilité des comptes

Méthode d'évaluation, comparabilité des comptes

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour établir les comptes de l'exercice sont demeurées inchangées par rapport à celles de l'exercice précédent.

Les dépréciations de titres de participation sont comptabilisées en résultat financier.

B – Principes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur (Règlement ANC n° 2014-03) en application des principes fondamentaux (indépendance des exercices, non-compensation, coût historique, intangibilité du bilan d'ouverture, continuité d'exploitation, sincérité, prudence, permanence des méthodes).

Immobilisations corporelles

En application du Règlement ANC n° 2014-03, l'approche par composants réalisée par la Société consiste, sur la base d'analyses techniques notamment, à immobiliser de manière individuelle certains éléments significatifs d'un même investissement du fait de leurs utilisations et de leurs rythmes de consommation spécifiques.

L'évaluation des immobilisations corporelles comprend :

- leur coût d'acquisition ou de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation. Ces dernières figurent au bilan pour leur valeur d'apport ;
- les remises, rabais et ristournes éventuels ;

- les coûts directement imputables à leur mise en place ;
- les coûts de démantèlement éventuels ;
- les frais financiers liés à l'acquisition d'immobilisation ne sont pas activés.

Les amortissements techniques (comptables) sont calculés suivant le mode linéaire ou variable sur la durée réelle d'utilisation prévue.

Les amortissements fiscaux sont pratiqués suivant le mode dégressif et sur la durée la plus courte entre la durée d'utilisation et la durée d'usage, sauf pour les composants amortis sur des durées réelles.

Titres de participation

La valeur brute des participations est constituée du coût d'achat hors frais accessoires et du montant des augmentations de capital.

Les titres acquis en devises sont enregistrés au prix d'acquisition converti en euro au cours du jour de l'opération.

Lors de chaque clôture, la Société compare la valeur nette comptable des titres de participation à leur valeur d'utilité et constitue une

provision en résultat financier lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie attendus, estimés sur la base du plan stratégique du Groupe pour les cinq premières années, d'une projection sur les trois années suivantes et d'une valeur terminale.

Actions propres

Les actions propres acquises et disponibles pour être attribuées aux employés sont classées en valeurs mobilières de placement. Les surplus d'actions non affectées à des plans définis sont classés en immobilisations financières.

Conformément au Règlement n° 2008-15 du CRC en date du 4 décembre 2008 afférent au traitement comptable des plans

d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance aux employés, les actions affectées à des opérations d'attribution ne sont pas dépréciées en fonction de la valeur de marché, en raison de l'engagement d'attribution aux salariés et de la provision constatée au passif (se reporter ci-dessous au paragraphe relatif aux provisions pour risques et charges).

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances clients sont dépréciées en cas de risque de non-recouvrement.

Les taux de dépréciation s'appliquent créance par créance en fonction des probabilités de recouvrement.

Valeurs mobilières de placement

Les titres de placement sont évalués au coût de revient d'acquisition majoré des revenus courus de la période, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les actions propres acquises et disponibles pour être attribuées aux employés ont été classées en valeurs mobilières de placement.

Conversion des opérations en monnaies étrangères et instruments financiers

Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La Société enregistre les opérations en devises adossées à des contrats de couverture éligibles à la comptabilité de couverture, au cours couvert.

La valeur cumulée de la variation de la valeur temps (soit la variation entre le cours à terme de la couverture à la date de clôture et le cours couvert) est comptabilisée à chaque clôture dans un compte de bilan – Instrument dérivé. La variation du report / déport entre l'ouverture et la clôture impacte le résultat de la période. Depuis le 1^{er} janvier 2017, ces variations sont comptabilisées en résultat d'exploitation (cf. Règlement ANC 2015-05), elles figuraient en résultat financier préalablement.

La variation de valeur temps (report / déport) est comptabilisée de manière indépendante du chiffre d'affaires.

En application du Règlement ANC 2015-05, la variation de valeurs des opérations en position ouverte isolée est inscrite au bilan en contrepartie de comptes transitoires :

- à l'actif du bilan pour les variations qui correspondent à une perte latente ;
- au passif du bilan pour les variations qui correspondent à un gain latent.

Les gains latents n'interviennent pas dans le compte de résultat. Lorsqu'une opération engendre une perte latente, celle-ci entraîne la constitution d'une provision en résultat financier à hauteur de cette moins-value latente.

Provisions pour risques et charges

PENSION DE RETRAITE

Les pensions sont assurées par un organisme extérieur et la Société n'a donc pas d'engagement à ce titre.

INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

Les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite du personnel en activité sont évalués sur la base d'un calcul actuariel et font l'objet d'une provision au passif du bilan.

Suite à la publication d'une décision de L'IFRS IC en mai 2021 visant à clarifier la période de provisionnement des indemnités de fins de carrière, l'ANC a mis à jour en novembre 2021, sa recommandation relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite. En application de ANC 2013-02 du 7-13-2013 modifiée le 5 novembre 2021, il convient d'attribuer le coût de ces avantages aux dernières années de service nécessaires à leur acquisition avant l'âge de départ en retraite (et de ne pas reconnaître l'avantage de façon étalée sur l'intégralité de la carrière du salarié).

Le montant de la provision au titre des droits acquis a été modifié dans les comptes 2021, afin de tenir compte de cette interprétation, ce qui constitue un changement de méthode. Le montant comptabilisé est non significatif.

Au 31 décembre 2022, le taux d'actualisation reposait sur l'indice IBoxx, zone euro, obligation d'entreprise notée AA pour une maturité supérieure à 10 ans. Cet indice reprend un panier d'obligations composé de valeurs financières et non financières. L'hypothèse d'un départ volontaire dans 100 % des cas est retenue.

Les écarts actuariels générés sont amortis selon la règle du corridor sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés.

Les hypothèses actuarielles varient suivant la spécificité des régimes en vigueur dans la Société et selon la (les) convention(s) collective(s) applicable(s).

Produits et charges exceptionnels

D'une manière générale, les produits et charges exceptionnels enregistrent les éléments extraordinaires, c'est-à-dire ceux qui ne représentent pas de lien avec l'activité courante de l'entreprise.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 3,65 % (inflation incluse) ;
- taux d'inflation de 2 % ;
- taux de rotation du personnel variable selon l'âge et la catégorie ;
- table de mortalité générationnelle TPGF05 / TPGH05.

PROVISION SUR ACTIONS AFFECTÉES À DES OPÉRATIONS D'ATTRIBUTION

Conformément au Règlement n° 2008-15 du CRC en date du 4 décembre 2008 afférent au traitement comptable des plans d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance aux employés, dès qu'une sortie de ressources devient probable, un passif est comptabilisé par la Société. Cette provision est évaluée sur la base du produit entre :

- le coût d'entrée des actions ou, lorsqu'elles étaient détenues antérieurement à la date de leur affectation au plan d'attribution, la valeur nette comptable des actions diminuées du prix susceptible d'être acquitté par les bénéficiaires ; et
- le nombre d'actions qui devrait être attribué compte tenu des dispositions du plan d'attribution (satisfaction des conditions de présence et de performance) apprécié à la date de clôture.

Une provision pour risques et charges est constatée à chaque clôture, depuis la mise en place de ces plans, au prorata temporis, à hauteur des coûts relatifs aux attributions d'actions de performance faites aux salariés, dirigeants ou mandataires de Vallourec et de ses filiales.

AUTRES PROVISIONS

L'ensemble des litiges (techniques, fiscaux) et risques ont été inscrits en provisions à hauteur du risque estimé probable à la clôture de l'exercice.

C – Notes relatives aux postes de bilan

1 Mouvements de l'actif immobilisé

Les valeurs brutes des postes de l'actif immobilisé ont enregistré les mouvements suivants au cours de l'exercice :

Actif immobilisé – Valeurs nettes	31/12/2021	Entrées / Dotations	Sorties / Reprises	31/12/2022	Dont écart de réévaluation	Dont entreprises liées
Immobilisations incorporelles	414	-	-	414	-	-
Marques	414	-	-	414	-	-
Immobilisations corporelles	88	-	-	88	-	-
Terrains	88	-	-	88	-	-
Titres de participations	2 308 429	-	1 661 000	3 969 429	-	-
Titres de participations	4 856 429	-	-	4 856 429	-	-
Provision titres de participation	(2 548 000)	-	1 661 000	(887 000)	-	-
Titres immobilisés et actions propres	-	-	-	-	-	-
Créances, prêts, autres	1 700 875	502	645	1 700 732	-	-
Prêts	1 700 875	502	645	1 700 732	-	-
Intérêts courus	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	4 009 806	502	1 661 645	5 670 663	-	-

TITRES DE PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2022, les titres de Vallourec Tubes SAS, qui portent toutes les participations du groupe Vallourec, sont évalués sur la base de leur valeur d'utilité déterminée à partir des flux de trésorerie attendus sur la durée du plan stratégique du Groupe pour les cinq premières années, d'une projection sur les trois années suivantes et d'une valeur terminale.

Toutes les informations prévisionnelles sont dérivées du budget et des prévisions approuvées par le Comité Exécutif du Groupe en décembre 2022. L'évaluation réalisée au 31 décembre 2022 a conduit à comptabiliser une reprise de dépréciation des titres Vallourec Tubes de 1,7 milliards d'euros.

CRÉANCES, PRÊTS, AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Prêts

Vallourec S.A. a mis en place un prêt de 1 700 millions d'euros au profit de Vallourec Tubes pour financer les besoins long terme de sa filiale. Ce prêt est rémunéré à 6,50 % et à maturité au 31 décembre 2023.

2 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent :

SICAV ET FONDS COMMUN DE PLACEMENT

	31/12/2021	31/12/2022	Entrées (Sorties)	Dotations	Reprises
Compte à terme	5 010	-	(5 010)	-	-
Sicav et fonds commun de placement	-	-	-	-	-
TOTAL	5 010	-	(5 010)	-	-

Vallourec S.A. fait partie de la centralisation de la gestion des trésoreries euro et dollar des principales sociétés européennes et de la centralisation des opérations de couverture de change des ventes en dollars mises en place au niveau de Vallourec Tubes.

La trésorerie est placée dans des OPCVM monétaires sans risques. Vallourec S.A. ne réalise des transactions financières qu'avec des établissements financiers de premier plan.

ACTIONS PROPRES

	31/12/2021	Entrées	Sorties	31/12/2022
Actions propres	869	645	815	699
Provision dépréciation	-	-	-	-
TOTAL	869	-	-	699

Les actions propres inscrites en valeurs mobilières de placement sont attribuées en faveur de membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux de Groupe dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance et des plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés du groupe Vallourec.

3 État des créances et des dettes

Totaux	Valeur brute	Dont produits à recevoir	Dont entreprises liées	Valeur brute - 1 an	Valeur brute + 1 an
Créances et prêts des immobilisations financières	1 700 000	-	1 700 000	700 000	1 000 000
Créances d'exploitation	1 359	286	1 029	1 359	-
Créances clients et comptes rattachés	1 006	286	1 006	1 006	-
Autres créances d'exploitation	330	-	-	330	-
Fournisseurs débiteurs / Acomptes	23	-	23	23	-
Autres créances	415 750	-	411 134	415 750	-
État – Impôt sur les sociétés	4 616	-	-	4 616	-
Avance trésorerie intragroupe	411 134	-	411 134	411 134	-
TOTAUX	2 117 109	286	2 112 163	1 117 109	1 000 000

Prêts accordés au cours de l'exercice : Néant.

Prêts remboursés au cours de l'exercice : Néant.

Créances représentées par des effets de commerce : Néant.

Dettes	Valeur brute	Dont charges à payer	Dont entreprises liées	- 1 an	+ 1 an	+ 5 ans
Dettes financières	1 309 766	24 407	-	1 045 707	2 059	262 000
Emprunts obligataires non convertibles	1 023 359	-	-	1 023 359	-	-
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	24 407	24 407	-	22 348	2 059	-
Emprunts et dettes financières diverses	262 000	-	-	-	-	262 000
Dettes d'exploitation	4 680	2 739	857	4 511	169	-
Dettes fournisseurs	2 256	474	857	2 087	169	-
Dettes fiscales & sociales	2 424	2 264	-	2 424	-	-
Autres dettes	4 689	51	4 554	4 600	89	-
Autres dettes hors exploitation	4 689	51	4 554	4 600	89	-
TOTAUX	1 319 135	27 197	5 411	1 054 818	2 317	262 000

DETTES FINANCIÈRES

Emprunt obligataire

Emprunt obligataire (en millions d'euros)	Montant nominal	Échéance	Taux facial	Montant dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2022
Emprunt obligataire – juin 2021 ^(a)	1 023	Juin 2026	8,500 %	1 023
TOTAL	1 023			1 023

(a) Emprunt comportant une option de rachat à la main de l'emprunteur à partir du 30 juin 2023.

L'emprunt obligataire a été émis à la date de restructuration financière par voie de compensation à due concurrence avec les créances résiduelles restructurées.

Il comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de Vallourec (au profit d'une personne

ou d'un groupe de personnes agissant de concert) emportant une dégradation de la notation financière de celle-ci.

Cet emprunt obligataire peut également faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande du porteur ou, selon le cas, de Vallourec dans des hypothèses de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, de changement de situation de Vallourec ou de la réglementation.

Emprunts et dettes auprès des établissements financiers

En millions d'euros	Montant nominal	Échéance	Taux facial	Montant dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2022
Prêts garantis par l'État (PGE) – juin 2021 ^(a)	262	Juin 2027	1,837 %	262
Ligne de crédit confirmée – juin 2021	462	Juin 2026	5,000 %	
TOTAL	724			262

(a) L'échéance initiale des PGE était fixée au 30 juin 2022 mais contractuellement prorogeable à l'initiative de Vallourec au 30 juin 2027. Vallourec a activé cette option d'extension et les PGE ont désormais une maturité au 30 juin 2027. Les PGE sont présentés à un taux facial de 1,8370 % (incluant la commission de garantie)

Un changement de contrôle de Vallourec pourrait provoquer le remboursement de tout ou partie de la ligne de crédit et des PGE (« le crédit »), sur décision de chacune des banques participantes. Il est aussi prévu que le crédit devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross default »), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

Convenant bancaire

La ligne de crédit confirmée de 462 millions d'euros prévoit le respect par Vallourec d'un ratio de dette nette consolidée sur fonds propres consolidés (« covenant bancaire ») à un niveau maximum de 100 %. Ce ratio est défini comme le rapport entre la dette nette consolidée du Groupe (y inclus la dette de location financement) et les capitaux propres du Groupe, retraité des gains et pertes sur produits dérivés et des écarts d'évaluation (gains et pertes sur les filiales consolidées en devises).

Le respect de ce ratio de d'endettement retraité (« covenant bancaire ») sera testé au 31 décembre de chaque année pour la période de 12 mois précédant et pour la première fois le 31 décembre 2023.

Le non-respect de ce ratio de covenant bancaire pourrait entraîner le remboursement anticipé de la ligne de crédit et de l'emprunt obligataire.

Risque de liquidité

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et des financements de marchés.

La majeure partie du financement bancaire a été mis en place en Europe, sur Vallourec S.A. et pour une moindre mesure sur des filiales au Brésil et en Chine.

Dans le cadre de la restructuration financière, Vallourec S.A. a restructuré l'ensemble de son passif financier le 30 juin 2021. Cela s'est traduit par un désendettement de 1,7 milliard d'euros et le refinancement de la dette résiduelle via la mise-en-place de nouveaux instruments de dette qui ont une maturité de cinq ans ou une maturité initiale inférieure mais qui peut être prorogée à la main de l'émetteur conformément aux dispositions contractuelles jusqu'au 30 juin 2027.

La ligne de crédit de Vallourec S.A. (462 millions d'euros) non tirée au 31 décembre 2022, ne bénéficie pas de sûreté, ou de garantie et est en pari-passu avec les prêts garantis par l'État (PGE) et l'emprunt obligataire. Le financement obligataire est exclusivement mis en place par Vallourec S.A.

En complément de ces financements bancaires et obligataires, le groupe Vallourec a souhaité diversifier ses sources de financement en faisant appel aux financements de marché. Ainsi Vallourec S.A. a mis en place le 12 octobre 2011 un programme de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est de 1 milliard d'euros. Vallourec S.A. n'a procédé à aucune émission au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2022, Vallourec S.A. n'avait pas d'encours de billets de trésorerie. Ce programme de billets de trésorerie fait l'objet d'une notation court terme, B, par Standard & Poor's.

4 Frais d'émission d'emprunts

Conformément à la méthode préférentielle recommandée par le Conseil national de la comptabilité, les frais d'émission des emprunts sont étalés linéairement sur la durée de vie des contrats concernés.

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Frais d'émission d'emprunts	-	-	-	-

5 Capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

	Nombre d'actions	Capital	Résultat de l'exercice	Primes et réserves	Capitaux propres
Situation au 31/12/2020	11 449 694	229	(3 093 524)	4 071 075	977 780
Affectation du résultat 2020	-	-	3 093 524	(3 093 524)	-
Augmentation de capital	217 478 734	4 350	-	1 617 886	1 622 236
Changement de méthode MDT IDR – IFRIC 21	-	-	-	11	11
Dividende distribué	-	-	-	-	-
Résultat 2021	-	-	510 764	-	510 764
Variation	217 478 734	4 350	3 604 288	(1 475 627)	2 133 011
Situation au 31/12/2021	228 928 428	4 579	510 764	2 595 448	3 110 791
Affectation du résultat 2021	-	-	(510 764)	510 764	-
Augmentation de capital	-	57	-	(57)	-
Dividende distribué	-	-	-	-	-
Résultat 2022	-	-	1 657 926	-	1 657 926
Variation	-	57	1 147 162	510 707	1 657 926
SITUATION AU 31/12/2022	228 928 428	4 636	1 657 926	3 106 155	4 768 717

Le capital de Vallourec est composé de 231 777 627 actions ordinaires au nominal de 0,02 euro entièrement libérés.

Les variations du capital de la Société au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

(en euros, sauf le nombre d'actions en unités)	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social en euros
Capital social au 31 décembre 2021	228 928 428	0,02	4 578 569
Augmentation de capital avec DPS par émission d'actions nouvelles	2 849 199	0,02	56 984
CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2022	231 777 627	0,02	4 635 553

Les capitaux propres s'établissent à 4 769 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 3 111 millions au 31 décembre 2021.

6 Actionnariat salarié

PLANS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Caractéristiques des plans

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans de souscription d'actions de 2010 à 2022 au profit de certains dirigeants, mandataires sociaux et salariés du groupe Vallourec.

À noter que les caractéristiques des plans de 2011 à 2020 ont été recalculés pour tenir compte de la décision du Président du Directoire du 30 juin 2021 visant à ajuster le nombre et les prix d'exercice des actions avec pour objectif d'assurer la préservation des droits des porteurs suite à l'augmentation de capital du 30 juin 2021 (application d'un facteur d'ajustement de 0,89929516 sur le nombre d'options attribuées et sur le prix d'exercice).

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

	Plan 2014	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018
Date d'attribution	15/04/2014	15/04/2015	18/05/2016	18/05/2017	15/06/2018
Date de maturité	15/04/2018	15/04/2019	18/05/2020	18/05/2021	15/06/2022
Date d'expiration	15/04/2022	15/04/2023	18/05/2024	18/05/2025	15/06/2026
Prix d'exercice en euros	832,03	488,14	140,29	216,55	197,84
Nombre d'options attribuées	16 977	17 656	15 216	8 135	9 851

	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022
Date d'attribution	17/06/2019	15/06/2020	13/10/2021	04/06/2022
Date de maturité	17/06/2023	15/06/2024	13/10/2025	04/06/2026
Date d'expiration	17/06/2027	15/06/2030	13/10/2031	04/06/2032
Prix d'exercice en euros	79,14	33,60	7,26	12,65
Nombre d'options attribuées	9 851	89 462	123 518	58 425

Évolution du nombre d'options en cours de validité

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

En nombre d'options	2021	2022
Options en circulation au 1^{er} janvier	143 877	254 288
Options exercées	-	-
Options devenues caduques	(22 782)	(8 776)
Options radiées	(7 396)	(8 763)
Options distribuées sur l'exercice	123 518	58 425
Impact de l'augmentation de capital sur les plans antérieurs à 2020	17 071	-
OPTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE	254 288	295 174
Dont options pouvant être exercées	25 607	18 745

Les chiffres reportés correspondent aux nombres d'options avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisition et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

Au 31 décembre 2022, le prix d'exercice moyen des actions est de 35,3 euros.

Valorisation des plans ^(a)	Plan 2021 ^(a)	Plan 2022
Prix de l'action à la date d'attribution	7,53 €	12,88 €
Volatilité ^(b)	35 %	40 %
Taux sans risque ^(c)	- 0,03 %	1,42 %
Prix d'exercice	7,26 €	12,65 €
Taux de dividendes ^(d)	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'option ^(e)	1,89 €	4,67 €

(a) Pour évaluer la juste valeur des options accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupon (source : Institut des actuaires).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes et de la politique de dividendes du Groupe.

(e) La juste valeur pour le Directoire et l'Operational Committee est de 4,67 euros pour le plan 2022.

PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE

Caractéristiques des plans

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans d'attribution d'actions de performance de 2017 à 2022 au profit de certains salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

À noter que les caractéristiques des plans de 2017 à 2020 ont été recalculées pour tenir compte de la décision du Président du Directoire du 30 juin 2021 visant à ajuster le nombre et les prix d'exercice des actions avec pour objectif d'assurer la préservation des droits des porteurs suite à l'augmentation de capital du 30 juin 2021 (application d'un facteur d'ajustement de 1,89929156 sur le nombre d'actions attribuées) :

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

Plans d'attribution d'actions de performance	Plan 2018	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022
Date d'attribution	15/06/2018	17/06/2019	15/06/2020	13/10/2021	04/06/2022
Durée d'acquisition	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	3 ans	3 ans	3 ans
Durée de conservation	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	Néant	Néant	Néant
Conditions de performance	Oui ^(a)	Oui ^(b)	Oui ^(c)	Oui uniquement pour les cadres de grade supérieur à 20 ^(d)	Oui uniquement pour les cadres de grade supérieur à 20 ^(e)
Nombre théorique d'actions attribuées	39 756	39 595	64 747	289 396	231 410

(a) Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire et Comité Exécutif), elle sera fonction de la réduction des coûts des années 2018, 2019 et 2020 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et le free cash flow (FCF) cumulé du Groupe pour les exercices 2018, 2019 et 2020. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2. Pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants : la réduction des coûts des années 2018, 2019 et 2020 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2018 et 2020 par rapport à un panel de sociétés comparables. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2.

(b) Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire et Comité Exécutif), elle sera fonction de la réduction des coûts des années 2019, 2020 et 2021 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et le free cash flow (FCF) cumulé du Groupe pour les exercices 2019, 2020 et 2021. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2. Pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants : la réduction des coûts des années 2019, 2020 et 2021 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2019 et 2021 par rapport à un panel de sociétés comparables. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2.

(c) Pour l'ensemble des bénéficiaires, elle sera fonction de deux critères absolus internes :

- les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2020 et 2022,

et un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2020 et 2022 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex S.A., Tenaris S.A., Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos S.A., TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal S.A., TMK et NOV.

(d) Les droits conditionnels à recevoir les actions de performance attribuées aux cadres de grade inférieur ou égal à 20 ne sont soumis à aucune condition de performance. Pour les bénéficiaires de grade 21 ou supérieur, elle sera fonction de deux critères absolus internes :

- les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2021 et 2023,

et un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2020 et 2022 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex S.A., Tenaris S.A., Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos S.A., TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal S.A., TMK et NOV.

(e) Les droits conditionnels à recevoir les actions de performance attribuées aux cadres de grade inférieur ou égal à 20 ne sont soumis à aucune condition de performance. Pour les bénéficiaires de grade 21 ou supérieur, elle sera fonction de deux critères absolus internes :

- les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2022 et 2024,

et un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2022 et 2024 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex S.A., Tenaris S.A., Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos S.A., TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal S.A., TMK et NOV.

Évolution du nombre d'actions

Pour l'ensemble des plans, l'évolution du nombre d'actions en cours d'acquisition est la suivante :

En nombre d'actions	2021	2022
Nombre d'actions en cours d'acquisition au 1^{er} janvier	78 664	398 664
Actions livrées sur l'année	(24 923)	(38 739)
Surperformances		9 447
Actions annulées	(9 434)	(22 695)
Actions attribuées sur l'année	289 396	231 410
Impact de l'augmentation de capital sur les plans antérieurs à 2020	64 961	-
NOMBRE D'ACTION EN COURS D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE	398 664	578 087

Les chiffres reportés correspondent aux nombres d'actions avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisition et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

Valorisation des plans ^(a)	Plan 2021 ⁽¹⁾	Plan 2022
Prix de l'action à la date d'attribution	7,53 €	12,88 €
Taux sans risque ^(b)	- 0,44 %	0,62 %
Taux de dividendes ^(c)	3 %	3 %
Juste valeur de l'action	6,87 €	11,76 €
Nombre d'actions attribuées	289 396	231 410

(a) Pour évaluer la juste valeur des actions accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé. L'avantage du salarié correspond à la juste valeur de l'action attribuée, tenant compte de l'impossibilité de percevoir les dividendes pendant la période d'acquisition et du coût pour le salarié induit par l'incessibilité du titre pendant la période de conservation.

(b) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupon (source : Institut des actuaires).

(c) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

(1) Les chiffres de l'exercice 2020 ont été recalculés pour tenir compte de la division par 1,89929156 du nominal de l'action et de la multiplication par 1,89929156 consécutive du nombre d'actions décidée par le Président du Directoire en date du 30 juin 2021.

MANAGEMENT EQUITY PLAN

Au cours de l'exercice 2022, le groupe Vallourec a attribué de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions « Management Equity Plan » (MEP) en faveur des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Plan MEP du 4 juin 2022

Le plan « MEP » du 4 juin 2022 attribue 3 800 447 actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux. Ces actions sont réparties en deux enveloppes : 57 359 actions ordinaires et 3 743 088 actions de préférences.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions ordinaires sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Prix de l'action à la date d'attribution	12,88 €	12,88 €	12,88 €	12,88 €	12,88 €
Date d'acquisition ^(a)	30 % 04/06/2023 70 % 04/06/2027	30 % 04/06/2024 70 % 04/06/2027	30 % 04/06/2025 70 % 04/06/2027	30 % 04/06/2026 70 % 04/06/2027	30 % 04/06/2027 70 % 04/06/2027
Durée de conservation	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Conditions de performance ^(b)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Volatilité ^(c)	51 %	52 %	50 %	48 %	45 %
Taux sans risque ^(d)	- 0,08 %	0,38 %	0,62 %	0,80 %	0,94 %
Taux de dividendes ^(e)	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'action	9,20 €	8,96 €	8,93 €	8,85 €	8,80 €
Nombre d'actions attribuées	11 472	11 472	11 472	11 472	11 471

(a) La condition d'acquisition « juridique » se situe entre un et cinq ans selon la tranche. Or, à l'issue de cette période, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (hors retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition juridique et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à cinq années.

(b) Chaque tranche ne sera acquise que si à la date d'acquisition le cours de bourse de l'action Vallourec est supérieur à 8,09 euros.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe zéro coupon du CNO).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Prix de l'action à la date d'attribution	12,88 €	12,88 €	12,88 €
Durée d'acquisition ^(a)	30 % : 1,60 an 70 % : 4,07 ans	30 % : 1,96 an 70 % : 4,07 ans	30 % : 2,43 ans 70 % : 4,07 ans
Durée de conservation ^(a)	4,07 ans	4,07 ans	4,07 ans
Conditions de performance ^(b)	Oui	Oui	Oui
Volatilité ^(c)	48 %	48 %	48 %
Taux sans risque ^(d)	0,80 %	0,80 %	0,80 %
Taux de dividendes ^(e)	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'action	7,55 €	5,96 €	4,01 €
Nombre d'actions attribuées	1 723 917	1 723 918	295 253

(a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de 4,07 ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (hors retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à 4,07 années.

(b) Les actions de performance des tranches 1, 2 et 3, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint 16,19 euros, 20,22 euros et 28,32 euros pendant 90 jours ouvrés consécutifs sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 1,60 an, 1,96 an et 2,43 ans.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe zéro coupon du CNO).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Plan MEP du 4 juillet 2022

Le plan « MEP » du 4 juillet 2022 attribue 276 458 actions de préférences gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Prix de l'action à la date d'attribution	10,46 €	10,46 €	10,46 €
Durée d'acquisition ^(a)	30 % : 1,89 an 70 % : 4 ans	30 % : 2,19 ans 70 % : 4 ans	30 % : 2,57 ans 70 % : 4 ans
Durée de conservation ^(a)	4 ans	4 ans	4 ans
Conditions de performance ^(b)	Oui	Oui	Oui
Volatilité ^(c)	49 %	49 %	49 %
Taux sans risque ^(d)	1,22 %	1,22 %	1,22 %
Taux de dividendes ^(e)	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'action	5,70 €	4,33 €	2,67 €
Nombre d'actions attribuées	124 896	124 896	26 666

(a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de quatre ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (hors retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à quatre années.

(b) Les actions de performance des tranches 1, 2 et 3, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint 16,19 euros, 20,22 euros et 28,32 euros pendant 90 jours ouvrés consécutifs sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 1,89 an, 2,19 ans et 2,57 ans.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe zéro coupon du CNO).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Plan MEP du 14 juillet 2022

Le plan « MEP » du 14 juillet 2022 attribue 810 416 actions de préférences gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Prix de l'action à la date d'attribution	8,95 €	8,95 €	8,95 €
Durée d'acquisition ^(a)	30 % : 2,08 ans 70 % : 4 ans	30 % : 2,37 ans 70 % : 4 ans	30 % : 2,77 ans 70 % : 4 ans
Durée de conservation ^(a)	4 ans	4 ans	4 ans
Conditions de performance ^(b)	Oui	Oui	Oui
Volatilité ^(c)	49 %	49 %	49 %
Taux sans risque ^(d)	1,22 %	1,22 %	1,22 %
Taux de dividendes ^(e)	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'action	3,96 €	2,93 €	1,66 €
Nombre d'actions attribuées	374 652	374 652	61 112

(a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de quatre ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (hors retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à quatre années.

(b) Les actions de performance des tranches 1, 2 et 3, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint 16,19 euros, 20,22 euros et 28,32 euros pendant 90 jours ouvrés consécutifs sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 2,08 ans, 2,37 ans et 2,77 ans.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe zéro coupon du CNO).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Plan MEP du 26 juillet 2022

Le plan « MEP » du 26 juillet 2022 attribue 429 166 actions de préférences gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Prix de l'action à la date d'attribution	8,74 €	8,74 €	8,74 €
Durée d'acquisition ^(a)	30 % : 2,09 ans 70 % : 3,9 ans	30 % : 2,38 ans 70 % : 3,9 ans	30 % : 2,7 ans 70 % : 3,9 ans
Durée de conservation ^(a)	3,9 ans	3,9 ans	3,9 ans
Conditions de performance ^(b)	Oui	Oui	Oui
Volatilité ^(c)	50 %	50 %	50 %
Taux sans risque ^(d)	0,62 %	0,62 %	0,62 %
Taux de dividendes ^(e)	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'action	3,71 €	2,74 €	1,55 €
Nombre d'actions attribuées	196 527	196 527	36 112

(a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de 3,9 ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (hors retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à 3,9 années.

(b) Les actions de performance des tranches 1, 2 et 3, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint 16,19 euros, 20,22 euros et 28,32 euros pendant 90 jours ouvrés consécutifs sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 2,09 ans, 2,38 ans et 2,7 ans.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe zéro coupon du CNO).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Plan MEP du 12 septembre 2022

Le plan « MEP » du 12 septembre 2022 attribue 16 168 actions de préférences gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 1	Tranche 2
Prix de l'action à la date d'attribution	10,60 €	10,60 €
Durée d'acquisition ^(a)	30 % : 1,72 an 70 % : 3,8 ans	30 % : 2 ans 70 % : 3,8 ans
Durée de conservation ^(a)	3,8 ans	3,8 ans
Conditions de performance ^(b)	Oui	Oui
Volatilité ^(c)	51 %	51 %
Taux sans risque ^(d)	1,54 %	1,54 %
Taux de dividendes ^(e)	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'action	5,66 €	4,44 €
Nombre d'actions attribuées	8 084	8 084

(a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de 3,8 ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (hors retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à 3,8 années.

(b) Les actions de performance des tranches 1 et 2 seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint 16,19 euros et 20,22 euros pendant 90 jours ouvrés consécutifs sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 1,72 an et 2 ans.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe zéro coupon du CNO).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Plan MEP du 14 décembre 2022

Le plan « MEP » du 14 décembre 2022 attribue 95 502 actions de préférences gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 1	Tranche 2
Prix de l'action à la date d'attribution	10,70 €	10,70 €
Durée d'acquisition ^(a)	30 % : 1,76 an 70 % : 3,5 ans	30 % : 2 ans 70 % : 3,5 ans
Durée de conservation ^(a)	3,5 ans	3,5 ans
Conditions de performance ^(b)	Oui	Oui
Volatilité ^(c)	50 %	50 %
Taux sans risque ^(d)	2,11 %	2,11 %
Taux de dividendes ^(e)	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'action	5,61 €	4,26 €
Nombre d'actions attribuées	47 751	47 751

(a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de 3,5 ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (hors retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à 3,5 années.

(b) Les actions de performance des tranches 1 et 2 seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint 16,19 euros et 20,22 euros pendant 90 jours ouvrés consécutifs sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 1,76 an et 2 ans.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe zéro coupon du CNO).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Évolution du nombre d'actions

L'évolution du nombre d'actions en cours d'acquisition sur le plan « Management Equity Plan » 2022 est la suivante :

En nombre d'actions	Actions ordinaires	Actions de performance
Nombre d'actions en cours d'acquisition au 1^{er} janvier 2022	1 595 700	3 575 621
Actions livrées sur l'année	(300 571)	(2 548 628)
Actions annulées	(367 000)	(1 026 993)
Actions attribuées sur l'année	57 359	5 370 798
NOMBRE D'ACTION EN COURS D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2022	985 488	5 370 798

7 Provisions pour risques et charges

La variation des provisions pour risques et charges s'analyse comme suit :

	31/12/2021	Dotations	Reprises utilisées	31/12/2022
Provisions pour perte de change	1	1	-	2
Provisions pour départ à la retraite	235	-	235	-
Provisions retraite complémentaire	593	-	114	479
Provisions pour charges actions de performance	1 137	345	888	594
Provisions contentieux	15	-	-	15
TOTAL	1 981	347	1 237	1 090
Dont comptabilisés en exploitation	-	347	1 237	-
Dont comptabilisés en financier	-	-	-	-

Les litiges sont inscrits en provision à hauteur du risque estimé probable à la clôture de chaque exercice en application du Règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Le solde de la provision pour charges afférentes aux plans d'actions de performance (plans 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020) s'élève à 0,6 million d'euros.

PROVISIONS POUR DÉPART À LA RETRAITE

L'engagement total pour départ en retraite, net des actifs de couverture, calculé au 31 décembre 2022, est à 0 contre 0,2 million d'euros au 31 décembre 2021.

PROVISIONS POUR RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

L'engagement total pour départ en retraite complémentaire, net des actifs de couverture, calculé au 31 décembre 2022, est de 0,5 millions d'euros.

Le montant des pertes actuarielles et des services passés non comptabilisés est de 0. Les engagements non reconnus au bilan correspondraient à des changements ou à la non-réalisation d'hypothèses dont l'effet est amorti dans le temps selon le principe du « corridor ».

INFORMATION SUR LES RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

Vallourec S.A. peut avoir recours à des instruments de couverture (swaps) pour couvrir sa dette à taux variable en un intérêt à taux fixe. Au 31 décembre 2022, Vallourec S.A. n'a pas de dette à taux variable et n'a pas contracté d'instruments de couverture de risque de taux.

INFORMATION SUR LES RISQUES DE CHANGE

Au 31 décembre 2022, Vallourec S.A. n'a pas d'exposition significative au risque de change et n'a pas contracté d'instrument de couverture du risque de change.

D – Notes relatives aux postes du compte de résultat

1 Résultat d'exploitation

LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de 2,1 millions d'euros correspond principalement à la refacturation des prestations à sa filiale Vallourec Tubes pour 1,8 million d'euros et des coûts des plans d'attribution d'actions de performance de l'actionnariat salarié aux filiales du Groupe.

LES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation totalisant 16,4 millions d'euros sont essentiellement constituées d'honoraires, de charges de personnel, et des résultats induits par les programmes d'attribution d'actions gratuites et des commissions, frais d'émission d'emprunt et des dotations aux provisions.

2 Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Charges financières : Néant.

Produits financiers : 112 millions d'euros.

3 Résultat financier

	31/12/2021	31/12/2022
Produits financiers ^(a)	112 052	112 328
Charges d'intérêts	(148 346)	(102 583)
Coût financier net	(36 294)	9 745
Variation des provisions sur titres de participation	454 000	1 661 000
Autres charges et produits financiers	(77)	1
RÉSULTAT FINANCIER	417 629	1 670 746

(a) Dont 112,0 millions d'euros correspondant aux intérêts des prêts avec Vallourec Tubes SAS.

Le résultat financier présente un profit de 1 671 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre un profit de 418 millions d'euros en 2021. Son évolution s'explique d'une part par une reprise de la provision pour dépréciations des titres de sa filiale Vallourec Tubes (1 661 millions d'euros en 2022 contre une reprise de 454 millions d'euros en 2021), et d'autre part par une diminution des charges d'intérêts

(102,6 millions d'euros en 2022 contre 148,3 millions d'euros en 2021). Le coût financier net est constitué par les frais et intérêts sur emprunts obligataires et billets de trésorerie, les commissions d'engagement des lignes bancaires moyen terme et les produits d'intérêts des financements consentis par Vallourec à Vallourec Tubes.

4 Résultat exceptionnel

Néant.

E – Autres informations

1 Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen de la Société fin 2022 est constitué de trois personnes, dont un mandataire social (Président du Conseil d'Administration).

2 Fiscalité

INTÉGRATION FISCALE

La Société a opté depuis le 1^{er} janvier 1988 pour le régime d'intégration fiscale constitué dans les conditions prévues à l'article 223-A du CGI.

Le renouvellement de cette convention est automatique depuis 1999 et est prolongé de cinq ans en cinq ans.

En 2022, le périmètre du groupe fiscal comprend : Vallourec S.A., Vallourec Université France, Vallourec Tubes, Vallourec Tubes France, Vallourec Oil & Gas France, Vallourec One, Vallourec Services.

La convention d'intégration conduit les filiales du groupe fiscal à constater une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale.

Les profits éventuels résultant de l'intégration fiscale qui reviennent à Vallourec S.A. correspondent principalement à l'imputation sur le résultat d'ensemble des déficits générés par Vallourec S.A. elle-même et des reports déficitaires définitivement acquis à Vallourec S.A.

Le groupe fiscal Vallourec est déficitaire en 2022 et son déficit reportable est de 2 339,2 millions d'euros à fin 2022.

ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

Nature des différences temporaires	Montant (base) au 31/12/2021	Montant (base) au 31/12/2022
Accroissement	-	-
Allègements	1 312	676
Provision pour retraite	839	489
Provision pour actionnariat salarié	468	187
Provision pour congés payés	5	-
Provision taxe sur les véhicules de tourisme	-	-

Au 31 décembre 2022, le montant des déficits reportables propres à la société Vallourec S.A. s'élève à 149,4 millions d'euros.

VENTILATION DE L'IMPÔT ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	1 657 652	-	1 657 652
Exceptionnel	101	-	101
Sous-total	1 657 753	-	1 657 753
Charge propre à Vallourec (crédit d'impôt)	-	173	173
Résultat lié à l'intégration fiscale	-	-	-
TOTAL VALLOUREC	1 657 753	173	1 657 926

3 Rémunérations des membres des organes d'administration et de direction

ORGANES D'ADMINISTRATION

Le montant des jetons de présence et autres rémunérations perçus au cours de l'exercice se sont élevés à 0,8 million d'euros.

ORGANES DE DIRECTION

Cette information n'est pas communiquée car elle n'est pas pertinente au regard de la situation patrimoniale et financière et du résultat de la seule société Vallourec S.A.

4 Les engagements hors bilan

Les engagements sont les suivants :

- indemnité départ en retraite : néant ;
- indemnité retraite complémentaire : néant ;

- location longue durée véhicule : 14 milliers d'euros.

Il n'existe pas de dettes garanties par des sûretés réelles.

5 Événement postérieur à la clôture

Néant.

6 Tableau des filiales et participations directes de Vallourec au 31 décembre 2022

Sociétés	Capital	Autres capitaux propres avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires HT relatif à l'exercice clos ⁽¹⁾	Résultat (bénéfice ou perte) relatif à l'exercice clos ⁽²⁾	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A) FILIALES ET PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE VALLOUREC										
I. Filiales (50 % au moins)										
Société française										
Vallourec Tubes 12, rue de la Verrerie, 92190 Meudon										
	622 643	1 105 916	100 %	4 856 429	3 969 429	2 111 295		63 540	130 326	-
(1) au 31.12.2021										
(2) au 31.12.2021										

7 Résultats financiers des cinq derniers exercices

En euros, sauf nombre d'actions et effectif	2018	2019	2020	2021	2022
CAPITAL					
Capital social	915 975 520	915 975 520	228 994	4 578 569	4 635 552
Nombre d'actions ordinaires existantes	457 987 760	457 987 760	11 449 694	228 928 428	231 777 627
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droits de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
• par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
• par exercice de droits de souscription	3 674 986	3 180 339	-	-	-
• par remboursement d'obligations	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires hors taxes	2 335 242	5 381 501	2 706 419	2 932 804	2 086 313
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	(70 504 334)	(59 277 273)	(88 504 562)	66 001 676	(4 174 959)
Impôts sur les bénéfices	37 169 694	566 787	56 340	35 360	172 726
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	(34 718 136)	(63 647 530)	(3 093 523 915)	510 763 663	1 657 926 018
Résultat distribué	-	-	-	-	-
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	(0,07)	(0,13)	(7,73)	0,29	(0,02)
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	(0,08)	(0,14)	(270,18)	2,23	7,15
Dividende attribué à chaque action existante	-	-	-	-	-
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	5	5	4	4	3
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 309 412	2 313 936	1 532 830	2 359 910	3 679 977
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	1 069 659	1 312 316	1 102 907	1 330 544	1 448 593

6.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société VALLOUREC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VALLOUREC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation et des créances rattachées de la société Vallourec Tubes

Notes B « Principes comptables - Titres de participation », C.1 « Mouvements de l'actif immobilisés – Titres de participations et Créances, Prêts, Autres immobilisations financières » et E.6 « Tableau des filiales et participations » de l'annexe aux comptes annuels

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
<p>Les titres de participation figurent au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant net de 3.969 millions d'euros et représentent le poste le plus important du bilan. Ils correspondent aux titres de la société Vallourec Tubes SAS, sous-holding du groupe Vallourec. Les créances rattachées à des participations s'élèvent quant à elles à 1.701 millions d'euros.</p> <p>Comme indiqué au paragraphe « Titres de participation » de la note B de l'annexe aux comptes annuels, la Société constitue une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'utilité des titres de participations est inférieure à la valeur nette comptable. De la même manière, les créances rattachées sont, le cas échéant, dépréciées lorsque le risque est supérieur à la valeur des titres et que ces derniers ont déjà été dépréciés.</p> <p>La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie attendus, estimés sur la base du plan stratégique du groupe Vallourec pour les 5 premières années, d'une projection sur les 3 années suivantes et d'une valeur terminale.</p> <p>L'évaluation réalisée au 31 décembre 2022 a conduit, comme indiqué au paragraphe « Titres de participation » de la note C.1 de l'annexe aux comptes annuels, à comptabiliser une reprise de dépréciation de 1.661 millions d'euros pour cet exercice.</p> <p>Les prévisions de trésorerie ayant servi de base à la détermination des valeurs recouvrables ont été établies sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêt des comptes, dans un contexte de reprise de l'activité Pétrole et Gaz, notamment en Amérique du Nord. Toutefois les difficultés à appréhender les perspectives d'avenir persistent notamment en lien avec le contexte inflationniste et son potentiel impact négatif sur les prix des matières premières et de l'énergie ainsi que l'impact du changement climatique sur le modèle d'affaires.</p> <p>Dans ce contexte, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations et le caractère aléatoire de certaines estimations peut se trouver renforcé.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées de la société Vallourec Tubes est un point clé de l'audit, en raison du poids de ces actifs dans les comptes de la Société, et du fait que la détermination de la valeur d'utilité de ces titres requiert de la part de la Direction l'exercice de jugements et l'utilisation d'estimations dans l'élaboration des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, utilisées pour la détermination de cette valeur.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du processus d'élaboration et d'approbation des estimations et hypothèses retenues par la Direction dans le cadre de la détermination de la valeur d'utilité des titres de la société Vallourec Tubes, et • des modalités d'approbation des résultats de ce test par les organes de gouvernance. <p>Nous avons également apprécié le caractère approprié du modèle retenu pour déterminer la valeur d'utilité de ces titres et des créances rattachées.</p> <p>Nous avons obtenu les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation, établies par la Société, et vérifié leur cohérence avec le budget 2023, approuvé par le Conseil d'Administration, et les estimations de la Direction issues du plan d'affaire.</p> <p>Nous avons, avec le support de nos experts en évaluation, apprécié au regard de données internes au Groupe et de données externes sectorielles et macroéconomiques le caractère approprié des différentes hypothèses sous-jacentes sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les hypothèses de prix et de volumes par régions qui dépendent notamment des dépenses d'investissements dans les domaines de l'exploration et de la production de pétrole et de gaz naturel, • les prévisions d'évolution des coûts dans le contexte du plan stratégique « New Vallourec », et • les taux de change, taux de croissance et taux d'actualisation retenus. <p>Nous avons aussi analysé la cohérence des prévisions de trésorerie avec les performances passées, les perspectives de marché et les données prévisionnelles présentées au Conseil d'Administration.</p> <p>Enfin, nous avons (i) effectué nos propres analyses de sensibilité, (ii) vérifié l'exactitude arithmétique des calculs ainsi que (iii) vérifié que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement net du groupe Vallourec.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société VALLOUREC par l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2006 pour les deux cabinets.

Au 31 décembre 2022, le cabinet KPMG S.A. était dans la 17^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 21^{ème} année sans interruption, compte tenu de la succession de mandats intervenue entre entités juridiques du réseau Deloitte.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

OBJECTIF ET DÉMARCHÉ D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La-Défense, le 6 avril 2023

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.
Alexandra Saastamoinen

Deloitte & Associés
Véronique Laurent



7

**GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE**



GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

7.1	Gouvernement d'entreprise	288	7.4	Informations additionnelles	344
7.1.1	Structure de gouvernance	288	7.4.1	Déclarations concernant les dirigeants et les membres du Conseil	344
7.1.2	Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration	288	7.4.2	Conventions réglementées	344
7.1.3	La Direction Générale	312	7.4.3	Gestion des conflits d'intérêts	345
7.2	Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux	315	7.4.4	Déclaration sur le gouvernement d'entreprise	345
7.2.1	Politique de rémunération des mandataires sociaux	315	7.4.5	Délégations en cours de validité	345
7.2.2	Rapport du Conseil d'Administration sur la rémunération totale 2022 des mandataires sociaux	322	7.4.6	Participation des actionnaires aux assemblées générales	346
7.2.3	Rémunération et indemnités de départ de l'ancienne équipe de Direction	336	7.4.7	Informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA ou d'OPE	346
7.3	Intérêts des dirigeants et intéressement du personnel	337			
7.3.1	Options et actions de performance	337			
7.3.2	Actionnariat salarié	343			
7.3.3	Multiple de rémunération et évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société et de la rémunération moyenne des salariés au cours des cinq derniers exercices	343			

7.1 Gouvernement d'entreprise

7.1.1 Structure de gouvernance

À la suite du changement de mode de gouvernance de la Société décidé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2021, qui a pris effet le 1^{er} juillet 2021, l'ancienne structure duale à Directoire et Conseil de Surveillance a été remplacée par une organisation à Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a décidé le 1^{er} juillet 2021 de réunir à compter de cette date les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, et a nommé M. Édouard Guinotte en qualité de Président-Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur, soit quatre ans. M. Olivier Mallet a été nommé Directeur Général Délégué de la Société par le Conseil d'Administration pour une durée de quatre ans.

Le 20 mars 2022, au terme d'un processus de sélection externe mené par un comité spécial du Conseil d'Administration, M. Philippe Guillemot a été désigné pour succéder à M. Édouard Guinotte en tant que Président-Directeur Général de Vallourec, avec effet immédiat

et pour la durée de son mandat d'administrateur, soit quatre ans. Conformément au Code de commerce, les fonctions de M. Olivier Mallet en qualité de Directeur Général Délégué sont arrivées à échéance le 20 mars 2022, suite à la nomination de M. Philippe Guillemot en qualité de nouveau Président-Directeur Général. M. Olivier Mallet n'a pas été remplacé.

Le Conseil d'Administration a décidé de maintenir à cette occasion l'unicité des fonctions.

Le Conseil d'Administration considère en effet que l'unicité des fonctions est bien adaptée à Vallourec, et permet une réactivité et une efficacité accrues dans le fonctionnement de la gouvernance et la conduite de la stratégie. Ce cumul permet de faciliter et fluidifier la gouvernance autour d'un Conseil resserré.

L'organisation opérationnelle de la Direction Générale du Groupe s'appuie par ailleurs sur un Comité Exécutif.

7.1.2 Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration

7.1.2.1 Composition du Conseil d'Administration

7.1.2.1.1 POLITIQUE DE COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La politique du Conseil d'Administration relative à sa composition repose sur les quatre objectifs fondamentaux suivants :

Une sélection de membres compétents

Conscient que sa qualité première doit résider dans celle de ses membres, le Conseil d'Administration s'attache à accueillir en son sein des membres ayant exercé des fonctions managériales à haute responsabilité et/ou disposant d'une expertise reconnue en matière opérationnelle, financière, stratégique, internationale, industrielle ou juridique.

Une composition équilibrée basée sur la diversité

Comme tout acteur de l'entreprise, le Conseil d'Administration est engagé au service du processus de création de valeur. Les administrateurs de la Société viennent d'horizons différents et disposent d'expériences et de compétences variées reflétant la présence mondiale du Groupe et les différents enjeux à long terme de sa stratégie.

L'équilibre souhaitable de la composition du Conseil tient également compte de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, de la proportion d'hommes et de femmes requise par la réglementation applicable, et de la part d'administrateurs indépendants recommandée par le Code AFEP-MEDEF.

La présentation de chaque administrateur en fonction au 31 mars 2023 ainsi que les tableaux et graphiques ci-dessous permettent de mieux appréhender la diversité et complémentarité d'expériences du Conseil d'Administration.

Au 31 mars 2023, le Conseil d'Administration comptait quatre femmes : Corine de Bilbao, Angela Minas, Maria Silvia Marques et Hera Siu, représentant 57 % des administrateurs (hors administrateurs représentant les salariés en application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce). La Société se conforme ainsi aux dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, et la proportion d'administrateurs de sexe féminin est au moins égale à 40 %, conformément aux dispositions des articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce.

Au 31 mars 2023, cinq nationalités étaient représentées au Conseil d'Administration, reflétant la présence du Groupe en particulier au Brésil, aux États-Unis, en Chine et en Europe.

Le Conseil comprend par ailleurs un représentant des salariés désigné par le Comité de Groupe.

Le respect de l'intérêt social

Le Conseil considère que chaque membre est gardien de l'intérêt social et doit accomplir ses missions avec objectivité et indépendance, en vue de gagner et conserver la confiance de tous les actionnaires.

Par conséquent, au-delà de la qualification d'administrateur indépendant, le Conseil veille à proposer à l'Assemblée Générale des candidats intègres, disposant d'une éthique forte les conduisant à agir dans le souci permanent de l'intérêt social et de l'ensemble des actionnaires et propre à éviter les conflits d'intérêts. À ce titre, chaque administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, de s'abstenir de participer au débat ainsi qu'au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts, et de quitter la réunion du Conseil lorsque celui-ci délibère sur un sujet exposant le membre à une telle situation.

Un effectif resserré

Bien que la loi permette qu'un Conseil puisse comprendre jusqu'à 18 membres, le Conseil souhaite limiter son effectif afin d'assurer une fluidité des échanges satisfaisante et permettre à chaque membre de s'exprimer, encourageant ainsi l'action et l'implication de chacun.

7.1.2.1.2 LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration s'appuie sur les travaux de comités spécialisés qui ont un rôle consultatif et de préparation de certaines délibérations du Conseil. Ils émettent, dans leurs domaines de compétence respectifs, des propositions, recommandations et avis.

Au 31 mars 2023, Le Conseil d'Administration est assisté de cinq comités spécialisés :

- le Comité d'Audit ;
- le Comité des Rémunérations ;
- le Comité des Nominations et de la Gouvernance ;
- le Comité Stratégique et Financier ; et
- le Comité de la Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale (RSE).

7.1.2.1.3 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL



Philippe Guillemot ◆
Président-Directeur
Général



Pierre Vareille ◇
Vice-Président &
Administrateur Référent

- Président du Comité NG*
- Président du Comité des Rémunérations
- Comité SF**



Corine de Bilbao ◇

- Présidente du Comité RSE
- Comité SF**
- Comité d'Audit



Maria Silvia Marques ◇

- Comité RSE
- Comité d'Audit



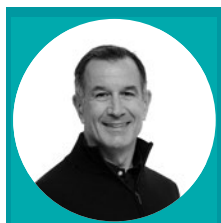
Angela Minas ◇

- Présidente du Comité d'Audit
- Comité des Rémunérations
- Comité RSE
- Comité NG*



Hera Siu ◇

- Comité d'Audit
- Comité RSE
- Comité NG*
- Comité des Rémunérations



Gareth Turner ◆

- Président du Comité SF**
- Comité d'Audit



Patrick Poulin ◆ ✱

- Membre non indépendant
- Administrateur représentant les salariés
- Comité des Rémunérations

CENSEURS



◇ Membre indépendant ◆ Membre non indépendant ✱ Représentant les salariés

* Comité NG : Comité des Nominations et de la Gouvernance

** Comité SF : Comité Stratégique et Financier

Présentation synthétique du Conseil d'Administration

INFORMATIONS PERSONNELLES				EXPÉRIENCE	POSITION AU SEIN DU CONSEIL				PARTICIPATION À DES COMITÉS DU CONSEIL				
Âge	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions	Nombre de mandats dans des sociétés cotées*	Indépendance	Date initiale de nomination (jj-mm-aaaa)	Échéance du mandat	Ancienneté au Conseil (en années)	Comité d'Audit	Comité SF	Comité RSE	Comité des Rémunérations	Comité NG

ADMINISTRATEURS

Philippe Guillemot	63	♂	française	463 000	2	◆	20-03-2022	AGO 2026	1				
Pierre Vareille	65	♂	française	70 000	4	◇	20-04-2021	AGO 2025	1	○		●	●
Corine de Bilbao	56	♀	française	1 300	2	◇	21-03-2019	AGO 2025	3	○	○	●	
Maria Silvia Marques	66	♀	brésilienne	500	1	◇	01-07-2021	AGO 2023 ^(a)	1	○	○		
Angela Minas	59	♀	grecque et américaine	13 827	3	◇	01-07-2021	AGO 2026	1	●	○	○	○
Hera Siu	63	♀	chinoise	500	3	◇	01-07-2021	AGO 2026	1	○	○	○	○
Gareth Turner	59	♂	canadienne	500	1	◆	20-04-2021	AGO 2025	1	○	●		

ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

Patrick Poulin		♂	française	494		◆	06-03-2023	AGO 2025	<1			○	
-----------------------	--	---	-----------	-----	--	---	------------	----------	----	--	--	---	--

CENSEURS

Austin Anton	43	♂	britannique	0	0	◆	01-07-2021	01-07-2025	1				
---------------------	----	---	-------------	---	---	---	------------	------------	---	--	--	--	--

* Incluant Vallourec SA.

(a) Maria Silvia Marques a fait part de sa décision de ne pas renouveler son mandat.

● Président

○ Membre

◇ Indépendance au sens des critères du Code AFEP-MEDEF tels qu'appréciés par le Conseil d'administration

◆ Non-indépendance au sens des critères du Code AFEP-MEDEF tels qu'appréciés par le Conseil d'administration

Comité NG : Comité des Nominations et de la Gouvernance

Comité SF : Comité Stratégique et Financier

Comité RSE : Comité de la Responsabilité Sociale Environnementale et Sociétale



TAUX
D'INDÉPENDANCE*
71,4 %



PARITÉ**
57,1 %
4 membres du Conseil
sont des femmes



DIVERSITÉ
4 membres
du Conseil sont de
nationalité étrangère
et **5 nationalités**
sont représentées
au Conseil



ÂGE MOYEN
61 ans



REPRÉSENTATION
DES SALARIÉS
1
1 membre représentant
les salariés, nommé par
le Comité de Groupe



TAUX
DE PRÉSENCE
MOYEN
95,3 %

* Conformément au Code AFEP-MEDEF, le représentant des salariés est exclu du décompte.

** Conformément à la loi, le représentant des salariés est exclu du décompte.

7.1.2.1.4 DIVERSITÉ ET EXPERTISE DE CHACUN DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Industrie/ Pétrole et Gaz	Fonctions dirigeantes/direction opérationnelle au sein de grands groupes	Expérience internationale	Expertise financière/audit	Gouvernance de sociétés cotées	Responsabilité sociale et environnementale
Philippe Guillemot	X	X	X	X	X	X
Pierre Vareille	X	X	X	X	X	X
Corine de Bilbao	X	X	X		X	X
William de Wulf ⁽¹⁾			X	X		
Maria Silvia Marques	X	X	X	X	X	X
Angela Minas	X	X	X	X	X	X
Hera Siu		X	X	X	X	X
Gareth Turner	X		X	X		
Guillaume Wolf ⁽²⁾	X					
Patrick Poulin ⁽³⁾	X		X			

(1) Membre du Conseil d'Administration jusqu'au 7 octobre 2022.

(2) Administrateur représentant les salariés jusqu'au 3 mars 2023.

(3) Administrateur représentant les salariés à partir du 6 mars 2023.

7.1.2.1.5 CHANGEMENTS INTERVENUS DANS LA COMPOSITION DU CONSEIL AU COURS DE L'EXERCICE 2022 ET DU PREMIER TRIMESTRE 2023

Au terme d'un processus de sélection externe mené par un comité spécial du Conseil d'Administration, le Comité des Nominations et de la Gouvernance a décidé de sélectionner M. Philippe Guillemot pour succéder à M. Édouard Guinotte en tant que Président-Directeur Général de Vallourec. Le Conseil d'Administration de Vallourec s'est réuni le 20 mars 2022 et a nommé M. Philippe Guillemot pour un mandat de quatre ans, avec effet immédiat.

Le 7 octobre, suite à l'annonce par SVPGlobal de la cession de sa participation au capital de Vallourec, le pacte d'actionnaires conclu avec SVPGlobal a pris fin et William de Wulf, administrateur désigné par SVPGlobal en application des termes du pacte, a démissionné

de ses fonctions. Plus d'informations sur le pacte conclu avec SVPGlobal et sa résiliation sont disponibles au paragraphe 2.3.3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Au 3 mars 2023, Guillaume Wolf a démissionné de son mandat d'administrateur représentant les salariés. Il a été remplacé par Patrick Poulin.

Au 31 mars 2023, le Conseil d'Administration est composé de huit membres, dont cinq membres indépendants au regard des critères du Code AFEP-MEDEF tels qu'appréciés par le Conseil d'Administration et un représentant des salariés.

7.1.2.1.6 PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



M. PHILIPPE GUILLEMOT

**DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Né le 6 mai 1959 – nationalité française
Première nomination : 20 mars 2022
Échéance du mandat : AGO 2026
Actions Vallourec détenues : 463 000

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- Diplômé de l'École des Mines de Nancy et titulaire d'un MBA de la Harvard Business School
- Directeur Général d'Elior Group, l'un des leaders mondiaux de la restauration collective et des services avec des positions de premier plan dans 5 pays, où il a mené un travail en profondeur pour assainir le Groupe sur le plan financier, le doter d'une stratégie créatrice de valeur et construire une organisation robuste, ce qui s'est avéré décisif face au contexte rendu extrêmement difficile par la crise du Covid-19 (2017-2022)
- Directeur des opérations et des ventes d'Alcatel-Lucent, où il a élaboré un plan de redressement et de transformation de l'entreprise et a ensuite supervisé l'intégration d'Alcatel-Lucent au sein de Nokia (2013-2016)
- Directeur Général et membre du Conseil d'Administration d'Europcar (2010-2012)
- Président-Directeur Général d'Areva Transmission et Distribution (T&D) (2004 à 2010)
- Membre des Comités Exécutifs des équipementiers automobiles Faurecia (récemment renommé Forvia, 2001-2003) et Valeo (1998-2000)
- Diverses fonctions chez Michelin (1983-1989 et 1993-1998) dont il est devenu membre du Comité Exécutif en 1996
- Président-Directeur Général de Vallourec depuis le 20 mars 2022

Principales activités exercées hors de la Société

- Administrateur de Sonoco*



**PRINCIPALES
EXPERTISES**

-  Industrie/Pétrole et Gaz
-  Fonctions dirigeantes/
direction opérationnelle
au sein de grands groupes
-  Expérience internationale
-  Expertise financière/audit
-  Gouvernance
de sociétés cotées
-  Responsabilité sociale
et environnementale

MANDATS EXERCÉS PAR M. PHILIPPE GUILLEMOT

MANDATS EN COURS

- Président-Directeur Général de Vallourec S.A. ^(a) * (depuis le 20 mars 2022)
- Administrateur de Sonoco*
- **Président de :**
 - Vallourec Tubes SAS ^(a) (depuis 2022)
 - Vallourec Tubes France SAS ^(a) (depuis 2022)
 - Vallourec Oil and Gas France SAS ^(a) (depuis 2022)

MANDATS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Directeur Général d'Elior Group (jusqu'en mars 2022)

M. Philippe Guillemot ne perçoit aucune rémunération à raison des mandats sociaux exercés dans les filiales directes ou indirectes de Vallourec.

^(a) Mandats exercés en relation avec le groupe Vallourec.

* Société cotée (pour les mandats en cours).



M. PIERRE VAREILLE

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT INDÉPENDANT
PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS
PRÉSIDENT DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE
MEMBRE DU COMITÉ STRATÉGIQUE ET FINANCIER

Né le 8 septembre 1957 – nationalité française

Première nomination : 20 avril 2021

Échéance du mandat : AGO 2025

Actions Vallourec détenues : 70 000

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- Diplômé de l'École centrale Paris (aujourd'hui CentraleSupélec), ancien élève de SciencesPo Paris, licencié en Sciences Économiques de la Sorbonne et diplômé de l'Institut de Contrôle de Gestion
- Débute sa carrière en 1982 chez Vallourec, dans des fonctions de production, contrôle de gestion, ventes et stratégie avant de devenir Directeur général de diverses filiales
- Directeur général puis Président-Directeur général de GFI Aerospace (1995-2000)
- Directeur de l'activité Systèmes d'Échappement et membre du Comité Exécutif de Faurecia (2000-2002)
- Membre du Comité Exécutif de Pechiney, responsable du secteur Transformation de l'aluminium, et Président-Directeur général de Pechiney Rhenalu (2002-2004)
- Directeur général de Wagon PLC, société cotée au London Stock Exchange (2004-2007)
- Président-Directeur général de FCI (2008-2011)
- Directeur Général de Constellium, société cotée sur le *New York Stock Exchange* (2012-2016)

Principales activités exercées hors de la Société

- Investisseur dans des sociétés High-Tech et Internet
- Administrateur de sociétés
- Co-Président de la Fondation Vareille, dont le principal objectif est de développer les facultés cognitives de jeunes enfants issus de milieux défavorisés grâce à l'apprentissage intensif du violon dans le cadre scolaire

PRINCIPALES EXPERTISES

6



Industrie/Pétrole et Gaz



Fonctions dirigeantes/
direction opérationnelle
au sein de grands groupes



Expérience internationale



Expertise financière/audit



Gouvernance
de sociétés cotées



Responsabilité sociale
et environnementale

MANDATS EXERCÉS PAR M. PIERRE VAREILLE

MANDATS EN COURS

- Administrateur du London Metal Exchange (LME) à compter du 7 février 2023*
- Vice-Président du Conseil d'Administration et Administrateur Référent de Vallourec S.A.*
- Administrateur, Membre du Comité Stratégique et du Comité des Nominations et Rémunérations de Verallia*
- Administrateur et membre du Comité des Rémunérations d'Outokumpu Oyj*

MANDATS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Président du Conseil d'Administration de Bic SA (jusqu'en 2021)
- Administrateur d'Etex (jusqu'en 2019)
- Administrateur de Ferroglobe (jusqu'en 2019)
- Vice-Président du Conseil d'Administration et Administrateur Référent de Bic SA (jusqu'en 2018)
- Administrateur de Vectra (jusqu'en 2018)

* Société cotée (pour les mandats en cours).



MME CORINE DE BILBAO

ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE
PRÉSIDENTE DU COMITÉ RSE
MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT
MEMBRE DU COMITÉ STRATÉGIQUE ET FINANCIER

Née le 16 octobre 1966 – nationalité française
Première nomination : 21 mars 2019
Renouvellement : AGO 2020
Échéance du mandat : AGO 2024
Actions Vallourec détenues : 1 300

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- Diplômée de Sciences-Po Bordeaux et titulaire d'un MBA en Sourcing – Supply Chain du M.A.I. Institute of Purchasing Management
- Responsable Achats et Directeur Service GE Medical Systems, secteur des équipements d'imagerie médicale (1989-2000)
- Directrice Achats Division GE Power Turbines à Gaz Europe (2000-2003)
- Directrice Commerciale Upstream GE Oil and Gas (2003-2008)
- Vice-Présidente Ventes Produits Areva T&D (2008-2010)
- Directrice Division Services GE Energy (2010-2011), Directrice Région Europe puis Vice-Présidente des ventes de la Division Subsea de General Electric Oil & Gas (2011-2016)
- Présidente de General Electric (GE) France (2016-2019)
- Vice-Présidente de l'AmCham, la chambre de commerce américaine en France (2016-2019)
- Directrice Générale de Segula Technologies International (2019-2021)

Principales activités exercées hors de la Société

- Présidente de Microsoft France

PRINCIPALES EXPERTISES

5

-  Industrie/Pétrole et Gaz
-  Fonctions dirigeantes/
direction opérationnelle
au sein de grands groupes
-  Expérience internationale
-  Gouvernance
de sociétés cotées
-  Responsabilité sociale
et environnementale

MANDATS EXERCÉS PAR MME CORINE DE BILBAO

MANDATS EN COURS

- Administratrice de Vallourec S.A.*
- Administratrice d'Orpea*

MANDATS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Directrice Générale de Segula Technologies International (jusqu'en 2021)
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec S.A. (jusqu'en juin 2021)
- Présidente de Microsoft France (jusqu'en 2021)
- Présidente de General Electric (GE) France (jusqu'en 2019)
- Présidente de General Electric (GE) Industrial France (jusqu'en 2019)
- Membre du Conseil de Surveillance de Segula Technologies (jusqu'en 2019)
- Administratrice de GEAST (JV nucléaire GE Alstom) (jusqu'en 2019)
- Vice-Présidente de l'AmCham, la chambre de commerce américaine en France (jusqu'en 2019)

* Société cotée (pour les mandats en cours).



MME MARIA SILVIA MARQUES

ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE
MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT
MEMBRE DU COMITÉ RSE

Née le 27 décembre 1956 – nationalité brésilienne

Première nomination : 1^{er} juillet 2021

Échéance du mandat : AGO 2023

Actions Vallourec détenues : 500

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- Titulaire d'une licence en administration publique et d'un doctorat en économie de la Fondation Getulio Vargas à Rio de Janeiro
- Présidente de la Compagnie Nationale de Sidérurgie CSN (1996-2002)
- Directrice Associée de MS & CR2 (2002-2006)
- Présidente de Icatu Seguros (2006-2011)
- Secrétaire aux Finances de la ville de Rio de Janeiro (2011-2014) – Présidente de la planification urbaine des Jeux olympiques de Rio
- Présidente de la Banque Nationale de Développement Économique et Sociale brésilienne BNDES (2016-2017)
- Directrice Générale et Présidente de Goldman Sachs Brésil (2018-2019)
- Administratrice de sociétés, dont : Vale (1997-2001), Petrobras (1999-2001), Anglo American (2003-2006), Marsh McLennan (2015-2016)

Principales activités exercées hors de la Société

- Administratrice de sociétés

6

PRINCIPALES EXPERTISES



Industrie/Pétrole et Gaz



Fonctions dirigeantes/
direction opérationnelle
au sein de grands groupes



Expérience internationale



Expertise financière/audit



Gouvernance
de sociétés cotées



Responsabilité sociale
et environnementale

MANDATS EXERCÉS PAR MME MARIA SILVIA MARQUES

MANDATS EN COURS

- Administratrice de Vallourec S.A.*
- Administratrice de Igua Saneamento
- Administratrice de Grupo Cataratas
- Administratrice de Ebanx

MANDATS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Directrice Générale et Présidente de Goldman Sachs Brésil (jusqu'en 2019)

* Société cotée (pour les mandats en cours).



MME ANGELA MINAS

**ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE
PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'AUDIT
MEMBRE DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS
MEMBRE DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE
MEMBRE DU COMITÉ RSE**

Née le 23 mars 1964 – nationalités grecque et américaine
Première nomination : 1^{er} juillet 2021
Échéance du mandat : AGO 2026
Actions Vallourec détenues : 13 827

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- Diplômée de l'Université Rice (maîtrise en administration des affaires, spécialisation finance et comptabilité)
- Consultante chez Sterling Consulting Group (1986-1992) puis Associée chez Arthur Andersen LLP (1997-2022) en charge du secteur Pétrole et Gaz en Amérique du Nord
- Vice-Présidente de Science Applications International Corp. (2002-2006)
- Directrice Financière, Directrice Comptable et Trésorière de Constellation Energy Partners (2006-2008)
- Vice-Présidente et Directrice Financière de DCP Midstream Partners (2008-2012)
- Vice-Présidente et Directrice Financière de Nemaha Oil & Gas (2013-2014)
- Administratrice indépendante et Présidente de Comités d'audit de sociétés, dont Ciner Resources (2013-2018), Weatherford International (2018-2019), CNX Midstream (2014-2020), Westlake Chemical Partners et Crestwood Equity Partners LP
- Membre du Conseil des superviseurs de la Rice University Graduate Business School

Principales activités exercées hors de la Société

- Administratrice de sociétés

6

PRINCIPALES EXPERTISES

-  Industrie/Pétrole et Gaz
-  Fonctions dirigeantes/
direction opérationnelle
au sein de grands groupes
-  Expérience internationale
-  Expertise financière/audit
-  Gouvernance
de sociétés cotées
-  Responsabilité sociale
et environnementale

MANDATS EXERCÉS PAR MME ANGELA MINAS

MANDATS EN COURS

- Administratrice de Vallourec S.A.*
- Administratrice, présidente du Comité d'audit et membre du Comité des Rémunérations de Crestwood Equity Partners LP*
- Administratrice de Woodside Energy⁽¹⁾

MANDATS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Administratrice de CNX Midstream (jusqu'en 2020)
- Administratrice de Weatherford International (jusqu'en 2019)
- Administratrice de Ciner Resources (jusqu'en 2018)

* Société cotée (pour les mandats en cours).

(1) Suite au vote positif de l'assemblée générale des actionnaires de Woodside Energy convoquée le 28 avril 2023.



M. PATRICK POULIN

**ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS
MEMBRE DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS**

Né le 27 décembre 1966 – nationalité française

Première nomination : 6 mars 2023

Échéance du mandat : AGO 2025

Actions Vallourec détenues : 494

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- Ingénieur diplômé de l'École Catholique des Arts et Métiers de Lyon (1989)
- Responsable cellule de soudage laser des engins nucléaires au C.E.A. à Bruyère le Chatel (1989-1990)
- Responsable des systèmes d'information puis facilitateur de la percée supply chain du Groupe chez Michelin à Clermont Ferrand (1990- 1998)
- Supply chain manager et chef de projet supply chain pour la zone Asie et Pacifique basé à Singapour chez Michelin (1998-2001)
- Intègre le groupe Vallourec en 2001
- Supply chain manager chez Valti (2003-2007) et chez Vallourec Précision Etirage (2001-2003)
- Supply chain and sourcing manager pour l'entité de production Vam Drilling à Houston USA (2007-2011)
- Global sourcing manager des services logistiques du Groupe (2011-2016)
- Directeur projet en charge de la réduction des stocks de consommables et pièces de rechanges du Groupe (2017-2019)
- Directeur achat Serimax (2019-2020)
- Supply chain manager Line Pipe Project (2020-2022)
- Senior project manager au sein du service Supply Chain Groupe en charge de la réduction de stock depuis 2022

Principales activités exercées hors de la Société

- Aucune

3

PRINCIPALES EXPERTISES



Industrie/Pétrole et Gaz



Expérience internationale



Automobile

MANDATS EXERCÉS PAR M. PATRICK POULIN

MANDATS EN COURS

- Administrateur de Vallourec S.A.*

MANDATS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Aucun

* Société cotée (pour les mandats en cours).



MME HERA SIU

ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE
MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT
MEMBRE DU COMITÉ RSE
MEMBRE DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS
MEMBRE DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Née le 16 septembre 1959 – nationalité chinoise
Première nomination : 1^{er} juillet 2021
Échéance du mandat : AGO 2026
Actions Vallourec détenues : 500

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- Titulaire d'un MBA et d'une licence en finance de l'Université du Nevada à Reno
- Spécialiste marketing chez Northern Telecom (1988-1992) aux États-Unis
- Directrice Générale chez Hong Kong Telecom (1994-2000)
- Vice-Présidente en charge de la Chine chez Computer Associates (2001-2005)
- Vice-Présidente et Directrice chez Nokia en Chine (2005-2010)
- Senior Vice-Présidente e-commerce APAC chez SAP (2010-2014)
- Senior Vice-Présidente et Directrice Générale Chine chez Pearson (2014-2016)
- Directrice Générale Chine chez Cisco Systems (2016-2020)

Principales activités exercées hors de la Société

- Administratrice de sociétés
- Co-fondatrice de B&H Consulting Ltd, Beijing, Chine

5

PRINCIPALES EXPERTISES



Fonctions dirigeantes/
direction opérationnelle
au sein de grands groupes



Expérience internationale



Expertise financière/audit



Gouvernance
de sociétés cotées



Responsabilité sociale
et environnementale

MANDATS EXERCÉS PAR MME HERA SIU

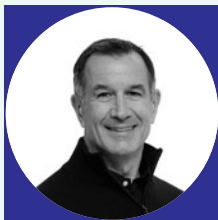
MANDATS EN COURS

- Administratrice de Vallourec S.A.*
- Administratrice, membre du Comité financier et du Comité de la responsabilité d'entreprise et de la conformité de Goodyear Tires & Rubber*
- Membre du Conseil de Surveillance de TeamViewer AG*
- Administratrice et membre du Comité d'Audit de ASMTIP*

MANDATS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Administratrice d'Alnovation (jusqu'en 2021)
- Administratrice d'ASTRI (jusqu'en 2019)

* Société cotée (pour les mandats en cours).



M. GARETH TURNER

ADMINISTRATEUR
PRÉSIDENT DU COMITÉ STRATÉGIQUE ET FINANCIER
MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT

Né le 11 février 1964 – nationalité canadienne
Première nomination : 20 avril 2021
Échéance du mandat : AGO 2025
Actions Vallourec détenues : 500

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- Diplômé de l'Université Western Ontario (MBA obtenu avec distinction en 1991) et de l'Université de Toronto (licence obtenue en 1986)
- Employé chez RBC Dominion Securities (1986-1989), Salomon Brothers (1991-1992) et Lehman Brothers (1992-1997)
- Directeur Général de Goldman Sachs à Londres, au sein des services de banque d'investissement en ressources naturelles et industrielles (1997-2005)
- Administrateur de CEVA, Phoenix Services, Warrior Met Coal, Constellium, Monier et Noranda Aluminium
- Senior Partner chez Apollo Management, basé à New York, en charge des investissements dans le secteur des métaux et des mines

Principales activités exercées hors de la Société

- Senior Partner d'Apollo Management, New York

3

PRINCIPALES EXPERTISES



Industrie/Pétrole et Gaz



Expérience internationale



Expertise financière/audit

MANDATS EXERCÉS PAR M. GARETH TURNER

MANDATS EN COURS

- Administrateur de Vallourec S.A.*
- Administrateur de Phoenix Services

MANDATS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Président du Comité des Finances et membre du Comité des Rémunérations de Warrior Met Goal (jusqu'en novembre 2021)

* Société cotée (pour les mandats en cours).

Censeurs

M. AUSTIN ANTON

CENSEUR

Né le 18 octobre 1980 – nationalité britannique

Première nomination : 1^{er} juillet 2021

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- Diplômé *magna cum laude* de l'université de Princeton, avec un premier cycle en économie et un certificat en finance
- Analyste au sein du groupe institutions financière chez Crédit Suisse de juillet 2014 à juin 2016
- Collaborateur chez Kohlberg & Company d'août 2016 à avril 2018
- A rejoint Apollo Global Management en 2018

Principales activités exercées hors de la Société

- Collaborateur Private Equity pour Apollo Global Management

7.1.2.2 Fonctionnement du Conseil d'Administration

7.1.2.2.1 MISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires et lui rend compte, conformément aux lois et règlements applicables.

Le Conseil détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux environnementaux et sociaux liées à son activité. En toutes circonstances, il doit agir dans l'intérêt de la Société, en cherchant à promouvoir la création de valeur à long terme.

Dans le cadre de sa mission, le Conseil dispose des droits, pouvoirs et obligations suivants :

- (i) être tenu informé de tout événement important affectant l'activité de la Société, et plus généralement l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel, et des principaux enjeux auxquels la Société est confrontée, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale ;
- (ii) déterminer les orientations stratégiques de la Société et de ses filiales (le « Groupe ») après consultation et prise en considération des conseils, propositions, recommandations et avis (le cas échéant) du Comité Stratégique et Financier ;
- (iii) nommer et révoquer le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général ;
- (iv) décider de la dissociation ou de l'unification des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ;
- (v) établir tout Comité et évaluer l'opportunité d'établir d'autres Comités spécialisés de manière permanente ou temporaire ; déterminer la composition de ces Comités en fonction des questions qu'ils examineront, et s'assurer de leur bon fonctionnement ;
- (vi) examiner régulièrement, en cohérence avec la stratégie qu'il a définie et en prenant en considération les conseils, propositions, recommandations et avis (le cas échéant) des Comités, les opportunités et les risques (notamment de nature financière, juridique, opérationnelle, sociale ou environnementale) auxquels le Groupe est exposé, ainsi que les mesures prises pour y répondre ;
- (vii) s'assurer que les dispositifs nécessaires sont en place pour prévenir et détecter la corruption et le trafic d'influence, et obtenir toutes les informations nécessaires à cet effet ;
- (viii) fixer la rémunération du Président-Directeur Général et des administrateurs, après avoir consulté et pris en considération les conseils, propositions, recommandations et avis (le cas échéant) du Comité des Rémunérations ;
- (ix) déterminer, sur proposition du Président-Directeur Général et en prenant en considération les conseils, propositions, recommandations et avis (le cas échéant) du Comité des Nominations et de la Gouvernance et du Comité de la Responsabilité Sociale et Environnementale, des objectifs en termes de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des instances dirigeantes et s'assurer que le Président-Directeur Général mette en œuvre une politique globale de non-discrimination et de diversité au sein du Groupe ;
- (x) exercer un contrôle sur la manière dont la Société est gérée et veiller à la qualité de l'information fournie au public, notamment en établissant la politique de communication financière de la Société ;

(xi) être tenu régulièrement informé de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements du Groupe par le Président-Directeur Général ; et

(xii) convoquer l'Assemblée Générale des actionnaires et déterminer l'ordre du jour de cette Assemblée.

L'autorisation préalable du Conseil est requise dans les cas prévus par la loi, notamment pour (i) les cautions, avals et garanties, étant entendu que le Conseil peut déléguer au Président-Directeur Général la compétence d'octroyer de telles cautions, avals et garanties conformément aux dispositions légales applicables, et (ii) les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce. Le Conseil évalue régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions.

Dans le cadre de l'organisation interne de la Société, certaines décisions listées dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration doivent en outre être approuvées par le Conseil avant leur mise en œuvre par le Directeur Général et/ou la direction (voir ci-après la section 7.1.3.1.3 « Limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général »).

7.1.2.2.2 ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil tient au moins cinq réunions par an et définit la fréquence et la périodicité de ses réunions. Afin de s'assurer au mieux de la disponibilité des membres du Conseil, le calendrier des réunions d'un exercice est arrêté environ un an avant son ouverture.

Le Président du Conseil d'Administration fixe l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil après consultation du Vice-Président. La réunion est confirmée en moyenne une semaine à l'avance par l'envoi d'une convocation, à laquelle sont joints l'ordre du jour et le dossier comportant, sauf exception, l'ensemble des documents de support relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour du Conseil d'Administration. Ces informations sont envoyées sur une plateforme hautement sécurisée, accessibles uniquement aux membres du Conseil au moyen de leur identifiant personnel individualisé. Le Conseil d'Administration s'appuie, le cas échéant, sur les travaux préliminaires effectués par les Comités.

Toutes les discussions orales et les supports, documents et/ou communications écrits, de quelque nature que ce soit, sont en anglais (à l'exception des documents dont la langue officielle est le français conformément aux lois et règlements applicables).

Les membres du Conseil peuvent participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, sauf si l'utilisation de tels moyens est interdite par la loi ou la réglementation (c'est-à-dire, conformément aux dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur, pour les besoins de l'approbation des comptes annuels, des comptes consolidés, du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du Groupe). Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié de ses membres sont présents ou réputés présents, sans qu'il soit tenu compte des membres représentés. Les décisions sont prises à la majorité, à l'exception des décisions pour lesquels le Règlement Intérieur du Conseil prévoit une majorité qualifiée (voir ci-après la section 7.1.3.1.3 « Limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général »). Une procédure de départage des voix est prévue par le Règlement Intérieur en cas de nombre de voix pour et contre identique concernant une décision qui doit être prise à la majorité simple.

Les débats sont animés par le Président du Conseil d'Administration (ou en son absence, par le Vice-Président), qui veille notamment à ce que chacun exprime son avis sur les sujets importants. Les éventuels conflits d'intérêts sont gérés conformément aux principes exposés à la section 7.4.3 « Gestion des conflits d'intérêt » du présent Document d'enregistrement universel.

Les Commissaires aux comptes de la Société sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration qui examinent les comptes annuels et semestriels.

Conformément à l'article 10.4 des Statuts, le Conseil a la faculté de prendre certaines décisions par voie de consultation écrite, par messagerie électronique et/ou via l'outil de dématérialisation du Conseil, telles que :

- (i) la nomination provisoire de membres du Conseil en cas de vacance d'un siège à la suite d'un décès ou d'une démission ;
- (ii) l'autorisation des cautions, avals et garanties données par la Société ; et
- (iii) le transfert de siège social dans le même département ;

et plus généralement toute décision relevant des attributions propres du Conseil expressément visée par la loi ou la réglementation en vigueur comme étant susceptible d'être prise par consultation écrite.

7.1.2.2.3 RÔLE DE L'ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT, GARANT D'UNE GOUVERNANCE ÉQUILIBRÉE

Le Conseil d'Administration porte une attention particulière à l'équilibre des pouvoirs. C'est dans cette perspective que les dispositions de son Règlement intérieur prévoient la nomination d'un administrateur Référent.

Le 1^{er} juillet 2021, le Conseil d'Administration a désigné en qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration et administrateur Référent, Monsieur Pierre Vareille, administrateur indépendant.

Les missions de l'administrateur Référent sont les suivantes :

- il veille à la prévention des conflits d'intérêt des administrateurs ;
- il veille au respect des règles internes de gouvernement d'entreprise et du Règlement intérieur du Conseil ;
- il veille à ce que les membres du Conseil soient en mesure d'exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions possibles ;
- il participe en tant que de besoin aux relations avec les actionnaires ;
- il a la faculté de communiquer avec les actionnaires en organisant des réunions formelles afin de comprendre leurs questions et suggestions ;
- il entretient un dialogue ouvert régulier avec chaque membre du Conseil d'Administration et, si nécessaire, peut agir en tant que porte-parole de toute demande et suggestion faite au Président-Directeur Général ;
- il est en contact régulier avec le Président-Directeur Général et veille à ce que toute information pertinente soit communiquée au Conseil d'Administration ;
- il rend compte de l'exercice de ses fonctions au Conseil d'Administration sur une base semestrielle ;
- il peut également convoquer des sessions du Conseil d'Administration sans la présence des dirigeants ;
- il peut assister et participer aux réunions de tout Comité, y compris les Comités dont il n'est pas membre.

Au cours de l'exercice 2022, Monsieur Pierre Vareille a notamment :

- échangé régulièrement avec le Président-Directeur Général et les équipes de la Direction Générale sur la gouvernance et l'organisation du Conseil et relayé les commentaires et remarques des administrateurs ;
- régulièrement organisé des sessions avec les administrateurs en l'absence du management ;
- participé à la grande majorité des réunions des Comités dont il n'est pas membre.

7.1.2.2.4 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a adopté, et met régulièrement à jour, son Règlement intérieur destiné à formaliser ses règles de fonctionnement et d'organisation ainsi que ses méthodes de travail. Ce règlement est de portée strictement interne et n'a pas pour objet ou pour effet de se substituer aux statuts ou aux lois et règlements régissant les sociétés commerciales. Il peut être amendé ou complété, à tout moment, par délibérations du Conseil d'Administration. Il est révisé régulièrement afin d'en harmoniser les termes avec les nouvelles dispositions légales et réglementaires.

Aux termes de ses obligations déontologiques, chaque membre du Conseil d'Administration est tenu :

- avant d'accepter ses fonctions, de prendre connaissance des obligations générales ou particulières à sa charge et notamment des textes légaux ou réglementaires, des statuts de la Société, des recommandations du Code AFEP-MEDEF et des éventuels compléments que le Conseil pourrait leur avoir apportés ainsi que du Règlement intérieur ;
- de participer en physique, sauf empêchement particulier, aux réunions du Conseil et, le cas échéant, du/des Comité(s) au(x)quel(s) il appartient ainsi qu'aux réunions des Assemblées Générales d'Actionnaires ;
- de s'informer. À cet effet, il doit demander les informations nécessaires à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil et, le cas échéant, du ou des Comité(s) au(x)quel(s) il appartient ;
- de respecter les obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de sa fonction et notamment de respecter la loi et les recommandations du Code AFEP-MEDEF en matière de cumul de mandats ;
- de se comporter comme représentant de l'ensemble des actionnaires et d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société ;
- de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et de s'abstenir de participer au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts ;
- d'être actionnaire de la Société à titre personnel pendant toute la durée de son mandat, dans les conditions fixées par les statuts et le Règlement intérieur du Conseil, à hauteur d'un minimum de 500 actions Vallourec ⁽¹⁾ ;

(1) Dans les trois mois suivants leur nomination, les administrateurs doivent détenir au moins 50 actions Vallourec. Les 450 actions supplémentaires doivent être acquises au plus tard au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur entrée en fonction et ce, afin de leur permettre d'utiliser leurs jetons de présence à leur acquisition. Ces dispositions ne sont pas applicables aux membres représentant les salariés (actionnaires ou non).

- eu égard aux informations non publiques obtenues dans le cadre de ses fonctions, de se considérer comme personne exerçant des responsabilités dirigeantes au sens du règlement (UE) n° 516/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et à ce titre en particulier de respecter les dispositions prises par la Société concernant les périodes de fenêtres négatives pendant lesquelles ces personnes ne peuvent acheter, vendre ou prendre des positions sur les titres de la Société ou sur tout autre instrument coté lié au titre Vallourec (options, warrants...), à savoir trente jours calendaires précédant les publications de résultats annuels et semestriels, et quinze jours calendaires précédant les publications des résultats des 1^{er} et 3^e trimestres, ainsi que le jour de ces publications, et le jour suivant, sans préjudice des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux opérations dites « d'initié » ;
- de se considérer comme astreint à un véritable secret professionnel à l'égard de toute information non publique, quel qu'en soit le support (écrit ou oral), recueillie, dans le cadre de ses fonctions ;
- de déclarer, dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et à la Société les transactions réalisées sur les instruments financiers émis par la Société ;
- de respecter le « Code de bonne conduite relatif aux opérations sur titres de Vallourec et aux opérations d'initié » ;
- de se conformer aux règles de déontologie de l'article 19 du Code AFEP-MEDEF.

Le respect des règles ci-dessus par les membres du Conseil d'administration sera pris en considération avant de proposer à l'Assemblée des Actionnaires le renouvellement de leur mandat. Lors de leur première nomination, les membres du Conseil d'Administration reçoivent un guide comportant un ensemble de documents relatifs à la gouvernance (statuts, règlements intérieurs, Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, Code de bonne conduite, etc.) et aux activités du Groupe. Sur demande des membres, des visites d'usines en France et à l'étranger sont organisées.

Les membres ont par ailleurs la possibilité, s'ils le souhaitent, de bénéficier de formations sur les spécificités du Groupe, ses métiers, son secteur d'activité et son organisation. Sur demande des membres, le Groupe peut également organiser des sessions spécifiques de formation interne et externe à leur rôle de membre du Conseil d'Administration. La formation interne est dispensée par la Directrice Juridique du Groupe. Elle est complétée par une formation externe dispensée par un organisme indépendant spécialisé dans la formation des administrateurs.

Les membres du Conseil d'Administration ont la faculté de rencontrer les principaux cadres dirigeants du Groupe, y compris hors la présence des membres de la direction générale. Dans ce dernier cas, ceux-ci doivent en avoir été informés au préalable.

7.1.2.2.5 ORGANISATION DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chaque Comité est doté d'un Règlement intérieur qui a pour objet de préciser le rôle, la composition et les règles de fonctionnement du Comité. Il n'a qu'une portée strictement interne et ne saurait avoir pour objet ou pour effet de se substituer aux statuts de la Société ou lois et règlements régissant les sociétés commerciales.

Chaque réunion donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire envoyé quelques jours avant la réunion. En séance, chaque présentation est effectuée, par le cadre dirigeant spécialiste de la question traitée et donne lieu à débat. Un compte rendu des réunions est rédigé à l'attention des membres du Conseil.

Pour l'accomplissement de leurs missions, les Comités peuvent procéder ou faire procéder à toute étude, le cas échéant, par le recours à des experts extérieurs imputés sur le budget de fonctionnement du Conseil d'Administration. Ils peuvent inviter à leurs réunions toute personne extérieure de leur choix. En cas de recours aux services de conseils externes, le Comité doit veiller à l'indépendance, l'objectivité et la compétence du conseil concerné.

7.1.2.2.6 INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'examen annuel de l'indépendance des membres du Conseil d'Administration a été réalisé par le Conseil d'Administration le 1^{er} mars 2023, sur recommandations du Comité des Nominations et de la Gouvernance. Le Conseil d'Administration a pris en compte l'intégralité des critères du Code AFEP-MEDEF pour apprécier l'indépendance de ses membres, à savoir :

Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère.

Critère 2 : Mandats croisés

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

Critère 3 : Relations d'affaires significatives

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil (ou être lié directement ou indirectement à ces personnes) :

- significatif de la Société ou de son Groupe ; ou
- pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité.

Critère 4 : Lien familial

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 : Commissaires aux comptes

Ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq années précédentes.

Critère 6 : Durée du mandat supérieure à 12 ans

Ne pas être membre du Conseil de la Société depuis plus de 12 ans, étant précisé que la perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date des 12 ans.

Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non exécutif

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.

Critère 8 : Statut de l'actionnaire important

Les membres représentant des actionnaires importants de la Société ou de sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des Nominations et de la Gouvernance, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Le Conseil d'Administration a conduit un examen approfondi et a émis les conclusions suivantes :

- le Président-Directeur Général ne peut pas être considéré comme administrateur indépendant ;
- M. Gareth Turner, *Senior Partner* au sein d'Apollo Management, actionnaire de référence détenant au 31 décembre 2022 28,5 % du capital et des droits de vote de la Société, ne peut pas être considéré comme administrateur indépendant ;
- la situation de M. Pierre Vareille, administrateur dont la nomination a été proposée par Apollo, a fait l'objet d'une étude approfondie menée par un cabinet d'avocat indépendant en mars 2021. En effet, M. Pierre Vareille a dans le passé été nommé sur proposition d'Apollo comme mandataire social au sein de Constellium et Verallia, sociétés dans lesquelles Apollo détenait une participation minoritaire ou de contrôle. En revanche, il n'est pas lié par un quelconque contrat ou accord avec Apollo. Sur la base de cette étude et conformément à ses conclusions, le Conseil de Surveillance de l'époque avait décidé de considérer que M. Pierre Vareille peut être qualifié d'administrateur indépendant. Le Conseil d'Administration a confirmé que, la situation de M. Vareille n'ayant pas évolué, ce dernier peut être qualifié d'administrateur indépendant ;

- M. Guillaume Wolf, qui représente les salariés au sein du Conseil d'Administration jusqu'au 03 mars 2023, est salarié du groupe Vallourec depuis 2013 et devrait donc être considéré comme non indépendant en application des critères du Code AFEP-MEDEF. Le Conseil d'Administration a toutefois constaté que le Code AFEP-MEDEF excluait le représentant les salariés du décompte des administrateurs indépendants, et n'a donc pas comptabilisé M. Guillaume Wolf pour déterminer le taux d'indépendance du Conseil ;
- M. Patrick Poulin, qui représente les salariés au sein du Conseil d'Administration à compter du 06 mars 2023, est salarié du groupe Vallourec depuis 2001 et devrait donc être considéré comme non indépendant en application des critères du Code AFEP-MEDEF. Le Conseil d'Administration a toutefois constaté que le Code AFEP-MEDEF excluait le représentant les salariés du décompte des administrateurs indépendants, et n'a donc pas comptabilisé M. Patrick Poulin pour déterminer le taux d'indépendance du Conseil.

Les relations d'affaires entretenues entre (i) les sociétés (hors groupe Vallourec) dans lesquelles les autres membres du Conseil d'Administration exercent des mandats, d'une part, et (ii) le groupe Vallourec, d'autre part, ont été jugées non significatives tant en termes quantitatifs, eu égard à leur montant, inférieur à 1 % du chiffre d'affaires du groupe Vallourec, qu'en termes qualitatifs appréciés au regard notamment de la continuité, de l'importance et de l'organisation de la relation.

Sur la base de ces conclusions, il apparaît, à la date de publication du présent Document d'enregistrement universel, que la proportion d'administrateurs indépendants s'établit, en application du Code AFEP-MEDEF, à 71,4 %.

Critères ⁽¹⁾	1 : Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes	2 : Mandats croisés	3 : Relations d'affaires significatives	4 : Lien familial	5 : Commissaire aux comptes	6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans	7 : Statut du dirigeant mandataire social non exécutif	8 : Statut de l'actionnaire important
Philippe Guillemot	●	○	○	○	○	○	○	○
Pierre Vareille	○	○	○	○	○	○	○	○
Corine de Bilbao	○	○	○	○	○	○	○	○
Maria Silvia Marques	○	○	○	○	○	○	○	○
Angela Minas	○	○	○	○	○	○	○	○
Hera Siu	○	○	○	○	○	○	○	○
Gareth Turner	○	○	○	○	○	○	○	●
Patrick Poulin	●	○	○	○	○	○	○	○

(1) Dans ce tableau, ○ représente un critère d'indépendance satisfait et ● représente un critère d'indépendance non satisfait.

7.1.2.2.7 ACTIVITÉ DU CONSEIL ET DES COMITÉS EN 2022

Activité du Conseil

En 2022, le Conseil d'Administration s'est réuni dix fois.

La durée moyenne des réunions ordinaires a été d'environ trois heures.

En ce qui concerne la marche des affaires, les travaux du Conseil d'Administration ont principalement porté sur :

- l'examen des comptes annuels, semestriels et trimestriels, et du budget ;
- la négociation avec M. Édouard Guinotte d'un protocole transactionnel dans le contexte de la cessation de ses fonctions de Président-directeur général ;
- le suivi du plan New Vallourec ;
- les mesures d'adaptation, en particulier le lancement du processus de cession des actifs en Allemagne ;
- les projets stratégiques ;
- l'évolution de la sécurité sur les sites industriels ;
- l'évolution des marchés et de la concurrence ;
- la cartographie des risques ;
- le dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence ;
- la politique carbone ;
- la politique du Groupe en matière d'audit et de contrôle interne ;
- les orientations du Groupe en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise.

Sur le plan de la Gouvernance, le Conseil a en particulier travaillé sur les sujets suivants :

- la désignation de M. Philippe Guillemot en qualité de Président-Directeur Général de la Société en remplacement de M. Édouard Guinotte ;
- la composition du Conseil d'Administration et de ses Comités suite à la démission de M. William de Wulf dans le contexte de la cession par SVPGlobal de sa participation au capital de la Société ;
- l'indépendance des membres du Conseil ;
- la rémunération des mandataires sociaux, avec la mise en place d'une nouvelle politique de rémunération pour les administrateurs et d'un nouveau mécanisme de rémunération en actions de la Société pour les dirigeants mandataires sociaux ;
- la conformité de la gouvernance du Groupe aux recommandations du Code AFEP-MEDEF ;
- la politique et les plans d'actions en matière d'égalité professionnelle et de représentation plus équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes.

Plan de succession du Conseil d'Administration

Le plan de succession envisage plusieurs horizons de temps : plan à court terme en cas de vacance imprévue ; plan à moyen terme pour anticiper les échéances de mandats ; plan à long terme axé notamment sur le vivier existant de candidats potentiels.

Par ailleurs, le Conseil d'administration, assisté du Comité des Nominations et de la Gouvernance, veille à préparer l'avenir en élaborant et en passant en revue le plan de succession de la Direction Générale.

Les personnes impliquées dans ce processus veillent au strict respect de la confidentialité.

Assiduité des membres du Conseil d'Administration en 2022

Assiduité	Conseil d'Administration	Comité d'Audit	Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance	Comité des Rémunérations	Comité des nominations et de la Gouvernance	Comité Stratégique et Financier	Comité RSE
Édouard Guinotte (Président du Conseil) ⁽¹⁾	100 % (3/3)	–	–	–	–	–	–
Philippe Guillemot (Président du Conseil) ⁽²⁾	100 % (7/7)	–	–	–	–	–	–
Pierre Vareille (Vice-Président et Administrateur Référent)	100 % (10/10)	–	100 % (1/1)	100 % (6/6)	100 % (6/6)	100 % (1/1)	–
Corine de Bilbao	100 % (10/10)	100 % (4/4)	–	–	–	100 % (4/4)	100 % (5/5)
William de Wulf ⁽³⁾	83 % (5/6)	66 % (2/3)	100 % (1/1)	80 % (4/5)	80 % (4/5)	66 % (2/3)	–
Maria Silvia Marques	90 % (9/10)	100 % (4/4)	–	–	–	–	100 % (5/5)
Angela Minas	100 % (10/10)	100 % (4/4)	100 % (1/1)	100 % (6/6)	100 % (6/6)	–	100 % (5/5)
Hera Siu	90 % (9/10)	100 % (4/4)	–	100 % (1/1) ⁽⁴⁾	100 % (1/1) ⁽⁵⁾	–	100 % (5/5)
Gareth Turner	90 % (9/10)	100 % (4/4)	–	–	–	100 % (4/4)	–
Guillaume Wolf	100 % (10/10)	–	100 % (1/1)	100 % (6/6)	–	–	–
TAUX MOYEN D'ASSIDUITÉ	95,3 %	94,4 %	100 %	96 %	95 %	94,33 %	100 %

(1) Jusqu'au 20 mars 2022.

(2) À compter du 20 mars 2022.

(3) Jusqu'au 7 octobre 2022.

(4) Hera Siu a remplacé William de Wulf au Comité des rémunérations après sa démission le 7 octobre 2022.

(5) Hera Siu a remplacé William de Wulf au Comité des nominations et de la Gouvernance après sa démission le 7 octobre 2022.

7.1.2.3 Présentation des Comités du Conseil

7.1.2.3.1 COMITÉ D'AUDIT

Composition

Le Comité d'Audit du Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins et de six membres au plus, choisis parmi les membres du Conseil d'Administration. L'ensemble de ces membres présentent des compétences particulières en matière financière ou comptable ou de contrôle légal des comptes et disposent de l'expertise, de l'expérience et des qualifications requises pour mener à bien leur mission au sein du Comité d'Audit. Au moins deux tiers d'entre eux doivent être indépendants. Au 31 mars 2023, il est composé de cinq membres : Mme Angela Minas (Présidente), Mme Corine de Bilbao, Mme Maria Silvia Marques, Mme Hera Siu et M. Gareth Turner, tous indépendants à l'exception de M. Turner, soit une proportion de membres indépendants au sein du Comité d'Audit de 80 %.

La Présidente, Mme Angela Minas, exerce depuis plus de 20 ans des fonctions au sein de grands groupes (DCP Midstream Partners, Constellation Energy Partners, Arthur Andersen LLP), notamment dans les domaines de la finance et du contrôle de gestion. Elle a par ailleurs été Présidente du Comité d'audit de plusieurs sociétés cotées (pour une description de l'expertise et de l'expérience des membres du Comité d'Audit : voir supra, section 7.1.2.1.6).

Lors de leur première nomination, les membres bénéficient d'une information particulière sur les spécificités comptables, financières et opérationnelles du Groupe.

Le Vice-Président et administrateur Référent peut assister et participer à toutes les réunions du Comité, même s'il n'en est pas membre (dans ce dernier cas sans pouvoir voter). Il a accès à tout moment au Président du Comité avec qui il est en contact régulier.

Les Censeurs peuvent assister à toutes les réunions du Comité d'Audit, mais ils ne peuvent participer à aucun vote.

Attributions

Le Comité a pour mission de préparer et de faciliter les délibérations du Conseil d'Administration concernant le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle de l'information comptable et financière, et de veiller à l'efficacité des systèmes de suivi des risques et de contrôle interne, ainsi que, le cas échéant, des systèmes d'audit interne, dans le respect notamment de l'article L. 823-19 du Code de commerce. À cette fin, il émet des avis, propositions et recommandations dans ses domaines de compétence. Il rend compte régulièrement au Conseil, l'informe des résultats de la mission de contrôle légal des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière, ainsi que du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il informe immédiatement le Conseil de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions. Il ne se substitue pas au Conseil qui (i) a seul le pouvoir de décision et (ii) est et reste responsable de l'exécution de ses tâches.

Dans ce cadre, le Comité d'Audit :

- assure le contrôle du processus d'élaboration de l'information financière ;
- assure le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, et de gestion des risques, ainsi que des procédures d'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans compromettre son indépendance ;

- émet une recommandation au Conseil sur les Commissaires aux comptes proposés à la nomination par l'Assemblée Générale, préparée conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement UE 537/2014 ;
- assure le suivi de l'exécution par les Commissaires aux comptes de leur mission, notamment le contrôle légal des comptes annuels et consolidés ;
- veille au respect des exigences d'indépendance des Commissaires aux comptes et prend les mesures nécessaires pour respecter les règles relatives au plafonnement des honoraires d'audit ;
- approuve la prestation par les Commissaires aux comptes de services autres que la certification des états financiers qui ne sont pas des services interdits.

Fonctionnement

Le Comité d'Audit se réunit au moins quatre fois par an pour examiner les comptes périodiques et annuels avant présentation au Conseil d'Administration. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions en accord avec le Président-Directeur Général.

Ces réunions se tiennent, sur convocation du Président du Comité, avec un ordre du jour déterminé.

Dans le cadre du strict exercice de ses fonctions, le Comité peut également rencontrer les responsables des finances, de la comptabilité, de la trésorerie, de l'audit interne, du contrôle interne et de la gestion des risques, le *Group Compliance Officer*, ainsi que les Commissaires aux comptes, y compris, si le Comité le souhaite, sans le Président-Directeur Général.

Activités du Comité d'Audit en 2022

Au cours de l'exercice 2022, le Comité d'Audit du Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois avec un taux de présence effective de 94,4 %. Il a échangé avec les Commissaires aux comptes. Au cours de cette période, le Comité a examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- les comptes annuels, semestriels et trimestriels ;
- les projets de communication financière du Groupe ;
- l'organisation de la gestion des risques, du contrôle interne au sein du Groupe et la cartographie anti-corruption ;
- la politique en matière d'éthique et de compliance au sein du Groupe et les résultats de cette politique ;
- la pratique du Groupe en matière fiscale ;
- l'organisation de l'audit interne au sein du Groupe et le plan d'audit.

Les Commissaires aux comptes ont assisté à toutes les réunions du Comité au titre de l'exercice 2022. Ils lui ont présenté un compte rendu des travaux réalisés dans le cadre de leur mandat en soulignant les points essentiels des résultats de l'audit légal et des options comptables retenues.

7.1.2.3.2 COMITÉ DES NOMINATIONS, DES RÉMUNÉRATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Le 11 janvier 2022, le Conseil d'Administration a décidé de scinder le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance en deux comités distincts : un Comité des Nominations et de la Gouvernance et un Comité des Rémunérations. Jusqu'à sa scission, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance cumulait les attributions de ces deux comités telles que décrites ci-après et son fonctionnement était identique.

Composition

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance était composé, jusqu'à sa scission le 11 janvier 2022, de quatre membres : M. Pierre Vareille (Président), M. William de Wulf, Mme Angela Minas et M. Guillaume Wolf (représentant les salariés).

Activités du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance en 2022

Le 10 janvier 2022, avant sa scission, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance du Conseil d'Administration s'est réuni avec un taux de présence effective de 100 %.

Le Comité a examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- la scission du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance ;
- la composition du Conseil d'Administration et de ses Comités ;
- l'indépendance des membres du Conseil ;
- l'autoévaluation du Conseil d'Administration ;
- la préparation du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

7.1.2.3.3 LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité des Rémunérations a été créé par le Conseil d'Administration le 11 janvier 2022.

Composition

Le Comité des Rémunérations est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus. Au 31 mars 2023, il est composé de quatre membres : M. Pierre Vareille (Président), Mme Hera Siu, Mme Angela Minas et M. Guillaume Wolf ⁽¹⁾ (représentant les salariés). Ils sont tous indépendants à l'exception de M. Guillaume Wolf qui représente les salariés et n'est pas décompté ⁽²⁾.

Les Censeurs peuvent assister à toutes les réunions du Comité des Rémunérations, mais ils ne peuvent participer à aucun vote.

Attributions

Le Comité des Rémunérations a pour mission de préparer et de faciliter les délibérations du Conseil d'Administration sur les questions relatives à la rémunération des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général ou selon le cas Président-Directeur Général, ensemble les

« **Dirigeants Sociaux** ») de la Société. À cette fin, il formule des avis, propositions et recommandations dans ses domaines de compétence. Il rend compte au Conseil et l'informe de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions. Il ne doit pas se substituer au Conseil qui (i) a seul pouvoir de décision et (ii) est et reste responsable de l'accomplissement de ses missions.

Les attributions du Comité des Rémunérations sont les suivantes :

- proposition du montant et des règles de répartition de la rémunération des administrateurs à verser aux membres du Conseil, en tenant compte notamment de leur participation effective au Conseil et à ses Comités, de leur nomination éventuelle en tant que présidents de ces Comités ;
- proposition au Conseil de la politique, de la structure et du niveau de rémunération des Dirigeants Sociaux (part fixe, part variable et avantages en nature, actions de performance et stock-options) ;
- proposition d'une politique d'attribution d'actions de performance et de stock-options au bénéfice des cadres et/ou du personnel du Groupe ;
- examen des changements importants dans les plans de retraite/participation aux bénéfices.

En outre, le Comité doit être informé de la politique de rémunération des membres du Comité Exécutif qui ne sont pas des Dirigeants Exécutifs (Président-Directeur Général ou le cas échéant, Directeur Général ensemble les « **Dirigeants Exécutifs** »), auquel cas les Dirigeants Exécutifs doi(ven)t être associé(s) aux travaux du Comité.

Fonctionnement

Le Comité des rémunérations se réunit au moins deux fois par an et en tout état de cause avant toute réunion statuant sur la rémunération des Dirigeants Sociaux ou la répartition de la rémunération des administrateurs. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions.

Les délibérations du Comité ne sont valables que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou réputés présents (en cas de participation par visioconférence ou conférence téléphonique).

Activités du Comité des Rémunérations en 2022

Au cours de l'exercice 2022, le Comité des Rémunérations s'est réuni six fois avec un taux de présence effective de 96 %. Le Comité a notamment examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- la rémunération des Dirigeants Exécutifs, avec l'évaluation de leur rémunération variable 2021, la négociation d'un protocole transactionnel avec Édouard Guinotte dans le cadre de la cessation de ses fonctions de Président-Directeur Général et l'élaboration d'une nouvelle politique de rémunération pour Philippe Guillemot dans le cadre de ses fonctions de Président-Directeur Général ;
- les plans d'attributions d'actions gratuites et d'options de souscription sous conditions de performance et des plans d'attribution d'actions dans le cadre du Management Equity Plan (MEP) au bénéfice de salariés et de cadres du Groupe ;
- les modalités de paiement de la rémunération des administrateurs.

(1) Guillaume Wolf est remplacé par M. Patrick Poulin, administrateur représentant les salariés, à compter du 1^{er} avril 2023.

(2) Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

7.1.2.3.4 COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Le Comité des Nominations et de la Gouvernance a été créé par le Conseil d'Administration le 11 janvier 2022.

Composition

Le Comité des Nominations et de la Gouvernance est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus. Au 31 mars 2023, il est composé de trois membres : M. Pierre Vareille (Président), Mme Hera Siu et Mme Angela Minas. Ils sont tous indépendants.

Les Censeurs peuvent assister à toutes les réunions du Comité des Nominations et de la Gouvernance, mais ils ne peuvent participer à aucun vote.

Attributions

Le Comité des Nominations et de la Gouvernance a pour mission de préparer et de faciliter les délibérations du Conseil d'Administration concernant les questions relatives aux nominations des administrateurs et Dirigeants Sociaux de la Société et à la gouvernance du Groupe. À cette fin, il formule des avis, propositions et recommandations dans ses domaines de compétence. Il rend compte au Conseil et l'informe de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions. Il ne doit pas se substituer au Conseil qui (i) a seul pouvoir de décision et (ii) est et reste responsable de l'accomplissement de ses missions.

Les attributions du Comité des Nominations et de la Gouvernance sont les suivantes :

Nominations

- Préparation de la procédure de sélection des membres du Conseil, en particulier des membres indépendants ainsi que du Président-Directeur Général et détermination des critères à utiliser.
- Soumission au Conseil de propositions de nomination et de renouvellement des membres du Conseil (que ce soit par l'assemblée générale ou par cooptation) ainsi que du Président-Directeur Général et des censeurs.
- Maintien d'un plan de succession du Président-Directeur Général, ainsi que des membres du Conseil, pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession, notamment en cas de vacance imprévue ou de risque potentiel de non-respect de la proportion de femmes et d'hommes et de membres indépendants.
- Examen régulier de la composition du Conseil et de ses Comités et proposition d'évolution de cette composition lorsqu'un changement paraît approprié.

Le Comité doit également mettre en place une procédure de sélection des futurs membres et membres indépendants et mener ses propres évaluations des candidats potentiels avant de les contacter.

Gouvernance

- Examen annuel, avant la publication du rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Société, de la situation de chaque membre du Conseil au regard des critères d'indépendance adoptés par la Société, et soumission d'avis au Conseil en vue de l'examen par ce dernier de la situation de chaque membre au regard de ces critères.

- Préparation de l'évaluation annuelle du Conseil et des recommandations faisant suite à cette évaluation ainsi que des séances sans la présence des Dirigeants Exécutifs.
- Examen et suivi de toute situation de conflit d'intérêts entre un membre du Conseil et la Société ou son Groupe, et recommandation sur les informations relatives à ce sujet qui ne doivent pas être partagées avec ce membre.
- Examen de demandes de membres du Conseil concernant de nouveaux mandats ou fonctions extérieurs à la Société.
- Examen du fonctionnement des organes sociaux, particulièrement au regard de l'évolution de la réglementation française concernant la gouvernance des sociétés cotées et de celle du Code AFEP-MEDEF et, le cas échéant, proposition au Conseil d'une actualisation des règles de gouvernance de la Société.
- Examen, sur proposition du Président-Directeur Général, des objectifs en termes de représentation équilibrée entre les hommes et les femmes au sein du Conseil et contrôle de la mise en œuvre par le Président-Directeur Général d'une politique globale de non-discrimination et de diversité au sein du Conseil.

Mission spécifique

Émission d'un avis au Président-Directeur Général, selon le cas, sur tout projet de recrutement, de suspension ou de licenciement des membres du Comité Exécutif du Groupe, cadre supérieur, ou de tout employé qui rapporte directement au Président-Directeur Général, sur toute modification significative de leur rémunération (y compris des régimes de retraite, plans d'intéressement ou conditions spéciales de départ) et sur la conclusion, la modification ou la résiliation d'un accord avec l'un d'entre eux.

Fonctionnement

Le Comité des Nominations et de la Gouvernance se réunit au moins deux fois par an et en tout état de cause avant l'examen par le Conseil de la situation de chaque membre du Conseil au regard des critères d'indépendance adoptés par la Société. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions.

Les délibérations du Comité ne sont valables que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou réputés présents (en cas de participation par visioconférence ou conférence téléphonique).

Activités du Comité des Nominations et de la Gouvernance en 2022

Au cours de l'exercice 2022, le Comité des Nominations et de la Gouvernance s'est réuni six fois avec un taux de présence effective de 95 %. Le Comité a notamment examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- l'autoévaluation du Conseil d'Administration ;
- le recrutement des membres du Comité Exécutif ;
- les modalités de paiement de la rémunération des administrateurs ;
- le rapport annuel de l'AMF portant sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées et le rapport annuel du Haut Comité sur le Gouvernement d'Entreprise.

7.1.2.3.5 COMITÉ STRATÉGIQUE ET FINANCIER

Composition

Le Comité Stratégique et Financier est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus. Au 31 mars 2023, il est composé de trois membres : M. Gareth Turner (Président), Mme Corine de Bilbao et M. Pierre Vareille.

Les Censeurs peuvent assister à toutes les réunions du Comité Stratégique et Financier mais ils ne peuvent participer à aucun vote.

Attributions

Le Comité Stratégique et Financier est chargé de préparer les délibérations du Conseil d'Administration sur les questions stratégiques du Groupe ainsi que sur les questions de financement et de structure du capital. À cette fin, il émet des avis, propositions et recommandations dans ses domaines de compétence. Il rend compte au Conseil et doit informer le Conseil de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions. Il ne se substitue pas au Conseil qui (i) a seul le pouvoir de décision et (ii) est et demeure responsable de l'exécution de ses tâches.

Dans le cadre de ses fonctions, le Comité Stratégique et Financier examine les questions suivantes avant de les soumettre au Conseil :

- (i) les propositions d'orientations stratégiques de la Société et de ses filiales (le « Groupe »), par le Président-Directeur Général ;
- (ii) toute réorganisation importante envisagée ;
- (iii) tout projet de radiation de la Société et/ou de cotation d'une société du Groupe ;
- (iv) une proposition à l'Assemblée des actionnaires de la Société d'une fusion ou d'une scission ou d'une opération de spin-off ou d'apport ou toute opération d'effet similaire, que ce soit par la Société ou ses filiales (à l'exclusion des réorganisations intra-Groupe), dans chaque cas avec une valeur de transaction supérieure à 50 millions d'euros soit par opération, soit par série d'opérations liées ;
- (v) tout projet de cession de participations significatives, d'actifs stratégiques, de transfert d'une entité ou d'une activité, que ce soit par la Société ou ses filiales, avec une valeur de transaction supérieure à 50 millions d'euros ;
- (vi) tout projet d'acquisition de participations ou d'actifs pour un montant (ajusté, le cas échéant, sur une base sans dette et sans trésorerie) supérieur à 50 millions d'euros, que ce soit par la Société ou ses filiales ;
- (vii) toute proposition de création, de modification importante ou de résiliation d'une coentreprise ou d'un partenariat important, que ce soit par la Société ou ses filiales, sous réserve d'un seuil d'importance relative de 50 millions d'euros d'investissement engagé pour la création ou la modification d'une coentreprise/partnership, ou sous réserve que la société du Groupe concernée soit tenue d'effectuer un paiement ou d'engager des coûts de plus de 50 millions d'euros pour la résiliation d'une coentreprise/partnership ;
- (viii) toute proposition d'augmentation de capital ou d'émission de titres de capital ou de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société ou d'une filiale importante, de quelque nature que ce soit, dans chaque cas au profit d'un tiers au Groupe ;
- (ix) toute proposition de rachat et d'annulation de titres de participation par une société du Groupe (à l'exception des transactions intra-Groupe et des transactions non significatives) ;
- (x) toute proposition de changement important dans la stratégie d'un secteur d'activité important ou de branches d'activité (par la création, la suppression, la réduction, la restructuration ou la délocalisation de ce secteur d'activité important ou de ces branches d'activité) ;
- (xi) toute proposition aux actionnaires de la Société de modifications importantes des statuts de la Société ou de l'une de ses filiales ou coentreprises importantes (à l'exception des modifications imposées par la loi ou la réglementation) ;
- (xii) le budget et le plan d'affaires annuels du Groupe, et toute modification de ceux-ci, proposés par le Président-Directeur Général ;
- (xiii) toute proposition d'emprunt ou autre financement par emprunt auprès de tiers pour un montant supérieur à 50 millions d'euros (autres que les tirages dans le cadre du RCF), les garanties ou sûretés accordées à des tiers en relation avec cet emprunt ou ce financement par emprunt, à l'exclusion, pour éviter toute ambiguïté, des financements opérationnels dans le cours normal des affaires (affacturation, etc.) et des cautions, avals, engagements d'indemnisation pour les contrats ou accords conclus dans le cadre de l'exploitation de l'entreprise ;
- (xiv) toute proposition ou paiement concernant un dividende, une distribution de réserve ou toute autre distribution, de quelque nature que ce soit, par la Société au profit des actionnaires de la Société ;
- (xv) toute proposition de décision visant à engager ou à mettre en œuvre une procédure d'insolvabilité, de dissolution, de liquidation (ou toute procédure similaire dans chaque juridiction applicable), de la Société ou de l'une de ses filiales importantes (sauf si elle est intra-Groupe), ou à nommer un administrateur judiciaire, dans chaque cas autre que celui requis par la loi ou la réglementation ou qui implique la responsabilité des représentants légaux concernés pour ne pas avoir pris la décision en question ;
- (xvi) toute proposition de décision de participer à un projet ou de conclure un accord (y compris des contrats avec des loyers garantis) pour un montant annuel supérieur à 100 millions d'euros ;
- (xvii) toute proposition d'établissement d'opérations importantes dans une nouvelle juridiction ou dans un nouveau pays ;
- (xviii) toute proposition d'engagement ou de règlement par une société du Groupe d'un litige ou d'une procédure arbitrale dont le montant en jeu pour le Groupe est supérieur à 10 millions d'euros ou portant sur une réclamation ayant un impact important sur la réputation du Groupe.

Le Comité Stratégique et Financier peut être saisi de toute autre mission, régulière ou ponctuelle, que lui confie le Conseil dans son domaine de compétence. Il peut suggérer au Conseil de le saisir de tout point particulier lui apparaissant nécessaire ou pertinent.

Fonctionnement

Au cours de l'exercice 2022, le Comité Stratégique et Financier du Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois avec un taux de présence effective de 94,33 %.

Le comité se réunit au moins quatre fois par an. Sous réserve de cette condition, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions en coordination avec le Président-Directeur Général.

Les délibérations du Comité ne sont valables que si au moins la moitié de ses membres sont présents ou réputés présents (en cas de participation par vidéoconférence ou conférence téléphonique).

7.1.2.3.6 COMITÉ DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE (RSE)

Composition

Le Comité RSE est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus. Au 31 mars 2023, il est composé de quatre membres : Mme Corine de Bilbao (Présidente), Mme Maria Silvia Marques, Mme Angela Minas et Mme Hera Siu. Elles sont toutes indépendantes.

Le Président-Directeur Général est impliqué dans les travaux du Comité.

Le Vice-Président/administrateur Référent peut assister et participer à toutes les réunions du Comité, même s'il n'en est pas membre (dans ce dernier cas sans pouvoir voter). Il a accès à tout moment au Président du Comité avec qui il est en contact régulier.

Les Censeurs peuvent assister à toutes les réunions du Comité RSE, mais ils ne peuvent participer à aucun vote.

Attributions

Le Comité RSE a pour mission de préparer les délibérations du Conseil d'Administration concernant l'examen et le suivi des questions relatives à la responsabilité sociale, climatique, environnementale et sociétale de l'entreprise et la manière dont le Groupe s'attache à promouvoir la création de valeur sur le long terme en considérant les enjeux sociaux, climatiques et environnementaux de ses activités. À cette fin, il formule des avis, des propositions et des recommandations dans ses domaines de compétence. Il rend compte au Conseil et doit informer le Conseil de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions. Il ne se substitue pas au Conseil qui (i) a seul le pouvoir de décision et (ii) est et demeure responsable de l'exécution de ses tâches.

Dans le cadre de ses missions, le Comité de la Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale :

- examine les problématiques, risques et opportunités du Groupe en matière de responsabilité sociale des entreprises, en matière environnementale et en matière climatique ;
- adresse au Conseil d'administration toute recommandation, proposition et opinion requise pour la détermination régulière des orientations stratégiques pluriannuelles en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pour l'examen régulier de la mise en œuvre de cette stratégie et des politiques, engagements et plans d'actions de la Société en matière de responsabilité sociale des entreprises, en matière environnementale et en matière climatique ;

- examine les politiques et engagements du Groupe en matière de responsabilité sociale, environnementale, climatique et sociétale, la mise en œuvre de ces politiques, et les résultats obtenus ;
- examine l'ensemble des informations extra-financières publiées par le Groupe ;
- examine, sur proposition du Président-Directeur Général (PDG), les objectifs en termes d'équilibre entre les sexes au sein des cadres supérieurs, et examine la politique globale de non-discrimination et de diversité au sein du Groupe ;
- procède à un examen régulier de la notation extra-financière du Groupe.

Le Comité peut être saisi de toute autre mission, régulière ou ponctuelle, que lui confie le Conseil d'Administration dans son domaine de compétence. Il peut suggérer au Conseil d'Administration de le saisir de tout point particulier lui apparaissant nécessaire ou pertinent.

Fonctionnement

Le Comité RSE se réunit au moins deux fois par an. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions en accord avec le Président-Directeur Général.

Au cours de l'exercice 2022, le Comité RSE du Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois avec un taux de présence effective de 100 %.

Au cours de l'exercice, le Comité a examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- les objectifs RSE pour la part monétaire variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- le déploiement du plan diversité Women@Vallourec et son analyse ;
- le plan pour améliorer la sécurité ;
- l'analyse des résultats de l'enquête de satisfaction client en termes de qualité des produits et mesures à mettre en œuvre ;
- la présentation de la démarche d'analyse de matérialité et l'analyse de ses résultats ;
- la présentation des priorités du Comité RSE, des engagements du Groupe et de ses résultats en matière RSE ;
- la présentation de la feuille de route des Comité RSE.

7.1.2.4 Évaluation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration doit apprécier sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires en analysant périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement. À cet effet, une fois par an, le Conseil d'Administration, sur rapport du Comité des Nominations et de la Gouvernance, consacre un point de son ordre du jour à l'évaluation de son mode de fonctionnement, afin de s'assurer que les questions importantes sont correctement préparées et débattues, et mesurer la contribution effective de chacun de ses membres aux travaux du Conseil d'Administration.

Au cours du premier trimestre 2023, le Conseil d'Administration a procédé pour la deuxième fois à l'évaluation de la composition, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités, sur la base des réponses à un questionnaire individuel et anonyme adressé à chaque membre du Conseil.

Les questionnaires ont été rassemblés et analysés par l'administrateur Référent et la Secrétaire du Conseil. À l'issue de cette appréciation, le Conseil d'Administration considère qu'il présente les caractéristiques propres à l'exercice de sa mission. En particulier :

- la composition du Conseil d'Administration est équilibrée et les compétences identifiées comme nécessaires ou utiles sont dûment représentées : les membres du Conseil d'Administration viennent d'horizons différents et disposent d'expériences et d'expertises pertinentes et variées ;
- le Conseil d'Administration reçoit une information claire et complète, et la documentation est bien détaillée et structurée ; la fréquence des réunions est jugée adéquate ; la qualité et la transparence des débats sont bonnes ;
- le Conseil d'Administration a exprimé le souhait de consacrer plus de temps à la réflexion sur la stratégie à moyen et long terme du Groupe.

7.1.3 La Direction Générale

La Direction Générale de Vallourec est exercée par le Président-Directeur Général. L'organisation opérationnelle du Groupe s'appuie sur un Comité Exécutif.

7.1.3.1 Le Président-Directeur Général

7.1.3.1.1 UNICITÉ DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT ET DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dans ses décisions du 20 mars 2022, le Conseil d'Administration a décidé, à l'occasion de la désignation de M. Philippe Guillemot pour succéder à M. Édouard Guinotte, de maintenir l'unicité des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration considère en effet que l'unicité des fonctions est bien adaptée à Vallourec, et permet une réactivité et une efficacité accrues dans le fonctionnement de la gouvernance et la conduite de la stratégie compte tenu des enjeux relatifs à la mise en œuvre du Plan New Vallourec. Ce cumul permet de faciliter et fluidifier la gouvernance autour d'un Conseil resserré.

Le Président-Directeur Général peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'Administration.

7.1.3.1.2 MISSIONS DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Président-Directeur Général cumule les fonctions de Président et de Directeur Général décrites ci-dessous.

Le Président du Conseil d'Administration exerce les missions et pouvoirs qui lui sont conférés par la loi. Il préside les réunions du Conseil d'Administration et en arrête l'ordre du jour. Il organise et dirige les travaux de celui-ci et il en rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission et disposent en particulier de toutes les informations nécessaires à cet effet. Il préside les réunions de l'Assemblée Générale et établit les rapports prévus par la loi.

Le Directeur Général assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société et la représente à l'égard des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi au Conseil d'Administration et aux assemblées générales des actionnaires, et de ceux qui requièrent l'autorisation préalable du Conseil d'Administration en application des statuts et, le cas échéant, du Règlement intérieur du Conseil d'Administration.

7.1.3.1.3 LIMITATIONS APPORTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dans le cadre de l'organisation interne de la Société, les décisions énumérées ci-dessous sont approuvées par le Conseil avant leur mise en œuvre par le Directeur Général et/ou la direction (les « **Décisions Réservées** »).

Les Décisions Réservées suivantes sont soumises à la règle de la Majorité Qualifiée (les « **Décisions Importantes** ») ; « **Majorité Qualifiée** » signifie, dans un Conseil comprenant 10 membres, 8 membres du Conseil dont 2 membres indépendants (cette majorité étant ajustée à la baisse au cas où le nombre de représentants des salariés serait réduit ou, plus généralement, le nombre de membres du Conseil est inférieur à 10 : dans un Conseil comprenant 9 membres, la Majorité

Qualifiée serait de 7 membres du Conseil dont 2 membres indépendants et dans un Conseil comprenant 8 membres, la Majorité Qualifiée serait de 6 membres du Conseil dont 2 membres indépendants) votant en faveur des Décisions Importantes afin d'approuver :

- (i) toute réorganisation matérielle ;
- (ii) la radiation de la cote de la Société et/ou l'admission à la cote d'une société du Groupe ;
- (iii) une proposition à l'assemblée des actionnaires de la Société d'une opération de fusion ou scission ou apport soumis au régime des scissions ou toute opération ayant un effet similaire, que ce soit par la Société ou ses filiales (à l'exclusion des réorganisations intra-Groupe), dans chaque cas pour un montant supérieur à 50 millions d'euros par opération ou par série d'opérations liées ;
- (iv) toute cession de participations significatives, d'actifs stratégiques, transfert de toute entité ou activité, que ce soit par la Société ou ses filiales, pour un montant supérieur à 50 millions d'euros ;
- (v) toute acquisition de participations ou d'actifs pour un montant (ajusté le cas échéant sur une base sans dette et sans trésorerie) supérieur à 50 millions d'euros, que ce soit par la Société ou ses filiales ;
- (vi) la création, la modification importante ou la résiliation de toute coentreprise ou de tout partenariat important, que ce soit par la Société ou ses filiales, sous réserve d'un seuil de matérialité de 50 millions d'euros d'investissement engagé pour la création ou la modification d'une coentreprise/partenariat, ou lorsque la société du Groupe concernée est tenue d'effectuer un paiement ou de supporter des coûts de plus de 50 millions d'euros pour la résiliation d'une coentreprise/partenariat ;
- (vii) toute augmentation de capital ou émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société ou d'une filiale importante, de quelque nature que ce soit, dans chaque cas au profit d'un tiers au Groupe ;
- (viii) tout rachat et toute annulation de titres de capital par une société du Groupe (à l'exception des opérations intra-Groupe et des opérations non significatives) ;
- (ix) tout changement important dans la stratégie d'une ligne d'activité ou de branches d'activité importantes (par la création, la suppression, la réduction, la restructuration ou la délocalisation de cette ligne d'activité ou de ces branches d'activité importantes) ;
- (x) toute proposition aux actionnaires de la Société de modifier substantiellement les statuts de la Société ou de l'une de ses filiales ou coentreprises importantes (à l'exception des modifications imposées par la loi ou la réglementation) ;
- (xi) l'approbation et la modification du budget annuel et du plan d'affaires du Groupe, étant précisé que le Conseil sera informé trimestriellement de la performance du Groupe par rapport au budget ;

- (xii) tout emprunt ou autre financement par endettement auprès de tiers pour un montant supérieur à 50 millions d'euros (autres que les tirages au titre du RCF), les garanties ou sûretés accordées à des tiers dans le cadre de cet emprunt ou ce financement par endettement, à l'exclusion, aux fins de clarification, des financements opérationnels dans le cours normal des affaires (affacturage, etc.) et des cautions, avals, engagements d'indemnisation pour les contrats ou accords conclus dans le cadre de l'exploitation de l'activité ;
 - (xiii) toute proposition ou tout paiement concernant un dividende, une distribution de réserve ou toute autre distribution, de quelque nature que ce soit, par la Société au profit des actionnaires de la Société ;
 - (xiv) toute décision d'engager ou de mettre en œuvre une procédure collective, de dissolution, de liquidation (ou toute procédure similaire dans chaque juridiction concernée), de la Société ou de l'une de ses filiales importantes (sauf si elle est intra-Groupe), ou de nommer un administrateur judiciaire, dans chaque cas autre que ceux imposés par la loi ou la réglementation ou pour lesquelles la responsabilité des représentants légaux concernés pourrait être engagée pour ne pas avoir pris la décision en question ;
 - (xv) toute décision de participer à un projet ou de conclure un accord (en ce compris les contrats à loyers garantis) pour un montant annuel supérieur à 100 millions d'euros ;
 - (xvi) tout changement significatif dans les régimes de retraite et les plans d'intéressement ;
 - (xvii) la création ou la modification importante de plans d'options d'achat d'actions, de plans d'options de souscription d'actions, d'actions de performance ou de plans d'attribution d'actions gratuites de la Société ou de toute autre société du Groupe (ou de tout autre instrument ou plan d'intéressement similaire) au profit des dirigeants et/ou des salariés du Groupe ou de certaines catégories de salariés ;
 - (xviii) l'établissement d'activités importantes dans une nouvelle juridiction ou le démarrage d'une nouvelle activité impliquant des dépenses importantes (à l'exclusion, pour lever toute ambiguïté, du lancement de nouveaux produits tubulaires sans soudure) ; et
 - (xix) l'initiation ou le règlement par une société du Groupe de tout contentieux ou procédure arbitrale dont le montant en jeu pour le Groupe est supérieur à 10 millions d'euros ou relatif à une réclamation ayant un impact important sur la réputation du Groupe.
- Le Président-Directeur Général de la Société discutera sur une base ad hoc avec les membres du Conseil d'Administration de tout sujet relevant des Décisions Réservées ci-dessus pour un montant inférieur aux seuils spécifiés ou de tout autre point qui n'est pas spécifiquement couvert par les Décisions Réservées, pour autant que, dans chaque cas, il soit considéré par le Président-Directeur Général comme important pour l'activité et les affaires de l'entreprise.
- Les Décisions Réservées suivantes sont traitées au niveau du Conseil d'Administration selon la règle de la majorité simple des membres présents ou représentés :
- a) l'approbation des états financiers et des états financiers consolidés de la Société ainsi que toute modification importante des principes comptables appliqués par les sociétés du Groupe pour l'établissement de leurs états financiers, à l'exception des modifications imposées par la législation ou les normes comptables applicables ;
 - b) toute opération avec des parties liées (prévues ou non au budget) telle que définie à l'article L. 225-38 du Code de commerce, à l'exception des opérations intra-Groupe visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce (qui ne sont soumises à aucune autorisation du Conseil) ;
 - c) la nomination, le renouvellement ou la révocation des commissaires aux comptes ; et
 - d) toute décision soumise au Conseil autre que les Décisions Importantes.

7.1.3.2 Le Comité Exécutif

Pour mettre en œuvre ses orientations stratégiques et ses décisions clef, la Direction Générale s'appuie sur un Comité Exécutif. Ce dernier examine et formule des propositions à la Direction Générale sur l'ensemble des actions nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Il assure la gestion quotidienne des activités fonctionnelles et opérationnelles.

Par ailleurs, les membres du Comité Exécutif contribuent, en tant qu'équipe, à mettre en place et disséminer la culture managériale du Groupe. Le Comité Exécutif de Vallourec se réunit toutes les deux semaines.

Au 31 mars 2023, le Comité Exécutif est composé des membres suivants :

12
MEMBRES



Philippe Guillemot
Président-Directeur
Général



Sascha Bibert
Directeur Financier
Groupe



Philippe Carlier
Directeur Industrie Groupe
et Hémisphère Est



Pierre d'Archemont
Directeur
Amérique du Sud



Laurent Dubedout
Directeur Business Line
OCTG Services et
Accessoires



Bertrand Frischmann
Directeur
Amérique du Nord



Naïla Giovanni
Directrice Digital &
Systèmes d'Information



Sarah Dib
Secrétaire Générale
du Groupe



Jacky Massaglia
Directeur Business Line
Project Line Pipe and
Process



Ludovic Oster
Directeur
des Ressources
Humaines du Groupe



Enrico Schiappacasse
Directeur Stratégie
et Développement



Ulrika Wising
Directrice Transition
Énergétique

7.2 Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

7.2.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Les développements qui suivent constituent la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société, notamment pour l'exercice 2023. Ils décrivent les composantes de la rémunération fixe et variable et expliquent le processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération présentée ci-dessous est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 mai 2023. Il est rappelé que la dernière politique de rémunération a été approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 24 mai 2022.

Vallourec opère sur le marché mondial de la production des tubes sans soudeur qui requiert des compétences spécifiques que seul un nombre restreint de talents ont développées. De hauts potentiels capables de relever des défis ambitieux sont essentiels pour assurer la rentabilité du Groupe et générer de la valeur. La politique de rémunération vise à poursuivre cet objectif en permettant au Groupe d'attirer et de retenir les meilleurs talents dont la contribution sera de nature à augmenter la création de valeur au bénéfice des actionnaires. Le Conseil s'assure ainsi que la politique de rémunération des mandataires sociaux est conforme à l'intérêt social de la Société, contribue à sa pérennité, et s'inscrit dans sa stratégie commerciale.

7.2.1.1 La gouvernance en matière de politique de rémunération des mandataires sociaux

La politique de rémunération des mandataires sociaux est définie par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations. La définition de cette politique et sa mise en application tiennent compte du travail accompli, des résultats obtenus et de la responsabilité assumée et s'appuie sur des analyses du contexte de marché basées notamment sur des enquêtes de rémunération par des consultants externes. Elle est revue chaque année.

7.2.1.1.1 LE RÔLE DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Les missions du Comité des Rémunérations sont décrites au paragraphe 7.1.2.3.3 du présent Document d'enregistrement universel.

Pour la préparation de ses travaux, le Comité des Rémunérations peut solliciter des études externes et notamment des enquêtes de rémunérations afin de lui permettre d'apprécier la situation du marché. Il sélectionne et pilote les consultants concernés afin de s'assurer de leur compétence, et veille à leur indépendance et objectivité. Le Comité fixe lui-même la composition des panels de référence.

Le Comité des Rémunérations rencontre également les responsables fonctionnels internes, notamment la Direction des Ressources Humaines et la Direction Juridique, avec lesquels il organise des réunions transverses afin de s'assurer de la cohérence de ses travaux avec la politique sociale et la gouvernance du Groupe.

Le Comité des Rémunérations enrichit ses réflexions des attentes et observations émises par les actionnaires avec lesquels la Société dialogue régulièrement, et notamment en amont des Assemblées Générales annuelles.

7.2.1.1.2 LE RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunérations et avantages de toute nature des dirigeants mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration fixe, sur recommandations du Comité des Rémunérations, l'ensemble des composantes des rémunérations et avantages de toute nature du Président-Directeur Général à court et long termes (part fixe, part variable, actions de performance) ainsi que les avantages en nature et de prévoyance ou de retraite et les dispositifs de départ particuliers.

Rémunération des administrateurs

Le Conseil d'Administration fixe, sur recommandations du Comité des Rémunérations, la rémunération des administrateurs dans le cadre de l'enveloppe annuelle autorisée par l'Assemblée Générale des actionnaires.

7.2.1.2 La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

7.2.1.2.1 LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DU CONSEIL EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS

Le Conseil d'Administration procède à une appréciation globale des éléments de rémunération et des avantages de toute nature du Président-Directeur Général et ses décisions sont animées par les principes suivants :

- **la prise en compte équilibrée de la performance à court terme** : la structure de rémunérations et avantages de toute nature du Président-Directeur Général comporte une part monétaire variable assise sur la performance de l'exercice écoulé ; les critères de performance utilisés correspondent aux objectifs financiers et opérationnels de l'entreprise. Le Conseil veille à équilibrer les rémunérations et avantages de toute nature dans leurs composantes court terme (part fixe et part variable annuelle) ;
- **la prise en compte de la performance à moyen et long termes** : un mécanisme de rémunération en actions de la Société reposant sur la performance et sur la base de modalités généralement

pratiquées par les fonds de *private equity* a été mis en place en 2021 sur proposition de certains actionnaires de la Société, dans un objectif d'alignement des intérêts avec les actionnaires ;

- **la compétitivité** : le Conseil veille à ce que les rémunérations soient adaptées au marché sur lequel Vallourec opère. À cette fin, le Comité des Rémunérations analyse les données d'un panel de sociétés cotées comparables au regard du chiffre d'affaires, des effectifs, de l'implantation internationale et de la capitalisation boursière. **la cohérence avec les conditions de rémunération et d'emploi des salariés prévalant dans le Groupe** : une part importante des cadres du Groupe bénéficie d'une structure de rémunération et avantages de toute nature qui, comme celle des Dirigeants Mandataires Sociaux, comporte une part fixe et une part variable ainsi que des instruments de fonds propres d'incitation à long terme.

7.2.1.2.2 LE STATUT DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS

Le Président-Directeur Général ne dispose d'aucun contrat de travail.

Par exception, un salarié du Groupe nommé en cette qualité pourrait conserver le bénéfice de son contrat de travail, dont l'exécution serait alors suspendue pendant la durée de ses fonctions de Dirigeant Mandataire Social, sous réserve de justification, et que ce maintien ne génère pas de non-conformité aux autres dispositions du Code AFEP-MEDEF, notamment en ce qui concerne les indemnités de départ. La possibilité d'un maintien du contrat de travail, au cas par cas, peut être de nature à encourager les candidatures internes de salariés bénéficiant d'une ancienneté importante.

Sous l'ancienne gouvernance, le Conseil de Surveillance a ainsi autorisé Édouard Guinotte, salarié du Groupe depuis 1995 et nommé en qualité de Président du Directoire à compter du 15 mars 2020, à conserver le bénéfice de son contrat de travail, dont l'exécution a été suspendue pendant la durée de ses fonctions de Président du Directoire. Le Conseil de Surveillance estimait en effet que le parcours professionnel

d'Édouard Guinotte au sein du Groupe, qui durait depuis plus de 25 ans, pourrait parfaitement se poursuivre sous une forme salariée, le cas échéant de manière temporaire pour favoriser une transition, si son mandat de Président du Directoire n'était pas renouvelé ou s'il venait à être remplacé dans ses fonctions de Président du Directoire. Le Conseil de Surveillance s'était assuré que ce maintien ne génère pas de non-conformité aux autres dispositions du Code AFEP-MEDEF, notamment en ce qui concerne les indemnités de départ. À cet égard, le contrat de travail d'Édouard Guinotte ne prévoyait aucune indemnité contractuelle de licenciement, clause de non-concurrence ou préavis particulier, et renvoyait pour l'essentiel à la Convention collective des cadres et ingénieurs de la métallurgie dont l'application est impérative et s'impose à Vallourec. Le cumul de l'indemnité de rupture du contrat de travail au titre de la Convention collective, de l'indemnité de fin de mandat et de l'indemnité de non-concurrence ne pouvait en toute hypothèse excéder le plafond prévu par le Code AFEP-MEDEF (voir ci-après le paragraphe 7.2.2.6).

7.2.1.2.3 LES COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS

Les principales composantes de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux assorties de leurs finalités se définissent comme suit :

Composantes	Finalités
Part fixe	Rôle et responsabilité assumés
Part variable annuelle	Association à la performance court terme par la réalisation des objectifs annuels
Instruments de fonds propres d'incitation à moyen et long termes	Actions de performance Association à la performance moyen et long termes et alignement avec les intérêts des actionnaires

La part fixe des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

D'une manière générale, la part fixe est réexaminée régulièrement sur la base de la responsabilité assumée par chaque dirigeant mandataire social et du secteur d'activité de Vallourec.

À cet effet, le Comité des Nominations et de la Gouvernance et le Comité des Rémunérations s'appuient sur des enquêtes de rémunérations réalisées par des consultants externes. Ils composent le panel et pratiquent, le cas échéant, des ajustements en fonction du chiffre d'affaires, de la capitalisation boursière et du secteur d'activité des sociétés du panel afin d'assurer une parfaite comparabilité et donc une corrélation élevée entre la part fixe et la taille du Groupe.

Par ailleurs, la part fixe constituant l'assiette de la part variable, le Conseil d'Administration porte une attention particulière à ce que la part fixe soit raisonnable en application des principes décrits au point 7.2.1.2.1 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration veille également à ce que les évolutions des parts fixes des dirigeants mandataires sociaux apparaissent modérées au regard des augmentations générales des salaires des collaborateurs du Groupe sur la même période.

À titre d'illustration, pour l'exercice 2022 :

- la part fixe annuelle de M. Édouard Guinotte, Président du Directoire du 16 mars 2020 jusqu'au 30 juin 2021, puis Président-Directeur Général du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 20 mars 2022, a été maintenue inchangée à 600 000 euros, soit un montant effectivement versé de 130 434,78 euros *pro rata temporis* pour l'année 2022 ;
- la part fixe annuelle de M. Olivier Mallet, Directeur Général Délégué du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 20 mars 2022, qui était restée inchangée depuis 2014 à 420 000 euros, et portée à 470 000 euros à compter du 15 mars 2020 ⁽¹⁾, a été maintenue inchangée à 470 000 euros

jusqu'à l'expiration de son mandat de Directeur Général Délégué, soit un montant effectivement versé de 102 174,78 euros *pro rata temporis* pour l'année 2022 ;

- la part fixe annuelle de M. Philippe Guillemot, Président-Directeur Général depuis le 20 mars 2022, a été fixée à 1 000 000 euros à compter du 20 mars 2022, soit un montant effectivement versé de 782 614,95 euros *pro rata temporis* pour l'exercice 2022.

La part variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

La part variable annuelle vise à associer les dirigeants mandataires sociaux à la performance court terme du Groupe. Sa structure est revue et fixée chaque année par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations.

Déterminée sur une base annuelle, elle correspond à un pourcentage de la part fixe et comporte des seuils planchers en deçà desquels aucun versement n'est effectué, des niveaux cibles lorsque les objectifs fixés par le Conseil d'Administration sont atteints et des niveaux maximums traduisant une surperformance par rapport aux objectifs.

Au titre de l'exercice 2023, la part variable du Président-Directeur Général pourra varier de 0 à 100 % de sa part fixe à la cible et atteindre 135 % de cette même part fixe en cas de dépassement des objectifs. Au titre de l'exercice 2023 la part variable du Président-Directeur Général pourra être augmentée de 30 % additionnels en cas de dépassement des objectifs de désendettement du Groupe, la part variable maximum pouvant alors atteindre 175,5 % de sa rémunération cible (Montant maximum cohérent avec les analyses marché au sein du SBF 120). Cet « accélérateur » de 30 % s'appliquera également, avec le même mécanisme, à la rémunération variable des cadres et dirigeants du Groupe.

(1) Cette augmentation, dont la décision a été prise en février 2020 avant la propagation du virus de la Covid-19 et les mesures de restrictions associées qui ont engendré une forte réduction de la demande mondiale de pétrole, était motivée par une responsabilité accrue dans un contexte d'optimisation des ressources de financement du Groupe et de transition avec l'arrivée d'un nouveau Président du Directoire.

Les parts variables sont subordonnées à la réalisation de plusieurs objectifs précis et préétablis de nature quantifiable ou qualitative dont les seuils minimum, cible et maximum sont fixés par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations. Les critères quantifiables sont prépondérants.

Les objectifs pris en compte pour la détermination de la part variable sont définis chaque année sur la base d'indicateurs financiers et opérationnels clés du Groupe en ligne avec la nature de ses activités, sa stratégie, ses valeurs et les enjeux auxquels il doit faire face.

Pour 2023, le Conseil d'Administration a décidé d'articuler les parts variables du Président-Directeur Général comme suit :

Président-Directeur Général

(part variable cible : 100 % de la part fixe)

1. Performance financière : EBITDA, EBITDA par tonne, « Inventories » (<i>Days On Hold</i>)	Pondération : 60 %
2. Performance opérationnelle : Accélération de la performance	Pondération : 20 %
3. RSE : Qualité, Sécurité, Émissions de carbone et Mixité	Pondération : 20 %

Au titre de l'exercice 2022, M. Philippe Guillemot bénéficie d'un bonus garanti correspondant à 50 % de la rémunération variable annuelle 2022 (calculés *pro rata temporis*) (soit 391 307,47 euros bruts) et la rémunération variable maximale est plafonnée à 100 % de la rémunération fixe brute *pro rata temporis* effectivement versée (à savoir 782 614,95 euros bruts).

Au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 20 mars 2022, M. Édouard Guinotte bénéficie, par exception, d'une rémunération variable de 130 434,78 euros bruts, calculée *pro rata temporis* sur la base d'un taux de réussite des objectifs à 100 %.

Au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 20 mars 2022, M. Olivier Mallet bénéficie par exception d'une rémunération variable de 76 631,09 euros bruts calculée *pro rata temporis* sur la base d'un taux de réussite des objectifs à 100 %.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-16 du Code de commerce, le versement des éléments de rémunération variables au Président-Directeur Général est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-34 du Code de commerce.

Les instruments de fonds propres d'incitation à long terme des dirigeants mandataires sociaux exécutifs (MEP)

Dans un groupe industriel dont les projets d'investissement peuvent avoir un horizon de rentabilité éloigné, les instruments de fonds propres d'incitation à moyen et long termes apparaissent particulièrement appropriés. En conséquence, le Groupe déploie, depuis de nombreuses années, une politique dynamique d'association du personnel aux résultats de l'entreprise par la mise en place de plans d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Sur proposition de certains actionnaires de la Société, et après autorisation de l'Assemblée Générale Mixte réunie le 7 septembre 2021, le Conseil d'Administration a mis en place le 13 octobre 2021 un mécanisme de rémunération en actions de la Société, reposant sur la performance et sur la base de modalités généralement pratiquées par les fonds de *private equity*. Le plan prévoit l'attribution, sous conditions, selon le cas, de présence et/ou de performance, d'actions ordinaires et d'actions de préférence convertibles en actions ordinaires gratuites, au bénéfice du Président-Directeur Général, des membres du Comité Exécutif et de certains cadres. L'ensemble des Actions

La satisfaction des objectifs de nature quantifiable est vérifiée par le Comité des Rémunérations sur la base des informations communiquées par les différentes Directions concernées en fonction de la nature de ces objectifs (Direction Financière, Direction des Ressources Humaines, Direction de la Sécurité et de la Qualité, Direction du Développement Durable...) et auditées. La satisfaction des objectifs de nature qualitative est appréciée par le Comité des Rémunérations et le Conseil d'Administration sur la base des orientations définies en début d'année en fonction de la stratégie, des priorités et des enjeux du Groupe.

Gratuites pouvant être émises dans ce cadre ne pourront en aucun cas représenter plus de 5 % du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration.

Les actions attribuées au Président-Directeur Général sont de deux ordres :

- des actions ordinaires, représentant 33,33 % des actions attribuées au titre du plan de base (soit 29 % du plan intégral en tenant compte de la Tranche 4 additionnelle, telle que définie ci-après) ; et
- des actions de préférence de différentes catégories, convertibles en actions ordinaires, représentant 66,66 % des actions attribuées au titre du plan de base (soit 71 % du plan intégral en tenant compte de la Tranche 4 additionnelle, telle que définie ci-après).

Le 26 mars 2022, le Conseil d'Administration a par ailleurs approuvé certaines modifications du plan et notamment la suppression de l'exigence susmentionnée d'attribuer 33,33 % d'actions ordinaires aux bénéficiaires, suite à la nomination de M. Philippe Guillemot en tant que Président-Directeur Général le 20 mars 2022 afin de permettre au Conseil d'Administration d'augmenter le ratio d'actions de préférence (et de diminuer corrélativement le nombre d'actions ordinaires) dans le mécanisme de rémunération des bénéficiaires, et sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte de cette politique de rémunération. Les actions ordinaires ainsi attribuées peuvent être des actions existantes ou des actions à émettre, tandis que les actions de préférence sont des actions à émettre en application des statuts de la Société.

L'acquisition des **actions ordinaires** attribuées au titre de ce plan se fera sur cinq ans à compter de la date d'attribution, un cinquième desdites actions devenant définitivement acquises à chaque bénéficiaire à chaque date anniversaire, sous réserve des deux conditions de présence et de performance cumulatives suivantes :

- le bénéficiaire concerné est toujours salarié ou mandataire social de la Société à la date d'anniversaire en question ; et
- le prix d'une action ordinaire est au moins égal à 8,09 € à la date d'anniversaire en question.

Ces actions ordinaires sont soumises à une période de conservation d'un an, à l'exception des actions ordinaires définitivement acquises à compter de la date du deuxième anniversaire de leur attribution (pour lesquelles la période d'acquisition aura en conséquence été d'au moins deux ans).

Les **actions de préférence** attribuées au titre du plan sont de différentes catégories, dans le respect des statuts de la Société :

- la moitié est constituée d'actions de préférence dites de « Tranche 2 » (les « Actions de Tranche 2 ») ; et
- l'autre moitié est constituée d'actions de préférence dites de « Tranche 3 » (les « Actions de Tranche 3 »).

La période d'acquisition de ces actions de préférence est d'un an, à compter de leur date d'attribution. Elles sont par ailleurs soumises à une période de conservation d'un an.

Une fois définitivement acquises, ces actions de préférence peuvent devenir convertibles en actions ordinaires de la Société, conformément aux conditions des statuts de la Société, selon les conditions de performance suivantes :

- les Actions de Tranche 2 seront convertibles en actions ordinaires, à la demande de chaque titulaire, à compter du jour où le prix moyen pondéré par les volumes sur le marché réglementé d'Euronext Paris des actions ordinaires de la Société sera au moins égal à 16,19 € durant une période de 90 séances de bourse consécutives, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la Date de Restructuration Effective (soit le 30 juin 2021) ; et
- les Actions de Tranche 3 seront convertibles en actions ordinaires, à la demande de chaque titulaire, à compter du jour où le prix moyen pondéré par les volumes sur le marché réglementé d'Euronext Paris des actions ordinaires de la Société sera au moins égal à 20,22 € durant une période de 90 séances de bourse consécutives, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la Date de Restructuration Effective (soit le 30 juin 2021).

Les Actions de Tranche 2 comme les Actions de Tranche 3 seront convertibles en actions ordinaires seront une parité de 1 pour 1.

Les actions ordinaires obtenues sur conversion seront des actions ordinaires de la Société, assimilables à toutes les autres actions ordinaires de la Société. Avant leur conversion, les Actions de Tranche 2 comme les Actions de Tranche 3 ne porteront aucun droit de vote en Assemblée Générale de la Société, aucun droit à dividende ni aucun droit à une quote-part de l'actif social en cas de liquidation de la Société, mais conféreront un droit préférentiel de souscription en cas d'augmentation de capital.

En complément de ce qui précède, l'ancien Président-Directeur Général, M. Édouard Guinotte, et l'ancien Directeur Général Délégué, M. Olivier Mallet, ont bénéficié, en octobre 2021, de l'attribution d'actions de préférence d'une autre catégorie, dites de « Tranche 4 » (les « **Actions de Tranche 4** »), à hauteur de 21 % du montant total des Actions de Tranche 2 et des Actions de Tranche 3 attribuées.

Les Actions de Tranche 4 sont soumises aux mêmes périodes d'acquisition et de conservation que les Actions de Tranche 2 et les Actions de Tranche 3. Au surplus, conformément aux statuts de la Société, elles disposent des mêmes droits pécuniaires et politiques que les Actions de Tranche 2 et les Actions de Tranche 3.

Les Actions de Tranche 4 sont convertibles en actions ordinaires, à la demande de chaque titulaire, à compter du jour où le prix moyen pondéré par les volumes sur le marché réglementé d'Euronext Paris des actions ordinaires de la Société sera au moins égal à 28,32 € durant une période de 90 séances de bourse consécutives, selon le même ratio que les Actions de Tranche 2 et les Actions de Tranche 3.

Des modalités spécifiques pour l'appréciation des conditions de performance sont prévues pour l'ensemble des bénéficiaires des actions de préférence dans certaines circonstances:

- En cas de transaction significative et sous certaines conditions, l'atteinte de la condition de performance sera appréciée par rapport au prix de la transaction ou du cours de bourse suivant la transaction.
- L'appréciation de la condition liée au cours de bourse tiendra compte des distributions exceptionnelles réalisées par la Société, de sorte à ce que le déclenchement des seuils de performance soit ajusté en conséquence.

Le Conseil d'Administration considère que les critères de performance applicables aux actions de performance attribuées l'ancien Président-Directeur Général, M. Édouard Guinotte, et l'ancien Directeur Général Délégué, M. Olivier Mallet sont corrélés à l'évolution sur le moyen et le long terme des résultats et de la performance globale du Groupe.

Le Conseil d'Administration a ainsi attribué au titre de l'exercice 2021 :

- 1 002 767 actions à l'ancien Président-Directeur Général, M. Édouard Guinotte ; et
- 667 224 actions à l'ancien Directeur Général Délégué, M. Olivier Mallet.

Ces actions étant réparties entre actions ordinaires et catégories d'actions de préférences, comme indiqué ci-dessus.

Les attributions visées ci-dessus couvrent en principe une durée de cinq années et n'ont pas vocation à être renouvelées annuellement.

Suite à l'approbation de la politique de rémunération par l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires du 24 mai 2022, le Conseil d'Administration a attribué le 4 juin 2022 à M. Philippe Guillemot en sa qualité de Président-Directeur Général, le nombre d'actions gratuites suivant au titre de l'exercice 2022 :

- 957 938 actions gratuites de Tranche 2 ;
- 957 938 actions gratuites de Tranche 3 ;
- 143 000 actions gratuites de Tranche 4.

Il est précisé que l'attribution susmentionnée couvre approximativement une période de quatre ans et ne sera pas renouvelée annuellement.

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'Administration peut prévoir, lors de l'attribution des actions de performance, une stipulation l'autorisant à statuer sur le maintien de tout ou partie des plans de rémunérations de long terme non encore acquis ou des actions non encore acquises au moment du départ du bénéficiaire. Il serait en tout état de cause fait application des conditions de performance sur la totalité de la période d'appréciation de la performance prévue par chaque plan.

Dans une décision en date du 14 décembre 2022, le Conseil d'Administration a proposé une modification de la méthode d'évaluation de la satisfaction des conditions de performance afférente aux actions de performance. Cette modification nécessitant un avenant aux termes et conditions des actions de performance elles-mêmes annexées aux statuts de la Société, celle-ci sera soumise à approbation par l'assemblée spéciale des porteurs de chaque catégorie d'actions de performance et par l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes pour l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

Les avantages en nature des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

En matière d'avantages en nature, les dirigeants mandataires sociaux bénéficient, comme la majorité des cadres dirigeants du Groupe, d'une voiture de fonction.

Les jetons de présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Les dirigeants mandataires sociaux ne perçoivent aucune rémunération ni aucun jeton de présence au titre des mandats sociaux qu'ils exercent dans les filiales directes ou indirectes du groupe Vallourec.

Le régime de retraite supplémentaire des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Conformément aux pratiques de marché et afin de fidéliser les cadres dirigeants du Groupe, le Président-Directeur Général dispose d'un dispositif global de retraite supplémentaire permettant la constitution d'une épargne de retraite, tout en préservant les intérêts économiques de l'entreprise par la définition de conditions de performance.

Ce nouveau dispositif a été mis en place en 2016 en remplacement du régime de retraite supplémentaire à prestations définies précédemment en vigueur. Ce nouveau régime assure à chacun de ses bénéficiaires, individuellement, un niveau de rente nette identique à celui du régime précédent tout en permettant à Vallourec de réaliser une économie d'environ 22 %.

Le dispositif global de retraite supplémentaire mis en place en 2016 comporte trois volets :

Régime collectif et obligatoire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)

Le Président-Directeur Général bénéficie d'un régime de retraite à cotisations définies collectif et obligatoire bénéficiant à tous les salariés remplissant les conditions d'éligibilité ⁽¹⁾. La cotisation au titre de ce régime est fixée à 12 % de la rémunération comprise entre quatre et huit plafonds de la Sécurité sociale. La liquidation du régime ne pourra intervenir qu'à compter de la liquidation de la pension de Sécurité sociale.

L'engagement financier de l'entreprise est strictement limité dans son montant et dans le temps puisqu'elle peut fermer le régime à tout instant.

Régime individuel soumis à critères de performance (article 82 du Code général des impôts)

Le Président-Directeur Général bénéficie, comme les autres cadres dirigeants remplissant les conditions d'éligibilité ⁽²⁾, d'un dispositif de retraite individuel à cotisation définie bénéficiant d'une contribution de l'entreprise et pour lequel, dans l'esprit de la loi Macron, des conditions de performance ont été fixées.

Pour ces conditions de performance, le Conseil a décidé de déterminer le taux effectif de cotisation en fonction du taux du bonus annuel : la cotisation maximale sera due au titre de l'année en cas

d'attribution d'un bonus annuel calculé à hauteur de 50 % de la cible ; aucune cotisation ne sera versée en cas de bonus annuel calculé égal à zéro ; la cotisation variera de façon linéaire entre les bornes de 0 à 50 %.

Ce système demeure applicable pour les collaborateurs ayant bénéficié de ce régime depuis 2016.

Pour les collaborateurs qui n'avaient pas bénéficié du régime de 2016, il est proposé de mettre en place un régime individuel soumis à critères de performance (article 82 du Code général des impôts), le taux de la cotisation au régime individuel de retraite sera défini selon l'âge du bénéficiaire et selon la grille suivante :

- moins de 50 ans : 5 % ;
- entre 51 et 54 ans : 7,5 % ;
- entre 55 et 59 ans : 10 % ;
- plus de 60 ans : 15 %.

Ce régime individuel de retraite sera mis en place pour les nouveaux mandataires sociaux et nouveaux cadres dirigeants remplissant les conditions d'éligibilités (être mandataire social, nommé au Comité Exécutif). La cotisation sera assise sur la rémunération fixe majorée par la part variable effectivement versées au cours de l'exercice de référence.

La contribution de l'entreprise est égale à un montant brut permettant, une fois déduites les contributions et cotisations salariales et financé l'impôt sur le revenu généré sur ce montant, de financer la cotisation. La liquidation du régime ne peut intervenir qu'à compter de la liquidation de la pension de Sécurité sociale.

Ces derniers continueront de bénéficier des dispositions du régime collectif et obligatoire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) mis en place en 2016.

Il est souligné que la Société peut mettre fin à tout moment à ce régime de telle sorte qu'il ne constitue pas un engagement différé.

Le dispositif global de retraite supplémentaire sera amené à être revu sur la base des nouvelles dispositions de la réforme des retraites.

Ces régimes visent à améliorer le revenu de remplacement des bénéficiaires et n'accordent aucun avantage particulier au Président-Directeur Général par rapport aux cadres dirigeants salariés éligibles du Groupe.

La rémunération globale du Président-Directeur Général a été déterminée en tenant compte de l'avantage que représente le bénéfice de ce régime de retraite supplémentaire.

Le régime de retraite supplémentaire du Groupe fait apparaître un taux de remplacement qui reste nettement en deçà de la pratique du marché et ce quel que soit le panel de référence utilisé.

(1) Les salariés éligibles sont les salariés de Vallourec en France. Les salariés éligibles sont ceux dont la rémunération annuelle dépasse quatre plafonds de la Sécurité sociale (en 2022 : 4 x 41 136 euros), soit environ 44 cadres dirigeants du Groupe, en ce compris les mandataires sociaux.

(2) Les salariés éligibles sont les salariés de Vallourec et Vallourec Tubes dont l'ancienneté dans le Groupe est au moins égale à trois années et dont la rémunération excède huit plafonds de Sécurité sociale, soit potentiellement huit cadres dirigeants, en ce compris le Président-Directeur Général.

Les dispositifs liés à la cessation des fonctions des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Obligation de non-concurrence à la charge du Président-Directeur Général

Compte tenu de son expertise dans le secteur de l'acier, le Conseil a souhaité mettre le Groupe en mesure de protéger son savoir-faire et ses activités en soumettant le Président-Directeur Général à une obligation conditionnelle de non-concurrence dans l'hypothèse où celui-ci viendrait à quitter le Groupe.

Le Conseil d'Administration, à son entière discrétion, pourra décider, au moment du départ du Président-Directeur Général, d'interdire à celui-ci, pendant une durée de 18 mois suivant la cessation de ses fonctions de Président-Directeur Général de Vallourec, quelle qu'en soit la raison, de collaborer de quelque manière que ce soit avec une société ou un groupe de sociétés réalisant plus de 50 % de son chiffre d'affaires annuel consolidé dans la conception, la production, la vente ou l'utilisation de tubes sans soudure au carbone ou tout type de solution venant en concurrence avec les tubes sans soudures intervenant dans le secteur de l'acier pour application au monde de l'énergie. Cette obligation de non-concurrence couvre les zones géographiques suivantes : Europe, Moyen-Orient, États-Unis, Mexique, Argentine, Brésil, Chine, Ukraine et Russie. Le versement de l'indemnité de non-concurrence est exclu dès lors que le dirigeant fait valoir ses droits à la retraite et aucune indemnité ne peut être versée au-delà de 70 ans (sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte de la modification proposée par le Conseil d'Administration le 26 mars 2022 aux statuts de la Société en ce qui concerne la limite d'âge du Président-Directeur Général).

Si elle venait à être mise en œuvre par le Conseil, cette obligation donnerait lieu au paiement au Président-Directeur Général d'une indemnité de non-concurrence égale à 12 mois de rémunérations monétaires fixes et variables brutes, calculés sur la base de la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes versées au cours des deux exercices précédant la date du départ.

Cette somme sera versée par avances mensuelles égales pendant toute la durée d'application de la clause de non-concurrence.

Le cumul de l'indemnité due au titre de l'obligation de non-concurrence et d'une indemnité de fin de mandat, si une telle indemnité venait à être versée, ne pourra, en toute hypothèse, excéder deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ du Président-Directeur Général.

Indemnité monétaire de fin de mandat du Président-Directeur Général

Le Conseil tient compte de l'intégralité des indemnités auxquelles peuvent prétendre les dirigeants mandataires sociaux en cas de départ contraint pour décider d'octroyer ou non une indemnité monétaire de fin de mandat en cas de départ contraint. À cet effet le Conseil examine en particulier :

(i) l'indemnité contractuelle de licenciement le cas échéant prévue dans le contrat de travail et susceptible d'être due en cas de rupture du contrat de travail ;

(ii) l'ancienneté dans le groupe Vallourec et le montant de l'indemnité de licenciement auquel le dirigeant mandataire social concerné aurait droit, en application de la convention collective applicable, en cas de rupture de son contrat de travail pour un motif autre qu'une faute grave.

Le Conseil considère qu'en cas d'absence d'indemnité contractuelle de licenciement, le dirigeant mandataire social concerné peut bénéficier d'une indemnité monétaire de fin de mandat.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, l'indemnité monétaire de fin de mandat du Président-Directeur Général ne sera due qu'en cas de départ contraint. Aucune indemnité ne sera due dans le cas où l'intéressé a la possibilité de faire valoir, à brève échéance, ses droits à la retraite.

Le montant de l'indemnité de fin de mandat est limité à deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ (ci-après l'« Indemnité Maximum »).

L'indemnité sera calculée sur la base de la rémunération monétaire fixe due au titre de l'exercice précédant la date du départ, majorée de la rémunération monétaire variable cible fixée pour le même exercice (la « Rémunération de Référence ») et ne pourra, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité Maximum.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, le cumul de l'indemnité de rupture du contrat de travail due au titre de la Convention Collective, de l'indemnité due au titre de l'obligation de non-concurrence, s'agissant du Président-Directeur Général, et de l'indemnité de fin de mandat, si une telle indemnité venait à être versée, ne pourrait, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité Maximum.

Son montant dépendra de la réalisation des conditions de performance ci-après.

Dans un souci de lisibilité et de transparence, le Conseil de Surveillance avait souhaité simplifier la structure des conditions de performance de l'indemnité monétaire de fin de mandat à compter du 15 mars 2020.

Le montant de l'indemnité monétaire de fin de mandat dépendra du taux de réalisation des objectifs fixés par le Conseil pour la part monétaire variable annuelle sur les trois derniers exercices sociaux précédant la date du départ (la « Période de Référence »).

Pour un taux moyen de réalisation supérieur ou égal à 50 %, l'indemnité sera égale à ce taux appliqué à la Rémunération de Référence, dans la limite de 100 % de la Rémunération de Référence. Pour un taux moyen de performance inférieur à 50 % aucune indemnité ne sera versée.

Pour les exercices sociaux ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 : le taux de réalisation pris en compte est le taux de réalisation calculé des objectifs fixés par le Conseil pour la part monétaire variable annuelle, soit :

- exercice 2020 : 76,4 % ;
- exercice 2021 : 98,93 % ;
- exercice 2022 : 68,15 %.

Rémunérations exceptionnelles du Président-Directeur Général

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'Administration peut, sur recommandation du Comité des Rémunérations, attribuer une rémunération exceptionnelle au Président-Directeur Général si des circonstances très particulières le justifient (par exemple, en raison de leur importance pour le Groupe, de l'implication qu'elles exigent et des difficultés qu'elles présentent). Sa décision doit être motivée. Le montant d'une telle rémunération exceptionnelle ne pourra, en toute hypothèse, excéder le montant de la part monétaire fixe annuelle de l'intéressé.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-26 du Code de commerce, le versement des éléments de rémunération exceptionnels au Président-Directeur Général est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-34 du Code de commerce.

Indemnité de prise de fonction

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'Administration peut, sur recommandations du Comité des Rémunérations, accorder à un nouveau Directeur Général venant d'une société extérieure au Groupe une indemnité de prise de fonctions destinée à compenser la perte des avantages dont bénéficiait le dirigeant. Cette indemnité devra être explicitée et rendue publique au moment de sa fixation.

7.2.1.3 La politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux non exécutifs

7.2.1.3.1 LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DU CONSEIL EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX NON-EXÉCUTIFS

Les membres du Conseil d'Administration perçoivent exclusivement une rémunération monétaire pour l'exercice de leur mandat.

Cette rémunération est répartie par le Conseil d'Administration entre ses membres, sur proposition du Comité des Rémunérations, dans le cadre de l'enveloppe globale annuelle fixée à 1 250 000 euros par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 7 septembre 2021.

Les membres du Conseil d'Administration perçoivent une fraction de rémunération fixe et une fraction assise sur l'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration et aux réunions des Comités dont ils sont membres.

Le Vice-Président percevra un montant supplémentaire fixe annuel pour ses fonctions. Les présidents et membres des Comités du Conseil d'Administration percevront un montant supplémentaire dans le cadre de leur participation à ces comités.

Les administrateurs (autres que le Président-Directeur Général) ne bénéficient d'aucune attribution d'options ou d'actions de performance ni d'aucune indemnité de départ de quelque nature que ce soit au titre de leurs fonctions au sein du Conseil d'Administration.

Les administrateurs ont l'obligation d'être actionnaires de la Société à titre personnel pendant toute la durée de leur mandat, dans les conditions fixées par les statuts et le Règlement intérieur du Conseil d'Administration (à l'exception de l'administrateur représentant les salariés).

7.2.1.3.2 LES COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX NON-EXÉCUTIFS

Participation aux réunions du Conseil d'Administration et des Comités

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, qui requièrent que la fraction de la rémunération des administrateurs assise sur l'assiduité soit prépondérante par rapport à la part fixe, cette dernière s'élèvera à 30 000 euros (45 000 euros pour le Vice-Président), tandis que la participation effective à une réunion du Conseil d'Administration ou d'un comité sera rémunérée dans les conditions suivantes :

- chaque réunion du Conseil d'Administration, d'une durée égale ou supérieure à une heure, à laquelle l'administrateur participe en physique donne lieu au versement de 3 000 euros (15 000 euros pour le Vice-Président du Conseil d'Administration) ;

- chaque réunion du Conseil d'Administration, d'une durée égale ou supérieure à une heure, à laquelle l'administrateur participe par vidéoconférence ou par audioconférence donne lieu au versement de 1 500 euros (7 500 euros pour le Vice-Président du Conseil d'Administration) ;
- chaque réunion d'un comité du Conseil d'Administration, d'une durée égale ou supérieure à une heure, à laquelle l'administrateur participe en physique donne lieu au versement de 5 000 euros (10 000 euros pour le président du comité concerné) ;
- chaque réunion d'un comité du Conseil d'Administration, d'une durée égale ou supérieure à une heure, à laquelle l'administrateur participe par vidéoconférence ou par audioconférence donne lieu au versement de 2 500 euros (5 000 euros pour le président du comité concerné).

Par exception, les réunions du Comité des Rémunérations ne donnent lieu à aucune rémunération.

Si la participation du Président aux séances du Conseil d'Administration est bien entendu obligatoire, celle des autres membres du Conseil d'Administration est tout aussi essentielle au bon fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités. De ce fait, une « Règle de présence physique » s'applique à cette part variable. Les participations par vidéoconférence ou audioconférence ne doivent pas excéder 40% des réunions programmées. Au-delà de ce seuil, les membres ne seront pas rémunérés pour les réunions auxquelles ils ont participé par vidéoconférence.

Les administrateurs percevront en outre une prime de déplacement pour chaque réunion du Conseil d'Administration dans les conditions suivantes :

- si la réunion du Conseil d'Administration se tient en France, une prime d'un montant de 8 000 euros sera versée aux administrateurs s'étant déplacés depuis les Etats-Unis, la Chine ou le Brésil, et une prime d'un montant de 2 000 euros sera versée aux administrateurs s'étant déplacés depuis l'Europe (hors France) ;
- si la réunion du Conseil d'Administration se tient dans un autre pays que la France, une prime d'un montant de 8 000 euros sera versée aux administrateurs s'étant déplacés depuis un autre pays que celui où se tient la réunion du Conseil d'Administration.

Les censeurs ne percevront pas de rémunération.

Les administrateurs ont droit au remboursement des frais exposés par eux dans le cadre de l'exercice de leur mandat (notamment les éventuels frais de déplacement et d'hébergement à l'occasion des réunions du Conseil et des comités).

7.2.2 Rapport du Conseil d'Administration sur la rémunération totale 2022 des mandataires sociaux

Le présent rapport a été établi en application des articles L. 22-10-9, L. 22-10-16 et L. 22-10-34 du Code de commerce dans la perspective des votes des actionnaires, réunis en Assemblée Générale le 25 mai 2023, sur la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à raison du mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (i) à l'ensemble des mandataires sociaux et (ii) à Édouard Guinotte, Président-Directeur Général

jusqu'au 20 mars 2022 (inclus), (ii) Olivier Mallet, Directeur Général Délégué jusqu'au 20 mars 2022 (inclus) et (iii) Philippe Guillemot, Président-Directeur Général à compter du 20 mars 2022 (inclus).

La rémunération des mandataires sociaux est définie par le Conseil dans le respect de la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale.

7.2.2.1 La conformité de la rémunération totale à la politique de rémunération des mandataires sociaux approuvée par les actionnaires

Le Conseil d'Administration s'est assuré, lors de sa séance du 1^{er} mars 2023, de la conformité des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2022 aux mandataires sociaux avec la politique de rémunération des mandataires sociaux approuvée par l'Assemblée Générale réunie le 24 mai 2022.

Le Conseil d'Administration s'est également assuré que la rémunération des dirigeants mandataires sociaux contribue aux performances à long terme de la Société.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance des conditions d'approbation des résolutions relatives à la politique de rémunération des mandataires sociaux par l'Assemblée Générale du 24 mai 2022, rappelées ci-dessous. Le Conseil estime que le taux d'approbation très élevé de ces résolutions démontre que la politique de rémunération des mandataires sociaux est en adéquation avec les attentes des actionnaires de la Société.

Résolution de l'Assemblée Générale du 24 mai 2022	Taux d'approbation
Résolution 9 – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre du même exercice à M. Édouard Guinotte, en sa qualité de Président du Directoire jusqu'au 30 juin 2021	95,931 %
Résolution 10 – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre du même exercice à M. Édouard Guinotte, en sa qualité de Président-Directeur Général du 1 ^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021, et du 1 ^{er} janvier 2022 au 20 mars 2022 (inclus), ainsi que des conditions financières liées à l'exécution et à la cessation de ses fonctions de Président-Directeur Général le 20 mars 2022	94,805 %
Résolution 11 – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre du même exercice à M. Olivier Mallet, en sa qualité de membre du Directoire jusqu'au 30 juin 2021	85,765 %
Résolution 12 – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre du même exercice à M. Olivier Mallet, en sa qualité de Directeur Général Délégué du 1 ^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021 et du 1 ^{er} janvier 2022 au 20 mars 2022 (inclus)	85,764 %
Résolution 13 – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre du même exercice à Mme Vivienne Cox, en sa qualité de Présidente du Conseil de Surveillance jusqu'au 30 juin 2021	99,560 %
Résolution 14 – Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur Général pour l'exercice 2022	91,405 %
Résolution 15 – Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général Délégué pour l'exercice 2022	80,929 %
Résolution 16 – Approbation de la politique de rémunération des administrateurs (autres que le Président) pour l'exercice 2022	99,351 %

7.2.2.2 La rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

7.2.2.2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs exposée ci-après correspond à l'ensemble des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'année 2022.

7.2.2.2.2 LE STATUT DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

M. Philippe Guillemot, Président-Directeur Général ne dispose pas de contrat de travail.

Concernant l'ancienne équipe dirigeante :

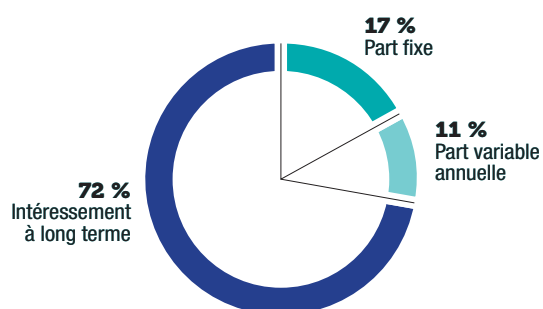
- M. Édouard Guinotte était titulaire d'un contrat de travail dont l'exécution avait été suspendue pendant la durée de son mandat de Président-Directeur Général, qui a expiré le 20 mars 2022. Ce contrat a été rompu le 6 mai 2022 en application d'un protocole transactionnel conclu entre la Société et Édouard Guinotte dans le contexte de la cessation de ses fonctions de Président-Directeur Général ;
- M. Olivier Mallet était titulaire d'un contrat de travail dont l'exécution avait été suspendue pendant la durée de son mandat de Directeur Général Délégué qui a expiré le 20 mars 2022. Son contrat de travail est de ce fait de nouveau rentré en application à partir de cette date.

7.2.2.2.3 LES COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS

Le poids respectif des composantes des rémunérations des mandataires sociaux

Le poids respectif de chacune des composantes des rémunérations du mandataire social se répartissait comme suit en 2022 (compte tenu du fait que le MEP a pour vocation à être un plan pluriannuel, ce dernier a été reporté pour 1/4 de sa valorisation) :

Philippe Guillemot



La part fixe

Conformément à la politique de rémunération :

- depuis le 20 mars 2022, la part fixe de M. Philippe Guillemot, Président-Directeur-Général s'élève à 1 000 000 euros annuels soit, au *pro rata* sur l'année 2022, un montant effectivement versé de 782 614,95 euros ;
- entre le 1^{er} janvier 2022 et le 20 mars 2022 :
 - la part fixe de M. Édouard Guinotte, Président-Directeur Général jusqu'au 20 mars 2022, s'élevait à 130 434,78 euros,
 - la part fixe de M. Olivier Mallet, Directeur Général Délégué jusqu'au 20 mars 2022, s'élevait à 102 174,78 euros.

Au regard des augmentations générales des salaires des collaborateurs français entre 2018 et 2022, les évolutions des parts fixes des dirigeants mandataires sociaux sur la même période apparaissent modérées, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

Évolution des rémunérations fixes des salariés français du Groupe et des dirigeants mandataires sociaux exécutifs sur la période 2018-2022 – en année pleine

Mandataires Sociaux Exécutifs	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution totale
Philippe Guillemot					1 000 000 € brut par an avec effet au 20 mars 2022	N/A
Édouard Guinotte			600 000 €	600 000 € soit 0 %	600 000 € brut par an jusqu'au 20 mars 2022, soit 0 %	0 %
Olivier Mallet	420 000 €	420 000 €	470 000 € soit 11,90 %	470 000 € soit 0 %	470 000 € brut par an jusqu'au 20 mars 2022 soit 0 %	+ 11,9 % sur la période
Somme des budgets d'augmentation des salariés du Groupe (budgets 2018 à 2022)						7,0%

La part variable

La part variable correspond à un pourcentage de la part fixe. Elle prévoit des seuils planchers en deçà desquels aucun versement n'est effectué, des niveaux cibles lorsque les objectifs fixés par le Conseil sont atteints et des niveaux maximums traduisant une surperformance par rapport aux objectifs.

Concernant l'année 2022, M. Philippe Guillemot a bénéficié d'un bonus garanti correspondant à 50 % de la rémunération variable annuelle (calculée *pro rata temporis*, soit 391 307,48 euros), la rémunération variable maximale étant elle-même plafonnée à 100 % de la rémunération fixe brute (calculée *pro rata temporis*, 782 614,95 euros bruts).

Concernant M. Édouard Guinotte, au titre de ses fonctions de Président-Directeur Général jusqu'au 20 mars 2022, sa part variable pouvait varier de 0 à 100 % de sa part fixe à la cible et atteindre 135 % de cette même part fixe en cas d'atteinte des objectifs maximums. Concernant M. Olivier Mallet, Directeur Général Délégué jusqu'au 20 mars 2022, la part variable 2022 pouvait varier de 0 à 75 % de sa part fixe à la cible et atteindre 100 % en cas d'atteinte des objectifs maximums.

Les parts variables 2022 étaient subordonnées à la réalisation de plusieurs objectifs précis et préétablis, de nature quantitative ou qualitative, dont les seuils minimum, cible et maximum ont été fixés par le Conseil de Surveillance et maintenus par le Conseil d'Administration.

Pour 2022, les objectifs des dirigeants mandataires sociaux étaient articulés autour de trois axes fondamentaux :

- la performance financière du Groupe (2 objectifs) :
 - le flux net de trésorerie disponible,
 - l'EBITDA ;
- la performance opérationnelle (1 objectif) :
 - l'accélération de la performance ;

- les enjeux RSE (3 objectifs) :

- la qualité : nombre de réclamations client par mois,
- le TRIR : taux d'accidents sans arrêt par millions d'heures travaillées,
- un indicateur composite comprenant le % de femmes cadres recrutées ou promues sur des postes correspondant au grade 20 et plus et le ratio d'émission de CO₂.

En 2022, les objectifs de nature quantitative représentaient 80 % de la part variable cible du Président-Directeur Général ; la part des objectifs de performance financière était de 60 % de la part variable cible (identique à 2021) ; la part des objectifs de performance sociétale représentait 20 % de la part variable cible (en augmentation par rapport à 2021 où elle était de 15 %).

Au vu des résultats atteints et des décisions du Conseil d'Administration relatives à la part variable des anciens dirigeants, les parts variables de chacun des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2022 ont été fixées comme suit :

- concernant l'ancienne équipe dirigeante :

- Édouard Guinotte :

Le Conseil d'Administration a décidé pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 20 mars 2022 de calculer *pro rata temporis* la rémunération variable de M. Édouard Guinotte sur la base d'un taux de réussite de 100 %, soit un montant de 130 434,78 euros bruts. Le versement de cette rémunération variable a été approuvé par l'assemblée générale mixte du 24 mai 2022.

- Olivier Mallet :

Le Conseil d'Administration a décidé pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 20 mars 2022 (Les fonctions de Directeur Général Délégué de M. Olivier Mallet ont expiré au 20 mars 2022) de calculer *pro rata temporis* la rémunération variable de M. Olivier Mallet sur la base d'un taux de réussite de 100 %, soit un montant de 76 631,09 euros bruts.

- concernant Philippe Guillemot :

Philippe Guillemot

Du 20 mars au 31 décembre 2022

Part variable 2022

STRUCTURE ET NIVEAU DE LA PART VARIABLE <i>(exprimée en pourcentage de la part fixe)</i>	Part variable : 100 % en cas d'atteinte des objectifs définis par le Conseil (cible et max au titre de 2022)
OBJECTIFS DE PERFORMANCE FINANCIÈRE	Poids dans la part variable cible : 60 %
Flux net de trésorerie généré par l'activité	Ce critère variait de 0 à 30 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 40,50 % au maximum
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	0,00 %
EBITDA	Ce critère variait de 0 à 30 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 40,50 % au maximum
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	32,80 %
TOTAL CALCULÉ EN EUROS DES OBJECTIFS DE PERFORMANCE FINANCIÈRE ^(a)	256 698 €
OBJECTIFS DE PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE	Poids dans la part variable cible : 20 %
Accélération de la performance opérationnelle	Ce critère variait de 0 à 20 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 27 % au maximum
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	27 %
TOTAL CALCULÉ EN EUROS DES OBJECTIFS DE PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE	211 306 €
OBJECTIFS RSE	Poids dans la part variable cible : 20 %
Qualité	Ce critère variait de 0 à 5 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 6,75 % au maximum
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	5,35 %
Sécurité (TRIR) ^(a)	Ces critères variaient de 0 à 10 % à la cible et pouvaient s'établir à 13,5 % au maximum
Le taux de réalisation sur ces indicateurs est de	0,00 %
Indicateur composite de responsabilité sociale et environnementale	Ces critères variaient de 0 à 5 % à la cible et pouvaient s'établir à 6,75 % au maximum
Le taux de réalisation sur ces indicateurs est de	3,00 %
TOTAL CALCULÉ EN EUROS DES OBJECTIFS DE PERFORMANCE RSE	65 348 €
Pourcentage de la part variable calculée par rapport à la part variable cible	68,15 %
PART VARIABLE CALCULÉE EN POURCENTAGE DE LA PART FIXE DE LA RÉMUNÉRATION	68,15 %
PART VARIABLE CALCULÉE EN EUROS	533 352 €

(a) L'objectif sécurité est mesuré sur la base des résultats de l'indicateur de Total Recordable Injury Rate (TRIR), qui mesure le nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées.

La part variable monétaire des dirigeants mandataires sociaux reflète leurs performances par rapport aux objectifs qui leur ont été donnés en termes de performance financière, opérationnelle et de RSE. S'agissant de la performance opérationnelle de Philippe Guillemot, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a décidé de fixer le taux d'atteinte à 27 % et tient à souligner :

- la constitution du nouveau Comité Exécutif en ligne avec le plan stratégique ;
- la mise en œuvre du plan de réorganisation en Europe aboutissant à l'arrêt de la production à Saint-Saulve (décembre 2022), Rath (fin 2023) et Mülheim (fin 2023). Ces réorganisations ont fait l'objet d'accords signés avec les partenaires sociaux ;
- la revue complète du système de management de la performance en cohérence avec les priorités du plan stratégique (incluant notamment la revue des KPI's suivis, le pilotage des projets transverses, les rémunérations variables) ;
- la focalisation des objectifs et de la stratégie commerciale sur les objectifs de création de valeur (« Value over Volume ») ;
- le pilotage du cash par la mise en œuvre du plan d'action « Payable / Receivable / Inventory ».

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-26 du Code de commerce, le versement des éléments de rémunération variables au Président-Directeur Général est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-34 du Code de commerce.

Les instruments de fonds propres d'incitation à long terme (MEP)

Le Conseil d'Administration a mis en place le 13 octobre 2021 un mécanisme de rémunération en actions de la Société, reposant sur la performance et sur la base de modalités généralement pratiquées par les fonds de *private equity* dont les modalités sont expliquées dans "Les instruments de fonds propres d'incitation à long terme des dirigeants mandataires sociaux" de la section 7.2.1.2.3.

Le Conseil d'Administration a ainsi attribué le 13 octobre 2021, au titre de l'exercice 2021 :

- 1 002 767 actions à l'ancien Président-Directeur Général, M. Édouard Guinotte se décomposant comme suit :
 - 292 852 actions ordinaires (Tranche 1),
 - 292 852 actions de préférence (Tranche 2),
 - 292 852 actions de préférence (Tranche 3),
 - 124 211 actions de préférence (Tranche 4) ;
- 667 224 actions à l'ancien Directeur Général Délégué, M. Olivier Mallet se décomposant comme suit :

- 194 751 actions ordinaires (Tranche 1),
- 194 751 actions de préférence (Tranche 2),
- 194 751 actions de préférence (Tranche 3),
- 82 971 actions de préférence (Tranche 4).

Les attributions visées ci-dessus couvriront en principe une durée de cinq années et n'ont pas vocation à être renouvelées annuellement.

Dans cet ensemble, qui représente 2,2589 % du capital social au 31 décembre 2021, la part attribuée aux dirigeants mandataires sociaux s'établit à 31,9 % de l'ensemble des attributions et 0,7295 % du capital social.

Conformément aux règles du plan et aux termes et conditions des actions gratuites, la totalité des Actions de Tranche 2, des Actions de Tranche 3 et des Actions de la Tranche 4 de M. Édouard Guinotte, et 80 % de ses Actions de Tranche 1 sont caduques. M. Édouard Guinotte n'aura droit qu'à 20 % des 292 852 Actions de Tranche 1.

Le 4 juin 2022, le Conseil d'Administration a attribué à M. Philippe Guillemot au titre de l'exercice 2022 en sa qualité de Directeur Général, 2 058 876 actions de préférence se décomposant de la façon suivante :

- 957 938 Actions de préférence (Tranche 2) ;
- 957 938 Actions de de préférence (Tranche 3) ;
- 143 000 Actions de préférence (Tranche 4).

Cette attribution représente soit 0,8883 % du capital social au 31 décembre 2022, la part attribuée au Président-Directeur Général s'établit à 37,9 % de l'ensemble des attributions réalisées en 2022.

Il est précisé que l'attribution susmentionnée couvrira approximativement une période de quatre ans et ne sera pas renouvelée annuellement.

Actions de performance définitivement acquises en 2022

La période d'appréciation de la performance du plan d'actions de performance du 17 juin 2019 est arrivée à échéance le 17 juin 2022. Les actions attribuées au titre de ce plan, dans le cadre de la vingt-septième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2017, étaient soumises aux conditions de performance suivantes :

- les réductions des coûts (*Gross Savings* en % de la *baseline* N-1 et hors « Direct Cost of Sales ») du Groupe sur la période : atteint à 175,25 % ;
- la croissance du taux de marge brute d'exploitation sur la période par rapport à un panel de 13 sociétés (Hunting Plc, United States Steel Corp, Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Voestalpine AG, Seah Steel Corp, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, AcelorMittal SA, TMK, NOV) : atteint à 200 %.

Après application de ces conditions strictes, les mandataires sociaux ont acquis :

Plan d'action de performance 2019

Mandataires sociaux

Édouard Guinotte

Nombre d'actions attribuées le 17 juin 2019 ^(a)	618
Nombre d'actions acquises au 17 juin 2022 en application des conditions de performance	1 160
Pourcentage d'actions acquises au 17 juin 2022 rapporté au nombre d'actions attribuées le 17 juin 2019	187,60 %

(a) Ajustement lié à l'augmentation de capital de 2021.

Les mandataires sociaux ont l'obligation de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions (i) le quart des actions de performance qui leur sont attribuées au titre d'un plan, et (ii) l'équivalent en actions Vallourec du quart de la plus-value brute réalisée au jour de la vente des actions issues des options levées. Ils s'engagent, par ailleurs, à ne pas recourir à des instruments de couverture relatifs à l'exercice d'options, à la vente d'actions issues de levées d'options ou à la vente d'actions de performance.

Options de souscription définitivement acquises en 2022

La période d'appréciation de la performance du plan d'options de souscription du 15 juin 2018 est arrivée à échéance le 15 juin 2022. Les options de souscription attribuées au titre de ce plan, dans le cadre de la dix-neuvième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2017, étaient soumises aux conditions de performance suivantes sur les années 2018, 2019, 2020 et 2021 :

- pour 50 % sur le free cash flow (FCF) cumulé du Groupe pour la période : pas atteint ;
- pour 50 % sur le taux de rendement global de l'actionnaire par rapport à un panel de 13 sociétés (Hunting Plc, United States Steel Corp, Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Voestalpine AG, Seah Steel Corp, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, AcelorMittal SA, TMK, NOV) : atteint à 50%.

Après application de ces conditions strictes, le nombre d'options acquises par chacun des mandataires sociaux s'établit comme suit :

Plan d'options de souscription 2018

Mandataires sociaux	Édouard Guinotte
Nombre d'options attribuées le 18 juin 2018 ^(a)	612
Nombre d'options acquises au 18 juin 2022 en application des conditions de performance	153
Pourcentage d'options acquises au 18 juin 2022 rapporté au nombre d'actions attribuées le 18 juin 2018	25,00 %

(a) Ajustement suite à l'augmentation de capital.

Historique des acquisitions passées des mandataires sociaux exécutifs

Actions de performance

Année d'attribution	2013 ^(a)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Année d'acquisition	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Voir section spécifique au MEP	Voir section spécifique au MEP
Nombre de titres attribués au Directoire ^(b)	425	1 188 ^{(b) (c)}	518 ^(b)	1 068	2 799	6 530	5 912	9 610	n/a	n/a
Président-Directeur général / Directeur Général Délégué	Voir section spécifique au MEP									
Nombre et % de titres définitivement acquis par rapport au nombre de titres attribués	85 (soit 20,1 %)	149 (soit 12,7 %)	0 (soit 0 %)	0 (soit 0 %)	3 975 (soit 142 %)	11 526 (soit 176,5 %)	11 092 (soit 187,6 %)	Non disponible		

(a) Ajustement suite à l'augmentation de capital de juin 2021.

(b) Après application de prorata de présence

(c) Compte tenu du résultat des conditions de performance applicables aux autres cadres de Vallourec

Options de souscription d'action

Année d'attribution	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de titres attribués au Directoire ^(a)	2 777	1 624	786 ^{(b) (c)}	1 624	4 351	4 955 ^(f)	4 955 ^(f)	27 456	0	0
Président-Directeur général / Directeur Général Délégué	Voir section spécifique au MEP									
Nombre et % d'options par rapport au nombre maximum d'options attribuées	1 209 (soit 25,9 %)	659 (soit 23,8 %)	496 ^{(b) (d)} (soit 75,0 %)	896 ^{(d) (e)} (soit 75,0 %)	1 394 (soit 32,0 %)	1 239 (soit 25,0 %)	Non disponible	Non disponible	n/a	n/a
Prix d'exercice	996,42 €	832,03 €	488,14 €	140,29 €	216,55 €	197,84 €	79,14 €	33,60 €	n/a	n/a

(a) Ajustement suite à l'augmentation de capital de 2021 et à l'opération de regroupement de titre de Vallourec réalisé en 2020.

(b) Philippe Crouzet a renoncé à l'attribution des options de souscription de 2015.

(c) Comprenant, jusqu'à l'exercice 2016, l'attribution faite à M. Jean-Pierre Michel en qualité de membre du Directoire et les attributions de M Philippe Crouzet en qualité de Président du Directoire jusqu'à l'exercice 2019.

(d) Le nombre d'options acquises par M. Jean-Pierre Michel a été réduit au prorata de sa présence.

(e) Le nombre d'options acquises par M. Philippe Crouzet a été réduit au prorata de sa présence.

(f) Attributions de MM. Philippe Crouzet et Olivier Mallet seules.

Les avantages en nature

En 2022, les mandataires sociaux exécutifs ont bénéficié d'une voiture de fonction.

Les rémunérations versées ou attribuées par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation

Les mandataires sociaux n'ont perçu en 2022 aucune rémunération au titre des mandats sociaux exercés dans les filiales du groupe Vallourec comprises dans le périmètre de consolidation, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Les régimes de retraite supplémentaire

Le système de retraite des mandataires sociaux est composé d'un régime à prestations définies (fermé), d'un régime collectif et obligatoire à cotisations définies et d'un régime individuel à cotisations définies.

Ces régimes sont détaillés aux paragraphes 7.2.1.2.3 du présent Document d'enregistrement universel.

Régime collectif et obligatoire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)

En 2022, la cotisation versée à ce titre à chacun des mandataires sociaux exécutifs est de :

- 15 445,90 euros pour M. Philippe Guillemot pour la période comprise entre le 20 mars et le 31 décembre 2022 ;

- 4 292,45 euros pour M. Édouard Guinotte (pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 20 mars 2022) ;
- 4 292,45 x euros pour M. Olivier Mallet (pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 20 mars 2022).

Pour M. Édouard Guinotte, ce montant vient s'ajouter aux 15 711,30 euros versés au titre de 2020 et aux 17 864,78 euros versés au titre de 2021.

Pour M. Olivier Mallet, ce montant vient s'ajouter aux 12 357,12 euros au titre de l'année 2016, aux 18 829,44 euros au titre de l'année 2017, aux 19 071,36 euros au titre de l'année 2018, 19 451,52 euros au titre de 2019, aux 19 745,28 euros au titre de 2020 et aux 17 864,78 euros versés au titre de l'année 2021.

Régime individuel à cotisations définies soumis à critères de performance (l'article 82 du Code général des impôts)

Le Conseil d'Administration a validé l'atteinte de la condition de performance applicable pour le versement de la cotisation au régime individuel de retraite des dirigeants mandataires sociaux exécutifs au titre de 2022. La cotisation maximale est due compte tenu de l'atteinte d'au moins 50 % du bonus annuel calculé au titre de 2022. Pour rappel : l'engagement de Vallourec est limité au versement d'un montant annuel dédié à la retraite composé pour 50 % de cotisations versées auprès d'un organisme assureur et pour 50 % de numéraire compte tenu des caractéristiques fiscales du dispositif, imposant une fiscalisation à l'entrée.

Mandataires sociaux exécutifs	Montant total à verser au titre de 2022	Montant des cotisations à verser	Montant à verser en numéraire
Philippe Guillemot (à compter du 20 mars 2022)	234 784 €	117 392 €	117 392 €
Édouard Guinotte (du 1 ^{er} janvier au 20 mars 2022)	39 130 €	19 165 €	19 165 €
Olivier Mallet (du 1 ^{er} janvier au 20 mars 2022)	40 835 €	20 417,50 €	20 417,50 €

Les dispositifs liés à la cessation des fonctions des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

En 2022 ont pris fin les mandats d'Édouard Guinotte en tant que Président-Directeur général et Olivier Mallet en tant que Directeur général délégué. Les sommes versées dans le cadre de leurs départs respectifs sont détaillées aux paragraphes 7.2.1.2.3 du présent Document d'enregistrement universel.

Rémunérations exceptionnelles

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée à MM. Philippe Guillemot, Édouard Guinotte et Olivier Mallet.

Indemnité de prise de fonction

Aucune indemnité de prise de fonction n'a été versée à M. Philippe Guillemot.

Rémunération variable différée

Aucune rémunération variable différée n'a été versée à MM. Philippe Guillemot, Édouard Guinotte Olivier Mallet.

7.2.2.3 La rémunération des membres du Conseil d'Administration

Rémunérations perçues par les membres du Conseil d'Administration

Membres du Conseil d'Administration		Montants dus et versés en 2022
En euros		
M.	Édouard Guinotte	n/a
M.	Philippe Guillemot	n/a
M.	Pierre Vareille	252 000
Mme	Corine de Bilbao	144 000
M.	William de Wulf*	n/a
Mme	Maria Silvia Marques	112 000
Mme	Angela Minas	194 000
Mme	Hera Siu	120 000
M.	Gareth Turner*	n/a
M.	Guillaume Wolf*	n/a
TOTAL		822 000

* MM. Gareth Turner, William de Wulf et Guillaume Wolf ont renoncé à percevoir une rémunération au titre de leur mandat d'administrateur.

7.2.2.4 Synthèse des rémunérations versées ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs

7.2.2.4.1 LES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES OU ATTRIBUÉES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 À M. PHILIPPE GUILLEMOT

Éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Montant ou valeur soumise au vote	Présentation
Rémunération fixe	782 614,95 €	
Rémunération variable annuelle	533 352 €	
Rémunération variable différée ou pluriannuelle		
Rémunération exceptionnelle		
Instruments de fonds propres d'incitation à long terme	13 515 172 € ^(a)	Actions de préférence attribuées le 4 juin 2022
Jetons de présence		M. Philippe Guillemot ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats sociaux exercés au sein du groupe Vallourec
Valorisation des avantages de toute nature	3 700,60 €	Voiture.

(a) Cette valeur représente la juste valeur de ces actions, dont les modalités de calcul sont détaillées au Chapitre 6, « Management Equity Plan » du présent Document d'enregistrement universel.

7.2.2.4.2 LES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES OU ATTRIBUÉES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 À M. ÉDOUARD GUINOTTE POUR LA PÉRIODE COMPRISE ENTRE LE 1^{ER} JANVIER ET LE 20 MARS 2022

Éléments de la rémunération versée ou attribuée jusqu'au 20 mars 2022	Montant ou valeur soumise au vote	Présentation
Rémunération fixe	130 434,78 €	
Rémunération variable annuelle	130 434,78 €	Cf. paragraphes 7.2.1.2.3 et 7.2.2.2.3 du présent rapport pour une description de la rémunération variable annuelle
Rémunération variable différée ou pluriannuelle		
Rémunération exceptionnelle		
Instruments de fonds propres d'incitation à long terme		
Jetons de présence		
Valorisation des avantages de toute nature	838,92 €	

Éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos qui ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

Éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos qui ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montant ou valeur soumise au vote	Présentation
Indemnité de départ	793.237,84 €	Supportée par Vallourec SA. Cf. paragraphe 7.2.3.1 du présent Document d'enregistrement universel pour une description du régime de l'indemnité de départ
Indemnité de non-concurrence	404 921,00 €	Versée en 2022. Cf. paragraphe 7.2.3.1 du présent Document d'enregistrement universel pour une description du régime de l'indemnité de non-concurrence
Régime de retraite supplémentaire	23 457,45 €	Cf. paragraphe 7.2.3.1 du présent Document d'enregistrement universel pour une description du régime de retraite supplémentaire

7.2.2.4.3 LES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES OU ATTRIBUÉES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 À M. OLIVIER MALLET POUR LA PÉRIODE COMPRISE ENTRE LE 1^{ER} JANVIER ET LE 20 MARS 2022

Éléments de la rémunération versée ou attribuée jusqu'au 20 mars 2022	Montant ou valeur soumise au vote consultatif	Présentation
Rémunération fixe	102 174,78 €	
Rémunération variable annuelle	76 631,09 €	
Rémunération variable différée ou pluriannuelle		
Rémunération exceptionnelle		
Instruments de fonds propres d'incitation à long terme		
Jetons de présence		
Valorisation des avantages de toute nature	1 282,44 €	

Éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos qui ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

Éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos qui ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montant ou valeur soumise au vote	Présentation
Indemnité de départ		
Indemnité de non-concurrence		
Régime de retraite supplémentaire	24 709,95 €	

7.2.2.5 Rémunérations et avantages de toute nature versés aux dirigeants mandataires sociaux

Les tableaux ci-après présentent les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux au 31 décembre 2022.

Synthèse des rémunérations et des options et actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs (selon le format du tableau n° 1 proposé par le Code AFEP-MEDEF)

Le tableau ci-dessous résume les rémunérations ainsi que la valorisation des options de souscription d'actions et des actions de performance attribuées au titre des exercices 2021 et 2022.

En euros	Exercice 2021	Exercice 2022
PHILIPPE GUILLEMOT, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL À COMPTER DU 20/03/2022		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (voir <i>infra</i> B) du paragraphe 7.6.2)	n/a	1 437 060
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir <i>infra</i> C) du paragraphe 7.6.2) ^(a)	n/a	n/a
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (voir <i>infra</i> E) du paragraphe 7.6.2) ^(a)	n/a	n/a
Valorisation des actions de préférence attribuées au cours de l'exercice ^(b)	n/a	13 515 172
TOTAL	N/A	14 952 232

(a) Les mandataires sociaux n'ont pas bénéficié d'attribution d'options de souscription ni d'actions de performance en 2022;

(b) Attribution réalisée dans le cadre du Management Equity Plan du 4 juin 2022. La valorisation des actions préférence telle que mentionnée dans le chapitre 6 du présent Document d'enregistrement universel.

En euros	Exercice 2021	Exercice 2022
ÉDOUARD GUINOTTE, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL JUSQU'AU 20/03/2022		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (voir <i>infra</i> B) du paragraphe 7.6.2)	1 286 455	1 479 033
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir <i>infra</i> C) du paragraphe 7.6.2) ^(a) au titre du plan d'intéressement de long terme du 13 octobre 2021	n/a	n/a
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (voir <i>infra</i> E) du paragraphe 7.6.2) ^(a) au titre du plan d'intéressement de long terme au 13 octobre 2021	n/a	n/a
Valorisation des actions ordinaires attribuées au cours de l'exercice au titre du MEP du 13 octobre 2021 ^(b)	1 012 097	
Valorisation des actions de préférence attribuées au cours de l'exercice au titre du MEP du 13 octobre 2021 ^(b)	927 615	
TOTAL	3 226 167	1 479 033

(a) Les mandataires sociaux n'ont pas bénéficié d'attribution d'options de souscription ni d'actions de performance en 2022;

(b) Attributions réalisées dans le cadre du Management Equity Plan du 13 octobre 2021. La valorisation des actions ordinaires et de préférence telle que mentionnée dans le chapitre 6 du Document d'enregistrement universel de 2021.

En euros	Exercice 2021	Exercice 2022
OLIVIER MALLET, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ JUSQU'AU 20/03/2022		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (voir <i>infra</i> B) du paragraphe 7.6.2)	914 646	200 506
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir <i>infra</i> C) du paragraphe 7.6.2) ^(a) au titre du plan d'intéressement de long terme du 13 octobre 2021	n/a	n/a
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (voir <i>infra</i> E) du paragraphe 7.6.2) ^(a) au titre du plan d'intéressement de long terme du 13 octobre 2021	n/a	n/a
Valorisation des actions ordinaires attribuées au cours de l'exercice au titre du MEP du 13 octobre 2021 ^(b)	673 061	
Valorisation des actions de préférence attribuées au cours de l'exercice au titre du MEP du 13 octobre 2021 ^(b)	617 085	
TOTAL	2 204 792	200 506

(a) Les mandataires sociaux n'ont pas bénéficié d'attribution d'options de souscription ni d'actions de performance en 2021.

(b) Attributions réalisées dans le cadre du Management Equity Plan du 13 octobre 2021. La valorisation des actions ordinaires et de préférence telle que mentionnée dans le chapitre 6 du Document d'enregistrement universel de 2021.

**Récapitulatif des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux exécutifs
(selon le format du tableau n° 2 proposé par le Code AFEP-MEDEF)**

	Exercice 2021		Exercice 2022	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
<i>En euros</i>				
PHILIPPE GUILLEMOT, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL À COMPTER DU 20 MARS 2022				
Rémunération fixe			782 615	782 615
Rémunération variable annuelle			533 352 ^(a)	
Article 82 versement en numéraire ^(a)			117 392 ^(a)	
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature ^(b)			3 701	3 701
TOTAL			1 437 060	786 316
ÉDOUARD GUINOTTE, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL JUSQU'AU 20/03/2022				
Rémunération fixe	600 000	600 000	130 435	130 435
Rémunération variable annuelle	593 580	308 400	130 435 ^(a)	593 580
Article 82 versement en numéraire ^(a)	89 519	38 784	19 165 ^(a)	89 519
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ^(b)	3 356	3 356	839	839
Indemnité de départ			793 238	793 238
Indemnité de non-concurrence			404 921	404 921
TOTAL	1 286 455	950 540	1 479 033	2 012 532
OLIVIER MALLET, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ JUSQU'AU 20/03/2022				
Rémunération fixe	470 004	470 004	102 175	102 175
Rémunération variable annuelle	345 547	223 711	76 631 ^(a)	345 547
Article 82 versement en numéraire ^(a)	93 920	93 920	20 418 ^(a)	93 920
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ^(b)	5 175	5 175	1 282	1 282
TOTAL	914 646	792 810	200 506	542 924

(a) Montant versé en numéraire dans le cadre du plan de retraite supplémentaire individuel à cotisation définie (article 82). 50 % des sommes sont versées sous forme de cotisation et 50 % sous forme numéraire comme expliqué dans la section 7.2.2.2.3.

(b) L'avantage en nature valorisé correspond à une voiture de fonction.

(c) Conformément aux dispositions légales en vigueur, le versement de la rémunération variable est soumis au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2023.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2022 à chaque dirigeant mandataire social exécutif par Vallourec et chaque société du Groupe

Les dirigeants mandataires sociaux exécutifs n'ont pas bénéficié de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'action en 2022.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2022 par chaque dirigeant mandataire social exécutif

Aucun dirigeant mandataire social exécutif n'a levé d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice 2022 au titre de plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions mis en place au cours des exercices antérieurs.

Actions ordinaires ou de préférence attribuées durant l'exercice 2022 à chaque dirigeant mandataire social exécutif par Vallourec et chaque société du Groupe (selon le format du tableau n° 6 proposé par le Code AFEP-MEDEF)

Nom du dirigeant mandataire social	Nom et date du plan	Type d'actions	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Nombre d'actions à acquérir à chaque échéance	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Conditions de performance
Philippe Guillemot	MEP 2022, 4 juin 2022	Actions de Préférence ^(b)	2 058 876	957 938	04/06/2023	04/06/2024	13 515 172 €	Oui ^(c)
			(Tranches 2, 3 et 4) soit 0,888 % ^(a) du capital social	957 938	04/06/2023	04/06/2024		
				143 000	04/06/2023	04/06/2024		

(a) Sur la base du capital au 31 décembre 2022.

(b) Les actions de préférence (Tranches 2, 3 et 4) sont intégralement acquises au bout d'un an. À l'issue de la première année, les actions acquises ont une obligation de conservation d'un an.

(c) Afin d'être convertibles le cours de bourse moyen pondéré sur une période de 90 jours consécutifs doit être supérieur ou égal à :

- 16,19 € pour la Tranche 2 ;
- 20,22 € pour la Tranche 3 ;
- 28,32 € pour la Tranche 4.

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice 2022 pour chaque dirigeant mandataire social exécutif (selon le format du tableau n° 7 proposé par le code Afep-Medef)

Actions de performance acquises durant l'exercice 2022 pour chaque mandataire social exécutif

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées le 17/06/2019 ^(a)	Nombre d'actions acquises le 17/06/2022	Pourcentage d'actions acquises le 17/06/2022
Philippe Guillemot	n/a	n/a	n/a	n/a
Édouard Guinotte	Plan 2019 du 17 juin 2019	618	1 160	187,60 %

(a) Ajustement suite à l'augmentation de capital.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

L'historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions figure au paragraphe 7.3.1.1 du présent chapitre.

Historique des attributions d'actions de performance

L'historique des attributions d'actions de performance figure au paragraphe 7.3.1.2 du présent chapitre.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré d'exercice (en euros)	Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions
Options attribuées durant l'exercice aux 10 salariés du Groupe dont le nombre d'options ainsi attribuées est le plus élevé	25 905	12,65	Plan 2022 du 04/06/2022
Options levées durant l'exercice par les 10 salariés du Groupe dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	–	–	–

L'attribution définitive des options de souscription issues du plan mis en place le 13 octobre 2021 est subordonnée pour leur totalité à des conditions de présence et de performance.

Synthèse du statut et des dispositifs de départ des dirigeants mandataires sociaux exécutifs (selon le format du tableau n° 11 proposé par le Code AFEP-MEDEF)

	Contrat de travail ^(c)		Régime de retraite supplémentaire ^(d)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions ^(e)		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence ^(f)	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
PHILIPPE GUILLEMOT								
Directeur Général et Président du Conseil d'administration								
Directeur Général et Président du Conseil d'administration : 20 mars 2022		X	X		X		X	
Échéance du mandat : AGO 2026								
ÉDOUARD GUINOTTE	X ^(c)		X		X ^(g)		X	
Directeur Général et Président du Conseil d'Administration								
Date de première nomination : 16 mars 2020 ^(a)								
Date de nomination à la Présidence du Directoire : 15 mars 2020								
Directeur Général et Président du Conseil d'Administration : 1 ^{er} juillet 2021								
Échéance du mandat : 20 mars 2022								
OLIVIER MALLET	X ^(c)		X		X ^(h)		X	X
Directeur Général Délégué								
Date de première nomination : 30 septembre 2008 ^(b)								
Date de renouvellement : 1 ^{er} juillet 2021 ^(b)								
Échéance du mandat : 20 mars 2022 ^(b)								

(a) Le Conseil de Surveillance du 18 février 2020 a nommé en qualité de Président du Directoire à compter du 15 mars 2020 M. Édouard Guinotte, qui a ainsi pris la succession de M. Philippe Crouzet, jusqu'au 15 mars 2024. M. Édouard Guinotte a été nommé Directeur Général et Président du Conseil d'Administration à compter avec effet au 1^{er} juillet 2021 et jusqu'au 20 mars 2022.

(b) Le Conseil de Surveillance du 29 septembre 2008 a nommé en qualité de membre du Directoire M. Olivier Mallet à compter du 30 septembre 2008 jusqu'au 15 mars 2012. Le Conseil de Surveillance du 22 février 2012 a renouvelé son mandat de membre du Directoire, à effet du 15 mars 2012, jusqu'au 15 mars 2016. Le Conseil de Surveillance du 29 janvier 2016 a renouvelé son mandat de membre du Directoire, à effet du 15 mars 2016, jusqu'au 15 mars 2020. Le Conseil de Surveillance du 18 février 2020 a renouvelé son mandat de membre du Directoire, à effet du 15 mars 2020, jusqu'à l'AGO 2023. Le Conseil d'Administration a nommé M. Olivier Mallet Directeur Général Délégué, à effet au 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 1^{er} juillet 2025. Son mandat a expiré le 20 mars 2022.

(c) Le contrat de travail est suspendu pendant la durée du mandat social.

(d) Pour un descriptif du régime de retraite supplémentaire, voir infra 7.3.3.2.

(e) Pour un descriptif des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement des fonctions, voir supra 7.2.3.

(f) Pour un descriptif de l'indemnité de la clause de non-concurrence, voir supra 7.2.3.

(g) Une indemnité transactionnelle globale et forfaitaire a été payée dans le cadre de la cessation des fonctions de M. Édouard Guinotte dans les conditions décrites au paragraphe 7.2.3 du présent Document d'enregistrement universel.

(h) Pour plus de détail sur l'indemnité de fin de mandat, cf. paragraphe 7.2.3 du présent Document d'enregistrement universel.

7.2.2.6 Rémunérations et engagements de retraite des principaux dirigeants du Groupe

7.2.2.6.1 RÉMUNÉRATIONS DES PRINCIPAUX CADRES DIRIGEANTS DU GROUPE

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature versées en 2022 par les sociétés françaises et étrangères du Groupe pour l'ensemble des principaux cadres dirigeants du Groupe (soit les membres du Comité Exécutif dans sa composition au cours de l'exercice 2022 hors mandataires sociaux) est de 10 746 milliers d'euros. La partie variable a représenté 21 % du montant global.

La valorisation, selon la méthode retenue pour les comptes consolidés, des actions ordinaires et de préférence attribuées au cours de l'exercice dont bénéficient les membres du Comité Exécutif s'élève à 16 802 milliers d'euros.

7.2.2.6.2 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, le Conseil de Surveillance du 17 février 2016 a autorisé la mise en place d'un nouveau dispositif de retraite complémentaire, en remplacement du régime collectif et obligatoire de retraite supplémentaire à prestations définies dont il a autorisé la fermeture aux droits nouveaux. Conformément aux articles L. 225-86 et suivants et à l'article L. 225-90-1 du Code de commerce, ce nouveau dispositif a été approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 avril 2016.

Par conséquent, les engagements de retraite et autres avantages viagers des mandataires sociaux sont composés, outre les régimes complémentaires obligatoires ARRCO et AGIRC, d'un régime à prestations définies (fermé), d'un régime collectif et obligatoire à cotisations définies et d'un régime individuel à cotisations définies dont les principales caractéristiques sont définies ci-après.

Principales caractéristiques du régime fermé de retraite à prestations définies :

- ce dispositif relevait de l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale et avait été approuvé par les Assemblées Générales des 1^{er} juin 2006 et 4 juin 2009 ;
- le régime a été fermé à tous nouveaux bénéficiaires et tous droits nouveaux au 31 décembre 2015 ;
- le régime concernait 20 cadres dirigeants ou mandataires sociaux, étant rappelé que les droits à la retraite à prestations définies sont aléatoires. La condition d'ancienneté était de trois années à la fermeture du régime le 31 décembre 2015 ;
- la rente annuelle ne pouvait pas dépasser un plafond de 20 % de la rémunération moyenne de base des trois dernières années et était limitée à quatre plafonds annuels de Sécurité sociale. La rémunération de référence est la rémunération moyenne sur les trois dernières années (hors part variable) au 31 décembre 2015 ;
- le régime est financé par des cotisations versées auprès d'un organisme assureur et soumises à la contribution patronale prévue à l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale au taux de 24 %. Le financement du régime par Vallourec n'est pas individualisable ;
- le montant estimatif de la rente annuelle qui serait versée aux mandataires sociaux au titre de ce régime lors de la liquidation des droits à retraite de la Sécurité sociale française, calculé au 31 décembre 2022, est indiqué ci-dessous :

Mandataire social	Montant estimatif de la rente annuelle au 31 décembre 2022
Olivier Mallet	52 950 €

Principales caractéristiques du régime de retraite collectif obligatoire à cotisations définies :

- ce dispositif, visé à l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale et relevant de l'article 83 du Code général des impôts, a été approuvé par l'Assemblée Générale du 6 avril 2016 ;
- le régime est obligatoire pour l'ensemble des salariés et mandataires de Vallourec Tubes et Vallourec remplissant les conditions d'éligibilité, c'est-à-dire percevant une rémunération annuelle brute excédant quatre plafonds annuels de la Sécurité sociale. Aucune condition d'ancienneté n'est requise. Le régime concerne environ une cinquantaine de cadres ou mandataires sociaux ;
- l'engagement de Vallourec est limité au versement auprès de l'organisme assureur d'une cotisation de 12 % de la rémunération fixe et variable comprise entre cinq et huit plafonds de la Sécurité sociale (Tranche C). En 2021, la cotisation versée à ce titre à chacun des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est de : 19 745,28 euros pour une année pleine. Elle est partiellement soumise aux charges sociales ;

- l'engagement financier de Vallourec est strictement limité dans son montant et dans le temps dans la mesure où le régime peut être fermé à tout instant ;
- le montant estimatif de la rente qui serait versée aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs au titre de ce régime lors de la liquidation des droits à retraite de la Sécurité sociale française, calculé au 31 décembre 2021, est indiqué ci-dessous pour chaque mandataire social :

Mandataires sociaux	Montant estimatif de la rente annuelle au 31 décembre 2022 ^(a)
Philippe Guillemot	772 €
Édouard Guinotte	1 893 €
Olivier Mallet	5 581 €

(a) Sur la base d'une espérance de vie de 20 ans après le départ en retraite.

Les principales caractéristiques du régime de retraite individuel à adhésion facultative sont les suivantes :

- ce dispositif, relevant de l'article 82 du Code général des impôts, a été approuvé par l'Assemblée Générale du 6 avril 2016 ;
- le régime est individuel et discrétionnaire. En outre, les bénéficiaires doivent justifier d'une ancienneté de trois années dans le Groupe et d'une rémunération annuelle brute qui excède huit plafonds annuels de la Sécurité sociale. Le régime concerne environ une dizaine de cadres dirigeants ou mandataires sociaux ;
- l'engagement de Vallourec est limité au versement d'un montant annuel dédié à la retraite composé pour 50 % de cotisations versées auprès d'un organisme assureur et pour 50 % de numéraire compte tenu des caractéristiques fiscales du dispositif, imposant une fiscalisation à l'entrée ;
- dans l'esprit de la loi Macron, la cotisation versée dans le cadre de ce régime pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs est soumise à condition de performance : la cotisation maximale est due au titre d'une année en cas d'attribution d'un bonus annuel calculé à hauteur de 50 % de la cible de bonus et aucune cotisation n'est versée en cas de bonus annuel calculé à zéro, la cotisation variant de façon linéaire entre les bornes de 0 à 50 % ;
- l'engagement financier de Vallourec est strictement limité dans son montant et dans le temps dans la mesure où le régime peut être fermé à tout instant ;
- pour les collaborateurs qui n'avaient pas bénéficié du régime de 2016, il est proposé de mettre en place un régime individuel soumis à critères de performance (article 82 du Code général des impôts), le taux de la cotisation au régime individuel de retraite sera défini selon l'âge du bénéficiaire et selon la grille suivante :
 - moins de 50 ans : 5 %,
 - entre 51 et 54 ans : 7,5 %,
 - entre 55 et 59 ans : 10 %,
 - plus de 60 ans : 15 %,

- ce régime individuel de retraite sera mis en place pour les nouveaux mandataires sociaux et nouveaux cadres dirigeants remplissant les conditions d'éligibilité (être mandataire social, nommé au Comité Exécutif). La cotisation sera assise sur la rémunération fixe majorée par la part variable effectivement versées au cours de l'exercice de référence,
- la contribution de l'entreprise est égale à un montant brut permettant, une fois déduites les contributions et cotisations salariales et financé l'impôt sur le revenu généré sur ce montant, de financer la cotisation. La liquidation du régime ne peut intervenir qu'à compter de la liquidation de la pension de Sécurité sociale,
- ces derniers continueront de bénéficier des dispositions du régime collectif et obligatoire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) mis en place en 2016,

selon les critères de performance applicables et après déduction des contributions, cotisations salariales et financement de l'impôt sur le revenu y afférent, le montant estimatif de la rente qui serait versée aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs au titre de ce régime lors de la liquidation des droits à retraite de la Sécurité sociale française, calculé au 31 décembre 2021, est indiqué ci-dessous pour chaque mandataire social :

Mandataires sociaux	Montant estimatif de la rente annuelle au 31 décembre 2022 ^(a)
Philippe Guillemot	5 870 €
Édouard Guinotte	7 393 €
Olivier Mallet	25 113 €

(a) Sur la base d'une espérance de vie de 20 ans après le départ en retraite.

7.2.3 Rémunération et indemnités de départ de l'ancienne équipe de Direction

7.2.3.1 Rémunération de M. Édouard Guinotte, Président-Directeur Général jusqu'au 20 mars 2022

Part fixe

La rémunération fixe de M. Édouard Guinotte au titre de l'exercice 2022 s'est élevée à 130 434,78 euros bruts. Elle a été calculée *pro rata temporis* du 1^{er} janvier 2022 jusqu'à la cessation de ses fonctions de Président-Directeur Général.

Part variable

Pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 20 mars 2022, le Conseil d'administration a décidé de calculer *pro rata temporis* la rémunération variable de M. Édouard Guinotte sur la base d'un taux de réussite des objectifs à 100 %, soit un montant de 130 434,78 euros bruts.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le versement de cette rémunération variable a été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte.

Indemnités de rupture et non-concurrence

Le Conseil d'administration a autorisé la société Vallourec Oil and Gas France à conclure avec M. Édouard Guinotte un protocole transactionnel (le « **Protocole** ») dans le contexte de la cessation de ses fonctions de Président-Directeur général.

Ce Protocole a prévu le versement à M. Édouard Guinotte d'une indemnité transactionnelle ainsi que la mise en œuvre de l'obligation de non-concurrence prévue lors de la nomination de Édouard Guinotte. La conclusion de ce Protocole était nécessaire à Vallourec afin de préserver ses intérêts dans le contexte du départ de son ancien dirigeant, dont le contrat de travail était suspendu, en prévoyant une renonciation à tout recours ou action de ce dernier au titre de l'exécution et/ou de la cessation de l'ensemble de ses fonctions au sein du groupe Vallourec et en confirmant la mise en œuvre de l'engagement de non-concurrence pour une durée de 18 mois. La conclusion de ce Protocole est en ligne avec les objectifs du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef.

Les engagements de Vallourec au titre du Protocole ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte.

Indemnité transactionnelle

Il a été convenu aux termes du Protocole du versement d'une indemnité transactionnelle d'un montant de 883 237,84 euros bruts aux fins de régler à l'amiable et de manière définitive les modalités de cessation de l'ensemble des fonctions de M. Édouard Guinotte au sein du groupe Vallourec. Le versement de cette indemnité transactionnelle a été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte.

Indemnité de rupture du contrat de travail

Il a par ailleurs été convenu de mettre fin au contrat de travail que M. Édouard Guinotte, qui a rejoint le groupe Vallourec en 1995, avait conclu avec la société Vallourec Oil and Gas France, et qui avait été suspendu depuis sa nomination en qualité de Président-Directeur général le 15 mars 2020. M. Édouard Guinotte était en droit de percevoir l'indemnité conventionnelle de licenciement prévue par la Convention collective des cadres et ingénieurs de la métallurgie, soit 439 200 euros bruts, ainsi qu'une indemnité de préavis égale à 6 mois de salaire, soit 180 000 euros bruts.

Contrepartie financière à l'engagement de non-concurrence

Compte tenu de la nature de ses fonctions, il est apparu important de protéger les intérêts légitimes du Groupe en exigeant que M. Édouard Guinotte soit soumis à un engagement de non-concurrence, ce qu'il a accepté. Cette obligation de non-concurrence couvre les zones géographiques suivantes : Europe, Moyen-Orient, États-Unis, Mexique, Argentine, Brésil, Chine, Ukraine et Russie.

En contrepartie de cet engagement de non-concurrence, qui s'applique pour une durée de 18 mois à compter de la cessation de ses fonctions au titre de son mandat social de Président-Directeur général, M. Édouard Guinotte perçoit une indemnité de non-concurrence d'un montant total de 728 857,84 euros bruts, correspondant à 12 mois de rémunération monétaire brute fixe et variable, versée en 18 mensualités de 40 492,10 euros bruts.

Cet engagement de non-concurrence et le versement de l'indemnité correspondante ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte.

Avantages

M. Édouard Guinotte bénéficie pendant 12 mois de prestations d'outplacement, dans la limite de 50 000 euros (HT).

Régime de retraite supplémentaire

M. Édouard Guinotte conservera ses droits acquis au titre du régime de retraite à cotisations définies dit « Article 82 » à la date de cessation de ses fonctions de Président-Directeur général.

7.2.3.2 Rémunération de M. Olivier Mallet, Directeur Général Délégué jusqu'au 20 mars 2022

Part fixe

La rémunération fixe de M. Olivier Mallet au titre de son mandat de Directeur général délégué pour l'exercice 2022 s'est élevé à 102 174,78 euros bruts. Elle a été calculée *prorata temporis* du 1^{er} janvier 2022 jusqu'à la cessation de ses fonctions de Directeur général délégué.

Part variable

Pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 20 mars 2022, le Conseil d'administration a décidé de calculer *prorata temporis* la rémunération variable de M. Olivier Mallet sur la base d'un taux de réussite des objectifs à 100 %, soit un montant de 76 631,09 euros bruts.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le versement de cette rémunération variable a été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte.

Le versement de l'abondement par Vallourec, composé d'une part versée à l'assureur (50 %) et d'une part versée directement à M. Édouard Guinotte (50 %), s'élèvera au total à 39.130 euros bruts au titre de l'exercice 2022. Ces versements seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale Mixte.

Indemnité de fin de mandat A partir du 21 mars 2022, les stipulations du contrat de travail de M. Olivier Mallet, qui avaient été suspendues durant son mandat de Directeur général délégué, ont trouvé de nouveau à s'appliquer. Aucune indemnité de fin de mandat ne lui a donc été versée au titre de la cessation de ses fonctions de Directeur général délégué.

Régime de retraite supplémentaire

Olivier Mallet conservera ses droits acquis au titre du régime de retraite à cotisations définies dit « Article 82 » à la date de cessation de ses fonctions de Directeur général délégué.

Le versement de l'abondement par Vallourec, composé d'une part versée à l'assureur (50 %) et d'une part versée directement à Olivier Mallet (50 %), s'est élevé au total à 40 835 euros bruts au titre de l'exercice 2022. Ces versements ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte.

7.3 Intérêts des dirigeants et intéressement du personnel

Le Conseil d'administration poursuit la politique d'association du personnel aux résultats du groupe Vallourec.

En 2021, le Conseil d'administration a ainsi mis en place un nouveau mécanisme de rémunération en actions de la Société, reposant sur la performance et sur la base de modalités généralement pratiquées par les fonds de *private equity*. Le plan prévoit l'attribution, sous conditions, selon le cas, de présence et/ou de performance, d'actions ordinaires et d'actions de préférence convertibles en actions ordinaires de performance gratuites, au bénéfice du Président-Directeur général, des membres du Comité Exécutif et de certains cadres.

Des actions de performance et des options de souscription d'actions ont par ailleurs été attribuées par le Conseil d'administration au bénéfice de cadres non éligibles au mécanisme ci-dessus.

Vallourec vise ainsi, en premier lieu, à compléter la rémunération de ses collaborateurs par plusieurs dispositifs destinés à les associer à l'évolution des résultats du Groupe dans la durée.

Vallourec vise en second lieu à renforcer la convergence des intérêts du management de Vallourec avec ceux de ses actionnaires dans une perspective de long terme, par une attribution annuelle d'options et/ou d'actions de performance subordonnée à l'atteinte d'objectifs de performance sur plusieurs exercices.

Ces attributions ont été progressivement étendues à un nombre croissant de cadres du Groupe selon un périmètre et un volume définis sur la base de la grille Hay mise en place au niveau mondial.

Elles sont soumises à :

- des conditions de présence dans l'entreprise ; et
- des conditions de performance objectives et prédéfinies.

Les bénéficiaires sont ainsi incités à mobiliser leurs efforts pour contribuer à une amélioration des résultats du Groupe et porter ce dernier vers les objectifs qu'il s'est fixés.

7.3.1 Options et actions de performance

Les nombres d'actions de performance et d'options mentionnés dans les paragraphes 7.3.1.1 et 7.3.1.2 ci-après correspondent à l'application du coefficient 1, équivalent à la performance cible. Par ailleurs, certains chiffres ont été ajustés, lorsque nécessaire, pour tenir compte de l'opération de regroupement de titres réalisée en 2020 et des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires réalisée en 2016 et en 2021.

7.3.1.1 Options d'achat et/ou de souscription d'actions

	Plans décidés par l'Assemblée Générale du 31 mai 2012	Plans décidés par l'Assemblée Générale du 28 mai 2014	
	Plan 2014	Plan 2015	Plan 2016
Date d'attribution par le Directoire	15 avril 2014	15 avril 2015	18 mai 2016
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	399	486	445
Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont celles pouvant être souscrites par :	16 977	17 656	15 216
	838	- (c)	838
● Philippe Crouzet	soit 0,0004 % du capital social (a)		soit 0,0004 % du capital social (a)
	393	393	393
● Jean-Pierre Michel	soit 0,0002 % du capital social (a)	soit 0,0002 % du capital social (a)	soit 0,0002 % du capital social (a)
	393	393	393
● Olivier Mallet	soit 0,0002 % du capital social (a)	soit 0,0002 % du capital social (a)	soit 0,0002 % du capital social (a)
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire (a)	0,0008 %	0,0004 %	0,0008 %
Nombre total d'options attribuées aux 10 salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	1 777	1 494	1 365
Dilution potentielle totale du plan à la date d'attribution	0,14 %	0,15 %	0,120 %
Point de départ d'exercice des options	15 avril 2018	15 avril 2019	18 mai 2020
Date d'expiration de la période d'exercice	15 avril 2022	15 avril 2023	18 mai 2024
Prix d'exercice (b)	832,03 €	488,14 €	140,29 €
Conditions de performance	Oui (c)	Oui (d) (e)	Oui (f)
Nombre d'actions souscrites	-	-	-
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques depuis l'attribution	16 977	11 328	7 720
Options restantes au 31 décembre 2022	0	6 328	7 496
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2022 (a)	0,0000 %	0,0027 %	0,0032 %

(a) Sur la base des 231 777 627 actions composant le capital social au 31 décembre 2022.

(b) Moyenne des cours de l'action Vallourec sur les 20 séances de bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote. Des modifications ont été opérées sur les prix d'exercice afin de tenir compte des ajustements liés à l'augmentation de capital de juin 2021.

(c) L'attribution définitive des options de souscription issues du plan mis en place le 15 avril 2014 est subordonnée pour leur totalité à des conditions de présence et de performance. S'agissant des attributions aux salariés (hors membres du Comité Exécutif), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015, 2016 et 2017, et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015, 2016 et 2017 et mesurée sur la base des quatre critères quantitatifs suivants : le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée, la croissance des ventes et du chiffre d'affaires sur une base consolidée à taux de change et périmètre constants, ainsi que la performance boursière relative de l'action Vallourec et la performance relative du résultat brut d'exploitation consolidé par rapport à celles d'un panel de sociétés comparables composé de Tenaris et TMK.

(d) Le Conseil de Surveillance réuni le 7 février 2016 a pris acte de la renonciation de M. Philippe Crouzet aux options de souscription d'actions attribuées au cours de l'exercice 2015 après l'arrêt des comptes de cet exercice. En conséquence, la valorisation des options de souscription d'action attribuées en 2015 (soit 97 740 euros) est nulle dans le présent tableau.

(e) S'agissant des attributions aux salariés (hors membres du Comité Exécutif), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2015, 2016, 2017 et 2018 et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation, rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) des années 2015, 2016, 2017 et 2018 ; la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2015 et 2018 (comparaison de la croissance du taux de marge brut de Vallourec à la croissance moyenne du taux de marge brute du panel. Composition du panel : NSSMC ; Halliburton ; NOV ; Schlumberger ; Technip ; Baker Hughes ; TMK ; Tenaris ; Alstom ; Areva ; U.S. Steel ; ThyssenKrupp ; ArcelorMittal et Salzgitter AG).

(f) S'agissant des attributions aux salariés (hors membres du Comité Exécutif), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2016, 2017, 2018 et 2019 et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation réalisé, rapporté au budget. S'agissant des attributions aux membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) des années 2016, 2017, 2018 et 2019 ; la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2016 et 2019 (comparaison de la croissance du taux de marge brut de Vallourec à la croissance moyenne du taux de marge brute du panel. Composition du panel : NSSMC ; Halliburton ; NOV ; Schlumberger ; Technip ; Baker Hughes ; TMK ; Tenaris ; Alstom ; Areva ; U.S. Steel ; ThyssenKrupp ; ArcelorMittal et Salzgitter AG).

	Plans décidés par l'Assemblée Générale du 12 mai 2017			Plan décidé par l'Assemblée Générale du 6 avril 2020		
	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022
Date d'attribution par le Directoire	18 mai 2017	15 juin 2018	17 juin 2019	15 juin 2020	13 octobre 2021	4 juin 2022
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	11	10	10	113	36	29
Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont celles pouvant être souscrites par :	8 135	9 851	9 851	89 462	123 518	58 425
	2 641	3 392	3 392			
● Philippe Crouzet	soit 0,0011 % du capital social ^(a)	soit 0,0015 % du capital social ^(a)	soit 0,0015 % du capital social ^(a)			
	-	-	-	16 291		
● Édouard Guinotte				soit 0,0070 % du capital social ^(a)		
	1 237	1 563	1 563	11 165		
● Olivier Mallet	soit 0,0005 % du capital social ^(a)	soit 0,0007 % du capital social ^(a)	soit 0,0007 % du capital social ^(a)	soit 0,0048 % du capital social ^(a)		
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire ^(a)	0,0017 %	0,0021 %	0,0021 %	0,0118 %	0,0000 %	0,0000 %
Nombre total d'options attribuées aux 10 salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	4 257	4 896	4 896	21 757	48 388	25 905
Dilution potentielle totale du plan à la date d'attribution	0,060 %	0,080 %	0,077 %	0,702 %	0,054 %	0,025 %
Point de départ d'exercice des options	18 mai 2021	15 juin 2022	17 juin 2023	15 juin 2024	13 octobre 2025	4 juin 2026
Date d'expiration de la période d'exercice	18 mai 2025	15 juin 2026	17 juin 2027	15 juin 2030	13 octobre 2031	4 juin 2032
Prix d'exercice ^(b)	216,55 €	197,84 €	79,14 €	33,60 €	7,2565 €	12,65 €
Conditions de performance	Oui ^(c)	Oui ^(d)	Oui ^(e)	Oui ^(f)	Oui ^(g)	Oui ^(h)
Nombre d'actions souscrites	-	-	-	-	-	-
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques depuis l'attribution	5 677	7 388		4 827		
Options restantes au 31 décembre 2022	2 458	2 463	9 851	84 635	123 518	58 425
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2022 ^(a)	0,0011 %	0,0011 %	0,0043 %	0,0365 %	0,0533 %	0,0252 %

(a) Sur la base des 231 777 627 actions composant le capital social au 31 décembre 2022.

(b) Moyenne des cours de l'action Vallourec sur les 20 séances de bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote. Des modifications ont été opérées sur les prix d'exercice afin de tenir compte des ajustements liés à l'augmentation de capital de juin 2021.

(c) S'agissant des attributions aux membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le Free Cash Flow (FCF) des années 2017, 2018, 2019 et 2020 et l'évolution du TSR entre 2017 et 2020 (comparaison du TSR de Vallourec avec celui du panel de concurrents. Composition du panel : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Voestalpine AG, Seah Steel Corp., Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK, NOV).

(d) S'agissant des attributions aux membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le Free Cash Flow (FCF) des années 2018, 2019, 2020 et 2021 et l'évolution du TSR entre 2018 et 2021 (comparaison du TSR de Vallourec avec celui du panel de concurrents. Composition du panel : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Voestalpine AG, Seah Steel Corp., Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK, NOV).

(e) S'agissant des attributions aux membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le Free Cash Flow (FCF) des années 2019, 2020, 2021 et 2022 et l'évolution du TSR entre 2019 et 2022 (comparaison du TSR de Vallourec avec celui du panel de concurrents. Composition du panel : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corporation (NSC, anciennement NSSMC), Tubacex SA, Tenaris SA, Voestalpine AG, Seah Steel Corp., Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK, NOV).

(f) Un critère absolu interne : le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période.

Deux critères relatifs externes :

- le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV ;
- la moyenne des évaluations de l'entreprise par trois agences de notation de performance extra-financières : Vigeo, Sustainalytics et EcoVadis.

(g) Un critère absolu interne : le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe pour les exercices 2021, 2022, 2023 et 2024 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période.

Deux critères relatifs externes :

- le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) pour les exercices 2021, 2022, 2023 et 2024 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp, Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV ;
- la moyenne des évaluations de l'entreprise par trois agences de notation de performance extra-financières : Vigeo, Sustainalytics et EcoVadis.

(h) Un critère absolu interne : le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe pour les exercices 2022, 2023, 2024 et 2025 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période.

Deux critères relatifs externes :

- le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) pour les exercices 2022, 2023, 2024 et 2025 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp, Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV ;
- la moyenne des évaluations de l'entreprise par trois agences de notation de performance extra-financières : Vigeo, Sustainalytics et EcoVadis.

Après application des modalités d'ajustement prévues aux articles L. 228-99 et R. 228-91 du Code de commerce et conformément aux règlements des plans d'actions de performance et d'options de souscription d'actions, le Directoire de Vallourec a décidé de préserver les droits des titulaires d'actions de performance et d'options de souscription d'actions en assurant à leur égard la neutralité de

l'augmentation de capital décidée le 2 juin 2021. Les chiffres ci-dessous ont été mis à jour.

La valorisation des plans d'options figure à la note 6 des états financiers consolidés, figurant à la section 6.1 du présent Document d'enregistrement universel.

7.3.1.2 Plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions

PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE

	Plans décidés par l'Assemblée Générale du 12 mai 2017		Plan décidé par l'Assemblée Générale du 6 avril 2020		
	Plan 2018	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022
Date d'attribution par le Directoire	15 juin 2018	17 juin 2019	15 juin 2020	13 octobre 2021	4 juin 2022
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	531	524	519	439	389
Nombre total d'actions pouvant être acquises, dont celles pouvant être acquises par ^(a) :	39 756	39 595	65 001	289 396	231 410
	4 048	4 048			
● Philippe Crouzet	soit 0,0017 % du capital social ^(c)	soit 0,0017 % du capital social ^(c)			
	-	-	5 706		
● Édouard Guinotte			soit 0,0025 % du capital social ^(c)		
	1 864	1 864	3 904		
● Olivier Mallet	soit 0,0008 % du capital social ^(c)	soit 0,0008 % du capital social ^(c)	soit 0,0017 % du capital social ^(c)		
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire ^{(b)(c)}	0,0026 %	0,0026 %	0,0041 %	0,0 %	0,0 %
Nombre total d'actions de performance attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	5 803	5 676	10 052	20 175	17 080
Dilution potentielle totale du plan à la date ^(c)	Aucune	Aucune	Aucune	0,1264 %	0,1000 %
Conditions de performance	Oui ^(d)	Oui ^(e)	Oui ^(f)	Oui ^(g)	Oui ^(h)
Date de la fin de la période d'acquisition	15 juin 2021 ou 2022	17 juin 2022 ou 2023	15 juin 2023	13 octobre 2024	4 juin 2025
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution	10 344	7 355	13 966	5 593	1 825
Actions de performance restantes au 31 décembre 2022	0	13 664	51 035	283 803	229 585
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2022 ^(c)	Aucune	0,006 %	0,022 %	0,1224 %	0,0991 %

(a) Sur la base du coefficient 1.

(b) Mandataires sociaux à la fin de l'année.

(c) Sur la base des 231 777 627 actions composant le capital social au 31 décembre 2022.

(d) Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire et Comité Exécutif), elle sera fonction de la réduction des coûts des années 2018, 2019 et 2020 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et le Free Cash Flow (FCF) cumulé du Groupe pour les exercices 2017, 2018 et 2019. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,4. Pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants : la réduction des coûts des années 2017, 2018 et 2019 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2017 et 2019 par rapport à un panel de sociétés comparables. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2.

(e) Pour l'ensemble des bénéficiaires, elle sera fonction de la réduction des coûts des années 2019, 2020 et 2021 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et le Free Cash Flow (FCF) cumulé du Groupe pour les exercices 2018, 2019 et 2020. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2.

(f) Deux critères absolus internes :

- les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2020 et 2022.

Un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2020 et 2022 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV.

(g) Deux critères absolus internes :

- les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2021 et 2023.

Un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2021 et 2023 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp, Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV.

(h) Deux critères absolus internes :

- les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2022 et 2024.

Un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2022 et 2024 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp, Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV.

Plans décidés par les Assemblées Générales du 7 septembre 2021 et du 24 mai 2022

	Management Equity Plan 2021			Management Equity Plan 2022							
	Actions Ordinaires	Actions de Préférence	Total	Actions Ordinaires	Actions de Préférence	Total	Actions de Préférence	Actions de Préférence	Actions de Préférence	Actions de Préférence	Actions de Préférence
Date d'attribution par le Directoire	13/10/2021			04/06/2022			04/07/2022	14/07/2022	26/07/2022	12/09/2022	14/12/2022
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	73			6			1	1	1	1	4
Type d'actions	Actions Ordinaires	Actions de Préférence	Total	Actions Ordinaires	Actions de Préférence	Total	Actions de Préférence	Actions de Préférence	Actions de Préférence	Actions de Préférence	Actions de Préférence
Nombre total d'actions pouvant être acquises, dont celles pouvant être acquises par :	1 618 690	3 621 598	5 240 288	57 359	3 743 088	3 800 447	276 458	810 416	429 166	16 168	95 502
				2 058 876			2 058 876				
● Philippe Guillemot				soit 0,8883 % du capital social ^(c)			soit 0,8883 % du capital social				
	292 852	709 915	1 002 767								
● Édouard Guinotte	soit 0,1264 % du capital social ^(c)			soit 0,3063 % du capital social ^(d)			soit 0,4326 % du capital social				
	194 751	472 473	667 224								
● Olivier Mallet	soit 0,0840 % du capital social ^(c)			soit 0,2038 % du capital social ^(d)			soit 0,2879 % du capital social				
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Conseil d'Administration ^(a)	0,2104 %	0,5101 %	0,7205 %	0,8883 %							
Nombre total d'actions attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	461 842	1 091 431	1 553 273	57 359	1 684 212	1 741 571	276 458	810 416	429 166	16 168	95 502
Dilution potentielle totale du plan à la date ^(a)	0,6984 %	1,5625 %	2,2609 %	0,0247 %	1,6149 %	1,6397 %	0,1193 %	0,3497 %	0,1852 %	0,0070 %	0,0412 %
Conditions de performance	Oui ^(c)	Oui ^(d)		Oui ^(c)	Oui ^(d)		Oui ^(d)	Oui ^(d)	Oui ^(d)	Oui ^(d)	Oui ^(d)
Date de la fin de la période d'acquisition ^(b)	13 octobre 2026	13 octobre 2022		4 juin 2027	4 juin 2023		4 juillet 2023	14 juillet 2023	26 juillet 2023	12 sept. 2023	14 déc. 2023
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution	389 990	1 072 970	1 462 960								
Actions gratuites sous conditions de performance	928 129	0	3 777 328	57 359	3 743 088	3 800 447	276 458	810 416	429 166	16 168	95 502
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2022 ^(a)	0,4004 %	0,0000 %	1,6297 %	0,0247 %	1,6149 %	1,6397 %	0,1193 %	0,3497 %	0,1852 %	0,0070 %	0,0412 %

(a) Sur la base des 231 777 627 actions composant le capital social au 31 décembre 2022.

(b) Les actions ordinaires (Tranche 1) sont acquises à hauteur de 20 % par an sur 5 ans. Les actions de préférence (Tranches 2, 3 et 4 pour le Comité exécutif de Vallourec) sont intégralement acquises au bout d'un an. À l'issue de la première année, les actions acquises ont une obligation de conservation d'un an.

(c) Afin d'être acquises, le cours de bourse du titre de Vallourec doit être supérieur ou égal à 8,09 € à chaque période d'acquisition.

(d) Afin d'être convertibles le cours de bourse moyen pondéré sur une période de 90 jours consécutifs doit être supérieur ou égal à :

- 16,19 € pour la Tranche 2 ;
- 20,22 € pour la Tranche 3 ;
- 28,32 € pour la Tranche 4 (réservée au Comité Exécutif de Vallourec).

PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Les plans d'attribution gratuite d'actions (sans condition de performance) ont été uniquement mis en œuvre dans le cadre des offres d'actionnariat salarié « Value » (voir *infra* section 7.3.2 « Actionnariat salarié »), réalisées chaque année entre 2008 et 2017, et au seul

bénéfice des salariés et ayants droit assimilés non-résidents fiscaux français de certaines sociétés du Groupe, comme substitut de l'abondement consenti aux autres salariés et ayants droit assimilés des sociétés françaises du groupe Vallourec. Comme en 2018, 2019 et en 2020, aucune opération « Value » n'a été mise en œuvre en 2021.

	Plan « Value 16 »	Plan « Value 17 »
Date de l'Assemblée	06/04/2016	12/05/2017
Date d'attribution	14/12/2016	14/12/2017
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	255	265
Nombre total d'actions gratuites	158	161
dont nombre total d'actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs (dans sa composition à la date de mise en place du plan)	0	0
Nombre de dirigeants concernés	0	0
Nombre total d'actions attribuées gratuitement aux 10 salariés non mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	190	285
Dilution potentielle	Aucune	Aucune
Conditions de performance	Aucune	Aucune
Durée d'acquisition	4,6 ans	4,6 ans
Durée de conservation	0	0
Nombre d'actions attribuées gratuitement, annulées depuis l'attribution	n/a	n/a
Actions gratuites au 31 décembre 2020	0	0

La valorisation des plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions figure à la note 6 des états financiers consolidés à la section 6.1 du présent Document d'enregistrement universel.

PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT

La plupart des sociétés du Groupe ont des systèmes de participation et d'intéressement qui permettent d'associer les salariés aux performances de l'entreprise, en fonction du résultat courant par rapport au chiffre d'affaires.

Les sommes versées à ces titres au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

En millions d'euros	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	21,67	15,57	31,65	17,32	35,55	29,49

PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

Le Groupe a créé en France en 1989 un plan d'épargne d'entreprise (PEE) pour aider les salariés à se constituer un capital disponible à moyen et long termes. Depuis 2005, ce dispositif a été complété par la mise en place, par accord, d'un plan d'épargne retraite collectif (PERCO).

Les versements volontaires des salariés sont abondés par l'entreprise selon un barème révisé chaque année en fonction des résultats du Groupe.

Les sommes versées au titre de l'abondement au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

En millions d'euros	2017		2018		2019		2020		2021		2022	
	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO
	1,2 ^(a)	0,2 ^(a)	2,1	0,4	2,0	0,3	2,0	0,4	1,3	0,3	1,6	0,3

(a) Dont 234 043,88 euros bruts au titre de l'opération « Value 17 ».

7.3.2 Actionnariat salarié

Entre 2008 et 2017, le Groupe a réalisé chaque année une offre internationale d'actionnariat salarié dans ses principaux pays d'implantation, sous le nom « Value », dénomination suivie des deux derniers chiffres de l'année de son déploiement (pour un descriptif des offres déployées de 2008 à 2013, voir section 6.3.3 « Actionnariat salarié » du Document de référence 2011 et section 7.3.3 « Actionnariat salarié » du Document de référence 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017).

Les 10 offres internationales d'actionnariat salarié déployées entre 2008 et 2017 ont rencontré un vif succès puisque leur taux moyen de souscription s'est établi à 63,2 % et a conduit à porter la part de l'actionnariat salarié de 0,16 % au 31 décembre 2007 à 0,26 % au 31 décembre 2021. En souscrivant massivement, les salariés ont manifesté leur attachement au Groupe ainsi que leur confiance dans la stratégie et l'avenir de Vallourec. Dans ce contexte, le Conseil de Surveillance a accueilli en son sein Mme Pascale Chargrassé en qualité de membre du Conseil de Surveillance, représentant les salariés

actionnaires, le 13 décembre 2010. Le mandat de Mme Pascale Chargrassé a été deux fois renouvelé pour une durée de quatre ans par l'Assemblée Générale du 28 mai 2015 et du 23 mai 2019. Le mandat de Mme Chargrassé a pris fin en 2021.

Ces plans permettent également au Groupe de réaliser les trois objectifs qu'il s'était fixés pour chacune de ces opérations :

- associer un plus grand nombre de ses salariés à sa performance ;
- renforcer « l'esprit Groupe », ciment de sa culture ;
- construire avec eux une relation pérenne contribuant à stabiliser l'actionnariat de Vallourec.

Une description des opérations « Value 12 », « Value 13 », « Value 14 », « Value 15 », « Value 16 » et « Value 17 » figure à la note 19 aux états financiers consolidés de la section 6.1 des Documents de référence correspondants.

7.3.3 Multiple de rémunération et évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société et de la rémunération moyenne des salariés au cours des cinq derniers exercices

Conformément à l'article L. 225-37-3 du Code de commerce, les ratios entre le niveau de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés autres que les mandataires sociaux, d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein

des salariés autres que les mandataires sociaux, sont indiqués ci-dessous. Les tableaux présentent également l'évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société et de la rémunération moyenne des salariés au cours des cinq derniers exercices.

	2018	2019	2020	2021	2022
PHILIPPE CROUZET / ÉDOUARD GUINOTTE / PHILIPPE GUILLEMOT (À PARTIR DU 20 MARS 2022)					
Rémunération ^(a)	2 378 169 €	1 907 520 €	786 785 €	2 929 036 €	4 386 532 €
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>	9,80 %	- 19,79 %	- 58,75 %	272,28 %	49,76 %
Rémunération moyenne des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux) ^{(b) (c) (d)}	45 370 €	45 192 €	49 462 €	49 354 €	60 279 €
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>	8,8 %	- 0,4 %	9,4 %	- 0,2 %	22,1 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux)	52,4	42,2	15,9	59,3	72,8
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>	0,9 %	- 19,5 %	- 62,3 %	273,1 %	22,6 %
Rémunération médiane des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux) ^{(b) (c)}	31 991 €	31 363 €	33 774 €	30 785 €	37 869 €
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>	9,6 %	- 2,0 %	7,7 %	- 8,8 %	23,0 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux)	74,3	60,8	23,3	95,1	115,8
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>	0,2 %	- 18,2 %	- 61,7 %	308,4 %	21,7 %
RÉSULTAT NET (PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ) en milliers d'euros	(500 367)	(340 103)	(1 328 397)	31 437	(363 707)
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>	10,60 %	32,00 %	- 290,60 %	102,40 %	- 1 256,9 %

(a) La rémunération de Philippe Guillemot a été annualisée. Compte tenu de l'attribution du MEP pouvant couvrir 4 années, la valorisation du MEP de Philippe Guillemot a été prise en compte pour 1/4^e de sa valeur. Cette dernière sera intégrée pour le même montant pendant les 3 exercices suivants.

(b) Les effectifs analysés sont passés de 1 404 en 2021 à 976 en 2022 (cession d'actis, fermeture de site, démissions).

(c) Rémunération prise en compte : rémunération sur une base équivalent temps plein versée ou attribuée au cours de l'exercice (rémunération fixe de base, prime d'ancienneté, avantages en nature, prime de fin d'exercice, gratification 13^e mois, part variable annuelle, prime vacances, primes de déplacements à l'étranger, prime d'objectifs, intéressement & participation bruts, abondement brut). Les plans d'intéressement à long termes ont été valorisés à la juste valeur comptable applicable à l'attribution.

(d) Salariés pris en compte : salariés liés par un contrat de travail qu'il soit à durée déterminée ou indéterminée à une des entités françaises du Groupe présents de façon continue entre 2018 et 2022 (à l'exception du PDG, hors Serimax Holding et Serimax SAS compte tenu de la différence de structure de rémunération spécifique en lien avec l'activité particulière de ces entités et donc non représentatives).

7.4 Informations additionnelles

7.4.1 Déclarations concernant les dirigeants et les membres du Conseil

À la connaissance de la Société :

- aucun des membres de la Direction Générale ni du Conseil d'Administration n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années ;
- il n'existe aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation ou placement d'entreprise sous administration judiciaire ayant concerné l'un des membres de la Direction Générale et du Conseil d'Administration au cours des cinq dernières années ; Mme Angela Minas a toutefois informé la Société qu'elle était administratrice de la société Weatherford International plc lorsque cette dernière a présenté une demande d'ouverture d'une procédure au titre du Chapitre 11 de la loi sur les faillites aux États-Unis en 2019 ;
- aucun des membres de la Direction Générale et du Conseil d'Administration n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ;
- aucun des membres de la Direction Générale et du Conseil d'Administration n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;
- il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs à l'égard de Vallourec et les intérêts privés et/ou les autres devoirs de l'un des membres de la Direction Générale et du Conseil d'Administration.

7.4.1.1 Déclarations individuelles des dirigeants

Récapitulatif des déclarations individuelles relatives aux opérations sur les titres Vallourec réalisées par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, au cours de l'exercice 2022

Déclarant	Instruments financiers	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire (en euros)	Volume	Montant de l'opération (en euros)
Philippe Guillemot	Actions	Acquisition	21 mars 2022	10,8010	463 000	5 000 863
Bertrand Frischmann	Actions	Acquisition	23 mai 2022	13,6497	12 747	173 992,73
Naila Giovanni	Actions	Acquisition	24 mai 2022	13,4813	7 369	99 343,70
Naila Giovanni	Actions	Acquisition	24 mai 2022	13,70	3 660	50 142
Naila Giovanni	Actions	Acquisition	24 mai 2022	13,60	3 669	49 898,40
Naila Giovanni	Actions	Acquisition	25 mai 2022	14,1528	3 410	48 261,048
Ulrika Wising	Actions	Acquisition	24 mai 2022	14,0649	4 560	64 135,94
Ulrika Wising	Actions	Acquisition	25 mai 2022	14,0550	1 671	23 485,90
Strategic Value Partners LLC	Actions	Cession	26 mai 2022	12,20	13 735 706	167 575 613,20
Angela Minas	Actions	Acquisition	10 juin 2022	12,6667	7 177	90 909,90
Angela Minas	Actions	Acquisition	13 juin 2022	11,7250	150	1 758,75
Strategic Value Partners LLC	Actions	Cession	5 octobre 2022	10	14 423 640	144 236 400
Angela Minas	Actions	Acquisition	25 novembre 2022	10,50	4 500	47 250
Nicolas Moreau	Actions	Cession	29 décembre 2022	12,5635	8 492	106 689,24

7.4.2 Conventions réglementées

Prêts et garanties

Aucun prêt ni garantie n'est accordé ou constitué en faveur de l'un des membres de la Direction Générale et du Conseil d'Administration par la Société ou une société du Groupe.

Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrat de services liant l'un des membres Direction Générale et du Conseil d'Administration à la Société et prévoyant l'octroi d'avantages.

7.4.3 Gestion des conflits d'intérêts

Afin de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre un membre du Conseil d'Administration et la Direction Générale ou l'une quelconque des sociétés du Groupe, le Comité des Nominations et de la Gouvernance assure un suivi permanent de l'indépendance des membres au regard des critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, et le Conseil d'Administration y consacre un point de son ordre du jour au moins une fois par an.

Chaque administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, de s'abstenir de participer au débat ainsi qu'au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts, et de quitter la réunion du Conseil lorsque celui-ci délibère sur un sujet exposant le membre à une telle situation.

L'administrateur Référent exerce en matière de conflit d'intérêts une action préventive de sensibilisation auprès des membres du Conseil d'Administration et porte à l'attention du Conseil d'Administration toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, qu'il aurait identifiée.

Lorsque l'un des administrateurs se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, même potentiel, à propos d'un sujet devant être débattu par le Conseil, celui-ci s'assure en s'appuyant sur le Comité des Nominations et de la Gouvernance, que l'information ayant trait à ce sujet ne soit pas communiquée à cet administrateur. Un administrateur ne peut accepter d'autre mandat ou d'autre fonction, ou ne peut réaliser d'investissement significatif dans toute société ou activité en concurrence avec Vallourec ou opérant à l'aval ou à l'amont de celle-ci, sans l'accord préalable du Conseil. Par exception, cette règle ne s'applique pas aux personnes morales membres du Conseil, dont la prise de nouveaux mandats ou fonctions similaires fera l'objet dans chaque cas d'échanges avec le Conseil en vue d'écartier tout risque de conflit d'intérêts. Les membres du Conseil ainsi que les Censeurs doivent informer le Président du Conseil avant d'accepter un nouveau mandat dans d'autres sociétés. Le Président du Conseil donnera un avis après consultation du Comité des Nominations et de la Gouvernance.

L'information présentée dans cette rubrique est tirée du Règlement intérieur du Conseil d'Administration disponible sur le site internet de la Société (www.vallourec.com).

7.4.4 Déclaration sur le gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'Administration a adopté le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Vallourec se conforme à l'ensemble des recommandations prescrites par ce Code dans les conditions reflétées dans le tableau de synthèse.

Respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF

Le tableau ci-après synthétise les recommandations du Code AFEP-MEDEF que Vallourec a choisi de ne pas appliquer et les explications circonstanciées y afférentes.

Recommandations du Code AFEP-MEDEF (décembre 2022)	Applications par la société Vallourec
Le paragraphe 12.3 du Code AFEP-MEDEF préconise que chaque année au moins soit organisée une réunion hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs.	Une session d'au moins 15 minutes hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est organisée à la fin de chaque réunion du Conseil d'Administration.
Le paragraphe 24 Code AFEP-MEDEF préconise que le Conseil « fixe une quantité minimum d'actions que les dirigeants mandataires sociaux doivent conserver au nominatif, jusqu'à la fin de leurs fonctions. Cette décision est réexaminée au moins à chaque renouvellement de leur mandat. (...) Tant que cet objectif n'est pas atteint, les dirigeants mandataires sociaux consacrent à cette fin une part des levées d'options ou des attributions telle que déterminée par le Conseil ».	Compte tenu du nombre significatif d'actions Vallourec déjà détenues par les dirigeants mandataires sociaux, ainsi que des obligations contraignantes de conservation d'actions provenant tant de la levée des options que de l'acquisition définitive des actions de performance, Vallourec estime qu'il n'est pas souhaitable de contraindre les dirigeants mandataires sociaux à acheter d'autres actions sur leurs propres deniers et à constituer un patrimoine mobilier composé quasi exclusivement d'actions Vallourec.

En considération de ce qui précède, Vallourec considère qu'elle se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

7.4.5 Délégations en cours de validité

Les autorisations d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital en cours de validité au 31 décembre 2022 sont décrites au paragraphe 2.2.3.1 du présent Document d'enregistrement universel.

7.4.6 Participation des actionnaires aux assemblées générales

Chaque actionnaire de la Société a le droit de participer aux assemblées générales de la Société dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires et sans restriction liée au nombre d'actions à détenir.

L'article 12 des statuts relatif aux assemblées générales ne prévoit aucune modalité particulière de participation à celles-ci.

Le droit de vote double a été supprimé par l'Assemblée Générale Mixte et l'Assemblée Spéciale des actionnaires bénéficiaires réunies le 20 avril 2021, avec effet à la date de réalisation de la restructuration financière de la Société le 30 juin 2021.

Il ressort de la liste de présence établie lors de l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2022 que 2 383 actionnaires étaient représentés ou avaient voté par correspondance, possédant 159 252 701 actions sur les 228 740 563 actions ayant le droit de vote, soit un quorum de 69,62 %.

7.4.7 Informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA ou d'OPE

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés ci-après :

7.4.7.1 Structure du capital social et participations directes ou indirectes déclarées en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Un tableau détaillant la structure du capital social de Vallourec et les participations directes et indirectes dans son capital déclarées en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce est présenté à la section 2.3 du présent Document d'enregistrement universel.

7.4.7.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote

L'article 8 paragraphe 5 des statuts de la Société prévoit une obligation d'information à la charge de toute personne qui viendrait à détenir ou cesser de détenir un nombre d'actions au porteur de la Société égal ou supérieur à trois (3), quatre (4), six (6), sept (7), huit (8), neuf (9) et douze et demi (12,5) pour cent du nombre total des actions composant le capital social (voir section 2.1.9 du présent Document d'enregistrement universel).

En cas de non-respect de cette obligation d'information et à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % des actions de la Société, les droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ne peuvent être exercés ou Délégués par l'actionnaire défaillant pour toutes assemblées d'actionnaires qui se tiendraient jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

7.4.7.3 Détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

7.4.7.4 Mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionariat du personnel

Conformément à l'article L. 214-40 du Code monétaire et financier, les Conseils de Surveillance des FCPE Vallourec Actions, FCPE Value France Germany UK et FCPE Value Brasil Mexico UAE décident de l'apport des titres de la Société à une offre publique d'achat ou d'échange sur ces titres.

7.4.7.5 Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert des actions et à l'exercice des droits de vote

Dans le cadre de la restructuration financière de la Société réalisée le 30 juin 2021, deux accords de gouvernance séparés ont été conclus par la Société, pour une durée de 15 ans (sauf résiliation anticipée, si l'actionnaire concerné ne détient aucune action dans la Société), l'un avec Apollo (le « Pacte Apollo ») et l'autre avec SVPGlobal (le

« Pacte SVPGlobal »). Suite à l'annonce par SVPGlobal de la cession de leur participation au capital de Vallourec le 7 octobre 2022, le Pacte SVPGlobal a pris fin. Les principaux termes du Pacte Apollo sont décrits au paragraphe 2.5 du présent Document d'enregistrement universel.

7.4.7.6 Règles applicables à la nomination et au remplacement des dirigeants mandataires sociaux de la Société

Aucune stipulation des statuts, ou d'une convention conclue entre la Société et un tiers, ne comporte d'obligation ou de règle particulière relative à la nomination et/ou au remplacement des dirigeants mandataires sociaux et/ou administrateurs de la Société susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Les Accords d'Actionnaires en vigueur prévoient certaines obligations de composition du Conseil d'Administration (voir la section 7.4.7.5 du présent Document d'enregistrement universel ci-dessus).

7.4.7.7 Pouvoirs du Conseil d'Administration en cas d'offre publique

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 25 mai 2023 de reconduire l'interdiction de rachats d'actions en période d'offre publique sur les titres de la Société.

Il sera également proposé à l'Assemblée Générale du 25 mai 2023 de suspendre la possibilité pour le Conseil d'Administration de faire usage des résolutions visant à augmenter le capital social de la Société (à l'exception des augmentations de capital réservées aux salariés ou des attributions d'instruments d'incitation à moyen/long terme (actions de performance et options)) en période d'offre publique sur les titres de la Société, sauf autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration ne dispose pas de délégation de compétence de l'Assemblée Générale en vue d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique sur les titres de la Société, dans les conditions de l'article L. 233-32-II du Code de commerce. Il n'est pas envisagé de soumettre un projet de résolution en ce sens à l'Assemblée Générale du 25 mai 2023.

7.4.7.8 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Un certain nombre d'accords conclus par la Société comportent une clause de changement de contrôle. Parmi les plus significatifs, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- Nippon Steel Corporation (NSC) bénéficie, en cas de changement de contrôle de Vallourec Oil and Gas France (VOGFR), de Vallourec Tubes ou de Vallourec, du droit de résilier le contrat de Recherche et Développement conclu entre VOGFR et NSC le 1^{er} avril 2007, tout en conservant le droit d'utiliser les résultats des recherches et développements obtenus en commun et d'en faire bénéficier ses éventuels licenciés, VOGFR bénéficiant des mêmes

droits en cas de changement de contrôle de NSC. Si NSC exerce ce droit de résiliation, NSC bénéficiera également du droit de poursuivre son utilisation des marques VAM[®] pendant six années à compter de la date de cette résiliation ;

- la ligne de crédit confirmée d'un montant de 462 millions d'euros à échéance juin 2026, conclue le 30 juin 2021, et les prêts garantis par l'État (PGE) conclus le même jour pour un montant total nominal de 262 millions d'euros, avec une échéance initiale au 30 juin 2022 prorogeable à l'initiative de Vallourec au 30 juin 2027.

7.4.7.9 Accords prévoyant des indemnités pour les dirigeants mandataires sociaux ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Les dispositifs liés à la cessation des fonctions des dirigeants mandataires sociaux et/ou, selon le cas, des contrats de travail de M. Édouard Guinotte, ancien Président-Directeur Général, et M. Olivier Mallet, ancien Directeur Général Délégué, sont décrits dans la politique de rémunération des mandataires sociaux figurant à la

section 7.2.2.1 du présent Document d'enregistrement universel et le rapport du Conseil d'Administration sur les rémunérations 2021 des mandataires sociaux figurant à la section 7.2.2 du chapitre 7 du présent Document d'enregistrement universel.



8

**INFORMATIONS
COMPLEMENTAIRES**



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	350		
8.2	Rapport sur les paiements effectués au profit des gouvernements (article L. 225-102-3 du Code de commerce)	352		
8.3	Tables de concordance et informations incluses par référence	353		
8.3.1	Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et les annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019	353		
8.3.2	Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel Vallourec et le rapport financier annuel	357		
8.3.3	Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et le rapport de gestion du Conseil d'administration		358	
8.3.4	Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration		359	
8.3.5	Informations incluses par référence		359	
8.4	Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers			360

8.1 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société VALLOUREC,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société (la « Société »), nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société, des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions approuvées au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, de la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2022, sur rapport spécial des Commissaires aux comptes du 9 mai 2022.

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC M. ÉDOUARD GUINOTTE, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ JUSQU'AU 20 MARS 2022

Votre Conseil d'administration réuni le 26 mars 2022, sur recommandation du Comité des rémunérations réuni le même jour, a autorisé la Société à conclure avec M. Édouard Guinotte un protocole transactionnel (le « Protocole ») dans le contexte de la cessation de ses fonctions de Président-Directeur Général. Ce Protocole prévoit le versement à M. Édouard Guinotte d'une indemnité transactionnelle, ainsi que la mise en œuvre de l'obligation de non-concurrence prévue lors de la nomination de M. Édouard Guinotte.

Indemnité transactionnelle

Il a été convenu aux termes du Protocole du versement d'une indemnité transactionnelle d'un montant brut de 883 237,84 euros, aux fins de régler à l'amiable et de manière définitive les modalités de cessation de l'ensemble des fonctions de M. Édouard Guinotte au sein du groupe Vallourec. Le versement de cette indemnité transactionnelle a été soumis à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2022.

Cette indemnité a été versée en totalité en 2022.

Indemnité de rupture du contrat de travail

Il a par ailleurs été convenu de mettre fin au contrat de travail que M. Édouard Guinotte avait conclu avec la société Vallourec Oil & Gas France lors de son embauche au sein du groupe Vallourec en 1995, et qui avait été suspendu depuis sa nomination en qualité de Président-Directeur Général le 15 mars 2020. M. Édouard Guinotte était en droit de percevoir l'indemnité conventionnelle de licenciement prévue par la Convention collective des cadres et ingénieurs de la métallurgie, soit 439 200 euros bruts, ainsi qu'une indemnité de préavis égale à 6 mois de salaire, soit 180 000 euros bruts. Ces deux indemnités ont été versées en totalité en 2022.

Contrepartie financière à l'engagement de non-concurrence

Compte tenu de la nature de ses fonctions, il est apparu important de protéger les intérêts légitimes du Groupe en exigeant que M. Édouard Guinotte soit soumis à un engagement de non-concurrence, ce qu'il a accepté.

Cette obligation de non-concurrence couvre les zones géographiques suivantes : Europe, Moyen-Orient, États-Unis, Mexique, Argentine, Brésil, Chine, Ukraine et Russie.

En contrepartie de cet engagement de non-concurrence, qui s'appliquera pour une durée de 18 mois à compter de la cessation de ses fonctions au titre de son mandat social de Président-Directeur Général, M. Édouard Guinotte percevra une indemnité de non-concurrence d'un montant total brut de 728 857,84 euros, correspondant à 12 mois de rémunération monétaire brute, fixe et variable, versée en 18 mensualités de 40 492,10 euros bruts.

En 2022, 404 921 euros ont été versés à ce titre par la Société. Les versements mensuels de 40 492,10 euros se poursuivront jusqu'en août 2023 inclus.

Avantages

M. Édouard Guinotte bénéficie pendant 12 mois de prestations d'outplacement, dans la limite de 50 000 euros hors taxes. Une somme de 40 000 euros a été versée en 2022 au titre de ces prestations.

Paris-La Défense, le 6 avril 2023

Les Commissaires aux comptes

KPMG S.A.
Alexandra Saastamoinen

Deloitte & Associés
Véronique Laurent

8.2 Rapport sur les paiements effectués au profit des gouvernements (article L. 225-102-3 du Code de commerce)

L'article L. 225-102-3 du Code de commerce ⁽¹⁾ soumet les grandes entreprises et les entités d'intérêt public actives dans les industries extractives ou l'exploitation des forêts primaires à l'obligation de rendre public dans un rapport annuel tout paiement égal ou supérieur à 100 000 euros effectué au profit des autorités des pays ou territoires où elles exercent leurs activités.

Le rapport consolidé de Vallourec est présenté, ci-après, en application des dispositions précitées. Ce rapport rend compte des paiements visés, effectués par les sociétés extractives de Vallourec telles que définies ci-après, au profit de chaque gouvernement des états ou territoires dans lesquels Vallourec exerce ses activités, en en détaillant le montant total, le montant total par type de paiement et le montant total par projet.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration de Vallourec SA.

DEFINITIONS

Les termes définis ci-après s'entendent de la façon suivante dans ce rapport :

- **Sociétés Extractives** : Vallourec SA et toute société ou entreprise dont tout ou partie des activités consiste en l'exploration, la prospection, la découverte, l'exploitation et l'extraction de gisements de minerais, de pétrole et de gaz naturel notamment, consolidée par Vallourec SA par intégration globale.
- **Paiement** : Tout versement individuel, ou ensemble de versements lorsqu'ils sont liés entre eux, d'un montant égal ou supérieur à 100 000 euros (ou à sa contre-valeur) effectué en espèces ou en nature.

Les différents types de paiements inclus dans ce rapport sont les suivants :

- **Impôts et taxes** : impôts et taxes payés sur les revenus, la production ou les bénéfices, à l'exclusion des impôts ou taxes payés sur la consommation comme la TVA, les droits de douanes, l'impôt sur le revenu des personnes et les taxes sur les ventes.

- **Droits de licence** : droits de licence annuels, redevances superficielles ou frais de location, et toute autre forme de prélèvement relatif aux licences et/ou concessions pour obtenir le droit d'accès aux zones d'extraction.
- **Paiements pour amélioration des infrastructures** : paiements réalisés pour le développement local, dont les améliorations d'infrastructures, qui ne sont pas directement nécessaires pour la conduite d'activités extractives mais obligatoires dans le cadre d'un contrat de partage de production ou conformément à une loi spécifique aux activités pétrolières et gazières.
- **Gouvernement** : toute autorité nationale, régionale ou locale d'un état ou territoire, ou toute administration, agence ou entreprise contrôlée par une telle autorité.
- **Projet** : activités opérationnelles régies par un seul contrat, licence, bail, concession ou des accords similaires et constituant le fondement des obligations de paiement envers un Gouvernement. Si plusieurs de ces accords sont liés entre eux dans leur substance, ils sont considérés comme un seul Projet.

REPORTING

Ce rapport rend compte de tous les Paiements effectués pour leurs activités extractives par les Sociétés Extractives se trouvant être en position d'opérateur de Projet, au profit des Gouvernements des pays ou territoires où elles exercent leurs activités, tels qu'ils figurent dans les comptes de ces Sociétés Extractives.

En 2022, aucune Société Extractive du Groupe Vallourec n'a effectué de Paiement pour ses activités extractives au profit des Gouvernements des pays ou territoires où elle exerce ses activités.

(1) L'article L. 225-102-3 du Code de commerce transpose certaines dispositions de la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013.

8.3 Tables de concordance et informations incluses par référence

8.3.1 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et les annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019

Annexes 1 et 2 du règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019	Document d'enregistrement universel	
	Chapitres/Sections	Pages
1. Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente		
1.1. Personnes responsables	1.1	12
1.2. Déclaration des personnes responsables	1.2	12
1.3. Déclaration ou rapport d'expert	n/a	n/a
1.4. Attestations relatives aux informations provenant de tiers	n/a	n/a
1.5. Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente	Page de couverture	
2. Contrôleurs légaux des comptes		
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	1.3	13
2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte	n/a	n/a
3. Facteurs de risques	5.1	178
3.1. Risques liés à la stratégie et aux activités du groupe	5.1.1	178
3.2. Risques opérationnels	5.1.2	180
3.3. Risques juridiques et fiscaux	5.1.3	182
3.4. Risques financiers et de marché	5.1.4	184
4. Informations concernant l'émetteur		
4.1. Raison sociale et nom commercial	2.1.1	16
4.2. Lieu, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI)	2.1.2	16
4.3. Date de constitution et durée de vie	2.1.3	16
4.4. Siège social, forme juridique, législation, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire et site web	2.1.1 / 2.1.2	16
5. Aperçu des activités		
5.1. Principales activités	3.2 / 3.3 / 3.8	42 / 56 / 78
5.1.1. Nature des opérations et principales activités	3.2 / 3.5 / 3.8	42 / 63 / 78
5.1.2. Nouveaux produits et/ou services	3.3	56
5.2. Principaux marchés	3.2.2	47
5.3. Événements importants dans le développement des activités	3.1 / 3.3.1.3 / 3.5 / 3.6 / 3.7.1 / 3.8	40 / 57 / 63 / 66 / 68 / 78
5.4. Stratégie et objectifs	3.2 / 3.3 / 3.6 / 3.8	42 / 56 / 66 / 78
5.5. Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	3.3	56
5.6. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur sur sa position concurrentielle	3.2.3	48
5.7. Investissements	3.7.2.3	75
5.7.1. Investissements importants réalisés	3.7.2.3	75
5.7.2. Investissements en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris	3.7.2.3	75
5.7.3. Coentreprises et entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une part de capital susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats	6.1.7 (note 5)	228
5.7.4. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	3.10.2 / 4.2.4	80 / 126

Annexes 1 et 2 du règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019	Document d'enregistrement universel	
	Chapitres/Sections	Pages
6. Structure organisationnelle	3.2.6	50
6.1. Description sommaire du Groupe	3.2.6	50
6.2. Liste des filiales importantes	3.2.6 / 6.1 (note 10)	50 / 256
7. Examen de la situation financière et du résultat	3.7 / 3.8 / 3.9 / 6.1 / 6.3	68/78/79/198/264
7.1. Situation financière	3.7 / 3.8 / 3.9 / 6.1 / 6.3	68/78/79/198/264
7.1.1. Évolution et résultat des activités de l'émetteur, évolution de sa situation financière pour chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	3.7 / 3.8 / 3.9 / 6.1 / 6.3	68/78/79/198/264
7.1.2. Évolution future probable des activités de l'émetteur et activités en matière de recherche et développement	3.3 / 3.8	56/78
7.2. Résultats d'exploitation	3.7.1 / 3.9	68/79
7.2.1. Facteurs importants, évènements inhabituels ou peu fréquents ou nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	3.7.1	68
7.2.2. Raison des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	3.7.1	68
8. Trésorerie et capitaux	3.7.2 / 6.1.3	73/200
8.1. Informations sur les capitaux	6.1.4	201
8.2. Source, montant et description des flux de trésorerie	6.1.3	200
8.3. Besoins de financement et structure de financement	6.1 (note 7)	239
8.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	6.1 (note 7)	239
8.5. Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2	6.1 (note 7)	239
9. Environnement réglementaire	3.10.2 / 4.2.4 / 5.1.2 / 5.1.3	80/126/180/182
9.1. Description de l'environnement réglementaire dans lequel l'émetteur opère et qui peut influencer de manière significative sur ses activités et toute mesure ou facteur de nature administrative, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les activités de l'émetteur	3.10.2 / 4.2.4 / 5.1	80/126/178
10. Informations sur les tendances	3.4	61
10.1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du Document d'enregistrement	3.4	61
10.2. Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influencer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	3.8 / 5.1	78/178
11. Prévisions ou estimations du bénéfice	3.8.1	78
11.1. Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	3.8.1	78
11.2. Principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	3.8.1	78
11.3. Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité aux méthodes comptables de l'émetteur	n/a	n/a
12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et de Direction générale	7.1	288
12.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	7.1.2 / 7.1.3	288/312
12.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	2.3.3 / 7.1.2 / 7.4.1 / 7.4.3	32/288/344/345

Annexes 1 et 2 du règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019	Document d'enregistrement universel	
	Chapitres/Sections	Pages
13. Rémunération et avantages	7.2	315
13.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	7.2	315
13.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	6.1 (note 8) / 7.1.2 / 7.2	251/288/315
14. Fonctionnement des organes d'administration et de surveillance	7.1.2.2	302
14.1. Date d'expiration des mandats actuels et date d'entrée en fonction	7.1.2.1.6	293
14.2. Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages, ou une déclaration appropriée attestant de l'absence de tels avantages	7.4.2	344
14.3. Informations sur le Comité d'audit et le Comité des Rémunérations de l'émetteur	7.1.2.2.7	306
14.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	7.4.4	345
14.5. Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	7.4.7	346
15. Salariés	4.3.1	136
15.1. Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés par grande catégorie d'activité et par site	4.3.1	136
15.2. Participations au capital, options, attribution d'actions de performance	6.1 (note 8) / 7.3	251/337
15.3. Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital social	7.3	337
16. Principaux actionnaires	2.3.1	26
16.1. Nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable et montant de la participation ainsi détenue, ou déclaration appropriée en l'absence de telles personnes	2.3.1	26
16.2. Existence de droits de vote différents	2.1.8 / 2.3.1	17/26
16.3. Détention ou contrôle, direct ou indirect, de l'émetteur	2.3.1 / 2.3.2	26/32
16.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	n/a	n/a
17. Transactions avec les parties liées	6.1.7 (note 5.3)	229
17.1. Détail des transactions avec des parties liées	6.1.7 (note 5.3)	229
18. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	6	196
18.1. Informations financières historiques	6	196
18.1.1. Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et rapport d'audit pour chacun de ces exercices	n/a	n/a
18.1.2. Changement de date de référence comptable	n/a	n/a
18.1.3. Normes comptables	6.1.7 (note 1)	206
18.1.4. Changement de référentiel comptable	6.1.7 (note 1)	206
18.1.5. Informations financières auditées établies conformément à des normes comptables nationales	6	196
18.1.6. États financiers consolidés	6.1	198
18.1.7. Date des dernières informations financières	6.1	198
18.2. Informations financières intermédiaires et autres	n/a	n/a
18.2.1. Informations financières semestrielles ou trimestrielles	n/a	n/a
18.3. 18.3. Audit des informations financières annuelles historiques	n/a	n/a
18.3.1. Audit indépendant des informations financières annuelles historiques	6.2 / 6.4	260/282
18.3.2. Autres informations auditées par les contrôleurs légaux	4.2	100
18.3.3. Informations financières non tirées des états financiers audités	n/a	n/a

Annexes 1 et 2 du règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019	Document d'enregistrement universel	
	Chapitres/Sections	Pages
18.4. Informations financières pro forma	n/a	n/a
18.4.1. Modification significative des valeurs brutes	n/a	n/a
18.5. Politique en matière de dividendes	2.5	34
18.5.1. Description de la politique de distribution de dividendes et de toute restriction applicable	2.5	34
18.5.2. Montant du dividende par action	2.5	34
18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	6.1.7 (note 9)	255
18.6.1. Procédures significatives	n/a	n/a
18.7. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	6.1.7 (note 11)	259
18.7.1. Description	6.1.7 (note 11)	259
19. Informations complémentaires		
19.1. Capital social	2.2.2	18
19.1.1. Montant du capital émis et autorisé, nombre d'actions émises et totalement libérées et émises mais non totalement libérées, valeur nominale par action, rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	2.2.2 / 2.2.5	18/23
19.1.2. Informations relatives aux actions non représentatives du capital	2.2.6	24
19.1.3. Nombre, valeur nominale et valeur comptable des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	2.2.4	22
19.1.4. Informations relatives aux valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	2.2.3.3	21
19.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	2.2.3	19
19.1.6. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	2.3.1	26
19.1.7. Historique du capital social	2.2.5	23
19.2. Actes constitutifs et statuts	n/a	n/a
19.2.1. Registre et objet social	2.1.4	16
19.2.2. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	2.2.1 / 7.4.7	18/346
19.2.3. Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	2.2.1 / 7.4.7	18/346
20. Contrats importants	3.3.1 / 5.1.3 / 5.1.4 / 6.1.7 (note 7) / 6.1.7 (note 11)	56/182/184/239/259
20.1. Résumé de chaque contrat important	3.3.1 / 5.1.3 / 5.1.4 / 6.1.7 (note 7) / 6.1.7 (note 11)	56/182/184/239/259
21. Documents disponibles	2.1.5 / 2.6	16/35
21.1. Déclaration sur les documents pouvant être consultés	2.1.5 / 2.6	16/35

8.3.2 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel Vallourec et le rapport financier annuel

Rapport financier annuel	Document d'enregistrement universel	
	Chapitres/Sections	Pages
1. Comptes annuels de la Société	6.3	264
2. Comptes consolidés du Groupe	6.1	198
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	6.4	282
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	6.2	260
5. Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L. 22-10-34, L. 225-100-2, L. 225-100-3 et L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce	8.3.3	358
6. Attestation du responsable du rapport financier annuel	1.2	12
7. Honoraires des Commissaires aux comptes (article 222-8 du Règlement général de l'AMF)	6.1.7 (note 11)	259
8. Rapport du Conseil d'administration sur les rémunérations 2022 des mandataires sociaux	7.2.2	322

8.3.3 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et le rapport de gestion du Conseil d'administration

Le présent Document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du rapport de gestion du Conseil d'administration requis par les dispositions légales et réglementaires. Le tableau ci-après identifie les sections et pages du présent Document d'enregistrement universel constituant le rapport de gestion.

Rapport de gestion	Document d'enregistrement universel	
	Chapitres/Sections	Pages
1. Activités et évolution des affaires du Groupe – Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	3.2 / 3.4	42/61
2. Résultats des activités du Groupe – Situation financière et indicateurs de performance	3.7	68
3. Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes	6.3.3	265
4. Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	3.5	63
5. Évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives*	3.8	78
6. Délais de paiement des fournisseurs ou des clients	3.9	79
7. Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	2.5	34
8. Tableau des résultats de Vallourec au cours des cinq derniers exercices	6.3.E.7	281
9. Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté – Exposition aux risques de taux, de crédit, de liquidité et de trésorerie – Procédure de gestion des risques et de contrôle interne*	5.1	178
10. Utilisation des instruments financiers par le Groupe, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits	2.2.6 / 5.1.4	24/184
11. Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	n/a	n/a
12. Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	n/a	n/a
13. Activités en matière de Recherche et Développement	3.3	56
14. Plan de vigilance	4.1	94
15. Déclaration de performance extra-financière	4.2/4.3/4.4	100/136/156
16. Répartition du capital social	2.3.1	26
17. Actionnariat salarié	2.3.1 / 7.3.2	26/343
18. Rachat d'actions	2.2.4	22
19. Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées ou prises de contrôle de telles sociétés	n/a	n/a
20. Récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentations de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2021	2.2.3	19
21. Ajustements des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ou d'options	n/a	n/a

* * Point ayant fait l'objet d'un complément d'information depuis l'arrêté des comptes.

8.3.4 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration

Le présent Document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration requis par les dispositions légales et réglementaires. Le tableau ci-après identifie les sections et pages du présent Document d'enregistrement universel constituant le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise	Document d'enregistrement universel	
	Chapitres/Sections	Pages
1. Composition du Conseil d'administration	7.1.2.1	288
2. Mandats et fonctions des mandataires sociaux	7.1.2.1.6	293
3. Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration	7.1.2.1.1	288
4. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	7.1.2.2	302
5. Déclaration sur le gouvernement d'entreprise – Respect du Code Afep-Medef	7.4.4	345
6. Politique de rémunération des mandataires sociaux	7.2.1	315
7. Rémunérations des mandataires sociaux	7.2.2.5	331
8. Attribution de stock-options ⁽¹⁾	7.3.1.1	338
9. Attribution gratuite d'actions ou attribution d'actions de performance ⁽²⁾	7.3.1.2	340
10. Actionnariat salarié	7.3.2	343
11. Rapport du Conseil d'administration sur les rémunérations 2022 des mandataires sociaux	7.2.2	322
12. Opérations sur titres réalisées par les dirigeants	7.4.1.1	344
13. Délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital	7.4.5	345
14. Participation des actionnaires aux assemblées générales	7.4.6	346
15. Dispositifs ayant une incidence en cas d'offre publique	7.4.7	346
16. Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice	n/a	n/a

8.3.5 Informations incluses par référence

En application de l'annexe 1 du règlement européen délégué 2019/980 du 14 mars 2019 complétant le Règlement européen Prospectus UE 2017/1129, le présent Document d'enregistrement universel inclut par référence les informations suivantes (disponibles sur le site de Vallourec : <https://www.vallourec.com/fr/investisseurs/informations-reglementees>) :

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion, présentés respectivement aux sections 6.3 (pages 259 à 275), 6.1 (pages 192 à 254), 6.2 (pages 255 à 258), 6.4 (pages 276 à 280),

8.1 (pages 368 à 369) et 8.2.3 (page 374) du Document de référence 2020, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2021 sous le numéro n° D.21-0226 ;

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion, présentés respectivement aux sections 6.3 (pages 253 à 271), 6.1 (pages 184 à 248), 6.2 (pages 249 à 252), 6.4 (pages 272 à 275), 8.1 (pages 354 à 355) et 8.2 (page 356) du Document de référence 2021, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 19 avril 2022 sous le numéro n° D.22-0305.

(1) En ce compris les informations requises au titre de l'article L.225-184 du Code de Commerce

(2) En ce compris les informations requises au titre de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce

8.4 Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Le Document d'enregistrement universel comporte certaines des informations périodiques requises par le Règlement général de l'AMF. Le tableau ci-après présente les pages du présent Document d'enregistrement universel auxquelles ces informations sont mentionnées.

	Document d'enregistrement universel	
	Sections	Pages
Rapport du Conseil d'administration sur les rémunérations 2022 des mandataires sociaux	7.2.2	322
Honoraires des Commissaires aux comptes (article 222-8 du Règlement général de l'AMF)	6.1.7 (note 11)	259
Descriptif du programme de rachat d'actions (article 241-2 du Règlement général de l'AMF)	2.2.4	22

Cette version annule et remplace la version mise en ligne le 18 avril 2023 sur le site de l'AMF.

Les modifications faites par rapport à la version déposée le 17 avril 2023 sont les suivantes :

- p. 297 : Mise à jour de ma liste des mandats exercés par Mme Angela Minas ; et
- p. 318 : Dans la section **Les instruments de fonds propres d'incitation à long terme des dirigeants mandataires sociaux exécutifs (MEP)**, ajout d'un paragraphe précisant les modalités spécifiques prévues pour l'appréciation des conditions de performance pour l'ensemble des bénéficiaires des actions de préférence dans certaines circonstances.

Conception et réalisation : **côté corp.**

Tél. : +33 (0)1 55 32 29 74



SIÈGE SOCIAL

12, rue de la Verrerie
92190 Meudon (France)
552 142 200 RCS Nanterre

Tél. : +33 (0)1 49 09 35 00

WWW.VALLOUREC.COM

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 4 635 552,54 €